00032315

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 23 March, 2016

MÉMOIRES

INÉDITS

DE LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE,

COMTE DE BRIENNE,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT SOUS LOUIS XIV;

PUBLIÉS

Sur les Manuscrits autographes,

AVEC UN ESSAI SUR LES MOEURS ET SUR LES USAGES DU XVIIe SIÈCLE,

PAR F. BARRIÈRE,

Éditeur des *Mémoires de madame Campan.*

TOME PREMIER.

3884

02316

PARIS.

PONTHIEU ET CIE, LIBRAIRES,

PALAIS-ROYAL.

LEIPZIG. — PONTHIEU, MICHELSEN ET CIE.

1828.

Fr
983247
Bri/Eri/Mein
32315

00032315

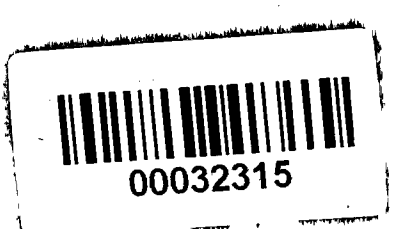

AVERTISSEMENT.

« Un historien, dit Mably, n'est plus un « homme privé : il juge les peuples et les « Rois. » Brienne n'a jamais eu de si hautes pensées. Après avoir été ministre, c'est en homme privé qu'il écrit ses Mémoires. Il n'est point historien, il est peintre : il n'a voulu juger ni son souverain ni son siècle, mais il a montré l'un et l'autre ; et personne, à la cour de Louis XIV, ne fut peut-être mieux placé pour rendre un semblable tableau tout à la fois piquant et vrai.

Les Mémoires de Brienne renferment des particularités si secrètes, qu'on pourrait s'étonner qu'elles aient été sues. Mais ses premières années, âge heureux où les souvenirs sont si vifs, il les passa pour ainsi dire dans l'oratoire d'Anne d'Autriche, dans les cabinets des ministres et dans la familiarité d'un jeune Roi, qui n'avait rien de

caché pour lui. A quinze ans il était secrétaire d'État : Mazarin, tout-puissant, lui dictait ses dépêches ; Louis XIV, amoureux, s'étonna de l'avoir pour rival : jeune, bien fait, courtisan spirituel, homme aimable et ministre, il surprit à la cour de son maître les secrets de l'amour et de la politique. C'en est assez déjà pour exciter un désir curieux ; mais la curiosité redouble quand des manuscrits autographes ne laissent aucun doute sur l'authenticité de ses révélations.[1]

Elles sont, je l'avouerai, quelquefois indiscrètes ; et cependant la malignité n'y a point

[1] Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, père de celui dont il est ici question, publia, en trois volumes in-12, des Mémoires qui parurent en 1719. Quant aux Mémoires inédits de son fils, il y a long-temps qu'on en connaissait l'existence. Presque tous les biographes en ont parlé. C'est un devoir pour moi de donner des détails scrupuleux sur le hasard qui les a fait passer dans mes mains.

Ils se composent de deux manuscrits. Le premier, relié en maroquin rouge, est d'une belle écriture du temps. Je dois la propriété de ce volume à M. Robert, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; il le tenait de son

de part. Si la plume de l'auteur est un peu libre, cette licence même ajoute un trait de plus aux mœurs de l'époque. En faisant son portrait, il a peint ses contemporains, quoique aucun d'eux n'ait eu peut-être une fortune si changeante et des goûts si divers. Il fut ambitieux et joueur, dévot et libertin: il passa du ministère au fond d'un cloître,

père, qui avait été lui-même attaché, comme bibliothécaire, à MM. de Brienne, descendans de l'auteur des Mémoires et ministres sous Louis XVI. *

Le second manuscrit, plus authentique encore et non pas plus curieux, *est tout entier de la main de l'auteur, et signé de lui.* Ce manuscrit autographe appartenait à M. le vicomte Morel de Vindé, pair de France. J'en ai fait l'acquisition à l'époque où S. S. mit en vente quelques parties de sa bibliothèque.

Je n'avais pu lire le premier manuscrit sans éprouver le regret de voir qu'il renfermait des souvenirs fort piquans, mais incomplets: qu'on juge de ma surprise et de ma joie, lorsqu'après avoir parcouru le manuscrit de M. de Vindé, je m'aperçus qu'en rétablissant l'ordre des temps et des faits, il offrait l'ensemble des Mémoires.

On va les lire tels qu'ils sont, et tels que M. de Brienne,

* *Voyez* la Notice, page 190 de ce volume.

et de la cour dans une prison. Ces vicissitudes expliquent comment des cardinaux et des femmes célèbres, des grands seigneurs et des jansénistes figurent tour à tour dans ses Mémoires. Les faits qu'ils retracent ne pourraient nous sembler étranges que parce que les usages du temps ne nous sont pas assez familiers.

archevêque de Toulouse, avait eu lui-même l'intention de les publier, au moment où la révolution éclata. Quelque étranges que puissent paraître plusieurs des faits racontés dans ces Mémoires, les manuscrits originaux sont là pour en garantir l'authenticité. Je me ferai toujours un plaisir de les communiquer à tous ceux qu'intéressent la littérature et l'histoire.

Soulavie en avait connu quelque chose : il en cite des extraits en cinq ou six pages, à la suite des Mémoires de Saint-Simon ; mais, soit qu'il ne pût se défendre de dénaturer ce qu'il touchait, soit que M. l'archevêque de Toulouse, qui avait pu lui donner ces extraits, voulût détourner de lui l'attention, Soulavie attribue à M. de Luynes ces Mémoires, dont il n'a pas cité d'ailleurs une seule phrase conforme au texte. D'autres écrivains en ont dit un mot depuis lui : tout ce que je puis penser de plus favorable à leur égard, c'est qu'ils en ont parlé sans les connaître.

Le dix-septième siècle nous est connu. Des écrivains du talent le plus rare ont peint les hommes et raconté les événemens; mais la dignité de l'histoire a négligé trop souvent de descendre, des faits publics, aux détails des mœurs privées. On a lieu d'en être surpris et d'en éprouver du regret, car c'est, pour ainsi dire, rappeler une seconde fois à la vie toute la société d'une époque que de la reproduire avec ses goûts, ses usages, son ton, ses penchans, ses plaisirs. En voyageant, on ne peut quitter un pays pour visiter une contrée voisine, sans y saisir d'un œil avide les moindres différences dans les traits, le costume et le maintien des habitans; dans l'aspect des édifices et l'ameublement des maisons: passer d'un siècle à un autre, c'est encore faire un voyage; et les détails qui nous plaisent, en traversant les lieux, n'ont pas moins de charmes pour nous lorsque nous traversons les temps.

Cette observation m'a frappé en retrou-

vant, dans les Mémoires de Brienne, des usages si différens des nôtres, et des coutumes qui s'accordent si peu avec les idées de notre âge. J'ai donc pensé qu'on ne lirait pas sans utilité, et, si j'ose le dire, sans intérêt, une suite de faits, de particularités, d'anecdotes, empruntés à l'époque elle-même, et qui peindraient l'esprit de la nation, le caractère de la galanterie, les mœurs du clergé, le cérémonial de la cour, les divertissemens du peuple; qui montreraient avec leurs habitudes, leur physionomie et quelquefois leur langage, le courtisan dans les salons de Versailles, le guerrier sous la tente, l'homme d'État dans ses bureaux.

Voilà dans quelles vues et par quels motifs j'ai cru nécessaire d'écrire l'Essai qui précède ces Mémoires. La singularité des scènes que Brienne y raconte, les usages bizarres auxquels il a fait allusion, sans s'imaginer un moment qu'on en perdrait la trace après lui, tout m'a confirmé dans ce projet.

Mais en crayonnant une esquisse des mœurs du siècle où vivait l'auteur, j'ai suivi constamment son exemple. Autant que possible, dans cet *Essai*, je me suis abstenu de l'éloge et du blâme. J'aurais voulu, dans quelques passages, me défendre de l'indignation que le vice inspire; j'aurais voulu faire tomber, sans colère, le masque de l'hypocrisie, et sauver même, aux travers, les traits du ridicule : si je n'ai pas toujours été maître de moi, je l'ai tenté du moins.

Quelle impression laissera cet Essai? S'il doit en résulter que nous valons mieux que nos aïeux, et qu'il y a, de nos jours, plus de retenue dans le langage, plus de décence dans les mœurs et plus d'humanité dans les cœurs, je ne vois pas qu'on ait sujet de s'en plaindre.

Je ne vois pas surtout qu'on ait sujet de se plaindre, si nous avons à la fois plus de vertus privées et plus de bien-être, et si nous

trouvons, dans la comparaison d'un autre âge, plus de motifs d'aimer le temps où nous vivons et les institutions qui nous gouvernent.

ESSAI

SUR

LES MŒURS ET LES USAGES

DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE,

POUR SERVIR D'INTRODUCTION AUX MÉMOIRES DE BRIENNE.

Les souvenirs du dix-septième siècle sont remplis, pour nous, d'illusions. Le règne de Louis XIV y jette, en effet, un éclat qui pourrait éblouir et tromper tous les yeux. Au seul nom de ce prince se réveillent en foule des idées de grandeur et de magnificence : comment supposer que les habitudes conservassent encore quelque rudesse et les mœurs quelque âpreté, chez un peuple qui n'admirait dans les arts, dans les lettres, au théâtre, que les chefs-d'œuvre du génie? Notre imagination prévenue ne voit rien que de noble à la cour du grand Roi; et parce qu'un cercle brillant s'y montrait rempli de politesse,

on serait tenté de penser qu'il n'y avait de même, à cette époque de splendeur et de gloire, qu'élévation dans les sentimens, élégance dans les manières, et délicatesse au fond des cœurs : on pourrait se méprendre.

Chez toutes les nations, les esprits se policent long-temps avant les mœurs. En France, il en devait être ainsi, plus que dans aucune autre contrée. Un peuple vif et gai, brave et galant, mais léger, mais indiscret, dut s'exercer de bonne heure à trouver ces tours ingénieux, ces traits prompts et malins qui décèlent ou le désir d'être aimable, ou l'art de saisir les travers. L'esprit d'une nation tient à son caractère autant qu'à ses penchans : ses mœurs dépendent au contraire de son gouvernement, de ses lois, de ses institutions ; et des institutions sont si lentes à former ! A la cour, dans les camps, à la ville, et même au fond du sanctuaire, une foule de coutumes étranges, d'usages ignorés de nos jours, restèrent pour attester long-temps, dans les rapports des hommes entre eux, une rudesse hautaine et grossière que des égards mutuels, et surtout le bien-être,

n'avaient pas encore adoucie. Dès les premières années du dix-septième siècle, l'esprit avait donc, parmi nous, devancé de beaucoup le progrès des mœurs. Il est aisé de s'en convaincre.

Brienne, non par ses propres souvenirs, mais par ceux de sa famille et des hommes d'État auprès desquels s'écoula sa jeunesse, remonte, dans ses Mémoires, jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu, jusqu'à l'assassinat du maréchal d'Ancre. Si l'on voulait juger des mœurs et du caractère de cette époque par les formes du langage et surtout par la vivacité des reparties, on en aurait assurément la plus favorable opinion. Dans ces galeries du vieux Louvre, dont les fenêtres n'étaient garnies que de morceaux de verre enchâssés dans du plomb; sous ces plafonds que soutenaient vingt poutres saillantes, assez grossièrement chargées d'arabesques; dans ces vastes appartemens où les dames n'avaient encore que des coffres en bois pour serrer leurs bijoux et leurs ajustemens, déjà l'on pensait et l'on s'exprimait avec une finesse ingénieuse ou vive qui semble appartenir

aux temps les plus civilisés. J'en chercherai la preuve dans la conversation même des personnages de cette époque, puisque Brienne, en écrivant ses Mémoires, y transporte pour quelques instans ses lecteurs.

Henri IV n'était plus. Une régence timide et prodigue dissipait les trésors, affaiblissait le pouvoir qu'il avait laissés dans ses mains. Le prince de Condé, moins ambitieux qu'avide et plus turbulent que factieux, était l'effroi d'un trône dont il devait être l'appui. Il habitait Paris, et semblait affecter d'y cacher, au milieu des plaisirs et des fêtes, quelques projets dangereux pour l'État. On faisait, par ses ordres, les apprêts d'un ballet nouveau. Le compagnon d'armes, le ministre, l'ami de Henri IV, Sully vivait encore à la cour. Il croyait devoir ses conseils à la veuve et surtout au jeune fils de son Roi. Condé désirait vivement que le marquis de Rosny, fils du vieux ministre, figurât dans son ballet. « Rosny est marié, il a des « enfans », dit le duc de Sully avec la sévérité des mœurs antiques; « ce n'est plus à lui à « danser. — Je vois bien ce que c'est », reprit le

prince en élevant la voix : « vous voulez faire « de mon ballet une affaire d'État. — Nullement, « monsieur, lui répondit Sully : tout au con- « traire ; je tiens vos affaires d'État pour des « ballets. »

Ces traits légers, que fait ainsi jaillir un déplacement de mots, tiennent à la vivacité du caractère français ; l'esprit paraît avoir acquis déjà plus de souplesse et d'art, quand, moins prompt et plus circonspect, il emploie un détour pour arriver au but. La comtesse de Tillières, dont le mari devint depuis, sous Louis XIII, ambassadeur de France à Londres, était sœur du maréchal de Bassompierre. Elle avait étudié le caractère du maréchal, ardent mais léger, volage en amitié presque autant qu'en amour. Elle voyait avec peine un jeune seigneur allemand s'abandonner sans réserve aux protestations d'attachement que lui faisait Bassompierre. Peut-être avait-elle connu l'amertume que laisse au fond du cœur une amitié trahie ! Elle voulut, en parlant au jeune Allemand, préparer son esprit à l'idée d'un changement prochain. « Monsieur, « lui disait-elle, j'ai bien étudié les goûts et

« les affections de mon frère. Je me souviens « que d'abord il aimait le comte d'Auvergne ; « puis il aima Saint-Luc, qui dansait à mer- « veille ; puis un autre eut son cœur ; puis il « aima passionnément un cheval isabelle, et « maintenant c'est vous. » Il me serait aisé de prouver que, familiarisé avec toutes les formes que peut prendre l'esprit, on en était, même à cette époque, parvenu presque à l'abus.

Ne se croirait-on pas, en lisant de semblables reparties, au milieu des cercles polis où, de nos jours, l'aisance, l'urbanité, l'habitude d'un commerce agréable, ouvrent le cœur à tous les sentimens affectueux et doux ? Voyons cependant quelles étaient les mœurs d'un temps où la conversation pouvait déjà prêter au langage des tours si souples et si variés.

L'assassinat du maréchal d'Ancre, tout odieux que fût un pareil meurtre, ne me forcerait point

[1] La faveur dont jouissait le maréchal d'Ancre avait accrédité des bruits répandus par la malignité. Un jour que la Reine se disposait à sortir, elle demanda son voile ; le comte de Lude dit à demi-voix, au milieu des courtisans : *Il ne faut pas de voile pour un vaisseau qui est à l'ancre.*

seul à signaler la barbarie de cette époque; je ne m'arrêterai pas davantage au tableau des vengeances exercées par le peuple sur les restes sanglans du maréchal. Sans rappeler ces odieux excès, il y a, dans les faits du même temps, des circonstances qui peignent encore mieux, suivant moi, la grossièreté des mœurs, la bassesse ou l'insensibilité des cœurs. Sous ce double rapport, la cour ne se distinguait point du peuple : une curiosité cruelle y poursuivait les malheureux pour se repaître avidement du spectacle de leur misère. On violait, à leur égard, les lois de la décence et les droits du malheur. Les plus honteux sentimens, les penchans les plus vils, éclataient sans contrainte, et les assassinats commandés par la politique avaient le caractère du brigandage. Le maréchal respirait encore que déjà ses meurtriers, en présence de la cour, et sous les yeux mêmes du Roi, se partageaient entre eux ses armes, ses bijoux et jusqu'à ses habits.

Cependant, quand cinq coups de pistolet le renversaient ainsi sur le pont du Louvre, que faisait Eleonora Galigaï, sa femme? Élevée à

Florence auprès de Marie de Médicis, dans la douce familiarité du jeune âge, elle s'était attachée pour jamais à la fortune de sa maîtresse, en l'accompagnant en France. « Pauvre papillon », dit le cardinal de Richelieu dans le style du temps, « elle ne savait pas que le feu « qui la consumerait était inséparablement uni « à l'éclat de cette vive lumière qu'elle suivait, « transportée d'aise et de contentement »[1].

Après la mort de Henri IV, son crédit passa son espoir. Elle était devenue le conseil et l'amie de sa souveraine : elle disposait, par elle, des trésors et des dignités de l'État ; mais, depuis quelque temps, les plus sombres pressentimens l'agitaient. Au bruit des armes à feu, et lorsqu'elle entendit les noms de Vitri et du Roi mêlés au nom du maréchal, elle prévit à l'instant son sort ; elle cacha ses pierreries dans son lit et s'y coucha.

« Les archers envoyés par Vitri au quartier de la mareschale, dit un auteur contemporain, la trouvèrent encore dans le lict ; et quelqu'un y fut avec eux pour saisir les cof-

[1] *Mémoires de Richelieu*, t. 1er, p. 450.

fres et empescher que l'argent ne fust destourné. On fouilla partout pour trouver les pierreries, sans rien trouver ; et parce qu'on sçavoit bien qu'il y en avoit, on la fit lever pour fouiller dans son lict ; où elles furent trouvées : ce qui ne put pas estre fait si paisiblement, que les petits meubles et habillemens qui se trouvèrent hors des coffres, ne fussent pillés ou destournés par lesdits archers ; de façon qu'elle ne trouva point de bas-de-chausse quand elle se voulut vestir, et fut contrainte d'envoyer demander à son fils, qui estoit retenu prisonnier en un autre endroit, s'il n'avoit point un escu sur luy pour en envoyer acheter. Ce pauvre petit garçon luy envoya quelques quarts d'escu qu'il trouva en sa pochette, dont on ne luy sceut acheter qu'un bas de toille. »[1]

Ce pauvre petit garçon était réservé à de bien plus cruelles épreuves, et sa mère avait

[1] Ces détails sont extraits d'une relation très animée, très dramatique, et que j'aurai souvent occasion de citer comme un des plus curieux monumens du temps. On verra bientôt dans Brienne, chapitre III, quelle importante raison j'ai d'y accorder toute confiance. Cette pièce est intitulée :

à subir de plus honteux affronts. Jamais on ne passa plus subitement du comble de la fortune à l'excès du malheur ! ceux qui la flattaient la veille s'empressèrent à l'envi de l'abreuver d'outrages. Il semble que la jeunesse dispose d'ordinaire le cœur à la pitié, et qu'un haut rang inspire de plus généreux sentimens : cependant la jeune épouse de Louis XIII, Anne d'Autriche, qui depuis donna le jour à Louis XIV, et qu'on appelait alors *la Petite Reine*, pour la distinguer de *la Régente*, Anne d'Autriche, insensible aux malheurs de la maréchale, voulut jouir elle-même de son abaissement. « Sur le soir, comme on eut résolu de mener la mareschale à la Bastille, la *Petite Reine* y envoya le duc d'Usez, qui fut long-temps avec elle, pour voir seulement sa mine, et la voulut voir mener elle-mesme déguisée, derrière d'autres personnes.

« Ce fut Duhallier, capitaine des gardes, avec Fouqueroles, qui menèrent la mareschale, et,

Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du mareschal d'Ancre; on la trouve insérée dans l'*Histoire des plus illustres Favoris anciens et modernes.* Leyde, chez Jean Elzevier; in-12, 1661.

avant que d'aller, ils lui demandèrent si elle n'avoit plus de bagues; elle montra une layette [1] qui lui estoit demeurée, où il n'y avoit que certaines chaînes d'ambre; et enquise si elle n'en avoit point sur elle, elle haussa sa cotte, et montra jusque près des tétins. Elle avoit un caleçon de frise rouge de Florence : on lui dit en riant qu'il falloit donc mettre les mains au caleçon; elle répondit qu'en d'autres temps elle ne l'eût pas souffert, mais lors tout estoit permis, et Duhallier tasta un peu sur le caleçon. » [2]

Duhallier, frère de Vitri, et qui fut aussi depuis maréchal de France, était du nombre des gentilshommes qui avaient assailli le maréchal sur le pont du Louvre. Il était naturel que les assassins du mari servissent de recors à la femme : ils la conduisirent à la Bastille.

Quant au *pauvre petit garçon*, il resta plus long-temps au Louvre, gardé par des archers.

[1] Petits coffres en bois dans lesquels les dames serraient leurs bijoux; et qui composaient, avec de grands coffres nommés *bahuts*, tout l'ameublement qu'une jeune personne, en se mariant, recevait alors de sa famille.

[2] *Relation de la mort du mareschal d'Ancre*, p. 65.

Des fenêtres du pavillon de l'Infante, qui donne sur la rivière, les archers lui montrèrent le corps de son malheureux père, élevé sur une potence, au milieu du Pont-Neuf, par la populace en fureur. Un gentilhomme qui portait le beau nom de Fiesque et qui avait eu vivement à se plaindre de la maréchale, fut cependant touché de compassion pour son fils. Maltraité par les archers, le pauvre enfant ne voulait plus manger, *pour mourir de déplaisir*. « Fiesque pria le Roi de le lui bailler en garde et de se contenter de *sa responsion*; ce que le Roi lui accorda. Il alla donc prendre le garçon, et trouvant qu'on lui avoit osté son chapeau et son manteau, lui donna le chapeau de son laquais et l'amena dans le Louvre, dans sa chambre, où la petite Reine lui envoya des confitures; et aucuns adjoutent qu'elle le fit amener et lui dit qu'elle avoit appris qu'il dansoit bien et qu'elle vouloit qu'il dansast en sa présence; ce pauvre garçon, avec toute sa douleur, ne laissa pas de danser pour avoir plus de moyens d'en tirer quelque gratification. » [1]

Le Roi se reprocha toute sa vie, dit-on, le

[1] *Relation de la mort du mareschal d'Ancre*, p. 64.

meurtre du maréchal d'Ancre ; il eût mieux valu ne pas l'ordonner. On ne s'explique pas trop comment le prince qui consentit à cet assassinat reçut de ses contemporains le surnom de *Juste*. Ce surnom était devenu l'objet de bien des conjectures. Moins Louis XIII l'avait mérité dans le cours de son règne, plus on cherchait à savoir comment il avait pu l'obtenir. Une anecdote peu connue jusqu'alors, une anecdote qui remonte à l'époque de sa première jeunesse et qui probablement n'était point sortie de l'enceinte du Louvre, indique mieux que tous les historiens l'origine d'un semblable surnom. Le Roi, qui n'avait encore que treize ans, se montrait fort jaloux de son autorité. Il voulait, disait-il, faire observer la justice. Un courtisan vint lui porter une plainte : « Parlez, lui dit le Roi, je vous écouterai d'une oreille ; mais je réserve l'autre pour écouter votre adversaire. » Heureux le prince, heureux le pays, s'il eût toujours agi, pensé, parlé de même.

[1] *Lettres de Malherbe*. Paris, 1822. On doit la publication de ces lettres inédites aux soins d'un libraire éclairé. Écrites par Malherbe, qui était à la fois poète, gentil-

Peindrai-je son caractère? il est assez connu : impatient du joug et toujours dominé ; ami sans foi, époux sans tendresse, aimant sans passion ; jaloux d'un ministre qu'il ne pouvait s'empêcher de haïr et d'admirer, il aima du moins la gloire de la France ; c'est là son seul titre aux yeux de l'histoire. Quoique l'Académie Française ait pris naissance sous son règne, il était peu sensible aux charmes des lettres. La musique exerçait sur lui plus d'empire ; elle plaisait à sa mélancolie. Il cultiva la peinture, puisque la Bibliothèque du Roi possède un tableau de sa main : un passage de Bienné prouve qu'il ne s'était pas sans succès occupé des arts mécaniques. Avec des goûts si divers, Louis XIII n'eut jamais qu'une passion, celle de la chasse ; mais cet exercice violent, qui consumait son temps et ses forces, ne pouvait cependant l'arracher à l'ennui. Ce prince ne savait ni s'occuper ni se distraire : son esprit

homme et courtisan, ces lettres renferment une foule de particularités curieuses qui peignent les usages de la cour et le caractère de la nation pendant une période de vingt ans. Ce livre, qui est fort peu connu, mérite assurément plus de célébrité ; j'y aurai souvent recours.

flottait incertain comme sa volonté; mais l'une devenait inflexible quand on la dirigeait, et l'autre, trop accessible aux opinions de son temps, le livrait quelquefois aux plus vaines terreurs. On le verra, dans les Mémoires de Brienne, s'échapper pâle et tremblant du château d'Écouen, où l'ombre du généreux Montmorenci le poursuivait, disait-il, de ses regards menaçans.

Ce caractère de crédulité se trouvait mêlé, chez le peuple et chez les grands, aux excès de tout genre que la sévérité de Richelieu ne pouvait réprimer. Ce temps abonde en faits singuliers, en résolutions fortes, en complots hardis, en intrigues bizarres, dont on a peine à s'expliquer aujourd'hui l'existence. L'esprit aventureux de la chevalerie, et les violences hautaines du régime féodal, luttaient contre un ordre social qui n'avait point encore acquis assez de force pour leur résister. Un pareil état de choses excuserait Richelieu si jamais la tyrannie pouvait l'être, puisqu'à défaut d'administration, d'ordre, de police et de lois, il était obligé d'employer la terreur pour protéger une

société sans défense. On avait mille moyens de commettre le crime et d'échapper au châtiment. Le rapt, le viol, les empoisonnemens, les assassinats, les duels, restaient la plupart du temps impunis; mais ces hommes turbulens, audacieux, intrépides, qu'aucun danger, qu'aucun frein, ni les lois ni la religion même ne pouvaient contenir, étaient en proie à toutes les craintes d'une crédulité vulgaire.

Les chimères de l'astrologie judiciaire n'avaient point perdu leur empire: on croyait encore aux apparitions, aux devins, aux sorciers, aux enchantemens, à la magie. On se plaignait d'avoir un sort; on se vantait de posséder un charme. Segrais racontait, de son temps, qu'au siége de Suze « monsieur le Rhingrave lui montra deux billets enchantés, qu'on lui avait « donnés en Allemagne, pour en avaler un lors« qu'il se trouverait en occasion où il craindrait « les mousquetades. » N'en déplaise au seigneur allemand, cette précaution et surtout cet aveu ne pouvaient honorer beaucoup ni son esprit ni son courage.

L'abbé Arnauld, qui était brave et spirituel,

et qui avait porté le mousquet avant d'entrer dans les ordres, parle d'un monsieur Arnauld, son parent, habile à faire des prédictions *à l'aide d'une certaine pirouette, où étaient marquées les constellations célestes.* Ce qu'il raconte ailleurs est plus curieux. C'était en 1638 : il servait encore à cette époque ; son régiment se trouvait en garnison à Verdun : « Il y avait alors, « dit-il, un célèbre Cravate de bois (c'est ainsi « qu'on appelait certains petits partisans avoués « de quelques garnisons du Luxembourg) qui « nous incommodait assez. Le bruit était qu'il « était *charmé*, et nous nous en moquions. Ce- « pendant, ayant un jour été arrêté par un de « nos partis, il vérifia bien ce qu'on en disait ; « car comme on ne faisait point de quartier à « ces sortes de gens, qu'on considérait plutôt « comme voleurs que comme soldats, on lui « donna plusieurs coups d'épée, on lui tira des « coups de mousquet à bout portant, sans pou- « voir jamais le blesser, et nos soldats furent « contraints, pour s'en défaire, de l'assommer « à coups de mousquet. [1] » Braver les balles et

[1] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, pages 164 et 285.

succomber sous les coups de crosse, c'était, pour un sorcier, montrer bien peu de prévoyance.

L'abbé Arnauld pouvait, au reste, raconter très sérieusement de semblables histoires dans un temps où Richelieu lui-même croyait aux présages : les Mémoires qu'il a laissés en font foi [1]. Il est probable cependant que dans plus d'une circonstance Richelieu ne consultait que son caractère, et croyait plus à son génie qu'aux augures : sa fortune s'en trouva bien.

Poète et théologien, cardinal et ministre, prélat et guerrier, Richelieu, qui voulait rassembler tous les genres de pouvoir, obtenir tous les genres de succès, même ceux du théâtre et de la galanterie, peut donner une idée de l'ambition, des mœurs et des projets du clergé de son temps. Une circonstance qu'on n'a pas assez remarquée peint l'esprit dont ce corps puissant était animé, autant que le caractère particulier du Cardinal. L'évêque de Luçon (car on

[1] *Voyez*, dans les *Mémoires du Cardinal*, t. I, p. 58, ce qu'il dit des pronostics qui avaient, long-temps d'avance, annoncé la mort de Henri IV.

ne lui donnait pas encore d'autre nom) éloigné du conseil après la mort du maréchal d'Ancre, son premier protecteur, y rentrait, en 1616, avec l'appui de la Reine-mère. Ses amis réclamaient pour lui la préséance : ils fondaient leur demande *sur sa dignité de prélat.* Le vieux Brienne, secrétaire d'État, et père de celui dont on va lire les Mémoires, maintenait avec sa franchise et presque sa rudesse antique, les droits de ses confrères et les siens : « La dignité « de prélat, disait-il, oblige à résidence : M. de « Luçon, dans son église, en habits pontificaux, « y pourra précéder non seulement les gentils- « hommes et les princes, mais encore le Roi lui- « même. » Richelieu fut instruit du débat : « Je « sais depuis long-temps, monsieur, dit-il à « Brienne d'un ton fier, que plusieurs person- « nes placées près du Roi, et vous particuliè- « rement avez peu de considération pour l'É- « glise. [1] » Offenser Richelieu, c'était offenser l'Église; et probablement contester à l'Église un droit de préséance au conseil, c'était offenser Dieu.

[1] *Mémoires du comte de Brienne*, t. I, p. 322.

Quand le Cardinal eut fait périr sur un échafaud Chalais, Marillac et le généreux Montmorenci, l'on n'osa plus lui rien contester. Ses regards ne rencontraient plus que des visages pâles de crainte ou des fronts inclinés, sur lesquels on lisait l'empressement de la servitude. On redoutait ses discours, on redoutait son silence; et, soit qu'il se plût à causer des mouvemens de surprise, soit que, par une longue habitude d'inspirer la terreur, il y trouvât un sinistre plaisir, même au moment d'annoncer un bienfait il jetait l'effroi dans les cœurs.

Le comte d'Harcourt était de la maison de Lorraine: on estimait sa valeur, on avait une favorable opinion de son mérite; mais la disgrâce dans laquelle était tombée sa famille semblait le condamner pour jamais au repos. Il regardait cette oisiveté même comme un refuge, et mettait tous ses soins à se faire oublier. Il vivait au fond d'une province, quand un émissaire du Cardinal vient l'y trouver et le mande à la cour. Il frémit. Les princes de sa famille sont dans l'exil: ont-ils tramé quelques desseins coupables? Il craint leur désespoir, il craint son

innocence. Il obéit cependant : il arrive à Rueil. Les courtisans sont froids à son aspect ; pas un regard ami ne vient chercher le sien. Le Cardinal, qu'il aborde en tremblant, lui dit d'un ton sévère : « Le Roi, monsieur, veut que vous sor- « tiez à l'instant du royaume. » Un pareil ordre ne le surprit pas. Il crut pourtant devoir répondre quelques mots. Sans exhaler de plaintes, il exprima les regrets d'un sujet affligé ; mais il promit une soumission prompte à tous les ordres du Roi. « Obéissez-lui donc, reprend Ri- « chelieu. Partez à l'instant. Embarquez-vous : « le Roi vous fait, monsieur, général de son « armée navale, et Sa Majesté récompense ainsi « une fidélité qui ne s'est point démentie dans « la disgrâce. » Troublé, confus, passant subitement de la surprise à la joie, et de la crainte à la reconnaissance, le comte d'Harcourt tombe aux genoux du Cardinal, se montrant en cela peut-être moins grand dans sa fortune qu'il ne l'avait été dans son adversité. *Il sortit en effet du royaume*, et la Méditerranée vit bientôt son escadre insulter la Sardaigne et conquérir les îles de Sainte-Marguerite.

Sourdis, archevêque de Bordeaux, partagea, dans cette expédition, ses travaux, ses périls et sa gloire. Il commandait une flotte, tandis que le cardinal de La Valette recevait des coups de mousquet, à la tête des armées françaises, et que le Cardinal-Infant échauffait au combat les troupes espagnoles. Ces prélats guerriers avaient oublié l'horreur que l'Église a pour le sang.[1] D'autres ne partageaient point, à cette époque, l'aversion qu'elle montre aujourd'hui pour les représentations dramatiques. Richelieu lui-même, pour se délasser du poids des affaires, traçait des canevas de pièces que remplissaient sous ses yeux Rotrou, l'Étoile, Colletet, Boisrobert, et le jeune auteur de *Mélite*, qui n'était point encore le grand Corneille.

Richelieu faisait représenter dans son palais des comédies de sa composition. Il est curieux d'entendre, de la bouche d'un abbé, le récit de

[1] Le cabinet des estampes, à la Bibliothèque du Roi, possède une petite vignette du temps qui représente *la défaite de Gallas par le cardinal de La Valette*. On voit le Cardinal armé de toutes pièces, tirant un coup de pistolet contre un ennemi qu'il renverse.

ces fêtes données par un cardinal et dont un évêque faisait les honneurs. La description qu'on en doit à l'abbé de Marolles offre plus d'un genre d'intérêt.

« Il y eut aussi, cette année (1641), dit-il, force magnificence dans le palais du Cardinal, pour la grande comédie de *Miraine*, qui fut représentée devant le Roi et la Reine, avec des machines qui faisaient lever le soleil et la lune, et paraître la mer dans l'éloignement chargée de vaisseaux. On n'y entrait que par billets, et ces billets n'étaient donnés qu'à ceux qui se trouvaient marqués sur le mémoire de son Éminence, chacun selon sa condition : car il y en avait pour les dames, pour les seigneurs, pour les ambassadeurs, pour les étrangers, pour les prélats, pour les officiers de la justice et pour les gens de guerre. Je me trouvai du nombre entre les ecclésiastiques, et je la vis commodément ; mais, pour en dire la vérité, je n'en trouvai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines et grandes perspectives. Les yeux se lassent bientôt de tout cela et l'esprit de ceux qui s'y connaissent n'en est guère plus

satisfait. Le principal des comédies, à mon avis, est le récit des bons acteurs, l'invention du poète et les beaux vers. Si je ne me trompe, cette pièce ne réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avait composée, auxquelles on n'avait pas apporté tant d'appareil. »

Du vivant de Richelieu, le bon abbé n'eût pas été prudent d'en dire aussi franchement son avis. « M. de Valençey, lors évêque de Chartres, continue-t-il, et qui fut bientôt après archevêque de Reims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, et descendit de dessus le théâtre pour présenter la collation à la Reine, ayant à sa suite plusieurs officiers qui portaient vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux et de confitures : ensuite de quoi les toiles du théâtre s'ouvrirent pour faire paraître une grande salle où se tint le bal quand la Reine y eut pris sa place sur le haut dais : Son Éminence, un pas derrière elle, avait un manteau long de taffetas couleur de feu, sur une simarre de petite étoffe

« *Mémoires de Michel de Marolles*, publiés in-fol. en 1656.

noire, ayant le collet et le rebord d'en bas fourrés d'hermine, et le Roi se retira quand la comédie fut finie.

« Je ne sais s'il m'échappa de dire quelque chose de l'emploi de M. de Chartres, mais quelque temps après, lorsqu'au même lieu l'on dansa le ballet de *la Prospérité des armes de France*, comme ce prélat, qui était capable de tout ce qu'il voulait, se donnait la peine, avec M. d'Auxerre, de faire les honneurs de la salle, m'eut dit que cette journée-là il ne présenterait pas la collation, je lui répondis qu'il ferait toujours bien toutes choses, et me fit civilité; de sorte que je vis encore ce ballet commodément, où il y avait des places pour les évêques, pour les abbés, et même pour les confesseurs et pour les aumôniers de M. le Cardinal. Les nôtres se trouvèrent à deux loges de celles qui furent occupées par Jean de Werth et Ekenfort, que l'on avait fait venir exprès du bois de Vincennes. »

[1] Faits prisonniers par les troupes françaises, Ekenfort et le fameux Jean de Werth, dont le nom seul avait si longtemps répandu la terreur, étaient alors gardés au donjon

L'abbé Arnauld, dont je citerai souvent les *Mémoires*, assista de même à cette représentation de *Mirame*. Elle fut remarquable sous plus d'un rapport. On savait que la pièce était en partie du Cardinal : qu'on juge si l'ouvrage d'un premier ministre, représenté dans son palais, sous ses yeux, en présence de tous les courtisans, devait avoir du succès ! Au bruit des applaudissemens, qui retentissaient dans toute la salle, Richelieu, ivre de joie, s'agitait, se levait, avançait la moitié du corps hors de sa loge pour se montrer à l'assemblée, ou quelquefois imposait silence pour qu'on écoutât mieux les passages dont il était le plus content. Cette pièce ne flattait pas seulement l'amour-propre de l'au-

de Vincennes; avec eux s'y trouvait aussi le célèbre Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, que Richelieu traitait en criminel d'État. On sait qu'à l'occasion de ces fêtes, qui comptaient pour spectateurs un si grand nombre de prélats, Jean de Werth, songeant à son compagnon d'infortune, l'abbé de Saint-Cyran, dit ce mot rapporté depuis par Racine : *Que ce qui l'avait le plus surpris, en France, c'était d'y voir les saints en prison et les évêques à la comédie.* (Racine, *Histoire de Port-Royal.*)

teur, elle satisfaisait les ressentimens du ministre et la jalousie de l'amant : elle abondait en allusions amères sur la conduite d'Anne d'Autriche, sur ses liaisons avec l'Espagne, et sur l'amour qu'en toute occasion le brillant favori de deux rois d'Angleterre, Buckingham, laissait éclater pour cette princesse. Mirame y prononçait les deux vers suivans :

Je me sens criminelle, aimant un étranger
Qui met, pour mon amour, cet État en danger.

Il y a grande apparence que le Cardinal eût trouvé la Reine moins *criminelle*, si cette princesse avait plus favorablement écouté la passion dont il brûlait pour elle.

L'homme dont le génie audacieux et vaste secondait les armes de Gustave-Adolphe en Allemagne, et soulevait la Catalogne; qui, d'une main, rendait un sceptre à la maison de Bragance, tandis qu'il ébranlait de l'autre le trône du roi d'Angleterre, Richelieu mêlait, aux intrigues les plus galantes, un nom redouté de l'Europe entière. Mais ce grand politique, qui dominait tous les cabinets, perdait sa supériorité

dans les boudoirs, si je puis employer cette expression, qui n'est pas du temps. Les femmes le trompaient aisément: les ruses de la faiblesse passaient, en quelque façon, sa portée. Dupe de leurs artifices, et plus dupe encore de son amour-propre, il descendait quelquefois, sans succès, auprès d'elles, jusqu'aux moindres soins de l'art de plaire. Aussi téméraire dans ses vœux que scandaleux dans ses désordres, l'amant de Marion de Lorme osait parler d'amour à la Reine Anne d'Autriche. On savait déjà, qu'enveloppé d'un manteau, la nuit, quittant son palais et sa cour, il avait souvent traversé Paris pour aller en secret chez madame de Fruges [1]. Que ne hasarderait pas pour une souveraine celui qui s'ex-

[1] « Marion de Lorme, qui était un peu moins qu'une prostituée, dit le cardinal de Retz en parlant de Richelieu, « fut un des objets de son amour, et elle le sacrifia à Des Barreaux; madame de Fruges, que vous voyez traînant dans « les cabinets sous le nom de vieille femme, en fut un autre. « La première venait chez lui la nuit; il allait aussi la nuit « chez la seconde, qui avait été abandonnée par Buckingham « et de L'Épienne. Ces deux confidens, qui avaient fait entre « eux une paix fourrée, l'y menaient en habit de couleur. » (*Mémoires du cardinal de Retz*, t. I, p. 16.)

posait ainsi pour une courtisane? On verra bientôt ce qu'il hasarda: je ne veux point enlever à Brienne le piquant avantage de représenter un premier ministre, un cardinal, dansant en habit de théâtre, des castagnettes à la main.

Le goût de la galanterie était, à cette époque, répandu dans toutes les classes. Un libertinage hypocrite, si l'on peut parler ainsi, ne semblait attacher de prix qu'aux aveux discrets et tardifs d'une passion sans espérance. C'était un ornement délicat dont on se plaisait à couvrir un tissu qui l'était beaucoup moins. Les subtilités de la controverse avaient passé des écoles de théologie, qu'elles agitaient alors, dans la conversation des ruelles; et tandis qu'on y disputait à l'infini sur des questions de métaphysique amoureuse, l'Église s'efforçait au contraire de porter, dans quelques ouvrages pieux, les passions, le langage et les scènes du monde. *La Pastorale de l'Astrée* occasionna ce bizarre échange. En racontant, sous de feints noms, les singulières circonstances de sa vie, d'Urfé, dans cet ouvrage, avait favorisé le penchant

de son siècle pour les aventures romanesques. Son livre, dont le succès fut prodigieux, fit naître, comme il arrive toujours, beaucoup de productions du même genre. On ne voulait plus d'autre lecture. Le clergé craignit un moment qu'on ne renonçât tout-à-fait aux livres de dévotion. Pour prévenir un pareil danger, « Pierre Camus, évêque de Belley, chercha les moyens de « satisfaire le goût général en composant des « histoires où il y eût de l'amour, et qui par là se « fissent lire, mais qui élevassent insensiblement « le cœur à Dieu par les sentimens de piété « qu'il y insérait adroitement, et par les catastrophes chrétiennes de toutes les aventures. « Ce fut un heureux artifice que son ardente « charité, qui le rendait tout à tous, lui fit inventer et mettre heureusement en œuvre; car « ses livres passèrent entre les mains de tout le « monde. » Grâce à cet *heureux artifice*, la religion, qui, dans des siècles moins avancés où l'on représentait des *mystères*, n'avait point dédaigné le secours du théâtre, obtint dans celui-ci l'appui du roman.

« *Hommes illustres* de Perrault, t. I, p. 9.

L'invention de Pierre de Belley accrut encore le goût de son temps pour les choses extraordinaires. Les amans s'écrivirent des promesses signées de leur sang : on verra bientôt que dans des circonstances graves, la politique offrit d'emprunter à l'amour ce moyen de rendre un serment plus sacré. Cet esprit de galanterie, sans reproduire précisément la pureté des mœurs chevaleresques, en reproduisait quelquefois le dévoûment et la témérité. Mais la galanterie du temps avait généralement un autre caractère : née chez la nation Castillane, elle tenait de son origine une exagération qui plaisait à l'imagination des femmes, qui flattait leur amour-propre, et dont la singularité, souvent voisine de l'extravagance, n'était cependant dépourvue ni d'agrément ni de délicatesse : que l'on en juge par une de ces folies; le comte d'Harcourt assiégeait Turin ; le marquis de Léganès, à la tête des troupes espagnoles, essayait vainement de forcer les lignes françaises pour entrer dans la place. Déjà les horreurs de la famine s'y faisaient sentir. Le général espagnol cherchait tous les moyens possibles, même les plus incertains

ou les plus dangereux, de procurer des vivres aux habitans. Par ses ordres, on remplissait de farine des bombes que ses batteries lançaient ensuite dans la place, par-dessus le camp des Français : les assiégés les visitaient avec soin. Un jour on en ouvre une : elle était remplie de cailles grassés qu'un Espagnol, de l'armée de Léganès envoyait, avec un billet, à sa maîtresse qui se trouvait renfermée dans la ville. C'est probablement l'unique fois qu'on ait eu la pensée d'envoyer un présent de gibier dans une bombe, et de nourrir de cailles des gens qui n'avaient pas de pain.

* *Mémoires de Montglat*, t. I, p. 294.

A ce même siége de Turin se passa un fait que j'ai bien plus de plaisir à citer. Celui qu'on vient de lire n'est qu'une aimable folie : l'anecdote suivante honore une tendresse portée jusqu'au dévoûment le plus héroïque.

« Dans la nuit du 1er août, dit un des historiens de Louis XIII en racontant les détails du siége, les ennemis ayant fait une sortie du côté de Valentin, furent repoussés, et laissèrent trois cents hommes étendus sur la place.

« C'est chose remarquable, ajoute-t-il, qu'entre ceux des ennemis qui furent tués à cette sortie, il s'en trouva un fort beau de visage, armé d'une cuirasse sur un collet de

Cet esprit de galanterie était le même dans toute l'Europe: En Espagne aussi-bien qu'en France, à l'Escurial comme au Louvre, des sujets osaient aimer leur souveraine : l'excès de la passion, sa violence et ses emportemens en faisaient excuser l'audace. Le comte de Villa-Médina brûlait, à Madrid, pour Elisabeth de France, qui avait épousé Philippe IV; mais comment pourra-t-il, quoique très grand seigneur, attirer la Reine dans son palais? Par quels moyens s'ap-

buffle, tenant encore un sabre en sa main gauche, et de la droite la bride de son cheval mort. Les soldats l'ayant dépouillé, l'on vit que c'était une femme. La curiosité d'un cas si surprenant donna lieu de s'enquérir des prisonniers quelle femme c'était. On apprit qu'elle était flamande, femme d'un capitaine allemand du régiment de Fiston; qu'elle aimait si tendrement son mari, qu'elle l'accompagnait continuellement à la guerre, et combattait plus pour défendre la vie de ce cher époux que pour la ravir aux ennemis; qu'elle y avait toujours heureusement réussi, jusqu'à ce moment fatal qu'elle fut terrassée d'un coup de pistolet dans la tête. Cet exemple d'un si tendre et si parfait amour d'une femme envers son mari méritait, dit l'auteur, que l'on eût su son nom pour le laisser à la postérité.» (*Histoire de Louis XIII*, p. 225.)

procher d'elle, et lui parler un moment sans témoins? Il annonce une fête brillante; toute la cour y est invitée; la Reine aussi daigne s'y rendre. Aux préparatifs de la fête, il avait, en secret, fait mêler ceux d'un incendie. Tout à coup il éclate, pendant la nuit, quand la pompe d'un spectacle à machine occupait et charmait tous les yeux. Les flammes dévorent en un moment les décorations, les lambris dorés, les riches tentures, les tableaux chefs-d'œuvre des arts. Au milieu de l'effroi général, chacun fuit occupé de son propre danger. Médina, qui suivait les moindres mouvemens de la princesse, l'enlève au milieu de la foule, l'arrache du sein des flammes, l'emporte à travers les débris du palais qui s'écroule, et paie ainsi, de sa fortune entière, le bonheur de la serrer un moment dans ses bras.

C'est en parlant de cette aventure que La Fontaine a dit, dans une de ses fables, *le Mari, la Femme et le Voleur*,

J'aime assez cet emportement;
Le conte m'en a plu toujours infiniment:
Il est bien d'une âme espagnole,
Et plus grande encore que folle.

Voyez la note que M. Walckenaer a donnée sur ce pas-

Buckingham, amant aussi passionné d'Anne d'Autriche, osa tenter davantage dans les jardins d'Amiens. Il n'est pas bien certain que plus tard le favori de Charles Ier, trahissant son devoir, son Roi et son pays, ait, à la prière de cette princesse, retenu dans les ports d'Angleterre les secours si long-temps promis aux protestans de La Rochelle. Il est plus sûr qu'admis pour la première fois à la cour de France, comme ambassadeur de son maître, ce seigneur magnifique y donna l'exemple d'un faste qui révolterait de nos jours au lieu de plaire. Un pareil trait peut caractériser la différence des mœurs et des époques. Le manteau de velours gris qu'il portait en entrant chez Anne d'Autriche était tout brodé de perles fines. Chacun admirait le goût de la broderie, la forme et la beauté des perles; mais on ne pouvait s'expliquer par quelle inadvertance on les avait si négligemment cousues au manteau. Bientôt, à chaque pas, à chaque mouvement du duc, les perles les plus belles se détachaient et roulaient

sage, dans son excellente édition des *Œuvres de La Fontaine*, t. II, p. 169.

à terre. « Ce spectacle, d'une magnificence nou-
« velle, fit naître une espèce de désordre et de
« murmure pour ramasser ce qu'on pouvait
« croire qu'il ne voulait pas perdre. On lui por-
« tait les perles, et les mains qui les lui pré-
« sentaient avec empressement ne pouvaient
« s'empêcher de les prendre par la manière
« noble, gracieuse et persuasive dont il imposait
« à chacun, pour l'amour de lui, la nécessité de
« les garder. [1] » Anne d'Autriche, qui ne voulut pas céder à Buckingham, du moins en magnificence, lui remit, au moment de leur séparation, douze ferrets d'aiguillettes en diamans. Peu connue quoiqu'elle mérite de l'être, et trop compliquée pour que je la rapporte ici, l'histoire de ces brillantes aiguillettes doit rester à jamais célèbre dans les annales de la galanterie. [2]

Elle était à la cour l'âme de *tous les* plaisirs;

[1] Pièce insérée dans le *Recueil* A—Z : tome A, page 7.

[2] On trouvera cette singulière anecdote à la fin du volume, dans les Éclaircissemens, que j'ai cru devoir joindre à l'Introduction (Note A) : elle s'y trouve confirmée par un passage des Mémoires du duc de La Rochefoucauld.

mais ces plaisirs étaient en général plus dispendieux que recherchés. Les différentes époques de l'année ramenaient aussi des divertissemens populaires auxquels nos Rois ne dédaignaient point de prendre part; et, soit que ces divertissemens peignent la simplicité des usages, soit qu'ils montrent la bienveillance dont les souverains se plaisaient à donner des marques à la nation, l'on aime à retrouver le récit de ces fêtes. La solennité de la Saint-Jean se célébrait avec beaucoup de pompe à Paris. Louis XIII, qui était venu plusieurs fois danser des ballets à l'Hôtel-de-Ville, y vint, en 1620, pour allumer le feu de la Saint-Jean sur la place de Grève. La foule y fut grande, la fête parut brillante, le Roi se montra satisfait. L'historien de la ville de Paris, dom Félibien, remarque comme un trait de somptuosité sans exemple, qu'après la collation, à laquelle Sa Majesté fit honneur, l'on cassa *un nombre considérable d'assiettes de faïence* qui venaient de servir au festin.[1]

[1] Le Roi revint, en 1626, à l'Hôtel-de-Ville pour y danser un ballet. Cette fête fut, à tous égards, aussi re-

Louis XIV lui-même, dans ses jeunes années, vint prendre part à cet innocent plaisir. Sa mère, Anne d'Autriche, et le jeune duc d'Anjou son frère, l'accompagnaient. Le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville présentèrent au Roi un bouquet, une écharpe, une couronne de fleurs. Ainsi paré d'un diadème qui semblait convenir à son âge, accompagné du corps de ville, suivi du cardinal Mazarin, son premier ministre, du maréchal de Villeroi, son gouverneur, du duc de Joyeuse, grand-chambellan, du comte d'Harcourt, grand-écuyer, et du comte de Charost, capitaine des gardes, le Monarque enfant descendit dans la place, et fit trois fois le tour du bûcher, qu'ensuite il alluma de sa main. Une *magnifique collation* l'attendait dans l'Hôtel-de-Ville : magnifique, en effet, puisque *sur la table du Roi, s'élevait un rocher de confitures qui avait cinq pieds de haut, et d'où jaillissait une fontaine d'eau de fleurs d'orange.* Ce n'était pas

marquable que la première. On sera curieux peut-être d'en lire une relation naïve que j'ai placée dans les Éclaircissemens (Note B).

une *magnificence* qui pût choquer les yeux d'un Roi de dix ans. L'historien ne dit pas s'il y eut à cette fête, comme à l'autre, beaucoup de faïence cassée; mais j'ai cru devoir m'arrêter sur ce récit, qui peut donner une idée des usages et des divertissemens de cette époque[1].

Quelques années avant, la naissance de ce jeune Roi avait fait éclater parmi le peuple une allégresse dont on aime à se rappeler les témoignages. Chaque nation, chaque contrée, chaque époque a des manières différentes de manifester sa joie. Les réjouissances publiques offraient alors un aspect qu'elles ne présentent plus aujourd'hui. On illuminait déjà les maisons, mais ces illuminations ne ressemblaient point aux nôtres. Les grands seigneurs, comme cela se pratique encore en Italie, plaçaient en dehors de leurs hôtels, sur des candelabres de cuivre, d'énormes flambeaux de cire blanche. Les particuliers suspendaient, à leurs fenêtres, des lanternes en papier de couleur; et quelquefois les nobles y faisaient peindre leurs armes *en transparent*.

[1] *Histoire de la Ville de Paris*, t. II.

C'est ainsi que Paris fut éclairé à la naissance de Louis XIV. « Dans les rues, on ne voyoit, « dit une relation du temps, que tables dres- « sées et couvertes, remplies et environnées « de peuple, lequel à qui mieux mieux bu- « voit à la santé du Roi et du Dauphin. [1] » L'ambassadeur de Venise fit suspendre, avec goût, aux fenêtres et aux portes de son hôtel, des guirlandes de fleurs et de fruits qu'éclairaient, pendant la nuit, des lumières disposées avec art, tandis que, par son ordre, des musiciens, sur un char de triomphe attelé de six chevaux, parcouraient les rues et les faisaient retentir de leurs fanfares. « L'ambassadeur d'An- « gleterre (je copie mot pour mot la relation avec « l'orthographe du temps) *fit un très beau feu et* « *donna à boire à tout le voisinage*. A Saint-Ger- « main, où la Royne avoit fait ses couches, les « dauphins ne cessèrent de jeter du vin depuis « le matin jusqu'au soir : laquelle magnificence « plusieurs particuliers imitèrent depuis à Paris, « tel en ayant fait pleuvoir de son toict. » Les

[1] *Cérémonial français*, p. 225.

congrégations religieuses mêlèrent leurs démonstrations à celles du peuple; mais peut-être ces congrégations diverses conservèrent-elles, dans ces témoignages d'une joie commune, le caractère particulier de chaque ordre? les Jésuites allumèrent des feux d'artifice et jouèrent la comédie; les Feuillans firent des aumônes.[1]

Après dix-huit ans de stérilité, Anne d'Autriche donnait un fils à Louis XIII. La France était avide d'avoir un dauphin. Je ne puis résister au désir de citer encore la relation naïve dont j'ai donné des passages. On verra, par cette relation même, combien les plus simples

[1] « Il n'y eut, dit la relation dont j'emprunte ces détails, « il n'y eut maison religieuse qui n'ornast ses murailles de « chandelles. Les Jésuites, outre près de mille flambeaux « dont ils tapissèrent leurs murs les 5 et 6, firent, le 7 dudit « mois de septembre, un ingénieux feu d'artifice dans leur « cour, qu'un dauphin alluma, entre plus de deux mille autres « lumières qui éclairoient un ballet et comédie sur le mesme « sujet, représentés par leurs escoliers. Les Feuillans de la « rue Neuve Saint-Honoré firent une aumosne générale de « pain et de vin, emplissant les vaisseaux de tous les « pauvres qui se présentèrent. » (*Cérémonial français*, t. II, p. 214 et suivantes.)

moyens de communication étaient encore difficiles à cette époque du dix-septième siècle. La cour était alors à Saint-Germain. « Plusieurs « voyant la Royne sur son terme, et d'autres « encore, au premier bruit qu'elle estoit entra- « vail d'enfant, avoient gens de leur part pour « leur apporter la nouvelle de sa délivrance ; et « pour ce qu'à cause de la rupture du pont de « Neuilly, le bac apportoit lors du retardement ; « aucuns, pour gagner temps, avoient disposé des « personnes sur la rive de deçà, auxquelles d'au- « tres de delà devoient donner un signal de cet « accouchement, qui estoit convenu entre la « pluspart, que si c'estoit une fille, le messager « se tiendroit morne sur la grève, les bras croi- « sés ; mais si c'estoit un Dauphin, le mesme éleve- « roit en l'air son chapeau, entre nous le *signal* « et l'emblème des mâles, comme il l'estoit au- « trefois à Rome de la liberté. » [1]

[1] *Cérémonial français*, t. II, p. 223.

La Reine fit tirer l'horoscope du Dauphin. Le cabinet des estampes, à la Bibliothèque du Roi, possède une gravure qui représente, suivant les propres mots qu'on lit au bas, *le système du monde au moment de la naissance de*

Qui l'eût dit, que ce jeune Roi, dont la naissance excitait dans la capitale du royaume de si vifs transports d'allégresse, serait, dix ans plus tard, forcé de la quitter en fugitif! Comment ce peuple passa-t-il, en si peu d'années, de la joie aux murmures et de l'amour à la rébellion? Si l'on considérait, avec les idées de l'âge actuel, certains usages de cette époque, peut-être serait-on tenté d'y trouver le germe et la cause des troubles qui éclatèrent. La majesté du trône exigeait des respects qu'elle obtiendrait difficilement aujourd'hui, même de la soumission la plus aveugle[1]. Au commencement du dix-neuvième siècle, la dignité d'une nation serait blessée d'entendre un monarque *en jaquette*, du haut du lit de justice où l'on avait été forcé de le porter, adresser, à sept ans, ces paroles aux premiers corps de l'État assem-

Louis-le-Grand, le 5 de septembre, à onze heures trente minutes du matin. La Note C contient quelques détails qui font connaître à ce sujet les idées du temps.

[1] Les premiers officiers du Roi dans la magistrature, et l'orateur du tiers-état dans les Assemblées nationales, ne parlaient à Sa Majesté qu'un genou en terre.

blés : « Je suis venu, Messieurs, pour vous parler « de mes affaires ; mon chancelier vous dira ma « volonté. » Mais de semblables causes ne pouvaient exciter alors ni mécontentement ni surprise : on était, d'étage en étage, trop façonné au joug des conditions supérieures. Il avait fallu des maux plus réels, des désordres graves, des impôts accablans, pour que le parlement s'engageât dans une lutte contre le ministère, et pour que *les bourgeois de Paris*, disposés à soutenir leurs magistrats dans une opposition qui leur semblait légitime, se montrassent, suivant une bien remarquable expression de madame de Motteville, *infectés de l'amour du bien public.*[1]

Cet amour du bien public, que les bourgeois avaient au fond du cœur, servit du moins de prétexte aux grands qui *voulaient rançonner la minorité d'un jeune Roi.* Quand on compare la régence d'Anne d'Autriche à celle de Marie de Médicis, on est frappé de la ressemblance entre les deux époques : même esprit de rébellion, mêmes ligues, même avidité parmi les grands ;

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, t. III, p. 24.

même faiblesse, même irrésolution, même incapacité dans le ministère, qui négocie au lieu d'agir, et qui achète la soumission quand il devrait prévenir ou punir la révolte ; même prodigalité dans la distribution des revenus, des emplois, des récompenses dont peut disposer l'État. Mais à l'aide des trésors qu'avait amassés la prudente économie de Henri IV, Marie de Médicis, assaillie par les courtisans, put *étourdir*, suivant une vive expression de Richelieu, *la grosse faim de leur avarice*. Les longues guerres soutenues par Louis XIII avaient, au contraire, laissé l'épargne vide quand Anne d'Autriche obtint la régence. Mazarin, son ministre, se vit contraint d'augmenter les impôts par des opérations inhabiles : de là vint que le peuple, qui était demeuré spectateur des débats entre le ministère et les grands, sous la régence de Marie de Médicis, prit une part plus active aux troubles de la fronde.

On a traité la fronde de guerre burlesque : on s'y tuait cependant comme s'il se fût agi de choses sérieuses ; mais aucun des partis n'avait de plan, de but, de résolution arrêtée. Les

frondeurs étaient plus turbulens que rebelles, et le ministère plus inhabile que tyrannique. On ne peut lire sans étonnement les Mémoires du cardinal de Retz. Quoi! des ressorts si nombreux et de si timides projets! de si hardis moyens et de si faibles résultats! Je vois partout des conspirateurs et je cherche encore la conspiration. Les frondeurs n'avaient qu'une inquiétude sans objet; comme les géans de la fable ils déployaient la vigueur de leurs bras pour entasser Ossa sur Pélion, mais sans oser, à leur exemple, escalader les cieux. Parmi ces héros de théâtre on trouve des esprits vastes, des talens brillans et pas un grand caractère. La fronde était une intrigue de cour à laquelle, pour un moment, et dans leur intérêt seul, les grands avaient associé la nation. Ces agitations ne pouvaient avoir ni le caractère sombre et terrible des guerres enfantées par le fanatisme, ni les résultats profonds et durables des révolutions politiques. Du milieu de ces troubles on ne voit s'élever aucun de ces hommes extraordinaires, dont la volonté constante, opiniâtre, inflexible, entraîne les nations vers un but

qu'eux seuls ont marqué d'avance. Le grand Condé *pensait à tout, écoutait tout, et ne voulait rien.* Quelle distance de lui à Cromwell! Mais aussi, pour l'éternel honneur du prince, quelle différence entre les succès qu'il obtint dans la guerre civile et les tristes résultats de la bataille de Naseby; et qu'il y a loin des scènes de l'Hôtel-de-Ville, toutes meurtrières qu'elles furent, à la grande et douloureuse catastrophe qui ensanglanta Whitehall!

En France, de tant de remontrances, de délibérations et d'arrêts que dictaient au parlement l'intérêt des chefs et les passions du moment bien plus que le bien général, deux actes méritent seuls un moment d'attention. Par le premier, qui pouvait établir la liberté civile, on demandait « qu'il ne pût être au pouvoir des « ministres d'emprisonner sous le nom du Roi « qui que ce fût, sans que vingt-quatre heures « après le parlement en prît connaissance. » L'autre acte avait peut-être plus d'importance encore: c'était une déclaration tendant *à ce que tous les cardinaux, tant français qu'étrangers, fussent exclus du gouvernement.* On appuya

cette proposition sur *ce qu'ayant promis et juré fidélité au pape ils ne pouvaient pas servir deux maîtres.*

La Reine n'eût pas demandé mieux que d'approuver cette dernière déclaration. Mazarin était alors hors du royaume, et par un pareil acte elle trompait les vues du coadjuteur, qui ambitionnait à la fois la pourpre romaine et l'emploi de premier ministre; mais il sentit le coup et s'y opposa. Le clergé tout entier s'y opposa bien davantage. « Ce corps, dit madame « de Motteville, où il y a pour le moins, en cer« tains particuliers, autant d'ambition que de « piété, et plus de désir pour les honneurs de « la terre que pour la gloire du ciel, s'assembla « pour se plaindre du tort qu'on lui faisait de « les exclure du ministère.

L'exclusion ne fut point prononcée. Je n'examinerai pas si cette mesure eût été juste; si de pareilles défiances, si de semblables reproches étaient fondés; mais l'une des plus curieuses révélations échappées à l'indiscrétion de Brienne fera connaître à quel point un étranger,

[1] Tome IV, page 169.

un cardinal, un premier ministre pouvait, en tournant les yeux vers Rome, oublier les intérêts de la France. Pour un chapeau de cardinal le coadjuteur de Retz troublait l'État, et Mazarin le sacrifiait à l'espoir d'obtenir un jour la tiare. [1]

Des querelles religieuses se mêlèrent aux troubles de la fronde, parce qu'on voulut voir un parti politique dans la réunion de quelques hommes livrés à des exercices pieux. Les débats qui s'étaient élevés, plusieurs années avant, entre les Jansénistes et leurs adversaires, intéresseraient aujourd'hui bien peu la société. Personne ne songe à renouveler la discussion sur la *grâce efficace*, sur *le concours concomitant*, et sur les *cinq propositions*. On n'attache d'intérêt à ces débats que parce qu'ils peignent l'histoire de l'esprit humain, à peu près comme on cherche, dans Hippocrate, le tableau de quelques maladies qui n'existent plus de nos jours. Descendu des hauteurs de la théologie, l'âge présent agite, je ne dirai pas des questions

[1] On trouvera cette anecdote, t. II, p. 97, des *Mémoires de Brienne*.

plus importantes, mais des questions moins subtiles; mais, outre qu'on ne les considérait point alors à beaucoup près avec la même indifférence, quelques hommes s'exagéraient à dessein le danger des doctrines professées par les Jansénistes. On trouva plus aisé de les dénoncer que de les réfuter; et le gouvernement, qui leur aurait pardonné peut-être quelques opinions nouvelles, ne leur pardonna point leur indépendance.

L'abbé de Saint-Cyran, qui fut le véritable *fondateur du jansénisme*, quoique Jansénius lui ait donné son nom, était un homme d'une vie pure, d'une piété sincère. Quelques écrits avaient fait connaître la pénétration de son esprit et la profondeur de son savoir : il y joignait un caractère ferme et beaucoup de désintéressement. Richelieu voulut l'élever aux honneurs. Saint-Cyran, par humilité, refusa l'offre d'un évêché : le ministre n'en fut pas moins alarmé que surpris. Tout homme qui résiste aux séductions du pouvoir est suspect; tout homme qui diffère avec lui d'opinion devient bientôt coupable : l'abbé Saint-Cyran eût ces deux torts.

Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, avait épousé la princesse de Lorraine. Richelieu voulait faire casser ce mariage : tout le clergé, docile à ses volontés, le déclara nul ; Saint-Cyran seul fut d'un avis contraire. Mal avec le ministre, il fut encore plus mal avec les Jésuites, dont il avait attaqué victorieusement un ouvrage. Ce fut alors qu'il devint tout-à-fait dangereux : le Cardinal le fit enfermer à Vincennes. Il suffirait presque, pour sa justification, de dire qu'il eut les Jésuites pour ennemis, Richelieu pour oppresseur, et qu'on voulut lui donner Laubardemont pour juge.[1]

Si les Jansénistes s'attachèrent bientôt des

[1] Laubardemont, le terrible, l'odieux Laubardemont, vint en effet à Vincennes pour interroger l'abbé de Saint-Cyran, mais il refusa de répondre devant un juge séculier : on lui donna pour interrogateur M. Lescot, docteur en Sorbonne.

« M. Molé, alors procureur-général, et depuis premier « président, ayant appris qu'on était près d'interroger M. de « Saint-Cyran, pour lequel il était rempli d'estime et de « vénération, jugea à propos de le faire avertir qu'il eût « soin de parapher toutes les phrases de son interrogatoire, « et de tirer des lignes depuis les marges jusqu'en bas, de

partisans et des amis, ce ne fut pas, du moins par la molle complaisance de leurs doctrines. Leur morale était rigide et leur vie remplie d'austérités. Quiconque voulait suivre et pratiquer leurs maximes devait s'arracher violemment au monde, à ses honneurs, à ses plaisirs, à ses espérances. Arnauld d'Andilly, homme aimable et poli, dont les personnes les plus illustres honoraient les vertus et recherchaient le commerce; Lemaître, avocat célèbre, que son éloquence devait élever aux premiers emplois, quittèrent, le premier, la cour, et le second, le barreau, pour s'ensevelir, avec quelques amis, dans une retraite obscure et profonde. Des prélats, des militaires, des gens de lettres, des grands seigneurs, suivirent à l'envi leur exemple. La dévotion, la charité, n'étaient point de leur part un calcul. *Ils* ne prêchaient point l'humilité pour arriver aux emplois; ils ne donnaient point pour recevoir; ils ne priaient pas pour être vus. Leur piété sin-

« peur qu'il ne s'y mêlât quelque chose qui ne fût pas de « lui; *car il a*, disait-il, *affaire à d'étranges gens.* » (*Recueil de pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, p. 20.)

cère, et même ardente, était sans aucune ostentation : ils avaient pris pour règle de conduite cette maxime de saint Augustin : *de parler plus à Dieu pour les hommes que de Dieu devant les hommes.* [1]

A six lieues de Paris, entre Chevreuse et Versailles, au fond d'un vallon sombre, désert, inculte, s'élevait une antique abbaye [2]. Aban-

[1] *Recueil pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, p. 224.

[2] On l'appelait *Port-Royal* ou *Port du Roi*, parce qu'autrefois Philippe-Auguste, égaré dans la forêt qui couvrait ce vallon, n'avait retrouvé sa suite qu'à l'endroit même où l'on fonda depuis l'abbaye. Mathilde de Montmorenci en posa les premiers fondemens au commencement du treizième siècle; et trois cents ans après, Henri IV plaça ce monastère sous la direction de la mère Angélique Arnauld, fort jeune alors, et qui devint ensuite si célèbre. En 1625, l'insalubrité du sol et l'accroissement de la communauté forcèrent l'abbesse et ses religieuses à quitter *Port-Royal des Champs*, pour s'établir au faubourg Saint-Jacques, dans une maison qu'on nomma *Port-Royal de Paris*.

Lemaître et Séricourt son frère vinrent les premiers habiter Port-Royal des Champs, en 1639; leurs amis les y suivirent bientôt. Mais les religieuses n'y retournèrent qu'en 1648, quand les travaux qu'on y avait entrepris depuis

donnés depuis long-temps, les bâtimens tombaient en ruines : des bois épais, des eaux marécageuses, en rendaient encore l'aspect plus triste et le séjour plus malsain. Ce fut là cependant l'asile que vinrent habiter des hommes enlevés aux douceurs de la société, habitués à l'éclat des cours, au tumulte des camps, à la célébrité que procurent les lettres. Unis par les liens d'une estime et d'une affection mutuelle, ces pieux solitaires mettaient en commun leurs prières, leurs pensées, leur fortune, leur réputation littéraire, celui de tous les biens qui peut-être souffre le moins de partage. Au milieu de ce désert ils goûtaient cette innocente joie, ce contentement de l'âme que leurs ennemis

neuf ans eurent assaini l'air et relevé les bâtimens. Les solitaires en sortirent à la même époque pour aller se loger *aux Granges*, petite ferme située sur le haut d'une colline, à quelque distance du monastère.

Par un de ces changemens bizarres qu'a produits la révolution, *Port-Royal de Paris*, qui avait été si long-temps l'asile de tant de pieuses filles, est aujourd'hui l'*Hospice de la Maternité*, tandis que presqu'en face, dans le même faubourg, une vicissitude du même genre a placé l'asile des *Enfans-Trouvés* dans le noviciat des Pères de l'Oratoire.

auraient en vain voulu leur ravir. *Si l'ermitage est triste*, se disaient-ils entre eux, *les ermites, au moins, ne le sont pas*. Bientôt, grâce à leurs soins, l'ermitage aussi fut moins triste. Chacun d'eux se fit un emploi dans la maison : ils étaient jardiniers, gardes-chasse, maçons, vignerons, laboureurs. Port-Royal prit, en peu d'années, un tout autre aspect. Leurs mains avaient fertilisé le sol, élevé les bâtimens, détourné les eaux, assaini l'air. Leur vie se trouvait partagée entre ces travaux rustiques et des exercices pieux, entre la direction des écoles qu'ils avaient formées pour la jeunesse et la composition de quelques bons livres. Ils vivaient comme des Chrétiens de la primitive Église, et s'élevaient, dans leurs écrits, au-dessus des leçons de l'Académie et du Portique.

Des alimens grossiers, la terre pour lit, l'étude pour plaisir, le travail des mains pour délassement, de l'eau pour boisson, pour vêtement un cilice; voilà ce qu'on trouvait à Port-Royal. Et cependant chaque jour augmentait le nombre des solitaires! La paix de cette retraite, en nourrissant leur indépendance, don-

nait plus de recueillement à leur esprit, plus de vigueur à leurs pensées.

Un prédicateur célèbre, Desmares, celui dont Despréaux a dit :

Desmares, dans Saint-Roch, n'aurait pas mieux prêché,

venait à Port-Royal, sous l'ombrage des bois, méditer ses exhortations éloquentes contre le luxe et la vanité des grands. Sous la dictée de Pontis, vieux capitaine qui défrichait alors un coin de terre nommé *la Solitude*, Du Fossé traçait des Mémoires utiles à l'histoire du règne de Louis XIII. Arnauld d'Andilly, qui avait pris le titre et les fonctions d'*intendant des jardins*, cultivait des fruits qu'il envoyait à la reine Anne d'Autriche, et de la même main traduisait l'Histoire des Juifs, par Josèphe, et les Confessions de saint Augustin. Son frère, Antoine Arnauld, le docteur en Sorbonne, cœur droit et sincère, esprit ardent, inflexible, portait, dans ses nombreux écrits de controverse, toute l'impétuosité de son caractère, tandis qu'avec un style aussi correct, mais plus froid, son ami, le sage Nicole, enseignait, dans ses Es-

sais, une morale douce comme son humeur et pure comme sa conduite. A ces travaux particuliers se joignaient des conférences et des compositions où chacun apportait le tribut de ses talens: Saci, sa rédaction prompte et facile; Tillemont, son vaste savoir; et Lancelot, l'auteur de tant d'excellentes méthodes, cet esprit d'analyse si favorable aux progrès de la grammaire et du raisonnement. Un homme de génie, capable de porter, seul, au plus haut point de perfection la langue, l'éloquence et les sciences, Pascal, les tenait au courant de toutes les découvertes récentes. Même avant qu'il partageât leur asile, on avait fait à Port-Royal des expériences de physique et d'anatomie. Les solitaires tentaient toutes les routes ouvertes à l'esprit humain. Ce qu'on appelait en eux désir des nouveautés n'était que le besoin, si naturel à de pareils hommes, d'examiner, d'apprendre et de connaître.

Tout pouvoir qui eût renfermé leurs pensées dans des limites trop étroites leur aurait semblé tyrannique : ils contestaient, même au Saint-Siége, son infaillibilité; jugez si le ministre d'une

régence inhabile, capricieuse, sans consistance et sans dignité; jugez si Mazarin pouvait leur paraître infaillible! Dès les premières années de son administration il avait persécuté les Jansénistes; et cependant, quand les troubles de la fronde éclatèrent, peut-être s'étonna-t-il de les trouver indifférens à sa querelle? Ordinaire erreur du pouvoir, qui voudrait que l'on fût sans ressentiment de ses injures, et que l'on oubliât le mal qu'il a fait dès qu'il veut bien lui-même en perdre la mémoire!

Quand il serait vrai que les solitaires de Port-Royal et leurs amis n'auraient pu fermer les yeux sur les fautes nombreuses du ministère, on ne voit point par quels motifs ils seraient restés seuls étrangers aux maux de la France, eux qui en souffraient comme le reste de la nation, eux dont on avait inquiété l'asile, fermé les écoles, dispersé les élèves, interdit les prédicateurs, condamné les ouvrages. Quel prétexte avait-on de leur reprocher plus qu'à d'autres d'être frondeurs, quand les frondeurs avaient à leur tête les plus proches héritiers du trône, les premiers princes du sang, la noblesse et les par-

lemens? Assurément les Jansénistes ne rendaient point d'arrêts contre l'autorité royale: il y a plus; loin d'être favorables à ces protestations judiciaires contre les fautes d'un pouvoir inhabile, les Jansénistes avaient pour doctrine : « Qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut se révolter, en conscience, contre son prince légitime; et que, quand même il serait injustement opprimé, il doit souffrir l'oppression et n'en demander justice qu'à Dieu seul, qui seul a le droit de faire rendre aux Rois compte de leurs actions. »[1].

Pendant la seconde guerre de la fronde, retirés à Vaumurier, dans un château que M. le duc de Luynes avait fait bâtir auprès de Port-Royal, dont ce seigneur partageait les doctrines, ils veillaient, ils priaient, ils jeûnaient, dit Du Fossé, pour se tenir mieux en garde contre les désordres inséparables des dissensions civiles : *persuadés qu'un temps de guerre était un temps de dissipation très dangereux pour des personnes engagées dans une vie de prière, de*

[1] RACINE, *Histoire de Port-Royal*, première partie, page 238.

travail et de silence[1]. Voilà pourtant ces conspirateurs qui menaçaient l'autorité souveraine! ce sont là ces complots dont on effrayait la crédule inexpérience d'un jeune Roi! J'insiste à dessein sur ces détails. Brienne fut lui-même attaché plus tard à la cause des Jansénistes : on retrouvera plusieurs fois, dans ses Mémoires, l'effet constant des préventions qu'on entretenait avec art, dans l'esprit de Louis XIV, contre l'audace impie de quelques ecclésiastiques, contre la rébellion de quelques vieillards, qui s'étaient, pendant la fronde, réfugiés à Vaumurier.[2]

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, par M. Du Fossé, p. 121.

[2] Le château de Vaumurier fut détruit avant le monastère de Port-Royal; mais les Jansénistes eux-mêmes en ordonnèrent la démolition. Ce n'est pas un des traits qui les honorent le moins.

Le Dauphin, fils de Louis XIV, chassait un jour dans les bois dont l'abbaye était entourée; il aperçut le château de Vaumurier. Cachée au fond d'une forêt, dans des lieux écartés, solitaires, et cependant tout près de Versailles, cette agréable habitation lui parut propre à ses desseins. Comme son père, ce prince avait des faiblesses : il voulait

La paix se fit enfin. Les grands, les magistrats, la noblesse, qui avaient forcé le Roi à prendre la fuite, qui avaient armé ses sujets contre lui, pris ses villes, dévasté ses provinces, cassé ses édits, appelé l'étranger même au sein de la France, trouvèrent aisément grâce auprès de l'autorité souveraine. Des richesses, des emplois, des honneurs, payèrent même leur soumission; mais les Jansénistes avaient irrité des ennemis qui ne pardonnent pas : leur haine implacable n'attendait qu'un prétexte pour éclater de nouveau. Le duc de Liancourt avait accueilli dans son hôtel un ecclésiastique ami des Jansénistes : les Jésuites lui firent un crime de s'être montré

acquérir Vaumurier pour y loger une personne qu'il aimait. Quand l'abbesse de Port-Royal en fut instruite, sa résolution fut prise à l'instant; les vaines craintes du monde n'eurent aucune prise sur son esprit. Par ses ordres, en peu de jours, ce joli château fut abattu de fond en comble; il n'en resta que l'emplacement. Louis XIV apprit cette résolution avec étonnement peut-être, mais sans courroux; ce prince aimait et savait honorer la vertu : de son fils ou de l'abbesse, il est aisé de voir qui devait obtenir son approbation.

compatissant pour le malheur. Le tribunal même où Dieu remet les fautes fut le lieu qu'ils choisirent pour condamner un bienfait. Arnauld, indigné, reprit la plume. La Sorbonne, en admettant dans son sein plus de membres des ordres mendians qu'elle ne devait en recevoir, fit condamner son nouvel écrit; *parce qu'il fut plus aisé de trouver des moines que des raisons.* Arnauld était réduit à fuir, à se cacher, quand Pascal parut, et le vengea dans ces lettres immortelles, où, mêlant aux traits de la raillerie la plus légère, le ton de la plus sublime éloquence, il couvrit leurs ennemis communs d'un ridicule et d'un mépris ineffaçable.

Mon projet n'est pas de suivre les Jansénistes dans les alternatives de leur bonne et de leur mauvaise fortune. On les crut un moment perdus sans retour : les solitaires étaient dispersés; Arnauld et Nicole n'avaient trouvé de refuge que dans l'hôtel de Longueville; Saci, Fontaine et Du Fossé étaient à la Bastille [1]. Mais la du-

[1] Du Fossé, dans ses Mémoires, raconte les circonstances de son arrestation, avec cette liberté d'esprit et ce ton d'enjoûment que donne seule une conscience à l'abri de

chesse de Longueville, devenue, depuis quelques années, leur protectrice et leur amie, veillait sur leurs intérêts. La vérité, grâce à son zèle, put trouver un moment accès auprès du trône. Malgré tous les soupçons dont on avait armé son esprit, Louis XIV accueillit à sa cour ces mêmes hommes que ses ministres avaient persécutés, et ne se montra point insensible à l'éclat que leurs écrits et leur renommée pouvaient répandre sur son règne.

Leur triomphe fut brillant, mais de peu de durée. Péréfixe, irrésolu, mais équitable, eut

tout reproche. Il était allé, la veille, à Pomponne voir Arnaud d'Andilly. « Il nous reçut, dit-il, avec sa bonté « ordinaire, et voulut me retenir plusieurs jours, étant « bien aise de me faire voir les ouvrages auxquels il tra- « vaillait; mais la personne qui m'avait amené chez lui « était pressée de retourner à Paris, et *j'y avais moi-même, « sans y penser*, continue-t-il, *une petite affaire, qui était « d'aller à la Bastille, où la Providence me conduisait lorsque « j'y songeais le moins.* » (*Mémoires de Du Fossé*, p. 266). On ne lira point sans intérêt tous les détails de cette arrestation (Éclaircissemens, note D): ils donnent une étrange idée des formes de la justice à cette époque.

pour successeur, à l'archevêché de Paris, *François de Harlay*, prélat dont la vie n'était pas édifiante, dont le caractère était ardent, impérieux. Les Jésuites lui pardonnèrent aisément le scandale de ses mœurs en faveur de son zèle contre les Jansénistes. La perte de la duchesse de Longueville les laissa sans appui à la cour. Pascal, Arnauld d'Andilly, n'étaient plus. Les persécutions, les chagrins, le malheur, avaient atteint ou dispersé cette foule d'hommes illustres dont s'honorait Port-Royal. Antoine Arnauld, resté presque seul, opposait une âme intrépide aux coups que lui portaient les Jésuites. Réduit à fuir en Hollande, au milieu des ennemis de la France, il laissait éclater ouvertement sa joie au bruit des succès de Louis XIV, qui le persécutait. Accusé de protestantisme, il avait publié son victorieux ouvrage *de la Perpétuité de la Foi*. Les Jésuites abreuvaient sa vie d'amertume, et pour les accabler du poids de sa générosité, il écrivit, en leur faveur, son éloquente *Apologie des Catholiques d'Angleterre*. Fugitif, errant, proscrit, sans patrie, sans asile, il conservait encore chez l'étranger, sous le poids

des ans et du malheur; le cœur d'un Français et les plus nobles vertus d'un chrétien.

On a voulu le faire passer pour un chef de parti. Peut-être en montra-t-il l'ardeur et le courage, mais il n'en eut jamais ni les vues ni les talens. *Il était simple et sincère dans sa conduite, exempt de tout artifice et de souplesse d'esprit.* Jamais il n'aurait su plier son humeur violente et son caractère opiniâtre aux ruses, aux ménagemens d'un chef de parti. Le cardinal de Retz, qui s'y connaissait, riait de ceux qui voulaient faire d'Antoine Arnauld un conspirateur. Ennemi des Jésuites dès son enfance, il leur faisait une guerre d'autant plus redoutable, qu'il avait pour lui la supériorité du talent. Ils ne lui pardonnèrent pas plus l'impétuosité de sa dialectique qu'ils ne pardonnèrent à Pascal sa gaîté *caustique ou son éloquente indignation*.

On dit qu'ils eurent assez de crédit pour empêcher Perrault de les placer l'un et l'autre dans son livre des *Hommes Illustres* [1]. Il y donna du

[1] Le censeur de l'ouvrage, docile aux injonctions des Jésuites, exigea la suppression des deux noms qui les importunaient. Cette suppression eut lieu dans la plupart des

moins au frère de l'un, au guide, au modèle, au meilleur ami de tous deux, un des plus beaux éloges qu'un homme puisse recevoir d'un autre homme, quand il a dit d'Arnauld d'Andilly : « Le bien public faisait sur son âme la même impression que l'intérêt particulier fait ordinairement sur celle des autres. » Perrault louait ainsi tout Port-Royal dans un seul homme.

Tant de persécutions ne purent satisfaire encore la haine des Jésuites. C'était peu d'avoir forcé des vieillards à fuir de leur asile, d'avoir fermé les écoles ouvertes à la jeunesse, arraché de jeunes filles à l'obscurité de leur cloître : tant que Port-Royal des Champs subsisterait, les Jésuites s'imaginaient, sans doute, que ses ruines se repeupleraient de nouveaux solitaires. Leur vengeance à la fois implacable et craintive, renversa l'édifice qu'ils avaient habité, dispersa leurs cendres,

exemplaires de la première édition ; mais comme on faisait alors, en faveur de Pascal et d'Arnauld, l'application du célèbre passage de Tacite sur Brutus et sur Cassius, on rétablit, dans l'édition suivante, les notices et les portraits supprimés.

et fit pieusement passer le soc de la charrue sur le sol qui couvrait un monastère bâti par un parent de Philippe-Auguste et doté par Saint-Louis. Ils voulurent que la terre n'en conservât point de vestiges; mais de grands talens, d'excellens ouvrages, une rare constance aux prises avec le *malheur*, ne s'effacent point aussi facilement de la mémoire des hommes. Les Jansénistes ont usé, dans des questions frivoles, la mâle vigueur de leur esprit; le dix-septième siècle a retenti long-temps du bruit de leurs vaines disputes; mais ils ont aussi rempli cette époque de l'éclat de leur renommée et du respect qu'inspiraient leurs vertus. Ce sera, l'on n'en saurait douter, une réunion d'hommes à jamais célèbre que celle qui appela dans son sein l'avocat Lemaître, le prédicateur Desmares, et Antoine Arnauld, le premier théologien de son siècle, si Bossuet n'eût pas existé; qui eut pour fondateur l'abbé de Saint-Cyran; qui donna pour instituteurs à la jeunesse, Lancelot, Nicole et Saci; qui compta pour disciples les deux Bignon, Racine et le duc de Chevreuse : pour défenseur, Pascal; pour amis, madame de Sé-

vigné et Boileau, et pour appuis, pour bienfaiteurs, le duc de Luynes, le duc de Liancourt, la princesse de Conti qui vécut comme une sainte, et la duchesse de Longueville qui expia, par sa pénitence et par sa mort, les tendres erreurs de sa vie.

Ce fut chez elle et presque par déférence pour cette princesse, qui était sa parente et sa marraine, que Brienne, alors disgracié par la cour et retiré à l'Oratoire, consentit à prendre pour ainsi dire une teinte légère de jansénisme. La duchesse portait à cette époque, dans la dévotion, l'ardeur qu'elle avait montrée six ans plus tôt pour la politique ; ses directeurs avaient alors sur son esprit l'empire qu'elle accordait autrefois à ses amans ; Brienne en convient lui-même. Antoine Arnauld, précisément à l'époque dont il parle, n'avait plus d'autre appui que la duchesse de Longueville et d'autre asile que son hôtel. Brienne l'y rencontra plusieurs fois, cachant le docteur en Sorbonne sous la perruque et sous l'habit d'un homme du monde, et ces travestissemens devaient encore plus particulièrement rappeler à la princesse l'époque de la

fronde, époque dont cette digression nécessaire m'a quelques instans éloigné.

Jamais en effet, dans aucun temps, les déguisemens de tous genres n'avaient été plus en usage que pendant les troubles dont la France et Paris devinrent le théâtre, de 1648 à 1652. On serait tenté de prendre la fronde pour une mascarade un peu sérieuse : tantôt, en effet, c'est Mazarin qui, la nuit, pendant la plus grande effervescence, parcourt, en habit d'officier, les postes placés autour du Palais-Royal; tantôt le coadjuteur vient à son tour, sous un déguisement, visiter le ministre, qui tourne en ridicule, après cet entretien, son habit cavalier, ses plumes blanches et ses jambes tortues. Des officiers sous l'habit d'artisans, sous les haillons de la misère, échauffent, à Paris, l'attaque dirigée contre l'Hôtel-de-Ville; et, sur un autre point de la France, servant une cause opposée, le révérend père Berthod cache son caractère et sa mission sous la veste d'un matelot, pour rétablir en Guienne l'autorité royale. Ces travestissemens de toute espèce favorisaient, dans toutes les classes, la révolte ou la fidélité,

l'ambition, l'intrigue ou la galanterie. Mais la personne qui parut avoir pris le plus aisément à cette époque toutes sortes de masques, parmi les dames de la cour, était sans contredit madame de Rhodez, puisqu'on trouva chez elle, dans sa garde-robe, au moment de sa mort, qui arriva subitement, des habits de *Carmes*, de *Minimes*, et d'*Augustins*. On ne pouvait avoir un goût plus décidé pour le froc.[1]

Aucun ordre, aucune police ne pouvait exister dans Paris. Un jour il fallait prendre l'écharpe isabelle, qui était la couleur des frondeurs, un autre jour, il n'y avait plus sûreté de la vie pour qui ne portait point de paille à son chapeau[2].

[1] *Mémoires de Conrard*, page 391; *Mémoires de madame la duchesse de Nemours*, pages 443 et 535.

[2] Lors de l'affaire de l'Hôtel-de-Ville, 4 juillet 1652, les assaillans, pour se reconnaître entre eux, avaient mis de la paille à leurs chapeaux. Tout le monde en prit à l'instant: les femmes même qui étaient tentées de sortir sans ce signe tutélaire, couraient risque d'être insultées. Comme les dames de la cour s'ennuyaient d'avoir toujours ces bouchons de paille à leurs ceintures, on s'avisa de faire pour elles mille petits bijoux en paille, des tresses, des colliers, des bracelets, des fleurs.

Les malfaiteurs profitaient du désordre : des bandes de voleurs intrépides s'étaient organisées dans la ville; ils osèrent même, un soir, attaquer le duc de Beaufort et tuer un de ses amis à la portière de son carrosse [1]. Les bourgeois étaient enrégimentés par quartiers; mais cette garde urbaine ne se trouvait pas alors, comme on l'a vu de nos jours, composée d'hommes qui, dès leur jeunesse, appelés sous les drapeaux par des guerres mémorables, y avaient appris le métier des armes en face des ennemis de la France. Les bourgeois du temps de la fronde ne savaient pas mieux établir l'ordre dans Paris que tenir la campagne contre les troupes du Roi : c'était une autre espèce de travestissement qui avait aussi son côté ridicule. Ces improvisations militaires, en donnant au premier venu le hausse-col et l'épaulette, amenaient quelquefois les plus singulières rencontres.

Le peuple, dont le duc d'Orléans excitait sourdement la défiance, craignait qu'à chaque moment on n'entraînât une seconde fois le jeune

[1] *Mémoires de la duchesse de Nemours*, page 466.

monarque hors de Paris. La Reine habitait le Palais-Royal. La foule se pressant, la nuit, aux portes de ce palais, demandait à voir le Roi. Anne d'Autriche, pour tranquilliser les esprits, fit appeler deux officiers de la garde bourgeoise et leur montra le jeune prince qui dormait d'un profond sommeil. Elle s'entretint long-temps ensuite avec ces officiers de création nouvelle. L'un d'eux s'appelait du Laurier. La Reine, à qui son visage ne paraissait point inconnu, ne l'appelait jamais que M. *du Laurier*. De son côté, charmé de cet accueil, il fit confidence à la Reine qu'il avait, dès long-temps, l'honneur de la connaître; qu'autrefois il suivait la cour, et qu'il était laquais de son maître d'hôtel. Anne d'Autriche n'en continua pas moins l'entretien, et le petit nombre de courtisans qui se trouvaient auprès d'elle rit, mais tout bas, de cette reconnaissance imprévue entre la Reine et M. du Laurier.[1]

Il s'en fallait bien alors que la cour étalât cette grandeur et cette magnificence que Louis XIV

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, t. IV, p. 158.

porta si loin, dans les belles années de son règne. On est surpris de voir, quand on lit les Mémoires du temps, avec quelle parcimonie mesquine étaient réglés tous les services de la maison royale. Les dames attachées à la personne d'Anne d'Autriche n'avaient point de tables au palais. « Après le souper de la Reine, « dit madame de Motteville, nous en mangions « les restes sans ordre ni mesure, nous servant « pour tout appareil de sa serviette à laver et du « reste de son pain. [1] » Encore eût-on pu tolérer pareilles choses dans les habitudes de la privauté qui leur servaient d'excuse et leur donnaient du prix : mais les festins n'étaient pas mieux ordonnés dans les occasions solennelles. Quand les ambassadeurs de Pologne vinrent, en 1645, demander la duchesse de Nevers, Marie de Gonzague, en mariage pour leur souverain, la Reine les reçut à Fontainebleau. Le jour de la signature du contrat, Sa Majesté voulut leur donner un grand souper, *ce fut du moins son intention qu'il fût tel*, mais le *bouilli* manqua au premier

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, tome II.

service; et quand les étrangers se retirèrent assez tard, ils parcoururent, dans une obscurité profonde, une grande partie des appartemens qu'on avait oublié d'éclairer. La Reine fut réduite à rire de ces contre-temps; mais quelques années plus tard, il arriva bien pis aux fêtes qui furent données chez de Lionne, aux envoyés espagnols, pour la conclusion de la paix. « La « collation destinée pour la table du Roi fut « pillée par les gens de la cour, de sorte que les « plats n'étaient pleins qu'à demi quand on « servit devant Leurs Majestés. »[1]

Ces désordres avaient leur source dans l'avarice de Mazarin, qui, par une honteuse épargne, laissait dans la maison du Roi la plupart des charges sans titulaires ou les titulaires sans appointemens. Le premier ministre d'un grand empire, chargé du fardeau des affaires publiques, passait plusieurs heures de sa matinée à peser au trébuchet les pistoles qu'il avait gagnées au jeu la veille, afin d'y remettre le soir celles qui n'étaient pas de poids. Tout devenait dans ses

[1] *Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 279.

mains une occasion de profits illicites. Il s'était fait donner l'approvisionnement de la maison du Roi, de l'armée, de la marine; et le ministre, comme on le pense bien, fermait les yeux sur les prévarications du fournisseur. Au luxe de ses ameublemens que Brienne a si bien décrits, à la richesse de ses équipages, au nombre de ses gardes, à la foule des courtisans qui le suivaient en tous lieux, on eût dit un souverain; tandis que Louis XIV, sans cour, sans crédit, sans puissance, ne pouvait disposer ni d'un emploi ni presque d'un écu. Qu'on se figure la situation d'un prince jeune, généreux, magnifique, qui n'osait visiter les postes de son armée parce qu'on refusait à sa libéralité les moyens d'encourager la valeur du soldat. Si le souvenir des services qu'il croyait avoir reçus de Mazarin put retenir son indignation, si par reconnaissance il donna même, plus tard, des regrets à sa mémoire, ce fut la marque la plus assurée d'une belle âme.

Depuis long-temps il supportait impatiemment, quoique en silence, le poids de cette avilissante tutelle. Mazarin ne l'ignorait pas : un

mot rapporté par Brienne, dans ses Mémoires, le prouve assez. Mais c'est à Brienne qu'il appartient de peindre, par une suite de détails ignorés jusqu'alors, l'insatiable avidité du ministre et le mal douloureux qui l'atteint au plus haut point de sa fortune et de sa gloire; l'incendie dont les flammes le chassent des appartemens du Louvre; les regrets qu'il exhale à la vue des richesses qui ne le suivront pas dans la tombe; la chambre à coucher d'un cardinal retentissant, à ses derniers momens, du bruit des dés et des exclamations des joueurs; Mazarin, pour tromper les autres et se tromper lui-même, couvrant des couleurs de la santé ses traits livides, déjà glacés par la mort, et d'impitoyables courtisans poursuivant, de leurs sarcasmes amers, un ministre dont, quelques jours *plus tôt*, ils adoraient encore en tremblant la fortune.

Enfin Mazarin meurt. La scène change : Louis XIV va remplacer, dans sa politique extérieure, la souplesse et la ruse par la droiture et la fermeté; dans l'administration de son royaume, l'intrigue et la faiblesse par la vigueur et la dignité du commandement; et dans sa cour, la

plus honteuse parcimonie, par la grandeur et la magnificence. Des ministres qui se disputaient, en espérance, l'autorité souveraine sous un Roi de vingt ans, avide de plaisirs et jusqu'alors étranger aux affaires, sont étonnés, dès le premier conseil, de plier sous la main d'un maître. La soumission rentre dans tous les cœurs, et quelque chose de servile s'y glisse avec elle. Qu'il avait fallu peu d'années pour changer les hommes! à Fontainebleau, dans ce pompeux séjour embelli par tant de Rois, Louis XIV, qui, si l'on peut le dire, venait de succéder à Mazarin, Louis XIV, épris de La Vallière et goûtant à la fois les premières douceurs de l'amour et de la royauté, ivre de son bonheur, le faisait partager à ceux qui l'entouraient. Des promenades au fond de la forêt, des chasses que les dames suivaient en calèche, des jeux, des carrousels, galante image des anciens tournois, occupaient tous les instans du jour. Le soir, dans les jardins, d'harmonieux concerts retentissaient sous les ombrages. Au bord du canal, des femmes charmantes, des seigneurs empressés, se promenaient sur les gazons, à la clarté de

mille flambeaux, tandis que sous leurs yeux une barque élégante se balançait mollement sur les eaux. Elle portait Louis XIV, les deux Reines, la tendre La Vallière, et cette aimable Henriette d'Angleterre, enlevée trop tôt aux hommages d'une cour dont elle était l'ornement. On y servait une collation aux princesses; mais la barque petite et le souper somptueux, ne permettaient pas au service ordinaire d'y avoir accès. Le grand Condé, le duc de Beaufort, ces héros de la fronde, si factieux alors, aujourd'hui si soumis, s'empressaient à l'envi de servir le prince qu'ils avaient combattu. Tous deux, l'un par le devoir de sa charge, l'autre par zèle, recevaient les plats tour à tour et les posaient eux-mêmes sur la table : « faisant voir, dit un auteur du temps en par- « lant du prince de Condé, qu'il était aussi « grand par son humilité que par ses victoires. » La postérité, qui voit avec d'autres yeux, pourrait trouver le prince plus *grand* sous les lauriers de Fribourg que dans ses fonctions de grand-maître; mais elle admirera du moins l'habile politique d'un jeune Roi, qui, donnant aux règles de l'étiquette un empire in-

connu jusqu'à lui, ne comptait déjà plus que d'humbles serviteurs parmi les princes de sa famille. [1]

Le cérémonial, sa pompe, ses respectables lois et ses graves débats, nous viennent de la

[1] *Mémoires de Choisy*, p. 114; *Mémoires de madame de Motteville*, tome V.

Lorsque la paix des Pyrénées permit au prince de Condé de rentrer en France, il était à Bruxelles, et fut obligé de traverser tout le royaume pour venir trouver la cour, qui était à Aix *en* Provence; il y alla descendre chez le cardinal de Mazarin, « il fallut que sa grande fierté et son courage « hautain s'humiliât en cette occasion, et qu'il fléchît le « genou devant l'idole que tout le monde adorait en France. « Le Cardinal le mena chez la Reine, où était le Roi, devant « lequel il mit un genou en terre et lui demanda pardon « de ce qu'il avait fait contre son service. Le Roi se tint « fort droit et le reçut très froidement et la Reine aussi..... « Ayant demeuré peu de jours à la cour, où il jouait un « assez mauvais *personnage*, il en repartit pour aller à « Paris, où il y avait huit ans qu'il n'avait été....., et dès- « lors il résolut de vivre comme un particulier sans se « mêler de rien; et d'avoir une complaisance entière pour « la cour et pour les favoris. » (*Mémoires de Montglat*, t. III, p. 97*) L'anecdote qu'on vient de lire prouve qu'il ne manqua point à sa résolution.

cour des Empereurs grecs. Il était naturel qu'un peuple frivole et subtil, qui plaçait toute l'importance d'une discussion dans les mots, mît aussi, dans les vains honneurs du pas, toute la considération attachée aux personnes. En Europe et surtout en France, la hiérarchie féodale doubla le prix qu'on attachait aux questions de préséance. Les ambassadeurs dans les cours étrangères, les corps de l'État dans les cérémonies publiques, les ordres religieux dans les processions, se disputaient la droite avec obstination. Le sang fut souvent prêt à couler et coula quelquefois pour la place d'un siége, la queue d'une robe ou le rang d'un carrosse. On est surpris de voir à quels singuliers expédiens l'art des conciliateurs était souvent forcé de recourir, pour apaiser le débat [1]. Les corps les plus graves n'étaient pas sur ce point les plus sensés : leur vanité prenait acte des moindres circonstances. Lors du *Te Deum* chanté à Notre-Dame en 1640, pour la victoire que nous venions de remporter

[1] *Voyez* tome II, page 392, le débat survenu entre deux ambassadeurs dont les carrosses s'étaient rencontrés dans un lieu resserré par des balustrades.

à Casal, le parlement sortit de l'église presqu'aussi triomphant que s'il avait lui-même défait les Espagnols, parce que les gardes françaises et suisses lui *faisant face* à la porte du chœur, *tournaient le dos* à la chambre des comptes.[1]

Plus on était élevé par le rang, la naissance et le mérite, plus on aurait dû dédaigner d'aussi frivoles avantages, et plus, au contraire, on semblait y attacher d'importance. Mademoiselle de Montpensier, petite-fille de Henri IV, nièce de trois Reines, et cousine de Louis XIV, a rempli ses Mémoires de plaintes contre ceux qui lui refusaient *les honneurs dus à sa qualité*, et ces honneurs, objet de tant de plaintes et souvent cause de tant de larmes, c'était d'avoir, à l'exclusion des autres princesses, *un carrosse cloué et des valets de pied à chausses retroussées*.[2]

Elle tenait cette humeur hautaine de son père Gaston d'Orléans. On lit à ce sujet, dans plusieurs écrits, une anecdote assez piquante.

[1] *Cérémonial français*, t. II, p. 1029.

[2] *Mémoires de madame de Motteville*, t. II, p. 124.

« Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII, « disent ces manuscrits, était extrêmement sur « le qui-vive, et ne souffrait pas que personne « eût son chapeau devant lui. Le Roi, qui con- « naissait son humeur, prenait plaisir à l'en « railler. Un jour se promenant avec M. Biron, « survint une petite pluie qui incommodait fort « ce dernier. Le Roi lui dit en souriant : *Mettez « votre chapeau, Biron ; mon frère le permet.* [1] »

Il faut convenir toutefois qu'il suffisait de peu de chose pour établir, aux yeux de Gaston, une distinction convenable entre un fils de France et le premier prince du sang. Au lit de justice que tint Louis XIII, en 1620, au parlement de Bordeaux, « on remarqua que Monsieur, frère du « Roi, estoit assis sur un oreiller de velours vio- « let garny de *clinquant* d'or, tandis que M. le « prince de Condé, premier prince du sang,

[1] La Place, dans son *Recueil de Pièces intéressantes*, attribue cette réponse à Louis XIV, en présence de Monsieur, son frère unique : le président Bouhier, dans ses manuscrits, que j'ai sous les yeux, nomme, avec beaucoup plus de vraisemblance et d'autorité, Louis XIII et Gaston d'Orléans.

« estoit à un pas esloigné de Monsieur, sur un « autre petit oreiller de veloux violet, *sans clin-* « *quant.* »[1]

Le fils de ce même prince de Conde, le duc d'Enghien, surnommé depuis le grand Condé, avait acquis assez de solide gloire à Lens, à Norlingue, à Rocroi, pour ne pas mettre un aussi grand prix au clinquant. Il était peu sensible aux distinctions de ce genre, et riait même, en particulier des vanités du cérémonial; mais à l'étranger, mais en public, *il voulait qu'on rendit au nom de Bourbon les honneurs qui lui sont dus.* C'était certainement en vertu d'un si beau titre qu'il ne cédait jamais à personne le droit d'aller au feu le premier.[2]

Avant le règne de Louis XIV, la vanité tenait, il est vrai, note exacte des concessions qu'elle pouvait obtenir; mais des droits long-temps douteux, des tentatives toujours renaissantes, éternisaient d'aussi sérieux débats. Louis XIV réduisit

[1] *Cérémonial français*, t. II, p. 616.

[2] *Traité des droits, franchises, exemptions, prérogatives et priviléges annexés en France à chaque dignité, etc., etc.*, t. II, p. 364.

presqu'en code les règles incertaines du cérémonial : en imposant à ses courtisans le joug de l'étiquette, il en devint lui-même le premier esclave. Le cérémonial réglait tous les instans de sa vie, assistait à son lever, le suivait au conseil, à table, dans ses jardins, et, pendant son sommeil, s'asseyait même au pied de son lit, comme un spectre importun qu'on ne pouvait écarter [1]. Cette contrainte de tous les momens, d'autres la supportaient avec lui et par lui; c'était peut-être ce qui l'en consolait. En prenant le soleil pour emblême, ce prince avait tracé la marche des astres secondaires, et leur permettait de décrire, à de grandes distances de lui, des courbes plus ou moins inclinées. [2]

[1] Un valet de chambre couchait chaque nuit dans la chambre du Roi, sur un lit qu'on y dressait exprès tous les soirs.

[2] Bussy-Rabutin explique en véritable courtisan la nécessité pénible, selon lui, qui avait réduit Louis XIV à placer, pour ainsi dire, les barrières du cérémonial entre ses sujets et lui.

« Le Roi, dit-il, aime naturellement la société, mais il se « retient par politique; la crainte qu'il a que les Français,

Mais une pensée plus digne d'un prince qui connut, qui pratiqua mieux qu'aucun autre le grand art de régner, avait dirigé Louis XIV. Il savait tout le prix que l'opinion peut mettre aux plus légères faveurs. La forme d'un habit, une place dans ses voitures, l'honneur de le suivre à la chasse, de l'accompagner dans ses palais, étaient des grâces signalées, parce que l'étiquette en interdisait l'usage au grand nombre. En campagne c'était la distinction la plus flatteuse que de s'asseoir à sa table. Vauban, qui, pour la première fois, obtint cette faveur au siége de Namur, en fut comblé de joie [1]. On verra quelle importance attachait Brienne au privilége de pouvoir suivre le Roi jusque dans ses appartemens

« qui abusent aisément des *familiarités qu'on leur donne*, « ne choquent le *respect qu'ils* lui doivent, le fait tenir plus « réservé; et, *par une bonté extraordinaire*, il aime mieux « se contraindre que de leur laisser la moindre occasion de « faire quelque chose qui l'obligeât de se fâcher contre « eux. »

On voit que Bussy-Rabutin savait être, selon l'occurrence, flatteur aussi complaisant que détracteur amer.

[1] *Voyez* la note de la page 202, tome II.

les plus secrets, sans avoir eu besoin de *brevet d'affaires*. Ces brevets, qu'ambitionnait la tourbe des courtisans, ne donnaient droit qu'aux *secondes entrées* : quant aux premières, les plus grands personnages de l'État pouvaient seuls y prétendre. Le fils du prince de Condé, M. le Duc, qui croyait avoir et qui avait lieu de se plaindre, oublia tout chagrin, tout ressentiment, dès qu'il obtint *les grandes entrées*.

Qu'on me permette d'ajouter un fait. Quand tout ce qu'il y avait d'illustre et de puissant dans le royaume se pressait encore à la porte du Roi, avant le grand-chambellan, avant le premier gentilhomme, avant cette foule de seigneurs, princes, cardinaux, maréchaux, ministres, qui attendaient respectueusement l'instant du réveil, tous les jours, une femme entrait dans la chambre du Roi, et courait l'embrasser dans son lit. Cette femme..... c'était sa nourrice! Jamais, dans aucune circonstance, elle ne perdit ce privilége auprès de celui que son sein avait allaité. C'était bien mieux qu'un usage, c'était un souvenir doux, naturel et touchant. Louis XIV, dans les bras de sa nourrice, cède un moment du moins

aux affections du cœur : il est homme. On ouvre : la foule entre ; il est roi. [1]

Ce prince, qui gouverna soixante ans la France et fut trente ans l'arbitre et la terreur de l'Europe; dont les réglemens élevèrent au plus haut degré de splendeur l'administration militaire, la marine, les beaux-arts et le commerce, ne dédaigna point de descendre aux plus minutieux détails. Depuis le *chauffe-cire* jusqu'au chancelier de France, depuis le *hâteur de rôt* jusqu'au grand-écuyer, emplois, prérogatives, attributions, tout fut réglé, par ses soins, dans l'État et dans sa maison. Quand on parcourt ce singulier code, qui dans leur palais,

[1] La nourrice du Roi se nommait *dame Amelin*; elle était première femme de chambre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et partageait cet emploi avec la signora dona Maria Molina. Un réglement du mois d'octobre 1660 détermina leurs attributions et leurs prérogatives.

Il paraît que cette nourrice était d'ailleurs une excellente femme, car, pendant la campagne de 1657, la Reine-mère ayant fait établir à Stenay un hôpital pour les soldats blessés au siége de Montmédy, Anne d'Autriche y envoya la nourrice du Roi *pour y avoir l'œil et faire que rien ne manquât.* MONTGLAT; t. III, p. 32.

dans leur intérieur le plus intime, asservissant les princes, les princesses et le monarque lui-même aux règles du service, ne leur laissait le libre usage ni de leurs bras, ni de leurs mains, ni de leur volonté; l'on ne sait s'il faut sourire, ou s'il faut les plaindre. Il y a de quoi guérir de l'envie d'être roi.

« Quand le Roi sort de son lit, le grand-cham-« bellan ou le premier gentilhomme de la cham-« bre, ou quelque autre grand-officier, met la « robe de chambre à Sa Majesté, et le premier « valet de chambre la soutient. Quand la che-« mise a été donnée au Roi, le premier valet de « chambre aide à passer la manche droite, le « premier valet de garde-robe la manche gau-« che. » (*Traité des Droits*, tome I, page 520.)

« Lorsque la Reine veut être décoiffée, c'est « à la dame d'atours à remplir cette fonction, « en tout ou en partie; elle peut même peigner « la Reine, mais elle laisse ordinairement ce « soin à la première femme de chambre. » (*Traité des Droits*, tome II, page 248.)

Peut-être aura-t-on peine à me croire, quand j'ajou-

« Au dîner et au souper du Roi, le capitaine « des gardes est toujours derrière le fauteuil de « Sa Majesté. Il ne permet pas que personne « l'entretienne d'affaires pendant ce temps-là. » (*État de la France*, de Trabouillet, tome IV.)

« Au lever, lorsque la première femme de « chambre a chaussé la Reine, et que Sa Majesté « met elle-même ses jarretières, la dame d'a- « tours les lui donne, ainsi que la jupe, après les « avoir reçues de la première femme de cham- « bre, qui les lui a présentées. » (*Traité des Droits*, tome II, page 248.)

La Reine, comme on vient de le voir, avait au moins la liberté de mettre ses jarretières elle-

terai « qu'à défaut de tailleurs, les valets de garde-robe « avaient, chez la Reine, le privilége de lacer Sa Majesté. » C'est cependant un droit qui leur était positivement accordé; il est probable qu'ils n'en usaient jamais. Je dois cependant dire encore qu'à cette époque, les femmes avaient des tailleurs et non des couturières : les tailleurs faisaient leurs robes, leurs *corps* ou leurs corsets, et les essayaient eux-mêmes. On voit, dans les comédies du temps, une foule d'amans qui prennent le costume de tailleur pour s'introduire chez leurs maîtresses, et pour usurper d'aussi charmans *privilèges*.

même. A la rigueur, on permettait au Roi d'en faire autant; mais le premier valet de chambre devait absolument, au coucher, *défaire la jarretière du côté gauche.* On ne dit pas qui défaisait l'autre.

Sa Majesté avait un cravatier qui devait arranger le col. Le soin de mettre la cravate regardait le maître de la garde-robe. « Toutefois « la cravate étant mise, si le cravatier découvrait « quelqu'endroit qui n'allât pas bien, le cravatier pouvait y toucher et mettre lui-même « la cravate au Roi, en l'absence des officiers « supérieurs. » Ah! que la royauté devait sembler pesante à qui ne pouvait mettre à son gré ses jarretières, sa cravate ou ses bas![1]

[1] Je n'aurais jamais fini, si je voulais rapporter ce qui se passait d'étrange en ce genre chez le Roi, autour de sa personne, dans son palais ou dans ses jardins. Si je faisais voir quatre de ses pages, qu'on nommait les quatre *ordinaires*, ou les quatre *surtouts*, à cause du surtout bleu qu'ils avaient alors, l'accompagnant à la chasse, et portant à cheval ses chiens sur des coussins; ou bien, si je montrais les carrosses assujettis, dans les cours de Versailles ou du Louvre, au même cérémonial que leurs maîtres dans les salons; ces détails m'entraîneraient ici trop loin : mais j'ai

Dans les emplois plus élevés, dans les premières charges de l'État, des priviléges particuliers comblaient d'*heur et de gloire* ceux qui possédaient ces emplois. Le Roi désirait-il prendre un bouillon le matin, le premier maître d'hôtel avait le droit d'accompagner le bouillon. Tenait-on lit de justice, c'était le privilége du grand-chambellan d'être couché par terre aux pieds de son maître. C'est tout au plus s'il eût donné la préférence au dais qui couvrait le monarque [1]. Le grand-écuyer avait le malheur

ort, nécessaire d'en donner plusieurs dans les notes. Brienne, par exemple, parle dans ses Mémoires (tome II, page 202) de l'honneur qu'il eut de dîner à la table du Roi, qui le servit lui-même *sur une des assiettes de son cadenas*. J'ai cru devoir expliquer ce que c'était que le *cadenas* et la *nef* du Roi; j'ai cru devoir aussi rapporter dans quel ordre on allait aux cuisines chercher le dîner, ou, comme on disait encore alors, *la viande du Roi*.

On trouvera des éclaircissemens à ce sujet, sous la Note E, à la fin du volume. J'y fais connaître aussi, dans la Note F, comme une des choses les plus singulières, l'étiquette, j'ai presque dit la législation relative aux carrosses admis dans le palais.

[1] L'origine de cette prérogative est touchante; Du Tillet

d'être assis plus commodément ; mais, pour s'en consoler, il portait à son cou l'*épée de parement* du Roi. A la messe, le grand-aumônier donnait au Roi l'eau bénite ; à la chasse, au moment où Sa Majesté montait à cheval pour aller *au laisser courre*, le grand-veneur lui présentait un bâton de deux pieds pour écarter les branches. Chaque charge avait ainsi sa prérogative qui contentait l'amour-propre du titulaire. On ne dédaigne rien à la cour de ce qui sert d'indice à la faveur ou peut servir de route à la fortune.

Placés plus près du prince, les premiers gentilshommes de la chambre ont, suivant l'ancienne

nous l'a conservée en parlant de Pierre de Villebeau, seigneur de Baigneux, grand-chambellan du roi Saint-Louis, mort à Tunis. « Il fut, dit-il, enterré aux pieds du Roi son « maître, en la manière qu'il gisait à ses pieds de son vivant ; « et de ce, est demeuré que quand le Roi tient son lit de « justice et le trône royal, le grand-chambellan est couché « à ses pieds et est tel lieu estimé rang honorable. » Il en doit être ainsi, puisque cette charge de grand-chambellan n'a jamais été remplie que par les plus nobles familles de France, les Montmorency, les Guise, les Talleyrand, les La Trimouille,

étiquette, de plus agréables soins à remplir : ils sont chargés d'ordonner les habits, *par extraordinaire*, quand il y a *bals*, *ballets*, *mascarades* et semblables divertissemens à la cour. C'est à eux de régler les masques qu'on y doit prendre et les comédies qu'on y joue. Il est aisé dès-lors de concevoir le nombre et l'importance de leurs occupations.[1]

Quant aux gentilshommes ordinaires, un de leurs priviléges est d'aller recevoir les ambassadeurs du Scha de Perse et les envoyés du Grand-Turc[2]. Un connétable et des maréchaux de France ont autrefois pris place au milieu d'eux : c'est un honneur dont ils ont raison d'être fiers. Mais ils ne sont pas sans doute moins glorieux, aux yeux de la nation, d'avoir eu pour confrères, en des temps différens, Malherbe, Racine et Voltaire.

Il semblait qu'à l'aide de tant de statuts et de réglemens tout sujet de difficulté fût prévu ; mais les prétentions et les amours-propres faisaient renaître, à chaque moment, des contesta-

[1] *Traité des Droits*, t. I, p. 518 et 532.

[2] *Même ouvrage*, t. I, p. 611.

tions nouvelles; et, comme il arrive en pareil cas, le service du prince en souffrait toujours: l'issue en tournait quelquefois même contre lui. Louis XV enfant sortait de la main des femmes; il se faisait le plaisir le plus vif d'aller à la foire à Saint-Germain. Déjà le carrosse à huit chevaux était au pied du grand degré. Le Roi monte; mais au moment de partir, un débat imprévu s'élève entre le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, sur la place qu'ils devaient occuper dans le carrosse. Le maréchal, en sa qualité de gouverneur, ne prétendait céder la place d'honneur qu'au premier prince du sang. On soumit le débat au conseil de régence, qui fut favorable au duc du Maine; mais en attendant, on rentra : le Roi, triste et chagrin comme on l'est à cet âge, en pareille occurrence, ne vit point, cette année, la foire Saint-Germain.

Anciennement nos Rois se croyaient obligés d'attacher à leur suite, de rassembler dans leur palais une foule d'hommes qui, parés de costumes et chargés d'emplois divers, y déguisaient sous des titres pompeux, leur inutilité. On met-

trait en doute aujourd'hui la nécessité de ces illustres parasites. Les idées changent avec les mœurs : tant de pompe étonnerait et même affligerait les regards; on y remarquerait encore le faste du trône, mais on n'y verrait plus sa force et sa puissance. Les moindres soins, s'ils avaient quelque chose de servile, ne sauraient plus être ennoblis par la naissance ou la qualité de celui qui les rend. Notre âge, en cela trop sévère peut-être, trop ennemi des illusions, dépouille les choses d'un vain prestige pour arriver à leur réalité : l'éclat des titres ou des livrées ne saurait le tromper sur la nature des emplois.

De nos jours, soit prévention, soit injustice, le public confondrait presque, dans ses idées, à quelques hautes exceptions près, les trois services dont, suivant un de nos anciens écrivains, se composait la maison de nos Rois : celui qui a le *droit* ou *l'honneur de servir*, celui qui *devrait servir*, et celui qui *sert* en effet [1]. Le même écrivain reproduit cette division sous d'autres ter-

[1] *Introduction à la Description de la France*, t. I, p. 249.

mes que l'on comprend mieux encore, malgré leur impropriété. Le premier des trois services est *honoraire*, dit-il, et c'est probablement honorifique qu'il a voulu dire. Le second, continue-t-il, est *onéraire* : le sens veut qu'on lise onéreux. Quant au troisième, qu'il nomme *nécessaire*, on ne peut contester la justesse du mot. Mais rien n'était moins *honoraire* ou moins *honorifique* que ces différentes classes d'offices. Outre de très gros gages attachés à leurs emplois, les *commensaux de la maison du Roi*, car c'est ainsi qu'on les nommait, avaient des droits et des exemptions de toute espèce : droit de *committimus*, c'est-à-dire celui d'évoquer les débats qui les concernaient devant des juges particuliers; droit aux qualifications nobiliaires [1],

[1] Il n'est point question ici des grandes charges que remplissaient les plus illustres maisons du royaume; ni même des commensaux de seconde classe, qui presque tous étaient gentilshommes; mais les commensaux de la troisième classe, lorsqu'ils n'étaient point nobles, comptaient parmi *leurs priviléges* celui de prendre la qualité *d'écuyer*. Une déclaration du 26 mars 1697 attribue le titre *d'écuyer* aux porte-manteau du Roi, et un arrêt du

et, ce qui était bien plus réel, exemptions des droits de franc-fief; exemptions des charges de ville et logement de gens de guerre; exemption du *ban* et de *l'arrière-ban*, ou, comme on dirait aujourd'hui, de la conscription; exemption de la taille, des aides, *des contributions et subventions générales et particulières quelconques, faites et à faire.* [1]

Tant d'exemptions énormes en tous genres retombaient à la charge du peuple. Comme si ce n'était point encore assez, Louis XIV transporta successivement ces priviléges aux domestiques et commensaux de la maison de la Reine, aux domestiques de son frère, Monsieur, duc d'Orléans, de madame Henriette d'Angleterre, et, plus tard, aux officiers de Madame la Dauphine; et tel fut l'empire qu'exerçait sur lui l'obsession de ceux dont il était entouré, qu'aux époques désastreuses de son règne, quand la nation gémissait sous le fardeau des impôts, quand le Roi, pour en alléger un peu le poids, se voyait obligé de

conseil, rendu le 18 du mois précédent, avait maintenu les valets de la garde-robe dans la même qualité d'écuyers.

[1] Édit du mois de janvier 1588.

révoquer tous les priviléges, il maintint cependant les exemptions dont jouissaient les commensaux [1]. Jugez par là combien il devait en coûter à la France, et combien ces offices, enrichis de tant d'immunités, devaient rapporter, au contraire, de bénéfice à tous les grands officiers qui les vendaient. [2]

[1] Édit du mois d'août 1705.

[2] Loyseau, qui écrivait en 1614, s'élève amèrement contre cette vente des emplois, et n'y voit de remède *sinon que le Roi reprenne l'entière disposition de ces offices.*

« Quant à leur réception, ajoute-t-il, elle se fait par le « chef d'office, lequel, comme on voit à présent, ayant lui-« même choisi *ceux qu'il place*, n'a plus que faire d'infor-« mer de leurs vie et mœurs, ni d'apporter en icelle aucune « cérémonie, sinon de prendre garde si leur argent est « bon.... Mais si c'était le Roi qui les conférât pleinement « et sans leur nomination, ils seraient plus exacts à s'infor-« mer de leur fidélité et capacité, n'étant engagés, comme « ils le sont à présent, par la vente qu'ils font de ces offices. »

Ce vœu si sage, Louis XVI l'avait accompli. Par un édit du mois de janvier 1780, il défendit expressément à toute personne, de quelque état et condition qu'elle fût, de vendre aucun *des offices de sa maison.* Une réforme si nécessaire ne disposa point, sans doute, en sa faveur ceux qui jouissaient de ces priviléges; il n'en avait que plus de

Il ne faut pas croire cependant que tous ceux qui servaient dans la maison des Rois eussent droit aux priviléges des commensaux. La première condition, pour en jouir, était d'avoir au moins *bouche à cour*. Ceux qui portaient plus haut l'excès d'une si noble ambition, devaient avoir *bouche, gages et livrées*. Il ne manquait plus rien dès-lors à leur élévation : ils étaient de vrais *commensaux*. C'est en cette qualité que l'on voit figurer dans le *Traité des Droits* les garçons de la chambre et le cravatier, le porte-arquebuse et le porte-malle, un *capitaine* de l'équipage des mulets, un *capitaine des levrettes de la chambre*, qui a 2466 livres de gages, et même, s'il faut le dire, deux porte-chaises d'affaires, qui ont chacun 800 livres par an. (*Traité des Droits*, t. I, p. 530.) [1]

mérite à les restreindre. Ce ne sera pas la dernière fois que j'aurai, dans ce morceau, l'occasion de remarquer tout ce que ce vertueux prince avait conçu, avait exécuté d'utile et de bien.

[1] Ce n'est pas sans quelque surprise qu'on retrouve la plupart de ces offices dans les maisons des princes frères de Louis XVI, lors de la création de ces maisons par édit des

Louis XIV avait cru ce luxe d'abus nécessaire à la splendeur de sa cour : c'était assez pour qu'il fût imité par ses descendans. Des princes remplis d'esprit, de lumières et d'intentions bienfaisantes, ne pouvaient manquer d'en apercevoir le ridicule, et peut-être aussi le danger; mais, plus fort qu'eux-mêmes, l'usage maintenait ces abus. Le faste introduit par Louis XIV dans les dépenses du trône conti-

mois d'avril 1771 et mois d'octobre 1773. Il y règne, entre les traitemens divers, une disproportion qui surprend bien davantage, quand on considère un moment l'objet et la nature des emplois. On voit figurer, par exemple, dans ces déclarations,

Quatre hâteurs de rôts, à 150 livres chacun.
Un chauffe-cire, à 500 liv.
Un capitaine des levrettes de la chambre, à 1,000 liv.
Un premier peintre, à 600 liv.
Un chef des oiseaux du cabinet, à 1,000 liv.
Quatre barbiers de la chambre, à 700 liv. chacun.
Un précepteur des pages, à 250 liv.
Deux cochers du corps, à 456 liv. 5 sous par an.
Un maître de mathématiques, à 200 liv.
Deux valets des pages, à 200 liv.
Un généalogiste de l'écurie, à 100 liv.

nuait après lui d'appauvrir l'État, de même que les formes gênantes de l'étiquette observée dans sa cour faisaient encore, dans le siècle suivant, le tourment de ses successeurs.

On peut voir, dans Saint-Simon, à quel point ce joug *imposé* par l'orgueil ou par la politique de *Louis* XIV, paraissait insupportable, même aux contemporains de ce prince. Tant de contrainte irritait ou les caractères trop fiers pour s'y plier avec souplesse, ou les esprits trop pénétrans pour n'en point démêler les secrets motifs. Les arts s'empressaient à l'envi de reproduire son image : la flatterie lui sacrifiait sans pudeur tous les dieux de la fable et tous les héros de l'histoire : en sa présence l'encens le plus épais brûlait sur les théâtres : les poètes, les guerriers et les belles n'attendaient de lui qu'un regard pour prix de leurs exploits, de leurs attraits ou de leurs vers; mais la satire se vengeait en secret de la gêne qu'il imposait à l'adulation : ce n'était qu'une bassesse de plus. Ses galanteries offraient assez de prise, et ses faiblesses n'étaient pas plus épargnées que celles de ses sujets dans ces couplets que la malice, la médi-

32315

sance et quelquefois la haine la plus envenimée répandaient à la cour, à la ville, sur des refrains connus.

J'ai tenu dans mes mains cinq volumes in-folio de ces chansons manuscrites. Ce recueil anecdotique commence en 1574, et ne finit que sous le règne de Louis XV : c'est une *histoire de France en vaudevilles*; mais c'est bien l'histoire la plus scandaleuse qu'on ait jamais écrite. Ces vaudevilles peignent à la fois le désordre des mœurs et l'audace effrénée des satiriques : ni le sexe, ni l'âge, ni le rang, ni la condition, ne peuvent trouver grâce à leurs yeux. Quelques unes de ces chansons constatent l'anecdote du jour ou le scandale de la veille : c'est là tout leur mérite; mais j'en pourrais citer un grand nombre qui égalent au moins la noirceur des couplets attribués à J.-B. Rousseau, la poétique obscénité de Piron ou l'élégante impiété de la *Guerre des Dieux* et de la *Pucelle*. Les abus de la presse, qu'on s'est tant efforcé de grossir, n'ont rien de comparable à la licence presque toujours impunie de ces couplets. Auteur, imprimeur ou libraire, la loi peut toujours

atteindre celui dont les écrits imprimés outragent les mœurs ou diffament les citoyens. Puisqu'il lui faut des complices, il peut avoir des révélateurs, et les caractères mêmes qui multiplient le délit, aideraient à le découvrir au besoin. Mais quels moyens d'atteindre la calomnie qu'un refrain populaire accrédite, qui reçoit du mystère un attrait de plus, qu'on fredonne à l'oreille, et dont on peut dire encore, quand elle vous perce le sein : Ce n'est qu'une chanson!

Je ne saurais indiquer à quel point on a porté l'obscénité dans la plupart de ces vaudevilles. Il en est qu'aucun homme de notre âge ne pourrait entendre un seul instant sans dégoût, et cependant ces couplets étaient composés par les courtisans les plus spirituels, et répétés dans les cercles les plus brillans. Pendant la fronde, on les chantait au palais du Luxembourg, à l'hôtel de Longueville, peut-être même à l'archevêché. Plus tard, on les murmurait tout bas dans les bosquets de Marly, sur le grand degré de Versailles; et la société du duc de Vendôme ou des princes de Conti renchérissait peut-être, en

chantant ces couplets, sur les désordres dont ils offrent le honteux tableau.

Il est vrai que la conversation et la scène elle-même toléraient, alors, des expressions que la décence a bannies depuis du langage. La cour applaudissait, et certainement elle avait raison d'applaudir, une comédie de Molière dont on n'oserait afficher aujourd'hui le second titre. On n'avait point encore trouvé de termes honnêtes pour désigner ce qui ne l'est pas. Le chap. XXIX des Mémoires qu'on va lire nous représente quatre des hommes les plus polis de la cour, le duc de Nevers, La Châtre, Brienne et Vivonne renouvelant, au petit coucher du Roi, un assez plaisant débat sur les accidens du mariage. Ni le mot ni la chose n'y sont déguisés; ces messieurs y font gaillardement les honneurs du lit conjugal, et Louis XIV, dit Brienne à ce sujet, *n'a jamais ri de si bon cœur.* [1]

[1] On voit par cette indication seule, et l'on verra bien plus par le chapitre de Brienne, que le Roi ne haïssait pas les propos assez gais. Saint-Simon lui reproche amèrement aussi « d'avoir voulu connaître avec grand soin ce qui se « passait dans les lieux publics, dans les maisons particu-

Les ecclésiastiques mêmes ne se croyaient point obligés, par leur caractère, à plus de retenue dans leurs discours. Qui ne serait scandalisé d'entendre un abbé dire à mademoiselle de La Mothe, jeune et jolie personne qui allait épouser M. de Ventadour, célèbre alors par sa laideur: «*Il* n'y a pas d'apparence, mademoiselle, que vous refusiez à d'autres ce que vous accorderez à M. de Ventadour.» Quel propos, quel conseil[1] ! Il est vrai que les princes de l'Église ne donnaient point dans leurs discours un exemple plus édifiant. Trompé par les mensonges et par

« lières, dans le commerce du monde, dans le secret des « familles ou des liaisons.» Il est vrai que la curiosité de ce prince allait souvent jusqu'à vouloir connaître les choses les plus cachées. Pour confirmer le témoignage de Brienne et justifier Saint-Simon, je citerai dans la *Note G*, comme peinture de caractère et de mœurs, une anecdote bien singulière et bien peu connue. Je la dois aux manuscrits du président Bouhier. J'ai pris soin de déguiser, par des raisons qu'on devinera, la franchise beaucoup trop nue de son récit : tel qu'il est, cependant, en laissant aux hommes la liberté de lire ce feuillet, je supplierai les dames de vouloir bien le passer.

[1] *Lettres de madame de Sévigné*, t. I, p. 265.

les artifices de la duchesse de Chevreuse, Mazarin, qui se voyait vaincu avec ses propres armes, jetait, de dépit, sa calotte rouge à ses pieds, en prodiguant à la duchesse un nom d'autant plus injurieux qu'il était plus mérité. [1]

Dans l'intérieur des familles comme au milieu de la société, les entretiens, et même les sentimens, manquaient de cette retenue qui en fait le charme. Il y a des rapports délicats qu'on s'étonne de voir blessés; il y a des sujets sur lesquels ceux que la nature unit par des liens respectables ne sauraient arrêter ensemble leurs pensées. Oserai-je le dire? quelle femme, quelle mère,

[1] *Mémoires de madame la duchesse de Nemours*, p. 483; elle s'explique en ces termes: «Lorsqu'il fut tout-à-fait « convaincu d'avoir été trompé par madame de Chevreuse, « il fit serment de ne se fier jamais à une femme de la « sorte, en se servant d'un nom tout-à-fait injurieux qu'il « lui donna, pour s'expliquer mieux sur ce qu'il pensait « d'elle.»

S'il faut en croire Saint-Simon, Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, ne choisissait pas davantage ses expressions pour désigner plus tard madame de Montespan; mais elle était épouse, elle était mère; elle était offensée, trahie et délaissée.

en écrivant à sa fille, lui donnerait de nos jours, comme madame de Sévigné dans ses lettres, d'intarissables détails sur les désordres de son fils, sur la satiété qui les accompagne, sur des dégoûts précoces ou sur des terreurs assez bien fondées[1] ! Quelle femme, quelle reine souffrirait de nos jours qu'une autre femme levât son mouchoir pour admirer son sein ! La sévère madame de Motteville ne s'en montre pourtant point trop surprise. « L'ambassadrice de Danemarck, « dit-elle, prit la main de la Reine, puis l'ayant « dégantée, elle la baisa et la loua de bonne « grâce; elle lui leva son mouchoir, pour voir « sa gorge, avec tant de familiarité, qu'il sem- « blait qu'elle fût sa sœur et qu'elle l'eût vue « toute sa vie. » Ces choses *plurent* à la Reine, et *toute la journée* l'on ne parla que *de la Danoise*, que de la *douce gravité*, *de la grâce*, et probablement aussi de la décence *qu'elle avait en toutes ses actions*.[2]

Je ne parlerai point de la reine Christine de Suède après madame de Motteville. Ses Mé-

[1] *Lettres de madame de Sévigné*, t. II, p. 6 et 25.

[2] *Madame de Motteville*, t. II, p. 243.

moires nous la représentent comme elle fut toujours, ridicule dans son accoutrement, indécente dans son maintien, libre dans ses manières, dans ses gestes, dans ses discours. Cependant madame de Motteville ne raconte rien d'aussi fort que ce qu'a rapporté Brienne dans un chapitre de son ouvrage [1]. On ne sait ce qui doit surprendre le plus ou de l'effronterie de Christine, qui tenait un pareil langage à la reine Anne d'Autriche, devant les dames de sa cour, ou de l'indulgence extrême de la duchesse de Longueville, qui, dévote et janséniste, souffre cependant que Brienne lui redise à son tour ces étranges paroles, et qui en rit même aux éclats!

Mais alors on riait de tout en France, surtout dans un certain ordre de personnes. Hommes et femmes également spirituels, également accablés de leur loisir, également ambitieux, ne connaissaient d'occupations que l'intrigue et la galanterie. On ne semblait éprouver que deux besoins, celui d'échapper à l'ennui et d'avancer sa fortune. Un désir ardent de plaire et de briller prêtait à la conversation, sur quelque sujet

[1] Tome II, chapitre XXIII, page 242.

qu'elle s'arrêtât, le ton du badinage ou de la raillerie. L'habitude de s'observer entre eux, pour se flatter ou pour se nuire, donnait aux gens du monde une rare aptitude à peindre d'un seul trait les ridicules ou les travers : même à l'aspect des maux inséparables de la vie, pressés du besoin d'être spirituels, pouvaient-ils avoir le loisir d'être humains et compatissans?

Ce penchant à plaisanter, en toute occasion et sur toutes choses, se fait remarquer dans les lettres d'une femme immortelle qu'un simple commerce épistolaire, avec sa fille et ses amis, a placée, comme à son insu, au rang de nos premiers écrivains. Relisez ses lettres charmantes, (et qui peut se lasser jamais de les relire!) tout, sous sa plume, est matière à plaisanterie, même les conditions les plus affligeantes, même les accidens les plus funestes, même les coups dont son cœur a certainement le plus souffert, même les scènes les plus capables d'inspirer de l'horreur ou de la pitié. Si des galériens défilent sous ses yeux, au milieu d'une route, traînant de lourdes chaînes, elle plaisante; si un gentilhomme tombe de cheval en lisant une lettre de

sa maîtresse, elle plaisante : elle date, en plaisantant, une de ses lettres, *du 22 juillet, jour de la Madeleine, où fut tué*, dit-elle, *il y a quelques années, un père que j'avais.* Elle plaisante sur les maladies, sur les infirmités, sur toutes les souffrances de la vie; elle plaisante sur les gibets, sur les pendus, sur les empoisonnemens, sur les plus épouvantables supplices; elle plaisante sur les excès des soldats qui, placés en garnison dans la Bretagne, *mirent l'autre jour un petit enfant à la broche*, et puis elle parle, dans la même phrase, des Cordeliers de la Provence, qui savaient employer tout différemment leurs loisirs : mais elle retrouve des craintes, de la sensibilité, des entrailles, quand il s'agit de conserver le teint, les dents, les cheveux de madame de Grignan. Séduit, entraîné, ravi par le charme d'une diction si vive, si naturelle, si passionnée, l'on ne peut cependant, sans un saisissement de cœur, rencontrer trop souvent, dans sa correspondance, ces preuves d'une légèreté qui paraît insensible et cruelle.

Est-ce elle qu'il en faut accuser? Oh non! il

n'en faut accuser que son siècle. Elle ne portait pas du moins, dans ses relations, cet égoïsme insultant, dédaigneux et moqueur qui semblait habituel aux personnages les plus élevés de son temps. Chavigny, qui fut le beau-père de Brienne, et dont il parle plus d'une fois dans ses Mémoires, avait, par zèle ou par ambition, ardemment servi le prince de Condé pendant les troubles de la fronde; et pourtant, sur le plus léger prétexte, sur de vagues soupçons, le prince dit à Chavigny *des paroles si fâcheuses*, qu'outré de colère et blessé de tant d'ingratitude, il rentre chez lui et tombe à l'instant frappé du mal dont il mourut. « M. le Prince, « l'étant allé voir comme il était à l'extrémité, « parut le regretter, et une personne qui était « présente à cette visite m'a dit que les yeux lui « rougirent et qu'il voulut, par une manière de « désespoir, s'arracher les cheveux; mais, après « l'avoir regardé, il dit en s'en allant, et se mo- « quant de son agonie, qu'il était laid en dia- « ble. » [1]

Considérez une autre scène. Le duc de Ne-

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, t. IV, p. 350.

mours, jeune, brave, bien fait, venait d'être tué d'un coup de pistolet en se battant en duel contre son beau-frère, le duc de Beaufort [1]. On en apporte la nouvelle à Gaston, duc d'Orléans. « A l'instant M. le Prince s'en alla chez madame « de Nemours, où je me rendis aussi, dit ma- « demoiselle de Montpensier. La duchesse, con- « tinue-t-elle, était sur son lit, sans connais- « sance, dans une affliction terrible, ses rideaux « ouverts, tout le monde autour d'elle; rien n'é- « tait plus pitoyable, aussi-bien que la manière « dont elle apprit ce malheureux accident. Elle « était dans sa chambre, dont une fenêtre donne « sur la cour : elle entendit crier : Il est mort ! « elle s'évanouit. Parmi toute cette désolation, « madame de Béthune dit je ne sais quoi d'un « ton lamentable qui fit rire madame de Guise, « qui était la plus sérieuse femme du monde; « de sorte que M. le Prince et moi, qui la vîmes « rire, nous éclatâmes; ce fut le plus grand « scandale du monde. » [2]

[1] 30 juillet 1652.

[2] *Mémoires de madame de Montpensier*, t. II, p. 287. Il faut ajouter cependant que Mademoiselle, qui fait ici peser

On ne connaissait point alors ces attentions, ces pieux mensonges par lesquels une sensibilité prévoyante abuse un être expirant jusqu'à son dernier soupir; détourne ses regards et sa pensée du sort qui l'attend; le soutient, le console en le trompant, et, jusqu'à l'instant fatal, fait asseoir l'espérance au pied du lit de mort. *Rien*, je puis le dire, de plus singulièrement attachant que les détails donnés par Brienne sur les derniers momens de Mazarin. Il avoue lui-même qu'il aimait le Cardinal, qu'il était touché de sa fin prochaine; et cependant, quand Mazarin lui dit d'une voix attendrie, de ce ton de voix d'un homme qui cherche une réponse rassurante : « M. de Brienne, je me meurs! — Je le vois bien, monseigneur », répond-il, sans s'aper-

sur la mémoire du prince de Condé un si grave reproche d'insensibilité, le montre ému jusqu'aux larmes et livré au plus profond désespoir à la vue des périls dans lesquels il avait précipité ses amis, au combat du faubourg Saint-Antoine. Cette page est assurément une des plus honorables qu'on ait écrites en faveur de ce prince, parce qu'elle fait voir l'homme à côté du héros. J'ai placé ce passage dans les Éclaircissemens (Note H).

cevoir que ces seuls mots lui portent un coup de poignard au fond du cœur. Anne d'Autriche, expirante, n'était pas traitée, par ses serviteurs, avec plus de ménagemens que Mazarin par ses amis. Elle se mourait des suites d'un mal affreux [1]; elle en supportait les douleurs avec un admirable courage : quelques jours avant sa fin : « M. le Premier, » dit-elle à Beringhern, qu'elle avait comblé de grâces, « il nous faut quitter. » Il lui répondit froidement, selon sa manière de parler et d'agir, qui paraissait toute de glace : « Vous pouvez penser, madame, avec quelle « douleur vos serviteurs reçoivent cet arrêt, mais « ce qui peut nous consoler, c'est de voir que « Votre Majesté échappe à de grandes douleurs, « et de plus à une grande incommodité, particulièrement elle qui aime les bonnes sen- « teurs, car ces maux, sur la fin, sont d'une « grande puanteur. [2] » Elle pâlit à ces mots, mais garda le silence; et ce ne fut pas sans doute un des moindres efforts de sa résignation chrétienne.

[1] Elle avait un cancer au sein.

[2] *Mémoires de madame de Motteville*, t. V, p. 254.

Son cœur devait subir tous les genres d'épreuves. On prévoyait une fin prochaine; mais la cour ne pouvait se résoudre à suspendre un moment ses plaisirs. Les bals, les comédies, toutes les sortes de divertissemens se succédaient sans interruption. Dix jours seulement avant la mort de la Reine, le Roi maria mademoiselle d'Artigny, l'amie, la confidente de mademoiselle de La Vallière : les fiançailles se faisaient au Palais-Royal, tandis que la Reine-mère expirait au Louvre, et l'on mêlait ainsi les apprêts, la pompe et la joie d'une noce aux angoisses d'une agonie.

Les Mémoires de madame de Motteville renferment des détails et des réflexions affligeantes sur cet oubli des sentimens les plus sacrés. Anne d'Autriche, qu'un pareil oubli devait blesser plus qu'aucune autre, se crut forcée d'en parler au Roi, non pour elle, mais pour lui-même. Elle lui représenta « qu'il devait croire qu'en l'état où elle était, « les peuples murmureraient contre lui s'ils le voyaient « occupé à se divertir dans un temps où elle était menacée « d'une mort si prompte. » Quel chagrin pour une mère, que d'avoir à donner de semblables avis! quelle force et quelle tendresse ces avis supposent encore dans le cœur de celle qui les donne! On ne lui épargna pas même la dou-

On ne doit pas se hâter toutefois de porter un jugement trop sévère. Peut-être faut-il, comme le disait encore Anne d'Autriche, en excusant son fils avec une admirable douceur, peut-être faut-il *accorder quelque chose aux emportemens de la jeunesse;* peut-être pensait-elle aussi, sans le dire, qu'il fallait *accorder quelque chose aux emportemens de l'amour.* Louis XIV aimait alors éperdûment mademoiselle de La Vallière. Dès qu'il eut satisfait à ce qu'exigeait de lui la perte d'une mère si sage, si courageuse et si tendre, il s'abandonna sans contrainte à sa passion. Jeune, beau, galant, magnifique et Roi! en faut-il tant pour être aimé? Multiplier les fêtes, c'était pour lui multiplier les occasions et les moyens de plaire. Adroit à tous les exercices, il paraissait avec un égal avantage au jeu de mail, dans les chasses, dans les carrousels et dans les ballets : la cour suivait aveuglément

leur de savoir qu'avant sa mort, dans ses appartemens, à quelques pas de son lit, des difficultés s'élevaient déjà entre Louis XIV et son frère, à qui hériterait de ses perles et de ses diamans. (*Voyez* les *Mémoires de madame de Motteville*, t. V, p. 235 et 246.)

son exemple, doublement heureuse de flatter ses penchans en partageant ses plaisirs.

Dès l'âge de neuf ans Louis XIV avait figuré dans un bal, *et quoiqu'il fût magnifiquement vêtu*, son air, sa grâce et sa beauté le paraient encore mieux que son habit. Plus tard, il se plut à danser dans les ballets qu'on donnait alors. Ce genre de divertissement se composait d'entrées où les danseurs paraissaient revêtus de costumes analogues au titre du ballet. La cour de France avait de tout temps goûté ce plaisir. Louis XIII, malgré son penchant à la mélancolie, s'y prêtait quelquefois, comme on l'a vu plus haut, et sa sœur Élisabeth, avant de passer en Espagne pour épouser le roi Philippe IV, parut, en 1615, dans un ballet sous *les traits de Pallas*. Des stances de Malherbe en ont consacré le souvenir.[1]

Les poètes donnaient, en pareille circon-

[1] *Poésies de Malherbe*, édition de 1822, p. 179.

C'est cette même princesse qu'enleva le duc de Médina, comme on l'a vu plus haut, au milieu d'un incendie. Je ne sais si l'Espagne vit en elle la déesse de la sagesse, mais je sais qu'elle y fit admirer sa grâce et chérir sa bonté.

stance, carrière à leur imagination. Les ballets faisaient naître les beaux vers : Terpsichore inspirait Polymnie ; mais nul, dans *ses compositions légères*, ne réussit mieux que Benserade. « Avant lui, dit Perrault dans ses *Hommes illustres*, les vers d'un ballet ne parlaient que des personnages qu'on y faisait entrer et point du tout des personnes qui les représentaient. M. de Benserade tournait ses vers d'une manière qu'ils s'entendaient également des uns et des autres ; et comme le Roi représentait tantôt Jupiter et tantôt Neptune, quelquefois le dieu Mars et d'autres fois le Soleil, rien n'était plus agréable ni plus admirable tout ensemble que la finesse des louanges qu'il lui donnait sans s'adresser à lui. Le coup portait sur le personnage et le contre-coup sur la personne, ce qui donnait un double plaisir en donnant à entendre deux choses à la fois, qui belles séparément, devenaient encore plus belles étant jointes ensemble. »

Ces éloges, dans lesquels on confondait à dessein les dieux de la fable et le dieu de la

PERRAULT, *Hommes illustres*, page 80.

cour, nous paraîtraient aujourd'hui peut-être un peu fades. Au risque de me brouiller avec l'Olympe, je préfère citer les vers que fit Benserade pour le Roi qui représentait cette fois un gentilhomme français, dans une *entrée composée de diverses nations*. Ce gentilhomme donc, représenté par Louis XIV, se vante d'être appelé souvent par son nom de baptême,

Encore qu'il ait plus d'un fief.

Puis il ajoute :

Je me veux marier : moi-même et mon village,
Tous deux avons besoin que ce soit au plus tôt ;
Et pour entretenir un honnête ménage,
Personne n'a mieux ce qu'il faut.

Habits, meubles, chevaux, un équipage leste,
Ne se trouveront point ailleurs comme chez moi :
Jeune, galant, adroit, vigoureux ; quant au reste,
Gentilhomme comme le Roi. [1]

Le *gentilhomme*, après son mariage, n'était pas devenu plus rangé. L'amour dont il brûlait

[1] Ballet royal de la Raillerie, dansé par Sa Majesté en 1659. (*Œuvres de Benserade*, t. II, p. 215.)

pour La Vallière avait cessé d'être un secret : elle parut, à son tour, dans un ballet, sous de simples habits de bergère ; voilà les vers que Benserade avait alors composés pour elle :

Elle a dans ses beaux yeux une douce langueur ;
Et bien qu'en apparence aucun n'en soit la cause,
Pour peu qu'il fût permis de fouiller dans son cœur,
On ne laisserait pas d'y trouver quelque chose.

Mais pourquoi là-dessus s'étendre davantage,
Suffit qu'on ne saurait en dire trop de bien ;
Et je ne pense pas que, dans tout le village,
Il se rencontre un cœur mieux placé que le sien.

On voit aisément, comme le dit Perrault, que *le coup porte sur le personnage et le contre-coup sur la personne.* « Il en était de même, « continue-t-il, de tous les seigneurs et de toutes « les dames de la cour qui dansaient avec le Roi « dans les mêmes ballets : leurs qualités, leurs « talens et quelquefois même leurs intrigues y « étaient touchés si délicatement qu'ils étaient « obligés d'en rire les premiers. » Ils étaient

Ballet royal des Arts, dansé par Sa Majesté en 1663. (*Œuvres de Benserade*, t. II, p. 287.)

trop bons courtisans pour n'en pas rire au moins du bout des lèvres. Ces traits, *délicatement touchés*, devaient sembler quelquefois bien amers. J'aurais voulu savoir ce qu'en pensaient, au fond du cœur, le duc de Damville et le marquis de Genlis, quand l'âge avancé de l'un et l'excessive laideur de l'autre, les exposaient, à tout propos, aux sarcasmes de Benserade. On n'aurait plus aujourd'hui le généreux courage de s'immoler ainsi soi-même au ridicule, pour les plaisirs du maître; mais alors le danger des *contre-coups* n'effrayait personne : tout ce qu'il y avait d'illustre à la cour ambitionnait l'honneur de figurer dans les ballets du Roi.

[1] Plusieurs des allusions de Benserade sont enjouées et fines; d'autres, malgré le voile dont on a voulu les couvrir, sont encore aujourd'hui, et devaient être bien plus alors, d'une extrême indécence. La réputation de Saucourt et le mérite de Roquelaure servent de texte à des vers que je crois devoir rejeter dans les notes, quoique les œuvres de Benserade, imprimées avec privilége, ne soient pas au nombre des mauvais livres. Quand on songe que ces vers se lisaient en présence des dames de la cour, on est forcé de penser que le poëte leur accordait beaucoup de candeur et bien peu de pénétration.

L'art de la danse jouissait alors d'une considération qu'il n'a pas conservée depuis. Brienne, qui, dans les deux premiers chapitres de ses Mémoires, nous donne les plus curieux détails sur l'éducation des jeunes gentilshommes à cette époque, place au premier rang des exercices qu'on leur faisait apprendre, l'équitation, l'escrime, la voltige et la danse. La plupart de ces exercices, trop négligés aujourd'hui, donnaient au corps de l'agilité, de la force et de la souplesse; la danse y ajoutait la grâce et la dignité du maintien. Louis XIV devait, mieux que personne, en apprécier les avantages, lui dont les moindres mouvemens étaient remplis de noblesse. Dès l'année 1661, le Roi, par lettres-patentes, avait établi, *en la ville de Paris*, une Académie royale de Danse, *composée des plus expérimentés audit art, pour conférer entre eux du fait de la danse, aviser et délibérer sur les moyens de la perfectionner, et corriger les abus et défauts qui peuvent y avoir été ou y être, ci-après, introduits.* Créée plus tard, l'Académie royale de Musique fut encore mieux traitée. *Voulons et nous plaît,* est-il dit dans la permis-

sion du Roi, *que tous gentilshommes et damoiselles y puissent chanter sans que pour ce* ils soient censés déroger *à leurs titres de noblesse, priviléges, charges, droits, immunités.* Les deux Académies n'en formant plus tard qu'une seule, les deux arts auront eu même prérogative. C'est une illustration pour l'Académie royale de Musique, où de nos jours tout gentilhomme, soit qu'il chantât, soit qu'il dansât, pourrait encore, à bon droit, maintenir son rang dans la roulade et ses priviléges dans la pirouette.[1]

[1] L'Opéra fut en partie redevable des *immunités* qu'il obtint à la faveur dont jouissait Lulli. Personne n'ignore qu'il y avait, avant lui, vingt-quatre violons attachés à la chambre du Roi, et qu'on les nomma *la bande des grands violons du Roi*, quand pour Lulli lui-même, qu'on n'appelait encore que Baptiste, on eut formé une autre *bande*, à laquelle on donna le nom de *petits violons*.

On sait moins généralement qu'il y avait de plus, à cette époque, *quatre trompettes ordinaires de la chambre, et douze grands hautbois de la chambre et des écuries de Sa Majesté*. Mais je vais citer un usage qui est bien moins connu, je pense.

Quand la musique de la chambre allait chanter, *par ordre du Roi*, devant des princes du sang, des princes

La peinture et la poésie, la statuaire et l'architecture, arts apparemment plus frivoles, n'obtenaient point alors la même bienveillance. Perrault nous fait assez connaître quel jugement portait la haute société de son temps sur les savans, les gens de lettres et les artistes, qu'il appelle des *artisans*. Il publiait la vie et les portraits des hommes illustres de son siècle : l'ordre chronologique était le plus naturel à suivre ; mais il

souverains ou même des étrangers, si ces princes se couvraient, la musique de la chambre en faisait autant. Ce privilége datait des premières années du siècle, puisque la musique de la chambre en usa, devant le duc de Lorraine, à Nantes, en 1626 ; et qu'en 1642, aux fisques de s'enrhumer lui-même, le prince de Monaco, devant qui chantait la musique, l'écouta découvert, pour que les musiciens n'eussent pas le chapeau sur la tête. (*État de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur.)

Aussi, lorsque *l'intelligence* que s'était acquise Baptiste, *au fait de la musique*, eut *convié* Louis XIV à le nommer surintendant de la musique de la chambre, *Baptiste* ne fut plus que *le sieur de Lulli*.

Voyez, sur la permission qu'il obtint d'ouvrir une Académie royale de Musique, et sur la révolution qu'il opéra dans cet art, les Éclaircissemens de la Note I.

connaissait trop l'empire des préjugés pour adopter une classification qui aurait confondu *les états et les qualités*. « On n'a pensé, dit-il « dans sa Préface, qu'à démêler un peu les con- « ditions. L'on a mis au premier rang ceux qui « ont paru avec éclat dans l'état ecclésiastique ; « au deuxième, ceux qui se sont acquis le plus « de gloire dans la profession des armes ; au « troisième, les ministres d'État et les grands « magistrats ; au quatrième, les hommes de let- « tres distingués, philosophes, historiens, ora- « teurs ou poètes ; et au cinquième enfin, ceux « qui ont le plus excellé dans les beaux-arts. » Cette façon de classer la célébrité d'après les conditions et non d'après le mérite, paraîtrait singulière aujourd'hui. Que dirait d'ailleurs la noblesse de n'arriver qu'au second rang ? Que penseraient surtout les ministres s'ils se voyaient rejetés au troisième ? Quant aux artistes, aux savans, aux poètes, peu leur importerait ; ils se marquent eux-mêmes leur place par leurs ouvrages, et savent fort bien qu'au Parnasse les rangs ne se règlent point comme autrefois au Louvre ou dans les salons de Versailles. Ce soin

de démêler un peu les conditions explique au reste pourquoi Corneille et Pascal, dans le livre des *Hommes illustres*, arrivent long-temps après Pierre de Marca, archevêque de Paris; pourquoi Lesueur et Nicolas Poussin sont placés au-dessous du général de l'Oratoire. L'insolente postérité a fait depuis, au livre de Perrault, un errata qui change un peu l'ordre des places.

Cette classification même, ingénieusement inventée par Perrault, qui voulait se faire pardonner son enthousiasme pour les talens et son respect pour le génie, cette classification ne fut point goûtée de son temps. Les hommes qui, dans les camps, dans l'Église, au conseil, occupaient les premiers emplois, se croyaient seuls en droit d'occuper aussi la renommée. Dans l'Avertissement de son second volume, Perrault fut obligé d'adresser des excuses à ceux que blessaient le voisinage de Molière et la célébrité de Corneille. Hâtons-nous de le dire, car la justice est un devoir et la reconnaissance un plaisir, Louis XIV ne partageait point ces stupides dédains à l'égard des hommes qui cultivaient avec éclat les lettres et les beaux-arts. Il regretta sans

doute qu'une fin précoce eût enlevé Lesueur à ses bienfaits : il anoblit Mignard, il décora Lebrun du cordon de Saint-Michel : l'un et l'autre furent ses premiers peintres : leurs pinceaux ont reproduit son image, leurs chefs-d'œuvre ont orné ses palais ; et de tant de souverains il est peut-être le seul qui ait su protéger les arts à la manière de Léon X. »

« On ne doit pas d'encouragement aux beaux-arts ; on ne leur doit que des récompenses. La nature seule fait les artistes ; ne vous chargez point de son ouvrage : c'est elle qui leur donne le désir, le besoin, le talent de créer. S'ils sont nés pour les arts, ils manieront le pinceau, l'ébauchoir ou l'équerre, en dépit des hommes, en dépit de la fortune et d'eux-mêmes. La pauvreté, dites-moi, a-t-elle empêché Lesueur d'achever sa galerie ? a-t-elle arrêté l'essor et rétréci la pensée du Poussin ? Si, de nos jours, on pouvait profiter des plus nobles confidences, on verrait qu'au début de sa carrière, un grand talent aux prises avec le besoin n'y trouve qu'un aiguillon de plus. Laissez donc l'homme de génie lutter, se débattre, croître, s'élever, grandir : chacun de ses efforts est un succès ; chacun de ses ouvrages, un chef-d'œuvre. Il attire tous les yeux ; il étonne, il ravit tous les suffrages. Alors ouvrez-lui vos temples, vos galeries, vos palais : comblez-le de biens, et surtout couvrez-le d'honneurs. Qu'il dirige seul tous vos tra-

Il ne fit pas moins pour les lettres. Mazarin, tant qu'il gouverna, n'accorda de faveurs qu'à ceux qu'il redoutait; sa crainte l'emportait alors sur son avarice et le rendait généreux malgré lui. On en trouvera bientôt la preuve dans la négociation singulière que Brienne entreprit, à sa demande, auprès de Priolo. Un secrétaire d'état allant au cabaret pour y enivrer de vins fins et de louanges un écrivain famélique, gonflé d'amour-propre, chargé de dettes, léger d'honneur, qui, pour une pension, change tout à coup ses satires en éloges, et de frondeur amer devient admirateur outré, c'est sans doute une scène unique en son genre! La négociation, le lieu, le négociateur, les moyens et le résultat, tout peint l'époque. Séduire au cabaret! fi donc! ce *siècle des merveilles* avait encore bien peu de politesse, et n'avait donc pas de salons?

Mazarin donnait pour corrompre; Colbert retranchait pour intimider: on voit que de nos

vaux; qu'il en réponde sur sa gloire; qu'il marche à la tête de tous les artistes: la foule suivra de reste, et ce qui suivrait de trop loin doit retomber dans les conditions vulgaires.

jours on n'a rien inventé. Mézerai montrait, dans ses ouvrages, un caractère indépendant; quelques traits de son *Abrégé chronologique*, publié en 1668, avaient paru trop hardis. Il recevait de la cour une pension de 4,000 francs; Colbert le menaça d'une suppression. Mézerai aimait la vérité, mais il aimait aussi l'argent. Il écrivit au ministre deux lettres, récemment publiées sur les autographes, par M. Gabriel Peignot[1]. *La douleur extrême d'avoir déplu au ministre l'a frappé*, lui dit-il, *d'un coup de foudre.* Il ne prétend *justifier ses manquemens qu'en les réparant*: une seconde édition doit être avant peu publiée; *il est prêt à passer l'éponge sur tous les endroits que le ministre jugera dignes de sa censure.* Colbert ne fut pas satisfait: il était difficile. Peut-être ne crut-il point ces offres sincères; et je pense, en effet, qu'elles ne l'étaient pas. Sans supprimer la pension, le ministre la réduisit à 2,000 francs: c'était un avertissement. Mézerai ne voulut point le comprendre; et quoiqu'on voie, par une seconde

[1] Documens authentiques sur les dépenses de Louis XIV. *Paris*, 1827.

lettre, *qu'il portait ses feuilles à M. Perrault*, cependant il ne put se résoudre à contenter entièrement le ministre. Mézerai, si l'on veut me permettre de retourner ma phrase, aimait l'argent, mais il aimait aussi la vérité. Il ne supprima rien, ou ne supprima que peu de choses dans son édition nouvelle, et Colbert supprima la pension. Il était plus digne de lui de la maintenir : ce procédé généreux eût épargné à Mézerai un tort grave, celui de se déchaîner depuis contre un ministre qu'il avait flatté trop long-temps.

La conduite de Corneille, dans une circonstance semblable, avait été plus noble, et plus franche et plus libre. Richelieu le laissait confondu parmi les auteurs qui travaillaient aux pièces dont il donnait le plan. Le génie de Corneille était, comme son caractère, ennemi des entraves. Il fit des changemens dans un acte qui lui avait été confié. Richelieu, mécontent, lui reprocha de n'avoir point un *esprit de suite* : il voulait dire sans doute un esprit qui marche à la suite. Corneille, quoiqu'il n'eût d'autres ressources que la libéralité du Cardinal ; se re-

tira bientôt à Rouen, sous le prétexte assez plausible des arrangemens qu'exigeait son peu de fortune. Un chef-d'œuvre fut le fruit de cette retraite : *le Cid* parut. Peut-être le ministre eut-il la faiblesse d'en être jaloux : on le pensa du moins. C'en fut assez pour encourager l'envie. Corneille, attaqué en vers, en prose, par des écrivains mercenaires, forts de l'appui du Cardinal, et trop heureux de satisfaire leurs passions en servant la sienne, Corneille, sans s'épouvanter de leur cabale, osa librement tracer ces beaux vers :

La fausse humilité ne met plus en crédit;
Je sais ce que je vaux, et crois ce qu'on m'en dit.
Pour me faire admirer je ne fais point de ligue;
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue;
Et mon ambition, pour faire plus de bruit,
Ne les va point quêter de réduit en réduit.
Mon travail sans appui monte sur le théâtre;
Chacun, en liberté, l'y blâme ou l'idolâtre :
Là, sans que mes amis prêchent leurs sentimens,
J'arrache quelquefois leurs applaudissemens;
Là, content des succès que le mérite donne,
Par d'illustres avis je n'éblouis personne.

Je satisfais ensemble et peuple et courtisans,
Et mes vers, en tous lieux, sont mes seuls partisans. [1]

Quand on songe à la vanité littéraire et surtout au pouvoir du Cardinal, la mâle fermeté de Corneille cause un moment d'alarme. Il est toujours à craindre d'être en rivalité d'amour-propre avec un poète qui gouverne vingt millions d'hommes, et des *tragédies* toutes récentes pouvaient rendre Corneille moins ardent à défendre la sienne. Mais au milieu de cette effervescence qu'excita dans les esprits la première apparition d'un chef-d'œuvre, tout le monde joua bien son rôle : l'envie, qui se déchaîna contre un grand homme; le poète, qui ne se laissa point effrayer de ses clameurs; le public, qui l'admira; l'Académie, qui, dans *ses Sentimens* sur le Cid, montra peut-être encore plus d'indépendance que de saine critique, et le ministre enfin, qui put ambitionner les lauriers du poète, mais qui n'eut pas du moins l'indignité de le punir de son triomphe en lui retirant ses bienfaits. Corneille, que n'auraient point ébranlé

[1] CORNEILLE, *Avis à Ariste.*

des menaces, se rendit à la noblesse d'un procédé généreux. On ne peut attribuer du moins qu'à sa reconnaissance, les paroles qu'on lit dans l'Épître dédicatoire de sa tragédie d'*Horace* à Richelieu. [1]

Deux fois il honora les muses, en empruntant leur langage pour donner de nobles leçons au pouvoir. Richelieu, dans tout l'ascendant de sa puissance, eût tenté vainement de l'intimider : Louis XIV, dans tout l'éclat de sa jeunesse, ne put le séduire. Il devina pour ainsi dire, du même coup d'œil, et ses inclinations belliqueuses, et ses succès et ses revers. Il semblait

[1] Quoique le titre des *Horaces* ait prévalu, Corneille ne donna jamais que celui d'*Horace* à sa tragédie. Son Épître dédicatoire au Cardinal contient ce passage : « Vous avez, « Monseigneur, ennobli le but de l'Art, puisqu'au lieu de celui « de plaire au peuple que nous prescrivent les maîtres, et « dont les plus honnêtes gens de leur siècle, Scipion et « Lélie, ont autrefois protesté de se contenter, vous nous « avez donné celui de vous plaire et de vous divertir; et « qu'ainsi nous ne rendons pas un petit service à l'État, « puisque, contribuant à vos divertissemens, nous contri- « buons à l'entretien d'une santé qui lui est si précieuse « et si nécessaire. » (*Œuvres de Corneille*, t. III, p. 130.)

que, perçant les voiles de l'avenir, le poète, à l'aurore d'un beau règne, en aperçût déjà le couchant triste et sombre. Dès 1661, il prêtait, pour ainsi dire, des accens prophétiques à la France, lorsque, personnifiée dans le Prologue de la *Toison d'Or*, elle prononçait ces paroles :

A vaincre tant de fois mes forces s'affaiblissent:
L'État est florissant, mais les peuples gémissent;
Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
Et la gloire du trône accable les sujets.

L'auteur de *Pertharite* et d'*Œdipe* était déjà le *Corneille vieilli* dont il fallait *consoler Melpomène*. Mais celui qui traçait de pareils vers en présence d'un prince fier, ambitieux et guerrier, était encore le grand Corneille. Heureux le monarque, si, profitant de ces nobles conseils, il se fût arrêté vers le milieu de sa carrière !

Plus sensible aux reproches d'un autre poète, il cessa de *prodiguer* du moins sa personne *sur un théâtre*. Les vers de *Britannicus* sont trop connus pour qu'on les cite ici. La tragédie de Racine fut représentée en 1669, et le Roi ne

parut plus depuis dans les ballets ; mais les personnes les plus élevées de la cour, et le Dauphin lui-même, y figuraient encore plus tard, en sa présence. On vit, en 1681, la princesse de Conti, fille de La Vallière et de Louis XIV, et mademoiselle de Nantes, que ce prince avait eue de madame de Montespan, danser ensemble à Saint-Germain dans le *Triomphe de l'Amour*. Assurément il eût été difficile de mieux choisir le ballet pour les danseuses, ou les danseuses pour le ballet. [1]

Les jeunes seigneurs étalaient, dans de pa-

[1] *Ballet royal du Triomphe de l'Amour*, dansé devant Sa Majesté à Saint-Germain. (BENSERADE, t. II, p. 404.)

Je ferai, à ce sujet, une remarque; c'est que des jeunes personnes d'une grande naissance, des femmes titrées, des princesses, figuraient dans les ballets de la cour, bien avant qu'aucune femme parût encore dans les danses qui s'exécutaient au théâtre. Ce fut en 1681 qu'on vit paraître pour la première fois des danseuses sur la scène de l'Opéra, à la représentation de ce même ballet du *Triomphe de l'Amour*, dont Lulli avait composé la musique. Avant cette époque, les personnages de femmes étaient représentés par des hommes que leur masque et leur costume rendaient également ridicules.

reilles circonstances, un luxe ruineux. La magnificence des costumes et l'importance qu'on y attachait sont un des traits les plus marquans de cette époque. De riches habits étaient un privilége de la grandeur, un spectacle pour la multitude; aussi trouve-t-on toujours une description minutieuse de tous les ajustemens, non seulement dans les Mémoires du temps, mais dans les relations les plus graves, mais dans les procès-verbaux officiels des cours du parlement. [1]

[1] Les États-Généraux de 1614 furent précédés par une procession solennelle. L'auteur à qui l'on doit la relation de cette cérémonie a grand soin de décrire la parure qu'avait la reine Marie de Médicis. « Elle portait un rang de grosses « perles rondes comme de petites noisettes, et ce rang lui « venait jusqu'à la ceinture, et un autre de mêmes perles « pour chaîne sur sa robe, qui, se venant joindre au devant « avec celui du col, faisaient quatre fils extrêmement beaux: « elle avait pour pendant, à chaque oreille, deux perles en « poire d'une extraordinaire grosseur. Elle marcha *démas-* « *quée;* il ne lui était jamais arrivé de marcher à pied par « la ville de Paris. » (*Cérémonial français*, t. II, p. 269.)

Le greffier en chef du parlement dans le procès-verbal dressé par lui, lors de l'entrée de Louis XIV à Paris, après

Brienne se complaît de même à décrire, dans ses Mémoires, la richesse de ses vêtemens. Il y revient à plusieurs reprises, et sa vanité, mise en contact avec la simplicité de Turenne et l'avarice de M. Letellier, offre des scènes d'un vrai comique. Louis XIV aimait ce faste. C'était lui faire sa cour que de s'habiller avec élégance, avec richesse [1]. Indépendamment de son goût pour la magnificence et l'éclat, ce prince, s'il faut en croire Saint-Simon, censeur souvent injuste

son mariage, en 1660, ne manque pas de remarquer « que « *le chaperon* du Roi était relevé d'un superbe bouquet de « plumes incarnates et blanches attachées d'une *enseigne* de « diamans, et qu'il montait un cheval d'Espagne bai brun « dont le harnais était, dit-il, *tout semé de pierreries.* » (*Histoire de la Ville de Paris*, t. II, p. 1471.)

[1] On aurait tort, toutefois, d'en conclure que ce prince fût lui-même habituellement somptueux dans sa mise, et qu'il portât, comme dans les tableaux de Vander Meulen, un habit d'écarlate tout resplendissant d'or. « Il était, au « contraire, dit Saint-Simon, toujours vêtu de couleurs plus « ou moins brunes, avec une légère broderie; jamais il n'en « avait sur les tailles, quelquefois avec rien qu'un bouton d'or, « quelquefois de velours uni : toujours une veste de drap « ou de satin, rouge ou bleue, ou verte, fort brodée. Il ne

et chagrin, voyait avec une joie secrète qu'une prodigalité si ruineuse plaçât, de plus en plus, grands seigneurs dans sa dépendance.

L'avidité de la noblesse la poussait, autant que ses prodigalités, dans ce vasselage d'une nouvelle espèce. Sous la fronde, beaucoup de grands seigneurs devenaient factieux pour payer leurs créanciers. De toutes les femmes qui figurèrent dans ces troubles, quelques unes s'y laissaient entraîner par l'amour, un plus grand nombre par l'intérêt. Les plus spirituelles n'étaient pas les moins avides : Mazarin put s'en apercevoir aussi bien que mademoiselle de Montpensier [1]. Mazarin, même à l'époque où sa position semblait désespérée, donna toujours plus de pro-

« porta jamais de bagues, ni pierreries qu'à ses boucles « de souliers, de jarretières et de chapeaux, toujours bordés « de points d'Espagne avec un plumet blanc. Il avait « toujours le cordon bleu dessous, excepté les jours de « noces et ceux des grandes fêtes pareilles, qu'il le portait « dessus, fort long, avec huit ou neuf millions de pierreries. »

[1] *Voyez*, Note K, ce qu'elle dit dans ses Mémoires d'une affaire d'argent que lui faisait proposer la princesse palatine.

messes que d'argent. Fouquet, au contraire, dans le court espace de temps qui précéda sa disgrâce, prodiguait l'or pour se faire des créatures et pour acheter la réputation d'homme à bonnes fortunes. Il tenta la vertu de toutes les femmes, la probité de tous les maris, et ne trouva guère plus d'hommes intègres que de cruelles. On le savait; mais Brienne seul, dans une scène entre lui et Lauzun, à Nantes; au moment où Fouquet touchait au bord de l'abîme, fait connaître à quel point la corruption s'était glissée dans les cœurs, et montre avec quel astucieuse adresse, au moment de la chute du ministre, les courtisans cherchaient à s'arracher le secret de leur vénalité.

Une fois Fouquet tombé dans la disgrâce, il ne fallut plus rien attendre que du maître. La source des bienfaits, en ennoblissait souvent la cause : on n'en mit que plus d'empressement à les obtenir; ils satisfaisaient à la fois l'amour-propre et l'avidité des grands. Satisfaire n'est pas le mot propre ; c'était la soif de Tantale et le tonneau des Danaïdes. Charges, confiscations, amendes, héritage des familles, dépouilles des

malheureux, on sollicitait tout avec une égale ardeur pour soi, pour les siens, pour ses créatures. On en peut juger par le singulier motif qui engagea Colbert à n'attacher, au titre d'académicien, aucun autre avantage qu'un simple jeton de présence. « Pour rendre les membres de « l'Académie Française plus assidus aux séances, « il établit, dit Perrault dans ses Mémoires, qu'il « leur serait donné quarante jetons par chaque « jour qu'ils s'assembleraient..... Il avait projeté « d'abord de faire donner un demi-louis à cha- « cun des membres présens, mais il fit réflexion « que cette libéralité pourrait faire tort à l'Aca- « démie, parce que cette distribution irait à huit « à neuf cents livres par an (pour chaque acadé- « micien), ce qui serait regardé comme un bon « bénéfice que les grands de la cour sollicite- « raient et feraient avoir à leurs aumôniers, aux « précepteurs de leurs enfans, et même à leurs « valets de chambre. » [1]

Colbert est plus ménagé que Louvois dans les Mémoires inédits de Brienne: l'un ne respirait que la guerre, l'autre voulait établir l'abon-

[1] *Mémoires de Charles Perrault*, p. 138.

dance et la paix : tous deux travaillaient pour la gloire du Roi, mais Colbert voulait de plus le bonheur du peuple dont Louvois s'embarrassait peu. Avant Colbert, les aides, les octrois, engagés long-temps d'avance, devenaient la proie des maltôtiers [1]. La perception de l'impôt était souvent plus vexatoire que l'impôt lui-même. Peu d'années avant, sous Louis XIII, les com-

[1] *Octrois, aides, maltôtes, maltôtiers,* tous mots qu'avec le temps on avait détournés de leur véritable signification. Anciennement, les *octrois* étaient un subside ou don volontaire que les communes *octroyaient* au prince; les *aides,* un secours, une assistance motivée par des circonstances extraordinaires, et qui devaient finir avec elles. On appelait *maltôte,* dans l'origine, des impôts onéreux, vexatoires, illégaux, et *maltôtiers* ceux qui levaient ces impôts; ces derniers mots venaient de *malùm tollere, lever mal,* abusivement.

Louis XI est un des princes qui favorisèrent le plus la maltôte, en levant sur ses sujets de grosses tailles, de sa propre autorité. « Cependant, dit le *Traité des Droits,* il connais-« sait bien les lois qu'il violait. En 1482, couché sur le lit « de la mort, il se repent d'avoir abusé de son pouvoir; « il exhorte son fils à ne pas suivre son exemple, et à réduire « la levée des impôts à l'ancien ordre du royaume, qui « était de ne rien faire sans *l'octroi* des peuples. » (Tome I, page 186.)

munes de la Normandie se soulevèrent contre *la solidité* ou, comme on dirait de nos jours, *la solidarité* : « c'était une mesure fiscale, dit Mon« glat, qui consistait à prendre un homme riche « dans une paroisse et à le mettre en prison « pour la taxe des autres, *quoiqu'il eût payé la* « *sienne* »[1]. Dans un pays où la science des impôts n'était pas plus avancée, Colbert avait beaucoup à faire. Il fit beaucoup aussi, et le premier acte de son administration mérite bien des éloges, car il remit ou plutôt il donna le conseil au Roi de remettre trois millions d'impôts sur les tailles.[2]

Le commerce et l'industrie, favorisés par ses lumières, ouvrirent à la France des sources de prospérité que ne purent tarir depuis ni les guerres, ni les prodigalités, ni les revers de

[1] *Mémoires de Montglat*, t. I, p. 261.

[2] Colbert n'eut pas toujours le bonheur de proposer de semblables mesures. On ne peut voir, sans intérêt, de quelle douleur vertueuse il se sentit pénétré, quand les nouvelles conquêtes que méditait Louis XIV forcèrent son ministre à faire peser sur le peuple un surcroît d'impôts. (*Voyez*, dans les Éclaircissemens, Note L.)

Louis XIV. Nos manufactures doivent à Colbert leurs premiers succès : en lui l'esprit de détail concourait aux vues de l'ensemble, et, sous son administration, les plus grandes choses s'opéraient avec les plus faibles moyens. Ce n'est pas l'usage *ordinaire*, mais il existe à ce sujet des documens authentiques que la comparaison rend plus piquans. A l'époque où l'on fit venir de Rome, à grands frais, le chevalier Bernin pour bâtir le Louvre, qu'il ne bâtit point, Colbert lui fit remettre un Mémoire sur le nombre et la destination des appartemens que devait renfermer ce palais. « Outre ces appartemens « et logemens, disait Colbert, le Roi veut encore « loger dans le Louvre les quatre secrétaires « d'État et trois officiers principaux des finances, « à chacun desquels il faut cinq ou six pièces, « attendu qu'ils ne peuvent pas y loger sans « avoir tous leurs commis » [1]. Cinq ou six pièces suffisaient donc alors pour contenir tous les commis d'un ministère ! Je ne puis ajouter, sans un mouvement d'effroi, que Colbert obligeait ses commis à se trouver dans leurs bu-

[1] *Additions aux Mémoires de Saint-Simon.*

reaux à cinq heures et demie du matin, et qu'ils y travaillaient quelquefois, ainsi que le ministre, seize heures dans la journée.

Ce n'est pas mon projet de le suivre dans tout ce qu'il a fait de grand et d'utile. Les lettres, les beaux-arts encouragés avec magnificence; les plus sages ordonnances rendues sur le commerce et les colonies, du moins quand on considère les lumières et les besoins de son temps; les impôts diminués au milieu des dépenses que multipliaient sans cesse la guerre et les plaisirs; des manufactures étrangères transportées sur le sol de la France; des canaux ouverts, à travers nos provinces, pour unir la Méditerranée à l'Océan; les deux mers étonnées de voir nos escadres attaquer, combattre et vaincre les flottes de l'Angleterre et de la Hollande; de si grands résultats, de si brillans succès attesteront assez son génie, ses vues et ses services. Paris, que Louis XIV eût peut-être trop volontiers négligé pour Versailles, doit à Colbert ses plus beaux monumens. Il voulait achever le Louvre; il éleva l'Observatoire. Par ses soins: qui le croirait! l'immense hôtel des Invalides fut entrepris et terminé dans moins

de cinq ans. Ces quais qui bordent la Seine, ces boulevards qui traversent la ville ou qui l'entourent comme une verdoyante ceinture, sont en partie son ouvrage. Le palais des Tuileries lui doit enfin ce jardin célèbre, dont une rue tout entière le séparait alors.

Je ne saurais parler du jardin planté par Lenôtre, sous la direction de Colbert, sans rapporter une anecdote qui peint l'esprit du temps et le caractère du ministre.

Colbert, par les conseils de Charles Perrault, membre de l'Académie Française et premier commis des bâtimens du Roi, sous Louis XIV, abandonna le jardin des Tuileries au génie de Lenôtre. Quand ce grand artiste eut élevé les terrasses, creusé les bassins, dessiné les parterres et planté ces longues allées, dont la majestueuse ordonnance étonne et charme encore nos regards, le ministre vint visiter son ouvrage. Colbert fut enchanté; mais il eut presque aussitôt la crainte qu'admis dans ce jardin, le public n'abusât de cette faveur. *Je suis persuadé*, monseigneur, lui dit Perrault, *que les jardins des Rois ne sont si grands, si spacieux, qu'afin que tous*

leurs enfans s'y puissent promener. Le ministre sourit, mais il revint à son idée : il appela les jardiniers qui passaient près de lui ; *N'abime-t-on rien ici,* leur dit-il. — *Non, monseigneur,* répondirent-ils tous d'une commune voix : *pas une main ne cueille nos fleurs, pas un pied ne foule nos gazons ; et quant aux allées, c'est tout profit pour nous qu'on s'y promène ; l'herbe n'y pousse pas comme ailleurs.* Colbert sourit une seconde fois, et laissa les habitans de Paris se presser sous les allées, autour des gazons d'un jardin, qu'ils savaient si bien respecter.

Malgré tant de beaux édifices dont on est redevable à Colbert, Paris était encore, même à cette époque, une fort vilaine ville. La pauvreté s'y montrait à côté de la magnificence, et des chaumières, pour ainsi dire, s'y trouvaient, dans tous les quartiers, adossées à des palais. On ne pourrait pas plus juger de l'état de Paris par les monumens qu'élevaient Louis XIV et Colbert, qu'il ne faudrait juger de l'aisance des habitans par le luxe qu'on étalait à la cour et chez les grands seigneurs. Dès les premières années

du règne de Louis XIII, en 1611, le parlement se plaignait *qu'on employait l'or et l'argent aux ustensiles de fer et de cuisine.* Le Roi, deux ans plus tard, *faisait expresse défense*, par un édit, *de plus porter de broderies d'or ni d'argent sur les habits, ni plus dorer les planchers des maisons ni le dehors des carrosses.* Mais de pareils réglemens, presque aussitôt violés que rendus, et dirigés seulement contre quelques seigneurs fastueux, étaient bien superflus pour le reste de la nation. Les carrosses de la cour, dont *on dorait déjà les dehors*, n'avaient point de glaces aux portières. Bassompierre, qui, pour la première fois, en fit venir de Venise, donna l'exemple d'un faste inouï. Sous Louis XIV, en 1658, quand Brienne était déjà depuis six ans secrétaire d'État, on ne comptait encore que trois cent vingt carrosses à Paris[1]. Un miroir de deux

[1] L'usage des carrosses de remise s'établit sous Louis XIV, en 1650; celui des fiacres en 1657. Le nombre des carrosses bourgeois, qui n'était, comme on vient de le voir, que de trois cent vingt en 1658, s'élevait à quatorze mille en 1763.

On voit, par les recherches statistiques de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, qu'en 1824 il y avait à

pieds en tous sens était alors une magnificence : un éventail, un écran indiquait une recherche exquise : des hommes du premier mérite, Abraham Bosse et Calot prenaient le soin d'en graver les sujets; et il le fallait bien, puisque la rareté du débit n'ayant point permis de former des artisans à ce travail, on ne pouvait le confier qu'à des artistes. Les gens très riches étalaient un luxe grossier, mais on ne connaissait point l'aisance. Aucune de ces inventions qui rendent la vie commode et douce, n'existait encore. Hors de Paris, l'on ne trouvait aucune facilité pour les communications : les auberges ou plutôt les hôtelleries offraient si peu de ressources, que madame de Sévigné faisait, en voyageant, porter son lit sur un cheval de bât [1]. Les voitures publiques, établies dès le règne de Charles IX, pour voyager en France, mettaient encore, sous Louis XIV, trois

Paris neuf cents fiacres, sept cent trente-trois cabriolets de place, six cents remises, et six mille cabriolets bourgeois. Quant aux voitures bourgeoises, elles ne figurent pas dans ces renseignemens.

[1] *Lettres de madame de Sévigné*, tome II, page 56.

jours pour aller de Paris à Rouen : il en fallait dix pour faire, de Paris à Lyon, le trajet qu'on fait de nos jours en cinquante heures pour cinquante francs.

Paris, malgré les éloges qu'on ne cessait de donner à sa magnificence, offrait un étrange aspect. En face du château des Tuileries, bâti par Philibert de Lormes; en face du jardin planté par Lenôtre, on ne trouvait qu'un pont de bois pour traverser la Seine. On voyait encore, au coin des rues, en 1670, les chaînes qui, sous la ligue et pendant la fronde, ne s'étaient abaissées que devant Guise ou devant le coadjuteur. Les rues étaient étroites, fangeuses, et malsaines. Il suffirait, pour en avoir une idée, de lire le passage suivant, écrit vers le milieu du règne de Louis XIV.

« Le carrosse de Rouen mettait autrefois trois jours à « s'y rendre de Paris, et l'on payait 15 francs par place. « Aujourd'hui, on ne paie pas davantage; on n'est que « douze heures en chemin, et l'on fait un bénéfice réel de « plus de 80 pour 100. » (*Considérations générales sur les avantages respectifs des moyens de transport*, par M. P. S. Girard, de l'Institut.)

« Ceux d'entre nous qui ont vu le commencement du règne de Sa Majesté se souviennent encore que les rues étaient si remplies de fange, que la malpropreté avait introduit l'usage de ne sortir qu'en bottes; et quant à l'infection que cela causait dans l'air, le sieur Courtois, médecin, qui demeurait alors rue des Marmousets, a fait cette petite expérience par laquelle on jugera du reste. Il y avait, dans sa salle sur la rue, de gros chenets à pomme de cuivre, et il a dit plusieurs fois aux magistrats et à ses amis que tous les matins il les trouvait couverts d'une teinture assez épaisse de vert-de-gris, qu'il faisait nettoyer pour faire l'expérience du jour suivant, et que depuis l'année 1663, que la police du nettoiement des rues a été rétablie, ces taches n'avaient plus paru. »

[1] *Dictionnaire universel de police*, t. I, p. 227. Les sciences, à cette époque, étaient loin de seconder, de diriger, comme aujourd'hui, les soins de l'administration : on peut voir, par les détails que renferme la Note M, quelles décisions étranges la faculté de médecine rendait, en 1668, sur les consommations les plus usuelles, et à quels singuliers usages se trouvait encore soumise la pratique de la chirurgie.

La rue des Marmousets serait, il est vrai, même en tous temps, peu favorable à de semblables expériences; mais elle ne devait point passer alors pour une des plus étroites et des moins saines, puisque soixante ans plus tard, en 1720, l'ouvrage de Felibien, continué par dom Lobineau, cite la rue des Prouvaires, telle que nous la voyons aujourd'hui, comme *une des plus larges et des plus belles rues de Paris*.

On pense bien que ces rues obscures, fangeuses, à peine éclairées le soir par quelques lanternes qu'allumaient des bourgeois et qu'éteignaient les malfaiteurs, n'étaient guère plus sûres la nuit qu'elles n'étaient saines en tous temps. Des mendians s'y promenaient le jour, offrant le spectacle hideux de leurs infirmités factices. Aux premières ombres de la nuit, ils faisaient place, en hiver, à des hommes hardis, qui, *se disant filous*, suivant les propres expressions d'un arrêt du parlement (7 août 1623), enlevaient les manteaux, coupaient les bourses et quelquefois assassinaient le bourgeois retenu loin de chez lui, passé huit heures du soir. Les

écrits du temps ne sont remplis que de ces tragiques aventures. Dans un quartier solitaire, des libertins, sortant du cabaret et souvent d'un plus mauvais lieu, attaquaient et battaient le guet; plus loin, favorisés par les ténèbres, à l'aide d'une échelle de soie, des voleurs ou des amans escaladaient un balcon, tandis que, au détour d'une rue, trois spadassins assaillaient un seul homme qu'une lâche vengeance désignait à leurs coups. On entendait le cliquetis des armes, les cris des assassins, et la voix d'un crieur d'oublies, qui était souvent leur complice, se mêlait seule aux gémissemens sourds de celui qui tombait sous leurs coups [1]. L'absence de

[1] « Les oublies étaient une espèce de *plaisir* que des petits garçons vendaient la nuit dans les rues de Paris. Ils portaient leurs oublies renfermées dans un corbillon, au-dessus duquel était un cadran avec une aiguille de fer mobile qui, s'arrêtant tantôt sur une heure, et tantôt sur une autre, indiquait la quantité d'oublies qu'on gagnait. Il était de mode d'appeler, le soir, *l'oublieur* dans la plupart des maisons; mais, vers le temps où la troupe de Cartouche commit de si nombreux désordres, quelques oublieurs furent assassinés. Les brigands prirent leurs déguisemens pour faire de mauvais coups; et ces accidens déterminèrent la police à

toute police avait porté le désordre si loin, qu'au milieu de Paris, par force ou par adresse, en 1663, quand Louis XIV faisait déjà, depuis plusieurs années, craindre et respecter son pouvoir, on enlevait dans les rues, on enfermait dans de secrets asiles, des hommes, des femmes, des jeunes filles, *sous le prétexte*, dit l'arrêt du parlement rendu à ce sujet, *de les envoyer en Amérique.* [1]

Ces désordres ne frappèrent point inutilement les yeux de Colbert. L'éclairage des rues fut mis à la charge de l'administration. Le guet fut augmenté. On établit des corps-de-garde dans les quartiers les plus dangereux. Les soins du ministre s'étendirent sur l'approvisionnement de Paris, sur le nombre de ses habitans, sur les causes favorables à la population; et l'on doit les premières recherches statistiques à cet homme étonnant dont le génie avait prévu tout ce qui peut être utile et bien. « Etant important », dit

[1] défendre rigoureusement aux oublieurs de courir la nuit. (*Mémoires sur la vie privée des Français*, dans les mélanges tirés d'une grande bibliothèque, t. II, p. 52.)

Arrêt du 18 avril 1663.

le règlement qu'il fit rendre à ce sujet pour la santé et pour la subsistance des habitans, « d'en con-« naître l'état en tous temps et d'observer soi-« gneusement les causes qui augmentent ou qui « diminuent le peuple; en chacun des quartiers « de Paris, il sera fait, tous les seconds jours « du mois, une feuille qui contiendra le nombre « des baptêmes, des mariages et des mortuaires « du mois précédent, et de chacune des pa-« roisses en particulier. »[1]

Ces relevés firent découvrir des désordres d'un autre genre. Quand on voulut recourir aux

[1] On sait avec quel succès les recherches statistiques abandonnées après la mort de Colbert, ont été reprises, continuées et perfectionnées, de nos jours, par le magistrat qui consacre ses soins à l'administration de la capitale. M. le comte de Chabrol a déjà publié trois volumes de *Recherches*, qui toutes ont pour objet les consommations, le luxe ou les besoins, les maladies ou les plaisirs, les revenus ou l'industrie d'une population de neuf cent mille habitans. Ces tableaux, dont un esprit éclairé a conçu l'ensemble et tracé les divisions, présentent, sous mille aspects divers, des résultats capables d'intéresser le savant, le moraliste, le commerçant et l'homme d'État. A quelle source de lumières et d'instruction n'irions-nous pas puiser, s'il exis-

registres tenus par le clergé, et lui seul les tenait alors, on trouva qu'il y régnait la confusion la plus étrange. Les anciens registres des paroisses de Paris ne remontent pas au-delà de 1515, si toutefois on peut donner le nom de registres à des cahiers, écrits d'une manière illisible, chargés de ratures et remplis de lacunes : tel est l'état de la plupart des registres de baptême, de mariage et de décès, pendant le cours du seizième siècle. Mieux écrits généralement, les registres qui commencent avec le seizième siècle, présentent plus de régularité ; cependant, par le peu de soin qu'on y prend de constater avec exactitude le jour de la naissance, les noms, l'âge, le sexe, les qualités des personnes, on doit penser qu'aux yeux de ceux qui tenaient ces registres de baptême et de mariage, l'acte religieux, le sacrement l'emportait de beaucoup sur l'acte civil. C'est ce qui se conçoit et s'explique aisément. Des ecclésias-

tait, sur les siècles qui précèdent le nôtre, des documens recueillis avec tant d'exactitude et de méthode? De semblables travaux honorent l'âge, le pays qui les voit naître, et surtout l'administrateur qui les publie.

tiques, dans la ferveur d'un zèle respectable, tout occupés des fonctions de leur saint ministère et des premiers besoins de notre croyance, moins touchés enfin des intérêts périssables du monde que des biens d'une vie à venir, devaient nécessairement constater le baptême avec plus de soin encore que la filiation, et considérer, dans les différens actes de la vie, les devoirs du chrétien, du catholique, avant l'état et les obligations de l'homme en société.

Le monument le plus curieux que puissent fournir ces registres date précisément de l'époque à laquelle Brienne fait remonter ses Mémoires. C'est un registre qui renferme les actes de la paroisse Saint-Paul, depuis 1640 jusqu'en 1658, pendant la jeunesse de Louis XIV. Le bon prêtre qui tenait ce registre y mêle confusément les événemens du temps aux actes de la vie religieuse, les duels et les baptêmes, les publications de bans et les exécutions, les enterremens et les réjouissances publiques. Ses observations, ses notes, ont un tour si naïf et si particulier surtout à la place qu'elles occupent entre le mariage, la naissance et la mort, qu'on ne par-

donnera bien d'en citer plusieurs. Je copie *textuellement* les registres.

« Le mardi 18 août 1649 (pendant les premiers troubles de la fronde), notre pauvre « petit roi Louis XIV nous fut ramené par celles « et ceux qui nous l'avaient ravi de la bonne « ville de Paris, le mercredi 6 janvier, année « présente. » Notez que *ceux* et *celles* dont parle le registre étaient la Reine régente, le Cardinal et les deux premiers princes du sang. Le rédacteur ajoute, avec une bonhomie qui désarme : « Je supplie bien humblement le bon « Dieu de lui vouloir donner la grâce et la con- « duite de son bisaïeul Saint-Louis, pour le bon « gouvernement, la paix de ses peuples et de « tous ses sujets. »

On lit dans les feuilles qui précèdent :

« *Étrennes de l'année* 1648. — Le dernier « jour de l'année 1647, reçu de mademoiselle « Foret deux bouteilles de vin et un grand mor- « ceau de pâté.

« De madame de Montplaisir, deux quarts « d'écu.

« De madame de Carrol, une langue de bœuf.

« De M. de Lamars, deux bouteilles de vin et « un oiseau de rivière, avec deux petits fromages « du pays.

« De M. de Blany, une bonne grosse carpe « le jour et fête de saint Gervais, qui échut le « vendredi.

« De madame Corneille, belle-mère de M. de « Lamars, un petit pain de sucre et une boîte « d'écorce de citron. »

L'année 1642 commence par la note suivante :

« *Chienne.* La nuit d'entre le jeudi 9 et ven- « dredi 10 janvier 1642, qui était la fête de « saint Guillaume, ma Bichonne fit deux chien- « nes et un chien. Je donnai la plus petite et la « plus belle à M. Hallard, et le lendemain je « coupai les oreilles aux deux autres. »

Je ne citerai plus que ces mots, qui termi- nent les pages du mois d'octobre 1650.

« Fin du misérable mois d'octobre, qui ne « cessa de pleuvoir tellement, que ceux qui vi- « vront boiront du verjus, et que M. de Saint- « Paul, notre bon curé, n'en sera pas plus « exempt. »

Archives de l'état civil du département de la Seine.

Voilà, l'on doit en convenir, des détails bien importans, un état civil bien exact et des registres bien tenus! Colbert, dont les soins s'étendaient, comme on l'a vu plus haut, sur les *personnes* et sur les *subsistances*, aurait dû s'en montrer satisfait: il est probable qu'il ne le fut pas, puisque, peu d'années après, parut l'ordonnance de 1667, dont les dispositions réglaient autrefois la forme et la teneur des registres de paroisses. Colbert, après avoir assuré l'état des personnes, porta la même attention sur tout ce qui pouvait améliorer le sort des habitans; il veilla sur le choix des alimens, sur le pavage des rues, sur l'assainissement des maisons. Les mesures prescrites par sa prévoyance éloignèrent un peu le retour de ces fréquentes épidémies qui moissonnaient trop souvent, avant lui, la population des grandes villes et surtout de Paris.

registre de la paroisse de Saint-Paul, de l'année 1640 *à l'année* 1658.

Paris doit beaucoup, sans doute, aux soins de Colbert, mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que les plus utiles améliorations peut-être ont eu lieu, dans la capitale, sous le règne de Louis XVI. Par ses ordres, l'administration porta

Si j'avais à peindre un tableau complet des mœurs de cette époque, je m'occuperais surtout des habitans de la capitale. Je rappellerais les différens usages de la bourgeoisie. On verrait les jeunes gens accourir, le soir d'un jour de noce, pour déshabiller la mariée que défendaient ses compagnes : on entendrait la voix des masques qui, vers le milieu de la nuit, à

ses vues vers tout ce qui pouvait intéresser la santé ou la sûreté des habitans. Avant ce prince, plusieurs des nouveaux quartiers de la ville n'étaient point éclairés, et l'éclairage, pour les autres quartiers, n'avait pas lieu dans toutes les saisons. Sous Louis XVI, l'éclairage devint annuel et général. Le pauvre dut à sa bienfaisance la création du Mont-de-Piété. L'établissement des secours pour les noyés et les asphyxiés, l'introduction du travail dans les maisons de correction, l'arrosage des rues de Paris pendant les chaleurs de l'été, datent de la même époque. Il reconnut tous les dangers d'un usage qui, pour honorer les morts, exposait les vivans : il interdit les inhumations dans les églises; il voulut qu'on fermât les cimetières placés dans Paris même, et qu'on en ouvrît de nouveaux hors des murs. Si son humanité fit cesser les corvées dans les campagnes, il s'occupa beaucoup dans Paris du bien-être des habitans : il est juste, il est doux d'en garder la mémoire.

la clarté des flambeaux, apportaient aux époux le vin chaud parfumé d'épices[1]. Je montrerais chaque profession revêtue d'un costume qui la faisait aisément reconnaître : le marchand, portant encore la jaquette au fond de son comptoir ; les médecins, montés sur des mules pour aller visiter leurs malades ; le parlement, en corps, se trouvant à cheval sur le passage du Roi, lors de son entrée à Paris, en 1660, et défilant devant le trône, à la barrière Saint-Antoine, comme un régiment de cavalerie qui manœuvre à la parade.

A la cour, comme à la ville, dans la magistrature, dans l'Église et dans les camps, il existait une foule de coutumes qui, de nos jours, paraîtraient à peine croyables. Tous les Mémoires du temps parlent de cardinaux marchant à la tête des troupes, le casque en tête et l'épée au côté. Brienne est le premier écrivain, ce me semble, qui nous montre une femme de chambre de la Reine portant le costume, les armes et les insignes de l'état militaire. D'autres usages, éta-

[1] Cabinet des Gravures, *Œuvre d'Abraham Bosse.*

blis dans les camps, ne nous sembleraient pas moins étranges. Des maraudeurs, pris sur le fait, jouaient à trois dés, sur la caisse d'un tambour, pour savoir qui d'entre eux servirait d'exemple. La justice et la vie dépendaient d'un *quine* ou d'un *sonnez*, et les valets du prévôt pendaient à l'instant le perdant. On décimait, en les faisant tirer au billet, les soldats qui avaient tourné le dos à l'ennemi. Don Fernando de Solis, sortant de Gravelines par capitulation, *venait baiser la botte* de M. le duc d'Orléans, son vainqueur. Les débats de préséance se reproduisaient entre les troupes, dans les marches, dans les campemens, au milieu des assauts, comme à Paris, entre les communautés, dans les processions; et presque à chaque moment les régimens baissaient la pique l'un contre l'autre pour savoir à qui resterait le poste le plus périlleux : c'était un débat bien français.[1]

On voyait des cardinaux commander des armées; on voyait dans l'Église des prélats qui n'étaient pas prêtres[2]. La direction des com-

[1] *Mémoires de Montglat*, t. II, p. 449.

[2] Au sacre de Louis XIV, la cérémonie fut faite par

munautés religieuses et les premières dignités ecclésiastiques étaient confiées à des enfans. La célèbre mère Angélique Arnauld avait été nommée, par Henri IV, abbesse de Port-Royal à onze ans [1]. Quant aux cardinaux, Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, et le cardinal-infant étaient tous deux moins âgés encore lorsqu'on leur envoya le chapeau. Rome, qui n'a plus depuis prodigué la pourpre dans un âge aussi tendre, paraît avoir abandonné de même d'autres coutumes. Elle envoyait, à l'époque dont nous nous occupons, *une rose bénite* aux princesses qui se mariaient, et *des langes bénis* pour les enfans des Rois. Quoiqu'un peu galant, peut-être, on conçoit le premier usage. Qu'elle fût un emblème de beauté, d'innocence ou de fécondité, cette rose, mêlée à la couronne virginale et chargée des bénédictions d'un vieillard, n'offrait à l'esprit comme aux regards rien qui ne fût gracieux, pur et touchant. Je ne saurais

l'évêque de Soissons, parce que l'archevêque de Reims, duc de Nemours, n'était pas prêtre. (MONTGLAT, tome II, page 433.)

[1] *Mémoires de Du Fossé*, page 34.

je l'avoue, penser de même au sujet des *langes bénis* : ces deux mots, me paraissent étonnés d'être ensemble; et, sauf les décisions de l'Église, auxquelles je me soumets en cela comme en tout, j'y verrais presque une profanation.

Quant à la cour, c'était bien autre chose : que de coutumes bizarres et que d'usages différens! qui se piquait de les connaître tous, était habile. De pareils soins devaient être une étude; que dis-je? un art pour le parfait courtisan. Je n'entends point désigner par ces mots cet art qui consiste à flatter, à demander, à se produire : j'en parlerais trop mal, je n'ai jamais rien appris en ce genre. Mais j'admire tout ce qu'il fallait de mémoire, d'application, de présence d'esprit, pour n'être jamais en défaut sur tant de graves bagatelles. Quelle vie que celle d'un homme de cour, sous Louis XIV! Savoir à point nommé à quelle heure il peut se trouver *à la chemise*, à quel moment on arrive encore à temps *pour la serviette*; combien de pas il pourra faire dans *la chambre du lit*, à quelle distance il doit se tenir *du balustre*; quel habit il aura, si le Roi *chasse au tir*; quel, si Sa

Majesté *chasse au courre* : savoir encore devant quels personnages les gardes-du-corps en service frapperont du pied, par honneur, et quel prince a droit aux prérogatives du *pour* ! savoir de quel son de voix un courtisan doit prononcer ces mots : *Sire, Marly* ! pour obtenir la faveur d'y suivre le monarque : savoir enfin par quelle précaution et pour quel double usage, il doit porter toujours un peigne dans sa poche, et pour arranger sa perruque et pour gratter à la porte du Roi [1]. Que de soins, de temps et d'études! la vie d'un seul homme pouvait-elle y suffire ?

[1] Molière a fait allusion à ce dernier usage dans son *Remercîment au Roi*. On peut lire, à ce sujet, la note de l'excellente édition publiée par les soins de M. Auger, et dans laquelle on ne trouve pas moins de recherches instructives que de saine critique et de goût.

Être *à la chemise, à la serviette,* c'était se trouver au lever dans l'instant où le Roi passait sa chemise, et au dîner dans le moment où les plus grands seigneurs, son frère même, lui présentaient la *serviette*.

Quant à la prérogative du *pour*, elle appartenait aux princes du sang; mais quelques seigneurs qui avaient rang de princes, en France, la partageaient avec eux. « Cette pré-

Malgré cette foule d'usages qui devaient exercer l'esprit et polir les manières, quelques seigneurs conservaient encore à la cour des habitudes faites pour y offrir un singulier contraste. J'ai dit, et l'on verra que Brienne conduit Priolo chez un traiteur pour l'enivrer d'éloges et de vins fins. Mais il s'agissait presque d'une affaire d'État : c'était une ivresse ministérielle qui commençait par du vin de Champagne et qui finissait par des pensions. Plus tard, quand on voulut donner le cordon bleu au maréchal d'Uxelles, il déclara tout net qu'il n'acceptait point, si cette éclatante marque d'honneur ne lui permettait plus d'aller au cabaret.

« rogauve consiste en ce que, dans les voyages de la cour, « les fourriers des logis, qui vont poser la croix et marquer « les logemens, ne marquent ceux des personnes qui ne « sont pas princes qu'en mettant simplement leurs noms et « leurs titres; au lieu que quand ils marquent ceux des « princes, ils ajoutent le mot *pour*, et écrivent *pour monseigneur le duc d'Orléans*, *pour monseigneur le prince de « Condé*, etc., etc. C'est ce qu'on appelle en France avoir « *le pour*. » (*Traité des Droits*, t. II, p. 380.)

Mémoires de madame de La Fayette.

Le duc de La Ferté aurait probablement répondu de

On voudrait n'avoir point à signaler de plus honteux désordres; mais sous un règne que l'on élevait sans cesse au-dessus des règnes d'Auguste et de Périclès, on se rapprocha trop, s'il faut en croire du moins de nombreux témoignages, des mœurs de la Grèce et de Rome. Les vieux seigneurs regrettaient le Falerne d'Horace, les jeunes son Ligurinus. Les écrits du temps, les chansons manuscrites, une plaisanterie attribuée à un grand prince [1], les Mémoires de la duchesse douairière d'Orléans, un passage, enfin, que Brienne a cru devoir écrire en latin, paraissent accuser un libertinage trop

même. Il justifiait sa passion pour le vin par de si bonnes raisons, qu'on me permettra bien de les citer. La France était en guerre avec la Savoie; il servait en qualité de lieutenant-général dans le Piémont, sous le maréchal de Catinat. On n'avait à l'armée que du vin détestable, et cependant le duc de La Ferté ne laissait pas d'en boire tous les jours plus qu'il ne convenait à son grade, à son rang. « Comment, monsieur le Duc, lui disait-on, comment « pouvez-vous boire d'aussi mauvais vin, et surtout en « boire autant? — Que voulez-vous, messieurs, répondait-il, « il faut savoir aimer ses amis avec leurs défauts. »

[1] *Voyez* les Éclaircissemens, Note N.

infâme pour qu'on y arrête sa pensée. Le Roi seul excepté, peut-être citerait-on difficilement un homme brillant de cette époque, à qui l'on n'eût pu dire, en lui rappelant Juvénal : Tu sais aimer et plaire, tu sais charmer toutes les femmes ;

Quodque taces, ipsos etiam inclinare maritos.

Juvénal a fait aussi une satire contre les femmes; gardons-nous bien d'imiter ses écarts. Les femmes du siècle de Louis XIV étaient dignes d'excuses. Les idées de galanterie généralement répandues à cette époque; une éducation qui n'armait point leur jugement contre leur sensibilité, qui ne fournissait point assez d'alimens à leur esprit [1]; et plus que tout

[1] Toutes les femmes du siècle de Louis XIV n'étaient pas, à beaucoup près, des Sévigné, des La Fayette ou des Deshoulières : l'éducation des femmes, à quelques exceptions près, était, même dans les plus hautes classes, excessivement négligée. Quand mademoiselle de Brezé *, nièce du cardinal de Richelieu, épousa le grand Condé, qui n'était alors que duc d'Enghien, elle ne connaissait pas encore ses

* Claire-Clémence de Maille-Brezé.

cela certainement, la contagion de l'exemple, les exposaient alors à bien plus de séductions, à bien plus de dangers que celles de notre âge. Il suffit à l'honneur des femmes du siècle de Louis XIV, que madame de Sévigné, devenue veuve dans un temps où l'âge lui laissait encore tous ses charmes; jolie, vive, enjouée, brillante de jeunesse et d'imagination, n'ait excité que les calomnies de l'homme qui devait le mieux connaître et respecter ses vertus : il suffit à l'honneur des femmes du siècle de Louis XIV, que la duchesse de Navailles, gouvernante des filles de la Reine, femme d'un caractère rigide dont on voulait endormir la surveillance, ait préféré hautement son devoir à sa fortune, et

lettres : on fut obligé, après son mariage, de l'envoyer au couvent des Carmélites de Saint-Denis pour apprendre à lire et à écrire. Mademoiselle de Montpensier, de qui nous tenons ces détails *, aurait pu, sous quelques rapports, profiter de la circonstance. Une de ses lettres autographes, littéralement publiée par M. Gabriel Peignot en 1827, donne une faible idée de son éducation; on peut consulter cette lettre dans les Éclaircissemens, Note O.

* Tome I, page 409 de ses Mémoires.

la plus honorable disgrâce à d'avilissantes faveurs. N'exigeons point davantage d'un siècle, d'une cour et d'un sexe qui purent offrir de pareils exemples. S'il y eut de tendres faiblesses, couvrons-les d'un voile indulgent. Brienne n'est que trop indiscret : ne le prenons point pour modèle; mais poursuivons, flétrissons sans pitié les complaisances de la bassesse ou l'hypocrisie du vice qui prétend se couvrir du manteau de la dévotion.

De peur qu'on ne m'accuse d'injustice ou même de licence dans les citations qu'on va lire, je ne les emprunterai qu'aux écrits de deux femmes dont on n'a jamais mis en doute les vertus et le témoignage. On verra par ces citations que, du temps de la fronde comme vers le milieu du règne de Louis XIV, la cour ne connaissait de dieu que la faveur; on verra de quels sacrifices on était prêt à l'acheter.

La guerre de la fronde touchait à sa fin; les plus factieux rentraient dans le devoir. Cependant un assez grand nombre de places importantes étaient encore entre leurs mains. Charlevoi commandait à Brisach; il exerçait un

empire absolu sur la ville et sur la garnison. On craignait qu'il ne mît son obéissance à trop haut prix, ou qu'il ne vendît la place à l'Empereur; car c'est ainsi, dans ces temps chevaleresques, qu'on entendait l'honneur et la fidélité. Écoutons maintenant la duchesse de Nemours[1]. « Comme Charlevoi, dans tous les temps, « avait été fort attaché au maréchal de Gué- « briant, la maréchale son épouse, qui le connais- « sait beaucoup et qui savait de quoi il était « capable, se chargea, à la cour, d'aller négocier « avec cet homme; mais elle y réussit par des « moyens si extraordinaires, au moins si l'on « veut en croire ce que l'on en disait en ce temps- « là; que je ne sais si un autre aurait voulu et « rendre et recevoir un service à de pareilles « conditions.

« Voici donc comment on racontait la chose: « la maréchale, disait-on, savait que les femmes « avaient un grand ascendant sur Charlevoi, et « qu'il avait un grand faible pour elles, ce qui « l'obligea à prendre, pour l'accompagner, une

[1] Page 523 de ses Mémoires.

« des demoiselles les mieux faites, et de facile
« composition, pour imposer à Charlevoi celles
« qu'elle désirait. Ainsi elle n'eut qu'à lui pres-
« crire la manière dont elle voulait qu'elle se
« conduisît.

« La maréchale arriva accompagnée de cette
« demoiselle pour négocier avec lui, et en allant
« voir les raretés de Brisach, elle donnait tout
« le temps à Charlevoi de voir et d'entretenir
« cette personne. Comme elle était belle et co-
« quette, elle n'eut pas de peine à donner dans
« la vue de Charlevoi, lequel s'attacha beau-
« coup à lui faire la cour, parce qu'il la croyait
« une bonne fortune. Elle, de son côté, dont le
« métier n'était que d'engager et non pas d'être
« cruelle, ne le parut à Charlevoi qu'autant
« qu'elle le jugea à propos pour le succès des
« desseins de la maréchale de Guébriant, la-
« quelle voyant leur intelligence assez bien éta-
« blie pour pouvoir exécuter ce qu'elle en vou-
« lait faire, sortit de Brisach pour aller dans
« une maison, à quelques lieues de la ville, où
« elle était accoutumée d'aller de temps en temps.
« Elle feignit d'y être malade pour n'aller point

« à Brisach : elle obligea cette étrange demoi-
« selle à donner, dans cette maison, un rendez-
« vous à Charlevoi, qu'on ne pouvait tirer de
« Brisach sans quelque artifice de cette nature,
« et on l'arrêta là, d'où il fut mené à Philis-
« bourg. » Ainsi la veuve d'un maréchal de France était partie de Paris, protégée par une Reine, envoyée par un cardinal, et suivie d'une courtisane pour aller par de tels moyens surprendre la bonne foi et tenter la brutalité d'un soldat! O Juvénal! Mais voyons s'il n'existe pas des preuves d'une corruption plus profonde et plus basse. Madame de Sévigné nous les fournira dans une de ses Lettres à sa fille.

« Je ne sais si vous aurez appris, lui écrit-
« elle, que Villarceaux, en parlant au Roi d'une
« charge pour son fils, prit habilement l'occa-
« sion de lui dire qu'il y avait des gens qui se
« mêlaient de dire à sa nièce que Sa Majesté avait
« quelque dessein pour elle; que, si cela était, il
« le suppliait de se servir de lui, que l'affaire
« serait mieux entre ses mains que dans celles
« des autres, et qu'il s'y emploierait avec succès.
« Le Roi se mit à rire, et dit : *Villarceaux, nous*

« *sommes trop vieux vous et moi pour attaquer* « *des demoiselles de quinze ans*, et comme un « galant homme, se moqua de lui et conta ce « discours chez les dames »[*]. L'oncle offrait de livrer sa nièce : négociateur empressé d'un marché si honteux, il demandait la préférence pour n'en point perdre les avantages. Honorons Louis XIV, qui rougit de tant de bassesse : regrettons qu'il ait attendu trop long-temps pour donner de pareilles leçons ; regrettons que dans la jeunesse du monarque, Montausier, sans descendre à d'aussi lâches complaisances, n'en ait point, à beaucoup près,

[*] *Lettres de madame de Sévigné*, t. II, p. 269.

Le marquis de Villarceaux, né en 1619, était frère de la maréchale de Grancey, qui avait deux filles. Madame de Sévigné parle souvent d'elles dans ses Lettres : on les appelait les *Anges*. Celle dont il est question dans ce passage, et sur laquelle on pensait, ou plutôt on espérait que Louis XIV avait jeté les yeux, se nommait Louise-Elisabeth ; elle était la cadette, et devint, dans la suite, dame d'atours de Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne.

J'emprunte ces détails à l'éditeur des *Lettres de madame de Sévigné*, même volume, même page.

flétri le scandale : c'est une erreur dont il faut, en son nom, demander pardon à la vertu. [1]

Hâtons-nous d'achever la tâche que je me suis imposée. C'est encore madame de Sévigné qu'on va lire : la femme désignée par elle dans ce passage, est madame de Lionne, qui, par l'éclat de ses aventures galantes, avait forcé son mari à la faire enfermer dans un couvent, et qui, devenue libre, ne changea pas à beaucoup près de conduite.

« *Le Petit-Bon* (M. de Fiesque), qui n'a pas « l'esprit d'inventer la moindre chose, a conté « naïvement qu'étant couché l'autre jour fa- « milièrement avec *la Souricière* (madame de « Lionne), elle lui avait dit après deux ou trois « heures de conversation : *Petit-Bon, j'ai quel-*

[1] *Voyez* à ce sujet, dans les Éclaircissemens joints au tome II, page 374, un passage extrait des Mémoires de madame de Motteville.

[2] Madame de Sévigné lui donne le surnom de *la Souricière*, parce que, peu de temps avant, madame de Cornuel, si célèbre par ses bons mots, voyant madame de Lionne avec de gros diamans aux oreilles, avait dit en sa présence même : « Il me semble que ses gros diamans sont du lard « dans la souricière ».

« *que chose sur le cœur contre vous.—Et quoi,*
« *madame?—Vous n'êtes point dévot à la Vierge.*
« *Ah! vous n'êtes point dévot à la Vierge : cela*
« *me fait une peine étrange.* Je souhaite, dit
« madame de Sévigné à sa fille, que vous soyez
« plus sage que moi et que cette sottise ne vous
« frappe pas comme elle m'a frappée. » Sottise!
ah! le mot est bien doux. Et qui ne serait
frappé comme elle? qui ne se sentirait révolté
par une aussi monstrueuse alliance du vice et de
l'hypocrisie: du vice qui, du sein même des plaisirs les plus effrénés, osait rappeler le souvenir, le nom, la pensée, le culte et la chaste
image de ce que la religion peut offrir de plus
pur à l'adoration des mortels?

« Terminons : le tableau de tant de corruption lasse et rebute ceux même qui, par respect pour les mœurs, n'ont montré qu'un coin
du tableau. L'imagination se révolte surtout à
l'idée de cette alliance sacrilége entre le libertinage et l'hypocrisie. On peut lui opposer heureusement les exemples d'une dévotion franche,
entière et désintéressée. Ces exemples sont nombreux dans les premières années du siècle de

Louis XIV, précisément parce que la dévotion n'était pas alors un moyen de parvenir, comme au déclin de son règne et de son génie; à l'époque où madame de La Fayette disait : *A l'heure qu'il est, hors de la piété point de salut, à la cour aussi-bien que dans l'autre monde.*[1]

Une foule de gens vertueux n'avaient pas attendu, pour avoir de la piété, qu'elle conduisît à la fortune. Le croirait-on? les hommes, les femmes, les plus livrés, même à cette époque, aux déréglemens du monde, ne s'y abandonnaient point sans reproches, sans combats, sans retours. On pouvait allier les choses, en apparence, les plus incompatibles : on aimait, on priait à la fois; une femme écoutait tour à tour son directeur ou son amant, son repentir ou sa tendresse. Dans l'âge des passions, l'amour parlait souvent plus haut que la religion; mais, au fond des cœurs, malgré tous les désordres, restait une ferme croyance pour les vérités qu'elle enseigne.

[1] *Mémoires de madame de La Fayette*, page 140.

La religion, qui avait autrefois suspendu la fureur des guerres civiles en publiant la *paix de Dieu*, prêchait encore la réconciliation au moment de la mort. On pardonnait alors à ceux dont on avait eu le plus à se plaindre, et même à ceux qu'on avait le plus offensés; l'étiquette, se mêlant au plus saint devoir, il était d'usage de leur envoyer dire qu'on mourait *leur très humble serviteur*, ou *leur très humble servante*. Ce pardon d'un ennemi, ces paroles de paix qui s'échappaient d'une bouche expirante, attestaient le noble triomphe de la religion sur les cœurs. Parfois s'y mêlaient des pratiques moins dignes d'une piété vraiment éclairée. Après la mort des princes, on servait encore leur effigie, pendant trois jours, avec plus de somptuosité que de leur vivant, et plusieurs personnes d'un haut rang se faisaient inhumer dans des habits religieux, à l'exemple d'Anne d'Autriche, qui fut portée à Saint-Denis vêtue en cordelière.[1]

[1] Le prince de Condé, père du grand Condé, mourut en 1646. « On servit l'effigie de ce prince mort, durant trois « jours, selon la coutume; et, comme il avait été fort avare « pendant sa vie, on fit de grandes railleries à la cour sur

S'il était quelquefois sans lumières, le zèle qu'inspirait la religion n'était pas du moins calculé, méthodique, intéressé. On s'imposait pour elle de grands sacrifices; on entreprenait, en son honneur, de longs et pénibles pélerinages. Une noblesse, avide de périls et de gloire, s'engageait encore dans des expéditions guerrières contre les *Infidèles*, de même qu'au temps de Pierre l'Ermite et de Godefroy de Bouillon.

Les Turcs menaçaient encore l'Europe, comme les flots irrités mugissent sur le rivage avant de rentrer dans leur lit. Le héros de la fronde, François de Vendôme, duc de Beaufort, alla périr, sous les murs de Candie, en défendant cette ville contre les Ottomans. Quelques années avant, La Feuillade, avec le même éclat et plus de bonheur, s'était signalé contre eux à la tête de six mille Français, sous Montecuculli, à la bataille de Saint-Gothard. La même ardeur embrasait les religieux, les prélats, qui, ne pouvant

« la douleur que son âme devait sentir, en l'autre monde, « des grandes et inutiles dépenses qui se faisaient pour son « corps. » (*Mémoires de madame de Motteville*, t. II, p. 206. — *Mémoires de Montglat*, t. III, p. 137).

servir les armes à la main une cause aussi sainte, lui consacraient du moins ou leurs écrits ou leurs richesses. Le fameux père Joseph avait composé, en latin, un poëme contre les Turcs; et, par une disposition remarquable de son testament, Mazarin laissa six cent mille livres tournois pour aider à leur faire la guerre, *dans l'intérêt de la chrétienté.*

La religion, c'est un des caractères les plus remarquables de cette époque, exerçait alors un empire dont nos temps de tiédeur ou d'indifférence ne sauraient plus avoir d'idée. Les lumières, le savoir, la conviction, l'éloquence de ses ministres, lui donnaient un invincible ascendant. Une religion qu'enseignait Bossuet et

[1] Le père Joseph présenta lui-même son poëme à Sa Sainteté le pape Urbain VIII, dans un voyage qu'il fit à Rome, en 1625; ce poëme avait pour objet d'animer les princes chrétiens à faire la guerre au Turc. « Le Pape, qui « avait été un des meilleurs poètes de son temps, et qui « par conséquent en pouvait juger en maître, fit tant de « cas de cet ouvrage, qu'il le nomma l'*Énéide chrétienne.* » (*Vie du père Joseph*, page 161.)

Quant au testament de Mazarin, *voyez*, dans les *Mémoires de Brienne*, la note de la page 133, tome II.

que prêchait Massillon pouvait soumettre les plus forts esprits, pouvait occuper et remplir les âmes les plus tendres. La parole divine, qui tombait dans des cœurs ouverts à la croyance, y triomphait aisément des passions humaines : elle commandait à l'orgueilleux l'humilité ; elle arrachait une aumône des mains de l'avare ; elle inspirait à l'ambitieux le mépris véritable des dignités et des grandeurs, et le poussait pour jamais dans la retraite.

Oh ! combien j'aime et combien je respecte la piété sincère de ceux qui renoncent aux emplois, aux richesses, pour entrer dans les voies du salut ; qui se courbent au pied des autels, non dans les temples que fréquente le monde, où l'on peut entendre leurs soupirs et compter leurs génuflexions, mais qui se prosternent dans l'ombre et qui prient dans la solitude, n'ayant que Dieu seul avec eux pour juge et pour témoin !

Voilà l'esprit que portaient, dans leur conversion, les personnages les plus illustres du siècle de Louis XIV. Besoins d'une âme tendre, fruits du repentir ou consolations du malheur,

ces conversions conduisaient la duchesse de Montmorenci dans un cloître, La Vallière aux Carmélites, et la duchesse de Longueville à Port-Royal. L'abbé de Pont-Château, le duc de Luynes, le prince de Conti, s'étaient arrachés comme elles soit aux plaisirs, soit aux grandeurs de la cour. Les hommes eux-mêmes qui, chargés du saint ministère, donnaient à leur ordre le plus de splendeur par leurs vertus et leurs talens, se croyaient encore trop exposés aux périls, et couraient s'ensevelir dans les lieux les plus ignorés.

Pierre Lallemand, prieur de Sainte-Geneviève et chancelier de l'université de Paris, fut un des hommes les plus célèbres de son temps; son éloquence égalait son savoir. « Toutes les fois qu'il avait occasion de haranguer à la « cour, dit un des écrivains du temps, il fut toujours écouté « avec des marques d'une distinction singulière; sa réputa« tion s'accrut de telle sorte, qu'il n'y avait guère de di« gnités dans l'Église que la voix publique ne lui donnât. « Dans une situation si avantageuse, et au milieu de tant « d'espérances, toutes si douces et si raisonnables, il prit « la résolution de quitter entièrement le monde.... et se « retira à Saint-Vincent de Senlis, l'une des maisons des « chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il écrivit à ses

Brienne, à son tour, ne fut pas un des exemples les moins éclatans de ces conversions nombreuses. La sienne, il est vrai, quoiqu'il n'en convienne pas, fut un peu tardive, un peu forcée. Elle se trouva, s'il faut le dire, exposée souvent à des rechutes; mais du sein même de ses désordres s'élevaient encore les élans d'une foi vive et d'une âme repentante : on n'en doit ajouter que plus de confiance à ses récits. S'il a montré dans ses Mémoires des prélats livrés au monde, et des ministres dont l'ambition vendait l'État; des mœurs grossières avec des manières polies, et le cynisme du langage au milieu du luxe des cours; s'il a montré la bassesse dans l'orgueil, la trahison dans l'amitié, l'hypocrisie dans le désordre, et le libertinage trop souvent honoré du nom de galanterie, Brienne a peint ce qu'il a vu.

On vient de lire, dans cet Essai, les dépositions de son siècle : en racontant des faits diffé-

« amis qu'une des choses qui avaient le plus contribué à sa « retraite, c'était la pensée qui lui était venue plusieurs « fois, en prêchant, qu'il n'observait pas lui-même ce qu'il « prêchait aux autres. » (*Hommes illustres* de Perrault, p. 11.)

rens, il n'a point tracé d'autres mœurs. Vieux, infirme, et prisonnier depuis dix-huit ans, il composait ses Mémoires, pour ranimer, si l'on peut dire ainsi, le froid de ses dernières années aux souvenirs de sa jeunesse. Il écrivait en présence du Dieu dont le nom revient si souvent sur ses lèvres; sans crainte, sans passions, sans vains désirs, comme on écrit au terme de la vie. On ne ment point sur le bord de la tombe. C'est la vérité qu'on va lire.

F. Barrière.

NOTICE

SUR

LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE,

COMTE DE BRIENNE.

NOTICE

SUR

LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE,

COMTE DE BRIENNE.

Je racontais, devant un homme qui a fait preuve de beaucoup d'esprit et qui compte un grand nombre d'aïeux, quelques particularités curieuses des Mémoires de Brienne : « N'oubliez pas, monsieur, me dit-il, une « chose fort importante. — Et quoi donc, « M. le duc ? » repris-je avec le double respect qu'inspire le mérite et la naissance. « Ne « vous méprenez pas sur la famille de l'auteur : « ces messieurs sont Loménie, et ne sont pas « Brienne. — La remarque est exacte, M. le « duc, repris-je alors, un peu rassuré; mais « oserais-je vous demander ce que cela peut « ôter à l'intérêt des Mémoires ? »

Les esprits les plus distingués ont ainsi des préoccupations involontaires. L'observation pourtant n'en était pas moins juste. Chacun sait, en effet, que l'antique maison de Brienne, qui brilla d'un si grand éclat dans les guerres de la Terre-Sainte, et qui donna des connétables à la France, des ducs à la ville d'Athènes et des rois à Jérusalem, remonte, de siècle en siècle, au berceau de la monarchie. L'origine des Loménie ne se perd pas de même dans la nuit des temps. Le premier dont parle l'histoire était greffier du conseil sous Charles IX. Ce mot de greffier sonne assez mal à l'oreille; mais Martial de Loménie était, de plus, seigneur de Versailles. Zélé protestant, il fut enveloppé dans le massacre de la Saint-Barthélemi. Henri IV, qui l'estimait, adopta, protégea son fils; l'employa dans plusieurs négociations difficiles, le chargea d'une ambassade en Angleterre, et lui donna plus tard, en 1606, la place de secrétaire d'État. Le comté

de Brienne entra dans cette famille par une alliance. Sous Henri IV, sous Louis XIII et sous Louis XIV, ces nouveaux comtes de Brienne se succédèrent de père en fils dans le même emploi; et, par une illustration peu commune, après un siècle d'intervalle, cette famille, qu'on croyait éteinte, reparut avec plus d'éclat que de succès, au ministère, à l'époque où deux descendans de l'auteur des Mémoires qu'on va lire, le comte de Brienne et l'archevêque de Toulouse son frère, furent à la fois, l'un ministre de la guerre, et l'autre premier ministre sous Louis XVI.

Ne cherchons point à rapprocher les hommes et les époques. Ne mettons point en regard le siècle de Louis XIV et le règne de Louis XVI, la splendeur du trône et sa chute. La main de l'archevêque de Toulouse ne pouvait être assez puissante pour le soutenir au-dessus de l'abîme. Je n'ai point à juger son administration : je trace une

esquisse légère de la vie de son bisaïeul, et l'archevêque de Toulouse a pris soin de m'y aider lui-même. Sa famille possédait de nombreux manuscrits : avant d'être accablé sous le poids des affaires publiques, il avait lu, comparé, classé tous ces papiers. Je vois, par une note écrite de sa main, et qui me fut remise avec le manuscrit des Mémoires, qu'il avait eu lui-même l'intention de les publier.

Voici ce qu'on lit dans cette note : « Le « dernier secrétaire d'État de notre nom, « M. de Brienne qui fut disgracié en 1663, « sous Louis XIV, avait laissé des papiers « importans. Ni mon grand-père ni mon « père ne s'en étaient occupés: Ils avaient « publié ce qu'étaient leurs aïeux. Tous « deux négligèrent l'administration de leurs « biens ; tous deux vécurent dans l'obscu- « rité; si bien que quand ma mère mena « mon frère aîné, qui était tout-jeune, à « Versailles, madame de Ventadour, qui vi-

« vait encore et qui avait vu messieurs de « Brienne, fut étonnée d'apprendre qu'il y « eût encore quelqu'un de ce nom.

« Ma mère, femme remplie d'esprit et de « caractère, regarda comme un devoir de « nous ouvrir de nouveau, par une bonne « éducation, la carrière dont nous semblions écartés mon frère et moi. Elle rassembla pour nous, non seulement les débris d'une ancienne fortune, mais tous les « papiers et manuscrits qu'elle put retrouver. Ce genre de richesse était considérable dans notre famille, où chaque secrétaire d'État avait eu les siens; j'eus la « patience de lire tous ceux qu'avait laissés « le comte Henri de Brienne: j'ai mis soigneusement à part ses Mémoires, et quelques papiers qui s'y trouvaient réunis; « j'ai brûlé tout le reste, comme trop au-« dessous de l'idée que laissera certainement « de lui cet ouvrage. »

Cet ouvrage, on va le lire, et pour mieux

faire connaître celui qui le traça, j'emprunterai tour à tour quelques détails, soit aux notes manuscrites de l'archevêque de Toulouse, soit aux papiers qu'on avait, par son ordre, conservés avec les Mémoires.

Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, reçut le jour, comme on le voit par une note écrite de sa main, le 13 janvier 1636. Son père Henri-Auguste de Loménie, fils d'un secrétaire d'État, exerçait le même emploi depuis 1616. C'était un homme intègre, un ministre qui devait, à de longs services le secret des affaires du temps. Tout en redoutant sa franchise, on consultait son expérience. Son caractère était généreux et son humeur peu facile. Serviteur zélé, mais mauvais courtisan, incapable de plier sous le joug des favoris, et fier de résister souvent au pouvoir des premiers ministres, il était plutôt estimé qu'aimé de ses souverains[1]. Dans ses Mé-

[1] Louis XIII s'était rendu, dans sa jeunesse, au siége de

moires, publiés en 1719, il donne à ses enfans des conseils qui peignent la droiture

Clérac, accompagné du connétable de Luynes, qui avait tout crédit sur son esprit. Le comte Auguste de Brienne se trouvait aussi dans l'armée; et quoique secrétaire d'État, il ne put résister au désir d'aller braver le feu de la place pour emporter une barricade. « Le Connétable, ajoute-t-il, se tenant offensé de ce qu'on avait commencé le combat sans sa permission, blâma ce qui avait été fait; mais l'on m'envoya rendre compte au Roi de la nécessité qu'il y avait de combattre, et Sa Majesté me parut satisfaite des raisons que je lui donnai. Il n'en fut pas de même du Connétable, qui, cherchant un prétexte apparent pour blâmer notre action, n'en trouva point de meilleur que de dire qu'il n'avait rien vu de ce qu'on exposait au Roi. Je pris alors la liberté de représenter au monarque qu'il fallait qu'il se donnât la peine de se transporter sur le lieu du combat, et qu'il en jugeât par ses yeux : ce qui était dire honnêtement au Connétable qu'il était trop éloigné pour en pouvoir parler justement. »

Plus tard, le comte de Brienne osa recevoir, dans sa propre maison, un homme qui avait excité la haine du cardinal de Richelieu; et quand le ministre, irrité, lui demanda compte de sa conduite : « Monsieur, lui répondit-il « sans hésiter, ma maison ne pouvait être fermée à mon « ami; il m'aurait offensé d'en prendre une autre. »

de son caractère et la rigidité de ses principes. « Supposez qu'un de vous, leur dit-il, soit appelé dans les conseils du Roi, souvenez-vous que c'est manquer à la fidélité qu'on lui doit que d'hésiter à déclarer les doutes et les difficultés qu'on peut voir dans les affaires qui se rencontrent. Quand la nécessité y oblige, mes enfans, nulle considération humaine ne peut ni ne doit dispenser un homme de bien de mettre la vérité dans tout son jour. » Avec de semblables maximes on peut être surpris que messieurs de Brienne aient été si souvent ministres.

La femme qu'il avait choisie, et dont il ne prononce jamais le nom qu'avec éloge dans ses Mémoires, était digne en effet de toute sa tendresse. Liée avec l'abbé de Saint-Cyran, estimée de saint Vincent de Paul, et devenue l'amie, la confidente d'Anne d'Autriche, madame de Brienne justifiait, par les qualités les plus rares, une faveur qu'elle n'avait point briguée. Le désir de rappor-

ter tout à Dieu, peine ou plaisir, bonne ou mauvaise fortune; la charité, le désintéressement, ces vertus du christianisme, réglaient en tout sa conduite et ses discours. Chacun la citait pour exemple [1]. La piété respectable de madame de Brienne avait fait sur son fils une si profonde impression, que du sein même de ses désordres, on le vit revenir souvent aux sentimens les plus religieux.

Malheureusement ses retours furent fréquens, parce que ses désordres l'étaient aussi. Ce sont les seuls détails qu'il ait tenus dans l'ombre en écrivant. Les premiers jeux de son enfance et la familiarité dont l'honorait un Roi de dix ans; ses exercices, ses études; les honneurs prématurés dont la reine Anne d'Autriche revêtit sa jeunesse, en lui donnant, à quinze ans, la survivance de la charge qu'exerçait son

[1] On verra Mazarin faire plus d'une fois allusion, dans les Mémoires qui suivent cette Notice, aux sentimens pieux et désintéressés de madame de Brienne.

père, ses voyages, ses aventures, les intrigues qu'il conduit et celles dont il pénètre le mystère, les secrets de la politique, les secrets plus piquans de la galanterie, ses erreurs, ses fautes, ses succès, ses revers, il a tout raconté dans ses Mémoires. Mais il a, par des motifs aisés à concevoir, passé rapidement sur quelques circonstances de sa vie. Je crois devoir les indiquer pour lui, et je commencerai par jeter un coup d'œil sur les pays divers qu'il parcourut dans ses voyages.

Il quitta la France au mois de juillet 1652, pendant les derniers troubles de la Fronde, et n'y revint que trois ans après.

Les lieux, les cours qu'il visita, devaient exciter vivement son attention; appelé, de si bonne heure, à remplacer son père dans le département des affaires étrangères, il sentait qu'il aurait à traiter un jour avec tous les cabinets de l'Europe. En voyageant, il s'attacha toujours à connaître les mœurs,

les habitudes, l'esprit, le caractère et surtout le gouvernement des peuples chez lesquels il vécut. Il vit d'abord les Hollandais, toujours placés au milieu des orages, disputant leur sol à la mer et leurs droits à l'ambition de la maison d'Orange. Il vit en Danemarck ce Frédéric III, qui, du consentement d'un peuple avide pour ainsi dire de servitude, comme les autres le sont de liberté, réunit en sa personne tous les droits et tous les pouvoirs; contrée où le despotisme ainsi devenu légitime fut, par une exception bien rare, souvent bienfaisant et rarement tyrannique.

Charles X régnait en Suède quand Brienne vint à Stockholm; et ce prince, à l'exemple du roi de Danemarck son voisin, voulut, sans y parvenir, fonder le pouvoir absolu qu'établit après lui Charles XI, et dont abusa Charles XII. Brienne, que ne retint aucun obstacle, pénétra dans les glaces du Nord, et goûta du lait des rennes

sous la hutte des Lapons, bien avant l'époque où le poète Regnard, à son tour, parcourut ces climats rigoureux. En Pologne, il fut admis auprès de cette célèbre Marie de Gonzague qui, après avoir été l'ornement de la cour de Louis XIII, aimée d'abord de Gaston d'Orléans, et plus tard éprise à son tour de l'imprudent Cinq-Mars, partageait tristement alors, sous un ciel âpre, chez un peuple demi-sauvage, le trône et le lit d'un vieux Roi. A Presbourg, il assista au couronnement de la reine de Hongrie; à Prague, à la vue du palais de Walstein, il put réfléchir sur l'ingratitude des souverains et sur les écueils de l'ambition. Il traversa plus tard, en courant, Augsbourg, Ratisbonne et Munich; Trente, célèbre par un concile; « Padoue, qui fut », dit-il dans un *Itinéraire* qu'il écrivit et qu'il fit paraître en latin, « Padoue qui fut le berceau de Tite Live; « Vérone, la patrie de Pline et de Catulle; et « Mantoue, le séjour des Muses, Mantoue

« baignée par les eaux du Mincio, que Virgile « a tant célébré dans ses vers. »

A Rome, il se courba devant Alexandre VIII, avant que Louis XIV, insulté plus tard dans la personne de son ambassadeur et vengeant tant de Rois humiliés, eût forcé ce pontife d'abaisser la tiare devant sa couronne. Il parcourut l'Italie en amateur passionné des arts, comme il avait visité le Nord en observateur attentif; et trois années après son départ, il revint à dix-neuf ans, au milieu des pompes de Paris, étonner la cour la plus polie de l'Europe du récit de ses voyages dans des contrées célèbres, ou sous des climats glacés, chez des peuples barbares que nul Français n'avait encore visités jusqu'alors.

Brienne avait fait en France d excellentes études. Pendant son séjour en Allemagne, il acquit l'habitude d'écrire avec beaucoup d'élégance en latin; au retour de ses voyages, il en composa l'itinéraire dans cette langue. La première édition parut chez Cramoisy, en 1660; la seconde, beaucoup plus étendue que la première, fut publiée, deux ans après,

Brienne pouvait, à cette époque, se peindre sous des traits à la fois ressemblans et flatteurs. Tout lui riait; il plaisait aux femmes,

par Charles Patin, docteur en médecine. Toutes deux sont rares aujourd'hui; mais la première, quoiqu'elle renferme moins de détails, est plus recherchée que la seconde, parce qu'on y trouve un passage obscène que Brienne fit supprimer dans la réimpression.

M. l'archevêque de Toulouse avait eu l'intention de publier une traduction de cet Itinéraire avec les Mémoires de l'auteur; la traduction n'existait pas encore, et cependant il en avait écrit l'Avertissement de sa main. Il est assez curieux de l'y voir citer lui-même le passage latin que Brienne avait précisément retranché de sa première édition: on trouvera ce morceau de l'archevêque de Toulouse dans les Eclaircissemens (Note P). Brienne donnant, dans ses Mémoires, le récit qu'il fit de ses voyages, en présence de Louis XIV et de toute la cour, je n'ai pas cru devoir publier son Itinéraire en entier; je donne seulement, dans la même note, la traduction des passages qui offrent le plus d'intérêt, ou qui renferment des détails dont l'auteur n'avait point parlé devant la cour de France.

* *Ludovici-Henrici Lomenii Briennæ comitis, Regi à consiliis, actibus, et epistolis, Itinerarium.*

Parisiis, typis Gramoisianis, 1660, cum privilegio. In-18.

Editio altera, auctior et emendatior. Curante Car. Patin, D. M. P.

Parisiis, apud Claudium Cramoisy, 1662, in-12, cum privilegio Regis.

il plaisait au prince. Il était beau de figure, bien fait de sa personne, adroit à tous les exercices. L'allemand, l'italien, l'espagnol, lui étaient également familiers. Il avoue quelque part, avec une modestie feinte, que le latin ne lui était pas tout-à-fait inconnu. Il aimait les arts, il cultivait les lettres; trop peut-être, comme il en convient lui-même, dans un temps où l'on ne croyait pas le culte des Muses compatible avec l'esprit des affaires. L'étude avait enrichi sa mémoire; son esprit s'était, dans ses voyages, fortifié par le besoin de connaître et l'avantage de comparer. On trouvait rassemblés chez lui des livres rares, des tableaux précieux. Mazarin le prenait pour secrétaire intime: il était de tous les plaisirs du Roi: le ciel l'avait comblé de ses dons, la cour de ses faveurs; le plus brillant avenir semblait s'ouvrir devant lui. Qui donc aurait pu lui présager alors l'éclat d'un revers imprévu?

Brienne, qui raconte avec abandon tant

de particularités curieuses sur sa vie et sur celle de ses contemporains, devient tout à coup bien discret et bien laconique lorsqu'il s'agit de sa disgrâce. Faut-il, comme on pourrait le penser, attribuer le renversement de sa fortune à l'imprudence de la rivalité la plus audacieuse? Faut-il en accuser, avec lui, ses ennemis, excuse un peu banale de tout ministre disgracié? Il garde la même réserve sur son séjour à l'Oratoire, sur les causes de sa fuite en Allemagne, de son brusque retour en France, et de la longue captivité dans laquelle il passa près de vingt ans à Saint-Lazare ou dans plusieurs abbayes du royaume. Les biographes ont raconté, chacun à leur manière, ces singulières vicissitudes, qui ne le rendirent avec trop d'éclat au monde, que pour l'en séquestrer ensuite pendant de si longues années. Consultons sur ce point, les notes de son descendant l'archevêque de Toulouse, qui devait être le mieux instruit.

« On lui avait offert, dit-il, seize cent mille francs de sa charge, et le titre de duc; mais, plein d'ambition, de confiance dans ce qu'il était, et d'espérance dans l'avenir, il refusa ces propositions, et dut s'en repentir amèrement. La passion du jeu l'aveugla et le précipita dans des désordres que les exemples du temps ne peuvent excuser, et qui forcèrent Louis XIV à lui retirer sa confiance. Sa place fut donnée à de Lionne, et, peu de temps après, il perdit sa femme. Frappé de deux coups si subits, il entra dans la maison de l'Oratoire, devint membre de cette congrégation, prit même le sous-diaconat, puis revint tout à coup au monde, s'abandonna sans réserve à son goût pour la poésie, et força, par sa conduite, le général de l'Oratoire à le prier de quitter l'habit de cette congrégation savante.

« Il reprit alors des goûts qu'une ferveur passagère avait suspendus : on parla de

nouveau de vin, de jeu, de femmes. Le scandale d'une telle conduite excita les plaintes de sa famille et l'attention du gouvernement; et pour éviter une arrestation, il chercha dans l'Allemagne un refuge auprès de la duchesse de Mecklembourg.

« On prétend qu'il en fut amoureux, et que ses importunités furent la cause de son retour.

« Si l'on en croit les papiers de famille que j'ai consultés, le duc de Mecklembourg lui avait donné un asile; il n'était point l'amant de la femme, mais simplement l'ami et le confident du mari. Ces papiers ajoutent même que celui-ci avait fait arrêter la duchesse, dont il soupçonnait la conduite. En accusant Brienne auprès de Louis XIV d'en avoir donné le conseil, elle obtint l'ordre qui le fit revenir en France.

« Quoi qu'il en soit, ajoute l'archevêque

[1] Frédéric, duc de Mecklembourg à cette époque, était né en 1638; il mourut en 1688. Il avait épousé Christine

de Toulouse dans sa note ; il ne fut pas plus tôt de retour, qu'à l'abbaye de Saint-Germain, qu'on lui avait donnée pour retraite, il eût de nouvelles relations avec le duc de Mecklembourg, et fut, par *lettre de cachet*, renfermé à Saint-Benoît-sur-Loire. Je ne saurais douter des causes de son exil, puisque la lettre de cachet fait mention de ses rapports avec les étrangers. »

La *Biographie nouvelle* dit « qu'on l'enferma d'abord dans deux maisons de Bénédictins sans qu'il en devînt plus sage, et qu'il fallut alors le confiner à Saint-Lazare. » Soit que son élévation ou sa chute, ses austérités ou ses désordres, son libertinage ou

Wilhelmine, fille du landgrave de Hesse-Cassel-Bingenheim, née en 1653, et mariée en 1671.

Frédéric avait pour frère un Christian de Mecklembourg qui fut chassé des États de son père à cause de ses extravagances, et qui épousa, en France, Isabelle-Angélique de Montmorenci-Bouteville, sœur du maréchal de Luxembourg.

Note manuscrite de l'archevêque de Toulouse.

sa dévotion, eussent en effet troublé son cerveau; soit que le gouvernement ou sa famille eût intérêt à le faire passer pour fou, il est certain qu'on le fit interdire, et qu'il vécut ainsi dix-huit ans chez les Pères de la Mission. S'il y perdit la raison (il n'en faut pas tant pour la perdre), il n'y perdit du moins ni l'esprit, ni la mémoire, ni l'art de raconter avec grâce les souvenirs de sa jeunesse. L'abbé de Choisy, qui ne pouvait s'y tromper, allait lui rendre souvent visite à Saint-Lazare où il était renfermé, et revenait toujours plus charmé de son entretien.[1]

Brienne avait trouvé moyen de rassembler dans cet asile une magnifique collection d'estampes. Il se plaisait à manier le crayon,

[1] « Je fais des questions, dit l'abbé de Choisy dans ses Mémoires, aux gens par les mains de qui les affaires ont passé. Je fais parler M. Roze sur le temps du cardinal Mazarin; j'entretiens M. de Brienne, qui a été cinq ou six ans secrétaire d'État, et qui, malgré dix-huit ans de Saint-Lazare, a encore beaucoup d'esprit et de mémoire. »

et pouvait agréablement promener ses doigts sur le double clavier d'un clavecin ; talent rare à cette époque, et surtout parmi les hommes de son rang. Les arts abrégeaient ainsi pour lui les heures toujours si lentes de la captivité : les lettres, qui avaient fait le charme de ses beaux jours, lui servaient encore de consolation dans sa disgrâce. Heureux ou malheureux, ministre ou simple oratorien, libre ou captif, il avait toujours aimé, recherché ceux qui les cultivaient. Au nombre des écrivains dont il goûtait le plus le commerce, on pouvait compter Madelenet, épris comme lui des muses latines, et comme lui capable de prononcer avec goût sur le mérite d'un tableau, d'un morceau de musique et d'un ouvrage d'esprit; Gomberville, chez qui l'Académie Française s'assemblait à son origine, et qui composa des poésies religieuses après avoir écrit longtemps des romans; MM. de Port-Royal, dont Brienne se piquait plutôt de professer

les doctrines que d'imiter les mœurs ; Maucroix, qui partagea long-temps son goût pour les plaisirs ; La Fontaine, que ne pouvait éloigner sa disgrâce, et le sévère et judicieux Boileau, qui goûtait sa conversation, mais qui ne goûtait pas ses vers.

Brienne n'est pas le premier homme d'esprit qui ait été mauvais poète. Il cultiva les muses françaises un peu tard, et leur fit la cour en grand seigneur. Il voulut brusquer leurs faveurs : Boileau savait par expérience tout ce qu'il fallait de temps et de soins pour les mériter. Je crois devoir donner, tout entière, une lettre que ce grand poète écrivait à Brienne, au sujet de son goût pour la poésie.

« ..... C'est très philosophiquement « et non point chrétiennement que les « vers me paraissent une folie ; je ne l'ai

[1] Cette lettre autographe appartient à M. Auger, de l'Académie Française. Elle fut publiée, pour la première fois, en 1806, sur une copie qu'il en avait donnée.

« point entendu d'une autre manière. Ainsi
« c'est vainement que votre berger en sou-
« tane, je veux dire M. de Maucroix, dé-
« plore la perte du *Lutrin* dans l'églogue
« dont vous me parlez. Je le récitai encore
« hier chez M. le premier président; et si
« quelque raison me le fait jamais déchirer,
« ce ne sera pas la dévotion, qu'il ne choque
« en aucune manière, mais le peu d'estime
« que j'en fais; aussi-bien que de tous mes
« autres ouvrages, qui me semblent des ba-
« gatelles assez inutiles. Vous me direz peut-
« être que je suis donc maintenant dans un
« grand accès d'humilité : point du tout;
« jamais je ne fus plus orgueilleux; car si
« je fais peu de cas de mes ouvrages, j'en
« fais encore bien moins de ceux de nos
« poètes d'aujourd'hui, dont je ne puis plus
« lire ni entendre pas un, fût-il à ma louange.
« Voulez-vous que je vous parle franche-
« ment : c'est cette raison en partie qui a
« suspendu l'ardeur que j'avais de vous voir

« et de jouir de votre agréable conversation,
« parce que je sentais bien qu'il la faudrait
« acheter par une longue audience pour
« quantité de vers, très beaux sans doute,
« mais dont je ne me soucie point. Jugez
« donc si c'est une raison pour m'engager à
« vous aller voir que le récit que vous me
« demandez. J'irai pourtant, si je puis,
« aujourd'hui; mais à la charge que nous
« ne réciterons de vers ni l'un ni l'autre que
« vous ne m'ayez dit auparavant toutes les
« raisons que vous avez pour la poésie, et
« moi toutes celles que j'ai contre.

« Je suis, avec toute sorte de respect et
« de soumission, monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DESPRÉAUX. »

Si Boileau traitait aussi rigoureusement ses vers et surtout ceux du *Lutrin*, on conçoit qu'il montra peu d'indulgence pour les poé-

sies de Brienne : la vérité, c'est que la plupart du temps elles n'en méritaient aucune. Sa pensée, qu'il renfermait avec grâce dans la mesure d'un vers latin, reste privée, dans les vers qu'il a composés en français, de chaleur, d'élégance et même de correction ; il serait impossible d'y reconnaître l'écrivain spirituel et piquant des Mémoires qu'on va lire. Une femme qu'il n'aima que trop peut-être pour sa tranquillité, une femme que j'aurais dû nommer parmi les amis de Brienne s'il n'avait eu pour elle plus que de l'amitié, madame Deshoulières, ne put jamais lui apprendre l'art de laisser tomber avec agrément des vers faciles. C'est pour elle, s'il faut l'en croire, qu'il commença ses Mémoires ; c'est pour elle, du moins qu'il en avait écrit la dédicace en vers français.

La *Biographie nouvelle* dit que la ferveur de Brienne, pendant son séjour à l'Oratoire, fut remplacée par une passion toute profane dont il se sentit épris pour une dame

Cette dédicace, si je la citais tout entière, ne justifierait que trop le jugement de *l'au-*

qu'il appelait *une dixième Muse*. Cette passion, continue l'auteur de l'article, le jeta dans un tel délire, qu'elle motiva son exclusion de l'Oratoire.

Dieu me préserve jamais de nuire à la réputation d'une dame, même un siècle et demi après sa mort! Ne pourrait-on soupçonner cependant, en toute sûreté de conscience, madame Deshoulières d'avoir été l'objet de cette passion, portée *jusqu'au délire*? Brienne quitta l'Oratoire en 1678. Madame Deshoulières était née en 1634; elle avait donc alors trente-six ans. Elle était belle autant qu'aimable, son esprit et ses charmes auraient pu déranger de plus fortes têtes. Dans cette dédicace, que je n'ai point conservée parce qu'elle donnerait une trop faible idée des vers de Brienne, il dit à madame Deshoulières :

De tes faveurs on m'a fait de grands crimes,
C'est toi qui m'as chargé de fers.

Un peu plus bas, *sa rhétorique* s'explique en termes encore moins couverts. Je te vis, lui dit-il,

Je te vis, tu le sais, Iris, *à toutes heures*;
La nuit, qui fut souvent témoin de notre amour,
Ne t'ôte point l'éclat que te donne le jour,
Quand il fait le circuit de ses douze demeures.

Si c'est un souvenir, il est plus tendre que discret; si c'est une licence poétique, elle est un peu forte.

teur des satires : tout galans que sont les vers qui la composent, je doute fort que madame Deshoulières elle-même pût les trouver de son goût. Brienne, en les écrivant, tâchait de s'arracher un moment à ses réflexions : ils peindraient mal la véritable situation de son esprit. Sans abattre son courage, une captivité si longue, l'âge et les infirmités mêlaient souvent à ses pensées une teinte de tristesse qui est douce et touchante. On peut en juger par ces mots d'une digression que renfermait son manuscrit, mais qui est étrangère à ses Mémoires.

« Je puis le dire sans mensonge et sans « vanité, le Brienne d'autrefois ne valait « pas celui d'aujourd'hui. Les malheurs for- « tifient l'âme lorsqu'ils ne la jettent point « dans le découragement. Je n'ai plus qu'un « désir. Que la postérité, si toutefois ce « livre lui parvient, ne voie plus en moi un « homme fait pour exciter l'envie ; mais « qu'elle plaigne un malheureux en butte

« aux persécutions et digne d'exciter la pitié « dans tous les cœurs. J'écris pour soulager « le mien, accablé du poids de mes peines, « j'aime à me retracer l'image de ma jeu- « nesse, comme on aime à se rappeler la « clarté du jour dans les ténèbres, et les « douceurs de la liberté au fond d'un ca- « chot. »

Ce passage émeut davantage, lorsqu'en tournant les feuillets du manuscrit, qui est tout entier de sa main, on le trouve terminé par ces propres paroles : *Achevé le 20 février 1685, en ma prison de Saint-Lazare.*

Brienne avait pris pour devise, et dessiné lui-même en tête de son manuscrit, un ver à soie avec ces mots : *Inclusum labor illustrat.* Je ne puis former qu'un désir, c'est que la devise adoptée par l'auteur puisse convenir un jour à l'ouvrage.

MÉMOIRES
DE BRIENNE.

MÉMOIRES
DE BRIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

Brienne est reçu dans la compagnie des enfans d'honneur. — Femme de chambre de la Reine, portant un hausse-col et l'épée au côté. — Goûts précoces du jeune Roi pour tous les exercices militaires. — Cadeaux que lui fait Brienne. — Sa Majesté lui donne une arbalète forgée et montée de la main de Louis XIII. — *Les Rois donnent ce qu'ils prêtent :* paroles remarquables d'une gouvernante. — Prise de Gravelines. — Enfans de huit ans placés dans le régiment des gardes. — Leur costume. — Mot d'Anne d'Autriche en les voyant en faction.

Je n'avais que sept à huit ans lorsque M. de Brienne, mon père, me mit, avec Charles-François de Loménie Brienne, mon frère, à présent évêque de Coutances, auprès du Roi en qualité d'enfant d'honneur. Louis XIV n'avait pas alors plus de cinq ans [1]. Nous fûmes reçus, mon

[1] J'ai deux ans et huit mois de plus que Sa Majesté, le

frère et moi, dans la galerie qui renfermait tous les portraits des rois de France. Madame de Lansac [1], qui était encore alors gouvernante du jeune prince, assistait à cette réception, dans laquelle furent compris le petit marquis de La Châtre, mon cousin; messieurs de Coislin, neveux de monseigneur le chancelier; M. de Vivonne (maintenant maréchal de France); le comte du Plessis-Praslin, et le chevalier son frère.

Tout ce dont je me souviens, c'est que madame de Lasalle, femme de chambre de la Reine régente, et placée par Sa Majesté auprès du Roi son fils, nous reçut une pique à la main et tambour battant, à la tête de la compagnie des enfans d'honneur, qui était déjà nombreuse

Roi étant né le 5 septembre 1638, et moi le 13 janvier 1636. (*Note de Brienne.*)

[1] Françoise de Souvré, femme d'Artus de Saint-Gelais de Lansac. Elle cessa d'être gouvernante en 1643. Placée par le crédit tout puissant de Richelieu, « elle fut chassée de la « cour à cette époque, dit madame de Motteville, comme « une personne qui avait vécu avec la reine Anne d'Autriche « de manière à déplaire à Sa Majesté. » (*Note de l'Édit.*)

et qu'elle avait sous ses ordres. Un hausse-col retombait sur son mouchoir bien empesé et bien tiré; elle avait sur la tête un chapeau couvert de plumes noires, et portait l'épée au côté. Madame de Lasalle nous mit le mousquet sur l'épaule, et cela de fort bonne grâce, après quoi nous la saluâmes, sans nous découvrir toutefois, parce que ce n'est pas l'ordre. Elle nous baisa tous l'un après l'autre au front, et nous donna sa bénédiction d'une manière tout-à-fait cavalière. C'était une vraie bonne femme, et qui ne manquait pas d'esprit; mais elle s'accommodait à la jeunesse du Roi et faisait l'enfant avec les enfans.

Ensuite elle nous fit faire l'exercice, et je remarquai que le prince, encore à la bavette, y prenait un plaisir extrême. Ses divertissemens ne respiraient que la guerre; ses doigts battaient toujours du tambour, et dès que ses petites mains purent tenir des baguettes, il avait devant lui une grosse caisse toute pareille à celle des Cent-Suisses, et frappait dessus continuellement: c'était son plus grand plaisir.[1]

[1] Louis XIV tenait de son père cette humeur belli-

On nous faisait manœuvrer tous les jours en sa présence. Mais enfin la compagnie, ou, pour mieux dire, la cohue des enfans d'honneur ou soi-disant tels, devint si grande, qu'on fut obligé de faire une réforme, et mes compagnons que j'ai nommés et moi fûmes du petit nombre de ceux que l'on conserva; vingt en tout, dont j'ai oublié les noms et les qualités. Ce que je sais, c'est que nous étions tous fils de *titulados*, comme disent les Espagnols, et que nous avions, chacun, nos gouverneurs ou précepteurs, qui ne nous quittaient jamais et qui jouissaient, à cause de nous, de toutes les entrées du Louvre.

L'année s'acheva dans ces exercices ordinaires; mais comme ces occupations quoique honorables, nous détournaient de l'étude, mon

queuse. Dès son plus jeune âge, Louis XIII se plaisait de même à manier des piques et des mousquets, à se couvrir d'une cuirasse. Un jour qu'il s'était fait armer de toutes pièces, il ne voulait plus quitter son armure pour se coucher, et disputa long-temps pour prouver à son gouverneur qu'il dormirait moins bien avec un bonnet de nuit qu'avec un casque. (*Lettres de Malherbe.*)

père résolut de nous mettre au collége des Grassins, mon frère et moi, à l'ouverture des classes de la même année. M. Coqueret en était alors principal, et nous eûmes pour préfet et précepteur tout ensemble M. le Houlx, sous-principal du même collége, qui prit un soin particulier de notre éducation. Je n'avais guère de goût pour l'étude, tant l'air de la cour, que je commençais de respirer, m'avait en ce peu de temps amolli et corrompu le cœur. Les jours de congé on nous menait au Louvre, et après avoir porté durant la semaine le portefeuille sous le bras, nous reprenions le mousquet comme si de rien n'était, et trouvions bien plus de plaisir à cet exercice qu'à l'autre. Vivonne fut plus heureux que moi et mes compagnons, qu'on mit tous au même collége; pour lui, M. de Mortemar, son père, se contenta de lui donner un précepteur dans sa maison. Il y fit les progrès qui l'ont rendu depuis si célèbre à la cour, à la ville, par le nombre intarissable de ses bons mots.

Pour moi, qui n'avais pas l'esprit tourné à la turlupinade, mais à la joie et à la dissipation, je ne laissais pas néanmoins de savoir assez

bien la géographie, que le père Desmares, mon premier maître, m'avait montrée. Je savais aussi les premiers élémens de la langue latine, selon Jully, qu'il me fallut depuis oublier au collége, pour charger ma mémoire des règles barbares de Jean Despautère. Je faisais de plus assez exactement l'exercice de la pique et du mousquet; je n'ignorais pas les termes des fortifications, je savais quelque chose de l'histoire, je dansais même déjà passablement, et commençais à voltiger avec beaucoup d'adresse et de grâce.

Ce fut par ces qualités extérieures dont je parlerai plus tard avec quelques détails, que je me mis assez bien dans l'esprit des personnes qui dirigeaient l'éducation du jeune Roi. Je faisais souvent à Sa Majesté de petits présens, comme d'épées, de pistolets, de fusils, de petits canons de cuivre ou d'autre métal. Je lui donnai entre autres un canon d'or traîné par une puce; une trousse de chirurgien garnie de toutes ses pièces et qui ne pesait que quelques grains; des cannes et des bâtons garnis d'orfévrerie de la façon de Roberdet mon compère, ouvrier in-

ventif et industrieux [1]. Je lui donnai enfin des jeux de cartes de géographie, de blason et d'histoire qu'on me faisait faire exprès par les plus habiles géographes et historiographes, et j'y ajoutais quantité d'autres bagatelles semblables. Le Roi ayant reçu avec plaisir une épée d'agate garnie d'or avec des rubis, que je lui avais présentée, me fit l'honneur de me prêter une arbalète dont il tirait quelquefois. J'avais témoigné au porte-arquebuse que j'en avais envie, plus pour m'exercer à tirer de cette arme, qui était légère et très juste, que dans la pensée de l'obtenir en présent. Je ne savais point encore, quand je fis cette prière au porte-arquebuse,

[1] Il paraît qu'à cette époque, et même long-temps avant, l'orfévrerie et l'horlogerie avaient déjà porté très loin l'art de travailler avec perfection les plus petits bijoux. L'abbé Arnaud parle, dans ses Mémoires, d'une bague que sa mère avait vue au doigt de la princesse Anne de Danemarck, qui épousa Jacques Ier, roi d'Angleterre, en 1589. « Dans un cristal de grosseur ordinaire, au lieu de pierre « on voyait, dit-il, une montre avec toutes ses roues, son- « nant les heures, non pas, à la vérité, sur un timbre, mais « sur le doigt, que le marteau frappait doucement par de « légères piqûres. » (*Note de l'Edit.*)

que cette arbalète eût été forgée, limée et montée de la propre main de Louis XIII, ce qui devait la rendre plus précieuse au Roi son fils; je ne l'appris que plus tard, de Malo, arquebusier de Sa Majesté et garde du cabinet des armes.

A peu près vers le même temps, la gouvernante du jeune monarque fut changée, et madame la marquise de Seneçay prit la place de madame de Lansac, que la Reine n'avait pas sujet d'aimer. Madame de Seneçay sut que je m'étais adressé au porte-arquebuse pour qu'il me prêtât l'arbalète dont j'ai parlé. Elle le dit au jeune Roi, et j'entendis qu'en même temps elle ajoutait ces paroles remarquables : *Sire, les Rois donnent ce qu'ils prêtent* [2]. Alors, m'ayant

[1] La chasse était le plaisir le plus vif, j'ai presque dit l'unique passion de Louis XIII ; aussi tirait-il au vol mieux que personne. C'est à ce sujet, pour citer un mot qui trouve assez bien place ici, c'est à ce sujet qu'un plaisant, faisant allusion à son surnom de *Juste*, disait : *Juste à tirer de l'arquebuse.* On doit cette anecdote à l'abbé de Longuerue. (*Note de l'Édit.*)

[2] « Madame la marquise de Seneçay, dit madame de

fait signe d'avancer, elle remit cette arme précieuse entre les mains de Sa Majesté, qui me la donna de la meilleure grâce du monde, en me disant : *Je voudrais que ce fût quelque chose de plus considérable; mais, telle qu'elle est, je vous la donne, et c'est de tout mon cœur.* Il ne savait peut-être pas lui-même que le Roi son père l'eût faite. Je fis une profonde révérence, et, prenant la main de Sa Majesté, je la baisai pour lui témoigner ma reconnaissance, mieux que je n'eusse fait par un méchant compliment.

Dès la première fois que je tirai de cette arme en sa présence, dans le jardin du Palais-Royal, j'abattis un moineau avec plus de bon-

Motteville, avait beaucoup d'esprit, de vertu et de piété, un cœur fort noble, joint à une amitié sincère et de la chaleur pour les intérêts de ses amis : mais elle était ambitieuse, et trop sensible à la grandeur de ses proches. Le nom de La Rochefoucauld, seulement à prononcer, lui donnait une joie extrême. Son esprit allait toujours à l'extrémité de toutes choses; il était plein d'emportement et d'ambitieuse vanité, de sorte que la modération n'y avait pas beaucoup de place; et ses défauts se mêlant à ses bonnes qualités, on peut dire qu'elle n'était pas toute parfaite. » Tome II, page 28. (*Note de l'Édit.*)

heur que d'adresse, ce qui me mit en réputation de bon tireur. Depuis je gagnai avec cette arbalète plusieurs petits prix contre mes camarades, et j'avais soin de la faire porter avec moi toutes les fois que le Roi allait à la promenade, afin d'en faire quelque beau coup devant lui. [1]

Ainsi, je faisais ma cour en apprenant à tirer juste; mais devenant plus grand et plus fort, je quittai bientôt l'arbalète pour prendre le mousquet, que mon père voulut que je portasse quelque temps, en qualité de cadet, dans la compagnie de Porcheux, mon cousin. Je n'oublierai

[1] Je tirais des petits oiseaux, devant Sa Majesté, avec des balles de terre cuites au soleil. Comme l'arbalète ne faisait ni feu ni fumée, le Roi n'y prenait pas grand plaisir; mais quand je tirai d'un fusil fort léger que Malo m'avait fait, et qui faisait assez de bruit, parce que le canon en était virolé, le Roi battait des mains et voulait tirer lui-même. Mais on ne lui permit pas de manier des armes à feu qu'il n'eût sept ans passés. Dès la première fois qu'il tira, il donna dans le blanc; et depuis, s'étant perfectionné de plus en plus, il est devenu un des meilleurs tireurs au vol et des plus prestes. C'est Saint-Mauri qui lui a appris à tirer. (*Note de Brienne.*)

jamais comment j'y parus la première fois en faction avec mon frère, qu'on ne destinait pas encore à l'Église. Ce fut sur le quai des Orfévres, devant le Cachet d'Or, entre le premier et le deuxième caporal. On nous avait placés là pour que nous fussions mieux aperçus de Leurs Majestés, qui allaient assister au *Te Deum* qu'on devait chanter à Notre-Dame, en actions de grâces de la prise de Gravelines en 1644, par M. le duc d'Orléans. Je n'avais que huit ans; mon frère était encore plus jeune : nous étions lui et moi vêtus de même, le haut-de-chausse d'écarlate chamarré de galons d'argent, avec un petit buffle à manches de brocard d'or, aussi chamarrées en bracelet du même galon que la culotte; le chapeau gris et assez grand de bords, ombragé d'un bouquet de plumes blanches, le bas de soie gris de perle bien tiré, et des escarpins de maroquin rouge, brodés et faufilés d'une dentelle d'argent, avec un nœud pareil sur le coude-pied, selon la mode d'alors. Nos mousquets étaient fort luisans, nos bandoulières fort propres, quoique semblables à celles des autres soldats, et nos épées à garde

d'argent : rien ne pouvait être mieux assorti. La Reine prit plaisir à nous voir en cet équipage guerrier ; ma mère avait le bonheur d'être dans son carrosse, à la portière du côté même où l'on nous avait placés : *Mais voyez donc,* lui dit la Reine, *n'ont-ils pas bon air? Ce sont eux, je crois, qui viennent d'emporter Gravelines.* [1]

[1] Gravelines était alors une place importante. « La nouvelle de sa reddition, dit mademoiselle de Montpensier dans ses Mémoires, me donna une joie inconcevable, parce que j'ai toujours eu pour Monsieur toute la tendresse possible. Le jour que le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame pour actions de grâces de cette conquête, l'on en fit, comme c'est l'ordre, des réjouissances publiques. M. le Chancelier fit faire, le soir de ce jour-là, un feu d'artifice fort joli devant son logis, dont je fus priée par madame de Sully * de venir prendre le divertissement, et nous y eûmes, entre autres, une grande collation et les violons. Monsieur fit faire un autre grand feu, le lendemain, dans les cours du palais d'Orléans (le Luxembourg), à toutes les fenêtres duquel il y avait des lanternes de papier où étaient peintes les armes de Leurs Altesses Royales; et, pour rendre la cérémonie complète, il y eut bal et collation. » (*Note de l'Édit.*)

* Charlotte Séguier, duchesse de Sully.

Cependant nous faisions bonne mine; et quand Leurs Majestés furent retournées au Palais-Royal, notre capitaine nous mit dans son carrosse pour nous mener à la cour, nous présenter et terminer ainsi cette petite comédie. Nous fûmes très bien reçus; on loua beaucoup notre parure et notre contenance militaire, ce qui ne nous donnait pas peu de joie, et nous inspirait de la vanité dans un âge où ce n'est pas encore le moment d'en avoir. Depuis, tant que nous fûmes dans la compagnie de Porcheux, ce qui ne dura que quelques mois, le premier sergent était chargé de veiller sur nous, de crainte qu'il ne nous arrivât quelque accident, parce que nous chargions nos armes à balles comme les autres; il avait soin, toutes les fois que la Reine sortait, de nous mettre en faction à la porte du palais, auprès de la sentinelle, qui nous tenait devant elle, et nous gardait aussi soigneusement que son poste. Ainsi, Leurs Majestés avaient le divertissement de nous voir en faction, et notre capitaine faisait sa cour par le même moyen.

Cependant nous avancions peu dans nos

études : il fallut interrompre ces jeux d'enfans pour apprendre tout de bon le grec et le latin, qui n'avaient pas pour nous les mêmes charmes. J'ai cru devoir rapporter ces bagatelles au commencement de cette histoire de ma vie, quoique peu importantes à savoir ; mais enfin, puisque l'enfance est le meilleur temps que nous ayons, il était juste de ne pas l'oublier.

CHAPITRE II.

Première guerre de Paris. — Madame de Brienne se sauve déguisée en sœur grise, et le Chancelier en missionnaire. — Études, exercices des jeunes seigneurs à cette époque. — Équitation, danse, voltige. — Rare agilité de Brienne. — Ses camarades l'appellent *La Folie;* — triste présage de son sort à venir! — Sa familiarité auprès du jeune Roi, qui lui disait tous ses secrets, et auprès de Monsieur, qui l'appelait *son ami.* — Il a la petite-vérole. — Le Roi se sert de lui pour faire peur aux filles de la Reine. — On fait cesser ce badinage. — Il voit pendre un rebelle au siége de Bordeaux. — Pleurs de colère et d'indignation qu'arrache, à Louis XIV, la révolte de cette ville. — Ses paroles à ce sujet. — Les jeunes années du Roi annoncent ce qu'il doit être un jour. — Il rentre à Paris. — Dangers auxquels est exposé Brienne à l'attaque simulée d'un petit fort. — Il obtient, à quinze ans, la survivance de son père, et prend place au parlement, en habit de cavalier, sur le banc des secrétaires d'État.

La première guerre de Paris arriva après la bataille de Lens, que M. le prince de Condé gagna. Ce fut cette bataille qui donna au Cardinal la hardiesse de faire arrêter par Comminges, capitaine des gardes-du-corps de la Reine, Broussel, Viole et le président Blancmenil, qui

s'étaient toujours opposés au monopole et aux volontés de la cour. Il fallut, bientôt après, rendre les prisonniers à l'insolence de la populace; elle était excitée par le parlement, qui autorisa les barricades, où je me trouvai, et qui s'avançaient toujours assez près du Palais-Cardinal, où Leurs Majestés logeaient alors, et qu'on appelait, à cause de cela, Palais-Royal: je l'ai vu deux ou trois fois changer de nom et d'écriteau[1]. Le Roi se sauva de Paris la veille des Rois, et se retira à Saint-Germain avec la Reine

[1] Bâti par le Cardinal sur l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui, ce palais s'étendait alors de la rue de Richelieu à la rue des Bons-Enfans. La façade principale, qui donne sur la rue Saint-Honoré, ne se composait pas alors, comme à présent, d'une grille percée de trois portes, mais d'un vaste corps-de-logis qui se liait aux pavillons de droite et de gauche. Sur la porte d'entrée, Richelieu avait fait placer ses armes surmontées des insignes de sa dignité ecclésiastique; au-dessus on lisait : *Palais-Cardinal.* Louis XIII, à qui Richelieu légua ce magnifique édifice, vint s'y établir au mois d'octobre 1643; et dès-lors, à l'inscription de *Palais-Cardinal*, on substitua ces mots : *Palais-Royal.* Mais la famille demanda presque aussitôt que l'on rétablît l'ancienne inscription; la cour y consentit. Cepen-

régente, le prince de Condé, le Cardinal-Ministre et le maréchal de Villeroi, gouverneur de Sa Majesté. Mon père ne fut averti de ce départ imprudent que le lendemain : il eut toutes les peines du monde à gagner Saint-Germain, tant les eaux de la Seine étaient débordées. On ne voulut pas le laisser sortir par la porte de la Conférence. On tira sur lui ; il mit le pistolet à la main, parce qu'on levait une chaîne sous le ventre de son cheval, et l'abbé de l'Escaladieu, mon proche parent, reçut dans les reins un coup de hallebarde.

Ma mère se sauva travestie en sœur grise ; M. le chancelier en père de la Mission de Saint-Lazare, et mon frère et moi en petits écoliers, ayant nos livres et nos portefeuilles sous le bras. On ne nous dit rien à la dernière barricade, qui était devers les champs, par-delà les Carmes déchaussés ; et, partie à pied, partie en char-

dant la dénomination de Palais-Royal prévalut à cette époque, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ce palais, donné par Louis XIV à Monsieur, son frère unique, est ainsi devenu l'héritage de la maison d'Orléans. (*Note de l'Édit.*)

rette, nous arrivâmes à Meudon, où nous trouvâmes un carrosse de mon père, qui nous conduisit à Saint-Germain-en-Laye.

La cour était fort leste. On portait alors des juste-au-corps de velours noir, doublés de fourrure de petit-gris, à manches de toile d'or : j'en avais un comme les officiers d'armée ; mais après avoir fait ma cour pendant quelque temps à mon jeune maître, on nous envoya, mon frère et moi, en Picardie, avec le sieur Jean-Baptiste de Rocoles, notre précepteur, afin que le bruit des tambours et des trompettes n'achevât pas de nous faire perdre notre temps.

Nous étions déjà en quatrième, au collége des Grassins, quand les troubles arrivèrent, et nous ne laissions pas, les dimanches et fêtes, d'aller au Louvre ou au Palais-Royal, faire notre cour au jeune Roi. Monsieur m'aimait fort : j'étais d'une grande beauté et d'une agilité surprenante ; je sautais déjà quinze de mes semelles, et dans la suite, j'ai franchi sans peine des fossés de dix-huit pieds de large. Je faisais le saut périlleux, et j'ai plusieurs fois voltigé par-dessus le balcon du Louvre qui donne sur la rivière ;

en sorte que je me retrouvais à ma place, après avoir fait le tour en l'air en dehors du balcon. Si la main m'eût manqué, je me serais tué infailliblement. Le Roi avait pris souvent plaisir à me voir faire ces tours de force ou d'adresse. Quand j'ai eu toute ma force, personne n'a voltigé plus haut, ni sauté plus loin que moi, le seul Tartas excepté, qui avait une agilité prodigieuse. [1]

[1] Gentilhomme basque qui a été page du maréchal de Gramont, et que le maréchal donna au Roi pour ses ballets. Il faisait des sauts périlleux que les danseurs de corde et les plus légers baladins n'auraient osé entreprendre : j'en faisais bien quelques uns, mais non pas tous. Il voltigeait par-dessus le grand carrosse de la Reine, en se prenant de la main gauche à la goutière et faisant la roue par-dessus, en sorte qu'il se trouvait de l'autre côté sur ses pieds. Je l'ai vu, dans un ballet du Roi, au Louvre, monter sur cinq hommes, trois en bas et deux au-dessus; il était le sixième, et se tenait au sommet, droit sur les épaules des deux autres. Il sautait au moins vingt-cinq semelles, et eût, avec un brin d'estoc, franchi un fossé de cinq à six toises. Jamais homme n'a eu une plus belle disposition : il était un peu plus grand que moi. A ce propos, M. de Guitault, capitaine des gardes de la Reine-mère, m'a dit

Je présentais le fleuret à tout venant, sans égard à la taille, à la force de l'adversaire; et je poussais un cheval avec une hardiesse surprenante. Ces petites témérités me distinguèrent tellement de mes camarades, qu'on ne parlait que de moi, et l'on me trouvait si folâtre, et quelquefois si étourdi, que La Châtre, qui avait de l'esprit, mais n'était néanmoins guère plus sage que moi, m'avait surnommé *La Folie*. Ce surnom me resta depuis au collége, où je ne me contraignais pas plus qu'à la cour; je m'accoutumai si bien à ce nom, qu'après avoir essuyé quelques coups de poing pour tâcher de m'en défaire, voyant que je n'étais pas toujours le plus fort, je répondais à ce sobriquet comme à mon nom : méchant augure de ce qui me devait arriver un jour dans Saint-Lazare, où mes

plusieurs fois qu'il avait franchi le canal de la cour des Fontaines, à Fontainebleau, en prenant son escousse sur le parapet de pierre qui est le long de la fontaine, et tombant dans le jardin qui est au-delà du canal. C'est bien sauter; je n'en eusse su faire autant, quoique je sautasse dix-huit de mes semelles et une jarretière à la hauteur de mes épaules. (*Note de Brienne.*)

parens m'ont fait enfermer comme fou, quoiqu'il me semble qu'il n'en soit rien, quand je me tâte et m'examine avec le plus de rigueur. Mais revenons à mon sujet.

De Beauchamp en Picardie, on nous envoya à Brienne en Champagne, à quatre lieues de Bar-sur-Aube et à sept de Troyes*. J'y continuai mes exercices sous M. de Vignieux. J'appris de mon précepteur à nager dans la rivière d'Aube, où nous allions souvent nous baigner : j'en eus une fort grosse maladie, dont ma jeunesse seule me tira. Mon frère, de son côté, eut la petite-vérole. Pour moi, je la pris à Libourne, sur la Dordogne ou sur la Garonne; je ne sais pas bien

* Brienne-sur-Aube, petite ville qui avait titre de comté à l'époque dont parle l'auteur des Mémoires. Cette ville donna son nom aux fameux comtes de Brienne qui figurèrent avec tant d'éclat dans les guerres de la Terre-Sainte. Des guerres beaucoup plus récentes ont procuré à la ville de Brienne une célébrité qu'elle n'ambitionnait certainement pas. Ce fut sous ses murs et dans ses murs que se livra, en 1814, le combat le plus meurtrier entre l'armée française et les troupes commandées par le feld-maréchal Blücher, qui fut sur le point d'être pris dans le château avec tout son état-major. (*Note de l'Édit.*)

laquelle des deux, n'ayant point ici la carte pour m'en assurer[1]. On ne me remit plus au collége : cela me donnait plus de temps pour faire ma cour. J'étais de tous les plaisirs du Roi mon maître; et dans ce temps-là, hors peut-être Mancini, il n'aimait personne plus que moi, et me disait tous ses petits secrets. Je le voyais à toute heure : rien de caché pour moi. Je lui plaisais, mais encore davantage à Monsieur, qui m'appelait son ami, sans que jamais il se soit passé entre nous rien de mal, quoique je fusse fort éveillé et non moins instruit dans toutes les malices des jeunes écoliers et des pages que mes camarades Mancini et Fouilloux, qui ne valaient pas mieux que moi.

Ma mère exerça, pendant le premier voyage de Bordeaux, la charge de dame d'atours auprès de la Reine régente. Je vis le siége d'un petit château nommé Vaises, je crois, dont le gouverneur fut pendu. Il avait eu la hardiesse, n'étant pas même gentilhomme, mais valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, de tenir, dans ce

[1] Sur la Dordogne. (*Note de l'Édit.*)

méchant château, contre une armée royale, à la vue même du Roi. Le maréchal de la Meilleraye n'entendait pas raillerie. L'exécution fut faite dans Libourne, où j'avais alors la petite-vérole, comme j'ai dit; et j'eus le plaisir de voir, par mes fenêtres, exécuter ce rebelle [1]. Ma mère pria la Reine de lui permettre de m'assister pendant ma maladie, montrant en cela plus de tendresse pour son fils que d'adresse à faire sa cour.

[1] Ce gouverneur se nommait Richon; sa mort donna lieu le même jour, dans Bordeaux, à de cruelles représailles. La déplorable aventure du chevalier, ou plutôt du baron de Canole, est trop connue pour que je la rapporte ici. Deux braves officiers furent ainsi les victimes d'un droit absurde et cruel; car La Meilleraye, en prononçant l'arrêt de Richon, n'avait fait que suivre, à la rigueur, un usage du temps. Tout gouverneur défendant, contre une armée royale, une place qui n'était pas jugée tenable, s'exposait à passer par les armes: c'était un usage barbare qu'il était temps d'abolir, et que des gens de cœur ne pouvaient quelquefois s'empêcher de braver. Je cite, dans les Éclaircissemens, l'exemple d'un officier lorrain qui, placé dans cette situation, se défendit et mourut avec un rare courage et des circonstances plus rares encore (*Voyez* Note Q). (*Note de l'Édit.*)

Je reparus fort rouge devant le Roi, qui se servait de moi pour faire peur aux filles de la Reine. Il me commandait de les attendre au passage pour les baiser; ce que je trouvais fort joli, et à quoi je ne manquais pas: mon père m'en gronda et rompit ce badinage. Je commençais à devenir grand, et l'on s'en apercevait de reste.

Un jour que nous étions à Bourg sur la Dordogne, où mon père fut très malade, on dressait, en présence du jeune Roi, un attelage de huit chevaux pour la Reine régente. Le Roi semblait occupé de tout autre chose : je m'approchai de lui, et je m'aperçus qu'il pleurait, mais il ne pleurait pas comme un enfant; c'étaient de ces larmes que la colère et l'indignation peuvent arracher quelquefois des yeux des plus grands hommes. Je lui pris la main, et en la baisant je lui dis : « Qu'avez-vous, mon cher « maître? vous pleurez! » Il me répondit : « Je « ne serai pas toujours enfant. Mais taisez-vous; « je ne veux pas que personne s'aperçoive de « mes larmes. Les coquins de Bordelais ne me « feront pas long-temps la loi; je les châtierai

« comme ils le méritent. Taisez-vous, vous dis-je, « et n'abusez pas de la confiance que j'ai en « vous. » Ces paroles, qui ne sentaient guère l'enfance, sont demeurées si profondément gravées dans ma mémoire, qu'il me semble que j'entends encore le Roi les prononcer, quoiqu'il y ait de cela plus de quarante ans.

La cour revint à Paris; la guerre civile n'était pas bien assoupie. Les cinq premières années de la régence ne pouvaient être plus heureuses : les dernières furent la confusion même; et je ne doute point que si on eût donné une bonne éducation à notre jeune Roi, qui avait eu déjà l'adversité pour maître, il ne fût devenu le plus grand des princes; mais c'est ce dont on ne s'occupa guère, et nous n'y songions guère non plus ni lui ni moi à cette époque. Il entrait dans la quatorzième année de son âge, et le peuple de Paris tenait comme prisonnières Leurs Majestés dans le Palais-Royal; le jeune monarque fit faire

Je crois devoir donner, à ce sujet (Note R), quelques détails sur la manière dont on élevait les princes à cette époque, et particulièrement sur l'éducation que reçut Louis XIV. (*Note de l'Édit.*)

un fort dans le jardin, et tous les plus grands seigneurs de la cour furent partagés en deux compagnies pour attaquer et pour défendre ce petit fort : le Roi voulut bien que je fusse du nombre. C'était Vieutais qui commandait le détachement où je me trouvais. Je pensai être emporté par l'explosion d'une caque de poudre à laquelle le feu prit. Je n'eus que les cheveux et les sourcils de brûlés, parce que je me trouvai par bonheur derrière l'arbre contre lequel on avait posé le baril, et l'arbre me sauva; mais le feu ne laissa pas de prendre à mon poulvérin; heureusement les charges de ma bandoulière n'étaient pas remplies [1]. On parla le soir à la cour des dangers que j'avais courus, et cela fait toujours un bon effet.

La Reine régente était alors sur le point de

[1] On ne connaissait point encore l'usage des gibernes; chaque soldat portait à sa bandoulière des charges suspendues de distance en distance. Ces charges étaient faites de poudre commune; on se servait pour amorcer d'une poudre plus fine, renfermée dans un étui nommé *poulvérin*, et qui, recouvert de cuir ou de velours, pendait avec les charges à la bandoulière. (*Note de l'Édit.*)

remettre son autorité entre les mains du Roi son fils (le cardinal Mazarin était hors de France). La duchesse d'Aiguillon, qui aimait fort ma mère, s'avisa de parler à la Reine en ma faveur. « Quitterez-vous la régente, madame, dit-elle à la Reine, sans accorder à M. de Brienne, qui vous a si bien servie, et qui est si pauvre en comparaison de ce qu'il devrait être, la survivance de sa charge pour son fils? On dit qu'il est joli garçon; et, en vérité, la vertu de son père, sa fidélité inviolable, son amour et son respect pour la personne de Sa Majesté méritent que vous lui donniez cette marque de distinction. » La Reine lui dit : « Mais le Cardinal n'est pas ici, et dans deux jours je quitte la régence. — Oh! pour M. le Cardinal, j'en réponds; il est fort content de M. de Brienne. — Pas trop », dit la Reine[1]. Sa Majesté ajouta : « Il est vrai que

[1] Depuis l'affaire de Poitiers, où le maréchal de Villeroi trompa le triumvirat, c'est-à-dire le garde des sceaux, Châteauneuf et mon père. Peut-être que je fais ici un anachronisme, mais il n'importe. Quoi qu'il en soit, je ne me trompe point quand je dis que le Cardinal et mon père n'étaient pas trop bien ensemble. La lettre du Cardi-

M. de Brienne mérite quelque préférence : hé bien, je lui accorde, sans l'avis de M. le Cardinal, ce que vous me demandez pour son fils ; je veux qu'il profite (elle entendait parler de mon père) des dernières grâces qu'accordera la Régente. Allez, madame, lui dire qu'il vienne me remercier, et que je suis fâchée de faire si peu de chose pour lui et pour sa famille. »

La duchesse d'Aiguillon vint aussitôt à l'hôtel de Brienne, où elle ne trouva que moi. Elle me prit dans son carrosse, sans me rien dire, et alla aux Carmélites porter cette bonne nouvelle à ma mère, sa meilleure amie. Elle se rendit ensuite au Palais-Royal, où mon père savait déjà l'obligation que nous avions, lui et moi, à madame la duchesse d'Aiguillon. Il avait appris cette

nal, qui est imprimée et qui s'adresse à M. de Brienne, fait foi de leur mésintelligence. Il s'imaginait que le garde des sceaux l'avait voulu supplanter ; que mon père y avait consenti, et que le maréchal de Villeroi, qui les trompa l'un et l'autre, rompit le coup. La Reine donc faisait allusion à cette affaire, quand la duchesse d'Aiguillon lui parla si avantageusement pour moi et pour mon père. (*Note de Brienne.*)

nouvelle de la Reine elle-même. Le lendemain, qui fut le dernier jour de sa régence, je prêtai serment entre ses belles mains, que je ne pouvais me lasser de baiser. Le jour suivant (7 septembre 1651), le Roi, précédé ou suivi de tous les grands de la cour, qui étaient à cheval comme lui, alla tenir un lit de justice au parlement, pour y déclarer sa majorité. Monté sur un très beau cheval barbe qu'avait mon père, je parus dans la cavalcade, en habit brodé, la casaque de camelot incarnat toute brodée d'or sur les bras, avec une housse de velours noir, à cause de ma nouvelle dignité. Je pris ma place au palais, dans la grand'chambre, sur le banc de MM. les secrétaires d'État. J'eus cette obligation à MM. de La Vrillière et de Guénégaud, mes confrères. Celui-ci avait reçu mon serment de fidélité : mon père, qui était l'ancien, prenait la qualité de premier secrétaire d'État; ce que M. Letellier ne pouvait souffrir. Comme il se montrait difficultueux à mon égard, La Vrillière et Guénégaud prièrent mon père de permettre que je m'assisse, ce qu'il fit très volontiers, croyant que cela pouvait m'être accordé. Je m'assis donc à moitié sur

le banc, le chapeau sous le bras et cavalièrement; car il était fort extraordinaire de voir, dans le palais où le Roi tenait son lit de justice, un secrétaire d'État de quinze ans, en habit brodé d'or et l'épée au côté.

Mais c'est assez entretenir le lecteur des circonstances de ma jeunesse: parlons à présent de choses plus sérieuses.

CHAPITRE III.

Richelieu. — Commencemens de sa fortune ; — il la doit au maréchal d'Ancre. — Richelieu reçoit, à onze heures du soir, l'avis que le maréchal doit être assassiné le lendemain ; — il réfléchit un moment, et s'endort sans prévenir le maréchal. — Motifs que lui suppose M. de Brienne le père dans un entretien avec son fils. — Détails sur l'assassinat. — Le maréchal de l'Hôpital, un des assassins, dit à Brienne que le coup lui paraissait juste, après l'exprès commandement du Roi. — Portrait du maréchal d'Ancre. — Regrets de Louis XIII. — Ce prince, étant à Écouen, croit y apercevoir l'ombre du duc de Montmorenci, et quitte à l'instant le château.

Le règne de Louis XIII n'a pas manqué d'historiens ; mais le premier ministre n'ayant jamais su ce que c'était qu'indulgence et pardon, la crainte d'exciter son ressentiment leur a fait en beaucoup d'occasions, taire la vérité ; du moins l'auraient-ils pu dire avec un peu moins de flatterie et de déguisement. D'autres plus hardis qu'eux, et qui ne suivaient dans leurs discours que les mouvemens de la haine qu'ils portaient au ministre, ont tellement trempé leurs plumes dans le fiel, s'il m'est permis de

parler de la sorte, que tout ce qu'ils ont dit du cardinal de Richelieu, tient plus de la satire que de l'histoire. Je ne suivrai ni les uns ni les autres, parce qu'à mon avis ils s'écartent également du vrai chemin que doit tenir un historien sincère. Les panégyriques ne sont plus à la mode, et les satires ne furent jamais du goût des honnêtes gens; mais le milieu entre ces deux extrêmes est bien difficile à trouver. C'est toutefois ce que je tâcherai de faire : je me flatte, du moins, que ceux qui liront ces Mémoires me sauront quelque gré de leur avoir appris, sur la vie de ce ministre, des circonstances jusqu'alors inconnues.

L'assassinat du maréchal d'Ancre est une époque si remarquable, que je commencerai par là ce chapitre, ou, pour mieux dire, cet épisode que j'ai cru devoir joindre à mes Mémoires, afin de les rendre plus curieux. Pierre du Puy a mis à la fin de l'*Histoire instructive des plus illustres favoris anciens et modernes* [1],

[1] Imprimée à Leyde en 1661, chez Jean Elzevier. On attribua long-temps cet écrit à mon père. A la suite de

une relation exacte en forme de journal de la mort du maréchal d'Ancre : ce journal, et les Mémoires du maréchal d'Estrées, habile négociateur et délié courtisan, contiennent une histoire très fidèle de tout ce qui est arrivé de

l'entretien que j'eus avec lui, et qu'on va lire, je pris la liberté de lui demander s'il était vrai que cette relation fût sortie de sa plume ; il ne me l'avoua point, mais il me répondit de manière à me le faire croire. Comme je vis qu'il ne jugeait point à propos de me révéler son secret, je ne l'en pressai pas davantage pour lors ; mais à quelques jours de là, l'ayant remis sur le même discours, il me dit que cette pièce n'était pas de lui, mais qu'il l'avait revue avec soin, et qu'il l'avait corrigée, en y ajoutant plusieurs particularités qui sont dans l'imprimé et n'étaient pas dans l'original. (*Note de Brienne, manuscrit autographe.*)

[1] *Mémoires sur la Régence de la reine Marie de Médicis.* A Paris, chez Barbin, en 1666. (*Note de Brienne.*)

* Que M. de Brienne le père ait voulu garder son secret, c'est ce qu'on peut, avec beaucoup de vraisemblance, inférer de cette note ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que lui, qui avait été mêlé, comme ministre, à toutes les affaires de ce temps, il a revu, il a corrigé la relation, et qu'il était trop scrupuleux pour y laisser ou pour y ingérer rien qui ne fût exact. Une pareille certitude donne un grand caractère d'authenticité à cet écrit d'ailleurs si remarquable. (*Note de l'Édit.*)

plus considérable durant le cours de la faveur du malheureux *Concini*. Mais il y a des particularités que ces deux auteurs n'ont point dites, soit qu'ils les aient ignorées, soit qu'ils n'aient pas cru devoir les faire connaître.

Voici, par exemple, un fait ignoré jusqu'à présent, et dont il était bon qu'on fût instruit. Richelieu, comme chacun sait, dut les commencemens de sa fortune au maréchal d'Ancre; il avait par son crédit obtenu l'emploi de secrétaire d'État, quand le Roi, poussé secrètement par de Luynes, son favori, et depuis long-temps las du joug du maréchal, résolut de s'en défaire. L'entreprise, quoique toujours très-mystérieusement conduite, avait échoué déjà plusieurs fois. Richelieu n'était encore alors qu'évêque de Luçon et secrétaire d'État; il était logé chez le doyen de Luçon, lorsque Février remit au

Il était père de la lieutenante criminelle qui a fait de nos jours; ainsi que son mari, qui ne valait pas mieux qu'elle, une fin si tragique *: (*Note de Brienne.*)

*La satire de Boileau contre les femmes a rendu célèbre la sordide avarice et la mort cruelle du lieutenant criminel et de sa femme, qui furent assassinés par des voleurs le 26 août 1665. (*Note de l'Édit.*)

doyen un paquet de lettres en lui recommandant de le porter à l'instant à son évêque. Il était plus de onze heures du soir. Richelieu venait de se mettre au lit quand le paquet lui fut rendu; il l'ouvrit, et parmi ces lettres s'en trouvait une dans laquelle on lui donnait avis que le maréchal d'Ancre serait assassiné le lendemain. Le lieu, l'heure, le nom des complices et toute l'entreprise s'y trouvaient si bien circonstanciés, que l'avis venait assurément de gens bien instruits : un des conjurés pouvait seul avoir écrit ce billet. L'évêque de Luçon ne parut pas y ajouter foi. Il tomba dans une méditation profonde qui dura quelques minutes, puis mettant le paquet sous son chevet : *Rien ne presse*, dit-il au doyen de son église, *la nuit portera conseil*. Cela dit, il se recoucha et s'endormit. Le lendemain, à son réveil, il apprit l'assassinat de son bienfaiteur, et se repentit, mais trop tard, de l'avoir laissé égorger. Le doyen de Luçon ne put s'empêcher de lui en faire le reproche. Richelieu s'excusa mal : comment l'eût-il pu faire? N'était-il pas coupable, en quelque sorte, de la mort du maréchal? C'est de feu

Gomberville, à qui Février avait dit la chose, que je l'ai su. J'en parlai depuis à mon père: il m'assura que ce fait était vrai qu'il le tenait de Février lui-même.

L'ayant alors prié de me dire ce qu'il pensait de la conduite qu'avait tenue l'évêque de Luçon, il ajouta que la chose parlait d'elle-même et n'avait pas besoin de commentaire. « Est-ce, lui dis-je, monsieur, que le cardinal de « Richelieu n'était pas fâché d'être défait du ma- « réchal d'Ancre? — En doutez-vous? reprit-il; « il jugeait bien dès-lors ce qui devait arriver, « et ne se trompa pas. Le duc de Luynes, qui se « fit connétable sans avoir jamais tiré l'épée que « contre des cerfs et des sangliers, ne donnait « aucun ombrage au Cardinal; mais jamais il « n'eût été premier ministre tant qu'aurait vécu « le maréchal d'Ancre; et celui-ci se serait bien « gardé de lui procurer le chapeau. Il fallait « donc, pour venir à ses fins, laisser tuer son « ami, puisqu'aussi-bien son heure était venue; « et quoique, selon les règles de l'amitié et de « la charité chrétienne, l'action de l'évêque de « Luçon ne puisse se justifier selon les maximes

« de Machiavel et de la politique humaine, je « la crois bonne; encore que je ne l'approuve « pas. » Ainsi me parla mon père dans un temps où j'étais bien plus soigneux de lire le *Prince* de Machiavel que l'Évangile; et ce qu'il me dit, après que j'y eus fait quelque attention, me parut fort vraisemblable[1]. Mais revenons à l'assassinat du maréchal.

[1] Sans adopter légèrement les conjectures de Brienne sur un fait aussi curieux, on peut examiner ce qui tendrait à leur donner, en effet, de la vraisemblance.

Il faut considérer d'abord que le comte de Brienne le père, l'un des ministres qui furent immédiatement rappelés par Louis XIII, après l'assassinat de Concini, était peut-être l'homme le mieux instruit des intrigues du temps, et qu'il passait même, comme on l'a vu plus haut, pour avoir rédigé, de sa main, la relation publiée sur la mort du maréchal.

On doit remarquer, en second lieu, ce que dit le maréchal d'Estrées dans ses Mémoires, page 324, au sujet des commencemens de l'évêque de Luçon. « Il ne fut pas long-temps « secrétaire d'État sans être considéré comme un homme « rare, d'un mérite extraordinaire; *ce qui donna bientôt de « la jalousie au maréchal d'Ancre.* » Richelieu n'avait pas tardé à s'en apercevoir, et dans ses Mémoires, il avoue lui-

« Cette action, dit l'auteur de la relation[1] dont j'ai parlé plus haut, n'avait pour tout fondement que la seule et légitime autorité qui réside naturellement en la personne du Roi; et aucune précaution n'ayant été prise contre les accidens qui pouvaient survenir, Sa Majesté en remit les événemens à la providence de Dieu, entre les mains duquel il avait résigné sa personne.

même qu'il ne compta plus dès ce moment sur *la bienveillance* du maréchal. (Tome I, page 435.)

Mais ce qui semble donner bien plus de poids, soit au récit du fait en lui-même, soit aux conséquences qu'on en peut tirer, c'est la connaissance d'un message dont Richelieu chargea son beau-frère auprès du favori de Luynes, trois jours précisément avant l'assassinat : on trouvera ce morceau dans les Éclaircissemens (*Voyez* Note S).

On peut remarquer, enfin, que de tous les ministres placés par Concini, et qui furent disgraciés à l'instant, Richelieu fut le seul qu'on ménagea d'abord, et qui conserva quelque temps encore, non son emploi de secrétaire d'État, il est vrai, mais le droit d'assister au conseil; il sut bientôt après se rendre nécessaire, et n'y rentra que pour y commander. (*Note de l'Édit.*)

[1] *Relation de la mort du maréchal d'Ancre*, page 4 de l'édition citée plus haut. (*Note de l'Édit.*)

Lorsque le coup fut décidé, on délibéra pour savoir qui l'on en chargerait. Dubuisson le père, qui avait soin de gouverner les oiseaux du cabinet du Roi, fut choisi pour en faire la proposition au baron de Vitri, et eut ordre de l'assurer de la charge de maréchal de France, pour récompense du grand service qu'il rendrait à Sa Majesté [1]. En effet, Duhallier son frère, que nous avons vu depuis maréchal de l'Hôpital, et les autres gentilshommes qu'il avait mis du complot, ayant tué sur le pont du Louvre,

[1] Ce Dubuisson fut choisi de préférence pour parler au baron de Vitri, parce qu'il avait été attaché à la maison de son père. La relation, en donnant ces détails, emploie des expressions bien étranges :

« Ledit sieur Dubuisson ayant été mandé, il eut commandement du Roi de faire ladite proposition audit baron de Vitri; et, pour récompense de cette action, l'assurer de la charge de maréchal de France. Ce qui ayant été soigneusement exécuté par le sieur Dubuisson, et *agréablement* reçu du baron de Vitri, il vint le même jour *remercier* le Roi du *choix* et de la *confiance* qu'il avait prise en lui en une affaire de cette *considération*. » (*Relation*, etc., p. 9.) (*Note de l'Édit.*)

comme tout le monde sait, le maréchal d'Ancre, Vitri reçut le jour même le bâton vacant par sa mort.

Je ne dirai point qui lui donna le premier coup. Duhallier, frère de Vitri, Perray, Guichaumont, Morsains et le Buisson, tirèrent à la fois sur la victime, et des cinq coups de pistolet qu'on ouït en même temps, il n'y en eut que trois qui portèrent : l'un dans la tête entre les deux yeux, l'autre dans le gosier, et le troisième à la joue sur l'oreille droite; les deux autres ne frappèrent que le bois des garde-fous du pont du Louvre. Cependant les conjurés s'attribuèrent également la gloire infâme d'avoir tué le maréchal d'Ancre. Guichaumont surtout, parce que, pour être le bourreau de ce malheureux, il avait pris ce jour-là un habit de deuil. Le maréchal de l'Hôpital est mort, comme on sait, gouverneur de Paris, de Champagne et de Brie; « Ce fut moi, me dit-il un jour, qui l'atteignis près de l'oreille droite; j'en suis certain, je tirai à bout portant. Je n'en ai jamais eu scrupules ni remords. Le coup me paraissait juste et nécessaire après l'exprès commandement

que j'en avais reçu de la propre bouche du Roi. »[1]

Outre ces coups de pistolet, Sarloque, qui, plus d'un mois avant, avait offert au Roi de tuer le personnage, lui porta un coup d'épée dans le flanc, sous le tétin, et Tanand deux autres dans le cou. Enfin Persant, La Chesnaye et Boyer lui enfoncèrent aussi leurs épées dans le ventre, mais il était déjà mort. « Tant y a (dit l'auteur du journal de la mort du maréchal d'Ancre) qu'il tomba sur les genoux, appuyé

[1] Le maréchal de l'Hôpital ne dit rien ici qui ne soit conforme aux idées du temps. Bien des années après l'assassinat du maréchal d'Ancre, en 1651, sous Louis XIV, on fit graver un portrait de M. de Vitri; au bas du portrait on lit ces mots : « Il fut long-temps capitaine des gardes du « corps du feu roi Louis XIII, qui s'en servit habilement « pour étouffer la naissance d'une guerre civile contre la « personne du maréchal d'Ancre, qui divisait tous les « Français, arrachant des mains de cet ambitieux favori les « prétextes aux mécontentemens. Cet *incomparable Coup* « *de justice* de ce grand prince marquera à jamais qu'il « était divinement inspiré pour le salut de son État et le « repos de ses sujets. » Cabinet des Estampes à la Bibliothèque du Roi. (*Note de l'Édit.*)

contre la barrière du pont; Vitri criant *Vive le Roi!* lui donna un coup de pied qui l'acheva d'étendre par terre, et aussitôt toutes les portes du Louvre furent fermées, et les gardes suisses et français mis en bataille. La Chesnaye, parmi la foule, tomba sur le corps du défunt, et eut de la peine à se relever. Sarroque porta l'épée du maréchal au Roi, qui la lui donna, et Buisson eut un diamant que le maréchal portait au doigt, estimé par aucuns à six mille écus; les autres disent quinze mille livres; Boyer eut l'écharpe; un autre eut le manteau de velours noir, garni de passement de Milan.[1]

On vit alors ce qui ne s'était jamais vu en France, et qu'on doit souhaiter de n'y jamais voir, des gens porter le pistolet ou l'épée à la gorge des domestiques de la Reine pour leur faire crier *Vive le Roi!* et ceux du parti du fils en venir au *qui-vive?* avec ceux de la mère: chose étrange, et qui marque bien la confusion de

[1] *Relation de la mort du maréchal d'Ancre*, p. 25. On s'occupa le soir, au coucher du Roi, de partager des dépouilles un peu plus importantes. (*Voyez* les Éclaircissemens, Note T.) (*Note de l'Édit.*)

cette odieuse journée, dont le prince a eu des remords toute sa vie.

Les Rois ne doivent jamais en venir à ces extrémités; il est tant de moyens et tant de voies plus honnêtes pour punir les coupables, qu'ils n'ont pas besoin d'employer contre eux la flamme et le fer : il faut les réserver pour de plus nobles exploits que la mort d'un misérable favori.

Je tire donc le rideau sur cette affreuse tragédie, dont on peut voir les autres particularités dans la relation d'un auteur anonyme[1], et pour finir cette digression, je rapporterai seulement la dernière période des Mémoires du maréchal d'Estrées, qui exprime mieux que je ne pourrais faire ce que je pense sur ce sujet.

« Quand je fais, dit-il, réflexion sur les circonstances de la mort du maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinée, ayant été conseillée par un homme qui avait des inclinations fort douces; et comme il était lui-même naturellement bienfaisant, et qu'il avait désobligé peu de personnes, il fallait que ce fût

[1] *Relation de la mort du maréchal d'Ancre.*

son style qui eût fait soulever tant de monde contre lui. Il était, ajoute-t-il, agréable de sa personne, adroit à cheval et à tous les autres exercices; il aimait les plaisirs, et particulièrement le jeu. Sa conversation était douce et aisée; ses pensées étaient hautes et ambitieuses; mais il les cachait avec soin, n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le conseil, et même on a souvent ouï dire au Roi qu'il n'avait pas entendu qu'on dût le tuer. »

Ces paroles prouvent invinciblement l'innocence d'un malheureux qui méritait peut-être une plus belle mort; elles prouvent encore, à mon avis, que non seulement le Roi n'avait pas entendu *qu'on dût tuer le maréchal d'Ancre*, mais encore qu'il a porté toute sa vie, dans le fond de son cœur, une peine secrète de ce meurtre commis contre sa volonté.

[1] Montglat partage cette opinion (tome I de ses Mémoires, page 26), et l'on voudrait pouvoir la partager aussi; mais l'on est forcé d'ajouter que Pontchartrain, dans ses Mémoires, t. II, p. 222, et la relation déjà citée, s'expriment en des termes bien différens et bien formels. (*Voyez* la Note V.) (*Note de l'Édit.*)

Peut-être que ce juste remords, aussi-bien que celui qu'il eut toujours depuis du saccagement de Negrepelisse, ont avancé le trépas de ce prince, ce qui doit tenir en bride tous ceux qui, ayant la même autorité, peuvent commettre de pareilles fautes; elles sont toujours suivies des horreurs du repentir. Voici même ce que j'ai su d'une personne très digne de foi. Louis XIII, après la mort du duc de Montmorenci, fut conduit une fois, par partie de plaisir, au château d'Écouen. Le soir, comme il traversait, à la lueur des flambeaux, une des salles de ce vaste édifice, il crut apercevoir, au milieu des ténèbres, l'ombre du duc, qui lui reprochait son indigne supplice. Le Roi sortit à l'instant de ce fatal palais, et n'y remit jamais le pied. Or, que ce fût une apparition véritable, ou l'imagination d'une conscience agitée, il est certain que ce pieux monarque ne put cacher sa terreur à ceux qui l'entouraient. Rois qui versez le sang, retenez cette grande et terrible leçon!

CHAPITRE IV.

Conspiration de Cinq-Mars. — Entretien de Brienne avec Fontrailles, principal agent du grand-écuyer. — Particularités nouvelles racontées à table, le verre à la main. — Le complot est révélé à Richelieu par le comte duc d'Olivarès, ministre du roi d'Espagne. — Dangers auxquels cette conspiration exposa Richelieu. — Celle qu'il prétend avoir été tramée contre lui par des femmes n'est qu'une folie. — Le Cardinal fit beaucoup pour leur plaire. — Sa passion pour Anne d'Autriche. — Conversation entre elle et madame de Chevreuse. — Ce qu'elle propose à Sa Majesté. — La Reine accepte. — Richelieu en pantalon vert et des castagnettes à la main, danse une sarabande devant Anne d'Autriche. — Il se déclare ensuite. — On traite sa déclaration de pantalonnade. — Son amour se change en haine.

Je serais trop long, et je sortirais des bornes que je me suis prescrites, si je voulais dire tout ce qui s'est passé sous le ministère du cardinal de Richelieu. On connaît les principales actions de sa vie; on sait tous les complots formés contre sa personne. A quoi servirait d'écrire des anecdotes qu'on pourrait trouver ailleurs? Mais je ne crois pas qu'on ait jamais lu les particularités que je vais dire.

La conspiration qui menaça le plus la fortune et les jours du Cardinal fut dirigée, comme on sait, par Henri d'Effiat[1] marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France. Cinq-Mars devait au Cardinal son rang et la faveur dont il jouissait. Mais des vues ambitieuses et les affronts que lui fit éprouver Richelieu, le jetèrent dans de complot. Cinq-Mars eut l'adresse d'y attirer Monsieur, frère du Roi, et le duc de Bouillon. Dans la cour, à l'armée, les officiers les plus braves s'engagèrent également avec lui, et pour le coup le Cardinal eut si grande peur, qu'il cou-

[1] Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France à dix-neuf ans, et décapité sur la place des Terreaux, à Lyon, trois ans après. Madame de Motteville s'étonne et s'indigne que Louis XIII ait pu sacrifier au Cardinal *cet aimable criminel*, qu'il comblait de caresses deux jours auparavant. « Les dames pleurèrent sa perte, et « avec raison, dit-elle, car il avait beaucoup de *vénération* « pour le sexe; et parmi celles qui le regrettèrent le plus, « une grande princesse qu'on avait accusée de l'aimer eut « besoin de prier la duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardi- « nal, de lui faire redonner ses lettres. » (*Mémoires de madame de Motteville*, t. I, p. 405.)

Le jeune écrivain dont l'imagination brillante a peint

rut chercher un asile à Tarascon, auprès du comte d'Alez, gouverneur de Provence, et son ami particulier. Cette retraite précipitée d'un homme malade à l'extrémité; cette retraite, dis-je, faite par le plus fâcheux temps qu'il fit jamais, prouve assez combien étaient pressantes ses terreurs. On aurait tort de les appeler paniques, puisque durant le voyage il pensa être assassiné à Brfare par les conjurés dans le cabinet même du Roi, où ils crurent l'occasion favorable. Aubery, l'historien du Cardinal, prétend que monsieur le grand-écuyer n'eût fait aucun scrupule d'attenter à la personne du premier ministre, quoique prêtre, évêque et cardinal, et qu'il ne proposa pas seulement à Sa Majesté de s'en défaire, mais qu'il s'offrit de l'exécuter lui-même. L'auteur ajoute que *le Roi eut horreur de cette proposition*, mais j'ai peine

dans un roman, la conspiration de Cinq-Mars, s'est, avec beaucoup d'art et de succès, aidé des faits fournis par l'histoire; il a cependant omis, ou plutôt à dessein négligé des particularités curieuses qui n'auraient pu se prêter à l'idéal de sa composition. J'en ai rassemblé plusieurs dans les Éclaircissemens, Note X. (*Note de l'édit.*)

à le croire, sachant le contraire de bonne part.

Or, pour débrouiller cette intrigue, il faut savoir : 1°. que le Cardinal fit entreprendre le voyage de Perpignan au Roi, contre l'avis du premier médecin et contre la volonté même du prince, qui n'était guère moins malade que son premier ministre, quoique celui-ci soit mort six mois avant lui ; 2°. que le Roi découvrit, durant le voyage de Roussillon, la chimérique prétention que le Cardinal s'était mise en tête de se faire, à la mort de Sa Majesté, qu'il croyait devoir devancer la sienne, maître absolu du royaume sous le titre spécieux de régent, au préjudice de la Reine et de Monsieur, que le Cardinal et le Roi haïssaient presque également ; 3°. qu'il était si las de sa domination et si coiffé (s'il m'est permis de parler ainsi d'un de nos Rois) de Cinq-Mars son favori, que toutes voies lui paraissaient légitimes pour se tirer de tutelle, et s'affranchir de l'autorité que le Cardinal avait usurpée ; 4°. que devant son favori même et devant les petits-maîtres, il traita cette autorité de tyrannie, ce qui ne fut pas long-temps sans venir aux oreilles du premier ministre,

et lui fit jurer de perdre M. le grand et ceux de son parti. Ce que je dis est certain et véritable; mais le Roi n'eut jamais la force de suivre son projet : ou il ne fallait pas l'entreprendre, ou il fallait l'achever.

Quand le projet eut échoué, tout le monde, grands et petits, bourgeois et courtisans, accusèrent le pauvre Cinq-Mars d'ingratitude. Le Roi même lui reproche ce vice odieux dans la déclaration qu'il publia pour faire faire le procès à son favori par commissaires. Mais tant de gens qui le jugèrent à la dernière rigueur, avant qu'il eût été condamné par ses juges, ne savaient pas les mauvais traitemens qu'il avait reçus de l'auteur, ou, pour mieux dire, de l'instrument de sa fortune, et, ne s'étant jamais vus en passe pareille, ne comprenaient pas combien un jeune favori, qui d'ailleurs a du cœur et de l'honneur, endure avec peine les affronts et les mépris. La mémoire des plus grands bienfaits se perd aussitôt qu'on nous les reproche.

Fontrailles, qui avait été chargé de négocier en Espagne avec le comte-duc d'Olivarès le

traité qu'exigaient Cinq-Mars et les autres conspirateurs, raconte dans ses Mémoires par quels sanglans outrages Richelieu avait poussé le grand-écuyer à cet excès de vengeance[1]. Il raconte aussi comment le complot étant découvert, il pressa Cinq-Mars de se dérober au sort qui l'attendait; mais Fontrailles ne rapporte point une circonstance que je tiens de sa propre bouche, et que je citerai comme plus singulière qu'elle n'est importante.

[1] « Le Roi était tacitement le chef du complot, dit « madame de Motteville; le grand-écuyer en était l'âme. » La reine Anne d'Autriche en eut connaissance. Monsieur, duc d'Orléans, voulut qu'on agît en son nom, et le duc de Bouillon se laissa séduire à l'espoir de remplacer le premier ministre; mais, en cas de revers, il fallait ménager un refuge aux conjurés. On demanda Sedan au duc de Bouillon; il hésita long-temps, et ne se rendit que sous la condition qu'on lui garantirait l'appui de l'Espagne. Ce fut l'objet du traité qui devint si fatal au grand-écuyer, et que Fontrailles alla négocier en Espagne.

Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles, grand-sénéchal d'Armagnac, était petit, laid et bossu, mais plein de feu, de courage et d'esprit. On trouvera dans les Éclaircissemens le récit de sa première entrevue avec le comte-duc à

J'avais été, long-temps après, lui rendre visite, par pure curiosité, dans sa belle maison des Pyrénées. Nous étions à table ; la chère était fine et délicate, les vins excellens. Fontrailles, très joyeux convive, entremêlait ses propos de détails sur sa vie passée tout en s'occupant du moment présent. Je lui parlai de la confiance imprudente qu'avait montrée le grand-écuyer, après la découverte du complot. « Que « voulez-vous! me dit Fontrailles, je n'ai pas eu « la même confiance, et m'en suis bien trouvé. « Croiriez-vous cependant qu'après avoir mu- « tilement employé de solides raisons pour dé- « terminer M. Cinq-Mars à fuir, je fus sur le « point de l'y résoudre par une mauvaise plai- « santerie : pour vous, monsieur, lui dis-je, vous

Madrid (Note Y). C'est une scène de cour peinte par lui-même d'une façon vive et dramatique. Quand la conspiration fut découverte, Fontrailles s'enfuit en Angleterre, et ne revint en France qu'après la mort de Louis XIII; il aimait les plaisirs, et surtout ceux de la table. Chapelle et Bachaumont, dans leur Voyage, célèbrent son goût pour la bonne chère et l'agrément de sa conversation. (*Note de l'Édit.*)

« êtes si bien fait, que quatre doigts de moins « ne vous gâteraient point la taille ; mais moi, qui « suis petit et bossu, je n'ai rien à perdre. Je ne « veux pas du coup qui m'abattrait la tête, car « on verrait alors ma bosse par-devant, et l'on ne « la voit encore que par-derrière ; et sur cela, « je pris la porte. A peine étais-je sorti de sa « chambre qu'il courut après moi, et me rete- « nant par le bras : « Partez, dit-il : à la bonne « heure ; mais je ne vous suivrai pas. La honte « de quitter la partie et de fuir devant mon « ennemi, me serait plus sensible que la mort « même. Je l'attendrai de pied ferme ; le Roi, « ajouta-t-il, ne prendra point la résolution de « faire mourir son favori sur l'échafaud, et ma « retraite me rendrait plus coupable que le « traité d'Espagne. » Ce furent ses propres pa- « roles.

« L'événement a fait voir, continua Fontrailles « en me parlant du même ton leste, vif et dé- « gagé, que je ne me trompais pas. Si M. le « grand m'avait cru, il serait encore en vie, et je « boirais ici à sa santé comme je bois à la vôtre « (et il y but en effet en ce moment). Vous au-

« riez de la joie, sans doute, de voir et de con-
« naître un si honnête homme, un seigneur si
« bien fait, si accompli. Je n'y saurais penser
« sans me sentir ému; nous ferons mieux d'en-
« tamer ce ragoût. Allons, laquais, du vin:
« noyons le souci dans nos verres. »

Il m'apprit beaucoup de faits de la vieille cour, que je rapporterai dans la suite. Je puis dire que personne ne m'a jamais mieux régalé qu'il ne fit pendant les deux jours que nous passâmes ensemble à nous divertir. Mais, quoique sa table fût excellente, sa conversation me plut encore bien davantage.

Je lui demandai comment le Cardinal avait eu le traité d'Espagne. « On n'a jamais bien su, me dit-il, par quelle voie ce traité vint si à propos dans ses mains; l'on a soupçonné l'abbé de la Rivière, depuis évêque de Langres, d'avoir fait cette trahison au duc d'Orléans son maître. Cela pouvait bien être: il en était capable; mais l'opinion la plus vraisemblable, vous allez en être bien surpris, c'est que le comte-duc d'Olivarès envoya lui-même ce traité au cardinal de Richelieu.

« Depuis long-temps ils entretenaient ensemble une correspondance secrète. S'il faut vous dire encore ce qui détermina le ministre espagnol, ce fut, d'une part, le peu de foi qu'il avait dans les promesses du duc d'Orléans, principal agent de cette intrigue, et de l'autre, la crainte que le traité ne fût plus onéreux qu'utile à l'Espagne. »

Je trouvai cette conjecture assez plausible, et depuis, m'étant informé, à M. de Brienne, de la vérité de ce fait, il m'en parla presque dans le même sens. [1]

Quoi qu'il en soit, cet acte important ayant

[1] On ignorait jusqu'à présent par quelle voie ce traité funeste était parvenu dans les mains du Cardinal. Tous les auteurs de Mémoires se perdaient en suppositions plus ou moins vraisemblables; tous les historiens étaient demeurés dans le doute. Ce qu'on savait de plus certain, c'est que Brienne le père connaissait ce mystère, puisqu'il avait dit dans ses Mémoires : « Monsieur ne fut point trahi, comme on le publia; mais le complot fut découvert par « une voie qu'on ne devait pas craindre naturellement. » Cette phrase du comte de Brienne renfermait une énigme dont son fils a donné le mot. (*Note de l'Édit.*)

été remis au Roi, il prit de lui-même, sur-le-champ, la résolution de faire arrêter M. le grand-écuyer et MM. de Thou et de Chavagnac. Il en coûta la vie aux deux premiers, et je ne sais pas bien ce que devint le troisième. M. le grand était digne de mille supplices; mais je doute que M. de Thou méritât la mort. S'il se défendit mal, c'est qu'il ne voulut pas mieux se défendre; il craignait (comme il l'a dit lui-même) qu'on ne lui fît souffrir la question sur la déposition de son ami, qui était suffisante pour l'y faire appliquer. [1]

[1] Fontrailles et d'Aubijoux prirent la fuite; Chavagnac fut enfermé; le duc de Bouillon abandonna Sedan pour sauver sa vie; l'imprudent Cinq-Mars, l'infortuné de Thou perdirent la tête sur un échafaud: et Monsieur, que devint-il? Monsieur, dont la déclaration les conduisit seule à la mort, Monsieur rampa devant Richelieu, fit sa paix avec son frère, et vécut tout couvert du sang de ses amis. Au combat de Castelnaudary, quand le généreux Montmorenci, dont il avait armé le bras, enfonçait six rangs de l'armée royale et tombait percé de coups au septième, Monsieur, qui devait s'élancer pour le défendre ou mourir avec lui, Monsieur siffla, selon sa coutume, et dit froidement: *Tout est perdu.* Après la conspiration du grand-écuyer, que

Ce fut là, certes, le danger le plus grand et le plus réel que courut jamais le Cardinal. Quant à la prétendue conspiration, qu'il rapporte lui-même dans son journal sur la foi de Bussy, qui n'en avait guère, je n'y crois point. Il prétend que madame la princesse de Conti devait exécuter le complot avec madame de Fargis et quelques autres femmes également animées à la perte de leur ennemi commun. Tout cela, dis-je, ne me paraît guère vraisemblable. Cet achat de poignards, fait par des dames, est une des plus plaisantes choses dont on ait jamais ouï parler. La Reine même, si l'on en croit le Cardinal, devait être du complot, et tremper, comme ces autres amazones, ses belles mains dans le sang d'un prêtre. Quelle folie! il fallait que le premier ministre eût la tête bien échauffée quand il écrivit ces choses, et c'était sans doute

suivit de près la mort de Richelieu, Monsieur revint à la cour, et descendit chez sa fille, mademoiselle de Montpensier. « Il soupa chez moi, dit-elle, où étaient les vingt-« quatre violons; il y fut aussi gai que si MM. de Cinq-« Mars et de Thou n'étaient point restés par les chemins. » (*Note de l'Édit.*)

au retour de quelque tragédie d'Orphée, où la rage des Bacchantes et des Ménades lui avait frappé l'esprit. Le Cardinal voulait trouver les dames animées des plus doux sentimens : s'il attendait beaucoup d'elles, il fit aussi beaucoup pour leur plaire; qu'on en juge par ce que je vais dire. Je tiens le fait du sieur de Gomberville, qui me l'a raconté après l'avoir écrit; il le tenait lui-même de Boccau, témoin oculaire, qui le rapporta sans façon depuis la mort de l'éminent personnage.

Le Cardinal était éperdument amoureux, et ne s'en cachait point, d'une grande princesse. Le respect que je dois à sa mémoire m'empêchera de la nommer. Le Cardinal avait eu la pensée de mettre un terme à sa stérilité, mais on l'en remercia civilement, dit la chronique d'où je tire ce fait. La princesse et sa confidente [1] avaient, en ce temps-là, l'esprit tourné à la joie pour le moins autant qu'à l'intrigue. Un jour qu'elles causaient ensemble et qu'elles ne pensaient qu'à rire aux dépens de l'amoureux Cardinal, « il est

[1] Madame de Chevreuse. (*Note de l'Édit.*)

« passionnément épris, madame, dit la confi-
« dente; je ne sache rien qu'il ne fît pour plaire
« à Votre Majesté. Voulez-vous que je vous l'en-
« voie, un soir, dans votre chambre, vêtu en
« baladin; que je l'oblige à danser ainsi une sa-
« rabande; le voulez-vous? il y viendra. — Quelle
« folie! » dit la princesse. Elle était jeune, elle était femme, elle était vive et gaie; l'idée d'un pareil spectacle lui parut divertissante. Elle prit au mot sa confidente, qui fut du même pas trouver le Cardinal.

Ce grand ministre, quoiqu'il eût dans la tête toutes les affaires de l'Europe, ne laissait pas en même temps de livrer son cœur à l'amour. Il accepta ce singulier rendez-vous. Il se croyait déjà maître de sa conquête, mais il en arriva autrement. Boccau, qui était le Baptiste d'alors, et jouait admirablement du violon, fut appelé. On lui recommanda le secret : de tels secrets se gardent-ils? c'est donc de lui qu'on a tout su.

Richelieu était vêtu d'un pantalon de velours vert: il avait à ses jarretières des sonnettes d'argent; il tenait en main des castagnettes et dansa la sarabande que joua Boccau. Les spectatrices

et le violon étaient cachés, avec Vautier et Beringhen, derrière un paravent d'où l'on voyait les gestes du danseur. On riait à gorge déployée; et qui pourrait s'en empêcher, puisqu'après cinquante ans j'en ris encore moi-même.

On fit retirer Boccau, et la déclaration amoureuse fut faite dans toutes les formes. La princesse la traita toujours de pantalonnade, et ses dédains, assaisonnés du sel de la plaisanterie, aigrirent tellement ce prélat orgueilleux, que, depuis, son amour se changea en haine. La princesse ne paya que trop cher le plaisir qu'elle avait eu de voir danser une Éminence. [1]

[1] Je crois devoir insister sur la nécessité de lire les Éclaircissemens réunis à la fin du volume (Note Z), au sujet de la singulière anecdote que vient de raconter Brienne, en terminant ce chapitre. (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE V.

Faveur de M. de Chavigny : — on le croit fils du cardinal de Richelieu. — Chavigny menace Louis XIII du courroux de Son Éminence, et le Roi le souffre. — Commencemens de Jules Mazarin ; — cadeaux qu'il apportait de Rome à madame de Chavigny : parfums, gants, tableaux, chapelets bénis ou non. — Dépêche importante d'un ambassadeur de Venise sur les débuts de Mazarin dans la carrière diplomatique. — Ses talens ; services qu'il rend devant Casal. — Son portrait. — Ses liaisons avec M. de Chavigny, sous le ministère du cardinal de Richelieu et pendant les derniers momens de Louis XIII.

Le cardinal de Richelieu avait les plus importantes obligations à M. Bouthillier et à madame sa femme. Il n'y eut qu'eux qui ne l'abandonnèrent point à la *journée des dupes*, où les Marillac furent écrasés, et où le Cardinal se sauva du naufrage comme par miracle. Or, pendant ce jour si glorieux pour lui, M. Bouthillier ne le quitta jamais d'un pas, et lui prêta même à tout événement, ou lui offrit au moins une somme d'argent fort considérable, cent mille

écus, m'a-t-on dit. Ces marques de dévoûment lui valurent depuis une charge de secrétaire d'État, et ensuite la surintendance des finances, qui le remboursa bien de sa bonne volonté, et passa ses espérances. Le fils de M. de Bouthillier a été depuis célèbre sous le nom de Chavigny, qui lui vint d'une terre en Touraine. La chronique scandaleuse veut que le cardinal de Richelieu ait été le père de M. de Chavigny, et que madame Bouthillier, qui n'aimait guère son mari, n'ait fait que cette seule galanterie en sa vie. On dit qu'elle était jolie étant jeune, cela peut être : je ne l'ai vue que fort vieille et fort ridée. Quoi qu'il en soit, une Bragelonne était capable de s'en laisser conter par le premier ministre, et d'avoir un fils de lui. Si cela est, M. de Chavigny a plus d'obligation au Cardinal qu'il n'en aurait eu à M. Bouthillier, car Richelieu l'aima toute sa vie comme un fils, et lui fit beaucoup de bien. [1]

[1] Le président Hénault donne à penser la même chose. « En 1643, dit-il, on ôta les finances à Bouthillier, dont la « femme avait eu beaucoup d'empire sur le cardinal de « Richelieu, et Chavigny, *son fils*, resta dans le conseil. » La

Il avait besoin de fortune, car il avait plus de vingt enfans, sans y comprendre même Henriette de Bouthillier sa fille et ma femme. J'en dis un mot à la suite de mes Mémoires[1] : j'y parle aussi des effets du régime auquel il se soumit, à l'exemple de sa mère, pour perdre son trop d'embonpoint.

Quoi qu'il en soit, voilà donc M. de Chavigny en faveur dès la fleur de ses jeunes ans, et employé dans toutes les plus grandes affaires du dedans et du dehors du royaume. En ce temps-là, le seigneur Giulio Mazarini faisait divers voyages en poste de Rome à Paris, de Paris à Turin, et de Rome même à Madrid, sous les ordres du cardinal Bentivoglio, son premier maître, qui le donna au cardinal Sachetti, créature, comme lui, des Barberins, et celui-ci au cardinal Antoine Barberino, que nous avons vu grand-aumônier de France avant le cardinal de

phrase renferme, comme on voit, un léger vice de construction qui sert la malice du président, et qui sauve en même temps la gravité de l'historien. (*Note de l'Édit.*)

[1] Lire les Éclaircissemens; ce passage y a été placé sous la Note AA. (*Note de l'Édit.*)

Bouillon [1]. Le seigneur Giulio ayant rendu d'importans services à la France par le ministère de M. de Chavigny, prit de si grandes liaisons avec lui et des mesures si justes pour l'agrandisse-

[1] Antoine et François Barberini étaient neveux du pape Urbain VIII, qui donna le premier aux Cardinaux le titre d'*Éminence*. Il abolit l'ordre des Jésuitesses : « Il n'était pas « encore question, dit Voltaire, d'abolir les Jésuites. » Tout-puissans pendant le pontificat de leur oncle, les Barberins, sous son successeur, dont ils avaient imprudemment décidé la nomination, se virent forcés de quitter Rome. Leur plus grand crime était d'avoir amassé des biens immenses sous le pontificat de leur oncle; leurs richesses excitèrent l'insatiable avidité de donna Olimpia, belle-sœur du nouveau Pape, et qui avait tout crédit sur son esprit. La France, dont ils avaient mal servi les intérêts, les accueillit cependant avec générosité; Mazarin se montra reconnaissant à leur égard, ou voulut se venger, en les comblant d'honneurs, de leur persécuteur, qu'il n'aimait pas. Le cardinal Antoine fut grand-aumônier et chevalier de l'Ordre; le cardinal François était grand-aumônier de la Reine. Après huit ans de persécutions, Innocent X voulut se réconcilier avec eux, et leur permit de revenir à Rome. L'article qui leur est consacré, dans la *Biographie universelle*, ne dit mot ni des causes qui les avaient éloignés de leur patrie, ni de leur séjour en France. (*Note de l'Édit.*)

ment de sa fortune naissante, que le favori du premier ministre le fit connaître au Cardinal son patron, et le Cardinal au roi Louis XIII, qui n'aimait pas beaucoup M. de Chavigny. Ce ministre, qui le croirait? rompait souvent en visière au Roi lui-même, quand il s'agissait des intérêts du cardinal de Richelieu, son protecteur, ce que Sa Majesté avait peine à supporter. Aussi Louis XIII maltraita-t-il souvent de paroles mon beau-père; mais celui-ci, fier jusqu'à l'excès, et connaissant la faiblesse du Roi, le menaçait à son tour du Cardinal, que Sa Majesté craignait comme un écolier craint son régent. Ainsi le Roi n'était pas long-temps sans rechercher M. de Chavigny, qui alors se faisait prier. Tel était Louis XIII : sa défiance naturelle, et l'empire que le Cardinal avait pris sur son esprit, le tenaient dans une dépendance continuelle de son Éminence, et de M. de Chavigny son confident.[1]

[1] Ces débats entre Louis XIII et Chavigny se renouvelaient souvent. Quelque temps avant sa mort, Richelieu voulait obtenir du Roi qu'il éloignât de sa personne Troisville, capitaine des mousquetaires; Tilladet, Desessarts

Cependant, comme j'ai dit, le seigneur Mazarini faisait souvent en poste le voyage d'Italie à Paris, et venait descendre tout crotté chez M. de Chavigny, où il avait son appartement. La chronique scandaleuse a dit, avec moins de vérité que de malice, qu'un temps fut qu'il n'avait d'autre lit que celui du courrier de cabinet qui servait auprès de mon beau-père; mais j'ai peine à le croire. Quoi qu'il en soit, il est certain que le signor Giulio dont nous parlons logeait dans l'hôtel Saint-Pol lorsqu'il était à Paris,

et Lasalle, capitaines au régiment des gardes, le Cardinal les soupçonnant d'avoir pris part à la conspiration de Cinq-Mars. Le Roi soutenait, au contraire, qu'ils étaient fort attachés à son service, et qu'ils n'avaient rien fait qui méritât l'exil. Chavigny fut chargé de traiter cette affaire avec Louis XIII. « Si monsieur le Cardinal, dit-il au Roi à « ce sujet, avait dans sa maison quelqu'un qui déplût à « Votre Majesté, il ne voudrait pas le voir un moment de « plus. — Il ne vous verrait donc jamais, dit le Roi, car « je ne puis vous souffrir »; et en même temps il lui tourna le dos. Cependant, quelques jours après, il plia : Troisville, Tilladet, Desessarts et Lasalle quittèrent la cour et perdirent leur emploi. Louis XIII, qui les chassait, en éprouva tant de peine qu'il en versait des larmes. (*Note de l'Édit.*)

avant qu'il fût Cardinal, et qu'il eût fait bâtir, dans cette superbe ville, le magnifique palais Mazarin. J'ai su de madame de Chavigny qu'il ne revenait jamais d'Italie sans lui apporter force pommades, huiles de senteur, savon de Naples et gants de Rome; quelquefois même des tableaux de peu de valeur, et des chapelets, bénis ou non, cela n'y fait rien. Ces régals plaisaient fort à ma belle-mère : elle est, je crois, après le Cardinal, la personne du monde qui aime le plus à recevoir des présens.

Il signor Giulio était fils de Pierre Mazarini, natif de Palerme, et d'Hortense Bufalini, qui était d'une assez bonne maison de *Città di Castello*. Il naquit dans le bourg de Piscina en l'Abbruzze, le quatorzième de juillet 1602, et reçut le baptême dans l'église de Saint-Silvestre de Rome.

Je n'ai jamais pu bien savoir s'il fut domestique ou non du cardinal Bentivoglio, comme quelques gens l'ont publié; mais lors de mon premier voyage à Rome, j'en rapportai une dépêche manuscrite de l'ambassadeur de Venise à son gouvernement. Cette dépêche renfermait ce qui suit :

« Le cardinal Bentivoglio a placé auprès du cardinal Patron, le seigneur Giulio Mazarini, jeune prélat de grande espérance, et lui a dit en le lui présentant : *Je vous le donne, parce que je ne suis pas digne de le garder* [1]; en vous faisant ce présent, je crois m'acquitter envers une illustre famille d'une partie des obligations que je lui ai. Le Cardinal neveu, surpris de ce compliment, auquel il ne s'attendait pas n'ayant point encore ouï parler du jeune Mazarini, a répondu : « Je l'accepte avec joie venant de votre main [2]; mais, dites-moi, à quoi le jugez-vous propre? — A tout sans exception, a dit Bentivoglio. — Si cela est, reprit le cardinal Barberino, nous ne saurions mieux faire que de l'envoyer en Lombardie avec le cardinal Ginetti; nous avons besoin d'un homme actif auprès de lui. Parlez-lui-en de ma part. » Bentivoglio s'est chargé volontiers de cette commission, et Ginetti a reçu

[1] *Io ve lo do, perchè non son degno di serbarlo*, etc. (*Note de Brienne.*)

[2] *Tesoro si o no, io l'accetto volentieri dalla sua mano.* (*Note de Brienne.*)

le jeune Mazarini en qualité de secrétaire de légation, et l'a chargé des chiffres. »

Plus bas, l'ambassadeur de Venise ajoute : « C'est Bentivoglio qui lui a prêté l'argent dont il avait besoin pour faire son équipage; et l'on m'a dit que l'ambassadeur d'Espagne lui a envoyé tout d'un temps une somme de deniers assez considérable, dont la moitié est *per ajuto di costa*, et l'autre pour dépenses secrètes. »

La fin de la dépêche contient ces mots : « Nous venons d'apprendre que Jacques Pancirola, nonce en Savoie, et Giulio Mazarini son adjoint, ont conclu heureusement, le sixième du mois passé (avril 1631), la paix de Querasque, dont on donne toute la gloire à Mazarini. La prophétie du cardinal Bentivoglio, ajoute l'ambassadeur, vient donc de s'accomplir à Casal. Quand on songe à l'ardeur qu'avaient les Français pour combattre, cela tient du prodige. Quelque consommé dans les affaires que soit Pancirola, il ne serait sans doute pas venu si facilement à bout que son collègue de cette importante négociation. Mazarini s'exposa à la fu-

reur des soldats pour donner la paix à l'Italie. Plusieurs même tirèrent sur lui quelques coups de mousquet; mais l'intrépide ambassadeur, faisant voltiger d'une main une feuille de papier blanc, et de l'autre son chapeau, et criant : *la paix! la paix!* passa au travers des mousquetades sans en être atteint, sans témoigner de crainte, et l'accord fut conclu sur le champ de bataille; chose qui n'était pas encore arrivée, que je sache, et qui méritait bien, à mon avis, de vous être mandée. »[1]

« Depuis ce jour mémorable, quels progrès ne fit point la fortune naissante de cet heureux

[1] Ce sont jusqu'ici les paroles de l'ambassadeur Sagredo, si je ne me trompe, car il n'y a dans la relation que la première lettre de son nom, et je ne suis pas ici en lieu pour pouvoir m'en éclaircir. Or, comme cette relation, qui est datée de l'année 1639, parle de ce qui s'est passé en 1631 et auparavant, je m'imagine qu'elle est de deux ambassadeurs consécutifs, parce qu'il arrive assez souvent que l'un continue le récit des choses que son prédécesseur avait commencé d'ébaucher, et j'y remarque même quelque diversité dans le style. Quoi qu'il en soit, la pièce est originale, et bien écrite par un Vénitien; je l'ai encore ici dans mes papiers. (*Note de Brienne.*)

négociateur. On est étonné; on ne parle que de cette paix miraculeuse, et chacun dit ici (à Rome), que Mazarini, par ce coup de chapeau, mérite celui de Cardinal. »

L'ambassadeur de Venise terminait ainsi sa dépêche à sa seigneurie : « Mazarin, sérénissime seigneur, est agréable et bien fait de sa personne; il est civil, adroit, impassible, infatigable au travail, avisé, prévoyant, secret, dissimulé, éloquent, persuasif et fécond en expédiens; en un mot, il possède toutes les qualités qui font les habiles négociateurs. Son coup d'essai est vraiment un coup de maître. Celui qui paraît avec tant d'éclat sur le théâtre du monde, y doit faire apparemment une grande et belle figure. Comme il est fort jeune et d'une complexion robuste, il jouira long-temps, si je ne me trompe, des honneurs qu'on lui prépare; il ne lui manque que du bien pour aller loin. »

Or, avec les qualités qu'on vient de reconnaître en lui, Mazarin n'était pas homme à se laisser manquer de rien. Il tourna vers la France toutes ses espérances de fortune. Les petits soins que cet habile courtisan rendait à M. de Cha-

vigny et à sa femme, le firent enfin Cardinal de la nomination de France, chose fort extraordinaire dans un sujet du roi d'Espagne; mais ce fut cela même qui détermina le cardinal de Richelieu [1]. Le seigneur Giulio appelait alors madame Bouthillier, sa mère, et M. de Chavigny

[1] Voici comment l'abbé de Choisy raconte la chose; on n'en sentira que mieux l'ingratitude dont Mazarin paya Chavigny. « Le père Joseph, capucin, qui avait la nomi-« nation de France, étant mort, le cardinal de Richelieu « demanda à M. de Chavigny, secrétaire d'État des affaires « étrangères, sur qui il était d'avis de faire tomber cette « grâce. Chavigny lui proposa Jules Mazarin, son ami; « mais le Cardinal le rejeta d'abord, et même avec des « paroles de mépris. Chavigny insista, et le Cardinal, pressé, « lui dit : « Nous verrons donc une autre fois. » Là-dessus, « Chavigny fit toutes les dépêches, au nom du Roi, en « faveur de Mazarin, les envoya à Rome, et engagea l'af-« faire. A quelques jours de là, le Cardinal lui en parla; « mais Chavigny lui dit que c'était une affaire faite, qu'il « en avait écrit au Pape, et soutint toujours que le Cardinal « lui avait donné l'ordre. Il prenait de ces sortes de liber-« tés-là avec Son Éminence, qui avait pour lui une ten-« dresse et une faiblesse de père. Le cardinal Mazarin fut « bientôt premier ministre, et prit des manières fort diffé-« rentes de celles de son prédécesseur. » (*Note de l'Édit.*)

son père et son patron. Celui-ci, qui aimait l'encens et les caresses, regardait le nouveau Cardinal comme sa créature, et par conséquent comme son meilleur ami; ils furent donc fort liés d'amitié et d'intérêt, lui et M. de Chavigny, jusqu'à la mort de Louis XIII; mais les démarches qu'ils firent de concert pour ôter la régence à la Reine causèrent la ruine de mon beau-père : le Cardinal l'abandonna pour s'attacher uniquement à la Reine, qui, par l'entremise du comte de Brienne mon père, rétablit sa fortune, comme on le verra bientôt, et lui donna toute sa confiance.

CHAPITRE VI.

Derniers mômens de Louis XIII. — Déclaration injurieuse pour la reine Anne d'Autriche; — elle est anéantie. — Intrigues pour la formation d'un ministère. — On n'a, jusqu'à présent, rien su d'exact à ce sujet. — Récit que fait Brienne le père à son fils. — Conseil secret chez la Reine. — Penchant mal déguisé de cette princesse en faveur du cardinal Mazarin : — ses motifs. — Brienne le père pénètre ses intentions et les appuie. — Embarras d'un courtisan qui s'est trop avancé. — Discours de la Reine. — Beringhen va, de sa part, trouver le Cardinal, qui était à jouer chez le commandeur de Souvré; — il quitte le jeu. — Sa dissimulation; sa joie quand on lui parle au nom de la Reine. — Promesse qu'il écrit au crayon; — il *offre de la signer de son sang*. — La Reine remet cet écrit entre les mains de Brienne le père, et le lui redemande ensuite. — Il termine là ses confidences.

L'affaire de Chalais, dont assez d'autres ont parlé, avait aigri furieusement l'esprit de Louis XIII contre la Reine son épouse. « J'ai su (dit le duc de La Rochefoucauld, et cet endroit est un des plus remarquables de ses Mémoires), j'ai su, dit-il, de M. de Chavigny même, qu'étant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qu'elle avait fait.

et même de ce qui lui avait déplu dans sa conduite, le suppliant particulièrement de ne point croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur après que Chalais aurait fait mourir le Roi [1], il répondit sur cela à M. de Chavigny, sans s'émouvoir : *En l'état où je suis je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire* [2]. » En effet, le Roi persistant jusqu'à la mort dans la mauvaise opinion qu'il avait de la Reine, se porta de lui-même à faire dresser l'injurieuse déclaration qui nommait, à la vérité, Anne d'Autriche régente, et Gaston d'Orléans lieutenant-général du royaume, mais qui avait en même temps composé un conseil souverain, et défendait à la Reine ainsi qu'à Gaston de le changer. La principale autorité passait dans ce conseil entre les mains du prince de Condé, qui en était le chef, du cardinal de Mazarin, de Bou-

[1] En lui donnant une chemise empoisonnée. (*Note de Brienne.*)

[2] *Voyez*, dans les Éclaircissemens, Note BB, des détails qui prouvent qu'au moins la Reine savait prendre d'avance toutes ses précautions, en cas d'événement. (*Note de l'Édit.*)

thillier, surintendant des finances, et de Chavigny son fils. L'acte fut dressé par ce dernier, sous les yeux pour ainsi dire du Roi, et le cardinal Mazarin y fit insérer les termes les plus forts et les plus humilians pour la Reine.

Cependant, à peine le feu Roi eut-il les yeux fermés, que la face de la cour changea en un moment. La déclaration injurieuse à la plus ver-

[1] Cette déclaration fut vérifiée au *Parlement*, le 21 avril 1643; et le lendemain, le Roi fit baptiser le Dauphin dans sa chapelle. Le cardinal Mazarin fut son parrain; il eut pour marraine la princesse de Condé, qui le nomma Louis. Au sortir de la chapelle, on mena le jeune prince dans la chambre du Roi, qui lui demanda comme il avait nom; il répondit: « Louis XIV. » Sur quoi le Roi répliqua: « Pas « encore, pas encore. » Soixante-douze ans plus tard, Louis XIV, mourant, voulut à son tour voir et bénir le duc d'Anjou, à peine âgé de cinq ans, et qui allait lui succéder sous le nom de Louis XV. Après cette entrevue touchante d'un vieillard qui descend dans la tombe et d'un enfant qui va régner, Louis XIV appela le Dauphin *le jeune Roi*; il lui échappa même de dire: *Quand j'étais Roi.* Ces mots différens, prononcés dans les mêmes circonstances, peignent les deux hommes et les deux caractères, mais tout à l'avantage du dernier. (*Note de l'Édit.*)

tueuse princesse qui fut jamais, ne pouvant subsister, M. le duc d'Orléans se démit volontairement de l'autorité qui lui était accordée par cette déclaration.

La régence fut déférée à la Reine par les suffrages unanimes du Parlement de Paris, où l'évêque de Beauvais, principal ministre alors, avait beaucoup de parens et d'amis. C'est l'unique service que ce bon et vertueux prélat rendit à sa maîtresse; en peu de jours, son insuffisance lui fit perdre le rang qu'il occupa quelque temps faute d'autre. Le jour même où la Reine fut déclarée régente; où la déclaration du feu Roi fut par conséquent annulée, l'on regardait comme inévitable la disgrâce de ceux qui y avaient eu le plus de part. Le cardinal Mazarin avait fait préparer son bagage pour repasser en Italie : il se croyait perdu sans retour, et tout à coup il se vit rétabli dans une place plus honorable même que celle qu'il s'était fait donner dans la déclaration du feu Roi. Voici ce que je sais de bon lieu sur un changement si soudain; mais pour mieux démêler cette intrigue, il faut reprendre les choses de plus loin.

M. de La Châtre prétend que la veille du jour où mourut le Roi, ce prince, qui avait été quelque temps mieux, retomba dans sa première langueur [1]. « Les ministres (le cardinal Mazarin et « Chavigny) perdirent alors, dit-il, toute espérance qu'on le pût sauver, et redoublèrent dès « lors toutes leurs intrigues du côté de la Reine, « auprès de qui ils se trouvaient aidés de beaucoup de personnes différentes. Madame la « Princesse fut une des premières qui parla pour « eux. M. de Liancourt les servit avec l'ardeur

[1] Montglat décrit en ces mots l'aspect singulier que présentait la cour, pendant les alternatives de bien et de mal qu'éprouva Louis XIII dans sa dernière maladie. « On était « si las de son gouvernement, qui avait toujours dépendu « d'autrui plutôt que de lui-même, et on avait de si grandes « espérances de la conduite de la Reine, que chacun désirait du changement; aussi, durant sa maladie, qui fut « fort longue, on connaissait dans le visage des courtisans « l'état de sa santé, car tout le monde était triste quand il « se portait mieux, et dès qu'il empirait la joie se remarquait dans les yeux de chacun. Quand il fut mort, tout « le monde croyait avoir sa fortune faite; mais cette opinion « dura peu. » (*Mémoires de Montglat*, t. I, p. 406.) (*Note de l'Édit.*)

« qu'il a ordinairement pour ses amis, et ma-
« dame sa femme, et madame de Chavigny n'en
« perdirent point l'occasion; mais les plus fortes
« machines qu'ils employèrent furent le père
« Vincent, Beringhen et Montaigu. Le premier
« attaqua la Reine par la conscience, et lui prêcha
« incessamment le pardon des ennemis. Le se-
« cond, en qualité de son premier valet de
« chambre, se rendant assidu à des heures où
« personne ne la voyait, lui remontra que ces
« deux messieurs (le Cardinal et Chavigny) lui
« étaient utiles, et qu'ayant le secret de toutes
« les affaires importantes, il lui était presque
« impossible de s'en passer d'abord; mais le troi-
« sième [1], dévot de profession, mêlant Dieu et le
« monde ensemble, et joignant aux raisons de
« dévotion la nécessité d'avoir un ministre in-
« struit des choses de l'État, y ajouta encore, à
« mon avis [2], une autre considération qui la

[1] Le milord Montaigu, grand fourbe. (*Note de Brienne.*)

[2] Il a bien fait de mettre *à mon avis*, car cela est faux; et la Reine n'a jamais eu cette pensée, qui est tout-à-fait injurieuse à sa gloire et à l'amour qu'elle avait pour la grandeur du Roi son fils et de l'État. (*Note de Brienne.*)

« gagna absolument, qui fut de lui représenter « que le Cardinal avait entre ses mains, plus « que personne, les moyens de faire la paix, « et qu'étant né sujet du Roi son frère, il la « ferait avantageuse pour sa maison ; qu'elle « devait essayer de le maintenir au pouvoir, « afin de s'en faire un appui contre les factions « qui pourraient naître en France durant la ré- « gence. »

Rien de tout cela n'est exact. Je sais de point en point, de mon père, comment la chose se passa, et j'ai appris de lui ces particularités dans un entretien dont le passage qu'on vient de lire était précisément l'objet. Mon père doit en être cru plus que personne sur ce point, car il était alors avec le prince de Marcillac, le duc de Beaufort et Beringhen, du petit nombre de ceux qui avaient le plus de crédit sur l'esprit de la Reine, et se trouvaient le mieux initiés dans le secret des affaires.

« La Reine, me dit mon père, voyait par elle-même, sans qu'il fût besoin de l'avertir, que l'évêque de Beauvais n'était pas capable de tenir près d'elle la première place dans le conseil

d'en haut. Cependant elle ne pouvait se passer d'un premier ministre; et, d'un autre côté, Mazarin, qu'elle croyait l'auteur de la déclaration préparée contre elle, avait trop excité son ressentiment pour qu'elle se déterminât d'abord en sa faveur. Avant de se décider sur un choix si difficile, elle me fit l'honneur de m'appeler avec le président de Bailleul, et nous obligea l'un et l'autre à lui dire notre avis sans déguisement. M. de Bailleul parla le premier, et donna, sans marchander, l'exclusion au cardinal Mazarini, comme à une créature du cardinal de Richelieu. Mais moi, qui m'étais aperçu déjà plus d'une fois de la pensée secrète qu'avait la Reine pour son Éminence, je crus devoir parler avec plus

L'évêque de Beauvais était tellement étranger aux affaires, que quand la Reine lui présentait les dépêches, il ne pouvait donner de réponse sur aucune. Il reçut l'ordre de se retirer dans son diocèse; mais il refusa d'obéir, et voulut avoir par écrit les raisons de son éloignement. On fut forcé de le satisfaire; l'ordre porta qu'il était éloigné pour cause d'incapacité: exemple unique jusqu'alors, non d'incapacité certainement, mais d'entêtement et de présomption. (*Note de l'Édit.*)

de réserve. Je dis donc que, dans la nécessité où Sa Majesté se trouvait de prendre un premier ministre, il me semblait que le cardinal Mazarini, dont l'humeur était fort douce, serait peut-être le meilleur qu'elle pût choisir dans la conjoncture présente, non à la vérité pour le garder toujours, mais seulement pour l'éprouver durant quelque temps, et voir s'il lui conviendrait ou non; après quoi elle le nommerait premier ministre, ou le renverrait en Italie avec une honnête récompense. Je tempérais ainsi mon discours afin de l'obliger à nous découvrir le fond de sa pensée; mais elle ne dit pas un mot, et continua de nous écouter en silence et dans le plus grand calme : je compris aisément dès-lors que mon avis ne lui déplaisait pas.

« Cependant le président de Bailleul ne démordait point de son sentiment, et croyant connaître la Reine mieux que moi, persistait opiniâtrément à exclure le cardinal Mazarini du ministère, disant que si Sa Majesté voulait avoir un cardinal pour chef de ses conseils, il valait mieux qu'elle en prît un français

qu'un italien, et en même temps il désigna le cardinal de La Rochefoucauld, sans toutefois le nommer. Je dis alors, pour tirer la Reine de l'embarras où la jetait ce discours, que ce n'était pas à la dignité de cardinal qu'il fallait s'arrêter, mais à la capacité du ministre qu'on choisissait, et qu'à moins d'en prendre un qui sût parfaitement les intérêts de la France et les affaires étrangères, on serait toujours dans la même situation; mais que si la Reine ne jugeait pas à propos de se servir du cardinal Mazarini, elle ne pouvait pas oublier un de ses meilleurs serviteurs, que le cardinal de Richelieu avait persécuté à cause d'elle, et que pour celui-là on ne pouvait douter, sans lui faire injustice, ni de sa suffisance ni de sa fidélité.

« Je me contentai de dire ces choses, en général, sans nommer M. de Châteauneuf; la Reine, m'entendant à demi-mot, m'interrompit et me dit avec un peu d'émotion : « J'ai deux « raisons pour ne remettre pas sitôt M. de Châ« teauneuf dans les affaires; la première, parce « que ce serait trop ouvertement choquer la dé« claration avant que je sois assurée si le Parle-

« ment la cassera, comme je l'espère; et la se-
« conde, parce que si je me résolvais à donner la
« première place dans mon conseil secret à M. de
« Châteauneuf, il faudrait qu'en même temps
« je me résolusse de pousser à bout toutes les
« créatures du cardinal de Richelieu, avec les-
« quelles il est irréconciliable, et de plus, que je
« ne me misse point en peine de désobliger
« M. le Prince et toute sa maison, qui ne lui
« pardonnerait jamais la faute involontaire qu'il
« commit en présidant au procès de feu M. de
« Montmorenci. Sans cela, je ne balancerais
« pas à m'en servir, et je le préférerais à tout
« autre; mais avant qu'il soit revenu de son exil
« et réconcilié avec ses puissans ennemis, com-
« ment pourrais-je l'employer sans me les attirer
« sur les bras, en un temps où le duc d'Enghien
« est victorieux de toutes les forces d'Espagne,
« et quand les conseils de monsieur son père me
« sont si nécessaires, pour avoir un prince que
« je puisse, dans les occasions, opposer au duc
« d'Orléans. Je vous prie de bien penser à ce
« que je vous dis. M. de Châteauneuf est sans
« doute très capable de tenir la première place,

« auprès de moi, mais le temps de l'y mettre « n'est pas encore venu.

« Je vous défends même (me dit-elle en me « regardant), vous, M. de Brienne, que je sais « être tout-à-fait de ses amis, de lui rien mander « de ceci; vous me désobligeriez sensiblement; « et si je le dois rappeler, il ne faut pas qu'il « croie en avoir l'obligation à d'autre qu'à ma- « dame de Chevreuse, qui n'est pas peut-être « si prête à revenir qu'on pense, quoique je « souhaite fort de la revoir. Je vous avoue que « je commence un peu à craindre son esprit; je « ne la crois pas aussi disposée que je le suis à « pardonner à nos ennemis communs, et à leur « rendre, comme je prétends faire, le bien pour « le mal que j'en ai reçu. »

« C'était assez se déclarer; et comme Sa Majesté m'avait adressé la parole, je lui répondis qu'elle savait bien que je n'avais jamais d'autre volonté que la sienne; que ce que j'avais dit de M. de Châteauneuf ne la devait pas surprendre, puisqu'elle avait trouvé bon que je lui parlasse quelquefois en faveur de cet illustre proscrit; que je persistais néanmoins dans mon premier

avis, qui était de se servir de M. le cardinal Mazarini, et de le continuer dans l'emploi, en cas qu'elle s'en trouvât bien; en un mot; que je ne croyais pas que pour l'heure présente, elle pût mieux faire.

« M. de Bailleul voyant qu'il n'y avait plus moyen de s'en dédire, tâcha de rhabiller le moins mal qu'il put ce qu'il avait dit d'abord avec un peu trop de chaleur contre Son Éminence; et à mon jugement, il eût mieux fait de ne rien dire du tout. La Reine le tira de l'embarras où il était, en l'assurant de son affection et ajoutant qu'elle aurait soin de sa fortune; puis nous recommandant encore une fois à l'un et à l'autre de garder étroitement le secret sur ce qui s'était passé dans cette conférence, elle se leva de sa chaise et rentra dans sa petite chambre, où était M. de Beringhen.

« Elle lui rapporta mot pour mot tout ce qui venait de se passer. « Allez sur l'heure, lui dit-« elle, en rendre compte au Cardinal. Feignez « d'avoir entendu par hasard tous ces détails, « du lieu où vous étiez. Epargnez ce pauvre pré-« sident de Bailleul, qui est un bon serviteur;

« vantez au Cardinal le bon office que lui a rendu « Brienne; mais découvrez avant tout quels sont « les sentimens du Cardinal pour moi, et qu'il « ne sache rien, que vous ne sachiez, vous, « d'abord, quelle reconnaissance il témoignera « de mes bontés. » M. de Beringhen partit à l'instant. Son Éminence était à jouer, avec M. de Chavigny et quelques autres, chez le commandeur de Souvré, qui leur avait donné à dîner. Le Cardinal, dès qu'il vit Beringhen, laissa ses cartes à tenir à Bautru son confrère, il passa dans la chambre voisine, où Beringhen et lui restèrent plus de deux heures à s'entretenir; en sorte que M. de Chavigny en prit quelque ombrage. M. de Beringhen ne se découvrant au Cardinal qu'avec de certaines précautions qui l'embarrassaient, Son Éminence ne témoigna d'abord ni joie ni surprise de tout ce qu'il lui put dire. Cette indifférence affectée obligea enfin Beringhen à lui avouer qu'il venait de la part de la Reine. A ce mot, le fin Italien changea de conduite et de langage, et passant tout à coup d'une extrême retenue à un grand épanouissement de cœur: « Monsieur, dit-il à Be-

« ringhen, je remets sans condition ma fortune « entre les mains de la Reine. Tous les avantages « que le Roi m'avait donnés par sa déclaration, « je les abandonne dès ce moment. J'ai peine à le « faire sans avertir M. de Chavigny, nos intérêts « étant communs; mais j'ose espérer que Sa « Majesté daignera me garder le secret, comme « je le garderai de mon côté, religieusement. »

« M. de Beringhen, qui ne se fiait à ses paroles que de bonne sorte, et qui d'ailleurs a coutume de prendre ses sûretés en toute affaire, le pria de lui donner par écrit l'assurance que renfermaient ses paroles. Le Cardinal, prenant aussitôt son porte-crayon, écrivit dans les tablettes de M. de Beringhen ces mots remarquables :

« Je n'aurai jamais de volonté que celle de « la Reine. Je me désiste dès maintenant de « tout mon cœur des avantages que me promet « la déclaration que j'abandonne sans réserve, « avec tous mes autres intérêts, à la bonté sans « exemple de Sa Majesté. Écrit et signé de ma « main. »

Et plus bas :

« De Sa Majesté, le très humble, très obéis-

« sant et très fidèle sujet, et la très reconnais-
« sante créature.

« *Jules*, cardinal MAZARINI. »

« M. de Beringhen eût bien souhaité que ce billet de Son Éminence eût été écrit avec de l'encre, sur du papier, et non pas au crayon, dans son agenda; mais le Cardinal lui dit qu'il n'en usait ainsi qu'afin de mieux cacher la chose à M. de Chavigny, et que, si la Reine le voulait, il écrirait, toutes fois et quand, cet acte respectueux de sa fidélité, sur papier, ou sur parchemin s'il le fallait, et le signerait même de son sang. Cette assurance contenta M. de Beringhen. Il pria toutefois Son Éminence de vouloir bien l'ajouter au bas du billet; ce que Mazarin fit sans difficulté.

[1] Mazarin mit cette nouvelle manière de signer à la mode, ou plutôt elle était conforme aux idées romanesques du temps. Quelques années plus tard, pendant les troubles de la Fronde, au milieu des embarras de tous genres où se trouvait Mazarin, son plus ardent ennemi, son plus redoutable compétiteur, le cardinal de Retz, offrit aussi de signer un billet de son sang; mais il fut pris au mot. Il soutenait

« La Reine m'avait retenu auprès d'elle, continua mon père, pendant que son premier valet de chambre négociait cette affaire : quand il entra dans sa chambre, je me voulus retirer par respect; mais Sa Majesté me retint par le bras, et après avoir lu, avec une joie qui ne se peut exprimer, ce que le Cardinal avait écrit dans les tablettes, elle me les donna à garder. Je remarquai qu'il y avait dedans plusieurs autres choses écrites, et je voulus les rendre à Beringhen, afin qu'il prît la peine de les effacer; mais il me dit de fort bonne grâce qu'il n'avait point de secrets pour moi, et ne voulut point reprendre ses tablettes. Je priai la Reine de

à la duchesse de Bouillon, qu'au moyen de quelques précautions, il serait en état de braver le Parlement. « Me le « promettez-vous ? reprit-elle. — Je m'y engage de plus, « lui dis-je, et je vais vous le signer de mon sang. — Vous « l'en signerez tout à l'heure, s'écria-t-elle. Elle me lia le « pouce avec de la soie, quoi que son mari pût lui dire ; elle « m'en tira du sang avec le bout d'une aiguille, et elle m'en « fit signer le billet qu'elle désirait. » (Tome I, page 383.) Un moment après, M. de Bouillon jeta cette belle promesse au feu. (*Note de l'Édit.*)

trouver bon que je les cachetasse en sa présence : elle y consentit; et quoique M. de Beringhen, par civilité, s'y opposât, je ne laissai pas de les cacheter; et, de cette sorte, je les emportai avec moi. Cette petite précaution nous lia depuis ce jour d'une amitié plus étroite, Beringhen et moi : je ne vous dis ceci, mon fils, qu'afin de vous apprendre à en user de même dans les occasions semblables.

« Je gardai donc ces tablettes dans une cassette jusqu'au jour où Sa Majesté, qui venait d'être déclarée, sans condition aucune, régente du royaume pendant la minorité du Roi, me les redemanda. Je les avais portées sur moi, me doutant qu'elle pourrait en avoir affaire, et je les lui remis à l'instant. « Je crois que vous êtes devin, me dit-elle en souriant, ou bien serait-ce que vous auriez toujours porté cet agenda dans votre poche depuis que je vous l'ai remis? — Ce n'est, madame, ni l'un ni l'autre (lui répondis-je en lui baisant la main dont elle recevait ce dépôt), ces tablettes ont toujours été dans ma cassette depuis que je les ai en garde; mais je me suis douté que Votre Ma-

jesté pourrait en avoir aujourd'hui besoin ; et, dans ce doute, sans être devin, je les ai prises sur moi pour vous les rendre si vous me les demandiez. — Vous ne vous étiez pas trompé, me dit-elle ; je vais les renvoyer à monsieur le Cardinal par Beringhen, en même temps que monsieur le Prince lui va porter de ma part le brevet par lequel je lui rends la place que la déclaration lui donnait, et le fais de plus chef de mon conseil. Vous voyez que je me conforme à vos avis ; je suis charmée de vous en faire souvenir, maintenant que je me trouve en état de vous en témoigner ma reconnaissance. »

« Voilà le fait au vrai, tel qu'il est, et un peu mieux circonstancié que M. de La Châtre ne l'a rapporté dans ses Mémoires. » Ici mon père termina son récit[1]. Je le remerciai de la peine qu'il

[1] Le comte de Brienne montra, je crois, dans toute cette affaire, l'expérience et la pénétration d'un vieux ministre qui a fait de la cour un long apprentissage; son langage est d'ailleurs, dans ce récit, celui d'un honnête homme, qui parle et qui agit avec droiture et désintéressement. Le duc de La Rochefoucauld, dans ses Mémoires, en attribuant le choix que fit la Reine au comte de Brienne, lui prête des

avait prise de me raconter ces choses en détail, et nous remîmes la suite de cette longue conversation au lendemain. Je le vis mettre au lit, et puis je fus me coucher, repassant en ma mémoire, afin de les y mieux imprimer, les faits curieux que mon père me venait d'apprendre.

motifs qui terniraient son caractère. C'est à l'impartialité du lecteur à prononcer; la mienne m'oblige à citer ce passage sans y ajouter foi : on le trouvera dans les Éclaircissemens, Note CC. Dans ses Mémoires, qui parurent en 1662, La Châtre n'accuse pas aussi positivement Brienne le père d'avoir, dans cette circonstance, cédé à des motifs d'intérêt, mais il le laisse entendre. Brienne le père repoussa ces insinuations dans un écrit intitulé *Réponse faite aux Mémoires de M. le comte de La Châtre.* Je citerai aussi, dans les Éclaircissemens, Note DD, un passage de cette réponse, imprimée à Cologne en 1664, dans un *Recueil de pièces pour servir à l'Histoire.* Le comte de Brienne n'y donne point les détails curieux qu'on vient de lire, et cela se conçoit, puisque la Reine vivait encore; mais il en dit assez pour repousser l'accusation dont il était l'objet, et donner toute confiance au récit de son fils. (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE VII.

Brouille de Mazarin avec M. de Chavigny : — celui-ci est emprisonné ; — il vend sa charge au comte de Brienne, père de l'auteur. — Ruse hardie qu'emploie Mazarin pour éloigner M. Desnoyers du ministère. — Joli rondeau de Benserade à ce sujet. — Le Cardinal écarte ainsi tous ceux qui pourraient balancer son crédit. — Madame de Chevreuse : — son portrait ; — sa disgrâce. — Nouveaux détails sur la captivité et sur l'évasion du duc de Beaufort. — Mazarin dans l'exil. — *La Canne et le Pin des Ardennes*, anecdote piquante qui peint sa fourberie ou sa crédulité. — Le cardinal de Retz jure, *foi de prêtre*, que cette anecdote est exacte.

M. DE CHAVIGNY était fier naturellement, et le cardinal Mazarin lui avait de très grandes et de très signalées obligations; mais comme les honneurs changent les mœurs, souvent aussi les obligations, plus elles sont grandes, plus elles sont à charge aux personnes qui les ont contractées : il ne faut donc pas s'étonner si M. de Chavigny se brouilla bientôt avec celui qu'il avait regardé jusqu'alors comme son meilleur ami. Le premier reproche qu'il fit au Cardinal fut de ne lui avoir rien dit de l'entretien qu'ils

eurent, Beringhen et lui, chez le commandeur de Souvré.

Le Cardinal se défendit mal de cette accusation; il augmenta, par ses réponses ambiguës, les soupçons assez bien fondés de M. de Chavigny, homme à qui l'on ne pouvait facilement en faire accroire. Il connut donc, à n'en pouvoir douter, que Son Éminence l'avait, en cette occasion, sacrifié à sa fortune; et, depuis ce premier éclaircissement, il n'y eut plus que de l'aigreur et de la défiance entre eux.

Le reproche le plus sensible que fit M. de Chavigny au Cardinal, fut de s'être emparé de l'administration des affaires sans lui en faire part. Le Cardinal avait beau lui dire qu'il n'était pas le maître des volontés de la Reine, cette défaite ne contentait nullement M. de Chavigny, qui s'était flatté de partager avec lui le ministère. En ceci, pour un habile homme tel qu'il était, il se trompa lourdement. L'autorité se partage-t-elle? non, sans doute. Mais quoi! un ami malheureux n'a-t-il pas quelque droit de s'en prendre à son ami plus heureux, quand il peut le soupçonner d'être la cause de son

infortune? Le Cardinal raisonnait tout autrement, et prenait même pour une injure le reproche que lui faisait mon beau-père avec tant de justice. C'est ce qui obligea le Cardinal, pour le mieux détromper de cette égalité prétendue, à le faire arrêter prisonnier dans Vincennes même, dont il était gouverneur; car, d'ailleurs, M. de Chavigny n'avait en rien mérité, par sa conduite, de recevoir un traitement si rigoureux. On sait comment le Parlement, par ses remontrances et ses puissantes sollicitations auprès de la Reine, le fit sortir glorieusement de prison; ainsi, je n'en dirai rien. Je ne parlerai point davantage de la faute que fit M. de Chavigny, lorsqu'il vendit précipitamment à mon père sa charge de secrétaire d'État; il suffira de remarquer que le Cardinal s'empressa de favoriser un arrangement qui entrait parfaitement dans ses vues.

En écartant Chavigny, le cardinal Mazarin s'était trouvé peu à peu délivré de tous ses concurrens au ministère; car M. Desnoyers, qui était fort avant dans les affaires, avait fait la faute de se retirer même avant la mort de

Louis XIII. Il croyait agir habilement, en ce que ne prenant point part à la déclaration qui devait tant déplaire à la Reine, il avait lieu de tout espérer de ses bontés sous la régence; mais il se pressa trop, ou plutôt il fut dupe d'une ruse hardie. Le cardinal de Mazarin, qu'il avait chargé de solliciter sa retraite auprès de Louis XIII, ne rapporta au pauvre M. Desnoyers que la moitié de la réponse du Roi. En effet, le Cardinal ayant dit à Sa Majesté que M. Desnoyers, son collègue et son ami, sollicitait de nouveau sa retraite : *S'il veut demeurer,* dit le Roi, *ramenez-le-moi sur l'heure; sinon, je lui permets de s'en aller où bon lui semble.* Le Cardinal, sans faire connaître à M. Desnoyers qu'il avait l'option, ne lui rendit que la moitié de la réponse, et lui dit seulement qu'il avait obtenu pour lui la permission de se retirer, ce qu'on peut appeler, en bon français, une botte à l'italienne, un franc coup de Jarnac. M. Desnoyers ne se releva pas de ce coup; il éprouva la vérité du proverbe *qui quitte la partie la perd.* Tous les efforts qu'il tenta depuis pour rentrer dans les affaires furent inutiles; il eut

beau faire dorer l'appartement de la Reine à Fontainebleau, il eut beau même y placer le buste de Sa Majesté, dès qu'il montra son nez à la cour, le Cardinal lui fit commandement de s'en retourner à Dangu, où il mourut bientôt après de chagrin et de dépit de voir ses grands services si mal récompensés.

Le rondeau qui parut alors dit ces choses d'une manière assez plaisante; j'ai cru le devoir mettre ici. Il a l'air tout-à-fait marotique, et peu de personnes l'ont vu. Les uns disent qu'il est de Benserade, d'autres que c'est le sieur de Coulanges, neveu de M. Letellier, qui l'a fait; quoi qu'il en soit, si j'ai bonne mémoire, le voici tel qu'il est :

RONDEAU.

Tenez-vous bien loin de la cour,
Et choisissez votre séjour
A Dangu ou bien à Pontoise;
Si mieux vous n'aimez de la toise,
Travaillez à la basse-cour.
C'est un voyage sans retour :
C'est pourquoi, de force ou d'amour,
Où que soyez, sans qu'il vous poise,
Tenez-vous bien!

Plusieurs ont festoyé ce jour;
Mais tel qui rit aura son tour :
Le prince a l'âme bien matoise ![1]
Et vous qui causâtes la noise
Et lui jouâtes ce bon tour,
Tenez-vous bien !

C'est ainsi que l'on se moquait de la faute qu'avait faite le bon petit monsieur Desnoyers en abandonnant la partie. Le feu Roi vivait encore quand ce rondeau vit le jour. L'on m'a plus d'une fois assuré que Niel le mit en chant, et en fit sa cour aux ministres qui avaient obtenu si facilement du Roi le congé de leur collègue; mais cela n'est pas vraisemblable, car Niel n'aurait eu garde d'aller chanter aux oreilles du Cardinal et de M. de Chavigny :

Et vous qui causâtes la noise
Et lui jouâtes ce bon tour,
Tenez-vous bien !

Aussi, quand le Cardinal fut devenu le maître, peu de temps après, il ne se parla plus de ce rondeau.[2]

[1] Le roi Louis XIII. (*Note de l'Édit.*)

[2] Monglat, en convenant que Mazarin et Chavigny, à

Mazarin, qui était parvenu à se défaire peu à peu de tous ses rivaux, ne mit pas moins d'adresse à perdre dans l'esprit de la Reine la

l'époque dont il s'agit, étaient fort bien ensemble, et qu'ils travaillaient de concert à se défaire de *M.* Desnoyers, *qui était seul de sa cabale,* ne raconte pas la chose de la même manière. « Desnoyers, faisant le bigot et menant une vie « monastique, s'accordait fort à l'humeur du Roi, qui était « dévot; il s'enfermait avec lui tous les soirs pour dire le « bréviaire, où ils se répondaient l'un à l'autre en psalmo- « diant. Ces familiarités faisaient croire qu'il prenait l'as- « cendant sur les deux autres, et tout le monde jetait les « yeux sur lui comme sur celui qui serait bientôt le maître; « mais alors qu'on y pensait le moins, sur ce qu'il assura « quelque chose que le Roi ne croyait point véritable, il « lui répondit : *Est-ce ainsi que vous m'en donnez à garder, « petit bonhomme?* Ces mots le piquèrent tellement, qu'il « ne put s'empêcher de dire que s'il le croyait un donneur « de bourdes, il ne devait pas se servir de lui, et qu'il le « priait de lui donner son congé, puisqu'il était en cette « réputation-là dans son esprit. Il fut aussitôt pris au mot, « et eut ordre de se retirer dans sa maison de Dangu. Le « Roi le *pilla* en même temps devant tout le monde, comme « il avait accoutumé de faire tous ceux qui tombaient dans « ses disgrâces. » (*Mémoires de Montglat,* t. II, p. 402.) (*Note de l'Édit.*)

duchesse de Chevreuse, qui avait été long-temps son amie, et le duc de Beaufort, que Sa Majesté honorait d'une bienveillance marquée depuis la mort du feu Roi.

Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, était fille du duc de Montbazon : mariée d'abord au connétable de Luynes, elle épousa le duc de Chevreuse en secondes noces. On dit qu'elle était extrêmement belle étant jeune ; mais comme je ne l'ai vue que depuis son retour de Flandre, et qu'alors elle avançait en âge, je n'ai rien remarqué en elle de sa première beauté. Pour de l'esprit et du cœur, elle en avait plus que femme au monde : elle écrivait une lettre et tout ce qu'elle voulait d'une manière si sensée et si juste, que jamais personne n'a mieux écrit d'affaires ; elle y excellait. En fait d'intrigues, le cardinal de Mazarin (ce que je vais dire est bien fort) a plusieurs fois avoué qu'elle en savait plus que lui. Elle avait la réputation de ne pardonner jamais à ses ennemis. Elle a long-temps gouverné la Reine : elle a souffert pour elle, avec un courage au-dessus de son sexe, la plus cruelle persécution qui fut

jamais; errante dans les pays étrangers, et demandant pour ainsi dire son pain de cour en cour; toujours agitée, et jamais moins en repos que lorsque, malgré elle, on la forçait de s'y tenir. Enfin, plutôt que de finir en paix le reste de ses jours, dès qu'occupée des Colbert elle vit luire le premier rayon de leur fortune naissante, elle fit alliance avec eux, et maria son petit-fils à la fille d'un homme qui n'aurait jamais cru, dix ans avant, pouvoir faire ses filles duchesses. Il fallut écraser pour cela le pauvre M. Fouquet : elle le sacrifia sans scrupule à l'ambition de son compétiteur. Je raconterai bientôt cette intrigue avec des particularités nouvelles. Madame de Chevreuse la conduisit avec ardeur : c'est la dernière action de sa vie, et je doute qu'on la canonise jamais pour de telles œuvres.

A la mort de Louis XIII, la duchesse, longtemps exilée, revint à la cour.

« Bien que madame de Chevreuse, dit M. de La Rochefoucauld dans ses Mémoires, fût reçue de la Reine avec beaucoup de marques d'amitié, je n'eus pas grand'peine à remarquer la diffé-

rence qu'il y avait de la joie qu'elle avait de la voir à celle qu'elle avait eue autrefois de m'en parler, et je reconnus, par de certains défauts qu'elle remarqua en sa personne, que les mauvais offices qu'on lui avait rendus avaient fait une assez grande impression. Madame de Chevreuse les méprisa tous néanmoins, et crut que sa présence détruirait en un moment tout ce que ses ennemis avaient fait contre elle pendant son absence. Elle fut fortifiée dans cette opinion-là par le duc de Beaufort, et ils crurent l'un et l'autre qu'étant unis, ils pourraient facilement détruire le cardinal Mazarin devant qu'il eût eu le temps de s'établir. Cette pensée fit recevoir à madame de Chevreuse toutes les avances du Cardinal comme des marques de sa faiblesse, et elle crut que c'était assez y répondre que de ne pas se déclarer ouvertement de vouloir sa ruine, mais seulement de la procurer en rétablissant M. de Châteauneuf dans les affaires. »

Ce sont jusqu'ici les paroles du duc de La Rochefoucauld; mais, certes, madame de Chevreuse se trompa fort dans son calcul, et le duc de Beaufort bien davantage. La duchesse de

Chevreuse fut éloignée de la cour; pour M. de Beaufort, il n'en fut pas quitte à si bon marché. Il fut arrêté par Guitaut, capitaine de la Reine-mère, et conduit à Vincennes [1]. Ce prince y resta

[1] Le duc de Beaufort fut complétement dupe des feintes bontés d'Anne d'Autriche. La veille même de son arrestation, elle lui avait parlé familièrement, avec douceur, avec affection comme à l'ordinaire. Il était loin de prévoir le sort qui l'attendait. « Il entra donc chez la Reine dans cette sécurité, dit madame de Motteville. Il la trouva dans son grand cabinet du Louvre, qui le reçut amiablement, qui lui fit des questions sur sa chasse comme si elle n'eût eu que cette pensée dans son esprit. Elle avait appris à bien dissimuler du feu Roi son mari, qui avait pratiqué cette laide, mais nécessaire vertu, plus parfaitement qu'aucun prince du monde; mais enfin, après avoir satisfait, par un faux-semblant, à tout ce que la politique l'obligeait de faire, le Cardinal étant arrivé sur cette douce conversation, la Reine se leva, et lui dit de la suivre. Il parut qu'elle voulait aller tenir conseil dans sa chambre; elle y passa suivie seulement de son ministre. En même temps, le duc de Beaufort, voulant sortir par le petit cabinet, trouva Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, qui l'arrêta, et lui fit commandement de le suivre de la part du Roi et de la Reine. Ce prince, sans s'étonner, après l'avoir regardé fixement, lui dit : *Oui, je le veux; mais cela, je l'avoue,*

long-temps sous la garde d'un exempt dont j'ai oublié le nom; mais je me souviens fort bien des détails que me donna le duc de Beaufort sur son évasion : je les tiens de sa propre bouche.

Il allait assez souvent jouer à la paume dans l'enclos de la petite cour du château; il tenta de corrompre un de ses gardes pour avoir les choses nécessaires à son évasion. Il s'adressa vainement à deux ou trois que ses promesses ne purent ébranler; mais ayant fait les mêmes offres au valet de l'exempt, celui-ci, moins fidèle à son maître que les gardes ne l'étaient à leur officier, accepta avec joie ses propositions, et feignit une maladie pour avoir la liberté de sortir[1]. Chargé d'un billet que le duc de Beaufort adressait à son intendant, il reçut de lui par avance

est assez étrange.... Puis se retournant du côté de mesdames de Chevreuse et d'Hautefort, qui étaient dans le petit cabinet et qui causaient ensemble, il leur dit : *Mesdames, vous voyez, la Reine me fait arrêter.* » (*Note de l'Édit.*)

[1] Il se nommait Vaugrimont. Guy-Joli, dans ses Mémoires, a raconté l'évasion du duc de Beaufort, mais avec bien moins de détails. (*Note de l'Édit.*)

la somme que le prisonnier lui avait promise pour prix de sa trahison. On apporta dans un pâté une échelle de corde, ou plutôt un peloton de soie avec un bâton qui devait se passer entre les jambes, et se dévidait de soi-même par le poids de celui qui se trouvait dessus à cal fourchon; le pâté renfermait aussi deux poignards avec une poire d'angoisse. Le jour que l'on choisit était celui de la Pentecôte. Les gardes, que le duc de Beaufort régalait à cette occasion, buvaient à sa santé et ne s'épargnaient pas. L'exempt, sans défiance, causait avec le prince dans son cabinet, quand son valet, qui avait fermé au verrou la porte d'en bas, entra et fit un signe au duc. Tous deux au même instant tirèrent un poignard, et menaçant l'exempt de le percer au moindre mot, ils lui passèrent la poire d'angoisse dans la bouche; puis le valet et le duc s'échappèrent par la galerie qui donne sur le parc, du côté de Saint-Maur. Le prince allait descendre le premier, quand le valet de l'exempt l'arrêta. « Tout beau, Monseigneur! lui dit-il; « Votre Altesse, en cas qu'elle soit reprise, ne « court d'autres risques que de rester en prison;

« pour moi, c'est autre chose : il y va de la « corde; souffrez que j'y regarde un peu. » Sans autre compliment, il prit l'échelle et descendit le premier. Mais comme ce garçon était gros et lourd, il rompit la corde de soie par le poids de son corps, à cinq ou six toises environ de terre, ce qui obligea le duc à se laisser glisser du mieux qu'il put du haut en bas du talus en pierre de taille qui descend, des murailles du donjon, jusqu'au fond du fossé. Ils en sortirent à l'aide d'une autre échelle de corde que leur jeta l'écuyer du duc de Beaufort, qui l'attendait sur le bord du fossé avec des armes et des chevaux. Ils traversèrent le parc à toute bride; arrivés à la porte de Nogent, ils la firent ouvrir sans peine. Le duc se voyant dehors dit son nom au portier; et ce fut ce portier qui donna le premier l'alarme au château. Tout y était dans une profonde paix; il n'y avait que l'exempt qui souffrît beaucoup sans pouvoir se plaindre. On le trouva couché par terre, les mains et les pieds liés ensemble avec une écharpe en réseaux d'argent et d'or qui lui resta pour sa peine; il avait la poire d'angoisse dans la bouche, et l'un des poignards

était par terre, auprès de lui; son épée se trouvait encore à son côté, liée d'un ruban, de peur qu'il ne pût la tirer, et son bâton était rompu à ses pieds.

Il dit comment la chose s'était passée; mais quoique innocent, il ne laissa pas d'être mis, par ordre de la cour, à la place du prisonnier qu'il avait laissé fuir. Sa captivité dura peu toutefois : il en fut quitte pour vendre sa charge, sur le prix de laquelle il perdit cinq ou six cents écus, que lui rendit depuis le duc de Beaufort; et quoique la somme soit peu considérable, cela ne laisse pas de faire voir un grand fonds d'équité et de générosité dans ce bon prince, qui la paya sans y être obligé. Voilà l'histoire de la sortie du donjon de Vincennes, un peu mieux particularisée qu'elle ne se trouve dans les histoires de la Barde et de Priolo, qui n'en ont dit que deux mots. Depuis, ce prince erra quelque temps dans les terres et les maisons qu'a monsieur son père au-delà de la Loire. Il en revint bientôt à l'époque de la Fronde; il s'offrit aux Parisiens dès la première guerre de Paris, et sut gagner leurs cœurs bien moins par

ses discours, qui n'étaient rien moins qu'élégans, que par ses manières familières, sa bonne mine et son air de bravoure. [1]

[1] Le duc de Beaufort était brave, en effet, mais il avait peu d'esprit, et beaucoup moins de facilité à s'exprimer. Il différait en cela de Gaston, duc d'Orléans, qui, placé comme lui au milieu des troubles de la Fronde, parlait avec beaucoup d'aisance et d'agrément. On trouve, dans le Recueil des chansons manuscrites, le couplet suivant sur le duc de Beaufort :

Dans un combat, il brise, il tonne,
On le redoute avec raison ;
Mais à la façon qu'il raisonne,
On le prendrait pour un oison.
Gaston, pour faire une harangue,
Éprouve bien moins d'embarras.
Pourquoi Beaufort n'a-t-il sa langue?
Pourquoi Gaston n'a-t-il son bras?

En marge du Recueil, mais d'une autre écriture que la chanson, on lit ces mots : « Souvent même, dans la conver-« sation, le duc de Beaufort prenait un mot pour un autre : « il disait d'un homme qu'il avait une *confusion*, pour une « *contusion* ; et d'une femme en deuil qu'elle avait l'air « *lubrique*, au lieu de l'air *lugubre*. »

On sait que la célèbre madame de Grignan disait d'un seigneur allemand, qu'il ressemblait au duc de Beaufort, si ce n'est qu'il parlait mieux français. (*Note de l'Édit.*)

La France n'avait jamais été plus calme et plus heureuse que pendant les cinq premières années de la régence. Mais celles qui les suivirent jusqu'à la majorité de Louis-le-Grand, ne leur ressemblèrent pas. L'État se vit à deux doigts de sa ruine, et l'on peut dire qu'il ne fut sauvé du naufrage que par miracle. Je pourrais, comme un autre, tracer le récit de nos malheurs, mais je persiste à passer sous silence tout ce qu'on trouverait facilement autre part. Il suffit de dire ici, qu'après avoir été exilé, qu'après avoir été proscrit, sa bibliothéque vendue par arrêt du Parlement, ses meubles dispersés et sa tête mise à prix, le Cardinal revint néanmoins en France plus glorieux que jamais, et se maintint si bien depuis, que son autorité passa de beaucoup celle du ministère précédent, quoiqu'il fût fort inférieur en mérite au cardinal de Richelieu.

Or, avant de passer outre, les lecteurs ne seront peut-être pas fâchés que je leur apprenne un fait curieux. Le cardinal Mazarin étant retiré dans sa solitude de Bouillon, l'abbé Fouquet l'y fut trouver, de la part de ses amis, pour

l'obliger à revenir à la cour. M. Fouquet lui donnait l'espérance qu'il y serait bien reçu : Mazarin en avait déjà secrètement la certitude. Une lettre de la Reine lui commandait expressément de revenir au plus vite. Il avait déjà pris dans son cœur la résolution de suivre un si doux commandement : il fit semblant, toutefois, d'être fort irrésolu, et comme il était naturellement tabarin, après avoir long-temps agité les raisons pour et contre, il dit à l'abbé Fouquet : « Or ça, *monsou* l'abbé, voyons ce que le sort nous conseillera dans cette importante affaire. Regardez cet arbre que voilà (ils se promenaient dans la forêt d'Ardenne, et cet arbre était un pin) : si la canne que je tiens et que je vais jeter sur cet arbre, y demeure, ce sera marque infaillible qu'étant retourné à la cour, j'y resterai de même; mais si la canne retombe, c'est un signe évident que je dois rester ici. » Cela dit, il jette la canne au haut de l'arbre, où elle demeura si bien, qu'elle y est peut-être encore, si le vent ne l'a fait tomber. Soudain, ce maître passé en fait de fourberie, s'écrie dans son étonnement concerté :

« Partons, *monsou* l'abbé, partons; le ciel y consent, et cet arbre de bon augure nous promet un heureux voyage. »

Aussitôt dit, aussitôt fait; l'abbé Fouquet, qui riait en son âme du stratagème, fut fort aise de voir que la canne du Cardinal eût fait seule ce que ses pressantes raisons n'avaient su faire, et prit le devant pour apporter le premier cette bonne nouvelle.

Feu monsieur l'évêque de Châlons-sur-Marne (M. Félix Viallart) m'a conté ce fait. J'en parlai depuis au cardinal de Retz, que je fus voir à Commercy; il me jura *foi de prêtre* (ce fut là son serment) que rien n'était plus véritable.

ÉCLAIRCISSEMENS

HISTORIQUES.

ÉCLAIRCISSEMENS

HISTORIQUES.

Note A, Page 36.

« Quand j'ai parlé de l'habit de Buckingham à sa première audience, je devais peut-être parler de celui de la Reine. Il suffit pourtant de ne pas omettre qu'elle portait des ferrets d'aiguillettes de diamans, dont le Roi lui avait fait présent quelques jours auparavant, ce qui pour lors passait pour la plus nouvelle et la plus agréable parure qu'on pût avoir.

« Il y eut à la cour quantité de fêtes; le cardinal de Richelieu en donna une magnifique dans ses superbes jardins de Ruel, qui passaient alors pour les plus beaux du royaume; tous les seigneurs qui se piquaient de bonne chère ou de politesse, donnèrent des soupers, des bals, des musiques et des mascarades; il y en eut chez le Roi et chez la Reine. M. de Buckingham dansait aussi bien qu'homme du monde : la Reine lui fit l'honneur de le prendre pour danser les contredanses; et comme à cette danse anglaise, l'occasion de s'approcher, de donner la main et de passer souvent l'un auprès de l'autre se trouve à tout moment, les yeux, le geste, la crainte

et mille autres choses inexplicables, quoique intelligibles, parlent et tiennent lieu des discours que le respect et les spectacles interdisent. C'en était un trop sensible au cardinal de Richelieu, pour n'être pas inquiet de ce qu'il voyait et de tout ce qu'il entendait dire; la comtesse de Lanoy lui rendait compte de tout ce qu'elle pouvait découvrir; car sous le spécieux titre de dame d'honneur, les Rois ont trouvé le moyen de mettre auprès des Reines une surveillante continuelle. Mais comme la surintendante de la maison a quelques entrées du cabinet encore plus particulières que la dame d'honneur, madame de Chevreuse passait des heures entières toute seule avec la Reine, et le Cardinal, informé de tout ce qui était extérieur, ne le pouvait être de tout ce qui se disait entre la Reine et madame de Chevreuse. Ce ministre pressait la négociation, et le duc de Buckingham l'allongeait. Enfin le jour arriva que les affaires d'État finies, le duc de Buckingham eut l'honneur d'épouser, au nom du Roi son maître, Henriette de France, fille de Henri-le-Grand et sœur de Louis XIII. Les cérémonies s'en firent avec toute la splendeur possible : dans tout ce qui s'y passa, la Reine reçut des témoignages certains de la passion vive et respectueuse de Buckingham, auquel certainement elle voulut donner de l'amour; et si elle en prit, il est pourtant vrai que sa vertu la soutint, et que Buckingham partit personnellement comblé de tous les bons traitemens qu'un étranger peut recevoir dans une grande

cour, et piqué seulement de repasser la mer sans autre fruit de son amour que celui d'avoir été favorablement écouté. Une seule chose échappa à la Reine, qui fut de lui envoyer secrètement, la veille de son départ, par madame de Chevreuse, les ferrets d'aiguillettes de diamans dont elle était parée le jour de sa première audience; et ce présent, qui pouvait être un témoignage de la magnificence de la Reine, devint, par les circonstances du don et par l'agrément du mystère, une galanterie dont Buckingham fut charmé.....

« Pendant le voyage de Buckingham, la comtesse de Clarik, piquée de tout ce qu'elle avait entendu dire de son infidèle, avait trouvé le secret de lier un commerce de lettres avec le cardinal de Richelieu, qui, de son côté, n'avait rien oublié pour augmenter le dépit de la comtesse : c'était le premier homme du monde pour multiplier par toutes sortes de moyens les intelligences qu'il pouvait entretenir dans toutes les cours de l'Europe; il mettait à cet usage beaucoup d'industrie et beaucoup d'argent. Le don que la Reine avait fait de sa parure de ferrets de diamans n'avait pu être si secret, que la comtesse de Lanoy, sa dame d'honneur, n'en eût eu quelque connaissance, et qu'il n'en fût revenu quelque chose au cardinal de Richelieu. Ce ministre cherchait les moyens de perdre la Reine dans l'esprit du Roi, sur lequel il avait une autorité à la vérité très grande, mais quelquefois balancée par la Reine. Il écrivit à

la comtesse de Clarik de mettre tout en usage pour se raccommoder avec Buckingham, et que si, dans quelqu'une des fêtes qui se devaient faire à Londres au carnaval prochain, il se parait des ferrets d'aiguillettes de diamans, elle n'oubliât rien pour en couper adroitement quelques uns, et les lui envoyer. Effectivement, la comtesse se raccommoda avec Buckingham : les hommes sont faibles, et les agrémens d'une femme que l'on a fort aimée séduisent encore quand on la retrouve douce, et qu'elle veut absolument se faire aimer. Un soir qu'il y avait un grand bal à Windsor, Buckingham parut avec un pourpoint de velours noir en broderie d'or, sur l'épaule duquel, pour tenir le baudrier, il y avait un gros nœud de ruban bleu d'où pendaient douze ferrets d'aiguillettes de diamans. Quand le bal fut fini, et que Buckingham fut retiré, ses valets de chambre s'aperçurent qu'il lui manquait deux aiguillettes, et on lui fit voir qu'elles avaient été coupées. Il ne s'était point aperçu de ce vol, et il crut bien que ceux qui l'avaient fait n'étaient pas d'une condition à l'avouer ni à le restituer. Dès le lendemain matin, il dépêcha des courriers à tous les commandans des ports d'Angleterre, pour les faire fermer, avec ordre de ne laisser partir ni le paquebot ordinaire des lettres, ni aucun bâtiment chargé pour la France : c'était dans une conjoncture où les religionnaires du royaume avaient demandé la protection de l'Angleterre, et où les Rochelois révoltés espéraient des se-

cours que le Parlement d'Angleterre leur avait promis, et que le roi Charles Ier aurait eu bien de la peine à empêcher. La nouvelle de cette cessation de commerce et de lettres fit en France un grand éclat, et donna lieu à mille bruits que la guerre allait se déclarer entre les deux royaumes. Cependant le duc de Buckingham employait secrètement tout son crédit et le savoir-faire du meilleur joaillier de Londres, pour trouver des pierreries si semblables aux dix ferrets d'aiguillettes qui lui restaient, que l'on pût refaire les deux qui lui manquaient tout-à-fait conformes aux autres. En effet, dès que cet ouvrage fut achevé, il renvoya des courriers pour faire ouvrir les ports d'Angleterre, en dépêcha un en France, qui porta secrètement à madame de Chevreuse les douze ferrets de diamans; il l'instruisit de son aventure, lui faisant part des soupçons qu'il avait jetés sur la comtesse de Clarik, auprès de qui il avait été au bal, et avec laquelle il avait dansé; et qu'enfin, la priant de rendre à la Reine le présent qu'il avait reçu de sa munificence, il suppliait Sa Majesté de croire qu'il ne s'en détachait que par la crainte qu'il n'y eût en cela quelque mystère caché nuisible à la Reine. Cette précaution ne fut pas inutile; car dès que le cardinal de Richelieu eut reçu les deux aiguillettes de diamans que la comtesse de Clarik lui avait envoyées, ce ministre, qui cherchait en tout les moyens de perdre la Reine auprès du Roi, dont la jalousie n'avait déjà que trop éclaté à l'occasion de Buckingham, lui mit

en tête de prier la Reine de se parer des ferrets de diamans qu'il lui avait donnés, ajoutant qu'il avait eu des avis secrets qu'elle en avait fait assez peu de cas pour les avoir ou donnés ou fait vendre, et qu'un joaillier anglais lui avait fait offrir de lui en vendre deux. C'était un terrible assassinat, qui retomba sur lui, puisque le Roi ayant exigé avec empressement de la Reine de lui faire revoir les mêmes douze ferrets dont il la pria de se parer, la Reine, sans nulle affectation et naïvement, fit apporter sa cassette, que le Roi ouvrit lui-même, et revit la parure entière que la Reine mit ce jour-là. Elle eut même la satisfaction de savoir que le Roi avait fait des reproches au Cardinal de ses défiances. » (*Extrait du Recueil A*, page 16.)

J'ajouterai que cette anecdote, toute romanesque qu'elle puisse paraître, se trouve confirmée par une assertion *très positive* du duc de La Rochefoucauld dans ses Mémoires. Comme il y donne *précisément les mêmes détails*, quoique moins agréablement contés, j'ai cru superflu de citer ce passage, qu'on trouvera tome LI de la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, page 343.

Note B. Page 38.

Ballet du Roy à l'Hostel-de-Ville.

L'an 1626, le 4e jour de février, M. le Bailleul, chevalier, sieur de Vattetot-sur-Mer, et de

Soisy-sur-Seine, conseiller d'estat et lieutenant civil et prévost des marchands de la ville, a rapporté à MM. les eschevins, estant au bureau, que le jour d'hier estant au Louvre, le Roy luy avoit dit qu'il vouloit venir danser son ballet audit Hostel-de-Ville, et qu'il vouloit honorer ladite ville de cette action; à ce qu'il eust à donner ordre aux préparatifs nécessaires, et d'y mander toutes les plus belles dames et de conditions relevées pour y assister. A quoy il fit réponse à Sa Majesté, que ce seroit le plus grand honneur que jamais la ville pouvoit recevoir. Et aussi-tost ledit sieur P... des M... avec lesdits sieurs eschevins, procureur du Roy, greffier et receveur de la ville, ont pris résolution de donner ordre à tous lesdits préparatifs pour y recevoir Sa Majesté le plus somptueusement et superbement que faire se pourra.

« Et le dimanche 8e jour dudit mois de février, ledit sieur P... des M... avec le sieur Clément, greffier de la ville, sont allés ensemblement voir le Roy au Louvre, auxquels Sa Majesté a confirmé que sans faillir, il viendroit danser sondit ballet audit Hostel-de-Ville, environ caresme prenant, et qu'il y falloit mander les belles dames et bourgeoises de la ville. Auquel ledit sieur P... des M... a dit que cette nouvelle estoit déjà répandue par toute la ville, qui s'en réjouissoit.

« Et le lundi 9e dudit mois de février, lesdits sieurs prévost des marchands et eschevins ont com-

mencé à faire faire lesdits préparatifs pour recevoir Sa Majesté. Et à cette fin, ont envoyé quérir les maistres des œuvres de maçonnerie et charpenterie de la ville pour faire les eschafaux, galeries, théâtres et amphithéâtres dans la grande salle de l'Hostel-de-Ville, pour y mettre les dames et les compagnies, mesme en ont pris l'avis du sieur Franchine.

« Aussi ont envoyé quérir l'espicier de la ville, auquel ils ont commandé de tenir prest grande quantité de flambeaux blancs, tant grands que petits, pour mettre dans les chandeliers et croisées qui seront au plancher des grandes salles, chambres, galeries et bureaux dudit Hostel-de-Ville, et sur les tables; aussi pour préparer grande quantité de confitures pour les collations du Roy, des princes, masques et autres compagnies.

« Ont aussi envoyé quérir le menuisier de la ville, pour travailler de son mestier à ce qui sera nécessaire, faire tous lesdits chandeliers et croisées de bois, avoir des plaques pour attacher dans toutes les chambres, montées et galeries, pour dans icelles mettre les petits flambeaux blancs.

« Et le samedi 21 dudit mois de février, mesdits sieurs les P... des M... et E... et greffier sont allés vers Sa Majesté pour s'assurer du jour qu'elle viendroit danser son ballet, afin de faire préparer les dites collations, et envoyer prier les dames. Auxquels auroit esté dit par Sa Majesté que ce seroit la nuit du jour du caresme prenant.

« De manière que lesdits sieurs de la ville auroient mandé la veufve Croisier, cuisinière, pour préparer les festins de poissons, au lieu de chair, ce qu'elle auroit promis.....

« Et le mardi 24 dudit mois, jour de caresme prenant, sur les dix heures du matin, seroit venu audit Hostel-de-Ville le sieur Delacoste, enseigne des gardes-du-corps du Roy, suivy de deux exempts et de nombre d'archers du corps, qui ont demandé audit sieur Clément toutes les clefs des portes, chambres et bureaux dudit Hostel-de-Ville, qu'il leur a à l'instant baillées avec un billet attaché à chacune clef pour la reconnoître; et se sont, lesdits gardes, saisis de toutes lesdites portes et avenues dudit Hostel-de-Ville.

« Et environ les onze heures, y est venu ledit sieur Duhallier, capitaine des gardes, suivy d'un bon nombre d'archers; et quelque temps après ledit sieur de Montbazon, et ont tous disné audit Hostel-de-Ville avec lesdits sieurs prévost des marchands, eschevins, greffier et receveur; le procureur du Roy ne s'y estant trouvé à cause de son indisposition.

« Sur les trois heures de relevée sont venues deux compagnies des gardes dans la Grève, l'une françoise, et l'autre suisse, le tambour sonnant.

« Sur les quatre heures, les compagnies ont commencé à venir, qui ont esté placées l'une après l'autre dans ladite grande salle, par lesdits sieurs Duhallier et Delacoste, suivis des archers. Et se peut

dire, il est vrai, que jamais on a veu un si bel ordre et moins de confusion, par le soing et prévoyance dudit sieur Duhallier.

« Les seigneurs et dames estant placés sur les théâtres et eschafaux, l'on a allumé tous les flambeaux, et lors toutes les belles dames ont esté reconnues, qui estoient pleines de perles et de diamans, et parées à l'avantage.

« Sur les onze heures du soir y est venue madame la première présidente, qui a esté reçue par mesdits sieurs de la ville, et placée à la première place.

« Sur la minuit, l'on a dressé la collation des confitures pour le Roy, dans la petite salle du costé de l'église Saint-Jean, où a esté aussi dressé le buffet d'argent de la ville, gardé par quatre archers, à laquelle collation a esté mis plus de six cents bouettes de confitures fines.

« Plus, a esté dressé trois grandes tables pour y mettre le festin de poisson, lequel toutefois l'on n'a pas fait cuire, que quand l'on a veu comme arrivoient les masques.

« Toute la nuit, les vingt violons ont sonné et joué de leurs violons dans ladite grande salle, pour entretenir la compagnie, sans que l'on y ait dansé, d'autant que les dames ne vouloient quitter leurs places.

« Messieurs de la ville ont eu le soin de faire changer et renouveller les flambeaux blancs à me-

sure qu'ils étoient bruslés, y ayant dans ladite salle trente-deux croisées de chandeliers, dedans lesquelles il y avoit cent vingt-huit flambeaux, qui ont esté renouvellés et changés deux fois pendant toute la nuit; et ainsi de mesme aux autres salles, chambres et bureaux.

« Sur les quatre heures du matin, les masques ont commencé à venir. Mesdits sieurs les P... des M... et E... et greffier se sont vestus de leurs robbes de drap mi-parties, fors ledit sieur prévost, qui avoit sa robbe de satin mi-partie, et sont allés au-devant du Roy, marchans devant eux les dix sergents de la ville, aussi vestus de leurs robbes mi-parties, et tenans chacun deux flambeaux blancs allumés en leurs mains. Et auroient, lesdits sieurs de la ville, rencontré le Roy sur les montées; auquel mondit sieur le prévost des marchands a fait un petit compliment sur sa bienvenue, et de l'honneur que la ville recevoit ce jourd'hui par sa présence. Laquelle Majesté s'est excusée de ce qu'elle venoit si tard, que ce n'étoit pas sa faute, ains des ouvriers qui n'avoient pas achevé assez tost les préparatifs. Laquelle Majesté a esté conduite par lesdits sieurs gouverneur, prévost des marchands, eschevins et greffier, dans le cabinet dudit sieur greffier qui avoit esté préparé pour Sa Majesté, où elle a pris sa chemise et ses habits de masque. Monsieur, frère unique du Roy, a esté conduit dans la chambre dudit greffier proche ledit cabinet où estoit le Roy. M. le comte de Sois-

sons, prince du sang, a esté conduit dans le petit bureau qui lui estoit préparé: MM. les autres princes et seigneurs qui estoient du grand ballet, dans les autres chambres. Les masques dans le grand bureau. Les masques des musiques et violons dans la chambre de la première galerie; en toutes lesquelles il y avoit du feu, pain, vin et viandes.

« Lesdits sieurs P... des M... E... et greffier ainsi vestus de leurs robbes mi-parties ont toujours suivy Sa Majesté jusqu'à ce qu'il ait esté prest de danser son ballet.

« Ledit sieur Duhallier, ainsi qu'il avoit esté projetté, a fait oster les violons de la ville, qui estoient sur les eschafaux et en leur place y a fait mettre les violons du Roy, qui sonnoient au ballet.

« Et environ les cinq heures du matin, Sa Majesté et tous les autres masques sont allés dans la grande salle pour danser le ballet, et lors les violons ont commencé à sonner. Et pendant que les premiers masques faisoient leurs entrées, Sa Majesté, Monsieur, et les autres princes se sont mis dans la loge de charpenterie faite exprés à l'entrée de la salle, et que le ballet appeloit *la ville de Clamart*, proprement une taverne pour les voir danser. Après quelques entrées faites, le Roy est venu masqué, qui a pareillement dansé avec d'autres. Les machines ont aussi fait leur effet. Et après le grand ballet à danser, qui estoit composé du Roy et douze autres princes et seigneurs, et entre autre de Monsieur, frère du

Roy, de M. le comte de Soissons, de M. le grand-prieur, de M. le duc de Longueville, de M. le duc d'Elbœuf, de M. le comte Harcourt, de M. le comte de Laroche-Guyon, de M. de Liancourt, de M. de Bafadas, de M. le comte de Cramail, et de M. le chevalier de Souveray, tous vestus très richement.

« Après tout ledit ballet dansé, qui a duré du moins trois heures, les violons ont commencé à jouer une danse, et s'est Sa Majesté et les autres masques démasqués, et ont tous les dessus nommés pris chacun une femme pour danser audit branle, à savoir Sa Majesté a pris madame la première présidente, Monsieur, frère du Roy, madame de Bailleul, femme dudit sieur P... des M..., monsieur le comte après, et ainsi lesdits princes et seigneurs.

« Ledit branle fini, Sa Majesté a esté conduite par mesdits sieurs de la ville, dans la salle où estoit préparé le festin et la collation, lequel festin, qui estoit de très beau poisson, a esté admiré par le Roy, lequel estant tout debout a mangé fort long-temps des viandes dudit festin, estant accompagné desdits princes et seigneurs cidessus nommés, qui ont semblablement fort mangé desdites viandes, mesdits sieurs de la ville avec ledit greffier estant toujours proches de Sa Majesté lors dudit festin. Et ayant Sa Majesté demandé à boire, tenant le verre à la main, auroit dit tout haut, adressant la parole audit sieur prévost des marchands, *qu'il alloit boire à luy et à toute la ville*; et se tournant vers lesdits sieurs es-

chevins, auroit aussi bu à eux semblablement; et particulièrement s'adressant audit greffier, luy auroit fait la faveur de boire à luy, ce qu'ils ont fait aussi avec une joye non pareille. Et à l'instant Sa Majesté s'est approchée de la table aux confitures, qui estoit couverte de deux grandes nappes blanches, lesquelles nappes ayant esté levées, Sa Majesté se reculant en arrière, admirant le grand nombre de confitures exquises qui y estoient, auroit dit tout haut: *Que voilà qui est beau!* et en même temps Sa Majesté auroit, choisi elle-mesme trois bouettes desdites confitures. Et tout aussi-tost tous lesdits princes et seigneurs et autres personnes se sont jetés sur ladite collation, qui a été prise, ravie et dissipée, et la moitié renversée à terre, à quoy le Roy auroit pris un singulier plaisir. Ce fait, Sa Majesté auroit dit auxdits sieurs de la ville et audit greffier, *qu'il estoit très content d'eux, et qu'il les en remercioit, et qu'il n'avoit jamais veu un plus bel ordre ni n'avoit jamais mangé de plus grand appétit qu'il avoit fait;* et tout vestu en masque comme il estoit lorsqu'il avoit dansé son grand ballet, s'en seroit allé, et a été conduit par mesdits sieurs de la ville et ledit greffier, qui avoient toujours leurs robbes mi-parties, jusque le perron dudit Hostel-de-Ville, où estant environ neuf heures du matin, l'artillerie, canons et bouettes de la ville commencèrent à tirer, à quoy Sa Majesté prit un fort grand plaisir, et se tint fort long-temps sur ledit perron, estant veu de tout le peuple qui estoit dans

la Grève, laquelle Grève estoit toute pleine de monde qui crioit *vive le Roy* avec grandes acclamations de joye. Et le Roy remerciant de rechef lesdits sieurs de la ville, est entré dans son carrosse pour aller en son Louvre, marchant devant luy les Suisses de la garde, le tambour sonnant.

« Et est à noter que par les ruës par où le Roy a passé pour venir du Louvre audit Hostel-de-Ville, il y avoit des lanternes de papier de diverses couleurs à chacune fenestre et boutique de toutes les maisons, suivant les mandemens envoyés par ladite ville aux quarteniers à cette fin; comme aussi tout en estoit plein audit Hostel-de-Ville, tant dedans que dehors, ce qui faisoit fort bon voir. »

NOTE C, PAGE 43.

Le cabinet des estampes, à la Bibliothèque du Roi, possède une précieuse collection de gravures historiques, rangées méthodiquement, année par année; ces gravures, toutes relatives à des événemens du temps, sont accompagnées de notes où l'on trouve de l'intérêt et de l'instruction. Le carton qui comprend l'année 1638 renferme une gravure représentant, suivant les propres mots qu'on lit au bas, *le système du monde au moment de la naissance de Louis-le-Grand, le 5 de septembre, à onze heures trente minutes du matin.* On lit la note suivante, écrite à la main, sur la page qui vient après :

Horoscope de Louis XIV par Campanella.

« Campanella, jacobin espagnol, qui estoit aussi « bon philosophe que scavant à prédire l'avenir, « estant détenu dans les prisons de l'inquisition de « Milan, trouva accès, par ses amis, auprès du car- « dinal de Richelieu, qui le tira de captivité et le fit « venir à Paris. Pendant ce temps, la reine Anne « d'Autriche estant accouchée de Louis XIV, sur- « nommé *Dieu-Donné*, elle fut curieuse de scavoir « quelle seroit la destinée d'un prince si cher à la « France et si long-temps souhaité. Elle en parla au « cardinal de Richelieu, lequel envoya quérir Cam- « panella, dont il connoissoit le talent pour les pré- « dictions, et lui ordonna de tirer l'horoscope du « Dauphin sans y rien déguiser de la vérité. Ce phi- « losophe ne pouvant rien refuser au Cardinal, après « les grandes obligations qu'il lui avoit, fit dépouiller « le Dauphin tout nud; et, l'ayant bien considéré de « tous costés, le fit rhabiller: ensuite de quoi il se « retira chez lui pour faire ses observations.

« On fut quelque temps sans recevoir de ses nou- « velles. La Reine impatiente d'apprendre le sort du « Dauphin, ayant demandé réponse, Campanella « revint à la cour, fit dépouiller encore ce jeune « prince tout nud pour l'examiner de rechef, et vé- « rifier si les observations qu'il avoit faites se trou- « voient justes. Le Cardinal le pressant enfin de dire « ce qu'il avoit remarqué, il répondit:

« *Erit puer ille luxuriosus, sicut Henricus Quartus, et valdè superbus. Regnabit diu, sed durè, tamen feliciter; desinet misere, et in fine erit confusio magna in religione et in imperio.* »

Je n'attache pas, comme on peut bien le penser, à l'anecdote, et surtout à l'horoscope, plus d'importance qu'elle n'en mérite; mais l'estampe, beaucoup plus authentique que tout le reste, prouve quelles étaient encore, à ce sujet, les idées du temps.

Je n'ajouterai qu'un seul mot. A la suite de cette estampe, où l'on voit le système du monde, se trouvent, dans le recueil de la Bibliothèque, deux vignettes : dans l'une, on aperçoit le Dauphin dans son maillot, recevant une cornette impériale que lui envoyait le duc de Veimar, qui servait alors en France; l'autre représente *le vrai pourtraict* de M. le Dauphin. Il est curieux de voir le berceau de Louis XIV ombragé d'étendards enlevés à l'ennemi.

Note D, Page 63.

« Nous revînmes donc à Paris le lendemain 12 mai, dit Du Fossé à la suite de la citation que j'ai faite. Le lendemain, M. de Saci et M. Fontaine, qui l'accompagnait toujours, sortirent dès les cinq heures du matin, pour aller à l'hôtel de Longueville trouver un de nos amis qui y logeait, et à qui M. de Saci avait affaire; comme j'étais fatigué

du voyage dont j'ai parlé, à cause de l'excessive chaleur qu'il faisait alors, je me levai ce jour-là un peu plus tard qu'à mon ordinaire. Étant allé ouvrir, selon ma coutume, aussitôt que je fus levé, c'est-à-dire, sur les six heures, une des fenêtres de mon cabinet, afin d'y donner de l'air, je rentrai ensuite dans ma chambre pour achever de m'habiller; peu de temps après, j'entendis grand bruit dans mon cabinet, comme gens qui sautaient dedans. Je m'avançai aussitôt pour voir ce que c'était, et je vis, dans ce moment, trois ou quatre Suisses tout effarés, prêts à se jeter sur moi si j'avais fait mine de résister, et d'autres qui entrèrent encore, jusqu'au nombre de dix ou douze.

« J'avoue que je fus extrêmement surpris, ne pouvant du tout comprendre à qui ils en voulaient. Croyant d'abord que c'étaient des gens qui avaient fait ou qui voulaient faire quelque méchant coup, je leur demandai ce qu'ils voulaient, et qui pouvait les autoriser à entrer ainsi par-dessus les murs et par les fenêtres dans ma maison. Les premiers me dirent qu'ils venaient de la part de monsieur le colonel; ils se hâtèrent d'aller lui ouvrir la porte, aussi-bien qu'à monsieur le lieutenant civil et au chevalier du guet. Un moment après, je les vis paraître dans ma chambre, précédés par deux commissaires, qui me dirent : « Monsieur, voilà monsieur le lieutenant civil. » Je n'étais pas encore habillé, ne faisant que sortir du lit. Le lieutenant civil, qui me vit fort surpris,

voulut me rassurer ; mais je lui témoignai combien j'avais lieu d'être surpris de me voir traité comme on ferait un capitaine de voleurs ; à quoi il répondit que c'était un ordre du Roi. Aussitôt ils mirent des gardes à toutes les portes, tant du jardin que des chambres ; on donna aussi des gardes à nos gens, et on arrêta mon frère dans sa chambre. Je me hâtai de m'habiller, pendant que le lieutenant civil fit préparer une espèce de bureau où il pût dresser ses procès-verbaux et faire écrire notre interrogatoire....

« Après qu'il eut achevé de m'interroger, comme il n'avait rien trouvé dans mes paroles qui pût donner lieu de me soupçonner de la moindre chose, il voulut chercher au moins dans mes papiers de quoi justifier tout ce grand éclat qu'on avait fait pour nous arrêter. Je sacrifiai volontiers la peine que me causait une si grande indignité, assuré comme je l'étais de ma parfaite innocence. Ainsi, je lui exposai toutes les lettres qui se trouvèrent dans ma poche, et qui ne servirent qu'à lui prouver de plus en plus qu'on s'était furieusement mépris dans tout ce qu'on avait fait. Ensuite il voulut visiter mon cabinet ; et comme il s'appliqua d'abord à regarder la belle vue du jardin, je sauvai les petites *Lettres provinciales*, de l'impression de Hollande, qui se trouvèrent sur une table, et qu'il eût pu mettre dans sa poche, comme un livre méchant pour moi et bon pour lui. »

(*Extrait des Mémoires sur MM. de Port-Royal*, par M. Du Fossé, p. 271.)

Du Fossé fut conduit avec son jeune frère à la Bastille, où on les enferma séparément d'abord. L'estime que M. Letellier avait pour lui et pour sa famille, et bien plus que tout cela l'extrême innocence de sa conduite, déterminèrent bientôt ceux qui l'avaient fait mettre en prison à lui rendre sa liberté.

« L'ordre pour notre élargissement fut donné à expédier par les soins si obligeans de ce ministre, rempli de bonté pour nous. Cinq ou six jours après qu'on nous eût réunis ensemble, cet ordre nous fut apporté dans notre chambre par le lieutenant de la Bastille et par le commissaire Picart, lorsqu'à peine nous commencions à goûter la douceur d'être en compagnie, après avoir demeuré long-temps solitaires, et que la prison même n'avait plus pour nous que des charmes, par rapport à la manière dont on nous avait traités auparavant....

« C'était l'heure du dîner, et nous sentions notre conscience si nette de tous les crimes pour lesquels on aurait pu nous retenir à la Bastille, que nous jugeâmes à propos d'y prendre encore un fort bon repas avant que d'en sortir; nous voulûmes même avoir le plaisir de monter sur la terrasse, dont la promenade est fort belle; et parce qu'on me témoigna que M. de Guénégaud, trésorier de l'Épargne, qui était alors prisonnier, avait souhaité nous voir, nous allâmes lui rendre visite dans sa chambre, où était aussi la dame son épouse. Nous fîmes toutes ces

choses avec une tranquillité qui étonna bien des gens, à qui il paraissait que des prisonniers ne pouvaient sortir trop tôt de prison après avoir reçu l'ordre de leur élargissement. » (*Extrait des Mémoires sur MM. de Port-Royal*, par M. Du Fossé, p. 288.)

Note E, Page 91.

Les tentatives de poison qu'on avait souvent formées contre la vie des princes, obligeaient les personnes chargées de leur service intérieur à multiplier les précautions autour d'eux. On serrait avec soin tout ce qui servait à leur usage particulier. Leurs cuillères, leurs couteaux, leurs fourchettes, étaient placés dans un coffret d'or ou de vermeil, qu'on posait devant eux à table, et qu'on appela *cadenas*, du nom sans doute de la serrure qui servait à les fermer. Ce qui avait été long-temps une précaution indiquée par la prudence, servit plus tard d'attribut au plus haut rang. Les Rois, les Reines et quelques princes avaient seuls le droit de faire poser devant eux des *cadenas*. Il y en avait qui étaient d'une grande magnificence. Le cabinet des estampes, à la Bibliothéque du Roi, possède encore le dessin original d'un cadenas qui fut exécuté en 1678, par Delaunay, gendre de Ballin, célèbre orfévre à cette époque. On lit ces mots sur la feuille même qui contient le dessin :

« Le dessin de ce cadenas a été exécuté en or pour

la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV; et son excellence M. Colbert régla la façon de cet ouvrage à quatre mille livres. Ledit cadenas pesait vingt-deux marcs d'or. »

Quant à *la nef*, c'était également une pièce d'argenterie qui avait la forme d'un navire, et dans laquelle on mettait les serviettes destinées soit au Roi, soit à la Reine.

La Colombière, dans sa *Science héroïque du blason*, prétend que le grand-panetier doit avoir au-dessus de ses armes la nef d'or et le cadenas qu'on met pour le couvert du Roi.

Voici maintenant dans quel ordre se mettait le couvert et se servait *la viande*, d'après le réglement du 7 juin 1681.

« ART. 24. Lorsque les officiers du gobelet porteront le couvert, l'huissier de la salle marchera à la tête; un chef du gobelet ensuite, qui portera la nef, avec un garde-du-corps à côté, et derrière les autres officiers, lesquels mettent la nef et le couvert sur la table ordinaire, et ensuite les gentilshommes servans feront faire devant eux l'essai par lesdits officiers, et pren-

[1] Voici la définition que donne Richelet du mot *cadenat*, qu'il écrit par un *t*.

« Carré d'argent ou de vermeil doré, soutenu de trois petites boules de métal, à l'un des côtés duquel il y a une manière d'étui où l'on met la cuillère, la fourchette, le couteau de quelque personne de grande qualité, comme princesse, duchesse, etc. »

dront ensuite le couvert de Sa Majesté pour le porter sur la table où elle mangera.

« Art. 25. Quand Sa Majesté aura demandé la viande, le maître-d'hôtel se rendra à la bouche, où il aura soin de faire l'essai, et de le faire faire à l'écuyer : ce qui sera fait faire de nouveau par les gentilshommes servans, lorsque la viande sera sur la table de Sa Majesté.

« Art. 26. La viande de Sa Majesté sera portée en cet ordre : deux des gardes marcheront les premiers, ensuite l'huissier de salle, le maître-d'hôtel avec son bâton, le contrôleur clerc d'office, et autres qui porteront la viande; l'écuyer de cuisine et le garde-vaisselle; et derrière eux deux autres gardes de Sa Majesté, qui ne laisseront approcher personne de la viande; et les officiers ci-dessus nommés avec un gentilhomme servant, retourneront à la viande à tous les services. »

NOTE F, PAGE 91.

« Il est du devoir des gardes de la porte de ne laisser entrer au logis du Roi que les carrosses, les chaises, de ceux auxquels Sa Majesté en a donné la permission, qui l'ont de droit par leur naissance ou par leurs charges.

« Ces carrosses ou chaises sont ceux du Roi, de la Reine, du Dauphin, de la Dauphine, des fils et filles de France et de leurs enfans, des princes et princesses du sang, des princes et princesses légitimés; ceux des souverains et des princes étrangers et de

leurs suites ; ceux des cardinaux, des nonces et des légats, des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, des têtes couronnées et des principales républiques, des envoyés des mêmes puissances (mais seulement le jour de leur première et de leur dernière audience) ; des ducs, comtes et pairs de France, des grands d'Espagne, du chancelier et garde des sceaux, des maréchaux de France et de leurs femmes ; ceux des premiers officiers et officières de la Reine et de la Dauphine : savoir, des chevaliers *d'honneur*, des dames d'honneur et des dames d'atours : ceux-ci jouissent de ce droit pendant leur vie, même après la mort de ces princesses.

« Ceux enfin du chancelier des ordres du Roi et du chancelier de l'ordre *militaire* de Saint-Louis ; quand le Roi n'y est *point*.

« Outre ces divers privilégiés, le Roi accorde quelquefois la même grâce à d'autres personnes, comme au premier médecin, au confesseur, etc., etc.

« Mais aucun carrosse ne peut entrer dans la cour du palais qu'il ne soit jour chez Leurs Majestés, et les privilégiés n'y peuvent entrer à toute heure qu'en chaise à porteurs.

« Si quelqu'un des privilégiés se trouve dans un autre carrosse que le sien, on ne laisse pas de le faire entrer ; mais aussitôt qu'il est descendu, on fait sortir ce carrosse de la cour, au lieu que les carrosses des privilégiés y restent toujours, quelques personnes qu'il y ait dedans.

« Tous les carrosses qui entrent chez le Roi se rangent le plus près qu'il est possible du bas de l'escalier, selon le rang que tiennent en France les maîtres ou maîtresses ; ainsi, s'il en survient un d'un prince du sang, celui d'un duc et pair est obligé de se retirer plus bas. Cette distinction néanmoins n'a pas toujours exactement lieu, à cause du désordre qu'elle produirait.

« C'est un devoir aux gardes de la porte, pour être dans le cas de distinguer les carrosses des privilégiés, de s'attacher à connaître leurs personnes, ou bien leurs livrées et armoiries.

« Lorsque le factionnaire s'aperçoit que quelque carrosse non privilégié est entré dans la cour par surprise ou autrement, il en avertit promptement la garde. L'officier qui la commande dénonce le carrosse au commandant de la garde des gardes de la prévôté, et celui-ci saisit le carrosse, le fait mettre en fourrière, et procède contre les délinquans. » (*Traité des Droits*, t. I, p. 115.)

Note G, Page 105.

Voici la singulière anecdote dont j'ai parlé p. 105. Après l'avertissement que j'ai donné en note, et que je renouvelle ici, les dames qui liront ce passage ne pourront en accuser qu'elles seules.

« Le duc d'Usez venait d'épouser une femme charmante. Il était jeune et bien fait lui-même, et ces

pendant on se disait tout bas à l'oreille que, mariée depuis huit jours, la duchesse d'Usez n'était point encore femme. Personne n'accusait le mari ; on rejetait la faute sur la duchesse, qui avait, disait-on, des torts tout à la fois rares et charmans. On parlait de chirurgien, d'opération ; que sais-je ? Louis XIV, comme à son ordinaire, voulut tout savoir. Force fut bien à M. le duc d'Usez d'expliquer discrètement à Sa Majesté de quelle nature étaient les obstacles qui l'empêchaient d'être heureux dans son bonheur même. « Fort bien ! j'entends, je comprends, dit le « Roi ; mais, croyez-moi, prenez un chirurgien qui « ait la main légère ! »

S'il était difficile de se montrer plus curieux, il était impossible de s'exprimer avec plus de finesse.

NOTE H, PAGE 113.

Le grand Condé au combat du faubourg Saint-Antoine.

« Comme je fus près de la porte Saint-Antoine, dit mademoiselle de Montpensier en racontant la part qu'elle avait prise dans cette affaire, j'envoyai M. de Rohan porter l'ordre de laisser aller et venir nos gens au capitaine qui était de garde, afin qu'il fît tout ce que je lui manderais. Les ordres de l'Hôtel-de-Ville portaient que l'on fît tout ce que j'ordonnerais. J'entrai dans la maison d'un maître des comptes, nommé M. de La Croix, qui me la vint

offrir ; c'est la plus proche de la Bastille, et les fenêtres donnent sur la rue. Aussitôt que j'y fus, M. le Prince m'y vint voir ; il était dans un état pitoyable : il avait deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés ; son collet et sa chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à la main, ayant perdu le fourreau ; il la donna à mon écuyer. Il me dit : « Vous voyez un homme au désespoir ; j'ai perdu tous mes amis : MM. de Nemours, de La Rochefoucauld et Clinchamp sont blessés à mort. » Je l'assurai qu'ils étaient en meilleur état qu'il ne le croyait ; que les chirurgiens ne les croyaient pas blessés dangereusement, et que tout présentement je venais de savoir des nouvelles de Clinchamp, qui n'était qu'à deux portes d'où j'étais ; que Préfontaine l'avait vu ; qu'il n'était en aucun danger. Cela le réjouit un peu : il était tout-à-fait affligé. Lorsqu'il entra, il se jeta sur un siége, il pleurait et me disait : « Pardonnez à la douleur où je suis. » Après cela, que l'on dise qu'il n'aime rien ; pour moi, je l'ai toujours connu tendre pour ses amis et pour ce qu'il aimait. »

(*Extrait des Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, tome II, page 262.)

NOTE H *bis*; PAGE 121.

VERS POUR LE MARQUIS DE SAUCOURT,

Représentant Olivier dans les Plaisirs de l'île enchantée. *Course de bague faite par le Roi à Versailles, le* 6 *mai* 1664.

Voici l'honneur du siècle, auprès de qui nous sommes,
Et même les géans, de médiocres hommes;
Et ce franc chevalier, à tout venant tout prêt,
Toujours pour quelque joûte a la lance en arrêt.

VERS POUR LE DUC DE ROQUELAURE,

Représentant une Dryade dans le ballet royal des Noces de Pélée et de Thétis, *dansé par Sa Majesté en* 1654.

Il n'est point de forêt qui ne soit indignée
Du fracas ennuyeux que j'ai fait tant de fois;
Et sitôt que je hante une souche de bois,
Il vaudrait tout autant qu'on y mît la cognée.

Si Benserade, lorsque ces vers s'adressaient à des femmes ou à des jeunes personnes, se permettait des allusions moins grossières, il avait encore bien peu de réserve dans ses expressions. Dans *les Noces de Village*, ballet dansé par Sa Majesté en son château de Vincennes, en 1663, mademoiselle de Sévigné représentait une Amazone. Il fit pour elle les vers suivans :

Belle et jeune guerrière, une preuve assez bonne
Qu'on sait d'une Amazone et la règle et les vœux;

C'est qu'on n'a qu'un téton : je crois, Dieu me pardonne,
Que vous en avez déjà deux.

Deux ans avant, il avait adressé ceux qui suivent à mademoiselle de Mancini, qui représentait une Muse dans le ballet royal des *Saisons*, dansé par Sa Majesté à Fontainebleau, en 1661.

Cette petite Muse, en charmes, en attraits,
N'est à pas une inférieure :
Aussi, pas une jamais
N'eut l'esprit et le sein formés de si bonne heure.

Une année avant, Benserade, entraîné par son goût pour les allusions, en avait placé d'étranges dans un poëme adressé *à mademoiselle de Beauvais, sur l'accomplissement du mariage de Leurs Majestés*.

Il dit, en parlant de Louis XIV et de la jeune Reine :

Dans l'un éclate une amoureuse ardeur,
Dans l'autre brille une extrême pudeur :
Telle parut en sa grâce infinie
La patiente et belle Iphigénie,
Sous le couteau du sacrificateur,
Qu'elle souffrit pourtant de moins bon cœur.

Benserade passait alors pour le poète le plus galant du temps et pour un des hommes les plus polis de la cour : voilà pourtant une étrange galanterie et de singuliers vers, surtout quand on pense qu'ils étaient écrits pour une demoiselle.

Note I, Page 124.

La musique du Roi était déjà nombreuse au commencement du dix-septième siècle; en 1617, on entendit dans la salle des Machines, aux Tuileries, un chœur que chantaient soixante-quatre voix, accompagnées de vingt-huit violes et de quatorze luths. La musique de ce chœur existe, elle est jointe à la gravure qui représente la salle des Machines, où fut chanté ce morceau [1]. Il serait peut-être aujourd'hui beaucoup plus curieux qu'agréable d'en entendre l'exécution.

Lulli, quand il parut, fit dans son art une révolution complète. Il est remarquable qu'en parlant de ses heureuses innovations et de ses succès, les écrivains de son temps lui donnent précisément les mêmes éloges qu'ont reçus depuis lui, tour à tour, Rameau, Gluck, Mozart et Rossini.

« A son arrivée en France, dit Perrault dans ses *Hommes illustres*, il s'attacha auprès de mademoiselle de Montpensier; mais le Roi, qui a le goût si exquis pour toutes les belles choses, n'eut pas plus tôt ouï des airs de sa composition, qu'il voulut l'avoir à son service. Il lui ordonna de prendre soin de ses violons, car il jouait de cet instrument d'une manière dont personne n'a jamais approché; et même Sa Majesté en créa une nouvelle bande en sa faveur,

[1] Cabinet des estampes à la Bibliothèque du Roi.

qu'on nomma les petits violons, qui, instruits par lui, égalèrent bientôt et surpassèrent même la bande des vingt-quatre, la plus célèbre de toute l'Europe. Il est vrai qu'ils avaient l'avantage de jouer des pièces de la composition de M. de Lulli, pièces d'une espèce toute différente de celles que jusque-là on avait entendues. Avant lui, on ne considérait que le chant du dessus dans les pièces de violon; la basse et les parties du milieu n'étaient qu'un simple accompagnement et un gros contre-point, que ceux qui jouaient ces parties, composaient le plus souvent comme ils l'entendaient, rien n'étant plus aisé qu'une semblable composition. Mais M. Lulli a fait chanter toutes les parties presque aussi agréablement que le dessus; il y a introduit des fugues admirables et surtout des mouvemens tout nouveaux, et jusque-là presque inconnus à tous les maîtres; il a fait entrer agréablement dans ses concerts jusqu'aux tambours et aux timbales, instrumens qui, n'ayant qu'un seul ton, semblaient ne pouvoir en rien contribuer à la beauté d'une harmonie; mais il a su leur donner des mouvemens si convenables aux chants où ils entraient, qui la plupart étaient des chants de guerre et de triomphe, qu'ils ne touchaient pas moins le cœur que les instrumens les plus harmonieux. Il a su parfaitement les règles de son art; mais au lieu que ceux qui l'ont précédé n'ont acquis de la réputation que pour les avoir bien observées dans leurs ouvrages, il s'est particulièrement distingué en ne les suivant

pas, et en se mettant au-dessus des règles et des préceptes. Un faux accord, une dissonance était un écueil où échouaient les plus habiles, et c'a été de ces faux accords, et de ces dissonances que M. de Lulli a composé les plus beaux endroits de ses compositions, par l'art qu'il a eu de les préparer, de les placer et de les sauver. » (*Extrait des Hommes illustres*, par Perrault, page 85.)

On retrouve les mêmes éloges dans la permission qui fut, en 1672, accordée au sieur *de Lulli*, pour tenir Académie royale de Musique.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut :

« Les sciences et les arts étant les ornemens les plus considérables des États, nous n'avons point eu de plus agréables divertissemens, depuis que nous avons donné la paix à nos peuples, que de les faire revivre, en appelant près de nous tous ceux qui se sont acquis la réputation d'y exceller, non seulement dans l'étendue de notre royaume, mais aussi dans les pays étrangers; et pour les obliger davantage de s'y perfectionner, nous les avons honorés de marques de notre estime et de notre bienveillance; et comme, entre les arts libéraux, la musique y tient un des premiers rangs, nous aurions, dans le dessein de la faire réussir avec tous ces avantages, par nos lettres-patentes du 28 juin 1669, accordé au sieur Perrin permission d'établir, en notre bonne ville de Paris et autres de notre royaume, des Académies de Mu-

sique, pour chanter en public des pièces de théâtre, comme il se pratique en Italie, en Allemagne et en Angleterre, pendant l'espace de douze années; mais ayant été depuis informé que les peines et les soins que ledit sieur Perrin a pris pour cet établissement n'ont pu seconder pleinement notre intention, et élever la musique au point que nous nous l'étions promis, nous avons cru, pour y mieux réussir, qu'il était à propos d'en donner la conduite à une personne dont l'expérience et la capacité nous fussent connues, et qui eût assez de suffisance pour fournir des élèves tant pour chanter et actionner sur le théâtre, qu'à dresser des bandes de violons, flûtes et autres instrumens. A ces causes, bien informé de l'intelligence et grande connaissance que s'est acquisé notre cher et bien amé Jean-Baptiste Lulli au fait de la musique, dont il nous a donné et donne journellement de très agréables preuves depuis plusieurs années qu'il s'est attaché à notre service, qui nous ont convié de l'honorer de la charge de surintendant et compositeur de la musique de notre chambre, nous avons, audit sieur Lulli, permis et accordé; permettons et accordons, par ces présentes signées de notre main, d'établir une Académie royale de Musique dans notre bonne ville de Paris, qui sera composée de tel nombre et qualité de personnes qu'il avisera bon être, que nous choisirons et arrêterons sur le rapport qu'il nous en fera, pour faire des représentations devant nous, quand il nous plaira, des pièces de musique qui

seront composées tant en vers français qu'autres langues étrangères ; pareilles et semblables aux Académies d'Italie, pour en jouir sa vie durant, et, après lui, celui de ses enfans qui sera pourvu et reçu en survivance de ladite charge de surintendant de la musique de notre chambre ; avec pouvoir d'associer avec lui qui bon lui semblera pour l'établissement de ladite Académie, etc.

Note K, Page 138.

Affaires d'Argent, dont se mélaient toutes les dames du temps de la Fronde.

Monsieur me dit un jour : « Vous avez connu monsieur le Coadjuteur : pourquoi ne vous plaît-il plus ? » Je lui dis que je n'en savais rien ; il me répliqua qu'il nous fallait raccommoder. Je lui dis que s'il faisait des avances pour cela, j'en serais bien aise ; qu'il ne me semblait pas que j'en dusse faire. Je le trouvai chez Monsieur ; il vint à moi, et il me dit : « Je vous supplie, que j'aie l'honneur de vous parler. » Nous allâmes à une fenêtre, où nous eûmes un grand éclaircissement duquel nous sortîmes bien amis. La Palatine eut grande joie de savoir cela avant que de partir ; quoiqu'elle m'eût dit adieu, elle demeura encore quinze jours à Paris, pendant lesquels madame de Choisy vint me trouver, pour me dire : « La Palatine a besoin d'argent ; elle veut avoir deux cent mille écus. » Je lui dis que j'or-

donnerais à mes gens de les trouver. Sur quoi elle me répliqua : « La Palatine ne veut pas que vos gens « le sachent ; elle vous en fera trouver, et les sûretés « à ceux qui vous les prêteront, parce que vous « n'êtes pas en âge, afin qu'il n'y ait nulle difficulté. » Je n'en voulus rien faire, voyant bien qu'elle me voulait prendre pour dupe ; et comme ceci s'est passé avant la conversation de Goulas, je l'ai interrompue pour le mettre ici comme une circonstance à n'être pas oubliée. (*Extrait des Mémoires de mademoiselle de Montpensier,* tome II, page 153.)

NOTE L, PAGE 142.

Colbert forcé de fournir soixante millions de plus pour les dépenses de la guerre.

« Cet événement, ou, pour mieux dire, cet horrible surcroît de dépense, est une des époques des plus considérables qui soient arrivées il y a bien long-temps. Jusque-là toutes les charges de l'État se payaient au jour ordinaire de leur échéance : depuis ce jour, les pensions, dont beaucoup furent retranchées, furent de seize et dix-huit mois. Dans les bâtimens, les ordonnances qui étant signées le matin se payaient souvent l'après-dîner, ne se payaient guère que plusieurs mois après, en vertu d'un état de distribution qui se faisait à mesure qu'il y avait des fonds. Le trésorier des bâtimens, à qui il restait ordinairement cinquante mille écus ou deux cent mille francs à la fin de son année,

et qu'il remettait entre les mains de son confrère qui entrait en exercice, se trouvait ordinairement en avance de pareille somme, dont il était fort long-temps à être remboursé. Nous remarquerons que jusqu'à ce temps, quand M. Colbert entrait dans son cabinet, on le voyait se mettre au travail avec un air content et en se frottant les mains de joie ; mais que depuis il ne se mettait guère sur son siége, pour travailler, qu'avec un air de chagrin, et même en soupirant. M. Colbert, de facile et aisé qu'il était, devint difficile et difficultueux ; en sorte qu'on n'expédiait pas alors tant d'affaires, à beaucoup près, que dans les premières années de la surintendance des bâtimens. » (*Extrait des Mémoires de Charles Perrault*, page 170.)

Note M, Page 150.

Les sciences, à cette époque, étaient loin de seconder, comme aujourd'hui, les soins de l'administration. En 1668, la Faculté de Médecine, à Paris, déclarait encore le pain fait avec de la levure, *préjudiciable au corps humain* : on en proscrivit donc l'usage. Il fallut que deux ans après, le 21 mars 1670, le Parlement permît aux boulangers, par un arrêt, d'employer de nouveau la levure dans la fabrication du pain.

Ces objets de police étaient alors placés sous la surveillance des cours souveraines ; elles descendaient

gravement à tous ces soins minutieux. On ne peut, sans un léger sourire, lire aujourd'hui l'arrêt du Parlement qui permit, en 1659, à David Chaliou « de faire faire, vendre et débiter dans toutes les « villes et autres lieux du Royaume que bon lui « semblera, *une certaine composition qui se nomme* « CHOCOLAT, faite en liqueur ou pastille, en boîte ou « telle autre manière qui lui plaira. »

La chirurgie était plus arriérée en quelque sorte que la médecine : un préjugé absurde rabaissait la seule branche peut-être de la thérapeutique qui ait fait depuis d'immenses progrès. Jusqu'en 1668, les chirurgiens étaient encore placés sous la juridiction du *premier barbier du Roi*. Félix, qui plus tard opéra Louis XIV de la fistule, représenta l'inconvenance de cette législation, et la fit réformer. Les écrivains du temps le louent, comme d'une chose *extraordinaire*, d'avoir été *lui-même*, deux mois avant d'opérer Louis XIV, pratiquer la même opération dans les hôpitaux de Paris.

Les plus simples pratiques de la chirurgie avaient leurs dangers dans des mains inhabiles. Les chirurgiens les plus célèbres alors n'étaient pas sûrs d'une saignée ; on en peut juger par le privilége qu'avait le chirurgien du Roi de faire sortir de la chambre ceux qui lui déplaisaient, quand il saignait Sa Majesté, ou des personnes de la famille royale. Félix, tout renommé qu'il était de son temps, usa de ce privilége ; et Dionis, chirurgien de la Reine et des

enfans de France, se vante de ne l'avoir jamais réclamé.[1]

Enfin, à côté de cette chirurgie, qui était encore pour ainsi dire dans l'enfance, se trouvaient placées des familles *d'opérateurs* qui se transmettaient leurs secrets et leurs procédés. Perrault, dans ses *Hommes illustres*, parle d'une famille Coleau qui pratiquait de père en fils l'opération de la taille. L'opérateur célèbre auquel il consacre un article fut lui-même atteint de la pierre : son fils eut le courage de l'opérer, et le bonheur de réussir.

Note N, Page 167.

Je n'attache pas, comme on peut bien le croire, une grande importance à la facétie qu'on va lire. Je ne prétends pas trouver l'accusation d'un siècle dans une chanson : ce n'est qu'une plaisanterie que la circonstance aura fait naître, et dont le nom d'un des auteurs aura perpétué le souvenir ; mais enfin il y a des sujets sur lesquels certainement on ne plaisanterait point de nos jours, parce que la plaisanterie, n'ayant aucun but, aucun fond, n'aurait aucun sel.

[1] Je ne sais ce qu'il en est aujourd'hui, mais alors plusieurs constitutions canoniques défendaient aux diacres, sous-diacres et prêtres d'exercer la chirurgie. Un prêtre ne pouvait pas même saigner sans la permission de l'évêque; et s'il saignait sans cette permission, et que la personne saignée vînt à mourir, il était irrégulier. *Voyez M. de Saint-Beuve.*

Voici donc les deux couplets qu'on trouve dans le premier volume des chansons manuscrites, recueil curieux que j'ai déjà cité plus d'une fois (tome Ier, page 223, année 1643). L'air noté est copié en tête de la chanson.

En marge du couplet on lit ces mots : *Par le duc d'Enghien, ensuite le grand prince de Condé; au marquis de la M....., avec qui il descendait le Rhône, par un temps détestable,*

Carus amicus musacus,
Bone quod tempus, [1]
Landerirette.
Imbre sumus perituri
Landeriri.

En marge du second couplet, on lit : *Réponse de la M.....*

Securæ sunt nostræ vitæ;
Sumus enim S.....
Landerirette.
Igne tantum perituri,
Landeriri.

Le recueil renferme la traduction de ces deux couplets en vers français ; je ne la donnerai pas.

Note O, Page 169.

Segrais était attaché à la maison de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans. Cette

[1] Copié textuellement.

princesse écrivit à Colbert, pour lui recommander Segrais, la lettre suivante, publiée par Gabriel Peignot, qui en a copié littéralement l'orthographe

A Choisy, ce 5 août 1665.

« Monsieur, le sieur Segrais qui est de la cademie et qui a bocoup travalie pour la gloire du Roy et pour le public aiant este oublié lannee pasée dans les gratifications que le Roy a faicts aux baus essprit ma prie de vous faire souuenir de luy set un aussi homme de mérité et qui est a moy il y a long tams jespere que scla ne nuira pas a vous obliger a auoir de la considération pour luy set se que je vous demande et de me croire monsieur Colbert

« Votre afectionnée amie,

« ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLEANS.

L'orthographe de cette princesse, en se reportant même à l'époque, pouvait laisser beaucoup à désirer; mais rien n'égale en ce genre un billet écrit par M. le duc de Gesvres, et copié très littéralement aussi sur un autographe. Voici ce billet :

A Paris, ce 20 septembre 1677.

« Monsieur me trouvant oblige de randre vne bonne party de largan que mais anfant ont pris de peuis quil sont an campane monsieur cela moblije a vous suplier tres humblemant monsieur de me faire la grasse de commander monsieur quant il vous plera que lon me pay la capitenery de Mousaux

monsieur vous asseurant que vous moblije, res fort sansi blement monsieur comme ausy de me croire avee toute sorte de respec monsieur

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« le duc DE GESVRES. »

(*Documens authentiques et Détails curieux sur les dépenses de Louis XIV*, publiés par M. Gabriel Peignot. Paris, 1827. Page 44.)

NOTE P. PAGE 200.

L'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Brienne, avait eu le projet, comme on l'a vu dans la Notice, de publier les Mémoires qu'avait laissés Louis-Henri de Loménie son aïeul. Il voulait y joindre une traduction de l'Itinéraire. Le traduire en entier, après ce que dit Brienne de ses voyages, dans les ch. XI et XII de ses Mémoires, c'eût été s'exposer à des répétitions. J'ai jugé plus à propos de n'en donner que quelques passages, en conservant en tête la note suivante, que l'archevêque de Toulouse avait écrite de sa main, pour servir d'avertissement à la traduction. Le nom de l'auteur donne un double prix à ce morceau.

Avertissement écrit par Étienne-Charles de Loménie, archevêque de Toulouse et cardinal de Brienne.

« Le grand mérite de cet Itinéraire est le laconisme. Si l'on ajoute la pureté du style, et qu'on considère l'âge de l'auteur et la place qu'il occupait, on ne sera

pas étonné de la réputation dont a joui cet ouvrage; car les auteurs jeunes et en place ont de grands privilèges.

« Ce fut M. Chanut, ministre de France en Hollande, qui le pressa d'écrire cet ouvrage en latin. Brienne l'avait composé d'abord avec plus d'étendue, et l'avait rempli d'inscriptions dont il était curieux; de retour en France, il le réduisit au point auquel il parut la première fois. M. de Brienne ne l'aurait jamais publié s'il en eût cru monsieur son père, qui disait qu'il n'était jamais bon, à quelque âge que ce fût, de se faire imprimer; il se rendit préférablement aux instances des gens de lettres dont il était entouré. La première édition fut assez bien reçue; on y trouva seulement à redire sur la liberté avec laquelle il parle, page 18, de la manière dont on s'y prenait dans une ville de Suède, pour s'assurer de la constitution de ceux qui étaient sur le point de se marier. Dans la seconde édition, il retrancha cette citation tant soit peu ordurière et d'ailleurs peu certaine; mais en même temps il y fit plusieurs additions, dont lui-même attribue les unes à Priolo, les autres à M. Blondel, comme il convient, en outre, que M. Chanut et le père Cossart ont mis la main à son ouvrage, et l'ont aidé à le porter à sa perfection.

« Il suit de ce que je viens de dire, que la première édition, à raison de cette citation supprimée dans la seconde, est encore recherchée; car il ne faut qu'une polissonnerie dans un livre pour le rendre précieux

et rare; et effectivement, cette première édition se trouve encore moins que la seconde, qui elle-même n'est pas commune. Cette seconde est préférable sous tous les autres rapports. Elle a été donnée par Charles Patin, docteur en médecine, savant dans les médailles, et attaché à M. de Brienne : c'est sous son nom que le privilége est donné.

« Elle est précédée de vers et de complimens de plusieurs savans, qui s'empressaient de célébrer un jeune favori des Muses, qui semblait devoir l'être aussi du trône.

« Elle est terminée par une carte géographique et une table des lieux cités dans ce voyage. L'une et l'autre sont l'ouvrage de Samson, qui n'avait pas dédaigné d'éclairer de ses grandes connaissances le travail d'un jeune secrétaire d'État.

« Le portrait de M. de Brienne se trouve à la tête de cette édition, quoiqu'il manque dans quelques exemplaires; et les vers joints à ce portrait attestent qu'il doit s'y trouver[a]. Il est dessiné par Le Brun, et gravé par Rousselet, ainsi qu'une estampe qui est à la tête de l'ouvrage, et qui, comme le portrait, a été, sans doute, à cause du nom du peintre et du graveur, enlevée de quelques exemplaires.

« Ainsi tout doit avoir concouru à la beauté de

C'est aussi cette édition qu'on a suivie dans la traduction des passages qu'on va trouver plus bas, page 376. (*Note de l'Édit.*)

[a] *Magnum opus! Europam includis, Brienne, libello.*
Te brevis includit pagina; major opus!

cette édition, qui, comme la première, est sortie des presses de Cramoisy. Les additions qui s'y trouvent sont très considérables; et pour achever la notice de ce petit ouvrage, sur lequel on doit attendre plus de moi que de personne, je dirai quelque chose de quelques unes de ces additions.

« J'ai déjà dit qu'on n'y trouvait pas un passage un peu ordurier[1] qui est dans la première. Le voici:

« Vestogoticis silvis equitantes *inducti*, *Lincopiæ* « ob loci religionem non omittendæ, *tantillum* sub- « stitimus. Ibi cippus *lapideus*, *pertusus*, explo- « randæ maritorum *membrositati*. Qui pares fora- « mini, approbantur; *impares* excluduntur connu- « biali toro. Indè *matrimonia* aut stant aut cadunt « pro modulo *peculii*. »

« Brienne convient quelque part, dans une note mêlée à ses papiers, qu'il n'avait pas trouvé à Linkoping ce trou extraordinaire qui faisait peur aux plus vaillans. *Il dit* seulement tenir ce fait de M. Chanut, qui gardait la mesure comme une singularité.

« Une des additions renfermées dans la seconde édition, concerne une éclipse. M. de Brienne dit, dans la note dont j'ai parlé, que cette description est de M. Blondel, son mentor et son compagnon de voyage, homme très distingué dans les mathéma-

[1] *Un peu* est assez singulier sous la plume d'un archevêque; mais M. de Brienne aura pensé comme nous, sans doute, que la langue dans laquelle ce passage est écrit en diminuait *un peu* la licence.

tiques. Il ne dit pas si c'est la description française ou la description latine qui est l'ouvrage de M. Blondel.

« Une autre addition porte sur la reine de Suède, et celle-ci est en entier de M. de Brienne. Il dit, en parlant de l'abdication de cette princesse :

« Animum Briennei perculit magnitudo rei, eo « magis, quod rimanti intima muliebris abdicationis « ægre quid solidum repertum. »

« La reine de Suède ne fut pas contente de cette phrase, et le fit dire à Brienne par M. Bidal, son agent à Paris, depuis baron de l'Empire, et résident de France à Hambourg, par qui elle lui avait fait demander son Itinéraire; il trouva à la marge de son exemplaire, écrit de la main même de la reine de Suède :

« Noli ante tempus judicare quod solidius quàm « terrena regna despicere. »

« Sur un feuillet du même exemplaire, il trouva un sonnet de M. Le Camus, évêque de Grenoble, alors simple abbé, à la louange de l'abdication de la reine de Suède. C'était sans doute une plaisanterie de cette princesse, qui avait voulu répliquer par ce sonnet plein de louanges, à tout ce que M. de Brienne

Ce qui rendit encore plus profonde l'impression que Brienne éprouvait à ce grand souvenir, c'est qu'en réfléchissant à l'abdication de cette princesse, il n'y pouvait trouver aucun fondement solide.

dit de peu obligeant pour elle ; car la phrase à laquelle elle avait mis une note n'est pas celle qui dut le plus lui déplaire.

M. de Brienne avait conçu une grande idée de cette princesse ; mais cette haute opinion s'effaça lorsqu'il la vit à Compiègne. Elle y parut habillée moitié en homme moitié en femme, ce qui fit dire à Benserade, chez la reine de France, où était toute la cour :

« Desinit in *virum* mulier formosa superne. »

Voici maintenant quelques uns des passages de l'Itinéraire. Brienne, dans le latin, y parle tantôt à la première et tantôt à la troisième personne. On a dû faire de même en traduisant.

Itinéraire de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, conseiller et secrétaire d'État.

En 1652, le 24 du mois de juillet, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, déjà conseiller d'État et secrétaire d'État en survivance, partit de Paris à l'âge de dix-sept ans, sous le bon plaisir de ses parens, qui l'accompagnèrent de leur bénédiction. Blondel était son gouverneur et son guide. Au milieu des partis qui déchiraient avec acharnement la capitale, il était difficile et dangereux d'en sortir. Cependant, muni de sauf-conduit que lui donnèrent le duc d'Orléans et le prince de Condé, il se mit en route au plus fort des troubles politiques. Il s'arrêta

quatre jours à Langres. Là il apprit que son père était sérieusement malade, et conçut de vives inquiétudes; mais de meilleures nouvelles vinrent le rassurer. Il gagna donc Besançon, ville de Franche-Comté, libre autrefois, aujourd'hui soumise à l'Espagne. On croit y posséder le véritable Saint-Suaire qui enveloppa le corps de Jésus-Christ. La sainteté du lieu engagea Loménie à y remercier Dieu du rétablissement de son père. Ce devoir de piété rempli, il employa deux jours à visiter divers monumens d'antiquité.....

Le Rhin nous transporte heureusement à Cologne, qui nous rappelle sa fondatrice, Agrippine, mère de Néron. Nous rencontrons ensuite dans le trajet Dusseldorf, ville du duché de Neubourg, Wesel, le fort de Skink, près duquel le Waal se sépare du Rhin; Nimègue, Bommelivert, Bois-le-Duc, Gorkum, Dordrecht, et enfin Rotterdam, fier d'avoir donné le jour à Érasme, à qui l'on y a érigé une statue en bronze. Le 9 de juin, notre barque passe devant la ville de Delft, célèbre par les sépultures des princes d'Orange, et nous arrivons à La Haye.

C'est un bourg qui n'est pas entouré de murs, mais qui l'emporte sur beaucoup de villes célèbres. C'est là que tiennent leurs séances les États des Provinces-Unies, véritable image du conseil des Amphictyons. Loménie présente ses hommages à Chanut, ambassadeur du Roi, homme qui réunit à la fois une probité irréprochable, une grande habileté poli-

tique et une instruction singulière. Il avait passé deux mois délicieux dans sa société, lorsque d'Avaux, chargé d'une légation en Suède, et à qui le père de Brienne voulut qu'il fût attaché, arrive de Paris. Tous deux partent, mais par des routes différentes. D'Avaux, pour abréger son chemin, choisit le trajet par mer jusqu'à Hambourg : Loménie s'y rend en voiture.

Le 16 de juillet, nous quittons La Haye et la compagnie tout aimable de Chanut, et nous allons coucher à Harlem, sans nous arrêter à Léyde, que nous avions auparavant visitée avec soin. C'est l'Athènes de la florissante Belgique, l'asile des Muses; c'est une ville remplie de lumières et illustrée par les presses des Elzévirs. D'Harlem une barque nous porte à Amsterdam, le plus riche marché de tout l'Océan. La ville est entrecoupée de canaux fort agréables. Le port doit sa solidité à des digues formées avec des pieux et du gazon; par un art merveilleux, ces digues, toujours vacillantes, ne manquent jamais...!

Le peuple hollandais a une sorte de fierté naturelle qui, au premier abord, semble exclure les formes de la politesse. Le caractère des habitans ressemble à celui du pays, comme il arrive presque partout. Cette contrée, en effet, semble surnager au-dessus des eaux; la mer lutte contre les barrières qu'on lui oppose, et il y a entre les Hollandais et l'Océan un implacable combat. L'un bat le rivage laissé à découvert, les autres pressent l'Océan, qui se retire:

La mer, acharnée et infatigable, ne leur accorde ni paix ni trève; de là leur vigilance toujours attentive, leur intrépidité, leur talent de marins. Ils ne pourront briller par une qualité plus précieuse; rien ne pourra leur garantir plus de sécurité.

Comme leur sol manque de presque toutes les productions, ils n'y suppléent que par des importations du dehors. Fiers de leurs richesses, ils se confient à elles, et à leur position que ces digues nombreuses rendent inexpugnable. Leur force est surtout dans la disette dont ils menacent l'imprudent ennemi qui, pour les attaquer, s'avancerait dans ces canaux où l'on n'entre pas impunément; aussi dédaignent-ils tous les dangers, et il leur semblerait honteux de ne pouvoir défendre ce que défend la nature. Ce sentiment fait naître en eux un noble amour de la liberté. Elle est pour eux une affaire de conscience, et leur donne tant d'opiniâtreté pour accomplir un devoir, que toute la politique espagnole, arrêtée dans son entreprise impraticable, échoua, au grand étonnement de l'univers, contre l'obstination de ces républicains. Le principal avantage qu'ils retirèrent d'avoir secoué le joug fut un bon système de gouvernement, si l'on excepte la lenteur de leurs délibérations. On ne peut voir sans admiration qu'ils se soient imposé à eux-mêmes des charges plus dures que celles dont les Espagnols ou un tyran quelconque les auraient accablés. Ils y ont du moins gagné quelque chose : les dépenses publiques s'achèvent sans interruption; les travaux

sont vivement poussés ; la solde des troupes et les appointemens annuels sont payés avec une régularité scrupuleuse. La guerre a fait naître chez eux la concorde, et affermi leur république, gouvernement auquel le repos est aussi funeste qu'il est cher à tous les autres. Le remède est pour eux plus à craindre que le mal. L'art des Espagnols consiste à terminer, du sein d'un pouvoir tranquille, ce qu'ils ne peuvent accomplir par la force des armes.....

Le 7 d'août, nous partons de Hambourg ; et par Lubeck, Ploen, Kiel, Gottorp et Sleswig, nous arrivons à Flensbourg : à peine veut-on nous y recevoir, sous prétexte que la contagion exerce ses fureurs. Tandis que nous attendons, une pluie abondante nous trempe jusqu'aux os, et comme si tous les malheurs étaient conjurés à la fois contre nous, l'audience promise par le Roi à d'Avaux est différée. Le monarque danois se faisait scrupule de l'admettre, parce qu'une éclipse se préparait.

Le 31 de juillet, vers neuf heures, on aperçut parmi des nuages le disque échancré du soleil. La partie qui regardait l'occident donnait seule de la lumière : la lune masquait une portion de la surface de cet astre. Il avait la même apparence que le croissant de la lune le troisième jour de sa conjonction. Un petit nuage cache pendant une demi-heure le soleil dont les trois quarts sont déjà voilés, et nous le revoyons ensuite plus étroit encore et plus resserré dans son orbe. Aussitôt l'air est obscurci, un nuage

plus épais que le premier, blafard et ténébreux, s'étend sur le soleil pendant un grand quart d'heure. Il était dix heures et demie, et pendant cette lutte de la lune contre le globe du soleil, il ne régnait qu'un crépuscule douteux. Le nuage se dissipe encore; on distingue la partie qui regarde l'orient. Le ciel reprend enfin sa riante sérénité, et le soleil, à onze heures, remplissait l'univers de sa lumière.

La crainte superstitieuse a cessé, et l'audience a lieu. Le monarque y garantit à d'Avaux sa bienveillance royale, et l'invita gracieusement à entretenir une amitié réciproque. Pour faire à notre envoyé un digne accueil, il ordonna une chasse générale, dans laquelle trois cents cerfs furent abattus, et donnés aux gens de la suite pour être salés; le Roi pressa l'ambassadeur de charger toute cette provision sur son vaisseau.....

D'Avaux mit à la voile pour Stockholm; mais Loménie, qui voulait parcourir le Danemarck, prit la route de terre, indifférent aux périls de la contagion, pourvu qu'il pût recueillir des observations nouvelles. Le pays était tout couvert de ces nobles coursiers qui sont d'un si grand prix ailleurs; là, ils n'étaient pas plus soignés que les bœufs, et on les chassait comme des troupeaux, ce qui offrait un spectacle agréable. Il nous fallut traverser trois golfes; et dans le second, nous courûmes des dangers. Une violente tempête s'éleva tout à coup, et nous menaça d'une perte prochaine; le navire s'ouvrait et recevait sans

cesse de l'eau, que nous rejetions avec nos chapeaux. Nous arrivons cependant à Frederickbourg, où le travail le cédait partout à la matière : la plupart des meubles, et, ce qui est remarquable, la chaire elle-même, étaient d'argent massif.

Nous entrons en Suède par la province de Scanie, qui n'était pas encore sous la domination suédoise. Alors s'offrent à nous des montagnes et des chemins escarpés, où les charrettes qui nous avaient conduits jusque-là ne pouvaient avoir accès. Nous pénétrons à cheval dans les bois de Westro-Gothie; et après avoir passé par Jonkoping, près duquel tombe un torrent avec un fracas qui fait retentir au loin la montagne et la forêt voisine, nous arrivons à Linkoping, qui renferme un temple célèbre [1]. Nous traversons ensuite Norkoping en Ostro-Gothie, ville commerçante, située à l'embouchure du lac Wetter, qui se jette dans la mer Baltique, et Nikoping en Sudermanie. Enfin, las de tant de chemins difficiles, nous parvenons à Stockholm le 5 de septembre.

Le 13 de septembre, d'Avaux débarqua. Le lendemain, le mauvais temps causa un mal d'yeux à Brienne. Jusqu'au 11 d'octobre, d'Avaux ne peut avoir d'audience du roi de Suède. La difficulté venait

[1] C'est ici que, dans la première édition de cet Itinéraire, en 1660, Brienne avait placé un passage que l'incertitude du fait et la licence des expressions l'engagèrent à retrancher de la seconde. On a pu lire ce passage dans l'Avertissement qui précède ces fragmens, page 374.

de ce que le monarque suédois, qui, dans ses lettres, donne à notre souverain le titre ordinaire de Majesté, n'était pas salué par lui du même titre. D'Avaux promet qu'il s'occupera d'obtenir au roi de Suède, pour l'avenir, entière satisfaction sur ce point : à cette condition il est admis. La même difficulté embarrassa Loménie, chargé de féliciter ce prince au nom du Roi pour son heureux avénement et son mariage prochain ; mais tout fut arrangé avec lui sur le pied de la convention faite avec d'Avaux. Hedwige Éléonore, qui devait épouser le roi de Suède, fit, le 3 de novembre, son entrée solennelle à Stockholm. Le même jour les noces furent célébrées.

Brienne, retenu par une indisposition, resta jusqu'au 28 sans rendre ses devoirs. Il fut accueilli comme l'ambassadeur. Il se rendit si agréable aux Suédois, qu'on l'admit aux fêtes du carnaval, comme un naturel du pays. Ce divertissement est d'autant plus gai en Suède, qu'on n'y corrige point la licence des amusemens par le jeûne du carême. Toute la cour se déguise. Le Roi se met en aubergiste, et reçoit, à table d'hôte, une foule de convives qui, par leurs costumes, représentent diverses nations. Ils ont surtout pour but de tourner en ridicule la religion et les moines, dont on aime beaucoup à se moquer dans ce pays. Loménie devait représenter un Franciscain, et on ne lui avait imposé ce rôle que parce qu'il est catholique ; mais il fut assez adroit pour échapper au piége, et prit le masque d'un paysan. Le 29

de janvier 1655, il est honorablement congédié par le Roi, et reçoit de lui les présens qu'il est d'usage de faire aux ambassadeurs.

Nous voulions visiter la Russie d'Europe; mais comme les vaisseaux ne pouvaient y pénétrer par la mer Glaciale, nous décidâmes que nous suivrions les côtes de la mer Baltique plutôt que de prendre la même route par le Danemarck. Le 2 de février, dans la saison la plus rigoureuse, et tandis que les lacs et rivières sont retenus par des chaînes de glace, nous nous mettons en chemin. Nous allons en droite ligne à Upsal, l'une des plus anciennes villes de Suède, au bord de la rivière de Sala, d'où elle tire son nom; elle a un archevêché et un temple assez beau, dans lequel on a déposé les restes de saint Éric. Son université n'est pas sans réputation. On y voit le palais royal où Christine abdiqua la couronne. Nous fûmes émus à l'aspect de ce lieu célèbre, comme si nous avions vu la Reine elle-même se dépouiller du diadème.

Ce qui rendit plus profonde l'impression éprouvée par Brienne à ce grand souvenir, c'est qu'en réfléchissant aux causes de l'abdication de cette princesse, il ne pouvait y trouver un solide fondement. Il voyait une femme remplie d'elle-même, avide d'apprendre que l'univers admirait une action si nouvelle, et de tourner sur elle les regards du monde entier, lasse du présent, et qui se nourrissait des illusions de l'avenir. Elle fut confirmée pleinement dans son dessein par la

tourbe des flatteurs, aux louanges de qui elle se montra, dit-on, trop complaisante. Ces misérables valets, par leurs basses adulations, entretenaient l'opinion qu'elle avait conçue d'elle-même, comme d'une femme supérieure à son sexe. Très curieuse de voyager, excitée par des récits merveilleux, elle abandonna l'héritage de ses pères, comme s'il ne suffisait plus à la grandeur de son âme, pour étaler aux nations la variété des langues qu'elle possédait. Les Espagnols, qui voient partout des mystères, attribuèrent à Christine de profonds desseins, et crurent que la Suède se détachait violemment de la France : leur orgueil fut déçu, et la Reine, séduite par les pompes d'une antique religion et par les agrémens des bords du Tibre, trompa leur attente.

Au sortir d'Upsal, nous trouvons Sala, qui a une riche mine d'argent. Cette mine a trois ouvertures ; deux fournissent de l'argent, et l'on tire de l'eau de la troisième par le moyen d'une pompe. Nous traversons la Dalécarlie, pour arriver à Coperberg, qui a reçu depuis quelques années les priviléges d'une ville municipale. On y trouve de célèbres mines de cuivre au pied d'une montagne percée en différens sens, et qui offre un spectacle extraordinaire. Cette masse énorme, creusée à la distance de cent vingt-cinq toises, est soutenue par des colonnes taillées dans le roc et qu'on a laissées de loin en loin. On croirait voir l'Etna bouillonner dans ses fournaises, et les Cyclopes travailler dans leurs brûlans ateliers ;

la seule différence, c'est que les ouvriers sont plus nombreux. Il y en a douze mille, au moins, qui s'épuisent à ce pénible travail.

Nous quittons cette immense caverne, et, traversant la province de Gastrickland, nous arrivons à Hudwikwal, ville de l'Helsingland, puis à Sundswall, en Medelpad, séparée d'Hudwikwal par la forte rivière de Niurunda. Nous passons ensuite une seconde rivière nommée Imra, et nous entrons dans l'Angermanland. A travers des rochers escarpés, nous gravissons la montagne très élevée de Scula. Les gens du pays en racontent des merveilles, et prétendent qu'elle est peuplée de fantômes qui font leurs évocations magiques sur le plus haut sommet. Nous voici dans la Botnie occidentale. Nous nous arrêtons à Uméa, où commence le pays des Lapons, la dernière contrée du Nord que nous puissions visiter dans notre voyage.....

Nous arrivons le 18 avril à Varsovie. Nous restons quinze jours dans cette résidence des rois de Pologne, où se tiennent les séances de la Diète. La reine Louise-Marie de Gonzague, née et élevée en France, envoie une voiture d'honneur au-devant de Brienne; elle le présente même au Roi sans lui cacher les liens de famille qui les unissent. Elle lui fait monter une maison et met à sa disposition un nombreux domestique; enfin, elle n'épargne aucune dépense pour traiter honorablement son hôte, et le comble de riches présens, dont le Roi égale la grandeur par sa

munificence. Tous les grands aussitôt s'empressent à l'envi de l'entourer de leurs hommages, charmés de trouver cette occasion de plaire à la Reine. Au départ de Brienne, la Reine confia divers secrets à sa fidélité, particulièrement au sujet de la guerre dont les Suédois menaçaient la Pologne, et le chargea de les transmettre à notre monarque [1]; ensuite elle lui fit ses adieux avec une bonté inexprimable, lui fit présent de tout le service d'argenterie qui avait été employé pour sa table, et d'une voiture pour traverser, aux frais de l'État, les vastes contrées de la Pologne, avec cinquante de ses gardes. Elle prévoyait bien, cette princesse si pénétrante, que cette levée de boucliers des Suédois contre les Polonais ne pouvait être indifférente à la France, et que leurs armes ne pouvaient, sans nous blesser, se tourner que contre l'Autriche.

Le royaume de Pologne mériterait plutôt le nom de république. C'est un grand corps formé pour la guerre, et où la noblesse domine. Chacun selon son libre arbitre, guidé par l'opinion du mérite personnel, vote pour l'élection d'un chef. Ils lui donnent cependant le titre de Roi. On prescrit des limites à son autorité, et son pouvoir est borné par les lois, dans l'intérêt de la liberté, qui est pour eux une

[1] On remarquera que Brienne, avec une discrétion vraiment diplomatique, s'était bien gardé de laisser rien entrevoir de semblable dans la relation qu'il fit de son voyage en présence de toute la cour, chapitre XII.

idole, et que leur choix préférerait toujours aux biens les plus précieux. Tout ce qu'on veut faire en leur faveur, la défiance qui leur est naturelle l'interprète dans un autre sens. Ils ne sont esclaves ni des intérêts de leurs amis, ni des leurs propres. Les troupes auxiliaires sont vues par eux d'un mauvais œil; ils craignent jusqu'aux fortifications; trop de sécurité leur déplaît. Tout ce qui prête un appui à leur liberté leur paraît renfermer des embûches. Leurs murs et leurs remparts, ils les placent dans l'intrépidité et le courage; leurs solitudes valent les plus fortes citadelles, et leur valeur est un arsenal toujours prêt qui suffit pour leur inspirer la confiance.»

CHAPITRE II, NOTE Q, PAGE 239.

Officier pendu pour avoir défendu le château qu'il commandait.

« L'action d'un officier lorrain ne doit pas être oubliée ici; ce fut au commencement de cette campagne. C'était un soldat de fortune qu'on avait mis dans une de ces sortes de châteaux qui semblent faits pour faire pendre leurs commandans, soit qu'ils ne se défendent pas, soit qu'ils se défendent. L'armée étant arrivée, on le fit sommer inutilement; on le força dans une espèce de basse-cour; il se retira dans le château, et commanda à ses soldats de ne tirer qu'aux officiers. En effet, ils en mirent cinq ou six sur le carreau. On le somma encore, et il s'en mo-

qua. Enfin, on fit jouer un fourneau sous une tour où il s'était retranché ; il tomba sous des ruines, enterré jusqu'à la moitié du corps ; et encore en cet état, il tira un coup de pistolet à un soldat qui le voulut prendre. Une hardiesse si extraordinaire donna de l'admiration à tout le monde. Cependant, ayant été amené devant M. de Longueville, on lui demanda s'il ne savait pas ce qu'il méritait, d'avoir osé arrêter une armée royale devant une aussi méchante place. Il répondit, sans s'étonner, qu'il le savait bien ; mais qu'avec cela, il espérait que, quand les raisons de sa conduite seraient connues, on lui pourrait faire quelque grâce ; et, en effet, il montra une lettre de M. de Lorraine, qui lui promettait de le secourir, s'il pouvait tenir jusqu'au jour qu'il fut pris. M. de Longueville parut fort porté à lui pardonner, mais l'avis plus sévère prévalut par les raisons de la conséquence ; et ce brave homme, toujours également intrépide, fut pendu aux fenêtres de son château, admiré de ceux mêmes qui le condamnaient, et digne assurément d'une autre fortune. Aussi sembla-t-il que la Providence lui voulût faire plus de justice que les hommes ; car, la corde ayant rompu, il fut tué d'un coup de mousquet, trouvant une mort honorable au lieu de l'infâme qu'on lui avait destinée. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld*, page 161.)

CHAPITRE II. NOTE R. PAGE 241.

« On retrouvait encore le caractère du temps dans cette partie de l'éducation qui n'a point de rapport à l'enseignement, mais qui tient de si près aux mœurs par les moyens qu'elle emploie pour diriger les inclinations heureuses, et pour réprimer les mauvaises. Les punitions qu'on infligeait à la jeunesse étaient à la fois avilissantes et douloureuses. Les princes, les enfans des Rois eux-mêmes n'en étaient point exempts. On leur infligeait un châtiment honteux, que la prudence, la morale et l'humanité ont aujourd'hui banni même des écoles du peuple. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, fut conduit la verge à la main.

« On lit dans les Mémoires publiés sous son nom, que le sieur de Breves, avec sa *prestance*, ne manquait pas de marquer à Monsieur toutes les choses qui pouvaient servir à son instruction. « Il avait accoutumé d'attacher des verges à sa ceinture, mais « ce n'était pas pour s'en servir que *très rarement*, et « le ramenait le plus souvent par quelque signe des « yeux ou par la force de la raison, quand il était « tombé en quelque faute, plutôt que par un châti« ment de sa personne. » (*Mémoires de feu M. le duc d'Orléans*, page 12.)

« Louis XIII n'était pas moins exposé que son frère à ces punitions outrageantes.

« « Notre nouveau Roi fut fouetté ce jour (dit l'*Étoile*), par commandement exprès de la Reine

régente sa mère, pour s'être opiniâtré à ne point vouloir prier Dieu. M. de Souvray, son gouverneur, auquel en avait été donnée la commission, n'y voulait mettre la main jusqu'à ce que, étant comme forcé par la Reine, fut contraint de passer outre. Ce jeune prince se voyant pris, et qu'il lui en fallait passer par là : « Ne frappez guère fort, au moins » ; dit-il à M. de Souvray; puis, peu après, étant allé trouver la Reine, Sa Majesté s'étant levée pour lui faire la révérence, comme de coutume : « J'aimerais « mieux, va dire ce prince tout brusquement, qu'on « ne me fît point tant de révérences et tant d'hon- « neur, et qu'on ne me fît point fouetter » ; trait qui fit rire la Reine, et qui fut remarqué pour un de ceux du feu Roi son père, qui ne manquait jamais de reparties promptes et fort à propos.[1] » (*Journal de l'Étoile*, tome V, page 26.)

Louis XIV fut élevé, peut-être, avec plus de négligence encore que ne l'avait été son père. Il semblait que Mazarin, qui s'était fait nommer surintendant de l'éducation, eût pris à tâche de laisser son

[1] On n'épargna pas le fouet davantage aux enfans de Louis XIII. « Pendant la régence d'Anne d'Autriche, dit l'abbé de Choisy dans ses Mémoires, il survint entre le Roi et Monsieur, son frère, un petit démêlé d'enfans qui se disputent quelque chose : le Roi voulut prendre un poëlon de bouillie, Monsieur en tenait le manche; et avant que les gouverneurs eussent fait finir ce tiraillement, Monsieur fit mine d'en vouloir frapper le Roi. La Reine avertie vint faire fouetter Monsieur. »

esprit sans culture, et d'énerver toutes les dispositions généreuses qu'il avait reçues du ciel. Le marquis de Villeroi était son gouverneur ; il avait pour précepteur l'abbé de Beaumont Hardouin de Péréfixe, qui fut depuis archevêque de Paris. Les Mémoires de La Porte contiennent le récit d'un singulier débat qui s'éleva entre Louis XIV et son frère dans leur première jeunesse.

« De Montereau nous vînmes à Corbeil, dit La Porte, où le Roi voulut que Monsieur couchât dans sa chambre, qui était si petite qu'il n'y avait que le passage d'une personne. Le matin, lorsqu'ils furent éveillés, le Roi, sans y penser, cracha sur le lit de Monsieur, qui cracha aussitôt tout exprès sur le lit du Roi, qui, un peu en colère, lui cracha au nez : Monsieur sauta sur le lit du Roi et pissa dessus ; le Roi en fit autant sur le lit de Monsieur : comme ils n'avaient plus de quoi ni pisser ni cracher, ils se mirent à tirer les draps l'un de l'autre dans la place, et peu après, ils se prirent pour se battre. Pendant ce démêlé, je faisais ce que je pouvais pour arracher le Roi, mais rien n'en pouvait venir à bout ; je fis avertir M. de Villeroi, qui vint mettre le holà. Monsieur s'était plus tôt fâché que le Roi, mais le Roi fut bien plus difficile à apaiser que Monsieur. » (*Mémoires de M. de La Porte, etc.*, page 280.)

La Porte rapporte encore l'anecdote suivante dans ses Mémoires :

« M. de Beaumont disant un jour à Son Excellence

que le Roi ne s'appliquait point à l'étude ; qu'il devait y employer son autorité et lui en faire des réprimandes, parce qu'il était à craindre qu'un jour il ne fît de même dans les grandes affaires, il lui répondit : « Ne vous mettez pas en peine ; reposez-vous-en sur moi, *il n'en saura que trop*, car quand il vient au conseil, il me fait cent questions sur la chose dont il s'agit. »

La Porte ajoute quelques détails qui font connaître tous les soins qu'on prenait pour étouffer dans le cœur du jeune prince le germe des plus heureuses qualités.

« Comme le Roi croissait, le soin qu'on prenait de son éducation croissait aussi, et l'on mettait des espions auprès de sa personne, non pas, à la vérité, de crainte qu'on ne l'entretînt de mauvaises choses, mais bien de peur qu'on ne lui inspirât de bons sentimens ; car en ce temps-là le plus grand crime dont on pût se rendre coupable, était de faire entendre au Roi qu'il n'était justement le maître qu'autant qu'il s'en rendrait digne. Les bons livres étaient aussi suspects dans son cabinet que les gens de bien ; et ce beau catéchisme royal de M. Godeau n'y fut pas plus tôt, qu'il disparut sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. » (*Mémoires de M. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV*, Genève, 1755, page 253.)

La Porte donne encore d'autres détails sur les dangers auxquels fut exposé le jeune prince. Ceux qui ont lu les Mémoires de La Porte se les rappelleront ;

ceux qui ne les connaissent pas les trouveront à la page 289 de ces Mémoires : ce n'est point à moi à le suivre dans cette partie de l'éducation du jeune Roi.

D'autres principes auraient été suivis dans l'éducation de Louis XIV, pour son bonheur et pour celui du royaume, si la reine Anne d'Autriche eût été libre alors de réaliser le projet qu'elle avait conçu du vivant du roi Louis XIII.

Arnauld d'Andilly dit en termes formels qu'Anne d'Autriche, à laquelle il avait eu le bonheur de rendre d'importans services, se proposait de lui donner le soin d'élever le jeune prince. « Sa Majesté me dit à « Saint-Germain, durant le dernier voyage du Roi, « que l'une des choses du monde qu'elle désirait le « plus était, si cela dépendait d'elle, de me mettre « monsieur le Dauphin entre les mains, pour l'éle- « ver comme je voudrais; *car*, ajouta-t-elle, *que « pourrais-je faire de mieux que de mettre le Roi « entre les mains d'un homme à qui Dieu a donné « le cœur d'un Roi.* Ce furent ses propres paroles. » (*Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, page 75.)

M. Petitot, qui a donné ces Mémoires dans la seconde série de sa Collection, a mis en note sur ce passage, *qu'il était fort douteux* qu'Anne d'Autriche eût tenu ce discours. C'est, en parlant d'un janséniste auquel on reproche à tout instant l'esprit de secte, agir soi-même avec passion. M. Petitot était assurément fort estimable; mais quand Arnauld d'Andilly

affirme, et quand M. Petitot *doute*, il peut être permis de ne point rester incertain.

Chapitre III, Note S, Page 254.

Paroles que Richelieu fait porter par son beau-frère à de Luynes.

« L'exécution de cette affaire fut remise au dimanche prochain, tant pour attendre l'arrivée dudit sieur Duhallier, que pour une indisposition qui était survenue audit maréchal, et qui l'obligeait de garder la chambre. La chose étant donc en ces termes, il survint une petite rencontre qui faillit à la retarder. C'est que M. de Pont-Courlay le père, et beau-frère de M. l'évêque de Luçon, qui faisait la charge de secrétaire d'État, et qui était dans l'entière confiance de la Reine-mère et dudit maréchal, vint aux Tuileries, où le Roi se promenait le vendredi après dîner, où s'approchant du sieur de Luynes, il lui témoigna qu'il serait bien aise de lui dire un mot en particulier. En sorte que s'étant écarté avec lui dans une petite allée, il lui dit qu'il venait de la part dudit évêque de Luçon, pour le prier de vouloir bien assurer le Roi de son service et de son obéissance, et que ce qui l'avait obligé d'accepter la charge de secrétaire d'État avait été seulement pour avoir plus de moyens de le servir; qu'il voyait bien que les choses ne se passaient pas comme elles devaient être, et que Sa Majesté n'avait pas sujet d'être satisfaite; que son père avant

toujours servi les Rois ses prédécesseurs, dans des charges fort honorables, il avait succédé à l'affection qu'il avait eue pour leur service, et que s'il plaisait à Sa Majesté de le vouloir considérer et l'agréer pour l'un de ses ministres, qu'il n'y aurait rien, soit en sa charge, soit aux autres affaires qui viendraient à sa connaissance, qu'il ne lui en donnât un fidèle avis, par son entremise; et pour conclusion, que ledit évêque confirmât par sa propre bouche les mêmes choses dont il l'assurait de sa part. » (*Relation de la mort du maréchal d'Ancre*, p. 9.)

Chapitre III, Note T, Page 258.

Les assassins du maréchal s'étaient d'abord partagé ses bijoux; ses vêtemens; mais on s'occupa plus méthodiquement d'un autre partage.

« Cela fait, au coucher du Roi, on lui vint demander la dépouille de ce misérable. Vitri eut pour sa part la charge de maréchal de France, la baronie de Lusigny et sa maison à Paris, et les chevaux de son écurie, lesquels furent enlevés dès le lendemain matin. M. de Luynes eut la charge de premier gentilhomme de la chambre, et la lieutenance générale pour le Roi en Normandie avec le Pont-de-l'Arche. M. le maréchal de Vendôme recouvra le château de Caen, que le feu Roi lui avait baillé, et que ledit maréchal lui avait ôté; et demanda l'abbaye de Marmoustier. L'évêque de Bayonne demanda l'arche-

yêché de Tours, à qui il fut accordé à même condition; et, dit-on, qu'ils en jouiront, parce que le frère de la maréchale voyant que le bien lui faisait la guerre, leur en avait fait la résignation de son propre mouvement, ne s'étant réservé que mille écus de pension sur chaque pièce, avec lesquels il espère vivre plus à son aise hors du royaume: aussi-bien n'était-ce pas un habile homme. D'autres ont eu le marquisat d'Ancre, qui est à la maréchale, et la petite maison joignant le Louvre, et de tout le reste qu'on a pu découvrir çà et là. Le baron de Rabat eut les abbayes de Livry et de Saint-Machen, du sieur Andrea, lequel lui en envoya la résignation pour son assurance. Persan, beau-frère dudit Vitri, eut la capitainerie de la Bastille, dont il prit possession seulement trois jours après; Duhallier, propre frère dudit Vitri, eut la charge de capitaine des gardes, et ayant appris que l'apothicaire dudit maréchal avait un de ses coffrets qui avait été saisi par les commissaires du quartier, au commandement du lieutenant civil, le Roi le lui donna, quoi que ce fût, et y étant allé, on y trouva une boîte de pierreries du prix de vingt mille écus, que ledit Duhallier emporta chez mademoiselle de Villeves, sa maîtresse, ayant laissé à l'hôtesse, pour ses épingles, une chaîne de turquoises de douze cents livres, et à un autre du logis, un anneau d'une rose de diamans de trois ou quatre cents livres; il fit commander par le Roi, aux officiers, de lui rapporter les procédures de la saisie, et

en demeura le maître sans vérification de don, » (*Relation de la mort du maréchal d'Ancre*; p. 49.)

CHAPITRE III, NOTE V, PAGE 260.

« Le Roi étant dans son cabinet des armes, dit la Relation de la mort du maréchal d'Ancre, ouit le bruit des pistolets; et comme il attendait impatiemment des nouvelles, le colonel d'Ornano vint battre à la porte du cabinet, et dit que c'était fait. Le Roi dit à Cluseaux, *çà, ma grosse Vitri*, qui est une carabine que Vitri lui avait baillée, et prenant son épée hors des pendans, vint à la grande salle, où le colonel arriva en même temps, et dit qu'il avait vu le maréchal bien mort. Lors on ferma les portes de la salle, et le Roi vint se présenter aux fenêtres qui donnent sur la cour, et pour être mieux vu, le colonel d'Ornano l'embrassa, et l'éleva pour le montrer à ceux qui étaient en bas avec ledit Vitri, auxquels le Roi cria tout haut : *Grand mercy! grand mercy à vous! à cette heure je suis Roi*..... Des lieutenans, enseignes et exempts des gardes montèrent à cheval, assistés de quelques archers, et s'en allèrent criant par la ville : *Vive le Roi! le Roi est Roi!* »

Concini venait de périr, Marie de Médicis allait être éloignée, mais de Luynes était favori, et Richelieu comptait revenir bientôt à la cour : le *Roi* ne devait jamais être *Roi*.

Chapitre IV, Note X, Page 264.

Dans les Mémoires supposés que Senac de Meilhan fit paraître en 1786, sous le nom de la princesse Palatine, on trouve un portrait de Cinq-Mars; mais ce portrait, écrit d'imagination, tient du roman; composons-le de traits empruntés à l'histoire :

« Il était beau, de belle taille, de bonne mine, avait l'esprit fort agréable dans la rencontre et dans la conversation [1]. Nommé d'abord maître de la garde-robe, il vécut dans cet emploi fort honorablement contre le gré de Louis XIII, qui n'aimait pas les somptuosités ni en habits ni en linge, et qui trouvait ce jeune homme trop magnifique [2]. Cependant il paraît que le Roi l'aimait avec plus de passion qu'aucun de ceux que Sa Majesté avait gratifiés avant lui de l'honneur de ses bonnes grâces [3]. Ce fut en effet pour Louis XIII une chose agréable de trouver un jeune favori, dont le cœur plein de feu ne respirait que l'honneur de faire parler de lui par quelque action éclatante [4]; aussi Cinq-Mars se trouva tellement bien dans l'esprit du Roi, que ce prince ne pouvait durer un moment sans le voir, et l'appelait son cher ami. » [5]

[1] *Mémoires de Montglat.*
[2] Même ouvrage.
[3] *Relation de Fontrailles.*
[4] *Mémoires de madame de Motteville.*
[5] *Mémoires de Montglat.*

Une querelle de jeunes gens, j'ai presque dit d'enfans, fut le signal de la faveur dont Cinq-Mars commençait à jouir auprès du Roi. Monglat raconte cette querelle en ces termes :

« Or, comme le Cardinal avait résolu de perdre madame de Hautefort, il prit le temps du voyage du Roi, durant lequel elle ne le voyait point ; et, profitant de son absence, il fit une cabale de ceux qui étaient à lui du petit coucher pour dire du bien de Cinq-Mars, et insensiblement le faire entrer dans ses bonnes grâces. Cette intrigue réussit; car le Roi était fort susceptible des impressions qu'on lui donnait, et il se laissait tellement gouverner par le Cardinal, qu'il aimait et haïssait selon sa volonté. Ainsi il commença de parler de Cinq-Mars, à Abbeville, plus qu'il n'avait accoutumé, et cette familiarité alla toujours augmentant durant le voyage jusqu'à Mézières, où sa faveur parut ouvertement par une telle rencontre. Il dînait en compagnie avec beaucoup de gens de qualité, et entre autres, avec le duc de Nemours l'aîné, qui était un prince aussi bien fait et spirituel qu'aucun qui fût dans le royaume, mais fort jeune et étourdi. Comme Cinq-Mars et lui étaient de même âge, ils se raillèrent durant le dîner : le duc attaqua l'autre le premier, lequel répondit fort hardiment ; dont le duc s'offensa, croyant que Cinq-Mars lui devait du respect comme prince ; mais il n'en demeurait pas d'accord ; car, fier comme il était, et enflé de gloire de sa faveur naissante, il croyait ne lui devoir que

le pas. Il le montra bien quand le fruit fut venu ; car le duc, en mangeant des cerises, en jeta un noyau dans le nez de Cinq-Mars, lequel aussitôt lui en jeta un autre qui donna dans son œil, dont se sentant blessé, il sortit de table pour lui sauter au collet ; mais tout le monde se mit entre deux et les sépara. Sur ce bruit, toute la cour prit parti, et le duc de Nemours trouva peu d'amis, tous les courtisans tournant du côté de Cinq-Mars pour plaire au Roi, qui se déclara hautement pour lui, et témoigna savoir gré à ceux qui s'étaient offerts à lui ; et depuis il tint publiquement la place de favori. » (*Extrait des Mémoires de Montglat*, tome Ier, page 239.)

Fier, confiant, impétueux comme on l'est à son âge, bientôt Cinq-Mars ne mit plus de bornes à ses espérances ; il ambitionnait déjà la main d'une princesse, l'épée de connétable et la place de premier ministre ; mais quand Richelieu s'aperçut qu'au lieu d'un instrument docile à ses volontés, il n'avait placé près du Roi qu'un compétiteur dangereux, il abreuva de dégoûts ce jeune audacieux qui menaçait son pouvoir. Fontrailles nous a donné le récit des affronts qu'essuyait Cinq-Mars.

« Il est à remarquer que M. Le Grand avait accoutumé, dit-il, d'être en tiers avec le Roi et M. le Cardinal dans tous les conseils les plus secrets, et que Son Éminence, mal satisfaite de lui, se résolut de l'empêcher à l'avenir. Je n'ai pas su s'il en était convenu avec le Roi, ou bien s'il croyait que

M. Le Grand ne viendrait jamais à un éclaircissement qui ne lui réussirait pas, et qui pourrait procurer sa ruine; M. le Cardinal lui témoigna donc, par M. de Sainction, qu'il ne trouvait pas bon qu'il lui marchât toujours sur les talons quand il était auprès de Sa Majesté et qu'il avait à l'entretenir d'affaires qui ne requéraient point sa présence.

« Ce discours surprit fort M. Le Grand, qui fut, dans le moment chez M. des Noyers, pour approfondir d'où venait ce changement; mais M. le Cardinal, qui le faisait observer, y fut aussitôt que lui, où il le traita avec autant d'aigreur et d'empire que s'il eût été le moindre de ses valets, n'y ayant sorte d'injures ni d'outrages qu'il ne lui fît recevoir; lui reprochant non seulement ses bienfaits, son peu de capacité et de mérite, qu'il passa jusqu'à cette extrémité qu'il lui fit connaître, avec le dernier mépris, qu'il ne faudrait qu'un homme tel que lui dans le conseil pour perdre de réputation tous les ministres parmi les étrangers, et pour conclusion, lui défendit de se trouver dans aucun conseil, et le renvoya au Roi pour lui demander s'il n'était pas de cet avis.

« Bien que je n'aie jamais vu homme plus outré de déplaisir qu'était M. Le Grand d'un traitement si injurieux, il n'eut d'autre voie à choisir que celle de le souffrir, et de se retirer dans sa chambre, où j'étais seul.

« Après qu'il eut pleuré de rage et de colère, et

sanglota long-temps, il ne put trouver autre consolation que celle du souvenir du dessein qu'il avait pris de ne rien omettre pour perdre son ennemi.

« M. le Cardinal, néanmoins, après lui avoir donné une rude mortification, lui fit offrir le gouvernement de Touraine, dans lequel il avait son bien, pour lui aplanir le chemin de sa retraite; ce qu'il refusa, ne voulant abandonner la place qu'il tenait, que par force. » (*Relation de M. de Fontrailles.*)

Cinq-Mars trama dès-lors des complots dont la révélation mystérieuse le conduisit à sa perte; mais il éprouva bien des incertitudes dans le cours de sa funeste entreprise. Le marquis de Chouppes rapporte dans ses Mémoires qu'il fut sur le point de la lui faire abandonner, en lui rappelant ce que le Cardinal avait fait pour son avancement; et ce qu'il y aurait d'avantageux pour tous deux à s'unir au lieu de se diviser.

« Mon discours, continue le marquis de Chouppes, le jeta pendant quelques momens dans une rêverie assez profonde; puis, revenant tout d'un coup à lui, *Vous connaissez M. le Cardinal*, me dit-il; *il n'y a pas de retour avec lui, il ne pardonne jamais.* Je fis ce qui dépendit de moi pour lui ôter cette opinion, mais ce fut, je pense, assez inutilement.

« J'allai trouver de là le maréchal de la Meilleraie, à qui je racontai ma conversation avec M. de Cinq-Mars. Il fut sur-le-champ en rendre compte à M. le Cardinal. Son Éminence m'envoya chercher

aussitôt ; le Cardinal voulut en apprendre tout le détail de moi-même : sur ce que je lui dis qu'on était dans la persuasion qu'il ne pardonnait jamais, il m'ordonna de retourner chez M. de Cinq-Mars, de tâcher de faire tomber la conversation sur le même sujet, et de l'assurer que s'il voulait vivre avec lui comme autrefois, et oublier sincèrement tout ce qui s'était passé, de sa part il en ferait autant, et qu'il s'offrait d'en donner à M. de Cinq-Mars toutes les sûretés qu'il pourrait raisonnablement exiger.

« Dès le lendemain je retournai chez M. de Cinq-Mars. Je ne cherchai point d'autre prétexte à ma visite que la conversation que j'avais eue avec M. le maréchal de la Meilleraie. Je lui avouai ensuite que j'avais vu M. le Cardinal ; que je le trouvais dans des dispositions fort avantageuses pour lui ; qu'il serait charmé de se réconcilier ; qu'il convenait de lui avoir rendu de mauvais services ; mais qu'il y avait été porté par les sujets de plaintes qu'il lui avait donnés ; qu'il fallait de part et d'autre oublier le passé. Il me répéta encore que M. le Cardinal ne pardonnait jamais. Je lui offris, de la part de M. le Cardinal, toutes les sûretés qu'il exigerait, pourvu que, de son côté, il en fît autant, pour ôter à l'avenir tout sujet de méfiance. A ce discours, il se tourna de l'autre côté de son lit (car il était encore couché), et me dit en faisant un grand soupir : *Ah ! M. de Chouppes, il n'est plus temps.* Je fus rendre compte sur-le-champ à M. le Cardinal de ma visite ; il me parut

surpris de la réponse, et il jugea dès-lors que cette affaire était plus sérieuse qu'elle ne le paraissait au-dehors. » (*Mémoires de M. le marquis de Chouppes*, page 25.)

Déjà Cinq-Mars avait perdu la faveur dont il jouissait. Il n'est sorte de ruse qu'il n'employât pour en conserver du moins l'apparence pendant l'absence du Cardinal, qui était alors aux eaux.

« M. Le Grand, dit Montglat, était ravi de son éloignement, et faisait ce qu'il pouvait pour augmenter sa défiance, en faisant croire à ses confidens qu'il était fort bien avec le Roi, et que Sa Majesté ne se souciait plus du Cardinal, qu'il lui abandonnait entièrement. Toute la cour en était si persuadée, que tout allait à M. Le Grand; et on ne pouvait se tourner à sa suite, tant la foule y était grande. Mais on ne connaissait pas l'intérieur du Roi, qui jugeait le Cardinal si nécessaire à son service, qu'il avait déclaré à M. Le Grand qu'il ne voulait point s'en défaire, et que s'il fallait que l'un des deux sortît, qu'il pouvait se préparer à se retirer, et qu'il ne se flattât point là-dessus. En effet, le Roi voyant la grande frayeur du Cardinal, pour lui donner de l'assurance commença à faire froid à M. Le Grand; mais le Cardinal croyait que c'était un jeu joué pour l'attraper, et ne s'y fiait pas. Pour cela, M. Le Grand était fort aise que ce bruit-là courût, et faisait ce qu'il pouvait pour empêcher qu'on s'aperçût de la mauvaise mine que le Roi lui faisait. Comme une fois Sa Majesté

s'étant retirée seule pour lire, défendit à l'huissier de laisser entrer personne; mais M. Le Grand s'étant présenté, l'huissier lui ouvrit, croyant qu'il était excepté; le Roi l'entendant venir, fit semblant de dormir dans sa chaise, et continua ce sommeil feint jusqu'à ce qu'il s'en fût allé, tant il craignait de se trouver seul avec lui, de peur qu'il ne l'importunât de l'éloignement du Cardinal, lequel il ne lui voulait pas accorder. Le lendemain, se renfermant encore, il dit à l'huissier de n'ouvrir à personne, pas même à M. Le Grand. Ce commandement étonna fort cet huissier, parce que souvent il avait vu des démêlés entre eux qui s'apaisaient aisément; et il craignait que, lui refusant la porte, il ne se rengeât après de lui en le faisant chasser. Durant qu'il rêvait à cela, il entendait grand bruit sur le degré; et ensuite il ouït heurter à la porte; et lors, au lieu de l'ouvrir grandé comme il avait accoutumé, il ne fit que l'entre-bâiller, pour lui dire l'ordre qu'il avait. Il fut fort surpris, et néanmoins il ne perdit point le jugement; car ne voulant pas que ceux qui l'accompagnaient s'en aperçussent, de peur que cela ne décréditât son parti, il dit tout bas à l'huissier que c'était une querelle à l'ordinaire qui ne durerait pas long-temps; qu'il le laissât entrer, et qu'il lui répondait qu'il ne lui en arriverait point de mal. Sur cette assurance, il lui ouvrit; mais il y avait un petit passage entre deux portes où était l'huissier, qui n'était point vu du Roi, avec un petit siége sur lequel il se

mettait : M. Le Grand s'assit dessus, et causa une heure avec lui, le priant d'en user tous les jours de même, et qu'il lui ferait sa fortune ; puis, sans entrer où était le Roi, il ressortit ; et quinze jours durant il se servit de cette ruse pour persuader qu'il était fort bien avec lui, et qu'il l'entretenait tout seul les soirs plus d'une heure. Ces nouvelles s'écrivaient par toute la France, qui confirmaient la disgrâce du Cardinal, et lui redoublaient ses défiances. » (*Extrait des Mémoires de Montglat*, tome I, page 380.)

La confiance téméraire de Cinq-Mars le perdit. Levossar raconte ainsi les détails de son arrestation. « Louis ne s'était rendu qu'après de grands combats. Incertain si son premier ministre, dont la conservation semblait dépendre de la ruine du favori, n'avait point engagé Schomberg à faire une découverte fondée sur des conjectures peut-être éloignées, et craignant de mettre Cinq-Mars dans la nécessité de révéler tout ce qui s'était passé entre eux contre Richelieu, le Roi aurait plus long-temps résisté à donner son consentement, si le P. Sirmond, jésuite, son confesseur, ne le lui eût enfin arraché. On dit que s'étant mis d'abord à genoux, il pria instamment Dieu de lui inspirer la résolution qu'il devait prendre dans une conjoncture qui lui paraissait fort embarrassante. Le vieux Jésuite, gagné peut-être par le secrétaire d'État dont la fortune était uniquement appuyée sur celle du Cardinal, persuada facilement à son pénitent superstitieux de punir des perfides qui

traitaient avec ses ennemis, pour l'obliger à faire une paix désavantageuse, et de n'épargner pas même son propre frère, qui, nonobstant plusieurs rébellions pardonnées, retombait toujours dans la même désobéissance. Louis chercha plus d'une fois à se défaire de son ministre arrogant; mais il voulut le chasser de son propre mouvement, du moins en apparence. Jaloux avec raison de certains dehors d'autorité, il ne pouvait souffrir qu'on entreprît de l'y forcer malgré lui, ni qu'on prît aucun engagement avec la maison d'Autriche. Sa Majesté va donc à Narbonne : Cinq-Mars la suit. Plus attentif à contenter ses passions criminelles qu'à pourvoir à sa sûreté et à l'exécution de ses projets déjà trop éventés, le jeune étourdi suborne, dès le jour même de son arrivée à Narbonne, une infâme créature, et l'engage à lui vendre la fille qu'elle avait d'un nommé Burgos, faiseur de poudre à canon dans la même ville.

« Le 13 juin, Louis donne ordre au comte de Charost, capitaine de ses gardes, d'arrêter le grand-écuyer. La chose ne fut point si secrète qu'elle ne vînt à la connaissance d'un ami de Cinq-Mars, qui l'en avertit lorsqu'il faisait la débauche chez Baumont, gouverneur de Saint-Germain, dit-on. Il va prendre incontinent ses bottes au palais de l'archevêque, où il était logé près de l'appartement du Roi, monte à cheval suivi d'un seul valet de chambre, et court aux portes de la ville. Les trouvant toutes fermées, il se réfugie chez la Burgos, dont le

mari était absent. Charost ayant manqué son coup ; le va dire au Roi, qui ordonne des perquisitions dans toutes les maisons de la ville, défend, sous peine de la vie, à qui que ce soit, de cacher Cinq-Mars, et menace de la même peine ceux qui auront connu le lieu de sa retraite sans le découvrir. L'infortuné favori aurait pu échapper aux recherches de l'archevêque, créature de Richelieu, du lieutenant du Roi, et des consuls de la ville, si Burgos ne fût pas malheureusement revenu au logis. Quelqu'un de ses domestiques l'ayant averti qu'un jeune gentilhomme fort bien fait était dans la maison, il conjectura que ce pourrait bien être le grand-écuyer. Burgos, ébranlé peut-être par les grandes promesses que Cinq-Mars lui faisait, consulte un de ses amis, qui lui conseille de ne point s'exposer au danger de perdre la vie. Il avertit donc le lieutenant du Roi, qui vient prendre Cinq-Mars, et le conduit prisonnier à l'archevêché. »

(*Histoire de Louis XIII*, tome X, page 648.)

« Quant à la grande princesse qu'on *avait accusée d'aimer Cinq-Mars*, suivant ce que dit madame de Motteville, tout le monde sait qu'elle voulut désigner Marie-Louise de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue. A l'époque de son attachement pour Cinq-Mars, elle avait trente et un ans et lui n'en avait que vingt-deux ; ce qu'il y a de plus étrange dans cet attachement, ce qui peint le mieux les mœurs de cette époque, c'est que dans leur penchant mutuel, Cinq-Mars et la princesse de

Nevers, cédant l'un à l'ambition et l'autre à la coquetterie, entretenaient en secret, chacun de leur côté, de tendres sentimens. On n'en saurait douter d'après ce passage des Mémoires de La Rochefoucauld.

« Dans le temps que la vanité de Cinq-Mars devait être le plus flattée de plaire à cette princesse, elle, de son côté, souhaitait ardemment de l'épouser; et dans ce temps, dis-je, où l'un et l'autre paraissaient entraînés par la violence de leur passion, le caprice, qui dispose presque toujours de la fidélité des amans, retenait depuis long-temps la princesse Marie dans un attachement pour ****, et M. Le Grand aimait éperdûment mademoiselle de Chemerault. Il lui persuadait même qu'il avait dessein de l'épouser, et il lui en donnait des assurances par des lettres qui ont causé de grandes aigreurs après sa mort entre madame la princesse Marie et elle, dont j'ai été témoin. » (*Mémoires de La Rochefoucauld*, tome I, page 362).

J'aurai plus tard occasion de reparler de la princesse de Nevers, qui fut mariée, en 1645, au roi de Pologne, et que Brienne alla visiter dans ses voyages.

CHAPITRE IV, NOTE Y, PAGE 268.

Traité fait avec l'Espagne entre M. de Fontrailles et le Comte-Duc.

« Le Roi, dit Fontrailles, s'en alla à Narbonne, et je repartis en poste après avoir reçu la minute du

traité, et une copie de la lettre de Monsieur à M. le comte-duc d'Olivarès, et deux blancs signés de son Altesse, qu'elle m'avait donnés, l'un de sa lettre au Comte-Duc, et l'autre en la forme qu'il le désirait pour le roi d'Espagne. » (*Relation de M. de Fontrailles*, page 314.)

« Enfin, continue-t-il, j'arrivai à Madrid, où le même jour je vis sans difficulté le Comte-Duc; et quoique je fusse très mal vêtu, il ne me voulut jamais parler que je ne fusse couvert et assis dans son carrosse, où je le rencontrai.

« Je reconnus visiblement qu'il recevait une joie extrême lorsqu'il vit le seing de Monsieur; et me l'ayant fait reconnaître par quelques discours qu'il envoya faire au Roi son maître, dont il se repentit, il essaya de réparer cette faute; mais jamais cela ne se fait que grossièrement.

« Je fus trois heures à me promener avec lui; il m'entretint toujours avec estime et respect de la personne de M. le Cardinal, ce qui marquait de la crainte. Il connaissait tous les gens de qualité de la cour, et leurs intérêts comme je pouvais faire; me séparant de lui, il me remit aux soins du secrétaire d'État son confident, qui s'appelait Carnero. Il avait continuellement un chapelet à la main et ne laissait pas de dire le mot sur le Pape et sur la religion; il croyait que je fusse huguenot, et pensait me faire plaisir: il me fit mettre dans son carrosse, ne traitant jamais autrement, et ne voulait point être vu s'il

n'était assis, où il avait bonne mine, parce qu'il était si courbé que son menton, quand il était debout, touchait presque à ses genoux : je le vis une fois, mais ce fut par surprise, et m'aperçus bien qu'il en était fort fâché.

« Comme je fus dans son carrosse avec lui et Carnero, il me dit qu'il avait vu les demandes de M. le duc d'Orléans, qui étaient grandes, et qu'il fallait que le roi d'Espagne fît dépense, et déboursât trois millions d'or; et qu'il ne voyait rien que d'imaginaire dans les propositions de Monsieur, qui disait avoir avec lui deux personnes considérables qu'il ne voulait pas nommer, une bonne place frontière, et l'on ne savait ce que c'était; qu'il était juste que dans un traité les conditions fussent égales; que comme Monsieur demandait des choses effectives de Sa Majesté catholique, il fallait aussi qu'il fît voir de l'effectif de sa part dans celle qu'il promettait; que la personne de Son Altesse était de très grand prix, mais qu'il ne paraissait point qu'il eût de place ni de gouvernement; qu'il n'était plus héritier présomptif de la couronne, et qu'il s'était trouvé dans de si fâcheuses affaires, qui lui avaient si mal réussi, qu'il était difficile de croire que beaucoup de gens se voulussent embarquer à l'avenir avec lui; et qu'il avait fait plusieurs traités avec le roi d'Espagne, été reçu de lui dans ses États, et arrêté dans ses disgrâces, et que trois jours après avoir signé le dernier fait entre eux, il s'en était fui comme si l'on eût eu dessein d'user

de mauvaise foi contre sa personne; qu'au surplus il ne devinait pas quels pouvaient être les deux hommes si considérables; que la Flandre et l'Angleterre étaient remplies de personnes qualifiées de la France qui leur avaient beaucoup promis, leur coûtaient fort et ne faisaient rien; que M. le comte n'était plus, duquel l'estime et la réputation avaient fait tant de bruit et acquis l'affection de tant de gens; que M. d'Espernon, qui était homme de résolution et d'expérience, était mort; que M. de Meilleraie était parent et créature de M. le Cardinal, contre lequel ce parti se faisait; que le Roi était dans le gouvernement du maréchal de Schomberg, et par conséquent Monsieur hors d'état de pouvoir rien exécuter; que M. de Bouillon avait accepté l'emploi d'Italie; que M. de Gassion n'était qu'un capitaine de chevau-légers, dont il ne faisait pas assez d'état; enfin qu'il ne voyait pas quels pouvaient être ces deux hommes si considérables, et qu'il ne passerait pas plus avant sur ce que je demandais que je ne les eusse nommés avec la place de sûreté; et qu'après tout ce qu'il alléguait, que le roi de France avait la bonne fortune de son côté en toutes les occasions, et se remettait de la conduite de toutes les affaires entre les mains d'un ministre qui était habile homme et qui était encore plus heureux, ainsi qu'il avait paru.

« Moi, au contraire, je m'excusai de les nommer sur le commandement exprès de ne le pas faire qu'après que le traité serait signé; que j'offrais de lui

montrer mon instruction, qu'il ne risquait rien en le signant, parce que si les personnes et la place ne lui plaisaient pas, étant entre ses mains il pouvait me l'ôter; mais que si j'excédais mon ordre j'agirais contre mon devoir, et que s'il ne voulait pas (moi les ayant déclarés) accorder les demandes de Son Altesse, je me trouverais coupable, et reconnu pour très malhabile homme.

« Après avoir contesté long-temps, il me repartit qu'il ne le signerait point, mais qu'il convenait de toutes mes demandes dès l'heure présente dans tout ce qu'elles contenaient, mais que je nommasse, ou qu'autrement il me ferait donner un passe-port, et que je serais libre de m'en aller quand bon me semblerait.

« Moi, qui étais assuré que les personnes et la place lui seraient fort agréables, et voyant que j'avais toujours ordre de m'en ouvrir, que ce n'était qu'un formulaire inutile; que mon retour avec diligence était de conséquence, et plus longue contestation ne pouvait plus long-temps retenir, je lui dis que sur la parole qu'il me donnait de signer le traité en la forme que je lui avais présentée, je lui déclarais que ces personnes étaient M. de Bouillon, M. Le Grand, et la place de Sedan.

« Il me témoigna une extrême satisfaction de cette bonne nouvelle; mais il observa aussi mal sa parole, car il me chicana sur tous les articles, tantôt sur les troupes, après sur l'argent, puis sur les qualités de Son Altesse, et enfin sur les avantages qu'il voulait

donner à l'archiduc Léopold par-dessus elle. Ce qui me fit connaître par expérience qu'alors que M. de Bouillon m'avait assuré qu'il m'accorderait plus que je ne demanderais, qu'il s'était fort mépris, et ne pus m'empêcher de faire sentir à M. le Comte-Duc, que je ne m'étonnais pas si leurs affaires allaient si mal, puisqu'ils s'amusaient à des bagatelles, quand il était question de sauver Perpignan, qui, étant perdue, leur ôtait la Catalogne pour toujours et partageait quasi l'Espagne. Il me regarda, et ne me répondit quasi plus rien.

« Il me retint quatre jours, et encore me dit qu'il avait fait aller le conseil en poste à la française, contre sa coutume et la pratique de la nation. Il me fit voir le Roi après que le traité fut signé, auquel je présentai la lettre de Monsieur, dont je ne tirai pas grandes paroles, le favori faisant tout avec pareille autorité que M. le cardinal de Richelieu, agissant comme lui généralement en toutes affaires. » (*Relation de M. de Fontrailles*, pages 315 et suiv.)

Chapitre IV, Note Z, Page 276.

J'aurai plus d'une remarque à faire sur ce passage. On n'en sera point surpris. Est-il vrai que le Cardinal ait parlé d'amour à la Reine? Diverses anecdotes, rapportées par le cardinal de Retz, Brienne le père et madame de Motteville, ne peuvent laisser à ce sujet aucun doute.

« M. le cardinal de Richelieu, dit le premier, haïssait au dernier point madame la princesse de Guemené, parce qu'il était persuadé qu'elle avait traversé l'inclination qu'il avait pour la Reine, et qu'elle avait même pris part au tour que lui avait joué madame Defargi, dame d'atour, quand elle porta, à la Reine-mère Marie de Médicis, une lettre d'amour qu'il avait écrite à la Reine sa belle-fille. (*Mémoires du cardinal de Retz.*)

Voici maintenant ce que rapporte Brienne le père, qui, très bien instruit des choses de son temps, affecte seulement de les déguiser sous des termes obscurs; ici du moins le voile est transparent.

« Le Roi se mit en campagne, et le Cardinal se disposant à le suivre, crut qu'il était à propos que *la Reine* restât à Paris, et qu'elle eût un conseil auprès d'elle pour s'en servir au cas de besoin; et pour contenir le peuple, supposé que cela fût nécessaire. Bullion, qui devait avoir la direction de ce conseil, et qui en était capable, m'ayant averti qu'il avait été résolu que je resterais aussi auprès de la Reine, je lui répondis que je ne pouvais m'y résoudre, ne me soutenant à la cour que par quelque estime dont le Roi m'honorait; et qu'ainsi je ne jugeais pas à propos de m'éloigner de sa personne dans un pareil temps. « Allez du moins, me dit-il, chez le Cardinal « pour vous excuser et pour savoir ce que vous aurez « à faire. » Je suivis son conseil, et je trouvai ce premier ministre qui s'en allait chez le Roi, pour lui

dire qu'il allait coucher à Royaumont, parce que Sa Majesté s'en allait à Chantilly, où elle devait rester deux jours. Le Cardinal m'ayant aperçu me dit : « Vous resterez *auprès des dames :* cela ne doit « point vous déplaire. — *Il n'y a, monsieur,* lui ré- « pondis-je, *rien à gagner auprès d'elles; car elles « sont trop fières.* » Il n'eut pas de peine à com- prendre que je lui voulais reprocher *qu'il avait été mal reçu d'une certaine dame qu'il eût bien voulu engager à être de ses amies.* » (*Mémoires du comte de Brienne,* tome II, page 59.)

Enfin madame de Motteville confirme ces témoignages par le récit suivant :

« On veut aussi que le cardinal de Richelieu ait eu pour la Reine plus d'amour que de haine, et que ne la voyant pas portée à lui vouloir du bien, soit par la vengeance, ou soit pour la nécessiter à se servir de lui, il lui rendit de mauvais offices auprès du Roi. Les premières marques de son affection furent les persécutions qu'il lui fit; elles éclatèrent aux yeux de tous; et nous verrons durer cette nouvelle manière d'aimer jusqu'à la fin de la vie du Cardinal. Il n'y a pas d'apparence de croire que cette passion, tant vantée par les poètes, causât de si étranges effets dans son âme. Mais la Reine m'a conté qu'un jour il lui parla d'un air trop galant pour un ennemi, et qu'il lui fit un discours fort passionné; mais qu'ayant voulu lui répondre avec colère et mépris, le Roi dans ce moment était entré dans le cabinet où elle

était, qui, par sa présence, interrompit sa réponse; que, depuis cet instant, elle n'avait jamais osé recommencer cette harangue, craignant de lui faire trop de grâce en lui témoignant qu'elle s'en souvenait. » (*Mémoires de madame de Motteville*, tome I, page 357.)

Est-il vrai, comme le prétend madame de Motteville, que cet amour méprisé se soit changé en haine? Ce qui paraît certain, c'est qu'indépendamment des persécutions que Richelieu provoqua contre la Reine et contre les gens de sa maison, il alla jusqu'à composer, jusqu'à faire représenter en plein théâtre, devant Anne d'Autriche, une comédie qui renfermait une foule d'allusions offensantes sur sa conduite. J'en ai dit un mot dans l'*Essai* qui précède les Mémoires. L'abbé Arnauld, qui assistait à cette représentation, en parle ainsi :

« Je passai l'hiver à Paris; on y fit le mariage de M. le duc d'Enghien avec mademoiselle de Brézé, fille du maréchal de ce nom, et nièce de M. le Cardinal, qui fit les noces avec beaucoup de magnificence. On y représenta, sur le théâtre de son palais, la comédie de *Miramie*, dont Son Éminence elle-même avait donné le dessein au sieur Desmarets. Elle fut jouée en présence de la Reine : j'eus ma part de ce spectacle, et m'étonnai, comme beaucoup d'autres, qu'on eût eu l'audace d'inviter Sa Majesté à être spectatrice d'une intrigue qui sans doute ne devait pas lui plaire, et que, par respect, je n'expliquerai

point ; mais il lui fallut souffrir cette injure, qu'on dit qu'elle s'était attirée par *le mépris qu'elle avait fait des recherches du Cardinal.* Elle en fut un peu vengée par le peu d'estime qu'on fit de cette pièce, ce dont le Cardinal fut assez mortifié. On ne pouvait alors avoir d'autre satisfaction des offenses d'un homme qui était maître de tout et redoutable à tout le monde, quelque indignation qu'on eût contre lui d'un pareil procédé. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, page 199.)

Maintenant, pour en revenir à l'étrange anecdote, si bien circonstanciée par Brienne dans ses Mémoires, Richelieu dansa-t-il devant Anne d'Autriche avec des castagnettes à la main ? Ceci est plus fort, je l'avoue ; cependant Brienne est bien instruit des différens faits qu'il rapporte : tout ce que je puis dire, c'est que ce qui nous blesse tant aujourd'hui choquait beaucoup moins les idées d'alors. Des prélats qui commandaient les armées et composaient des comédies, pouvaient bien aussi figurer un pas de ballet. Je n'ajouterai qu'un mot, c'est que, vers le même temps, ce même abbé Arnauld, dont je viens de parler, ecclésiastique respectable et janséniste sévère, assistant en Italie aux fêtes qu'on donnait à Modène, dansa le menuet en costume d'abbé devant toute la cour.

« Nous trouvâmes à Reggio, dit-il, un carrosse du duc de Modène. Si nous avions été bien reçus dans les autres cours, nous le fûmes encore mieux en

celle-ci, d'autant plus que M. de Saint-Nicolas portait au cardinal d'Est le brevet du Roi pour la protection de France à Rome. C'était un prince d'un fort grand mérite, et bien digne du nom d'Ella Casa d'Este, si célébrée par tout ce qu'il y a de plus beaux esprits en Italie. Le duc son frère ne lui cédait en rien; et quoiqu'il fût encore alors dans les intérêts de l'Espagne, par son procédé honnête avec nous, il témoignait déjà assez son inclination pour la France. Il s'en présenta même une occasion quelques jours après. On célébrait une fête pour le jour de la naissance de la duchesse; le prince voulut qu'on donnât le bal à la française; ce ne fut pourtant pas de telle façon qu'on n'y retînt beaucoup des cérémonies d'Italie. En effet, toutes les femmes étaient séparées des hommes; elles étaient assises sur une estrade qui faisait un demi-cercle au bout de la salle. La duchesse était au fond, et toutes les dames à droite et à gauche le long des murailles. Les hommes étaient confusément dans la salle, laissant un grand espace vide au milieu. Un maître des cérémonies allait quérir celui ou celle qu'on voulait prendre pour danser. M. l'abbé de Saint-Nicolas fut invité à voir la compagnie, et on le plaça pour cela dans une chambre dont, la porte étant ouverte, on voyait fort commodément tout ce qui se passait dans la salle. Je ne fus de ma vie plus surpris que je le fus lorsque, le bal étant commencé, je vis venir à moi le maître des cérémonies me prier de danser de la part de la mar-

quise Calcagnini, dont le mari était favori du duc. Il ne me semblait pas qu'étant en habit noir tout uni, avec des cheveux courts, en abbé, je dusse craindre qu'on me prît pour avoir part à cette fête. Cependant, refuser cette dame, c'aurait été lui faire affront en l'accusant tout au moins de peu de jugement dans son choix. Ainsi, après un moment de délibération, dont on ne s'aperçut point toutefois, je suivis le maître des cérémonies, et me revis, sans y penser, dans un exercice que je croyais avoir quitté pour toute ma vie. Il est vrai que, à proprement parler, on ne dansait pas, mais plutôt on marchait en cadence sans même quitter son manteau : ce qui était la mode du pays. Au reste, il ne faut pas s'étonner qu'ils le gardent en dansant, puisqu'ils l'ont même en courant la bague : c'est ce que nous vîmes le lendemain, et qui me parut assez ridicule. Ils ont une autre cérémonie, un peu étrange à mon avis, pour des gens qu'on accuse d'être jaloux : c'est qu'on ôte ses gants en dansant, et qu'on tient nue la main de celle qu'on mène. Je reçus beaucoup de complimens sur ma danse ; il me semblait que je ne les méritais guère ; mais, parmi de méchans danseurs, un médiocre pouvait passer. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, page 228.)

Chapitre V, Note AA, Page 279.

J'ai connu M. de Chavigny, quoiqu'il fût mort quand j'épousai Henriette de Bouthillier sa fille. C'était un homme replet, aimant fort la bonne chère et son plaisir. Le jeu était sa passion dominante; car je n'ai jamais entendu dire qu'il eût été amoureux de femme que de la sienne, qui était très belle : il lui faisait des enfans tous les ans. Outre les sept filles qui étaient vivantes quand j'épousai feue ma femme, il laissa sept garçons à sa mort, savoir : M. de Pons, l'aîné de tous; le marquis de Chavigny; un abbé, qui était mort quand je me mariai; M. de Bouthillier, conseiller au parlement de Paris; l'évêque de Troyes; un chevalier de Malte, et un autre abbé, qui avait été chartreux. Voilà donc quatorze enfans, sept garçons et sept filles, très bien comptés, sans parler de sept ou huit qui sont morts en bas âge; en tout vingt et un ou vingt-deux enfans. Or, un mari qui se conduit si bien, et qui d'ailleurs a l'une des plus belles femmes de la cour, ne sera point soupçonné d'avoir eu des maîtresses. L'ambition le maîtrisa plus que l'amour. Il devint sec et maigre par la diète rigoureuse qu'il s'imposa, selon la méthode de Cornaro, pour diminuer son trop d'embonpoint, et il en vint à bout. Je ne l'ai vu que très décharné, les joues fort creuses, et les yeux, qu'il avait beaux, fort enfoncés. (*Note de Brienne.*)

CHAPITRE VI, NOTE BB, PAGE 291.

« On avait persuadé au Roi, dit Anquetil, que « Chalais, lors du complot qu'il paya de sa vie, de- « vait le faire arrêter; qu'on le ferait déclarer ensuite « inhabile au mariage, et que l'on donnerait son trône « et sa femme à Monsieur. » De tous les bruits qu'on se plaisait à répandre autour de Louis XIII, pour agiter son âme faible et jalouse, aucun n'avait laissé dans son esprit une impression plus profonde. Pendant le procès de Chalais, il fit paraître la Reine en plein conseil, et lui reprocha d'avoir eu la pensée d'un autre hymen. *Je n'aurais pas assez gagné au change*, répondit-elle dédaigneusement.

Il est certain cependant que, dans un temps où la mauvaise santé du Roi donnait des inquiétudes sur ses jours, en 1630, Monsieur se trouvant veuf alors de sa première femme, madame Defargis, confidente intime de la reine Anne d'Autriche, noua quelques négociations auprès de lui, *sur le fait du mariage, en cas qu'il arrivât faute du Roi, ce que l'on ne pouvait croire qu'elle eût entrepris sans un ordre exprès de sa maîtresse.* (Mémoires de feu M. le duc d'Orléans.)

Mademoiselle de Montpensier (t. I, p. 395) confirme les démarches d'Anne d'Autriche, qui, du vivant du Roi, traitait ainsi d'un second mariage avec Monsieur. « Toutefois j'ai ouï dire à Monsieur,

« ajoute-t-elle, que quand son frère serait mort pen-
« dant son veuvage, il n'aurait pas épousé la Reine,
« si cela ne fût arrivé durant un certain temps, *qui*
« *fut environ l'espace de deux ou trois mois qu'il*
« *avait été amoureux d'elle....* »

Chapitre VI, Note CC, Page 309.

M. de La Rochefoucauld parle en ces mots des incertitudes qu'éprouvait la Reine sur le choix d'un premier ministre :

« Quelquefois à M. de Beauvais, et à tous nous autres, elle témoignait quelque propension de garder le Cardinal pour un temps; mais au même instant qu'on lui disait quelques raisons pour l'en dissuader, elle semblait y acquiescer, et n'en parlait plus; si bien que si les premiers sentimens nous donnaient quelque soupçon, cette condescendance à ce qu'on lui représentait nous rassurait aussitôt. Mais ce qui nous abusa entièrement, fut qu'au même temps qu'elle inclinait du côté du Cardinal, elle promettait à M. Beaufort les finances pour M. de la Vieuville; faisait espérer les sceaux tantôt à M. de Châteauneuf, tantôt à M. de Bailleul; assurait M. de Vendôme que, deux heures après la mort du Roi, elle ferait revenir M. Desnoyers, et même, sur la fin, envoyait quérir le père de Gondy, et le président Barillon, nouvellement revenu de son exil d'Amboise, pour savoir leurs sentimens. Je crois qu'il peut y avoir eu beaucoup de dissimulation dans

tout ce procédé ; mais aussi il y a eu sans doute beaucoup d'incertitude et d'irrésolution. » (*Mémoires de M. de La Rochefoucauld, etc.*, p. 332.)

On va voir que M. de La Rochefoucauld, qui n'a rien su de la négociation conduite par Beringhen, ni du billet secrètement signé par le Cardinal, supposait cependant que Mazarin avait quelque raison de ne plus redouter une disgrâce.

« Je ne sais pas quelle assurance le Cardinal pouvait avoir, à cette heure-là, de la bonne volonté de la Reine ; mais s'il en avait quelqu'une, il ne s'en découvrit à personne du monde, et parla à ses plus confidens de son retour en Italie comme d'une chose résolue, témoignant être fort offensé de ce qu'en cassant la déclaration on ne l'avait point excepté. Mais les affaires changèrent bien de face en peu de temps ; car, quelque trois ou quatre heures après le retour du palais, la Reine lui envoya proposer, par M. le Prince, de lui rendre, par un brevet, la place que la déclaration lui donnait, et de le faire outre cela chef de son conseil. Il fit quelque résistance à cette proposition ; mais enfin il se rendit, et promit de demeurer en France jusqu'à la paix seulement. On peut juger quelle surprise ce fut pour nous tous, qui le croyions prêt à passer les monts, lorsqu'en arrivant sur le soir au Louvre, nous apprîmes cette belle nouvelle.

« Ç'a été une chose assez incompréhensible, ajoute-t-il, que la Reine, à qui il devait être encore plus odieux qu'à nous, l'ait laissé dans sa charge » ;

puis, pour s'expliquer une *chose* qui lui paraît *incompréhensible* parce qu'il n'en connaissait pas le mystère, il accuse l'inconstance de la Reine et la probité du comte de Brienne, dont le récit plein de droiture rend aujourd'hui ce rappel très facile à comprendre. « Comme la Reine, dit M. de La Rochefoucauld, est d'un esprit assez susceptible des impressions qu'on lui veut donner, ayant trouvé des intercesseurs, elle dimimua peu à peu la juste aigreur qu'elle avait contre lui. Le premier qui lui en parla fut Montaigu, créature dépendante autrefois de M. de Châteauneuf, et gagné depuis durant sa retraite à Pontoise, par la mère Jeanne, carmélite, sœur du chancelier. M. de Brienne ensuite l'appuya fort, et préféra (comme il l'a dit lui-même) l'intérêt d'un ami vivant à la mémoire de M. de Thou, qui avait été un de ses plus intimes. On l'accuse d'avoir aussi principalement considéré, en cette rencontre vingt-mille écus, qu'on dit qu'il lui fit toucher pour ses peines. » (*Mémoires de M. de La Rochefoucauld, etc.*, p. 346.)

Chapitre VI, Note DD, Page 309.

Voici maintenant le passage de la brochure que le comte de Brienne crut devoir écrire en réponse aux Mémoires de La Châtre, et dans laquelle il repousse les expressions si légèrement avancées contre lui :

« Je fus celui (et M. de La Châtre l'a ignoré) qui

donna conseil à la Reine d'offrir à M. le Cardinal la même place dans le conseil que le feu Roi lui avait destinée; mais ce ne fut ni pour en avoir été prié par Son Éminence, ni beaucoup moins pour en avoir reçu, comme quelques uns se sont imaginé, vingt mille écus, dont la somme était trop médiocre, si l'on considère les avantages que je me pouvais lors promettre. Je déclarerai librement quel fut le motif du conseil que je donnai à la Reine, et je ne doute pas que si Sa Majesté était priée de dire ce qui se passa entre elle et moi sur ce sujet, je n'eusse la gloire de ne m'être point avancé, et d'avoir conservé en cette rencontre la franchise que j'ai toujours fait paraître, oubliant mes propres intérêts, et les sacrifiant à la seule passion dont j'ai été porté, qui est la gloire de servir mes maîtres.

« Sa Majesté m'avait témoigné avec douleur que Son Éminence voulait se retirer en Italie, et qu'il l'avait suppliée de permettre qu'il pourvût à son honneur par cette voie, qui était la seule qui lui restait, puisqu'en la déclaration qui devait être portée au Parlement, la dignité de lieutenant-général, que le Roi avait déférée à Monsieur, lui était conservée, et à M. le Prince celle de chef des conseils, en l'absence de S. A. R., et qu'il n'y était fait aucune mention de lui, quoique le feu Roi ne l'eût pas moins considéré que ces deux princes. Je pris la liberté de dire à la Reine que, puisqu'elle jugeait que le service de M. le Cardinal serait utile au Roi et à elle, elle ne

pouvait prendre un meilleur conseil que de lui offrir la dignité que le Roi lui avait destinée ; qu'il arriverait de deux choses l'une, ou que Son Éminence en serait satisfaite, et qu'il recevrait avec reconnaissance l'honneur qu'elle lui présenterait ; et qu'ainsi elle le conserverait à son service, ou qu'en la refusant, il témoignerait n'avoir aucune volonté de s'attacher auprès d'elle, quelque désir qu'il lui en eût fait paraître ; auquel cas elle ne perdrait rien de lui permettre de se retirer. J'ajoutai néanmoins que j'étais persuadé que Son Éminence se tiendrait obligée de l'honneur qui lui serait offert, et qu'il serait engagé de nouveau au service de Sa Majesté, rien ne liant si étroitement les âmes bien nées qu'une obligation signalée qu'on acquiert sur elles. Ce que j'avais prévu arriva de la sorte, et l'événement a justifié que la Reine ne pouvait confier son secret à une personne qui en fût plus digne que Son Éminence. La fin que, sous les ordres de Leurs Majestés, il a si glorieusement et heureusement mise à une guerre qui déchirait il y a si long-temps les plus nobles parties de la chrétienté, et qui l'exposerait à l'avenir à la conquête de l'ennemi commun, en a été une preuve certaine. » (*Réponse faite aux Mémoires de M. le comte de La Châtre ; imprimée à Cologne en* 1664.)

Dans la dernière phrase de ce passage, Brienne fait allusion à la paix des Pyrénées, signée le 7 novembre 1659. On voudra bien se rappeler que la Reine vivait encore à l'époque où parut cet écrit. Brienne, qui

lui avait servi de conseil dans cette négociation délicate, Brienne qu'elle avait si particulièrement honoré de sa confiance, ne pouvait, sous aucun rapport, mettre le public dans le secret de la singulière confidence qu'il fit depuis à son fils, et qu'on a lue dans le chapitre VI.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.

AVERTISSEMENT..... *Page.* v

ESSAI SUR LES MOEURS ET LES USAGES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, pour servir d'introduction aux Mémoires de Brienne..... 1

NOTICE SUR LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE, COMTE DE BRIENNE..... 187

MÉMOIRES DE BRIENNE.

CHAPITRE PREMIER. — Brienne est reçu dans la compagnie des enfans d'honneur. — Femme de chambre de la Reine, portant un hausse-col et l'épée au côté. — Goûts précoces du jeune Roi pour tous les exercices militaires. — Cadeaux que lui fait Brienne. — Sa Majesté lui donne une arbalète forgée et montée de la main de Louis XIII. — *Les Rois donnent ce qu'ils prêtent :* paroles remarquables d'une gouvernante. — Prise de Gravelines. — Enfans de huit ans placés dans le régiment des gardes; — leur costume. — Mot d'Anne d'Autriche en les voyant en faction..... 217

CHAP. II. — Première guerre de Paris. — Madame de Brienne se sauve déguisée en sœur grise, et le chancelier en missionnaire. — Études, exercices des jeunes seigneurs à cette époque. — Équitation, danse, voltige. — Rare agilité de Brienne. — Ses camarades l'appellent *La Folie;* — triste présage de son sort à venir. — Sa familiarité auprès du jeune Roi, qui lui disait tous ses secrets, et auprès de Monsieur, qui l'appelait *son ami.* — Il a la petite-vérole. — Le Roi se sert de lui pour faire peur aux filles de la Reine. — On fait cesser ce badinage. — Il voit pendre un rebelle au siége de Bordeaux. — Pleurs de colère et d'indignation qu'arrache, à Louis XIII, la révolte de cette ville. — Ses paroles à ce sujet. — Les jeunes années du Roi annoncent ce qu'il doit être un jour. — Il rentre à Paris. — Dangers auxquels est exposé Brienne à l'attaque simulée d'un petit fort. — Il obtient, à quinze ans, la survivance de son père, et prend place au Parlement, en habit de cavalier, sur le banc des secrétaires d'État. 231

CHAP. III. — Richelieu. — Commencemens de sa fortune; — il la doit au maréchal d'Ancre. — Richelieu reçoit, à onze heures du soir, l'avis que le maréchal doit être assassiné le lendemain; — il réfléchit un moment, et s'endort sans prévenir le maréchal. — Motifs que lui suppose M. de Brienne le père, dans un entretien avec son fils. — Détails sur l'assassinat.

— Le maréchal de l'Hôpital, un des assassins, dit à Brienne que le coup lui paraissait juste, après l'exprès commandement du Roi. — Portrait du maréchal d'Ancre. — Regrets de Louis XIII. — Ce prince, étant à Écouen, croit y apercevoir l'ombre du duc de Montmorenci, et quitte à l'instant le château..... 247

CHAP. IV. — Conspiration de Cinq-Mars. — Entretien de Brienne avec Fontrailles, principal agent du grand-écuyer. — Particularités nouvelles racontées à table, le verre à la main. — Le complot est révélé à Richelieu par le comte duc d'Olivarès, ministre du roi d'Espagne. — Dangers auxquels cette conspiration exposa Richelieu. — Celle qu'il prétend avoir été tramée contre lui par des femmes n'est qu'une folie. — Le Cardinal fit beaucoup pour leur plaire. — Sa passion pour Anne d'Autriche. — Conversation entre elle et madame de Chevreuse. — Ce qu'elle propose à Sa Majesté. — La Reine accepte. — Richelieu, en pantalon vert et des castagnettes à la main, danse une sarabande devant Anne d'Autriche. — Il se déclare ensuite. — On traite sa déclaration de pantalonnade. — Son amour se change en haine..... 262

CHAP. V. — Faveur de M. de Chavigny : — on le croit fils du cardinal de Richelieu. — Chavigny menace Louis XIII du courroux de Son Eminence, et le Roi le souffre. — Commencemens de Jules

Mazarin; — cadeaux qu'il apportait de Rome à madame de Chavigny : parfums, gants, tableaux, chapelets *bénis ou non*. — Dépêche importante d'un ambassadeur de Venise sur les débuts de Mazarin dans la carrière diplomatique. — Ses talens; service qu'il rend devant Casal. — Son portrait. — Ses liaisons avec M. de Chavigny, sous le ministère du cardinal de Richelieu et pendant les derniers momens de Louis XIII..... 277

CHAP. VI. — Derniers momens de Louis XIII. — Déclaration injurieuse pour la reine Anne d'Autriche; — elle est anéantie. — Intrigues pour la formation d'un ministère. — On n'a, jusqu'à présent, rien su d'exact à ce sujet. — Récit que fait Brienne le père à son fils. — Conseil secret chez la Reine. — Penchant mal déguisé de cette princesse en faveur du cardinal Mazarin : — ses motifs. — Brienne le père pénètre ses intentions et les appuie. — Embarras d'un courtisan qui s'est trop avancé. — Discours de la Reine. — Beringhen va, de sa part, trouver le Cardinal, qui était à jouer chez le commandeur de Souvré; — il quitte le jeu. — Sa dissimulation; sa joie quand on lui parle au nom de la Reine. — Promesse qu'il écrit au crayon; — il *offre de la signer de son sang*. — La Reine remet cet écrit entre les mains de Brienne le père, et le lui redemande ensuite. — Il termine là ses confidences..... 290

CHAP. VII. — Brouille de Mazarin avec M. de Chavigny : — celui-ci est emprisonné ; — il vend sa charge au comte de Brienne, père de l'auteur. — Ruse hardie qu'emploie Mazarin pour éloigner M. Desnoyers du ministère. — Joli rondeau de Benserade à ce sujet. — Le Cardinal écarte ainsi tous ceux qui pouvaient balancer son crédit. — Madame de Chevreuse : — son portrait ; — sa disgrâce. — Nouveaux détails sur la captivité et sûr l'évasion du duc de Beaufort. — Mazarin dans l'exil. — *La Canne et le Pin des Ardennes,* anecdote piquante qui peint sa fourberie ou sa crédulité. — Le cardinal de Retz jure, *foi de prêtre,* que cette anecdote est exacte..... 310

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES..... 329

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

MÉMOIRES

INÉDITS

DE LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE,

COMTE DE BRIENNE.

TOME II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

MÉMOIRES

INÉDITS

DE LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE,

COMTE DE BRIENNE,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT SOUS LOUIS XIV;

PUBLIÉS

Sur les Manuscrits autographes,

AVEC UN ESSAI SUR LES MOEURS ET SUR LES USAGES DU XVIIe SIÈCLE,

PAR F. BARRIÈRE,

Éditeur des *Mémoires de madame Campan.*

TOME SECOND.

PARIS.

PONTHIEU ET CIE, LIBRAIRES,

PALAIS-ROYAL.

LEIPZIG. — PONTHIEU, MICHELSEN ET CIE.

1828.

MÉMOIRES
DE BRIENNE.

CHAPITRE VIII.

Priolo compose une satire contre le Cardinal. — Mazarin veut gagner un écrivain qu'il redoute ; — Brienne s'en charge. — Négociation ministérielle conduite au cabaret. — Comment Priolo transforme sa satire en éloge. — Prix qu'on met à sa complaisance. — Madrigal qui devint pour Brienne un titre à la faveur de Mazarin. — Détails sur sa famille. — Portrait du Cardinal. — Jamais Brienne ne lui vit réciter son bréviaire. — Son goût pour les spectacles, la comédie, les ballets, les fêtes ; sa passion pour le jeu : ce qu'il appelait *y prendre ses avantages.*

De toutes les histoires que nous avons du cardinal de Mazarin, j'estime que l'histoire écrite en latin par Priolo est la moins méchante, quoique à dire vrai, d'une satire qu'elle était originairement, elle se soit métamorphosée en éloge, chose assez rare pour qu'on en dise un mot. [1]

[1] Benjamin Priolo naquit à Saint-Jean-d'Angely, le 1er janvier 1602 ; il descendait d'une famille qui a donné,

Priolo donc, l'auteur le plus pauvre, sans contredit, de son temps, mais en récompense, le plus adroit et qui venait le mieux à ses fins, se voyant dans l'exécration des maîtres [1] qu'il avait

dit-on, des doges à Venise. Doué de quelques talens pour les négociations, il servit tour à tour le duc de Rohan dans la Valteline, et le duc de Longueville à Munster. Après avoir abjuré le protestantisme, Priolo vint s'établir à Paris quelque temps avant les troubles de la Fronde; et lorsqu'ils éclatèrent, il embrassa le parti des mécontens. Les grandes qualités du prince de Condé le séduisirent : en s'attachant à la fortune de ce prince, il ruina la sienne; mais plus tard, pour la réparer, il sut adroitement, comme on va le voir, faire redouter ses sarcasmes et payer ses éloges. Bayle, et après lui le Père Niceron, accuse de fausseté ce qu'on lit dans la *Sorbierana* sur la famille de Priolo, et sur sa conduite après la Fronde. On trouve, dans cet article, le passage suivant : « Il se mêla dans l'intrigue; il fit « valoir son latin, menaçant les ministres d'une histoire « satirique dont il récitait des fragmens dans les compa- « gnies » (p. 191). Que Sorbière se soit trompé sur la généalogie de Priolo, cela peut être; mais on sera convaincu du moins, par le témoignage de Brienne, qu'il était bien instruit du reste. (*Note de l'Édit.*)

[1] De MM. les ducs de Rohan et de Longueville.

(*Note de Brienne.*)

servis, s'avisa de composer un projet d'histoire en forme de satire, sur le ministère du cardinal Mazarin. A l'exemple des autres satiriques ses camarades, il allait de ruelle en ruelle, la récitant à ses amis particuliers, avec cet air de pantalon dont la nature l'avait pourvu. Ce projet, quoique informe, fit l'effet qu'il désirait. Silhon, Ménage, Quillet et autres pensionnaires du Cardinal, ayant ouï les récitations fréquentes que faisait le madré Saintongeois en parlèrent à Son Éminence, et lui donnèrent tant de peur d'une plume si âcre et si mordante, que le Cardinal voulut gagner, par des largesses, l'écrivain qu'il redoutait. Je fus chargé de cette importante négociation. Phelippeaux, mon confrère, qui était tout-à-fait de mes amis, et qui connaissait Priolo très particulièrement, me vint rendre visite sur ces entrefaites; je le priai de me donner la connaissance de son ami, sans lui dire que j'eusse rien à lui proposer de la part du Cardinal, car il n'aurait pu s'empêcher de lui découvrir ce que je désirais tenir secret. Il me répondit de fort bonne grâce qu'il mènerait Priolo avec lui un tel jour à *la Chevrette*,

où Madelenet et moi devions nous trouver [1] : il n'y manqua pas. Nous fîmes un excellent dîner, qui ne sentit nullement son repas de philosophie, quoiqu'il y fût parlé de physique et de vers, de musique et de politique, et que l'on y bût à la santé d'Horace et de Buchanan, de Tacite et de Polybe, et de Cicéron pour me faire plaisir, aussi-bien qu'à celle de Virgile, qui ne fut pas oublié. Après le dessert, pendant que Madelenet et son disciple Phelippeaux accordaient leurs luths et leurs voix pour nous donner un second régal, moins solide que celui qu'on venait de nous faire, je pris par la main Priolo et fus faire un tour d'allée avec lui.

Les vapeurs des vins de Reims et d'Espagne, de Piémont et de Frontignan, dont il s'était

[1] Gabriel Madelenet écrivit en latin, avec beaucoup de succès, des odes et des épîtres, que Brienne, l'auteur de ces Mémoires, prit lui-même le soin de publier en 1662, et qu'il fit précéder d'un avertissement. Ce recueil est intitulé *Gabr. Madeleneti carminum libellus.* Voyez la notice. Costar, dans le Mémoire qu'il remit à Colbert, en 1662, sur les gens de lettres les plus célèbres de France, cite Madelenet parmi les meilleurs poètes latins. (*Note de l'Édit.*)

donné sans mesure, lui échauffant la tête, qu'il avait d'ordinaire déjà fort échauffée, il ne fit aucune façon de réciter sa satire, et m'en déclama sur l'heure les endroits les plus sanglans, avec un enthousiasme que rendent bien les cris redoublés d'Évoé! Évoé! qui lui échappaient, soit au commencement, soit à la fin de toutes ses périodes.

Je me tenais les côtés de rire, et l'auteur, de son côté, n'épargnait pas ses poumons : c'était à qui rirait le mieux et le plus haut. J'étais décidé, quant à moi, à tout trouver excellent. Chaque éclat de rire, de ma part, flattait son amour-propre d'auteur; chaque marque d'approbation m'insinuait dans sa confiance. J'entrai peu à peu en matière : en louant chaque trait malin, je fis sentir le prix qu'on pourrait mettre à leur suppression ; je parlai négligemment de retranchemens et de largesses, puis d'éloges et de pensions. Prioló me comprit fort bien : je ne vis pas que sa gaîté en fût altérée, au contraire. Nous sortîmes du jardin fort contens l'un de l'autre, et aussi grands amis que si nous nous fussions vus toute notre vie. Il me

promit de changer, dans son histoire, tout ce que je voudrais, et je lui donnai, de mon côté, l'assurance d'une pension que j'allais solliciter de ce pas. En effet, dès le lendemain, en rendant compte à Son Éminence de ce qui s'était passé à *la Chevrette*, j'ajoutai que sa santé n'avait pas été oubliée; il me donna l'ordre, sur l'heure, d'expédier à Priolo un brevet de pension de 2000 fr., et de lui en payer moi-même la première année. Bernouin, son premier valet de chambre, me compta la somme en sa présence, et me la remit en louis d'or. Il n'en fallut pas davantage : Priolo se mit au travail, et composa l'histoire latine que je fis imprimer à mes frais chez Cramoisy, en 1662, pour faire voir à Son Éminence ce que Priolo pouvait faire, et le convaincre que c'était de bonne foi qu'il chantait la palinodie. Ce coup d'essai lui réussit. Par une munificence dont le riche intendant du plus riche favori était seul capable, M. Colbert engagea l'auteur à publier la suite de son histoire, et Priolo m'a confié qu'il avait reçu de lui dix mille écus pour les frais de l'impression, et la continuation de sa pension, sa vie durant.

Certes, son travail ne fut pas mal payé, comme on voit. [1]

Le Cardinal, sans récompenser toujours aussi bien, se montrait fort sensible aux éloges : je l'éprouvai moi-même dans l'occasion.

Si j'en crois l'inscription qu'il a fait graver en caractères de bronze doré sur le portail de Saint-Silvestre de Rome, où il fut baptisé, il n'y a point de doute qu'il ne fût Romain. Cependant tout le monde sait le contraire ; et il n'y a rien de si certain qu'il est né à Piscina, bourg des

[1] Ce *travail*, car ce mot est en effet le plus convenable quand il s'agit d'un ouvrage ainsi composé ; ce travail est intitulé *Benjamini Prioli ab excessu Ludovici* XIII, *de Rebus Gallicis historiarum Libri* XII. La meilleure édition est celle qui parut à Leipsick en 1686. L'anecdote qu'on vient de lire, et dont Bayle ne pouvait avoir eu connaissance, aurait apporté de grands changemens dans l'article qu'il a laissé sur Priolo.

Outre les *dix mille écus* que cet impartial historien reçut de Colbert, ce ministre augmenta sa pension, qui n'avait d'abord été que de deux mille francs : on trouve Priolo compris pour deux mille *cinq cents francs* dans l'état des pensions accordées par Louis XIV, en 1663. *Documens authentiques*, etc. Paris, 1827. (*Note de l'Édit.*)

Abruzzes. On ne pouvait cependant lui faire de plus grand plaisir que de lui dire qu'il était citoyen Romain. A l'exemple de ses adulateurs, je suivis le torrent, et lui mis un matin sur sa table, sans faire semblant de rien, un madrigal dont il parut charmé. « De qui sont ces vers ? me dit-il. — Un de mes amis les a faits », répondis-je assez froidement. Mais le Cardinal, qui devina la vérité, me dit d'une manière obligeante : « Je ne vous croyais pas si bon poète. — Votre Éminence, repartis-je, me fait trop d'honneur; et la qualité de poète n'est pas celle que je désire le plus d'avoir auprès d'elle, eussé-je le mérite du Tasse. — Si la qualité de poète et d'excellent poète, me dit-il, vous choque, celle d'ami, peut-être ne vous déplaira pas, et je vous jure qu'après votre père vous n'en avez pas de meilleur que moi; ainsi je crois que vous voudrez bien être le mien ». Je fis une profonde révérence, et depuis ce jour, je m'aperçus que Son Éminence me traitait avec une familiarité plus grande qu'elle n'avait fait encore. De temps en temps, je lui faisais ma cour par de semblables impromptu, et je ne m'en trouvais pas

mal. Voici celui qui m'a forcé de faire cette petite digression :

MADRIGAL

POUR SON ÉMINENCE.

C'est elle qui parle.

Rome m'a donné la naissance,
Mais je ne tiens que de la France
Mes dignités et ma grandeur;
Je la servis avec ardeur,
Et j'en reçus la récompense
Quand mes soins et ma vigilance
Ont élevé si haut sa gloire et sa splendeur.

Cette petite pièce fut cause qu'on me paya deux années de mes appointemens, que M. Fouquet me retenait sans sujet : n'eût-elle servi qu'à cela, c'était toujours quelque chose.[1]

[1] Il faut convenir que Son Éminence n'était pas d'un goût difficile. Mazarin cependant avait, comme Richelieu, des prétentions à la poésie : il se glorifiait d'avoir écrit, dans sa jeunesse, des vers italiens qui, pour le tour et la pensée, se rapprochaient, disait-il, des vers de Benserade, que la cour goûtait fort à cette époque. Aussi courtisan que poète, Benserade alla remercier Son Éminence, et se montra ravi

Que le Cardinal fût de Rome ou de Mazaro; qu'il fût né gentilhomme ou non, je laisse ces difficultés à débrouiller aux généalogistes. Quoi qu'il en soit, il a marié ses nièces; l'aînée (Laure) de Mancini, au duc de Mercœur; la seconde (Olympia), au comte de Soissons, prince de la maison de Savoie, mort colonel des Suisses. Celle-ci est reléguée en Flandre pour des crimes qui ne sont pas connus. La troisième (Marie) fut mariée au connétable Colonne; la quatrième (Hortense), au duc de la Meilleraie, que le Cardinal obligea, en l'épousant, de changer de nom et de porter désormais celui de duc de Mazarin, ensemble avec les armes de la maison Mazarine (si maison y a), sans même les écarteler de celles de la Porte, qui sont meilleures et plus connues. La cinquième (Marie-

de l'honneur qu'un pareil rapprochement faisait à ses vers. *Je tâcherai*, lui dit alors Mazarin, *de disposer le Roi à vous montrer l'estime qu'il fait de vos ouvrages.* Benserade eut bientôt après une pension de mille écus sur l'abbaye de Saint-Éloy.

Discours touchant la Vie de M. de Benserade, en tête de l'édition de ses œuvres, 1697. (*Note de l'Édit.*)

Anne) enfin, fut donnée pour femme au duc de Bouillon, quoiqu'elle ne fût encore qu'un enfant : elle a beaucoup d'esprit, mais point de jugement. L'aînée était belle et vertueuse; la seconde, laide et méchante; la troisième, ni belle ni laide, mais fine et dissimulée au possible, et qui, par sa mauvaise conduite, a obligé le connétable son mari de l'enfermer pour le reste de ses jours dans un couvent d'Espagne. Elle pensa épouser le Roi; au moins le bruit en courut; mais Dieu, qui a toujours protégé la France, la préserva de ce malheur. La quatrième, qui a épousé le duc Mazarin, est une folle achevée : elle n'a jamais aimé son mari, aussi n'est-il guère aimable; et maintenant elle court le monde, la plupart du temps, vêtue en homme. On dit qu'elle est en Angleterre, et ne doit jamais revenir en France. J'ai parlé de la cadette de toutes, et le peu que j'en ai dit suffit pour la faire connaître à ceux qui n'ont jamais vu sa petite figure. [1]

[1] *Voyez* (Note A) sur l'enfance de la duchesse de Bouillon, pendant la minorité de Louis XIV, une piquante anecdote qui peint les mœurs de cette époque et les singuliers

L'aînée des Martinozzi (Anne-Marie) eut le bonheur d'épouser le prince de Conti, prince du sang de France; et la cadette (Laura, que Moréri, dans son *Dictionnaire historique*, dit être l'aînée), le duc de Modène, dont elle a eu une fille, qui est présentement mariée au duc d'York, frère de Charles II, roi d'Angleterre: ces deux-ci sont bien demoiselles, de père au moins, et l'on peut dire qu'elles ont toujours été extrêmement sages et tout-à-fait vertueuses, surtout la princesse de Conti, morte en odeur de sainteté. Il eût été difficile au cardinal Mazarin de mieux marier ses nièces.

Il avait de plus trois neveux du côté des Mancini; l'aîné, qui promettait beaucoup, et que j'aimais tendrement, reçut un coup de mousquet dans le petit ventre au combat du faubourg Saint-Antoine. Il en mourut quelques semaines après à Saint-Denis, regretté du Roi, qui l'estimait fort. Toute la cour, à l'exemple du prince, le plaignit en apparence, plutôt à cause de la faveur de son oncle que pour

passe-temps que se donnaient la Reine, le Cardinal et la cour. (*Note de l'Édit.*)

l'amour qu'elle lui portait, car il était fier, et s'était fait peu d'amis; et je puis dire que, hors Fouilloux, qui fut tué à ses côtés au même combat, et moi, qui le visitai souvent dans sa maladie, il n'aimait personne. Le second neveu du cardinal Mazarini, est le duc de Nevers (Philippe), qui a partagé avec le duc Mazarin les grandes richesses et les meubles précieux de son oncle. Il ne manque pas d'esprit assurément, mais il est fainéant comme le sont la plupart des Italiens à leur aise, et ne fait autre vie que d'aller de Paris à Rome et de Rome à Paris, où on le voit plus souvent à l'opéra et à la comédie italienne qu'au Louvre et à l'église : je crois qu'à Rome c'est la même chose. Le troisième et dernier neveu (Alphonse), qu'on destinait à la profession ecclésiastique, fut tué dans le collége de Clermont, par un accident tout-à-fait bizarre, et qui toucha sensiblement le Cardinal.[1]

[1] Blot, célèbre chansonnier que son esprit caustique et ses refrains populaires rendirent véritablement redoutable du temps de la Fronde, fit sur la mort du marquis de Mancini, l'aîné des trois frères, un couplet ordurier qui n'honore ni les mœurs de l'oncle ni celles du neveu. On

Après avoir ainsi très brièvement parlé de la famille du Cardinal, je dois dire un mot de sa personne.

Il était d'une belle taille, un peu au-dessus de la médiocre. Il avait le teint vif et beau, les yeux pleins de feu, le nez grand et un peu élargi par le bout, mais qui ne laissait pas d'être assez bien proportionné au reste du visage; le front large et majestueux; les cheveux châtains et un peu crépus; la barbe plus noire et toujours bien relevée avec le fer, ce qui avait assez bonne grâce. Il avait grand soin de ses mains, qui étaient belles et propres. Il peignait bien

peut chercher ce couplet dans les chansons manuscrites: j'ai jugé convenable de l'y laisser.

Le duc de Nevers, dont parle ensuite Brienne, joua plus tard un rôle scandaleux dans les déréglemens de ses deux sœurs, la connétable Colonne et la duchesse de Mazarin.

Quant au plus jeune, ses camarades de collége le faisant sauter en l'air sur une couverture, un d'eux, par maladresse ou par méchanceté, dit-on, lâcha l'un des coins de la couverture, et le jeune Mancini se brisa la tête sur le pavé. Le Père Rapin composa, dans le temps, une pièce de vers latins sur ce malheureux accident. (*Note de l'Édit.*)

(c'est-à-dire que son caractère était bien formé), et il dictait mieux encore. Il était toujours fort parfumé, et il fallait lui parler bien matin pour s'apercevoir qu'il sentît mauvais. Quant à son esprit, qui lui a rendu de si bons services en sa vie, il était assurément fin, délié, pénétrant, sage, judicieux, grave, modeste, grand, élevé. Il avait du cœur, on ne peut le nier; et quoique quelques écrivains aient voulu le faire passer pour timide, je dois dire que je ne lui ai jamais vu de crainte pour la mort, que lorsqu'il se vit condamné des médecins. Dans tous les autres périls où il s'est trouvé, il n'a point montré de faiblesse. Il parlait bien, et toujours à propos. S'il raillait c'était sans médisance, et il fallait être bien sensible pour s'offenser de ses traits. La raillerie n'est point défendue: qui n'aime point à se voir railler ne doit point aller à la cour. Il faut beaucoup d'esprit pour se moquer des autres, et plus encore pour damer, comme on dit, le pion: c'est en quoi le Cardinal excellait. Peu de gens à la vérité, sur la fin de sa vie, s'avisaient de le railler en sa présence, mais il n'en avait pas été toujours ainsi.

Je ne lui ai jamais vu lire son bréviaire : peut-être avait-il un bref de Rome qui l'en dispensait. Il entendait la messe tous les jours, et communiait aux grandes fêtes ; c'est toujours quelque chose [1]. Du reste, il n'était pas scrupuleux : la pluralité des bénéfices ne l'embarrassait point ;

[1] On trouve dans les Mémoires écrits par la duchesse de Mazarin, ou plutôt par Saint-Réal, le passage suivant : « Une des choses sur lesquelles le Cardinal était le plus mé-« content de nous, c'était la dévotion. Vous ne sauriez croire « combien le peu que nous en avions le touchait ; il n'est « point de raisons qu'il n'employât pour nous en inspirer. « Une fois entre autres, se plaignant de ce que nous n'en-« tendions pas la messe tous les jours, il nous reprocha que « nous n'avions ni piété ni honneur. *Au moins*, disait-il, « *si vous ne l'entendez pas pour Dieu, entendez-la pour le « monde.* »

On pourrait, à la rigueur, élever des doutes sur ces paroles ; mais un témoignage irrécusable, celui de madame de Motteville, n'est pas plus favorable à Mazarin. « Il avait « été soupçonné, dit-elle, de n'avoir pas eu beaucoup de « religion. Sa jeunesse était déshonorée par une mauvaise « réputation qu'il avait eue en Italie ; et, comme je l'ai dit « en parlant de lui plus haut, il n'avait jamais témoigné « assez de vénération pour les mystères les plus sacrés. » *Mémoires de madame de Motteville*, t. 5. (*Note de l'Édit.*)

Il aimait les spectacles et la comédie, les ballets et les fêtes, mais le jeu surtout, auquel il donnait pour le moins autant de temps qu'à la direction des affaires publiques. Il supportait la perte impatiemment, et se montrait trop sensible au gain. D'ailleurs, il faisait bien ses parties, et prenait d'ordinaire un croupier qui savait mieux jouer que lui, tant il avait peur de perdre. Enfin (car je serais trop long sur ce chapitre, si je voulais dire ici tout ce que j'en sais), il croyait que tous les gros joueurs ayant la réputation de tromper, il ne lui était pas défendu de faire comme les autres, ce qu'il appelait d'un ton plus doux, *prendre ses avantages*.

CHAPITRE IX.

Le Cardinal aimait les présens. — Ruse qu'il emploie pour avoir, sans le payer, un très beau tableau du Corrège. — Autre anecdote qui peint son avarice. — Objets d'arts rassemblés par ses soins. — Ses tapisseries, ses bronzes, ses statues, ses tableaux. — Il veut, mais vainement, imiter Richelieu. — Le premier président de Bellièvre refusant de se rendre chez Mazarin, le ministre est forcé de l'aller trouver : — leur entrevue; — Mazarin n'y a pas l'avantage. — Le premier président lui rend sa visite. — Brienne le père et lui se vantaient de remettre Son Éminence sur le bon pied.

En observant avec soin le Cardinal, j'ai peu remarqué de défauts en lui qui ne puissent avoir pour excuse ou la nécessité des circonstances, ou les maximes de la politique, qui sont plus relâchées que celles de la morale chrétienne; mais sa passion dominante était l'avarice : il donnait de mauvaise grâce, et le moins qu'il pouvait; il recevait volontiers, et n'était jamais plus aise que lorsqu'on lui faisait des présens.

Le cardinal Antoine Barberin avait un excellent tableau du Corrège [1], qu'il aimait et qu'il

[1] *Le Spósalizzio.* Ce tableau, qui représente l'enfant

estimait fort : je crois que ce tableau vaut, à bon marché, deux mille écus. Le cardinal Mazarin en avait grande envie, mais il n'eût osé lui demander ; et quand il le lui aurait demandé, l'autre peut-être ne le lui aurait pas donné. Il s'avisa donc de le faire demander par la Reine. Le cardinal Antoine ne put parer ce coup ; il fallut faire venir le tableau de Rome, où il était : on envoya une personne exprès le quérir, et aussitôt qu'il fut arrivé, l'éminent Barberin le porta lui-même à la Reine, qui par honneur le fit attacher, devant lui, dans sa chambre du lit ; mais il n'eut pas le dos tourné qu'elle en fit présent à Mazarin, qui avait conduit cette longue intrigue pour être possesseur d'un tableau. Le cardinal Antoine se voyant pris pour dupe, en eut quelque chagrin : il aurait bien voulu reprendre son tableau, et disait volontiers à qui voulait l'entendre n'avoir eu intention de le donner qu'à la couronne ; mais le cardinal Mazarini gardait trop bien ce qu'il tenait pour le rendre.

Jésus assis sur les genoux de la Vierge, et donnant, en présence de saint Sébastien, l'anneau nuptial à sainte Catherine, appartient encore au Musée royal. (*Note de l'Édit.*)

Après sa mort, le cardinal Antoine pria le Roi de se souvenir que ce tableau appartenait à Sa Majesté, et de cette sorte il fut placé dans le cabinet du Louvre, avec quelques autres que le duc Mazarin y fit porter tout d'un temps, parce qu'ils représentaient des nudités [1]. Mais revenons au Cardinal.

[1] Les deux grandes Vénus, l'une du Titien et l'autre du Corrège, avec le Déluge d'Antoine Carrache, furent de ce nombre; ils furent ainsi sauvés du feu auquel, sans doute, le dévot légataire du Cardinal les aurait condamnés, s'il n'eût craint de déplaire au Roi. Sa Majesté lui fit ôter aussi, depuis, les plus belles statues de ses galeries, pour avoir eu la cruauté de châtrer de sa main ces marbres vivans. * (*Note de Brienne.*)

* Armand-Charles de la Porte, marquis de la Meilleraie, avait pris le nom de duc de Mazarin en épousant la belle Hortense Mancini. Le Cardinal lui laissa des biens immenses, et tous les monumens d'art qu'il avait rassemblés à grands frais. On sait que, dans un accès de dévotion, le duc de Mazarin alla lui-même un matin, dans sa galerie, mutiler à coups de marteau des statues antiques d'un prix inestimable. Colbert vint de la part du Roi lui demander ce qui avait pu le pousser à faire une pareille action : *Ma conscience*, répondit-il. *Mais, monsieur,* reprit Colbert, *pourquoi donc avez-vous dans votre chambre cette tapisserie de Mars et Vénus?* — *Ah! monsieur,* lui dit le duc de Mazarin, *ce sont des tapisseries de la maison de la Porte!* L'or-

Il était curieux sans toutefois se connaître parfaitement aux belles choses, excepté aux pierreries, auxquelles il se connaissait en perfection. Lescot, son orfévre-joaillier, a bien fait ses affaires avec lui. Quand il lui arrivait quelques tableaux d'Italie, il faisait venir Mignard, à l'heure même, pour se trouver à l'ouverture des ballots, et lui en dire son sentiment. Un certain peintre d'Italie, dont j'ai oublié le nom, l'avait beaucoup trompé en lui vendant, pour des originaux, des copies qu'il avait faites; et qu'il avait le secret de faire paraître vieilles, quoiqu'elles fussent tout fraîchement sorties de ses mains. Cela avait presque dégoûté le Cardinal de la curiosité : d'autres plus fins que lui auraient été trompés. Je me trouvais une fois à l'arrivée d'un tableau de Lanfranc, qu'on lui avait

gueil du sang l'emportait ainsi dans son esprit même sur la dévotion la plus mal entendue.

« Le Roi le plaignit et le laissa faire, dit l'abbé de Choisy dans ses Mémoires. Mais il n'oublia pas ce fait héroïque; et, plus de quatre ans après, en visitant les bâtimens du Louvre, et voyant un marteau sur un degré, il se tourna vers Perrault, contrôleur des bâtimens, et lui dit : Voilà une arme dont le duc de Mazarin se sert fort bien. » (*Voyez*, sur le duc de Mazarin, une note du chapitre XVII.) (*Note de l'Édit.*)

vendu pour être d'Annibal Carrache; il m'en demanda mon avis, et je dis que je ne croyais pas qu'il fût de la main d'Annibal, mais qu'il ne laissait pas d'être original et parfaitement beau. Jabach était présent, et dit que le cavalier Lanfranc l'avait fait; Mignard ajouta : il est vrai, mais c'est sur le dessin du Carrache. Le Cardinal ne savait que penser. Cependant le dessin lui plaisait; il prit donc le parti de le garder, et nous défendit de dire qu'on l'avait *fourbé*. Je riais sous cape de voir un homme si riche, embarrassé pour si peu de chose. La vérité, pour le coup, disais-je en moi-même, est bien puissante, puisqu'elle nous découvre le fond d'une âme qui, d'ailleurs sait si bien se cacher. En effet, il balança long-temps pour savoir si, de gré ou de force, il ferait reprendre cette peinture à celui qui la lui avait vendue trop cher : Il y a, disait-il, sur le prix, lésion de plus de moitié; et de plus, ajoutait-il, ce tableau n'est pas d'Annibal. Je pensai lui offrir de prendre ce tableau pour ce qu'il lui coûtait; mais Jabach, ayant fait ce que je n'osais faire, quoique j'en eusse fort envie, le Cardinal l'aurait pris au mot, si Mi-

gnard, qui, jugeait la pièce excellente, ne l'eût assuré qu'elle valait bien l'argent qu'elle lui coûtait. Depuis cet arrêt prononcé, le tableau n'eut plus de prix; et Son Éminence nous disait, d'un air content et satisfait : Je ne le donnerais pas pour mille pistoles. Je me suis un peu étendu sur ce fait, peu important à savoir; mais j'ai cru devoir le rapporter tel qu'il est, pour mieux faire connaître au lecteur le caractère et l'esprit de celui dont je fais le portrait.

Jamais particulier n'assembla plus de statues, d'urnes, de bas-reliefs et de tableaux. Qui ne sait que les plus belles tapisseries de Flandre et d'Espagne, d'Italie et de France étaient dans ses appartemens? Il suffit de dire que le Scipion du maréchal de Saint-André, et les Actes des Apôtres de feu Lopez, juif portugais, lui étaient venus je ne sais comment. Le roi d'Espagne lui fit présent des travaux d'Hercule, exécutés sur les dessins du Titien, et si je ne me trompe, tout rehaussés d'or; et dom Louis de Haro lui donna une excellente tenture de tapisseries, fabrique de Bruges, représentant les douze mois de l'année, copiée avec beaucoup

de soin sur les dessins d'un Flamand, élève de Raphaël, et dont le nom ne me revient pas présentement. Il avait, outre cela, trente autres tentures de tapisseries au moins, les unes peintes à Rome sur de la toile d'argent, les autres de brocard d'or, à fleurs de velours de diverses couleurs découpées à Milan, et appliquées sur des fonds de velours très riches avec une grande dépense et un artifice merveilleux; des verdures de Flandre en quantité; des tapisseries antiques de toute sorte, des modernes faites au Louvre, à la planche, aux Gobelins; enfin tout ce qui peut servir au luxe et à la magnificence des plus grands princes de la terre. Que de tables et de buffets de Florence toutes de pierres de couleur rapportées à la mosaïque! que de chenets et de brasiers d'argent, de lustres de cristal et d'orfévrerie! Combien de bras et de plaques de vermeil doré! combien de cabinets de la Chine et d'ébène! combien de miroirs garnis de plaques d'or et d'argent, d'écailles de tortue découpées, et d'ivoire façonné par d'excellens sculpteurs! combien de tapis de Perse, de Turquie et de la Savonnerie! En un mot, combien de richesses

et de somptuosités amoncelées dans ses galetas, qu'on eût plutôt pris pour une foire, ou pour une friperie si l'on veut, que pour le garde-meuble d'un cardinal et d'un ministre.

Je ne puis nombrer les tableaux et les statues, cela passe l'imagination : je dirai seulement que, outre la sainte Catherine du Corrège dont j'ai parlé, et les trois autres tableaux dont j'ai aussi fait mention plus haut dans une note, et qui venaient du cabinet du feu roi d'Angleterre, il avait encore eu, par le moyen de M. de Bordeaux, ambassadeur de France, un petit tableau du Corrège en détrempe, dont Jabach avait acheté le compagne, et qui sont l'un et l'autre réunis dans le cabinet du Roi. M. de Bordeaux, de plus, lui avait fait présent (car je doute qu'il l'ait remboursé de ses frais) d'un tableau de la main de Wandyck de son meilleur temps, dans lequel le peintre a représenté toute la famille du roi d'Angleterre d'une manière tout-à-fait galante. Je n'ai rien vu de mieux de lui. Le Cardinal avait encore parmi ses meilleurs tableaux, 1°. une Vierge de Raphaël qu'il avait reçue en cadeau de M. de Fontenay; 2°. un grand

paysage du Dominiquin, dont M. le duc Mazarin me fit présent après la mort de Son Excellence. Il y a des pêcheurs sur le devant qui tirent leurs filets d'un lac que le peintre a représenté d'une manière plus qu'humaine ; une barque, dans laquelle il y a des musiciens et quelques femmes, flotte doucement sur cette mer pacifique, au gré du zéphyr, et les arbres dont elle est environnée sont d'une merveilleuse fraîcheur. Il me donna, outre cela, un petit pont, d'Annibal Carrache*, que le Roi a depuis gagné à la paume, au duc de Richelieu (quand il lui gagna tous ces tableaux que Le Brun n'estima que 150,000 liv., quoiqu'ils valussent le double.)[1]

[1] Tous les tableaux marqués d'une étoile dans ce chapitre, enrichissent encore à présent la galerie du Musée ; j'ai cru devoir conserver soigneusement ces détails, qui ne sont point sans intérêt pour l'histoire des arts. Brienne, qui les aimait presque autant que les lettres, fit imprimer à Paris, en 1662, une Description de son cabinet de tableaux ; cette Description, écrite en latin, est adressée à Constantin-Huygens de Zuylichem, ambassadeur du prince d'Orange, et poète latin fort célèbre lui-même. Ce petit

3°.* Un excellent tableau du Guide représentant notre Seigneur au jardin des Olives dans les peines de l'agonie : divers petits anges soutenus en l'air sur leurs ailes, lui montrent les instrumens de sa passion. Ce tableau fut envoyé par le duc de Mazarin, en présent, à la duchesse de Chevreuse la douairière, qui depuis l'a vendu,

écrit de quinze pages, que M. Van Praët a bien voulu rechercher pour moi dans l'immensité de la Bibliothéque royale, est intitulé *Ludovicus Henricus Lomenius Briennæ comes, Regi a consiliis, actis et epistolis, de Pinacothecâ suâ.*

Le tableau du Dominiquin, dont Brienne vient de parler plus haut, s'y trouve ainsi décrit.

Nunc ecce deliciæ meæ frigida Tempe, ubi solers Dominichinus ipsam umbram voluptatis effinxit. Stagnum est ubi genitalis aura Favoni leniter crispatur, hilarisque chorus ludit toto æquore, et vario ordine facilis aquas secat : piscatores prædâ lasciviunt.

Il a mis plus de grâce encore dans la description du petit tableau peint par le Carrache, et gagné par le Roi à la paume. La voici :

Nihil amœnius insubricâ illâ festivitate, ubi passim immixti senibus juvenes, rustici nobilibus, matronæ cum paganis tripudiant, choreas ducunt; oculis si credas, aures cantu mulcentur : totum hic se Caracius prodit. (*Note de l'Édit.*)

et je ne sais ce qu'il est devenu; il vaut au moins 6000 livres.

4°. * Un autre, de Lanfranc, qui est celui dont j'ai parlé plus haut, et qui jeta le Cardinal dans une si grande incertitude. Le peintre y a représenté la séparation des Apôtres saint Pierre et saint Paul, se disant le dernier adieu pour aller chacun de son côté au martyre. La ville de Rome se voit dans le lointain, et les murailles sont chargées d'une grande multitude de peuple de tout âge. Les bourreaux sont désignés d'un grand goût. [1]

5°. * Une petite Annonciation d'Annibal Carrache, dont j'ai voulu donner 200 louis d'or au duc Mazarin, qui ne voulut pas s'en défaire,

[1] J'eus depuis ce tableau en mon pouvoir par le moyen du duc de Nevers, qui me le donna en paiement d'une somme assez considérable que je lui avais gagnée au jeu. Je le vendis à Jabach lorsque je me défis de mon cabinet, et il doit l'avoir encore : c'est un très beau tableau, et il vaut trois mille francs à bon marché. * (*Note de Brienne.*)

* Brienne décrit en ces mots ce tableau de Lanfranc, dans la brochure latine que j'ai déjà citée.

Superius spatiosior tabula, audaciaré Lanfranci penicillo, repræsentat principes Apostolorum hinc et indè pro mœnibus urbis ab impiâ turbâ ultimum ad supplicium distractos. (*Note de l'Edit.*)

peut-être à cause que c'est un tableau de dévotion.

6°. Un autre, de la main d'André Sacchi, représentant une vision de saint Romuald; j'en fais grand cas.

7°. * Un David jouant de la harpe, de la meilleure manière du Dominiquin. Le Roi l'a présentement dans son cabinet, et Felibien l'a fait graver.

8°. * Le martyre de saint Étienne, par Annibal, que le Roi a aussi, et qui est pareillement gravé par les soins du même sieur Felibien.

9°. Un fort beau paysage du Gobbo, dont j'avais bien envie, mais que je n'osai faire demander à M. le duc Mazarin, qui me l'aurait donné volontiers lorsqu'il me fit l'honneur de m'envoyer si généreusement les trois autres (car il y avait aussi un petit paysage d'Annibal) dont j'ai parlé. [1]

[1] Ce dernier, qui était peu de chose, était le compagne d'une fuite en Egypte, du même, que j'avais; ce qui fit que je le préférai à un meilleur, M. le duc Mazarin, de sa grâce, m'ayant permis de choisir sur tous les tableaux du défunt ceux qui me plaisaient le plus. Je choisis donc le

10°. Enfin, une chambre entière toute pleine de portraits, tous de grands maîtres, entre lesquels je me souviens qu'étaient ceux des deux Mignard, le frère ayant peint son frère, chacun de son mieux; et cela par une noble émulation, dont peut-être il ne se trouve point d'exemple.

Avec tout cela, on ne peut pas dire que le cardinal eût un goût fin pour la peinture. Il n'y avait parmi ce grand amas de tableaux, ni Poussins, ni paysage de Claude Lorrain; point d'Albanes ni de Guerchins; pas un seul Paul Véronèse; deux cadres du Guide seulement; celui dont j'ai parlé et une Vierge vêtue de blanc, qui travaillait à l'aiguille sur un carreau, de laquelle le duc Mazarin fit présent à madame la

paysage du Dominiquin et le petit Pont du Carrache, qui est ravissant, et cet autre petit tableau, du même, pour accompagner celui que j'avais. Ce présent valait bien six mille francs; et je crois les avoir vendus autant quand je renonçai à la curiosité, pour ne penser plus qu'à servir Dieu dans la retraite où il m'appelait, et où néanmoins je ne serais jamais entré si j'avais cru en devoir sortir. (*Note de Brienne.*)

princesse de Conti. En un mot, je ne me souviens point d'avoir remarqué dans ses salons, dont les plafonds étaient peints de la main de Romanelli, aucun tableau de Pietro di Cortona son maître; et pour moi, qui m'y connais un peu, j'aurais préféré quatre tableaux de la galerie de Vrillière à tous ceux du Cardinal, si l'on en excepte les trois Corrèges et la grande Vénus du Titien, que le Roi a pris. Je me suis un peu étendu sur cet article, mais c'est qu'on aime à parler des choses qu'on sait. Revenons donc tout court au Cardinal, et tâchons de ne le plus perdre de vue.

Il aurait bien voulu se mettre à la cour de France sur le même pied qu'était son prédécesseur; mais il y avait une telle différence du cardinal de Richelieu au cardinal Mazarini, et pour les manières et pour la conduite, que celui-là était estimé même de ceux qui le craignaient davantage, et que celui-ci n'était estimé ni craint de personne. Or, sans parler du différend qu'ils eurent, M. le Prince et lui, pour la préséance, qui, en tous lieux hors à l'église, fut adjugée aux princes du sang, au-dessus des cardinaux, il suffit de rapporter ce qui se passa entre lui et

le premier président de Bellièvre; j'en fus témoin. [1]

[1] Pomponne de Bellièvre, premier président au parlement de Paris, était craint à la cour et considéré dans sa compagnie. « Il agissait si sagement dans la conduite des « affaires générales, dit un écrivain du temps, qu'il donnait « des chagrins au premier ministre, sans lui donner un « sujet de se plaindre de lui. » Il savait allier, avec beaucoup d'art, la modération et la fermeté : un extérieur calme et froid rendait les saillies de son esprit encore plus piquantes. Dans une circonstance où la réconciliation des frondeurs avec la cour paraissait inévitable, le duc de Beaufort, qui voulait empêcher ce raccommodement, demanda par forme d'avis, au président de Bellièvre, si en donnant un soufflet au duc d'Elbœuf, il ne changerait point la face des affaires. M. de Bellièvre lui répondit aussitôt, avec un sang-froid plus digne de sa gravité que de la question : Je ne crois pas, monsieur, que cela pût changer autre chose que la face de M. d'Elbœuf.

Sa réputation d'homme bienfaisant doit égaler au moins celle d'homme d'esprit. Paris dut à la charité du président la fondation de l'Hôpital général. Les détails qu'on trouve, à ce sujet, dans Perrault (*Hommes illustres*, p. 54) peuvent donner une idée de ce qu'était alors la population pauvre au sein de Paris. « Il avait remarqué qu'il y a une nation « sur la terre qui ne connaît presque point de Dieu, qui ne

Le Cardinal lui envoya dire par un de ses gentilshommes ordinaires (car il en avait aussi-bien que le Roi) qu'il désirait lui parler. Le premier président répondit : « Si Son Éminence désire me voir, elle sait bien où je loge, et l'on me trouve toujours au Palais, ou chez moi. » Le gentilhomme rapporta la réponse fidèlement à son maître, et le Cardinal dit seulement : « Force est bien que je l'aille voir, puisqu'il ne veut pas me faire cet honneur. » En effet, il y fut dès l'après-dînée même.

Je l'accompagnai par hasard dans cette visite,

« se soucie ni des sciences ni des lois, qui a pour règle de « faire tout ce qu'elle peut faire impunément, et qui n'est « retenue ni par la pudeur ni par l'honnêteté. M. de Bellièvre « entreprit de civiliser cette nation farouche et brutale, et « de lui donner de la religion, des lois et de la pudeur. « Cette entreprise parut d'abord une pure idée; mais l'ex- « périence a fait voir qu'elle n'était pas d'une exécution im- « possible : il en vint à bout par ses soins et avec le secours « de ses charités particulières, qui furent très considérables. « Plusieurs ont assuré qu'une des principales raisons qui « l'ont empêché de se marier a été l'amour des pauvres et « le plaisir de n'avoir qu'eux seuls pour enfans. » (*Note de l'Édit.*)

qui assurément ne lui plaisait pas. « Il faut bien venir voir monsieur le premier président, lui dit-il, puisque ses grandes occupations ne lui donnent pas le temps de venir jusqu'au Louvre. » Le premier président répondit en souriant : « Je suis si honoré des visites de Son Éminence que j'aurais tort de m'en priver en lui faisant ma cour trop assidûment. » Le Cardinal repartit : « Je vous loue, monsieur, d'être si assidu aux devoirs de votre charge, que vous ne puissiez même trouver un moment pour me venir parler, lorsque je vous envoie quérir de la part du Roi. — J'irai savoir de Sa Majesté ce qu'elle m'ordonne, » reprit M. de Bellièvre. « Il n'est pas nécessaire, ajouta le Cardinal avec quelque émotion, puisque je viens pour vous l'apprendre moi-même. » En achevant ces paroles, il fit signe à ceux qui l'avaient accompagné de se retirer. Ils furent bien deux grosses heures en conférence, et le Cardinal élevait souvent la voix, ce qui nous faisait juger qu'il parlait avec chaleur.

Quand l'audience fut finie, M. le premier président le vint reconduire avec beaucoup de

gravité, et ils ne parlèrent sur le degré que de choses indifférentes. Le lendemain, il ne manqua pas sûr les onze heures de venir rendre la visite au Cardinal. J'étais dans sa chambre lorsque M. de Bellièvre y entra. « Vous voyez, monsieur, lui dit-il, que je viens quand je ne suis point mandé. L'heure n'est-elle point incommode? » Le Cardinal se prit à rire, moitié figue, moitié raisin, comme on dit, et répliqua : « A quelque heure que vienne M. le premier président, il est toujours le bien-venu »; au même instant, nous nous retirâmes, MM. les surintendans Servin et Fouquet, M. le maréchal de Villeroy, et moi. Je sortis comme les autres; mais Son Éminence me dit de ne pas m'en aller. La visite du premier président fut fort courte, et je rentrai dans la chambre de Son Éminence aussitôt qu'il en fut sorti.

Lorsqu'elle me vit, elle me dit : « M. de Bellièvre est admirable; il me vient voir quand je ne le mande point, et il n'y tient pas lorsque je l'envoie quérir. Qu'en pensez-vous? » Je répondis : « Je ne sais, monseigneur, s'il fait trop mal,

puisqu'il se procure par ce moyen un honneur que sans cela, peut-être, Votre Éminence lui ferait fort rarement. » Le Cardinal se prit à rire, et me dit : « Je sais bon gré au fils de M. de Brienne, qui n'est guère moins chatouilleux sur le point d'honneur que le premier président, de me parler ainsi. » Comme je n'avais plus rien de bon à dire, je me contentai de faire une inclination de la tête sans répondre un seul mot; et le Cardinal m'ayant donné ses ordres, je les fus exécuter.

Étant arrivé chez mon père, où je logeais encore, je lui contai l'entretien que je venais d'avoir avec Son Éminence. « Vous ne m'apprenez rien de nouveau, me dit-il; il y a longtemps que M. le premier président et moi avons accoutumé le Cardinal à nos manières; elles ne lui plaisent pas toujours, mais nous ne saurions qu'y faire; et comme nous ne sommes pas gens à souffrir d'être traités en valets, il est bon de temps en temps de remettre Son Éminence sur le bon pied. » En effet M. de Brienne était l'homme de la cour qui contraignait davantage le Cardinal, et lui tenait tête le plus fortement,

lorsqu'il croyait avoir raison. Son Éminence s'en est plaint plus d'une fois à moi en particulier; et, comme je me montrais plus facile, il s'accommodait mieux du fils que du père.

CHAPITRE X.

Liaison de la Reine et de Mazarin. — Bruits injurieux de la cour à ce sujet. — Madame de Brienne dans l'oratoire de la Reine. — Confidence mystérieuse qu'elle y reçoit de cette princesse. — Serment que fait la Reine, sur un reliquaire, de ne plus écouter Mazarin. — Ingratitude du Cardinal envers elle. — Il lui reproche d'être dévote seulement par nécessité, d'aimer la bonne chère, et de se montrer trop prodigue. — Pierres destinées à la construction du Louvre, et qu'Anne d'Autriche donne par brevet à sa femme de chambre. — Cause de la mésintelligence qui éclate entre la Reine et le Cardinal. — Louis XIV amoureux de Marie Mancini. — Le Cardinal ne s'oppose qu'en apparence à leur mariage. — Consultation faite en secret, et protestation dressée par ordre de la Reine. — Projets d'alliance avec l'Espagne.

Pour revenir au Cardinal, dont je ne flatterai point le portrait, il faut dire, contre l'opinion commune, que les dernières années de son ministère sont, à mon sens, les moins glorieuses de sa vie. Ce paradoxe pourra sembler étrange aux courtisans qui l'ont adoré pendant son pouvoir; mais pour moi, qui en juge autrement, ce favori ne m'a jamais paru si grand que dans

sa disgrâce. L'adversité ne fit point mollir son courage, et jamais devise ne fut plus juste que celle qu'on fit pour lui, durant les violens orages qui grondèrent sur sa tête. Elle avait pour corps un rocher battu des flots, avec ces mots : *Quàm frustra, et murmure quanto !* « Qu'ils font de bruit, et que c'est vainement ! » Mais comme la bonté seule de la Reine avait conjuré cette effroyable tempête, il semblait que le Cardinal en dût avoir plus de reconnaissance qu'il n'en témoigna pour sa généreuse libératrice, lorsqu'il revint de son exil.

Tout le monde sait ce que la médisance a publié de leur passion mutuelle. Les cabinets des curieux sont remplis de libelles diffamatoires sur ce sujet [1]. La détractation publique et par-

[1] Peu de princesses, si ce n'est peut-être une autre reine de France, l'infortunée Marie-Antoinette, furent en butte à plus de traits injurieux, furent déchirées dans plus de libelles que la reine Anne d'Autriche. La timidité naturelle à Mazarin, et l'esprit dont le peuple était animé sous la Fronde, dérobaient les coupables à toutes les poursuites. Guy-Patin parle, dans ses Lettres, t. v, p. 31, d'un imprimeur nommé Marlet, qui, condamné à être pendu pour

ticulière n'a jamais été poussée plus loin; et cette tache, que tant de plumes séditieuses se sont efforcées d'imprimer au nom d'une vertueuse princesse, lui fera moins de tort dans les siècles à venir qu'elle ne fera de honte à notre histoire. Peut-être, et je ne le désavoue pas, la Reine accorda-t-elle son estime au Cardinal avec trop peu de ménagement: Quoiqu'il n'y eût sans doute en cela rien que d'innocent, le monde, qui sera toujours méchant, ne put s'empêcher d'en parler en des termes peu respectueux; et la licence alla si loin, que chacun crut voir ce qui n'était pas, et que ceux mêmes qui le croyaient

avoir mis sous presse une pièce de vers contre la Reine, fut arraché des mains des archers par le peuple, qui en blessa plusieurs. La pièce imprimée par Marlet est un tissu d'outrages; et le premier vers cité par Guy-Patin n'est pas le plus sanglant; elle est intitulée *La custode du lit de la Reine*. Cette custode tient un singulier langage et dit d'étranges choses. Les Mémoires du temps parlent aussi d'une dame Anne, harengère, qui chantait dans les rues des couplets obscènes contre la Reine. Quand l'ordre fut rétabli, elle fut mise en prison; mais sa captivité ne fit que mieux éclater la générosité d'Anne d'Autriche. (*Voyez* Note B.) (*Note de l'Édit.*)

le moins, l'assuraient comme véritable. La galanterie de la Reine, s'il y en a eu, était toute spirituelle : elle était dans les mœurs, dans le caractère espagnol, et tenait de ces sortes d'amours qui n'inspirent point de souillure : j'en puis du moins juger ainsi d'après ce que m'a raconté ma mère. La Reine avait pour elle beaucoup de bontés, et ma mère, qui l'aimait sincèrement, osa l'entretenir un jour de tous ces mauvais propos. Voici comment la chose se passa.

C'était à l'époque où la faveur du Cardinal auprès de la Reine éclatait librement aux yeux de la cour, et quand le monde malin, comme j'ai déjà dit, et ne puis trop répéter, faisait le plus de bruit de leurs prétendues amours. Madame de Brienne s'était un soir recueillie, selon sa coutume, quelques instans dans l'oratoire de la Reine. Sa Majesté y entra sans l'apercevoir : elle avait un chapelet dans une de ses mains ; elle s'agenouilla, soupira, et parut tomber alors dans une méditation profonde. Un mouvement que fit ma mère la tira de sa rêverie. « Est-ce vous, madame de Brienne ? lui dit Sa

« Majesté. Venez; prions ensemble, nous serons « mieux exaucées. » Quand la prière fut finie, ma mère, cette véritable amie, ou, pour parler plus respectueusement, cette servante fidèle demanda permission à Sa Majesté de lui parler avec franchise sur ce qu'on disait d'elle et du Cardinal. La bonne Reine, en l'embrassant cordialement, lui permit de parler. Ma mère le fit alors avec tout le ménagement possible; mais comme elle ne déguisait rien à la Reine de tout ce que la médisance publiait contre sa vertu, elle s'aperçut, sans en faire semblant, ainsi qu'elle me l'a dit elle-même après m'avoir engagé au secret, que plus d'une fois Sa Majesté rougit *jusque dans le blanc des yeux*: ce furent ses propres paroles.

Enfin, lorsqu'elle eut fini, la Reine, les yeux mouillés de larmes, lui répondit : « Pourquoi, « ma chère, ne m'as-tu pas dit cela plus tôt? « Je t'avoue que je l'aime, et je te puis dire « même tendrement; mais l'affection que je lui « porte ne va pas jusqu'à l'amour, ou si elle y « va, sans que je le sache, mes sens n'y ont « point de part; mon esprit seulement est

« charmé de la beauté de son esprit. Cela serait-il « criminel ? ne me flatte point : s'il y a même, « dans cet amour, l'ombre du péché, j'y renonce « dès maintenant devant Dieu, et devant les « saints dont les reliques reposent en cet ora- « toire. Je ne lui parlerai désormais, je t'assure, « que des affaires de l'État, et romprai la con- « versation dès qu'il me parlera d'autre chose. » Ma mère, qui était à genoux, lui prit la main, la baisa, la plaça près d'un reliquaire qu'elle venait de prendre sur l'autel : « Jurez-moi, ma- « dame, dit-elle, je vous en supplie, jurez-moi, « sur ces saintes reliques, de tenir à jamais ce « que vous venez de promettre à Dieu. — Je le « jure, dit la Reine en posant sa main sur le re- « liquaire, et je prie Dieu, de plus, de me pu- « nir si j'y sais le moindre mal. — Ah! c'en est « trop, reprit ma mère tout en pleurs : Dieu « est juste, et sa bonté ; n'en doutez pas, ma- « dame, fera bientôt connaître votre innocence. » Elles se remirent ensuite à prier tout de nou- veau ; et celle dont j'ai su ce fait, que je n'ai pas cru devoir taire, à présent que la Reine a reçu dans le ciel la récompense de ses bonnes œu-

vres, m'a dit plusieurs fois qu'elles ne prièrent jamais l'une et l'autre de meilleur cœur. Quand elles eurent achevé leur oraison, que cet incident prolongea plus que de coutume, madame de Brienne conjura la Reine de lui garder le secret. Sa Majesté le lui promit, et en effet elle ne s'est jamais aperçue que la Reine en ait parlé au Cardinal, ce qui, à mon avis, est une grande preuve de son innocence.

[1] Presque tous les Mémoires du temps parlent de l'oratoire où cette scène eut lieu. La Reine y passait plusieurs heures dans la journée : il y était au moins aussi souvent question d'intrigues politiques que de prières et d'oraisons. C'est dans cet oratoire que parvenaient, après de longs détours, et par un escalier dérobé, ceux qu'elle voulait, pendant les troubles civils, cacher à tous les regards; c'est dans cet oratoire qu'elle alla s'agenouiller avec le jeune Roi son fils, tandis que Guitaut arrêtait les princes de Condé, de Longueville et de Conti dans la salle où se tenait le conseil; c'est dans cet oratoire qu'après un long entretien avec le fameux coadjuteur de Retz, elle lui dit en lui tendant la main : *Touchez là, et vous êtes après-demain cardinal et* LE SECOND *de mes amis.*

Les reliques sur lesquelles Anne d'Autriche jura de ne plus écouter Mazarin, quand *il lui parlerait d'autre chose,*

Mais si cette bonne princesse (car la bonté fut toujours la plus éclatante de ses vertus), eut tant d'estime pour le Cardinal, on peut dire, sans blesser la vérité, qu'il reconnut mal de si grandes faveurs. J'étais à toute heure dans la chambre de cet ingrat favori, et je lui ai ouï dire plusieurs choses qui marquaient assez le peu d'attachement qu'il avait pour elle; ce qui m'a toujours, depuis, donné lieu de douter s'il avait jamais eu pour la Reine, sa bienfaitrice, une véritable passion. Ce n'est pas que les plus fidèles amans n'en viennent quelquefois à ces

étaient l'objet particulier de sa vénération; à sa mort, elle laissa par son testament ce reliquaire précieux à l'abbaye du Val-de-Grâce.

Quant aux bruits répandus sur les sentimens qu'Anne d'Autriche laissait trop souvent éclater en faveur du Cardinal, plusieurs des plus fidèles serviteurs de la Reine avaient osé lui faire, à ce sujet, des représentations et lui donner des avis. La Porte, qui, après avoir tant souffert pour sa *cause*, se croyait tout permis, poussa même le zèle jusqu'à l'indiscrétion (*Voyez* Note C). Soit fierté, soit défiance, la Reine ne crut jamais devoir à d'autres l'explication ou l'aveu qu'elle ne put refuser à l'amitié sincère de madame de Brienne. (*Note de l'Édit.*)

extrémités, mais ils s'en repentent bientôt; et d'ordinaire ces bourrasques, qui durent peu, sont suivies d'un calme fort doux. Tout bien considéré, le Cardinal, quand il faisait semblant d'aimer la Reine, n'aimait effectivement que les biens immenses qu'il recevait d'elle: cela se peut appeler ambition, mais non pas amour; passions si différentes, que pour peu qu'on ait aimé en sa vie, il est impossible de s'y méprendre.

Un amant aurait-il pu dire de celle qu'il aurait adorée: « Qu'elle n'avait point d'esprit; que, « sans lui, elle n'aurait su gouverner la barque « de la France; qu'elle avait plus d'affection « pour la maison d'Autriche que pour la maison « dans laquelle elle était entrée; que le Roi son « époux avait eu juste sujet de la haïr et de se « défier d'elle; qu'elle n'était dévote que par né- « cessité; qu'elle n'avait de goût que pour la « bonne chère; et ne se mettait point en peine « du reste », et mille autres choses de cette nature, ou pour mieux dire, de cette force, que j'ai entendues cent fois de mes propres oreilles, non sans beaucoup d'indignation. Je me rappelle entre autres quel fut l'objet d'une de ces

sorties. La Reine avait fait don, par brevet, à la Beauvais, sa femme de chambre, d'une grande quantité de pierres destinées au bâtiment du Louvre. « Il faut avoir perdu l'esprit, s'écria le « Cardinal, pour faire de telles gratifications. Le « feu Roi n'en aurait pas usé ainsi; et en bonne « justice, on devrait démolir l'hôtel Beauvais, « pour rendre au Louvre ce qui lui appartient. » Il prononça ces paroles avec cet esprit d'avarice qui était sa passion dominante. Quarante millions, et autant d'abbayes, qu'il avait acquis par son savoir-faire, ne lui semblaient pas trop pour lui; mais il ne pouvait souffrir qu'une princesse libérale donnât, à la personne qui la servait bien et qu'elle aimait, quelques pierres pour bâtir sa maison.

Cela me mit en colère, et j'avertis la Reine, qui me fit cette réponse : « Si je les lui avais « données, il n'en aurait pas fait de bruit; mais « Cathaut (elle appelait ainsi la Beauvais) aura, « quoi qu'il en dise, les pierres qu'elle m'a de- « mandées. Je le trouve plaisant, ajouta-t-elle, « de contrôler mes libéralités, lui à qui j'ai tant « fait de bien, et qui en a encore plus pris que

« je ne lui en ai donné ! » Elle rougit en prononçant ces paroles ; et je m'aperçus bien que leur rupture était sans retour.

J'ai ouï dire, et je trouve à cela beaucoup d'apparence, que leur froideur vint de ce que la Reine s'opposait avec force au mariage de la nièce du Cardinal avec le Roi. Toute la cour fut instruite alors des démarches de la Reine, et l'approuva. Je ne sais pas si sa majesté Louis XIV aurait voulu s'abaisser jusqu'à épouser la connétable Colonne ; mais je sais bien que cette créature, qui est fort ambitieuse, eût été fort aise, et cela se conçoit, d'être Reine de France ! La chose alla si loin, que la Reine, mère du Roi, consulta secrètement les plus habiles conseillers

[1] Catherine-Henriette Bellière, mariée à Pierre de Beauvais, et première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, était laide, borgne, et cependant galante. Une note, mise en marge des chansons manuscrites de la vieille cour, dit *qu'elle payait bien ses amans*. On doit croire madame de Motteville, quand elle assure qu'Anne d'Autriche considérait madame de Beauvais « non pas par « ses vertus, non par la beauté de son âme ou celle de son « visage, mais à cause de l'adresse de ses doigts et de son « extrême propreté. » (*Note de l'Édit.*)

d'État, des conseillers et avocats célèbres au parlement, pour savoir si le Roi son fils, se mariant sans son consentement, le mariage serait valable. Tous, d'une voix, dirent que non, et conseillèrent à la Reine de faire ses protestations contre ce prétendu mariage. M. de Brienne, mon père, fut chargé de dresser cet acte important, et promit à la Reine de le faire enregistrer par le parlement à huis clos, en cas que le Roi épousât, contre la volonté de la Reine sa mère, la nièce du Cardinal.

Enfin, soit que cette consultation n'eût lieu que pour faire peur au premier ministre, soit qu'on la jugeât nécessaire pour l'avenir, l'acte de protêt fut dressé et montré au Cardinal par la Reine; et lorsque le mariage, que tous les bons Français appréhendaient, semblait être le plus proche, et se conclure, les nièces furent reléguées sous la conduite de madame de Venelle, leur gouvernante, à Brouages, par l'autorité seule de la Reine. Elle prit cette affaire si fort à cœur, que le Cardinal ni le Roi même ne purent détourner le voyage, qui leur donnait à l'un et à l'autre un égal chagrin. Le temps et

l'absence produisirent l'effet que la prudence de la Reine avait espéré; et la persévérance qu'eut cette patiente mère à désirer le mariage de l'infante d'Espagne sa nièce, avec le Roi son fils, qui était la chose du monde qu'elle souhaitait avec le plus d'ardeur, fit que cette alliance désirée se conclut enfin heureusement, comme nous le dirons en son lieu. [1]

[1] Il est certain que Mazarin nourrissait en secret l'espoir d'élever sa nièce jusqu'au trône de France. La passion violente que Marie de Mancini, quoique laide, avait inspirée au jeune Roi ne rendait pas cet espoir insensé. On trouvera dans les notes des détails sur les craintes de la Reine, et sur la conduite équivoque de l'ambitieux Cardinal. (*Voyez* Note D). Mais aucun écrivain du temps n'avait dit un mot de la protestation dont parle ici Brienne, et qu'il a dû bien connaître, puisqu'elle fut dressée par son père. On s'explique à présent comment Mazarin prit enfin la résolution de donner à Louis XIV un autre parti que sa nièce et voulut bien songer à l'infante d'Espagne.

Louis XIV épousa Marie-Thérèse en 1660. La passion de Marie de Mancini survécut encore à ce mariage; elle ne s'efforça point de la déguiser. En 1662, le Roi dansa dans un ballet de Benserade, intitulé *Hercule amoureux;* Marie

de Mancini devait y représenter une étoile, et Benserade voulait lui adresser ces vers :

Chacun dans son état a sa mélancolie ;
Ne cachez point la vôtre, elle est visible à tous.
Etre *étoile*, pourtant, est un poste assez doux,
Et la condition me semble fort jolie :
Vous la deviez garder ; ce goût trop délicat,
A votre feu si vif et si rempli d'éclat,
Mêle quelque fumée et sert comme d'obstacles.
Les *étoiles* vos sœurs vous diront qu'autrefois
Une étoile a suffi pour faire des miracles,
Et pour faire bien voir du pays à des Rois.

(*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE XI.

Brienne revient de ses voyages. — Il est présenté au Cardinal. — Il adresse au Roi une harangue dans le goût du temps. — Cercle chez la Reine-mère. — Brienne y fait de vive voix, en présence de toute la cour, le récit de ses voyages. — Les Lapons; leurs costumes, leurs usages; leurs mœurs. — Courses en traîneaux. — Description des rennes. — Chasse aux ours dans le Holstein. — Brienne, qui s'y trouvait avec le roi de Danemarck, y court de grands périls. — Il suspend son récit. — Murmure flatteur de ceux qui l'entourent.

Nous voici parvenus, à peu près, au temps où je revins de mes voyages. La première parole que me dit le Cardinal, lorsque mon père me présenta à lui, fut que jamais personne n'avait eu tant de réputation à mon âge. « Elle est si « extraordinaire, ajouta-t-il, que ce doit être « assez de savoir la conserver. » Ce compliment à la mazarine me surprit un peu; je l'avoue; mais pour cela je ne perdis point la tête, et répondis à Son Éminence avec assez de présence d'esprit : « Il faut, sans doute, monsieur, que « mes ennemis aient donné à Votre Éminence

« cette bonne opinion de moi. Leurs louanges « me sont suspectes, et le bien extraordinaire « qu'ils ont pris soin de publier d'un jeune « homme sans expérience n'est qu'un piége « adroit qu'ils lui tendent. La plus grande fa- « veur que puisse m'accorder Votre Éminence, « c'est de ne pas juger de moi par ce qu'on lui « en a écrit, mais seulement par mes actions, « qui n'auront jamais d'autre but que de lui « plaire. J'ose espérer de la bonté de Votre « Éminence, qu'elle voudra bien ne pas con- « tribuer à détruire son ouvrage, en attendant « de moi des choses qui soient au-dessus de ma « jeunesse. — Votre réponse, dit le Cardi- « nal, justifie pleinement ceux dont vous vous « plaignez. Ce que je viens d'entendre me con- « firme dans la bonne opinion que j'avais de « vous, et votre fortune ne dépend plus que de « vous seul. — Si cela est, monsieur, lui re- « partis-je en rougissant, elle est toute faite, puis- « que toute mon ambition se borne à savoir bien « exécuter vos commandemens. » Et en achevant ces paroles, je fis une profonde révérence, bien résolu, quoi que me dît le Cardinal, de ne

plus répondre. Il pénétra sans doute dans ma pensée, car il ne me dit plus rien, et se contenta de m'embrasser.

Mon père, qui avait ouï, non sans quelque surprise, cette conversation, et qui avait une extrême joie que je me fusse si bien tiré d'affaire, ne put s'empêcher de laisser couler quelques larmes, et Son Éminence s'en aperçevant, lui dit : « Je pleurerais de joie comme vous, « monsieur de Brienne, si le ciel avait mis dans « la tête de mon neveu l'esprit de votre fils. « — Il est vrai, dit mon père, que je ne m'at- « tendais pas qu'il répondît si bien, et Votre « Éminence trouvera bon que je lui dise que « mon fils vient de subir un rude examen. — « Je l'avoue, reprit le Cardinal, et je ne sais, « puisque vous m'obligez à vous parler fran- « chement, lequel a été le plus embarrassé ou « du maître ou de l'écolier. » M. le maréchal de Villeroy, qui était présent, vint au secours de mon père, et nous fit grand plaisir à l'un et à l'autre. Je fus le remercier le lendemain d'avoir adroitement détourné un entretien qui faisait tant de peine à ma modestie ; et je puis dire,

puisque cela vient à propos, que s'il y a quelque bonne qualité en moi, c'est l'aversion naturelle que j'ai pour la louange. Le Cardinal, à l'heure même, se fit donner son manteau, et, me prenant par la main, me conduisit à l'appartement du Roi, et me fit l'honneur de me présenter à Sa Majesté. J'en reçus un accueil très favorable; et comme je ne disais rien par respect, Son Éminence, qui avait déjà parlé de moi fort obligeamment à Sa Majesté, ajouta : « S'il ne dit mot, Sire, ce n'est pas qu'il ne parle très bien quand il le faut. » Le Roi dit : « Je le crois, mais je n'en sais rien encore. » J'entendis distinctement ces mots, et Son Éminence m'ayant fait signe de parler, je le fis en cette sorte.

« Sire, les honneurs que j'ai reçus en consi-

[1] Quoique Brienne prétende se donner les honneurs de l'improvisation, cette harangue ne paraîtra que trop préparée; mais je n'ai pas dû y changer un mot, précisément parce qu'elle est écrite dans le style qu'on prenait alors pour de l'éloquence. On remarquera, d'ailleurs, qu'elle porte déjà l'empreinte de cette flatterie excessive qui, pendant toute la durée du règne de Louis XIV, ôta du prix même aux éloges les plus mérités. (*Note de l'Édit.*)

« dération de Votre Majesté, des princes étran-
« gers que j'ai complimentés de sa part, ou
« visités de mon chef, sont si grands, que j'au-
« rais quelque confusion à les lui apprendre, si
« elle ne les connaissait déjà par le rapport de
« ses ambassadeurs. La fortune du grand Roi
« au nom duquel je parlais me donnait alors
« de l'assurance ; partout j'étais bien écouté à
« cause de lui, et partout je fus bien reçu. Mais
« cette même fortune qui a rendu mes voyages
« heureux, semble m'abandonner quand je suis
« en votre présence, et je trouve qu'il est bien
« plus aisé de vous louer quand on ne vous voit
« pas, que de le faire dignement aux yeux de
« votre cour. Tant de témoins de vos grandes
« actions n'ont pas besoin qu'on les leur répète
« pour les en faire souvenir. Son Éminence
« même y a trop de part pour souffrir que,
« devant elle, on vous dise ce que l'Europe pu-
« blie de vous, et des importans services qu'elle
« vous rend. Votre renommée m'avait devancé
« chez les Lapons, où nul Français n'avait été
« avant moi, et les Moscovites et les Polonais
« m'ont mieux instruit de vos conquêtes que

« je ne l'étais par les lettres de mon père. C'est « eux qui m'ont appris la levée du siége d'Arras « et l'entière défaite de l'armée espagnole. C'est « d'eux que j'ai su la prise de Stenay et de tant « d'autres places dont votre valeur naissante « augmente à chaque campagne cet empire « immortel. Les glaces de la mer Baltique, les « neiges de Finlande, les forêts du Nord, les « déserts de la Prusse, les vastes plaines du Sar- « mate, en un mot le Danube et le Tibre, la « Vistule et le Pô, que j'ai navigués; ces mers « et ces fleuves, ces monts et ces bois, ces cam- « pagnes et ces rochers retentissent également « du bruit de vos exploits. On dirait que les « vents mêmes, qui s'opposaient à mon passage, « s'apaisèrent au nom de Louis-le-Grand. Je « n'avais qu'à le prononcer, cet heureux nom, « pour conjurer les tempêtes; et le Belt, où je « fus sur le point de périr, devint, dès que je « vous invoquai, aussi paisible que la Seine. « les aquilons se turent, les flots s'apaisèrent, « et ma barque surgit à bon port.

« Ce sont là, Sire, à peu près les grandes « obligations que je vous ai, trop heureux si je

« puis les reconnaître par des services qui vous « soient agréables, et si, préservé de tant de pé- « rils, je triomphe encore par votre protection « de la haine et de la jalousie de mes envieux, « dangers bien plus à craindre pour moi que « ceux des flots et des tempêtes. Mais j'appré- « hende, Sire, d'abuser de l'attention que prête « Votre Majesté à mes paroles; je crains trop « qu'un discours fait sur-le-champ et sans pré- « paration ne cause que confusion à celui qui « le prononce, et qu'ennui à ceux qui l'écou- « tent. »

Cette harangue, débitée avec assez de hardiesse, et, si j'ose dire, avec assez de présence d'esprit, plut au Roi et à l'auditoire malin qui l'ouïrent. Chacun m'en vint faire compliment, et Son Éminence ne voulut jamais croire que ce fût un impromptu. Cependant elle témoigna à mon père être bien aise que je me fusse tiré si bien de ce mauvais pas, et voulut encore me faire l'honneur de me présenter à la Reine. « Il « y a plaisir, me dit le Cardinal en descendant le « degré, à produire un orateur tel que vous. Vous « n'avez pas perdu votre temps dans vos classes,

« et monsieur votre père ne doit pas regretter « l'argent que lui ont coûté vos voyages. » Dès que la Reine me vit, et que Son Éminence lui eut dit qui j'étais, elle me présenta sa belle main à baiser, et me dit : « Hé bien, nous direz-vous « des nouvelles des sauvages que vous avez vus? « Vous n'êtes guère hâlé pour avoir tant fait de « chemin. » Je m'inclinai très profondément ; puis ayant baisé le bas de sa robe et de suite sa royale et charmante main, je lui dis : « Madame, « si Votre Majesté désire savoir les choses les plus « curieuses que j'aie vues durant mes voyages, je « la supplie de m'accorder un jour ou deux pour « m'en rappeler le souvenir ; après quoi je tâ- « cherai de satisfaire son impatience. — Rien « n'est plus juste, dit-elle avec cette bonté qui « lui était ordinaire, à demain donc la partie. « Trouvez-vous ici quand je tiendrai le cercle, « vous ne manquerez pas d'auditeurs. — Les « dames, repris-je en rougissant un peu, n'au- « ront guère de plaisir à m'entendre parler des « Lapons ; et j'avoue qu'un tel auditoire m'est « bien plus redoutable que ne me l'ont paru les « cours de tant de princes que j'ai eu l'honneur

« de haranguer au nom de Votre Majesté; mais « puisque vous me l'ordonnez, madame, je ne « laisserai pas de le faire bien ou mal, dussé-je « perdre en un moment le peu de réputation « que j'ai peut-être acquis pendant mes voyages. « — Vous ferez toujours bien ce que vous vou- « drez faire, dit-elle, et si vous ne parliez pas « agréablement vous ne seriez pas fils de mon- « sieur et de madame de Brienne. »

La Reine ensuite me fit diverses questions auxquelles je répondis le plus simplement que je pus, afin de la mieux surprendre le lendemain. En effet, la chose réussit comme je l'avais pensé. Je me rendis sur les quatre heures après midi à la chambre du cercle : toutes les dames étaient déjà placées. Ma mère, qui m'avait attiré cette corvée, avertit la Reine que j'étais là. Je me mis derrière la princesse de Conti, à la main droite de Sa Majesté, puis ayant fait une profonde inclination à la Reine, je lui demandai si elle agréait que j'adressasse la parole aux dames, et que je les saluasse de la place que j'avais prise; j'ajoutai que cela donnerait à moi plus d'aisance, et, peut-être, à mes discours plus d'agrément.

« Fort bien », dit la Reine; et au même instant, après avoir salué le cercle à diverses reprises, je commençai mon récit par ces mots : [1]

« MESDAMES,

« Le peuple dont j'ai à vous entretenir est si

[1] Jean Scheffer, professeur d'éloquence dans la ville d'Upsal, n'a publié son *Histoire de la Laponie* que plusieurs années après le séjour qu'y fit Brienne en 1650. Le voyage de Regnard est postérieur de trente ans à cette époque. Les détails que donnait Brienne sur un pays qu'aucun voyageur français n'avait décrit avant lui, devaient donc exciter vivement la curiosité. Il a rassemblé dans ce récit les particularités qui pouvaient satisfaire un cercle aussi brillant; les détails plus positifs sur les contrées qu'il a parcourues se trouvent dans son *Itinéraire*, dont j'ai donné quelques passages à la fin du premier volume (Note P). Ce devait être une chose digne de remarque, qu'un jeune secrétaire d'État, à peine âgé de dix-neuf ans, entretenant une cour aussi polie que celle de Louis XIV des mœurs et des usages d'un peuple encore barbare et presque entièrement ignoré. J'aurais désiré que Brienne n'eût point mêlé à son récit un ton de plaisanterie qui quelquefois s'allie mal avec le sujet; mais Voiture et l'hôtel de Rambouillet avaient tellement mis le bel esprit à la mode, qu'il faut lui savoir gré de n'avoir pas sacrifié davantage au goût du temps. (*Note de l'Édit.*)

difforme et si laid, qu'au milieu de tant de belles personnes je pourrais hésiter à le représenter tel qu'il est. Je pourrais employer un artifice ordinaire aux poètes qui savent embellir les objets les plus affreux, et, peut-être, par ce moyen, prêterais-je quelques charmes aux déserts même de la Laponie. Je pourrais encore en user comme les peintres, qui, lorsqu'ils ont à représenter des borgnes de jolie figure, ne font jamais leur portrait que de profil. Je n'en ferai rien, Mesdames. Quoique j'arrive de loin, je vous dirai la vérité. Vous verrez les Lapons tels qu'ils sont : je ne prétends pas qu'ils vous plaisent, mais je serai trop heureux si celui qui vous parle d'eux ne vous déplaît pas.

« Figurez-vous donc, Mesdames, une république de Pygmées, qui, couverts de peaux de rennes, n'ont en quelque façon rien d'humain que la voix. Quant aux dames laponnes, qui sont toutes plus petites que la naine de Mademoiselle, et moins jolies, elles ne sont ni belles ni blanches ; elles ont le teint très enfumé et les yeux extrêmement rouges, les dents de couleur d'ébène, la bouche fort grande, les lèvres fort

pâles, et le nez aussi plat que les Moresques. Leurs mains courtes et noires ressemblent plutôt à des pates de singe qu'à des mains de femme, quoiqu'elles ne quittent jamais leurs gants, pas même pour manger ni dormir. Ces gants, dont je parle, ne sont ni de frangipane ni de Martial; ce sont des mouffles en peau de renne, qui, tout velus en dehors, n'ont que le pouce, et une espèce de sac pour les quatre autres doigts. Leur robe est de même étoffe, et leur coiffure est semblable aux camails ou dominos des chanoines de Notre-Dame.

[1] Il faut que Brienne n'ait point aperçu les Laponnes dans un jour de parure; qu'il n'ait point été reçu dans la *bonne compagnie* du pays, ou que le luxe y ait fait en peu de temps de grands progrès; car Scheffer, dans son *Histoire de la Laponie*, dit que les femmes les plus riches, et de la *plus haute qualité*, portent de *très bons draps d'Angleterre*, et *s'ajustent fort bien*. « Elles ont sur les reins, dit-il, une « ceinture dont elles se parent, et qui est large de trois « doigts. Ces ceintures sont enrichies et garnies de lames « entières de la longueur d'un doigt ou plus, où il y a des « figures gravées de fleurs, de petits oiseaux et d'autres « choses semblables; elles sont, par-dessous, attachées sur « une bande de cuir, et mises si près les unes des autres,

« Elles n'ont au plus que deux pieds et demi de hauteur. Les épaules et la poitrine sont fort larges; les pieds sont plats et grands, et toujours garnis de bottines. Elles sont nymphes toutefois, si pour porter ce nom il suffit d'aller à la chasse et à la pêche, leurs uniques exercices. Celle-ci se fait durant l'hiver, quand les lacs et les fleuves sont gelés, et celle-là les occupe pendant les longs jours de l'été. Elles ne connaissent que ces deux saisons; six mois d'été et six mois d'hiver sont le partage de leur année; la moitié sans nuits et l'autre sans jours. Dans cette dernière saison un faible crépuscule joint à la blancheur de la neige, leur tient lieu de lumière, et les éclaire suffisamment pour se pouvoir conduire.

« que toute la ceinture en est couverte. » Brienne parle aussi plus bas, chap. XII, p. 78, de ces broderies en étain; mais il ne dit pas, comme Scheffer, que les ceintures de quelques femmes riches *sont d'argent*.

Scheffer a joint à son ouvrage des planches gravées qui donnent une idée fort exacte de l'habitation et du costume des Lapons, et qui représentent également bien les instrumens qu'ils emploient pour la pêche et pour la chasse, pour leurs usages habituels et pour leurs évocations magiques. (*Note de l'Édit.*)

« Les pays qu'elles habitent ne sont couverts que de rochers et de forêts. Elles n'ont d'autres maisons que des tentes, dont toute la structure consiste en cinq ou six perches liées par le haut, et qui vont en s'élargissant par le bas; et sur ces perches elles étendent grossièrement des écorces de bouleau pour se garantir des injures de l'air. C'est au milieu de ces tentes qu'elles allument du feu, autour duquel, pêle-mêle avec les hommes, elles se tiennent accroupies sur leurs jambes; quelques feuilles d'arbre leur tiennent lieu de carreaux, et leurs talons sont leurs uniques tabourets. Un trou, qu'on laisse ouvert sur le haut de ce rustique édifice, sert de conduit à la flamme aussi-bien qu'à la fumée, en sorte que, la nuit, ceux qui arrivent dans leurs habitations, n'aperçoivent de loin que des feux qui leur servent comme de fanaux pour les trouver.

« Un animal qu'on appelle *renne* fournit seul à tous leurs besoins. De sa peau se font les habits des sauvages; de ses os leurs couteaux et leurs arcs; de ses nerfs, que les femmes filent, elles tricotent une espèce de toile, en forme de

réseau, dont elles se font des chemises, presque aussi rudes que les cilices des Chartreux. En un mot, la chair de ces bêtes, qui les suivent partout comme des troupeaux, fait leur plus délicieuse nourriture. Elles en boivent le lait, et le sang même quand elles les égorgent; mais d'ordinaire elles ne tuent que les vieilles, lorsqu'elles ne sont plus en état de traîner certains petits bateaux faits d'écorces d'arbres que les Lapones nomment, à cause de cela, des traîneaux. L'usage en est commun dans tout le Nord, et comme on en a même amené depuis peu de Hollande en France, je ne vous en ferai pas une plus exacte description.

« Toutefois ne vous figurez pas, Mesdames, que les traîneaux des Lapons soient semblables à ceux que vous avez vus cet hiver courir sur les neiges de la place Royale. Ceux-ci étaient grands et longs, peints et dorés, et de plus portés sur deux ramasses qui leur tiennent lieu de roues et les font glisser sur la terre; au lieu que ceux-là sont fort petits et fort simples, et ne sont soutenus de rien, que d'une espèce de quille, qui fend la neige, de même que celles

des navires fendent les ondes. On attelle à ce petit char une renne, qui, pour tout harnais, n'a qu'une longe de cuir, laquelle lui passe entre les jambes, et lui fait un collier autour du cou. Le Lapon, ou la Lapone, sont derrière dans le traîneau, d'où ils la chassent avec un fouet; et comme ces rennes n'ont point de bride, lorsqu'ils veulent les arrêter, ils leur jettent une balle, ou peloton attaché au bout d'une ficelle, entre les cornes, et dès que cette balle les frappe au front, elles s'arrêtent tout court.

« Reste à vous faire la description de cet utile animal. Il n'est guère plus grand qu'un daim, mais il a les jambes plus fortes et les pieds plus larges : ceux des rennes ressemblent assez à ceux des bœufs, ce qui fait qu'elles enfoncent moins dans la neige; ils sont fourchus et non pleins comme ceux des chevaux. Elles ont les jambes hautes, mais moins grêles, comme j'ai dit, que celles des daims. Leurs cornes sont longues et larges par le bout, à la manière de celles des daims, avec cette différence, que les daims n'ont qu'un bois sur la tête, au lieu que les rennes, outre

le grand bois qu'elles portent sur la tête et qu'elles couchent, quand elles courent, le long de leur dos, ont encore un autre rang de cornes sur le front; l'un et l'autre de ces bois est garni d'andouillers par le bout. Elles se défendent avec les cornes et frappent du pied de devant comme les cerfs. Une renne que je menais, et ne menais peut-être pas à son gré, se tourna tout court sur le trait et vint à moi. Je n'eus que le temps de me jeter de l'autre côté du traîneau, et la Lapone qui était proche, vint à mon secours, dont bien me prit, car ces animaux, quoique fort serviables, sont fort colères; et sans la Lapone, qui accourut si à propos, je ne doute point que cette bête ne m'eût blessé dangereusement [1]. Voilà pour ce qui est des rennes; par-

[1] « Une singularité qui est commune au renne et à « l'élan, dit M. de Buffon, c'est que quand ces animaux « courent ou seulement précipitent leurs pas, les cornes de « leurs pieds font à chaque mouvement un bruit de craque- « ment si fort, qu'il semble que toutes les jointures des « jambes se déboîtent: les loups, avertis par ce bruit ou « par l'odeur de la bête, courent au-devant, la saisissent, « et en viennent à bout s'ils sont en nombre; car le renne

lons maintenant de la pêche et de la chasse des Lapons.

« Celle-ci se fait comme partout ailleurs, non à la vérité avec des meutes de chiens courans, mais avec des meutes de petits hommes qui ne sont guère plus grands que des limiers. Ils courent donc en foule après la bête, et l'ayant atteinte, la percent de leurs flèches. Pour combattre un ours, et un ours blanc, qui est bien plus à craindre que les noirs, il faut que tout le camp laponais y assiste, et souvent même l'ours blanc se moque de cette armée de nains, comme les grues des pygmées. Ce n'est pas que ces petits bouts d'hommes ne soient robustes et forts, mais les ours le sont bien davantage; et il y en a tel que dix de nos meilleurs soldats, armés d'épées et de pertuisanes, auraient bien de la peine à tuer. Ces rois des forêts du Nord (car dans ce

« se défend d'un loup seul. » (*Histoire naturelle de l'élan et du renne*). Il me reste à faire une remarque; aujourd'hui l'on dit *un* renne. Brienne, comme on l'a vu dans tout ce chapitre, ne parle des rennes qu'au féminin; j'ai du conserver cette orthographe, qui était celle de son temps. (*Note de l'Édit.*)

pays-là il ne se voit point de lions, quoiqu'il s'y rencontre une espèce de tigres qu'on nomme loups cerviers, dont je vous parlerai incontinent; ces ours, dis-je, se dressent, durant le combat, sur leurs pates de derrière, ouvrent une grande gueule qui fait peur à voir, saisissent fort bien, avec leurs pates et leurs dents, le manche d'une hallebarde et d'une pique, et, sans quitter prise, avancent vers leur ennemi, et l'étouffent en un moment, s'il ne s'en donne de garde. Il n'est même pas sûr, à moins qu'on n'ait une hache ou un bon couteau de chasse à son côté, de monter sur un arbre, quand on se voit poursuivi des ours; car ces gaillards montent adroitement sur les plus hauts pins, et il ne fait pas bon alors de se trouver aux prises avec eux sur un tel champ de bataille. Mais si on a une bonne hache, on leur abat la pate, et, en retombant de si haut, ils s'écrasent par leur propre poids. Je me suis, Mesdames, trouvé une fois dans ce danger, et bien me prit d'avoir un bon fusil et une longue épée. C'était dans les forêts du Holstein, pendant une chasse qui se faisait par ordre du

roi de Danemarck : j'y assistais étant bien branché sur un if. Un grand ours prit la peine de m'y venir rendre visite. Je me fusse bien passé de cet honneur ; mais pour le reconnaître de mon mieux, je lui lâchai mon coup de fusil dans le corps. Cela ne l'arrêta pas, et quoiqu'il perdît beaucoup de sang, il ne laissa pas de grimper sur l'arbre où j'étais. Je l'attendis, ne pouvant faire autrement ; il s'enferra de lui-même dans ma longue épée, et lâchant prise à l'instant, retomba mort au bas de l'arbre, d'où je lui tirai encore un second coup de fusil à tout hasard. Je descendis alors de mon poste et fus rejoindre la compagnie, de peur d'un semblable accident. On me demanda si j'avais eu peur ; j'avouai franchement que oui, et la reine de Danemarck, qui a tué des ours plus d'une fois en sa vie, n'en fit que rire. Mais comme j'avais tué mon ennemi à mon corps défendant, ceux qui le virent mort, et n'entendirent pas l'aveu fort ingénu que j'avais fait à la Reine danoise, me crurent plus brave que je ne suis en effet. Un plus déterminé que moi s'y fût trouvé, peut-être, plus empêché : tant il est vrai que le ciel protége

d'ordinaire les jeunes audacieux aussi-bien que les fous et les ivrognes.[1]

« Le proverbe, Mesdames, ne fut jamais cité plus à propos; car je vous jure que nous nous enivrâmes si bien, ou plutôt si mal, à cette chasse, où on tua plus de trois cents cerfs, sans les sangliers et les loups, que j'en fus malade plus de huit jours. Le roi de Danemarck fit saler les chairs des sangliers et des cerfs, et ses

[1] Regnard confirme ce que dit Brienne des dangers auxquels on est exposé en chassant l'ours au tir dans les forêts du Nord; puis il ajoute : « Les paysans le chassent autrement; ils savent l'endroit où se trouvent des ours, et vont « les attaquer avec un couteau à la main. Lorsque l'ours « vient à eux, ils lui mettent dans la gueule la main gauche « entortillée de beaucoup de linges, et de l'autre ils l'éventrent. Une autre chasse n'est pas si périlleuse : l'ours est « extrêmement friand du miel que les abeilles font dans les « trous d'arbre; il monte, attiré par l'odeur, jusqu'au « sommet des arbres les plus élevés : les paysans mettent « de l'eau-de-vie parmi ce miel, et l'ours, qui trouve cette « nourriture agréable, en prend tant, que la force de l'eau-« de-vie l'enivre et le fait tomber. Le paysan le trouve alors « étendu sans force, et n'a pas grande peine à s'en rendre « maître ». (*Note de l'Édit.*)

domestiques s'en nourrirent tant qu'elles durèrent. Les loups, au reste, car il ne faut rien oublier s'il se peut, furent pendus aux branches des arbres dans la forêt où se passa ce grand massacre, et cela pour faire peur aux autres loups leurs camarades, qui mangent, en ce pays-là, les hommes aussi franchement que ceux de ces quartiers-ci font des brebis. Pour ce qui est des loups cerviers, dont il est temps de vous dire un mot, c'est autre chose : on fait de très belles fourrures de leurs peaux, qui sont tachetées comme celles des tigres; et si ces animaux n'étaient pas si méchans, je me plairais assez à leur faire la guerre. Mais la chasse en est plus dangereuse que celle des ours : car quelquefois, d'un seul saut, le loup-cervier s'élance du pied d'un arbre jusque sur le chasseur qui s'y trouve caché; et de ses ongles et de ses dents, ou le déchire, ou le dévore. La peine, comme vous le voyez, y passe le plaisir. »

En achevant ces mots, je m'arrêtai quelques instans pour prendre haleine, tandis qu'autour de moi un murmure flatteur semblait m'assurer qu'on ne m'avait point écouté sans intérêt.

CHAPITRE XII.

Autre espèce de chasse. — Singulière manière de pêcher en Laponie. — Travaux auxquels se livrent les femmes; — leur parure. — Dangers que court Brienne en traversant, sur la glace, le golfe de Memel. — Séjour en Pologne. — Présens qu'il y reçoit de la reine Marie de Gonzague. — Voyage en Italie, retour en France. — Brienne termine son récit au milieu des applaudissemens de la cour.

Après un moment de repos, je repris mon récit en ces termes : « Les Lapons ont encore une autre chasse, et celle-ci est moins dangereuse que celles dont je viens de vous parler, Mesdames, ou, pour mieux dire, elle ne l'est point du tout. Ils tendent des collets aux fouines de leurs déserts, que nous appelons ici, des martres zibelines. Ils prennent aussi de la même manière les renards noirs, qui sont encore plus estimés que les martres; et si la peau d'une belle martre se vend dans le pays dix risdales, c'est-à-dire dix écus, celle d'un renard noir se vend communément cent risdales. Je ne vous parlerai point des loutres et des castors. Je crois bien que

les Lapons en prennent aussi bien que font les habitans du Canada, et pourquoi les castors ne se plairaient-ils pas dans les lacs et les grands fleuves de la Laponie ! Mais cependant, comme je n'y en ai point vu, je ne vous dirai point, Mesdames, comment ils sont faits. Je n'y ai point vu non plus d'hermine en vie. Je crois pourtant que les Lapons en prennent, puisque toutes ces belles fourrures que nous avons vues en France, et qui se portent de la Moscovie en Perse et dans les Indes, où elles se vendent encore mieux qu'ici, viennent de la Laponie. Ce royaume désert, dont je vous parle, appartient à trois grands princes : la partie qui joint la Norwége, au roi de Danemarck ; celle qui tient au golfe Bothnique, au roi de Suède ; enfin celle qui est voisine de la mer Blanche ou Glacée, paie tribut au grand-duc de Moscovie. Tout ce qu'ils rendent de redevance aux Princes, leurs souverains consiste en fourrures et en poissons secs.

« Quant aux poissons, voici comment ils les prennent : les grandes et abondantes pêches ne se font que pendant l'hiver, quand les lacs sont

gelés et que les rivières sont aussi fermes et plus fermes que la terre même, et qu'on traverse à pied sec les mers, sans péril; sur des traîneaux, comme j'ai fait plus d'une fois, dans mon voyage de Suède et de Courlande. C'est alors que les Lapons s'occupent à la pêche: ils font d'espace en espace, à la distance d'une ou de deux toises au plus, des trous dans la glace, puis ils descendent tous leurs filets à la fois par la première ouverture de ce trou, par le moyen d'une forte perche qui nage et se soutient sur l'eau; un homme avec son bras, ou quelque autre instrument, conduit la corde des filets, jusqu'à l'orifice du trou le plus proche, et ainsi de trou en trou, jusqu'à ce que le cordeau soit revenu au premier. De cette manière, ils enferment un grand espace du lac, et par le moyen de divers tourniquets qu'on meut avec de gros leviers à force de bras, on serre le filet, qui se ferme comme une bourse; après quoi on casse la glace le plus près du bord qu'on peut, et, avec les mêmes machines, on tire les filets à terre, où la rigueur du froid fait mourir tout le poisson à l'instant. Ensuite, on le fend en deux par le

ventre, on tire dehors les entrailles, qu'on rejette dans le lac pour servir de nourriture aux poissons qui y sont restés, et l'on expose ceux qu'on a pris à l'air sur de grandes perches en forme de gril, après qu'on a eu soin de bien saler le poisson, et de l'attacher de manière que le vent le dessèche sans l'emporter. La quantité de poissons qui se prennent de cette manière est innombrable. On en remplit diverses tonnes, et du fretin seulement, qu'on mange aussitôt, toute l'habitation des Lapons s'en nourrit plusieurs jours de suite[1]. Ils l'accommodent, assez bien,

[1] Cette description de la pêche que les Lapons font pendant l'hiver est plus exacte et plus détaillée dans Brienne que dans le voyage de Regnard; mais celui-ci parle d'une autre pêche qui a lieu dans l'été, et qu'il décrit ainsi. « Nous arrivâmes le lendemain à une pauvre cabane de « paysan, dans laquelle nous ne trouvâmes personne. Toute « la famille, qui consistait en cinq ou six personnes, était « dehors; une partie était dans les bois, et l'autre était « allée à la pêche du brochet. Ce poisson, qu'ils sèchent, « leur sert de nourriture toute l'année. Ils ne le prennent « point avec des rets comme on fait les autres; mais, en « allumant du feu sur la proue de leur petite barque, ils « attirent le poisson à la lueur de cette flamme, et le har-

avec du sel et du poivre, et d'autres ingrédiens, et font bouillir le tout ensemble dans le lait de leurs rennes. J'en ai mangé souvent, et j'ai trouvé ce ragoût assez passable.

« Le plus grand régal qu'on puisse faire à ces sauvages, est de leur donner de l'eau-de-vie et du tabac. Ils ont, en marchant et en travaillant, toujours la pipe à la bouche, et les Lapones fument elles-mêmes comme des dragons. Ce sont elles qui font tout le travail de la maison: elles apprêtent la nourriture et la boisson, qui, d'ordinaire, n'est que de la neige ou de la glace fondue; enfin, ce sont-elles qui font seules tous les ouvrages des mains; les hommes ne s'occupent que de pêche et de chasse. Elles brodent assez proprement, avec des lames d'étain fort déliées, les bouts des manches et le tour des collets de leurs robes, dont les parures sont

« ponnent avec un long bâton armé de fer, de la manière « qu'on nous représente un trident. Ils en prennent en « quantité, et d'une grosseur extraordinaire; et la nature, « comme une bonne mère, leur refusant la fertilité de la « terre, leur accorde l'abondance des eaux. » (*Voyage de Regnard*, page 91.) (*Note de l'Édit.*)

d'écarlate ou de bleu. Je n'en ai point vu d'autre couleur. Ces petites lames d'étain sont entrelacées en échiquier les unes sur les autres, en sorte qu'il reste toujours un carré de l'étoffe entre deux carrés d'étain, et ainsi de suite.

« Voilà, Mesdames, tout ce que je vous puis dire des Lapons ; j'ajouterai seulement que leurs petites femmes, qui sont fort fécondes, leur donnent deux ou trois enfans à la fois. Jamais moins de deux ; et il y en a telle qui en a fait jusqu'à cinq, au moins me l'a-t-on dit ainsi à Uma, dernière ville de Suède, où commence le pays des Laffres, car quelques uns les nomment ainsi. J'y fus exprès pour les voir, et les ayant rencontrés, je me contentai de voir la première habitation que je trouvai, après quoi, je revins en fort peu de temps à la ville d'où j'étais parti, non sur mes traîneaux qui m'avaient amené, mais sur les leurs, traînés par des rennes qui courent toujours, et font en peu d'heures beaucoup de chemin. Je ne jugeai pas à propos, ayant visité soigneusement cette première habitation, de pousser mon voyage jusqu'à Torne, qui est situé à l'extrémité du golfe Bothnique.

Les gens du pays me donnèrent de bons guides, et je traversai la mer Baltique sur des traîneaux de Moscovie que j'avais achetés de Russes à Stockholm. Je ne mis que deux jours à ce trajet périlleux.

« En entrant et en sortant de la mer Glacée, nous traversâmes des montagnes de glace, que nos chevaux passèrent avec assez de peine, et nous avec beaucoup d'incommodité. Nous fûmes obligés, à cause d'une grande tempête qu'il fit le lendemain, de rester un jour entier dans une petite île où nous avions couché la première nuit, et couchâmes encore la seconde; et le jour suivant, le vent s'étant apaisé, nous achevâmes heureusement le trajet de la mer Baltique, et nous allâmes coucher à Abo, capitale de Finlande. Ce qui m'arriva de plus singulier, en ce passage, fut que je sautai la mer à pieds joints; car ayant, par hasard, rencontré une longue crevasse que la force du froid avait faite dans la glace, après que nous l'eûmes remontée environ une bonne lieue toujours le long du bord qui allait toujours en s'étrécissant, enfin elle devint si étroite, que je la franchis comme

j'ai dit, d'un plein saut, sans péril. Nous mîmes quelques planches au travers, sur lesquelles nos traîneaux passèrent, puis nous reprîmes nos planches, que nous portions pour nous servir à faire des ponts volans au besoin, sans quoi nous eussions été bien empêchés, et peut-être obligés de retourner sur nos pas. Nous achevâmes, comme j'ai dit, heureusement ce trajet.

« La plus hasardeuse navigation sur la glace, s'il est possible de parler ainsi, fut celle que nous entreprîmes en quittant Memel, ville de Prusse, située sur les confins de la Samogitie [1]; il nous fallait traverser le golfe qui porte le nom de Memel, de même que la ville où nous

[1] Une tentative plus *hasardeuse* encore que la navigation de Brienne eut lieu en 1658. Charles-Gustave, roi de Suède, cousin de Christine et grand-père de Charles XII, revenant d'Allemagne à cette époque, passa la mer sur la glace avec toute son armée, infanterie, cavalerie, artillerie, bagages, pour aller assiéger Copenhague. Il y perdit quelques escadrons qui, marchant après des canons dont le poids avait ébranlé la glace, furent engloutis tout à coup dans la mer. « On voit cette marche, dit l'abbé de Longuerue, dans une « des belles estampes gravées dans Galeazzo Gualdo, qui a

étions. Le dégel approchait, et s'il nous eût surpris en ce lieu, il aurait fallu y demeurer six semaines au moins avant de pouvoir passer outre. Nous étions bien avant dans le mois de mars, et le soleil avait fondu, par la force de ses rayons, la superficie de la glace, en sorte que nous ne voyions que de l'eau tout autour de nous. La glace toutefois était encore au-dessous, et nos guides nous dirent qu'il fallait passer tout à l'heure, ou rester là pour bien long-temps. L'ennui que nous souffrions en ces déserts affreux, où, durant près de deux mois de chemin nous n'avions vu que de la neige sur la terre et sur la mer, nous fit résoudre à courir ce nouveau danger. Nous envoyâmes un de nos traîneaux sonder le gué, et nous le suivîmes un jour et demi durant à la piste, sans qu'il nous arrivât d'autre mal que la peur; quand j'y pense, j'en frémis encore. Enfin, Mesdames (car il est bientôt temps de finir mon récit), nous trouvâmes les belles prai-

« fait six ou sept années de l'*Histoire de l'empereur Léopold*, « en deux volumes in-folio. » *Longueruana*, t. II, page 18. (*Note de l'Édit.*)

ries de la Prusse ducale qui commençaient à se dégeler ; et les ayant traversées dans de grands chariots extrêmement élevés, et si longs qu'il y peut tenir plus de vingt personnes, nous arrivâmes à Kœnigsberg, où nous fîmes nos paquets, et de là, sans peine, nous vînmes nous reposer à Dantzick.

« Si je ne craignais d'être trop prolixe, je vous parlerais des ennuis que souffre, sans en murmurer, une grande Reine que vous avez vue souvent en ce lieu assise avec vous, avant qu'elle s'allât confiner dans les solitudes de l'Ukraine et de la Pologne [1]. Elle n'a, vous le di-

[1] Marie-Louise de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, fût mariée, en 1645, à Sigismond, roi de Pologne. Par son rang, son esprit et les charmes de sa personne, elle avait long-temps embelli la cour de France sous Louis XIII et sous la régence d'Anne d'Autriche. Aimée dans sa jeunesse par Gaston d'Orléans, qui l'oublia bientôt; éprise plus tard, à son tour, du jeune Cinq-Mars, qui sut lui faire partager ses espérances ambitieuses, elle est devenue l'héroïne d'un roman, conçu à la manière de Walter Scott, et tracé avec un talent très remarquable par M. le comte Alfred de Vrigny. Quoiqu'elle fût bien de figure, sa beauté ne pouvait se passer des secours

rai-je, de plaisir que celui qu'elle trouve à porter des secours aux pauvres avec les filles de la Charité, que ses soins ont établies à Varsovie, et de prier Dieu tout le jour dans le monastère de la Visitation, qu'elle a bâti. C'est là, Mesdames, où j'ai eu l'honneur de la voir souvent avec admiration, aussi humble et aussi détachée des grandeurs de la terre que si elle ne portait point une couronne ; habillée d'étamine comme nos dévotes de profession, mais avec cette dif-

de l'art. Le Laboureur nous a laissé le récit des honneurs qu'on lui rendit partout sur son passage (*voyez* Note E), quand elle partit pour la Pologne ; mais l'accueil qu'elle y reçut du vieux Roi, en humiliant son amour-propre, dut lui faire amèrement regretter la France.

A la mort de ce prince, elle contribua par son adresse, par ses trésors et par ses intrigues, à l'élection de Casimir V, qui était frère du feu Roi, et qu'elle épousa, avec des dispenses du Pape. On sait que la vie de ce prince fut un véritable roman : d'abord guerrier, puis jésuite, puis cardinal, puis roi de Pologne ; en guerre avec ses voisins, en guerre avec ses sujets, forcé de fuir en Silésie avec sa femme, rétabli plus tard dans ses États, mais, fatigué du poids de la couronne, il abdiqua, et vint vivre en France, dans la retraite, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Marie

férence que cette vertueuse princesse est pieuse en effet. Quelles faveurs n'ai-je point reçues d'elle! Elle m'a fait l'honneur de m'avouer pour son parent; elle m'a défrayé durant tout le séjour que j'ai fait à sa cour, cour bien différente de celle de France. Elle m'a comblé de présens, jusqu'à m'obliger à recevoir le service de vermeil doré dont j'avais fait usage à Varsovie, afin qu'il me servît encore durant le reste de mon voyage. Elle a daigné joindre à ce présent une boîte de diamans, une bague de grand

de Gonzague, qui dans les malheurs qu'éprouva ce prince montra beaucoup de force d'âme, et qui s'opposa, tant qu'elle vécut, à son abdication, mourut cinq ans avant lui, à Varsovie, en 1667.

Quand elle quitta la cour de Louis XIV, pour aller épouser un vieux Roi goutteux, dans un pays où l'on ne connaissait encore aucune des aisances de la vie, on fit, sur son départ, le couplet suivant, qui se trouve dans les chansons manuscrites.

C'est la princesse Louise
Qui va coucher, sans chemise,
Dans les inutiles bras
D'un monarque à barbe grise,
Dont le lit n'a point de draps.

(*Note de Brienne.*)

prix, des tapis de Perse rehaussés d'or; des armes à la sarmate, arcs, carquois, carabines, haches damasquinées, sabres, poignards garnis de turquoises; selles de chevaux avec le harnais complet couvert de rubis et de grenats; et je crois que si j'avais voulu recevoir les chevaux tartares et turcs qu'on m'a offerts en son nom, je pourrais me vanter d'être le cavalier de France le mieux équipé. La gazette vous a donné ces détails avant moi : elle a parlé des honneurs que j'ai reçus en considération du maître que je sers; et si sa gloire n'y était encore plus intéressée que la mienne, je ne vous en aurais rien dit du tout. Mais ce qui touche mon Roi m'est trop cher pour le passer sous silence.

« Enfin, et c'est cette fois tout de bon que je finis, en quittant les plaines de la Pologne, j'entrai dans les montagnes de la Bohême, après avoir traversé les vastes forêts de la Silésie et de la Moravie; de là, je revins pour la seconde fois revoir le Danube. Les richesses et la magnificence du palais de Munich m'éblouirent. Je m'arrêtai quelques jours dans la belle ville d'Augsbourg, puis je traversai l'Apennin, d'où décou-

lent cent ruisseaux, d'où mille sources tombent en cascades du haut des rochers, cascades auxquelles nous ne pouvons comparer celles de Ruel ni de Saint-Cloud, parce qu'elles les surpassent autant que la nature elle-même surpasse en merveilles les merveilles de l'art. Là, je respirai, durant six semaines que je fus à passer les montagnes du Tyrol, un air bien différent de celui de Suède et de Laponie; et remis de mes fatigues passées, j'entrai dans l'Italie, la noble et charmante Italie, par le col de Tende et le pas de l'Écluse, et j'arrivai heureusement à Venise dans le mois de juillet. Je passai la canicule à Florence, et après les pluies de septembre, j'allai admirer Rome, puis je courus prier Notre-Dame de Lorette [1]. De retour dans

[1] Personne à cette époque, je ne dirai pas de dévotion, mais de foi, n'eût voulu visiter l'Italie sans aller se prosterner devant la *Santa Casa*, à Notre-Dame de Lorette. L'abbé Arnaud, qui voyageait presque vers le même temps en Italie, ne manqua pas non plus ce pieux pélerinage; mais sa piété, mêlée de jansénisme et de malice, ne l'empêche point de raconter l'anécdote suivante. « Nous prîmes « notre chemin par Lorette, dit-il; j'y éprouvai en ma

la capitale du monde, je vins par mer à Gênes sur une des galères de cette république, avec monseigneur le cardinal Grimaldi. Je me rendis également par mer de Gênes à Toulon, en longeant les côtes, et du plus loin que j'aperçus la montagne du Lissandre, qui prolonge son cap élevé loin du rivage, je m'écriai : Voilà la France!.... Je vais revoir mon Roi et mon pays!....

« S'il suffit d'avoir beaucoup couru pour être honnête homme, j'ai quelque droit de pré-

« personne ce que j'avais bien ouï dire à d'autres, mais sans « y avoir ajouté beaucoup de foi, qu'on ne saurait entrer « dans cette sainte maison, où a commencé le mystère ado- « rable de notre salut, sans être saisi d'une sainte horreur « qui donne des mouvemens tout extraordinaires. J'y fus à « confesse à un révérend Père jésuite français, et il me « souviendra toute ma vie du zèle de ce bon Père contre « les méchans; car, m'étant accusé d'avoir battu un voi- « turin : *Passez, passez*, me dit-il, *il n'y a pas grand mal « à cela; ce sont les plus méchans coquins du monde.* Je ne « sais si, sans faire un jugement téméraire, on ne pourrait « pas croire que ce bon Père avait reçu quelque déplaisir « de ces sortes de gens. » (*Mém. de l'abbé Arnaud*, p. 271.) (*Note de l'Édit.*)

tendre à cet avantage, surtout, Mesdames, si vous êtes contentes de mon récit, et si Sa Majesté, que je crains bien d'avoir ennuyée, ne laisse pas que d'être satisfaite de mon obéissance. »

En achevant ces mots, je fis une profonde révérence à la Reine, et ensuite une légère inclination de tête aux duchesses. Elles me rendirent le salut par de vives acclamations, que répétèrent à l'instant tout ce qui se trouvait de seigneurs et de gens qualifiés dans le cabinet de la Reine. Ma modestie aurait eu sujet d'en souffrir, si je n'avais déjà su ce que valait cette eau bénite de cour. En fait de louanges excessives, Son Éminence et le Roi lui-même m'avaient comblé; peut-être aurais-je dû nommer le Roi le premier, si, selon l'usage du temps, je ne me fusse adressé d'abord à son premier ministre plutôt qu'à lui.

Après cette longue digression, qu'il ne faut imputer qu'au cardinal de Mazarin lui seul, reprenons le fil de son histoire, et jetons un coup d'œil sur les derniers actes de son ministère.

CHAPITRE XIII.

Conférences avec don Louis de Haro pour la paix. — Brienne demande à partir avec le Cardinal. — Refus. — Consolation. — Il signe, sans les lire, tous les actes passés avec l'Espagne; mais il prend connaissance des actes secrets. — Mazarin, déjà malade, le fait, à son retour, travailler auprès de son lit. — Le Cardinal trahit la France dans l'espoir d'être pape. — Comment Brienne en a la preuve. — Scène entre le Cardinal et lui à ce sujet. — Mignard, peignant Mazarin, lui donne, d'un coup de pinceau, les insignes de la papauté. — Louis XIV et toute la cour applaudissent à cette flatterie. — On la regarde comme un heureux présage.

Je ne parlerai point ici du premier voyage que M. de Lionne fit en Espagne, pour jeter les fondemens de la paix; cela me menerait trop loin, et pourra se voir ailleurs exactement écrit; mais je ne puis me dispenser de dire un mot de la négociation du cardinal Mazarini, avec don Louis de Haro. Quoique le traité que Pimentel avait signé à Paris, avec le Cardinal, fût conclu, et semblât n'avoir besoin que de la ratification de l'Espagne pour être exécuté, on s'aperçut bientôt, néanmoins, que cet acte mystérieux

exigeait la sanction d'un acte plus authentique [1]. Par suite de ces préliminaires, une négociation plus importante devait commencer incessamment dans l'île des Faisans, sur la rivière de la Bidassoa, entre les deux premiers ministres des couronnes de France et d'Espagne. Le Cardinal partit donc de Fontainebleau au mois de juillet de l'année 1659, pour se rendre en diligence à Saint-Jean-de-Luz. Don Louis de Haro arriva en même temps à Fontarabie, et les conférences commencèrent peu de jours après [2]. La cour,

[1] Je crois devoir donner, à ce sujet, des éclaircissemens nécessaires. (*Voyez* Note F.) (*Note de l'Édit.*)

[2] Mazarin déploya, dans cette circonstance, une pompe vraiment royale. Soixante personnes des plus distinguées de la cour, prélats, seigneurs et gentilshommes, avaient été choisies par lui pour l'accompagner à l'entrevue. On remarquait, dans cette espèce de cour, les archevêques de Toulouse et de Lyon, les maréchaux de Grammont, de Clérembault et de Villeroy. Il avait une garde composée de cent chevaux et de trois cents fantassins. Huit chariots à six chevaux traînaient ses bagages. Seize pages, un grand nombre d'écuyers, de cent cinquante domestiques portant la livrée, accompagnaient sa maison. Il avait, enfin, sept carrosses pour sa personne, et quantité de chevaux de main.

cependant, s'avançait à petites journées vers la Guyenne : arrivée à Bordeaux, elle y fit un assez long séjour.

Son Éminence écrivait de sa propre main, avec une exactitude et une fatigue incroyable (ce qui a notablement abrégé le cours de sa vie), le détail de tout ce qui se passait jour par jour dans les conférences, et adressait ses dépêches par courrier exprès à M. Letellier, qui en faisait la lecture à Leurs Majestés, et mandait ensuite leurs réponses au Cardinal. Cela se passait avec tant de silence et de mystère, que, hors le Roi, la Reine et M. Letellier, confident de Son Éminence, personne n'en avait connaissance. Je savais bien, à la vérité, l'objet principal de la

On pourra voir, dans les Éclaircissemens, les détails de cette célèbre entrevue (*voyez* Note G). L'historien du Cardinal, Aubery, qui nous les a conservés, dit, avec beaucoup de candeur, qu'en entrant dans la salle des conférences, « la « première démarche des deux ministres Mazarin et don « Louis de Haro fut de s'avancer l'un vers l'autre, et de « s'embrasser avec tant de témoignages de bienveillance et « de tendresse, *qu'ils en jetèrent quelques larmes de joie.* » Cette sensibilité diplomatique méritait bien qu'on la citât pour modèle. (*Note de l'Édit.*)

négociation, parce que le Cardinal était obligé de m'en mander au moins ce qu'il voulait que j'écrivisse de la part du Roi aux ministres étrangers; mais je ne voyais goutte pour cela dans tout le reste.

Je priai le Cardinal, à Fontainebleau, avant qu'il en partît pour s'acheminer vers la frontière de France, du côté des Pyrénées, de trouver bon que je l'y accompagnasse. Il me répondit fort civilement qu'il n'en était pas besoin; qu'à la vérité, il aurait mené mon père avec lui, si sa santé le lui avait pu permettre, mais que pour moi, j'avais encore trop peu de barbe au menton (ce furent ses propres mots) pour être opposé aux moustaches espagnoles. Je lui répondis que la barbe ne faisait rien, et que si cela était nécessaire, plutôt que de ne pas être employé dans une affaire de mon département, je laisserais croître ma moustache, et l'aurais dans peu de jours aussi fournie que l'étaient celles des seigneurs dont il parlait. Il se prit à rire, et après m'avoir fait beaucoup d'excuses sur ce qu'il ne me menait pas avec lui, il me dit que j'aurais plus d'honneur à demeurer avec messieurs mes

confrères auprès du Roi, que d'agir dans les conférences de la paix, en subalterne, sous M. de Lionne, et qu'il ne pouvait plus lui retirer la plume des mains, après lui avoir confié tout le secret de la négociation. Ainsi c'était à moi de voir si je voulais n'agir qu'en second, ce qu'il laissait à mon choix. Mais y ayant un peu pensé, je lui dis que, tout bien considéré, je demeurerais, puisqu'il le trouvait bon, auprès du Roi. «Vous faites bien, reprit-il, et je vous en sais bon gré. Au reste, n'ayez point de chagrin de ce que je ne vous mène pas avec moi; cela ne vous fera aucun tort, et j'aurai soin de vous écrire toutes choses, comme je vous prie de me rendre compte exactement de tout ce qu'on vous mandera des pays étrangers; » et ayant sur cela pris congé de lui, il m'embrassa, et me donna un billet de sa main pour être payé de ce qui m'était dû de mes appointemens : il y ajouta même un extraordinaire de 2000 écus, ce qui m'aida à digérer mon chagrin.

Enfin l'on conclut la paix, et le mariage du Roi avec l'infante d'Espagne fut résolu [1]. La

[1] Le fameux traité des Pyrénées fut signé dans l'île des

cour reçut à Toulouse ces agréables nouvelles, et M. Letellier m'envoya quérir par Charpentier, l'un de ses principaux commis, afin que je signasse en sa présence, suivant l'ordre exprès qu'il en avait reçu du Roi et de Son Éminence, les ratifications de tous ces actes importans. Il me dit qu'il y avait défense expresse que je les lusse en les signant, ce qui me surprit un peu. Mais comme je témoignai à M. Letellier que cela ne s'était jamais fait, et qu'un secrétaire d'État ne devait rien signer qu'il n'eût lu d'abord, il me dit de signer hardiment sur sa parole, qu'il avait lui-même collationné tous ces actes aux originaux, et m'assurait que je n'en aurais point de reproche. Je repartis avec un peu d'émotion, que cela ne suffisait pas pour ma décharge, et le priai de m'en donner un ordre par écrit. Il répondit qu'il ne me le pouvait expédier sans un ordre particulier du Roi; que je visse s'il était à propos qu'il l'allât prendre de lui, et

Faisans, sur la Bidassoa, le 7 novembre 1659; on ne célébra le mariage de Louis XIV avec l'Infante que le 9 juin de l'année suivante. Brienne donnera plus bas des détails intéressans sur ces cérémonies. (*Note de l'Édit.*)

qu'il ne me le conseillait pas, parce qu'il pourrait bien arriver qu'après m'avoir fait une civilité à laquelle il n'était pas obligé, puisqu'en qualité de secrétaire d'État de la guerre, il pouvait signer le traité de paix, Sa Majesté lui ordonnerait de le contre-signer, sur le refus que je faisais. Je trouvai que mon confrère avait raison, et ne voulus pas m'exposer à ce nouvel affront. Il me fit l'honneur de me présenter lui-même la plume, et je signai tous les actes qui étaient sur sa table, sans les lire, après quoi il me permit de passer légèrement la vue sur le traité de paix, ce que je fis avec tant de précipitation, que je n'en pus alors retenir presque rien dans ma mémoire. Pour ce qui est des articles secrets, il y fit plus de difficultés; mais voyant que j'avais obéi de bonne grâce au dur commandement qu'il m'avait fait de la part du maître, il me les donna tous à lire, comme il avait fait pour le traité, et je les lus un peu plus attentivement, ce dont M. Letellier s'aperçut et ne fit toutefois que rire. Quant au contrat de mariage, je le lus tout à mon aise, la grosse en ayant été expédiée chez moi, par Dantiège, mon

second commis. Cependant, quoique j'eusse lu fort à la hâte ce gros et mystérieux traité, qui contenait plus de cent rôles d'écriture, je ne laïssai pas de m'apercevoir que le Cardinal n'avait obtenu des Espagnols, que la ville d'Avesnes, au lieu de celle de Cambrai, qu'ils devaient restituer à la France. J'insiste sur cette remarque, et l'on verra bientôt pourquoi ; mais alors je ne fis semblant de rien. Le Cardinal étant revenu à Toulouse, où j'étais avec la cour, peu de jours après la signature des ratifications, j'eus le temps d'apprendre de Son Éminence des choses que je ne savais que superficiellement. Elle me donna le traité en original à lire, et me permit d'en tirer une copie aussi-bien que des articles secrets.

Sur ces entrefaites, un jour que j'étais seul dans la chambre du Cardinal, et que j'écrivais sur sa table des dépêches pressantes qu'il venait de me commander, Son Éminence eut besoin de quelques papiers qui étaient dans l'une de ses cassettes. Le Cardinal était alors au lit où la goutte le retenait. Il m'appela, et, me donnant ses clefs, me dit d'ouvrir la cassette marquée

XI, et de lui apporter la liasse *A*, nouée d'un ruban jaune. Les cassettes, qui étaient rangées six à six sur deux différentes tables au pied du lit, avaient été mal placées; à la suite de la cassette *X*, on avait mis la cassette *IX*, que j'ouvris sans y faire attention, m'étant contenté de compter les cassettes jusqu'à ce que je fusse venu à celle qui se trouvait la onzième en ordre. J'en tirai donc la liasse *A*; mais ne la trouvant pas nouée d'un ruban jaune, je dis à Son Éminence, du lieu où j'étais, qu'elle était nouée d'un ruban bleu. Le Cardinal me répondit : « Vous vous êtes mépris au chiffre; c'est la « cassette *IX* que vous avez ouverte au lieu de la « cassette cotée *XI*. » Je maintins que j'avais bien compté, comme il était vrai, et que j'avais ouvert la cassette qui était la onzième en rang. « C'est donc mon valet de chambre qui aura « pris une liasse pour l'autre en rangeant les « cassettes, me répondit le Cardinal; ouvrez celle « qui porte le chiffre onze, et remettez l'autre « à sa place. » J'ouvris donc la cassette qu'on m'indiquait, et j'y trouvai en effet la liasse *A*, nouée d'un ruban jaune, que je portai à Son

Éminence. Cependant cela ne se put pas faire sans que je lusse la cote du papier volant qui paraissait sur la liasse *A*, renouée d'un ruban bleu, et j'y aperçus ces paroles remarquables :

Acte par lequel le R. d'E... m'a promis de ne s'opposer pas à ma P... à la P..., en cas que je puisse me faire E... après la mort d'A..., et ce moyennant que je fasse agréér au R... de se contenter de la ville d'A..., au lieu de celle de C..., dont j'ai demandé de sa part la restitution à la couronne d'E... Et plus bas : *Cet acte est bon, C... étant demeuré aux E..., Nota bene.*[1]

Je me le tins pour dit, et n'oubliai pas le [N3], qui était ainsi figuré. Toutefois, je ne fis semblant de rien, et remis les choses à leur place et les cassettes dans leur ordre. Un moment

[1] Acte par lequel le roi d'Espagne m'a promis de ne s'opposer pas à ma promotion à la papauté, en cas que je puisse me faire élire après la mort d'Alexandre VII ; et ce, sous la condition que je fasse agréer au roi de France de se contenter de la ville d'Avesnes, au lieu de celle de Cambrai, dont j'ai demandé, de sa part, la restitution à la couronne d'Espagne.

Et plus bas : *Cet acte est bon, Cambrai étant demeuré aux Espagnols.* (*Note de Brienne.*)

après, Son Éminence me dit de lui apporter la cassette marquée *IX*, et l'ouvrit elle-même sur son lit, délia la liasse *A*, et plaça l'acte que j'avais vu dans le milieu, entre les autres papiers dont je n'ai pas eu connaissance! Quand cela fut fait, et la cassette refermée, elle me demanda si je n'avais point lu la cote de la liasse *A*, nouée d'un ruban bleu. Je répondis simplement que Son Éminence ne m'avait pas dit de lire la cote, mais seulement de lui porter la liasse, et que ne l'ayant pas trouvée nouée d'un ruban jaune, je l'en avais avertie, sans pousser plus loin ma curiosité. Mais ma réponse ne satisfit pas le Cardinal, et il me regarda si fixement que je ne pus m'empêcher de rougir un peu. Ma surprise l'embarrassa, et il me dit: « Or sus *basta*, si vous avez lu ce qui est écrit « de ma main sur la liasse *A* nouée d'un ru- « ban bleu, je vous prie de n'en parler à per- « sonne, et vous m'obligerez de me dire la vé- « rité; elle m'importe de tout. Ne me cachez « rien, et n'appréhendez pas pour cela que je « vous en veuille du mal; je sais que vous êtes « secret. »

Je crus lui devoir avouer la chose, jugeant bien que de la nier après avoir rougi comme j'avais fait, ne servirait qu'à me convaincre. Et en effet, pour lui faire connaître que j'étais maître de son secret, mais que je n'en abuserais pas, je lui répondis : « Je souhaite, monseigneur, « que la chose arrive selon qu'on vous l'a pro- « mise, et alors j'espère que vous ne me refu- « serez pas l'indulgence *in articulo mortis* [1]. » Il se prit à rire, et m'embrassa en me recommandant encore une fois fort expressément le secret. Je lui jurai sur mon salut que tant qu'il vivrait, je n'en parlerais à personne; et je lui ai tenu parole; mais je n'ai pas cru devoir après sa mort cacher plus long-temps au public un fait aussi curieux. [2]

[1] Les papes accordent cette indulgence aux princes du Sacré-Collége.

[2] Le cardinal d'Amboise, qui gouverna si long-temps la France sous Louis XII, et Volsey, qui exerça pendant vingt ans le même empire auprès de Henri VIII, avaient tous deux, comme Mazarin, désiré la tiare. En négociant avec la cour de Rome, d'Amboise, pour réussir dans ses desseins, avait trop de franchise et de droiture : ce n'est pas ce qui aurait pu nuire à Mazarin. Peut-être se flattait-il d'intéresser

Cette histoire, qui est exacte en toutes ses circonstances, me fait souvenir d'une autre qui a du rapport à la première, et n'est guère moins plaisante; la voici en deux mots. Comme la cour fit quelque séjour à Avignon, pendant qu'on démolissait les fortifications d'Orange, suivant les ordres que j'avais donnés pour cela, cette ville étant de mon département, Son Éminence s'avisa de se faire peindre par le fameux Mignard d'Avignon. Un jour donc, que j'étais dans sa chambre lorsqu'on le peignait, le peintre, pour lui faire sa cour durant que je parlais d'affaires à Son Éminence, fit en deux coups autour de sa tête une barrette papale. En m'en allant, je m'aperçus de cette ingénieuse flatterie, et, me retournant tout à coup, je m'écriai : « Son Éminence a bonne mine ainsi! » Et j'ajoutai ce mot italien : *Se non è papa, adesso lo sara si-*

Louis XIV lui-même à ses projets. Charles-Quint éleva au trône de Saint-Pierre Adrien, qui avait été son précepteur et son ministre: Louis XIV pouvait n'être pas insensible à l'honneur d'imiter Charles-Quint; mais il eût, à coup sûr, été peu satisfait d'apprendre ce que l'ambition de Mazarin coûtait à la France. (*Note de l'Édit.*)

curamente. « Que dites-vous? » reprit le Cardinal assez étonné de m'entendre parler de la sorte. « Je dis, monseigneur (car quelquefois je le « traitais ainsi comme les autres pour lui plaire), « que M. Mignard vous a fait pape de son au- « torité, et que la couronne papale vous sied « fort bien. » Son Éminence se leva de sa chaise, et vint voir le nouveau pape de Mignard. Il ne fit qu'en rire, et ne voulut pas que la barrette fût effacée jusqu'à ce que le Roi, qui allait arriver, l'eût vue (car ce prince ne manquait jamais de venir tous les matins tenir le conseil dans la chambre de Son Éminence). Le Roi arriva un moment après, et l'on rit fort de la barrette papale et de la flatterie de Mignard : toute la cour la trouva de bon augure.

CHAPITRE XIV.

Brienne; sa position, sa conduite, ses mœurs, désordres dont on l'accuse. — Maladie du Cardinal. — Il découvre ses jambes, et ses cuisses nues devant la Reine et devant toute la cour. — Incendie du Louvre, au moment où le Cardinal y faisait préparer un ballet. — Violence du feu, qui dévore la galerie et les portraits des Rois. — Courage et dévouement d'un frère Augustin au milieu des flammes. — Brienne traverse la Seine, et se rend au Louvre. — Il court à l'appartement du Cardinal; ses gardes l'emportaient dans leurs bras, tremblant et frappé de terreur. — Il arrive à son palais. — On y fait une célèbre consultation de médecins. — Guénaud condamne le Cardinal, et lui annonce son sort. — Il reçoit cet arrêt avec fermeté. — Mazarin, dans sa galerie, répétant à la vue de chaque tableau: *Il faut quitter tout cela.*

J'EXERÇAIS, sous les ordres du Cardinal et de mon père, la charge de secrétaire d'État. Les affaires étrangères et la marine composaient ce département avec les provinces de Champagne et de Brie, de Lorraine, d'Alsace, de Provence et de Bretagne. On était assez content de mes services. Le premier ministre s'accommodait mieux de moi que de mon père, qui le gênait davantage. « M. de Brienne, ne me contrariez

« pas comme votre père, me disait-il, et nous « serons bons amis. » En effet, Son Éminence me traitait assez bien, et ne paraissait point contrainte quand j'étais seul avec elle dans sa chambre. Je lui parlais fort familièrement; j'écrivais presque tous les jours sous sa dictée, et comme j'ai la main fort preste et l'oreille fort fine, je ne la faisais jamais répéter, et j'écrivais aussi vite qu'elle parlait, ce qui lui plaisait fort; seulement elle ne pouvait lire mon écriture, tant il y avait d'abréviations. Elle m'en fit reproche un jour, et je me mis à écrire posément; mais je la faisais trop attendre. Elle me dit: « C'est moi qui ai tort; brochez à votre ordi- « naire. » Cela me soulagea, et je continuai d'en user ainsi, ce qui fut cause que le Roi, par un édit, me dispensa de trois années qui restaient encore à courir pour que j'eusse atteint l'âge d'exercer mon emploi. Ce fut à Calais, quelques jours avant la grande maladie qui menaça les jours de Sa Majesté et la fortune du Cardinal. Depuis lors, je suivis le Roi dans tous ses voyages, et je remplis la charge de secrétaire d'État à mes dépens; car mon père en touchait les appointe-

mens; j'en retirais, à la vérité, quelques revenant-bons extraordinaires, mais cela n'a pas empêché que je n'aie mangé et consommé trois cent mille livres au service de Sa Majesté.

J'étais alors fort alerte et très éveillé. Je jouais beaucoup et je gagnais plus souvent que je ne perdais. J'achetais des médailles, des bronzes, des statues, des tableaux; et ma table était fort bonne. On me faisait passer pour un homme de plaisir, quoique je n'aie jamais eu de maîtresses. Les femmes n'étaient pas de mon goût, et cela m'a nui auprès du Roi. Mais l'on s'imagina, parce que je parlais fort contre un sexe dont j'avais à me plaindre, que je me pourvoyais ailleurs, et que j'avais quelque bel ami à mes gages, ce qui était faux. Mes ennemis ne m'ont guère épargné; ils ont, par mille moyens, tâché de décrier mes mœurs pour me perdre à la cour. Cependant j'en ai vu qui s'étaient trouvés à la célèbre partie de Roissy, et qui n'en ont pas moins fait leur chemin; mais il est vrai que la sœur servit plus tard à pallier les fautes du frère.[1]

[1] Brienne veut, en cet endroit, parler de Vivonne. Quant

Quoi qu'il en soit, ma position, mon emploi, la familiarité dont je jouissais auprès du Cardinal, me donnèrent occasion de savoir des particularités que je vais raconter fort exactement et qu'on ne trouverait point ailleurs.

Le Cardinal eut tant de fatigue durant les conférences de la paix, qu'il en rapporta la maladie dont il mourut, si j'ai bonne mémoire, dans l'année même[1]. Ce fut à Sibourre, où il avait

à la partie de Roissy, qui fit tant de bruit alors, c'était une débauche dont on accusa malheureusement plusieurs personnes de la cour. On prétendit que leurs désordres n'avaient pas moins outragé la religion que les mœurs; on alla jusqu'à dire que l'abbé Fouquet, partageant leur ivresse et leur impiété, avait, en leur présence, baptisé un cochon de lait. Vivonne s'y trouvait, aussi-bien que Bussy-Rabutin. Celui-ci a raconté cette orgie dans ses Mémoires, et l'on pense bien qu'il n'en a point chargé les couleurs. Tel qu'il est, cependant, son récit pourra donner une idée des divertissemens qu'avaient pris ces jeunes seigneurs. (*Voyez* dans les Éclaircissemens, lettre H.) (*Note de l'Édit.*)

[1] Son Éminence se consuma, par sa faute, dans la négociation des Pyrénées. Le Cardinal, qui n'était soulagé par personne, avait à répondre seul à tout le conseil de Madrid, que don Louis de Haro avait été trop habile pour ne

son quartier, tandis que le Roi et les Reines étaient logés à Saint-Jean-de-Luz, qu'il sentit les premières atteintes du mal dont la langueur l'a conduit insensiblement au tombeau. Un jour que je le trouvais dans sa chambre, et qu'il était au lit, la Reine mère l'étant venue visiter, lui demanda comment il se portait. « Très mal », répondit-il; et, sans dire autre chose, il jeta sa couverture, sortit sa jambe et sa cuisse nues hors du lit, et les montrant à la Reine, qui en fut étonnée aussi-bien que tous les spectateurs,

pas mener avec lui. Mazarin aimait à parler, et présumait un peu trop de son éloquence; je conviens qu'il en avait beaucoup, mais six fortes têtes valent mieux que la meilleure tête du monde sans second. M. de Lionne, qui l'avait bonne, le soulageait, à la vérité, et le maréchal de Villeroy aussi; mais cela ne suffisait pas. Il fit une très grande faute, de n'avoir pas mené mon père avec lui, tout infirme qu'il était alors. Comme il savait tout (car jamais il n'y a eu de mémoire plus heureuse), et que d'ailleurs il avait un très grand usage des affaires étrangères et des intérêts des princes, il aurait fort embarrassé le conseil d'Espagne; il aurait beaucoup soulagé Son Éminence. Outre que la dignité de la France eût été mieux soutenue, le Cardinal s'en fût mieux trouvé. (*Note de Brienne.*)

il lui dit : *Voyez, madame, ces jambes qui ont perdu le repos en le donnant à la France!* En effet, sa jambe et sa cuisse étaient si décharnées, si livides et si couvertes de taches blanches et violettes, que cela faisait pitié. La bonne Reine ne put s'empêcher de pousser un grand cri, et de jeter quelques larmes en voyant ce déplorable état. On aurait dit Lazare sortant du tombeau.

J'ai souvent songé depuis à cette orgueilleuse simplicité du Cardinal, car je ne sais quel nom donner à cette action si familière et si peu décente; et je me suis dit cent fois à moi-même, dans une juste surprise : « Est-il possible qu'un « cardinal s'oublie à ce point devant une femme, « devant une reine entourée des dames de sa « cour! il fallait que la douleur le pressât bien « vivement, ou qu'il crût tout permis à un « homme qui venait, au péril de sa vie, d'as- « surer la paix à l'Europe. » Il fut plaint toutefois, et personne que je sache n'osa blâmer cette action; mais j'avoue qu'elle me causa plus d'étonnement que de pitié.

La santé de Son Éminence diminua notable-

ment depuis ce jour ; on peut dire que le reste de sa vie ne fut plus qu'une longue mort. Il revint à petites journées de la frontière, toujours couché dans son carrosse, sur un matelas qu'il y faisait mettre tous les matins, et sur lequel on le portait par les quatre coins dans son lit, tant à la dînée qu'à la couchée. Ce n'est pas qu'il ne marchât quelquefois, mais c'est qu'on croyait cette petite agitation nécessaire à la grande faiblesse dans laquelle il était tombé. On le soutenait sous les bras, et le peu d'efforts qu'il faisait pour marcher l'abattait à tel point qu'on eût dit qu'il allait mourir toutes les fois qu'on le remettait au lit. Il arriva dans cet état au Louvre. Il y faisait préparer, dans la galerie des portraits des Rois, un superbe ballet, dont la décoration devait être de colonnes de brocatelle d'or, à fond vert et rouge ; découpée à Milan, quand le feu prit par hasard, ou si l'on veut, par l'ordre du ciel, qui n'approuvait pas ces folles dépenses, dans cette magnifique décoration, gagna de là les portraits des Rois, tous de la main de Janet ou de Porbus, et consuma, en peu d'heures, le dessus de la galerie, dont le plafond

était peint par Freminet, et représentait la défaite des Titans par Jupiter [1]. Sans les soins et le courage d'un frère augustin du grand couvent, qui se signala dans cet incendie, tout le Louvre eût couru risque d'être brûlé. Une fourche à la main, ce moine intrépide, attaché par le milieu du corps avec une grosse chaîne de fer, et suspendu en l'air tout au milieu des flammes, poussait, détachait avec force, et précipitait jusqu'en bas les poutres et les solives brûlantes. On eût cru que le feu l'allait dévorer, lorsque tout à coup on le voyait sortir de ces brasiers ardens, comme les trois jeunes Hébreux sortirent de la fournaise de Babylone. Je ne sais pas quelle récompense reçut ce digne religieux; mais je sais bien que s'il n'eût été apothicaire de son métier et simple frère lai, son dévoûment méritait au moins un évêché ou quelque autre riche prélature.

Je m'étais couché fort tard la nuit précédente,

[1] C'était un grand et beau morceau de peinture allégorique, dans lequel paraissait Henri IV sous la figure de Jupiter, et la Ligue foudroyée sous celle des Géans réduits en poudre. (*Note de Brienne.*)

et je dormais encore sur les sept heures du matin, quand La Souche, mon maître d'hôtel, vint me réveiller en sursaut, et m'apprit que le Louvre était en feu. Je me levai à l'instant et m'habillai en un tour de main, puis me jetant dans un bateau pour être plus tôt au logis du Roi, je traversai la Seine, et, passant au milieu des gardes, qui étaient déjà en bataille autour du Louvre, je courus à l'appartement du Cardinal. Je le rencontrai comme il sortait de sa chambre, soutenu sous les bras par son capitaine des gardes. Il était tremblant, abattu, et la mort paraissait peinte dans ses yeux, soit que la peur qu'il avait eue d'être brûlé dans son lit l'eût mis en cet état, soit qu'il regardât ce grand embrasement comme un avertissement que le ciel lui donnait de sa fin prochaine. Jamais je ne vis homme si pâle ni si défait. Je ne laissai pas de m'approcher de lui comme les autres; mais quand je vis qu'il ne répondait à personne, je ne lui dis mot, et me contentai de me faire voir à lui. Il monta dans sa chaise sur le haut du grand degré, et le descendit ainsi à l'aide de quatre porteurs et de ses gardes, tandis que

les Suisses, rangés sur les marches à droite et à gauche, se passaient de main en main les seaux d'eau, ou couraient les jeter sur les flammes qui dévoraient déjà l'appartement dont il venait de sortir. [1]

A peine était-il arrivé à son palais, qu'on y fit la célèbre consultation de douze médecins, dans laquelle Guénaud [2] le condamna à mort. Pas un de ses confrères ne voulait se charger d'annoncer à Son Éminence cette fâcheuse nouvelle; il le fit en ces termes, ainsi qu'il me l'a dit lui-même : « Il ne faut point, monsei-« gneur, flatter Votre Éminence. Nos remèdes

[1] Cet incendie eut lieu le 6 février 1661. On lit, à ce sujet, dans les Mémoires de Bussy, t. II : « Les flatteurs « disaient que le feu était un bon signe, et que cela présa-« geait la guérison de Son Éminence; les autres demeuraient « d'accord du bon augure du feu, mais ils disaient que la « preuve de cela serait la mort du Cardinal. » (*Note de l'Édit.*)

[2] Guénaud, médecin du temps, célèbre par son savoir, est devenu presque aussi célèbre par ce vers connu de Boileau :

Guénaud, sur son cheval, en passant m'éclabousse.

(*Note de l'Édit.*)

« peuvent prolonger vos jours, mais ils ne peu-
« vent guérir la cause du mal; vous mourrez
« certainement de cette maladie, mais ce ne sera
« pas encore si tôt. Préparez-vous donc, monsei-
« gneur, à ce terrible passage. J'ai cru devoir
« parler franchement à Votre Éminence; et si
« mes confrères vous parlent autrement, ils vous
« trompent : moi je vous dis la vérité. »

Le Cardinal reçut cet arrêt sans beaucoup d'émotion, et lui dit seulement : « Combien
« ai-je à vivre encore? — Deux mois au moins,
« répondit Guénaud. — Cela suffit, dit Son
« Éminence; adieu, venez me voir souvent. Je
« vous suis obligé autant que le peut être un
« ami. Profitez du peu de temps qui me reste
« pour avancer votre fortune, comme de mon
« côté je vais mettre à profit votre avis salu-
« taire. Adieu, encore un coup; voyez ce que
« je puis faire pour votre service. » Cela dit, il s'enferma dans son cabinet, et commença sérieusement à penser à la mort.

Je me promenais à quelques jours de là dans les appartemens neufs de son palais. J'étais dans la petite galerie où l'on voyait une tapisserie

toute en laine, qui représentait Scipion; exécutée sur les dessins de Jules Romain, elle avait appartenu au maréchal de Saint-André : le Cardinal n'en avait pas de plus belle. Je l'entendis venir, au bruit que faisaient ses pantoufles, qu'il traînait comme un homme fort languissant et qui sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la tapisserie, et je l'entendis qui disait : « Il faut quitter tout cela ! » Il s'arrêtait à chaque pas, car il était fort faible, et se tenait tantôt d'un côté tantôt de l'autre; et, jetant les yeux sur l'objet qui lui frappait la vue, il disait du profond du cœur : « Il faut quitter tout « cela ! » Et se tournant, il ajoutait : « Et encore « cela ! Que j'ai eu de peine à acquérir ces choses ! « puis-je les abandonner sans regret ?... je ne « les verrai plus où je vais !... » J'entendis ces paroles très distinctement. Elles me touchèrent peut-être plus qu'il n'en était touché lui-même, car je ne sais s'il pensait alors à son état; au moins, ce n'est guère là la disposition d'un pécheur pénitent.

Je fis un grand soupir que je ne pus retenir, et il m'entendit. « Qui est là ? dit-il, qui est là ? —

« C'est moi, monseigneur, qui attendais le mo-
« ment de parler à Votre Éminence d'une lettre
« fort importante que je viens de recevoir. —
« Approchez, approchez », me dit-il d'un ton fort dolent. Il était nu dans sa robe de chambre de camelot fourrée de petit-gris, et avait son bonnet de nuit sur la tête ; il me dit : « Donnez-
« moi la main : je suis bien faible; je n'en puis
« plus. — Votre Éminence ferait bien de s'as-
« seoir », et je voulus lui porter une chaise.
« Non, dit-il, non; je suis bien aise de me pro-
« mener, et j'ai à faire dans ma bibliothéque. »
Je lui présentai le bras, et il s'appuya dessus. Il ne voulut point que je lui parlasse d'affaires.
« Je ne suis plus, me dit-il, en état de les enten-
« dre; parlez-en au Roi, et faites ce qu'il vous
« dira : j'ai bien d'autres choses maintenant dans
« la tête, » et revenant à sa pensée, « Voyez-
« vous, mon ami, ce beau tableau du Corrège,
« et encore cette Vénus du Titien, et cet incom-
« parable déluge d'Antoine Carrache, car je sais
« que vous aimez les tableaux, et que vous vous
« y connaissez très bien; Ah! mon pauvre ami,
« il faut quitter tout cela! Adieu, chers ta-

« bleaux que j'ai tant aimés et qui m'ont tant « coûté!.... »

Je fus tenté de lui répliquer en fils de madame de Brienne, mais je me retins, et je lui dis: « Ah! « vous êtes moins mal que vous ne pensez, « puisque vous aimez encore vos tableaux. Bon « courage, monseigneur, personne ne désire « plus votre mort; tout le monde au contraire « fait des vœux pour le recouvrement de votre « santé. — Est-il vrai? l'on ne veut plus ma mort? « Ah! vous ne savez pas tout; quelqu'un la désire. « — Cela ne peut être, monseigneur; ne vous « mettez point de visions dans l'esprit. — Je « sais le contraire, me dit-il, mais n'en parlons « plus. Il faut mourir; plutôt aujourd'hui que « demain. Il souhaite ma mort, je le sais bien!.. » Je compris qu'il voulait parler du Roi, dont la capacité, qu'il connaissait, lui donnait de la jalousie. Que l'homme est peu de chose quand Dieu l'abandonne à lui-même; et permet qu'il sente le poids de sa propre misère! le plus fort génie est le plus faible alors; et ce que je viens de dire vaut mieux sans doute et touche plus que le meilleur sermon du père Bourdaloue.

CHAPITRE XV.

Joie de Monsieur, frère du Roi, en recevant du Cardinal cinquante mille écus quelques jours avant sa mort. — Son Éminence voudrait pour quatre millions éprouver une joie aussi vive. — Brienne voit le Cardinal endormi dans son fauteuil, au coin de son feu. — Paroles qu'il prononçait au milieu d'un sommeil agité. — Scène d'intérieur à son réveil. — *Guénaud l'a dit!* — Il se fait mettre du blanc, du rouge, et se promène ainsi soigneusement paré dans sa chaise à porteurs. — Impitoyable raillerie d'un courtisan sur sa bonne mine et ses couleurs. — Cette imprudence avance sa fin. — Nogent amuse la cour du récit de cette scène. — On joue aux cartes dans la chambre du Cardinal jusqu'à ses *derniers momens*. — Réponse qui fait paraître de la fermeté d'âme.

Deux choses arrivèrent, en ce temps, fort singulières, et que voici : la première, fut que Son Éminence ayant donné cinquante mille écus à Monsieur, frère unique du Roi, ce prince, qui est fort honnête, lui prit la main, et l'embrassant, en témoigna à Son Éminence une joie très grande et beaucoup de reconnaissance. J'entrai dans sa chambre au moment où Son Altesse Royale en sortait. Son Éminence me dit

en me voyant : « Ah ! M. de Brienne, je suis bien « riche; mais je voudrais avoir donné tout à « l'heure non cinquante mille écus, mais la moi- « tié de mon bien pour éprouver le moment de « joie que je viens de causer à Monseigneur. »

Comme je ne savais rien de ce qui s'était passé, je lui en demandai l'explication. Il s'étendit fort sur la joie de Monseigneur, et me répéta vingt fois la même chose. « Ma foi, mon- « seigneur, lui dis-je, je vais vous apprendre un « très bon secret pour recevoir à coup sûr la « joie que vous désirez ardemment; vous n'avez « qu'à donner la moitié de votre bien aux pau- « vres, et vous aurez un contentement qu'on ne « saurait vous ravir. — Oh ! M. de Brienne, « vous parlez comme le fils de votre mère [1]. « Dieu m'en garde ! j'ai eu trop de peine à l'a- « masser ! » Je repris fort brusquement : « Votre « Éminence ne croit donc pas à la parole du « fils de Dieu? — Cela est bel et bon, me

[1] *Voyez*, dans la Notice sur Brienne, ce qui est relatif à la piété de sa mère, au désintéressement, à la charité toute chrétienne dont sa vie offrait de nombreux exemples, et qui étaient connus de toute la cour. (*Note de l'Édit.*)

« dit-il; mais, croyez moi, l'argent vaut son « prix. — Ah ma foi! je vois bien ce que « c'est : Votre Éminence voudrait, n'est-il pas « vrai, qu'on lui donnât cinq fois cinquante « mille écus, et ce présent lui causerait ce mo- « ment de joie qu'elle a regardé dans Monsei- « gneur d'un œil jaloux. — Point du tout; « vous prenez mal ma pensée : je voudrais seu- « lement qu'il m'en coûtât un, deux, trois, qua- « tre millions pour sentir autant de joie que « Monseigneur vient d'en avoir pour cinquante « mille écus seulement. — Oh! je vous en- « tends; vous voudriez peut-être, pénétré comme « vous êtes de la crainte de la mort, avoir des « joies sensibles : ce n'est plus le temps, il est « passé! — Oh! oh! à mon tour, fils de la dé- « vote madame de Brienne, vous moralisez et « prêchez un cardinal! — C'est Gros-Jean, « monseigneur, qui en remontre à son curé. » Il ne put s'empêcher de rire, quoiqu'il n'en eût guère envie, et notre conversation finit là. [1]

[1] La surprise et la joie du jeune duc d'Orléans se peuvent expliquer. Mazarin n'avait pas accoutumé, même les personnes de la famille royale, à de semblables libéralités. Sa

La seconde anecdote est bien plus remarquable : le difficile est de la bien raconter. Le Cardinal était alors bien malade. Un jour que j'entrais dans sa chambre au Louvre, à pas comptés et suspendus, c'est-à-dire sur la pointe des pieds, parce que Bernouin, son valet de chambre, m'avait dit qu'il sommeillait devant le feu, assis dans son fauteuil, je le vis, et j'eus tout le temps de le bien considérer, je le vis dans une agitation surprenante. Son corps, par son pro-

sordide avarice vendait tous les emplois et trouvait à faire sur tout de honteux profits. Pendant le siége de Mardick, il devint le munitionnaire de l'armée. Le Roi, sans officiers, sans argent, allait dîner à sa table ou chez le vicomte de Turenne. Ce jeune prince, quand il visitait les lignes, n'avait point une pistole à donner aux soldats. Enfin, même après le mariage du Roi, le Cardinal alla jusqu'à retrancher six mille francs sur les douze mille écus qu'il était d'usage de donner pour étrennes à la Reine régnante; et quand la Reine mère, honteuse et courroucée de cette épargne, voulut que la Reine sa fille eût les douze mille écus, Mazarin, qui jouait tous les jours trois ou quatre mille pistoles, osa dire : « Hélas! si elle savait d'où vient cet argent, et « que c'est le sang du peuple, elle n'en serait pas aussi « libérale. » (*Note de l'Édit.*)

pre poids, roulait tantôt en avant et tantôt en arrière; sa tête allait presque frapper ses genoux, ou venait retomber en sens contraire sur le dossier de sa chaise; il se jetait à droite et à gauche sans interruption, et dans ce court intervalle de temps, qui ne fut que de quelques minutes, le balancier de sa pendule n'allait pas plus vite que son corps : on aurait dit qu'un démon l'agitait, et, ce qui est remarquable, il parlait; mais je ne pouvais comprendre ce qu'il disait, parce qu'il n'articulait pas ses paroles. J'eus peur qu'il ne tombât dans le feu, et j'appelai Bernouin qui vint à ma voix; Bernouin le prit et le secoua même assez vivement. « Qu'y a-t-il, Ber-« nouin? dit-il en s'éveillant, qu'y a-t-il? *Guénaud* « *l'a dit!* — Au diable soit Guénaud et son dire! « reprit son valet de chambre; direz-vous tou-« jours cela? — Oui, Bernouin, oui, *Guénaud* « *l'a dit!* et il n'a dit que trop vrai; il faut mou-« rir! je ne saurais en réchapper! *Guénaud l'a* « *dit! Guénaud l'a dit!* » J'entendis très distinctement alors ces tristes paroles que je n'avais pu comprendre lorsqu'il les prononçait en dormant. J'en fus effrayé et saisi; je le fus en-

core plus de la frayeur qui paraissait peinte dans ses yeux. Bernouin lui dit que j'étais là. « Faites-« le avancer », dit-il, et me tendant la main, que je baisai, il me dit : « Mon pauvre ami, « je me meurs! — Je le vois bien! lui dis-je; « mais, croyez-moi, mon cher maître, c'est vous « qui vous tuez vous-même. Ne vous affligez « point par ces cruels discours qui tuent vos « serviteurs et font plus de mal à Votre Excel-« lence que son mal même. — Il est vrai, me « dit-il, mon pauvre M. de Brienne, mais Gué-« naud l'a dit, et Guénaud sait bien son mé-« tier. »

Je m'attendris en l'écoutant parler ainsi, et ne pus retenir mes larmes : je l'aimais tendrement, et il me faisait une grande compassion. Il me tendit les bras en m'embrassant fort tendrement. Son haleine me suffoqua, je fus sur le point de m'évanouir. Il s'en aperçut; il prit une pastille de bouche et m'en donna une autre. « J'en suis bien fâché, me dit-il fort obligeam-« ment, mais voilà, mon ami, ce que c'est que « l'homme. J'ai de belles dents, et je mange peu; « mais je porte au dedans de moi la cause d'une

« mort prochaine. » Il se serra le cœur en achevant ces mots, et puis recommença de nouveau : *Guénaud l'a dit !*

Cependant le Cardinal, quatre ou cinq jours avant sa mort se fit faire la barbe et relever la moustache au fer ; on lui mit du rouge aux joues et sur les lèvres, et on le farda si bien avec de la céruse et du blanc d'Espagne, qu'il n'avait peut-être été, de sa vie, ni si blanc ni si vermeil. Montant alors dans sa chaise à porteurs, qui était ouverte par-devant, il alla faire, en ce bel équipage, un tour de jardin pour enterrer, comme il le disait lui-même, la synagogue avec honneur. Je ne fus jamais plus surpris que de voir cette métamorphose si prompte et si complète, et ce changement de théâtre si soudain, du lit de la mort, où je venais de le laisser, à ce rajeunissement plus vrai, en apparence, que celui d'Éson. Cependant il touchait pour ainsi dire à sa fin ; et je suis persuadé que cet effort qu'il faisait sur lui-même avança sa mort de quelques jours. S'il n'eût point fait cette tromperie à la nature, il n'aurait pas si tôt succombé ; mais cette folie, grande devant Dieu, était plus grande

encore devant les hommes qui, bien éveillés comme moi, regardaient cela comme un songe, une vision, ce qui ne servit qu'à décrier davantage ce politique mourant, et fit dire aux courtisans, toujours impitoyables : *Fourbe il a vécu, fourbe il a voulu mourir.*

Le comte de Nogent, mauvais plaisant, le voyant dans cet équipage lui dit : « L'air vous « est bon : il a fait un grand changement en « vous ; Votre Éminence devrait le prendre sou- « vent. » On ne sait si le Cardinal rougit ou pâlit à ces mots, qui découvraient sa fourberie ; mais il est certain qu'il en fut frappé, et que l'on s'aperçut du changement de ses yeux, si l'on ne put apercevoir celui de son visage. Le Cardinal dit : « Retournons ; je me trouve mal. » Nogent, poussant sa pointe avec une cruauté sans égale, lui dit : « Je le crois ; car Votre Émi- « nence est bien rouge. » Autre coup de poignard qu'il enfonça dans le cœur du Cardinal. Je le suivis, et le vis reporter sur son lit ; il s'y laissa choir à la renverse comme un homme qui tombe en syncope. On lui donna quelque liqueur ; il revint, et Bernouin, son valet de

chambre, lui dit : « Je savais bien que cela ar-« riverait, et je vous l'avais dit. A quoi bon cette « momerie ? » Le Cardinal ne répondit pas un mot, et l'on fit sortir tout le monde.[1]

Le comte de Nogent, qui avait vu toute cette comédie aussi-bien que moi, courut en faire sa cour à la Reine mère, qui ne put s'empêcher d'en rire, et croyait effectivement qu'il plaisantait. Je confirmai ce qu'il avait dit, parce qu'il me prit à témoin ; mais, moins endurci que lui, je racontai le fait avec plus de réserve, et rejetai la faute sur les conseils des médecins, qui l'avaient obligé de prendre l'air. « Il ne devait point « se faire la barbe, dit la Reine ; cela précipi-« tera sa mort ; » et elle envoya savoir de ses nouvelles. « Tout le monde sait bien l'état où il « est, » ajouta Sa Majesté : « à quoi bon le dé-« guiser ; cela ne sert qu'à faire parler. » En effet,

[1] Ce fut probablement dans cette circonstance que le comte de Fuensaldagne, ambassadeur d'Espagne, dit gravement, après avoir un moment considéré le premier ministre : *Este señor representa muy bien el difunto cardenal Mazarin.* « Ce seigneur me représente bien le défunt Car-« dinal. » (*Note de l'Édit.*)

toute la cour ne s'entretenait d'autre chose, et je ne crois pas que jamais on ait tant raillé du Cardinal que cette fois-là. Mon père, à qui j'en fis le conte le soir, ne voulut jamais me croire, et me gronda comme si je lui eusse dit un mensonge. J'eus beau lui jurer que je ne mentais pas, il me gronda sévèrement, et se fâcha contre moi d'une faute dont j'étais très innocent : il me crut enfin et leva les épaules.

Pour dernière circonstance de la mort du Cardinal, dont je fus témoin oculaire, je dirai qu'on joua dans sa chambre, auprès de son lit, jusqu'au jour même où le nonce du Pape, instruit qu'il avait reçu le viatique, vint lui conférer l'indulgence, après quoi les cartes disparurent. Le commandeur de Souvré tenait son jeu ; j'y étais : il fit un beau coup, et s'empressa d'en avertir Son Éminence, comptant lui faire plaisir. « Commandeur », reprit-elle de fort bon sens, « je perds beaucoup plus dans mon lit que « je ne gagne et ne peux gagner à la table où « vous tenez mon jeu. » Le Commandeur dit : « Bon, bon ! ne faut-il pas enterrer la synagogue « avec honneur ? — Oui, dit le Cardinal ;

« mais ce sera vous autres, mes amis, qui l'en-
« terrerez, et je paierai les frais de la pompe fu-
« nèbre. » Il dit ces mots avec beaucoup de force et de présence d'esprit. Je ne pus assez admirer qu'un homme qui craignait tant la mort, parce que son cœur ne tenait qu'à la terre, parlât si bien, agît si mal. [1]

[1] Il est certain, quoi qu'en ait dit plus haut Brienne, chapitre XIII, que le Cardinal envisagea *la mort* avec beaucoup de fermeté; ses douleurs, qui *étaient fort* vives, n'affaiblirent en rien son esprit. Jusqu'aux derniers momens il sut donner à la conversation un tour facile et gai. On lui vint annoncer qu'il paraissait une comète : « La « comète, dit-il en acceptant l'augure avec humilité, la « comète me fait trop d'honneur. » (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE XVI.

Mort du cardinal Mazarin. — Il reçoit l'indulgence *in articulo mortis*. — Le nonce fait un discours latin plus pieux qu'élégant. — Dernières instructions que le Cardinal donne à Louis XIV: *jamais de premier ministre*. — Motifs qui lui dictaient ce conseil. — Il possédait vingt-neuf abbayes. — Deux courtisans lui en demandent à la fois une qui vient à vaquer: parti qu'il prend pour les mettre d'accord. — Il donne par vanité son nom à dix-huit gros diamans dont il enrichit la couronne. — Pantalonnade du Cardinal avant sa mort. — Anecdote au sujet du collége Mazarin. — Trésors du Cardinal. — Bernouin, son valet de chambre, en détourne une partie. — Détails secrets. — Le Cardinal mourant veut qu'on lui parle de la miséricorde de Dieu, et non de sa sévérité. — Gens qui se font absoudre par le Pape des péchés qu'ils ne lui déclarent pas. — On ne se joue point impunément de Dieu.

Le Cardinal sentant que l'heure de sa mort approchait, demanda de gagner l'indulgence plénière *in articulo mortis* que les papes accordent à tous les princes du Sacré-Collége. M. Picolomini, nonce de Sa Sainteté, la lui appliqua. J'étais dans la chambre de Son Éminence, et j'ouïs distinctement tout ce qui se dit de part et d'autre. M. le nonce parla fort chrétiennement

ment, et fit un petit discours latin plus pieux qu'élégant. Le Cardinal répondit en italien. Je ne me souviens plus des propres termes, mais en voici le sens : « Je vous prie, monsieur, de « mander à Sa Sainteté que je meurs son ser- « viteur, et lui suis très obligé de l'indulgence « qu'elle m'accorde et dont je reconnais avoir « grand besoin. Recommandez-moi à ses saintes « prières. » Voilà tout ce qu'il dit, au moins je n'entendis que cela, car il ajouta tout bas, à l'oreille du nonce, quelques mots que personne n'a sus. Cela fait, on lui administra l'extrême-onction ; et depuis cette heure, il n'y eut que M. Joly, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs [1], et M. Colbert, qui entrèrent dans la chambre du Cardinal : je crois bien que le Roi et M. Letellier y entraient aussi lorsqu'il leur plaisait ; mais pour le reste des courtisans, l'accès leur en fut interdit. On se contentait d'aller savoir des nouvelles de la santé du premier ministre, et M. Colbert, qui ne bougeait du petit passage obscur qui était entre la garde-robe du Cardinal et sa

[1] Il fut depuis promu à l'évêché d'Agen, à cause du service qu'il avait rendu à Son Éminence. (*Note de Brienne.*)

chambre, écrivait le nom de ceux qui se présentaient et en rendait compte à son maître.

Cela est peu important à savoir; mais ce qui le serait davantage, ce sont les instructions secrètes que, prêt à quitter le ministère, le Cardinal, comme on l'assure, laissa par écrit au Roi. D'autres prétendent qu'il se contenta de dire de vive voix à Sa Majesté ce qu'il était nécessaire qu'elle sût des affaires et des intérêts de son État; il lui recommanda surtout avec beaucoup de chaleur, s'il faut les croire, de n'avoir jamais de premier ministre, et lui dit qu'un Roi qui ne pouvait gouverner par lui-même, n'était pas digne de régner : effet de la jalousie du favori qui était en peine de voir, même après sa mort, un autre à sa place. [1]

Enfin Jules, cardinal duc Mazarini, mourut en la cinquante-neuvième année de son âge, la

[1] Aubery, dans son *Histoire du cardinal Mazarin*, dit que, pendant le dernier mois de sa vie, au château de Vincennes, Letellier écrivit, sous sa dictée, tout ce qu'il était nécessaire que Sa Majesté sût ou fît lorsque Son Éminence ne serait plus dans l'administration. S'il faut en croire, au contraire, les Mémoires du marquis de La Fare,

vingt et unième de son cardinalat, et de son ministère la dix-neuvième, le propre jour des ides de mars [1], fatal aux Jules (comme le remarque Priolo dans son histoire); Jules César ayant été tué à Rome dans le sénat à pareille heure, et Jules Mazarin étant mort aussi le même jour à Vincennes dont il était gouverneur.

Mazarin ne donna jamais qu'un seul conseil à Louis XIV: *Sachez vous respecter vous-même*, lui disait-il, *et l'on vous respectera*. Peu de conseils ont été mieux suivis.

Quant à celui de n'avoir point de premier ministre, Louis XIV ne perdit jamais de vue cette importante recommandation, puisque, dans les instructions qu'il écrivit de sa main pour son petit-fils, qui allait régner en Espagne, il lui donna le même conseil.

« Je finis, lui dit-il, par un des plus importans avis que « je puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouverner; « soyez le maître; n'ayez jamais de favori ni de premier « ministre. Écoutez, consultez votre conseil; mais décidez. « Dieu, qui vous a fait Roi, vous donnera les conseils « nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. » (*Note de l'Édit.*)

[1] Le 9 mars 1661: *Tandem idibus martiis, quem mensem fatalem Vates prædixerant, Vincennis mortalitatem explevit. Eodem die Julius ille alter Romæ exspiravit.* Priolo, *de Rebus Gallicis, lib.* XI, *pag.* 22. (*Note de l'Édit.*)

Il disposa souverainement de tous ses biens, et le Roi signa son testament sans le vouloir lire [1]. C'est de ce testament mystérieux dont il est tant parlé dans les défenses de M. Fouquet; il assure, lui qui devait le savoir, que ce tes-

[1] Ceci n'est pas exact. Mazarin fit au Roi une donation pure et simple de tous ses biens, sans réserve aucune, le suppliant seulement, quoiqu'il ne prétendît pas l'obliger à quoi que ce fût, d'en disposer selon le projet dont Sa Majesté avait eu, de vive voix, connaissance. Le Roi n'accepta point, et Mazarin régla le partage de son immense succession.

Entre autres dispositions, il offrit un diamant magnifique à la Reine mère, un bouquet en diamans à la jeune Reine, et pria Monsieur, frère du Roi, d'accepter trente émeraudes d'un grand prix.

Il laissa, de plus, à don Louis de Haro, ministre d'Espagne, comme un témoignage de son amitié, un très beau tableau du Titien, qui représentait Flore.

Il légua au comte de Fuensaldagne, gouverneur des Pays-Bas, une grosse horloge à boîte d'or, pour marque de l'estime qu'il avait toujours eue pour lui.

Il voulut, par une clause expresse, que tous les gens de lettres auxquels il avait fait des pensions en conservassent, après lui, la jouissance leur vie durant.

Enfin, son testament contient une disposition plus que

tament n'avait jamais été vu de personne que du sieur Colbert, intendant alors de la maison du Cardinal, et de Lefouin, notaire affidé qui le reçut. Le Cardinal partagea de plus toutes ses abbayes entre les fils de ses nièces et ses créatures. L'abbaye de Saint-Victor de Marseille et celle de la Trinité de Vendôme échurent au cardinal de ce nom, autrefois duc de Mercœur, de qui elles ont passé au grand-prieur de France, son fils, et de Laure Mancini, nièce du Cardinal; l'abbaye de Saint-Honorat et celle de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons au second fils du comte de Soissons et d'Olympia Mancini; la Chaise-Dieu, en Haute-Auvergne, au cardinal Mancini,

jamais remarquable aujourd'hui. « Monseigneur le testateur « considérant, y est-il dit, qu'il n'y a rien de si important « que de s'opposer fortement aux entreprises du Turc « contre la chrétienté, lequel ayant eu le bonheur de faire « des progrès à la campagne passée, fait tous ses efforts « pour en faire encore de plus grands, il veut et ordonne « que de tous ses effets il en sera pris la somme de six « cent mille livres tournois, monnaie de France, pour être « remise en la ville de Lyon, et être employée par les « ordres de Sa Sainteté aux préparatifs pour défendre la « chrétienté contre un si puissant ennemi. » (*Note de l'Édit.*)

et je crois qu'il eut aussi Saint-Cernin de Toulouse, toutefois je n'en suis pas bien assuré; le Bec à l'abbé Colbert; l'abbaye régulière de Cercamp, en Artois, à mon frère, qui n'en voulut pas à cause qu'elle était en règle, et eut, au lieu de Cercamp, Saint-Germain d'Auxerre, quoique de moindre revenu : M. de Lionne prit fort bien Cercamp pour son fils l'abbé, et la fit, à Rome, mettre en commende; il eut de plus Saint-Melene de Rennes, qu'il permuta depuis contre la riche abbaye de Chailly. Saint-Benigne de Dijon échut à l'abbé Letellier, maintenant archevêque de Reims; et Grand-Selve, de l'ordre de Cîteaux, à l'abbé Roquette, créature de M. Letellier, qui depuis lui a fait avoir encore l'évêché d'Autun. En cette qualité, il est président-né des États de Bourgogne, conjointement avec l'abbé de Saint-Benigne. L'archevêque de Reims a permuté depuis cette abbaye avec le prince Guillaume de Furstemberg contre la noble et ancienne abbaye de Saint-Remy de Reims, que le prince Guillaume, à présent évêque de Strasbourg, avait eue, si je ne me trompe, de la dépouille du Cardinal. Les moindres abbayes, car

Son Éminence en avait de toutes les sortes, furent distribuées à ses domestiques. L'évêque de Fréjus et l'abbé Ondedei, son neveu, en prirent chacun une, aussi-bien que les abbés Bentivoglio et Siri, tous quatre sans scrupule de la pluralité. Saint-Denis, en France, fut réservé pour retirer l'archevêché de Paris des mains du cardinal de Retz, le seul de tous les ennemis du cardinal Mazarin avec lequel celui-ci ne se reconcilia point à la mort.

On réserva aussi les abbayes de Saint-Ouen de Rouen, et Saint-Étienne de Caen pour le prince de la Roche-sur-Yón, second fils du prince de Conti et d'Anne-Marie Martinozzi; mais il n'en voulut point, disant fort spirituellement que ne se sentant pas appelé à l'état ecclésiastique, il ne voulait point manger des raisins sans cultiver la vigne. « S'agace les dents qui voudra, ajouta-t-il; monsieur mon père y a été pris, et je n'ai pas envie, après lui, de faire une chose dont je pourrais un jour me repentir. » On admira la prudence de ce jeune enfant, et on ne douta plus que le sang de Bourbon n'eût corrigé ce qu'il pouvait y avoir de mali-

gnité dans celui de Martinozzi ; car quoique madame sa mère ait toujours vécu très saintement, elle était Italienne et nièce d'un oncle qui n'était pas si scrupuleux qu'elle. Si le prince de la Roche-sur-Yon pensa si sagement en un âge si tendre, monseigneur le Duc, son cousin germain, n'y fit pas tant de façon, et prit fort bien Orcan et quelques autres abbayes de la dépouille du Cardinal pour un de ses fils encore au berceau. Mais Dieu, qui se rit de la prévoyance des grands de la terre, permit que ce pauvre enfant fût étouffé sous la multitude des grands bénéfices dont on avait surchargé ses faibles épaules.

Outre les abbayes dont j'ai parlé, le Cardinal jouissait avec bulles ou sans bulles de l'évêché de Metz, des abbayes de Saint-Arnoul, de Saint-Clément et de Saint-Vincent de la même ville; idem de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Pierre de Corbie, de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Martin de Laon, de Saint-Taurin d'Évreux, de Saint-Michel en l'Herm, de Moissac, etc., etc.; celles-ci furent données à des cardinaux pensionnaires de France, et amis du car-

dinal Mazarin; mais comme je ne me souviens pas exactement de leurs noms, et à qui chaque abbaye fut donnée, je n'en dirai rien. Il me semble seulement que Fécamp, dont je n'ai point parlé, était aussi au Cardinal, et passa de lui au fils du duc de Neubourg, qui l'a encore.[1]

Voilà, si j'ai bien compté, vingt-neuf abbayes, sans l'évêché de Metz et les autres bénéfices dont j'ai oublié les noms. Je dirai seulement, pour conclure cet article curieux, qu'un jour je

[1] Le bon Aubery, l'historien du Cardinal, dit, au sujet de ce grand nombre d'abbayes possédées par Mazarin, qu'il ne faut pas croire qu'il les ait obtenues *toutes à la fois*, mais seulement *l'une après l'autre*. « On n'ignore pas « d'ailleurs, dit-il, que son *style ordinaire* était de mettre « sous son nom les meilleures abbayes qui venaient à va- « quer, pour en disposer aux occasions, selon qu'il serait « jugé plus à propos par le conseil. » Puis il ajoute : « En « un mot, on ne voit pas précisément quel intérêt pourrait « avoir et le peuple et l'État, que les grandes abbayes « fussent plutôt entre les mains des particuliers qu'en celles « d'un premier ministre; il semblerait, au contraire, qu'au « dernier cas le peuple en dût être plus soulagé et l'État « mieux servi. » Cela n'est-il pas concluant? qu'y pourrait-on trouver à redire? (*Note de l'Édit.*)

demandai à Son Éminence, de la part de mon père, l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, vacante par la mort de l'abbé de Castille. « M. Le-« tellier, me dit-il, me l'a demandée le premier « pour monsieur son fils; cela m'embarrasse : je « suis dans la nécessité de désobliger l'un ou l'au-« tre. » Sur quoi il se mit à penser quelque temps en lui-même sur la réponse qu'il ferait à mon père; et tout d'un coup sortant de sa rêverie, il ajouta en souriant : « Pour les mettre d'accord, je « suis d'avis de la garder pour moi. » Je répartis : « Vous pouvez, monsieur, donner Saint-Beni-« gne à M. Letellier, pourvu que vous ayez la « bonté, à la première vacance, de vous sou-« venir de mon frère, qui est pauvre. — Je « vous le promets, dit-il; mais cependant, tout « bien considéré, je ne donnerai point Saint-« Benigne à M. Letellier, puisque je n'ai point « d'autre abbaye maintenant que je puisse « donner à monsieur votre frère; mais mandez-« lui que si je la retiens pour moi, c'est à sa seule « considération. »

J'avoue que cette réponse, qui peut-être est sans exemple, me mit en vraie colère; je me re-

tins pourtant, et je ne crus pas à propos de rien mander de cela à mon père, de peur de l'aigrir davantage qu'il ne l'était, avec sujet, contre ce ministre avare. Il ne trouvait rien de trop pour lui, tandis que les bons serviteurs du Roi ne pouvaient en tirer aucune grâce. J'en dis un mot à M. Letellier; je le priai de pousser sa pointe, et de forcer le Cardinal à lui accorder, malgré qu'il en eût, Saint-Benigne, l'assurant que mon père serait ravi qu'il l'eût, parce que cela ferait la planche pour lui; qu'autrement, ayant toujours mêmes prétentions, le Cardinal les éluderait de la même manière, et qu'enfin nous n'aurions jamais rien. Il en tomba d'accord, mais il ajouta qu'il ne voulait pas se faire une affaire avec son patron pour si peu de chose.

Je n'ai plus qu'un mot à dire du Cardinal. Sa vanité ne se contenta pas d'avoir obscurci la gloire des grands noms de la Porte et de la Meilleraie, il voulut encore que le nom de Mazarin fût confondu avec ceux de Valois, de Médicis, de Sancy, de Navarre et de Bourbon; et pour cela, il s'avisa de le donner à dix-huit gros diamans, qu'il mit parmi les pierreries de la cou-

ronne, à condition qu'ils s'appelleraient à jamais les Mazarins. En effet, les dix-huit Mazarins sont à présent meubles de la couronne, aussi bien que le Sancy, les cinq Médicis, les quatre Valois, qui sont les plus gros rubis cabochons du monde, les deux Navarre, le Richelieu et les douze Bourbon. *Condeum in primis, per præteritorum oblivionem* (dit Priolo, son historien), *lapide adamante donavit non vulgaris pretii: Regi octodecim extra omne pretium, legavit; Mazzarinos denominatos, propagando homini, et famæ ad posteros.* Cela me fait souvenir d'un conte assez drôle, car je doute de la vérité de ce fait, qui, toutefois, est trop singulier pour n'avoir pas place dans ce chapitre.

Quelques jours avant la mort du Cardinal, M. Tubeuf lui apporta quelque argent qu'il lui devait du jeu [1] : c'était le reste de bien plus grandes sommes qu'il avait perdues contre Son Émi-

[1] Tubeuf était président de la Chambre des Comptes et surintendant des finances de la reine Anne d'Autriche. Il fut chargé par elle de faire bâtir le Val-de-Grâce. Il avait toute la confiance de la Reine mère, qui lui légua cent mille francs par son testament. (*Note de l'Édit.*)

nence au hoc Mazarin, car il avait donné son nom à ce jeu de son invention, comme au duc de Mazarin, au palais Mazarin, au collége Mazarin, aux dix-huit Mazarins, enfin jusqu'aux pâtés à la mazarine. Le Cardinal reçut cette modique somme, qui n'était, m'a-t-on dit, que de 1500 fr., et la mit dans sa cassette qui renfermait ses pierreries. Il les prit toutes les unes après les autres en disant à M. Tubeuf, qui s'attendait à recevoir de sa libéralité quelque beau diamant : « Je donne à madame « Tubeuf », ce qu'il répéta plusieurs fois en remuant ses bagues et ses bijoux, « je donne à « madame Tubeuf... — Quoi? dit M. Tubeuf en tendant la main. — Le bonjour », ajouta Son Éminence; puis il referma sa cassette, et le pauvre Tubeuf se retira, comme on dit, avec sa courte honte : si cela est vrai, l'on peut dire qu'il joua la comédie jusqu'à la mort.

Je ne parlerai point des clauses de son testament, ce sont des mystères cachés qui n'ont jamais été sus, et ne le seront peut-être jamais de personne. Je dirai seulement qu'il laissa un fonds de deux millions entre les mains de l'exécuteur

fidèle de ses dernières volontés, pour être employé au bâtiment du collége des Quatre-Nations conquises, et cent mille écus aux Théatins pour construire leur église : l'une et l'autre disposition a été ponctuellement exécutée. Mais les cent mille écus n'ont pas été suffisans pour achever l'église des pères Théatins, qui, selon toutes les apparences, demeurera long-temps imparfaite [1]. Pour le collége des Quatre-Nations,

[1] Les cent mille écus légués par Mazarin pour achever l'église des Théatins ne suffirent point, en effet. Ces religieux firent les fonds nécessaires à l'aide d'une loterie dont le Roi leur accorda les bénéfices. On a, de nos jours, transformé en habitations particulières cette église, qui occupait l'emplacement de la maison située quai Voltaire, n° 16. On n'avait déposé dans l'église des Théatins que le cœur du Cardinal; ses restes, suivant ses intentions et par les soins de Letellier, furent inhumés dans l'église du collége des Quatre-Nations. On appelait ainsi ce collége, parce qu'il recevait gratuitement des élèves choisis dans les quatre provinces que les traités de Munster et des Pyrénées avaient réunies à la France. Cette fondation du cardinal Mazarin cessa de subsister à l'époque de la révolution. En 1806, l'Institut tint ses séances dans les bâtimens du collége des Quatre-Nations; on y ouvrit des écoles pour le dessin, la sculpture, l'architecture, et ces bâtimens prirent alors le

chimérique dessin du Cardinal mourant, il est presque en sa perfection, et fait un des plus pompeux ornemens des quais de Paris. Sur quoi je me souviens d'avoir ouï dire au maréchal de Villeroy, pendant qu'on le bâtissait, que ce superbe collége serait fort propre pour loger les mousquetaires; il dit ces paroles dans la chambre du Roi au Louvre, et les dit assez haut pour que Sa Majesté les pût entendre; ce qui me fit dire à moi-même : « Tu n'aurais pas dit cela, « fin courtisan, du vivant du Cardinal. » Le Roi n'en fit que rire, et il n'en fut rien de plus. Or, bien que ce collége où le fondateur voulut être enterré sous le dôme de l'église, à l'exemple de son prédécesseur, qui se choisit sa sépulture sous le dôme de la Sorbonne, bien que ce collége, dis-je, soit achevé, quant aux bâtimens, et qu'il soit d'ailleurs richement doté [1], je doute toute-

titre de Palais des Beaux-Arts. On y a conservé, dans un vaste emplacement, la précieuse bibliothèque formée par les soins du Cardinal. (*Note de l'Édit.*)

[1] Il le fut aux dépens de l'ordre de Saint-Benoît, des mains duquel on a tiré l'abbaye de Saint-Michel pour l'annexer à perpétuité à ce collége. (*Note de Brienne.*)

fois qu'il y ait jamais d'écoliers : ce superbe édifice, selon toutes les apparences, sera converti, comme il l'est déjà, en chambres garnies. Les hommes proposent et Dieu dispose.

Outre les deux sommes dont je viens de parler et qui ont été employées en chaux et en pierre, vil usage du sang du peuple! j'ai su de bonne part qu'après la mort du Cardinal on trouva neuf millions dans le bois de Vincennes, cinq au Louvre, sept à la Bastille, huit à la Fère, et quinze ou vingt à Sedan ou à Brissac, sans compter ceux qui avaient passé les monts, pour ne ressortir jamais d'Italie. Tout cela se monte à plus de cinquante millions de livres [1] : amas prodigieux d'or et d'argent qui valut une prison perpétuelle au pauvre surintendant, et qui a coûté la vie à tant de pupilles, de veuves et d'orphelins; mais enfin on peut dire que ces trésors immenses n'ont pas été tout-à-fait perdus, puisqu'ils sont revenus, par l'adresse du grand Colbert, aux coffres du Roi.

Je dirai à ce sujet une chose que je sais seul

[1] On dit que le seul abbé Elpidio Benedetti en a eu deux pour sa part. (*Note de Brienne.*)

en France; peut-être ferai-je un jugement téméraire, mais au moins ne le ferai-je pas sans beaucoup de vraisemblance. Le jour où le Cardinal reçut l'extrême-onction, dès qu'on eut reporté les saintes huiles dans la sainte chapelle de Vincennes, je m'en revins dans mon carrosse à Paris. Les mousquetaires du Roi manœuvraient dans la plaine, entre le bois de Vincennes et le faubourg Saint-Antoine; je m'arrêtai un moment pour les voir : j'aperçus alors Bernouin, premier valet de chambre du Cardinal, qui, d'une marche rapide, suivait à pied la grande route. Il reconnut ma voiture, et m'aborda. « J'ai, me dit-il, une affaire pressée à « Paris pour le service de mon maître; vous « m'obligeriez de me donner une place dans vo- « tre carrosse »; il monta : je le menai jusqu'auprès du Louvre où il descendit, en me priant de ne dire à personne que je lui eusse fait ce plaisir, en un temps auquel il semblait qu'il dût être, plus que pas un autre, de service auprès de Son Éminence. Je le lui promis, et n'y fis point de réflexion pour lors; mais ayant appris depuis qu'il y avait au Louvre cinq millions de livres, comme

j'ai dit, je n'ai pu m'ôter de la tête que le fin Provençal, qui avait cet argent en sa garde, n'eût pris ce moment-là pour faire sa part, avant celle qui revenait aux héritiers du Cardinal. Quoi qu'il en soit, de pauvre qu'il était, il devint riche en une nuit, et reparut le matin, à Vincennes, comme si de rien n'était. Cela s'appelle prendre l'occasion aux cheveux; c'est au lecteur à juger si ma conjecture est bien ou mal fondée.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire des choses secrètes qui se passèrent entre M. Joly et le Cardinal son pénitent, un peu avant sa mort. Je ne rapporterai point tous les contes qui se sont faits sur ce sujet, et je ne dirai précisément que ce que je crois véritable. Il est certain que le Cardinal ne se confessa point à M. Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs; cet homme éloquent ne lui fut proposé par le maréchal de Grammont, son meilleur ami, que pour le consoler dans les derniers momens de sa vie. Son Éminence approuva son ami, et fit venir auprès de lui M. Joly. « Parlez-moi, lui dit-il en le « voyant entrer dans sa chambre, parlez-moi

« des miséricordes de Dieu ; quant à ses juge-
« mens, je n'en crains déjà que trop la rigueur. »
M. Joly, à qui le maréchal avait bien fait sa leçon, le consola de son mieux, et ne lui dit rien qui lui pût ôter l'espérance de son salut : pauvre et faible consolation pour ceux qui, par leurs bonnes œuvres, ne l'ont pas mérité pendant leur vie ! Le Cardinal, chargé du bien d'autrui, croit en être quitte devant Dieu pour faire bâtir un collége et une église : belle restitution ! Il se fait donner par le Roi ce que le Roi n'avait pas le pouvoir de lui donner : c'est justement comme ceux qui se font absoudre par le Pape des péchés qu'ils ne lui déclarent pas, et qui se croient absous. On ne se moque point de Dieu, ou, si l'on s'en moque, ce n'est jamais impunément. *Deus non irridetur !*

CHAPITRE XVII.

Momens qui suivent la mort du Cardinal. — Premiers ordres donnés à Brienne par le Roi. — Brienne apprend à Fouquet la mort du Cardinal. — Premier conseil tenu par Louis XIV à Vincennes. — Autorité de ses paroles. — Scène imposante. — La Reine met obstacle aux provisions expédiées en faveur du duc de Mazarin. — Elle donne par amitié un petit soufflet à Brienne, et lui pince la joue. — Elle traite assez mal le duc de Mazarin. — Dispersion des richesses, des équipages, des chevaux, des ameublemens du Cardinal. — Les couvertures de ses mulets servent, les jours de fête, de tentures aux Théatins.

J'ÉTAIS dans la garde-robe du Cardinal, quand le Roi y entra appuyé sur le maréchal de Grammont et suivi du maréchal de Villeroy, qui avait été son gouverneur, et qui était du conseil secret; il y avait encore M. de Noailles, capitaine en quartier [1]. Le Roi regarda le maréchal de Grammont sans ôter son bras de dessus son épaule, et l'embrassant, lui dit en pleurant :

[1] Mazarin mourut à Vincennes, le 9 mars 1661. La cour habitait avec lui ce palais, qu'elle quitta le jour même pour se rendre à Paris. (*Note de l'Édit.*)

« Maréchal, nous venons de perdre un bon « ami. » Le maréchal répondit en sanglotant : « Véritablement oui, Sire; mais personne dans « le royaume, après Votre Majesté, ne perd plus « que moi à cette cruelle mort. » Le Roi sortit aussitôt, et je le suivis. Bèzemault l'accompagna jusqu'au bas du petit degré, et fit mettre bas la carabine aux gardes du Cardinal. Le Roi le consola, et lui dit : « Bèzemault, console-toi, et « me sers aussi bien dans ton gouvernement de « la Bastille; tu as retrouvé un bon maître. » Bèzemault lui accola la cuisse en pleurant à chaudes larmes, soit de douleur, soit de joie. Je suivis le Roi, et quand il fut entré au milieu du grand degré qui conduit à l'appartement de la Reine mère, il m'appela, et me dit très distinctement, quoique à l'oreille : « Brienne, expé« diez les provisions du gouvernement de Bre« tagne en faveur du duc de Mazarin, comme je « l'ai promis à feu M. le Cardinal. » Je pris la liberté de faire répéter à Sa Majesté, comme si je n'eusse pas bien entendu; et le Roi m'ayant alors redit la même chose, je répliquai fort respectueusement : « Je demande, Sire, pardon à

« Votre Majesté, si je l'ai fait répéter, mais la « chose en valait bien la peine : je ne saurais ex- « pédier les provisions sans avoir la démission de « la Reine votre mère; veut-elle bien me la « donner? — Ah! pour cela non, dit le « Roi. — Mais comment donc faire, Sire? les « provisions seront nulles. — Ne laissez pas, « dit le Roi, de les expédier, comme si la Reine « ma mère avait donné sa démission, et que « M. le chancelier les scelle, à la réserve du « contre-sceau. »

Cet ordre, bien donné et bien entendu, le Roi me rappela et me dit : « Avertissez M. le chan- « celier et MM. les secrétaires d'État de se trou- « ver demain matin au conseil extraordinaire « que je veux tenir à sept heures du matin, et « allez dire à M. le surintendant, en vous en « allant à Paris, que je l'attends et veux lui par- « ler; mais ne dites rien, que demain, à la Reine « ma mère, du gouvernement de Bretagne. — « Elle me lavera bien la tête, dis-je à Sa Ma- « jesté. — Je le crois, et je m'y attends aussi- « bien que vous; mais je ne saurais qu'y faire. « Exécutez mes ordres, et vous tenez en repos.

« Je l'ai promis, comment m'en dédire? — Cela « est bien facile, Sire, si vous le voulez : dites, « ou trouvez bon que je dise au duc Mazarin « que, d'abord que la Reine aura donné sa dé- « mission, j'ai ordre de lui expédier les provi- « sions du gouvernement de Bretagne. — « Cela ne serait pas mal, dit le Roi; mais faites « ce que je vous ai dit; nous verrons après com- « ment apaiser la Reine ma mère et contenter « le duc Mazarin. » Je partis, et rencontrai M. Fouquet, qui venait à pied par les jardins de Vincennes; je fis arrêter mon carrosse, j'en descendis et m'acquittai de ma commission. « Le « Cardinal est-il mort? me dit-il avec quelque « surprise. Je ne sais plus à qui me fier; les gens « ne font jamais les choses qu'à demi. Ah! que « cela est fâcheux! le Roi m'attend, et je devrais « être là des premiers. Mon Dieu! M. de « Brienne, dites-moi ce qui s'est passé, afin que « je ne fasse pas de fautes par ignorance. » Je lui contai tout en peu de mots sans l'arrêter, et je m'en fus de ce pas à Paris.[1]

[1] L'abbé de Choisy a eu quelque connaissance de ces particularités et des faits qu'on va lire. Le peu qu'il en

Quand j'y arrivai, personne ne savait encore la mort du Cardinal : je l'appris à M. le chancelier, qui l'envoya dire à M. le premier président, par son premier secrétaire, le Bret; et moi je la fus dire à MM. de la Vrillière et de Guénégaud, mes confrères, ensuite à mon père, qui se mit en mesure d'assister au conseil d'apparat, où le Roi souhaitait qu'il se trouvât. Il était fort infirme, et ne put se rendre à Vincennes qu'en chaise à porteurs, suivi de son carrosse, où je menai mes commis, avec son secrétaire, dans le mien. L'évêque d'Aire, mon parent, désira de m'accompagner, et le sieur Chef-de-Ville fut envoyé, de la part de ma mère, faire un com-

dit, il le tenait de Brienne lui-même, comme il en convient de bonne foi au livre second de ses Mémoires; mais si l'on rapproche les deux versions, on verra tout ce qu'il y a de différence entre un homme qui raconte d'une manière incomplète et vague, sur le témoignage d'autrui, en confondant les faits et les personnes, et celui qui dit : J'y étais; voilà ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu; qui n'omet aucune circonstance, peint les lieux, les hommes, leur maintien, leurs regards, et donne par cela même autant d'authenticité que d'intérêt au récit. (*Note de l'Édit.*)

pliment au Roi et à la Reine mère, sur la mort du Cardinal, en attendant qu'elle pût y venir elle-même.

Mon père fut fort surpris de l'ordre que le Roi m'avait donné. Nous dressâmes les provisions ensemble. Il était serviteur et ami particulier du maréchal de la Meilleraie, et moi du duc de Mazarin. Je retournai le soir assez tard chez M. le chancelier, qui les scella, au contre-scel près, et approuva l'expédient du Roi, et me dit, avec sa prévoyance ordinaire : « Je vois « fort mal, ou cette grimace de cour ne se fait « que *pro formâ*, pour la forme seulement. — « Je le crois aussi, monsieur, lui dis-je, et « demain nous en serons éclaircis. »

Le lendemain 10, à sept heures précises du matin, j'entrai chez le Roi, d'après ses ordres. Je dis à Sa Majesté que M. le chancelier était arrivé et MM. mes confrères. « Tout à l'heure », dit le Roi en fouillant dans sa cassette. Il y prit un papier, et mit dessus les provisions du gouvernement de Bretagne que je lui présentai ; il me dit : « Après le conseil, allez voir la Reine « ma mère, et lui dites que vous m'avez remis

« ces provisions. » Il les montrait du bout du doigt. « Faites entrer mon conseil. »

Je sortis, et m'approchant de M. le chancelier, je lui dis qu'il pouvait entrer : et vous aussi, messieurs, ajoutai-je, le Roi vous demande. M. Letellier me fit passer devant lui, et voulut fermer la porte. Nous étions donc huit en tout, savoir : M. le chancelier, M. le surintendant, mon père, M. de Lionne, M. de la Vrillière, M. Duplessis-Guénégaud, M. Letellier et moi. Le Roi se découvrit et puis remit son chapeau, et se tenant debout devant sa chaise, adressa la parole à M. le chancelier : « Monsieur, je vous « ai fait assembler avec mes ministres et mes se- « crétaires d'État, pour vous dire que jusqu'à « présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes « affaires par feu M. le Cardinal ; il est temps « que je les gouverne moi-même. Vous m'aide- « rez de vos conseils quand je vous les deman- « derai. Hors le courant du sceau, auquel je ne « prétends rien changer, je vous prie et vous or- « donne, M. le chancelier, de ne rien sceller en « commandement que par mes ordres, et sans « m'en avoir parlé, à moins qu'un secrétaire

« d'État ne vous les porte de ma part. Or je vous « demande votre avis sur les lettres que M. de « Brienne le fils a expédiées par mon ordre, « et que M. le chancelier a scellées à demi. » Il les prit en même temps sur sa cassette et me dit de les lire. On alla aux opinions après que Sa Majesté eut dit : « Je l'avais promis au Cardinal, « et j'ai voulu tenir ma parole. »

Je parlai le premier comme rapporteur, et fis souvenir Sa Majesté de la liberté que j'avais prise de la faire répéter, de l'objection relative à la démission et de l'avis qu'elle avait elle-même ouvert au sujet du contre-scel. M. le surintendant parla ensuite, et dit que les lettres étaient nulles. M. Letellier les défendit mal; enfin l'avis de mon père fut suivi. Il proposa qu'on sût de la Reine mère si elle voulait donner sa démission ou non. « Si Sa Majesté l'accorde, dit-il, « les lettres recevront leur effet par le contre-« scel qu'y apposera M. le chancelier, sinon elles « resteront nulles et sans effet, comme elles le « sont jusqu'à présent. » Le Roi me chargea d'en aller parler à la Reine sa mère, après le conseil.

Ensuite, le Roi se tourna vers nous, et nous dit : « Et vous, mes secrétaires d'État, je vous « ordonne de rien signer, pas même une sauve- « garde ni un passeport, sans mon commande- « ment ; de me rendre compte chaque jour à moi- « même, et de ne favoriser personne dans vos rôles « du mois. Et vous, monsieur le surintendant, « je vous ai expliqué mes volontés ; je vous prie « de vous servir de Colbert, que feu M. le Car- « dinal m'a recommandé. Pour Lionne, il est « assuré de mon affection, et je suis content de « ses services. Je prétends, Brienne, me dit-il, « que vous agissiez de concert avec lui dans les « affaires étrangères, et que vous écriviez à « mes ambassadeurs tout ce qu'il vous mandera « ou dira de ma part, sans nouvel ordre de « moi. » Je ne répondis que de la tête et d'une petite inclination de corps ; puis le Roi ajouta : « La face du théâtre change. Dans le gouverne- « ment de mon État, dans la régie de mes « finances et dans les négociations au-dehors, « j'aurai d'autres principes que ceux de feu « M. le Cardinal. Vous savez mes volontés, « c'est à vous maintenant, messieurs, à les

« exécuter. » Plus n'en dit, et le conseil se sépara. [1]

Au sortir de ce premier conseil, où Sa Majesté commença véritablement à gouverner l'État par elle-même, je courus assister au lever de la Reine. « Vraiment, petit garçon, me « dit-elle, je vous trouve bien hardi de disposer « de mon gouvernement sans moi ! Où sont les « provisions, que je les déchire? — C'est le Roi,

[1] Cette résolution, ce ton d'autorité, cette grandeur imposante, durent surprendre un peu des ministres qui ne voyaient dans Louis XIV qu'un jeune homme occupé tout entier de plaisirs et de galanterie. Une circonstance dut ajouter à leur étonnement: quatre jours avant la mort du Cardinal, le Roi avait dit à Letellier : « Je veux gouverner par moi-même, entretenir les ministres les uns après les autres, assister au conseil, et n'y pas manquer un seul jour. » Letellier courut en prévenir la Reine mère, qui lui dit en lui riant au nez : *De bonne foi, le croyez-vous?* Il fallut bien se résoudre à le croire. Un écrivain du temps assure qu'Anne d'Autriche se montra fort irritée de n'être point appelée à ce conseil; il ajoute : Elle en parla même assez haut : « Je m'en doutais bien, disait-elle, qu'il serait « ingrat et voudrait faire le capable. » Cependant le ton de la scène que Brienne va raconter n'annonce point un esprit bien profondément aigri. (*Note de l'Édit.*)

« Madame, qui les a. — Sont-elles scellées? — Oui, « Madame, mais seulement à demi; le contre-scel « y manque, parce que la démission de Votre « Majesté n'y est pas. — Ni n'y sera, dit la Reine « en se radoucissant. Je vois bien ce que c'est: « on voudrait que je m'en démisse, mais je n'ai « garde. Oh! que j'en dirai tantôt au petit camard « de Mazarin. Allez; soyez sage une autre fois: « je vois bien que vous n'avez pas tout le tort, « et je vous pardonne. » Je pris sa belle main, et, me mettant à genoux fort respectueusement, je la baisai. Elle me donna un bon soufflet sur la joue, puis ajouta: « Je crains de t'avoir fait « mal. — Vous n'en sauriez faire, Madame, et « moins à moi, votre créature, qu'à personne du « monde. » Elle me donna un autre petit soufflet, et me dit: « J'en suis bien aise; une autre fois, « je frapperai plus fort. » Je tendis l'autre joue, et la Reine me la pinça. « Tu n'auras que cela « pour l'heure, dit-elle; va me chercher le duc « de Mazarin, car je veux voir cette affaire finie « avant que j'aille à la messe. »

D'après les ordres de la Reine, je joignis le duc de Mazarin, et le menai chez Sa Majesté.

Elle le houspilla fort : à quoi je l'avais assez préparé. Elle lui dit, entre autres paroles remarquables : « J'en suis fâchée pour vous, mais « vous ne vaudrez jamais votre père. » Il n'eut point le commandement de Bretagne ni la survivance même que le Roi voulait lui accorder, et à quoi la Reine mère ne voulut jamais consentir à cause de la conséquence. Le duc de Mazarin, qui certes est un très pauvre homme, se défit du gouvernement de Brissac comme un sot (je n'ai point d'autres termes), et resta lieutenant-général de Bretagne sous la Reine. Il s'est même défait depuis de la lieutenance générale, et n'est plus que gouverneur d'Alsace, sans autorité et sans considération. La Reine prophétisa pour le coup : Le maréchal de La Meilleraie n'aurait pas fait cette faute. Le Cardinal Mazarin voulut, en choisissant pour gendre le fils du maréchal, reconnaître ce qu'il devait à la mémoire de Richelieu, son parent; mais je crois que, son nom et sa dévotion mis à part, il n'eût pu faire un plus mauvais choix.[1]

[1] Le cardinal de Richelieu était cousin germain du ma-

Le Cardinal, qui ne fut pas fort heureux en nièces et en neveux, quoiqu'il en eût tant, le fut encore moins en héritier. Le nom de Mazarin, qu'il a voulu à grand'peine immortaliser, est tombé bien bas, et je doute qu'il se relève ja-

réchal de la Meilleraie. Charles-Armand de La Porte, marquis de la Meilleraie, fils du maréchal, et qui prit le nom de duc de Mazarin en épousant Hortense Mancini, recueillit une succession qui montait à plus de trente millions. Ce mariage brillant ne fut point heureux, et ne pouvait l'être. Hortense était belle, vive, prodigue et galante; le duc de Mazarin poussait à l'excès la jalousie, l'avarice, et surtout la dévotion. Il fut aisé de reconnaître ceux qui dirigeaient sa conduite envers sa femme. « Imaginez, dit-« elle dans les Mémoires qu'on lui attribue, un soin curieux « de présenter à ma vue tous ceux que je ne pouvais souf-« frir, et de corrompre ceux en qui je me fiais le plus, pour « savoir mes secrets; une application infatigable à me dé-« crier partout, et à donner un tour criminel à toutes mes « actions; enfin tout ce que la malignité de la cabale bigote « peut inventer et mettre en œuvre dans une maison où elle « domine avec tyrannie, contre une jeune femme simple, « dont le procédé peu circonspect donnait tous les jours de « nouveaux sujets de triomphe à ses ennemis. Je me sers « hardiment du mot de cabale bigote, car je ne crois pas « que les plus rigoureuses lois de la charité m'obligent à

mais de sa chute. Sa gloire eut des termes bien courts; et qui saurait sans moi que l'illustre duché de Rhétel s'appela le duché Mazarin? Ce palais si grand et si beau, ces vastes galeries si remplies de curiosités, urnes, bustes, tableaux, statues antiques; ce palais, dis-je, n'est plus que l'ombre, pour ainsi dire, de celui que nos yeux ont vu avec admiration. Cette bibliothéque si nombreuse, où tant de gens savans s'assemblaient, est tout aussi bien détruite que celle qui fut vendue à l'encan par arrêt du parlement. Ces longues écuries, qui étaient pleines de tant de chevaux de manége, barbes, castillans, coursiers de Naples, anglais, en un mot de tant de bons coureurs, de tant d'attelages de carrosse, de tant de mulets si richement harnachés, quand

« présumer que les dévots par qui M. Mazarin s'est gouverné « soient du nombre des véritables après avoir dissipé tant « de millions. »

Il faut convenir, toutefois, que cette jeune femme *si simple* avait aussi parfois des *procédés* trop *peu circonspects;* les particularités rassemblées sous la lettre I peignent à la fois les travers du mari et les espiégleries ou les désordres de la femme. (*Note de l'Édit.*)

le *Compère* [1] en avait le soin, contiennent à peine sept ou huit méchantes haridelles [2]. La belle mule de don Louis de Haro, après avoir servi de monture aux deux premiers ministres, a porté un médecin crotté [3] sur le pavé de Paris; et les chars de triomphe du Cardinal, après qu'on en eut vendu les velours et la broderie, ont été métamorphosés en carrosses à cinq sous. Les couvertures des mulets seules ont eu un meilleur sort, puisqu'elles servent maintenant, dans les grandes solennités, de tenture à l'église des Théatins. Ce qui était trop bon pour des bêtes de charge n'est pas trop bon pour Dieu! Quel vaste champ pour les réflexions à qui veut juger sainement des choses de ce monde!

[1] Fontenelles, écuyer du Cardinal; on lui avait donné ce surnom. (*Note de Brienne.*)

[2] J'ai placé dans les Éclaircissemens (*voyez* Note E) la description qu'a donnée Felibien du palais Mazarin, des appartemens qui le composaient, et des meubles dont il était orné. Felibien n'a pas oublié d'y faire mention des écuries, dont la magnificence avait excité déjà les railleries de Scarron dans sa *Mazarinade*. (*Note de l'Édit.*)

[3] Desfougerais. (*Note de Brienne.*)

CHAPITRE XVIII.

Situation de Brienne à la cour. — Elle part pour Fontainebleau. — Il devient amoureux de mademoiselle La Vallière, et désire avoir son portrait en Madeleine. — Le Roi veut qu'on la peigne en Diane : *Elle est trop femme pour être peinte en pénitente.* — Brienne découvre la passion du Roi. — Sa terreur. — Curieux entretien de Brienne avec Louis XIV, sur ce sujet, dans le cabinet de *Théagène et Chariclée*. — Trait d'un parfait courtisan. — Opinion du vieux comte de Brienne sur cette méchante affaire. — Nouvel entretien avec le Roi. — Il fait peindre mademoiselle La Vallière en Diane, et Brienne en Actéon dans le même tableau. — Fête de Vaux. — Mademoiselle Menneville et Fouquet. — Le marquis de Richelieu et mademoiselle de Lamothe-Houdancourt. — Aventure scandaleuse arrivée dans les appartemens mêmes de la jeune Reine.

Je brillais alors assez à la cour, et je partageais tous les plaisirs du Roi. J'avais l'honneur de jouer presque tous les jours à la paume avec Sa Majesté ; j'étais du jeu de la Reine mère. Les appartemens n'étaient pas encore rétablis lors de la disgrâce de M. Fouquet, avec qui l'on m'avait parfaitement raccommodé. Notre rupture était venue de ce que le surintendant s'imaginait faussement que je n'avais pas voulu

épouser sa fille, qui est maintenant la duchesse de Charost; mais Langlade, secrétaire du cabinet, nous réconcilia, et il me fit payer une somme de 30,000 francs, sur les arrérages de mes appointemens et de mon cahier de frais.

La cour fut à Fontainebleau; le Roi y devint amoureux de mademoiselle de La Vallière, fille d'honneur de Madame. Je la trouvais fort aimable; je lui disais toujours quelques douceurs en passant : elle m'écoutait assez favorablement, mais je n'en étais pas amoureux; peut-être le serais-je devenu. Or, il arriva que voulant avoir le portrait de Sa Majesté, je fis venir à Fontainebleau Lefebvre de Venise, célèbre faiseur de portraits en petit : Nanteuil y était aussi, et travaillait au portrait du Roi en pastel [1]. Sa Majesté m'accorda la grâce que je lui demandai, de faire peindre son portrait par Lefebvre. Un jour que j'étais chez Madame, le Roi y vint pour

[1] « Sa Majesté, dit Perrault en parlant de cet artiste, lui « fit donner cent louis d'or pour son portrait peint en pastel; « ensuite Nanteuil grava ce portrait dans toute sa gran- « deur, c'est-à-dire aussi grand que nature : ce qui n'avait « encore été tenté avec succès par aucun graveur. Sa

voir sa nouvelle maîtresse, et me trouva dans l'antichambre avec elle. Il nous demanda ce que nous faisions; je lui répondis fort simplement, parce que c'était la vérité, que je proposais à mademoiselle de La Vallière de me permettre de la faire peindre par Lefebvre, en Madeleine; et non content de cela, je dis avec la même ingénuité : « C'est que son visage, qui a quelque « chose de l'air des statues grecques, me plaît « fort. » Elle rougit, et le Roi passa sans répondre.

Le soir même de cette aventure je m'aperçus de leurs amours. Le Roi parlait avec beaucoup d'attention et de vivacité à sa nouvelle maîtresse, et moi de penser à l'heure même à ma bévue; mais comme j'avais l'esprit fort présent, je pris mon temps, comme il la quittait et s'éloignait de la fenêtre où s'était passé ce doux entretien, pour demander devant lui à mademoiselle de La Vallière si elle était toujours dans la réso-

« Majesté en fut si satisfaite, qu'elle créa pour lui une « charge de dessinateur et graveur de son cabinet, avec des « appointemens de mille livres, et lui en fit expédier des « lettres-patentes très honorables. » *Hommes illustres*, p. 97. (*Note de l'Édit.*)

lution de se faire peindre en Madeleine. Le Roi revint sur ses pas, et me dit : *Non : il faut la faire peindre en Diane ; elle est trop jeune pour être peinte en pénitente.* J'entendis trop bien ce langage, mais je ne fis semblant de rien, et le lendemain, qui était un jour de conseil, je me levai de fort bonne heure, car je n'avais pas fermé l'œil de toute la nuit, tant la rencontre du jour m'avait éveillé et alarmé tout ensemble. Sa Majesté me voyant entrer si matin dans sa chambre, dont toutes les entrées m'étaient permises, même de sa garde-robe[1], où j'entrais en tout temps, sans avoir eu besoin de *Brevet d'affaires.* Elle vint à moi, entra dans le cabinet de *Théagène et Chariclée*, et ferma la porte au verrou. Cela m'émut un peu, car le Roi n'avait pas accoutumé d'en user ainsi. Alors s'approchant de moi d'un air sérieux, mais honnête, il me dit, sans la nommer : « L'aimez-vous, Brienne ? — Qui, Sire, répondis-je, mademoiselle de La Vallière ? » Le Roi dit : « Oui, c'est elle dont j'entends parler. » Alors, je me

[1] Lisez la note L, qui est dans les Éclaircissemens. (*Note de l'Édit.*)

remis, et me possédant extrêmement, je repartis avec une présence d'esprit admirable : « Non pas encore, Sire, tout-à-fait; mais je vous avoue que j'ai beaucoup de penchant pour elle, et que si je n'étais pas marié je lui ferais offre de mes services. — Ah! vous l'aimez! pourquoi mentez-vous? » dit le Roi fort brusquement, et presque en soupirant. Je répondis avec beaucoup de respect : « Sire, je n'ai jamais menti à Votre Majesté. J'aurais pu l'aimer, mais je ne l'aime pas encore assez, quoiqu'elle me plaise, pour dire que j'en sois amoureux. — C'est assez, et je vous crois.

« — Mais, Sire, puisque Votre Majesté me fait tant d'honneur, lui dis-je, me permettra-t-elle de lui découvrir ingénûment ma pensée? — Oui, dites; je vous le permets. — Ah, Sire! dis-je en faisant un gros soupir, elle vous plaît encore plus qu'à moi, et vous l'aimez! — Oh bien! dit le Roi, que je l'aime ou que je ne l'aime pas, laissez-là son portrait et vous me ferez plaisir. — Ah, mon cher maître! dis-je en lui accolant la cuisse, je vous ferai un plus grand sacrifice; je ne lui parlerai de ma vie, et

suis au désespoir de ce qui s'est passé. Pardonnez-moi cette innocente méprise de mes yeux, à laquelle mon cœur n'a point de part, et ne vous souvenez jamais de ce que j'ai fait. — Je vous le promets, dit le Roi en souriant; mais tenez-moi votre parole, et ne parlez de ceci à personne. — Dieu m'en préserve! personne n'a plus de respect que moi pour Votre Majesté. » Je ne pus achever ces paroles sans m'attendrir, et je versai quelques larmes, car j'ai les yeux et le cerveau fort humides. Le Roi s'en aperçut, et me dit: « Vous êtes fou; à quoi bon pleurer?... L'amour t'a trahi, mon pauvre Brienne : avoue la dette! — Je m'en garderai bien, lui dis-je : je pleure de tendresse pour vous; elle n'y peut avoir aucune part. — Oh bien soit! n'en parlons plus; je t'en ai trop dit. — Votre Majesté m'a fait trop d'honneur, mais j'espère que je ne tomberai plus dans une faute semblable. »

Ce dialogue dura le temps qu'il m'a fallu pour le raconter. Le Roi eut la bonté de me laisser remettre, et me fit sortir par la porte qui donne dans la salle des Gardes de la Reine sa femme, ce que je fis. Quand je revins au logis,

mon père s'aperçut que j'avais pleuré, et me demanda ce que j'avais. Je lui contai la chose et mon malheur, sans aucun déguisement; il me dit : « Voilà une méchante affaire pour vous! — Cela peut être, mais je ne le crois pas. J'ai bien répondu, et jamais mon esprit ne m'a mieux servi au besoin. — Il est vrai que vous avez très bien répondu. Je suis fâché de ne vous avoir pas averti; je sais, il y a plus de quinze jours, les amours du Roi; la Reine mère m'en a parlé. — Que faut-il, monsieur, que je fasse? — Rien du tout; saluez mademoiselle de La Vallière civilement, mais froidement, sans plus vous amuser à elle; ni parler d'elle aucunement, comme je me suis aperçu que vous faisiez; et renvoyez votre peintre tout à l'heure, sans qu'il achève le portrait du Roi; c'est le plus court. — Permettez-moi, monsieur, de vous contredire; cela ferait parler, et je ne puis le renvoyer sans en dire un mot au Roi. — Vous le pouvez, et j'approuve votre pensée. »

Le matin même, je dis un mot au Roi au sortir du conseil. « Le portrait que Lefebvre a commencé de Votre Majesté, ne me paraît guère

bien; je n'en suis nullement content: celui de Nanteuil est beaucoup mieux. Votre Majesté trouve-t-elle bon que je le renvoie, et que je me prive de l'honneur qu'elle a bien voulu m'accorder de la faire peindre? — Il est vrai que mon portrait ne me paraît pas bien, mais je vous l'ai permis; je veux que vous l'ayez, autrement, cela ferait parler: car madame et mademoiselle de La Vallière veulent se faire peindre par Lefebvre, et ce peintre vous en a l'obligation. — C'est moi, Sire, qui l'ai tout entière à Votre Majesté, de vouloir bien que j'aie son portrait dans mon cabinet de tableaux, où il sera en fort bonne compagnie. — Oui, dit le Roi; on m'a dit que vous aviez les plus beaux tableaux qu'il y ait en France. — J'en ai quelques uns, Sire; mais ils sont tous à votre humble service. — Je te remercie, Brienne; je ne voudrais pas t'en priver. »

Je dis à mon père ce qui venait de se passer, et il avoua que j'avais eu raison. Lefebvre fit le portrait de Madame, en Vénus, très bien accompagné de Cupidon; et dans le lointain, il avait placé Adonis chassant. Il réussit bien moins à

celui de mademoiselle de La Vallière. Il la peignit en Diane, et mit Actéon dans le paysage; et ce pauvre Actéon.... c'était moi! malice innocente que le Roi me fit, où qui peut-être arriva par hasard, le peintre venant de faire mon portrait, que toute la cour avait admiré et auquel il avait très bien réussi.

Me voici arrivé à la disgrâce de M. Fouquet, dont je suis très bien instruit, et dont je vais rendre un compte très exact à mes lecteurs. La fête de Vaux se fit, et comme je voulais en être avec MM. de Lauzun et de la Bazenière, mon père me dit de n'y pas aller; je le crus et je restai à Fontainebleau. Je ne fis point alors de réflexion sur ce qui l'avait empêché de permettre que j'allasse à la fête de Vaux; mais à quelques jours de là, je m'aperçus de l'amour que M. Fouquet portait à la belle Meneville, fille d'honneur de la Reine mère; et ce fut dans la chapelle, où l'on entre par la salle des Cent-Suisses, que je m'en aperçus la première fois. M. Fouquet était fou à lier; il donna cinquante mille écus à cette fille, et madame Duplessis-Bellière servit de confidente à cet impudent, qui, à la vue de toute

la cour, faisait de si grands frais en amour. Meneville trompa le bon Guitault, capitaine des gardes de la Reine mère, et lui donna d'abord son argent à garder. Elle rendit depuis cette somme au surintendant, qui lui promit de la faire valoir; mais tout fut perdu par sa disgrâce. Je ne sais ce qu'est devenue cette belle.[1]

Il m'arriva vers le même temps, au même lieu, c'est-à-dire à Fontainebleau, une fort plaisante aventure. Le marquis de Richelieu, le plus impudent des hommes et le plus emporté dans ses galanteries, était fou de mademoiselle de Lamothe [2], fille d'honneur de la Reine mère, fort jolie, mais moins belle que Meneville. Il était dans une situation fort naturelle avec elle,

[1] Mademoiselle de Meneville, fort belle personne en effet, avait été long-temps aimée du duc de Damville; il s'était même engagé par écrit à l'épouser, mais il ne se pressait point de tenir sa promesse. On dit qu'il s'était aperçu des intrigues de sa maîtresse avec le surintendant d'autres écrivains assurent cependant qu'elle ne reçut jamais les cinquante mille écus dont parle Brienne, et que des lettres trouvées dans la cassette même de Fouquet la justifièrent entièrement sur ce point. (*Note de l'Édit.*)

[2] Depuis la duchesse de Ventadour. (*Note de Brienne.*)

à la porte même de la chambre de la jeune Reine, assis sur un tabouret, en dehors, dans la salle des Gardes, où il n'y avait alors qu'une très faible clarté. Sa nymphe était sur ses genoux..... Je n'en dirai pas davantage; il suffit que je les pris sur le fait. Qui fut surpris? ce fut le marquis de Richelieu. Il s'emporta; je crus qu'il m'allait battre, mais il se retint, et je me mis à rire de sa colère. « Va, lui dis-je, « mon pauvre ami, le don que Junon fit au fils « de Vénus l'emportait sur celui que t'a fait ta « mère. » Cela le fit rire à son tour; il me répondit par une polissonnerie à l'avantage de sa maîtresse, qui avait, disait-on, tout petit : les yeux, la taille, la bouche et cætera.

Le lendemain, à mon lever, il vint me faire un éclaircissement; je lui jurai le secret, et l'ayant rassuré, nous continuâmes d'être bons amis comme si de rien n'eût été. Toutes les fois que je rencontrais mademoiselle Lamothe, elle ne pouvait s'empêcher de rire de l'aventure du tabouret, ni moi non plus. [1]

[1] Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Mothe-Houdan-

court, fille du maréchal de ce nom, épousa, en 1671, Louis-Charles de Levis, duc de Ventadour.

A l'époque dont parle Brienne, une intrigue de cour se tramait en secret pour enlever à mademoiselle de La Vallière le cœur de son amant. Dans le dessein d'y parvenir, on voulait donner au Roi mademoiselle de la Mothe pour maîtresse : elle avait, comme on voit, d'autres inclinations. Bussy en dit un mot dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Après avoir raconté une scène de jalousie entre Louis XIV et mademoiselle de La Vallière, « Le Roi vit le « jour suivant, dit-il, mademoiselle de la Mothe, qui est une « beauté enjouée, fort agréable, et qui a beaucoup d'esprit; « il lui dit beaucoup de choses fort obligeantes. Il fut toujours « auprès d'elle, soupira souvent, et en fit assez pour faire « dire dans le monde qu'il en était amoureux, et pour le « persuader à madame sa mère, qui grondait sa fille de ne « pas répondre à la passion d'un si grand monarque *. « Toutes les amies de la maréchale s'assemblèrent pour en « conférer; et après être convenues que nous n'étions plus « dans la sotte simplicité de nos pères.... elles querellèrent à « outrance cette aimable fille. Mais elle avait dans le cœur « une secrète attache pour le marquis de Richelieu, ce qui « faisait qu'elle voyait sans plaisir l'amour que le Roi lui « témoignait. »

* Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que madame la maréchale de la Mothe-Houdancourt fut nommée peu de temps après gouvernante du Dauphin. (*Note de l'Édit.*

La sincère madame de Motteville confirme le témoignage de Bussy dans ce qu'elle dit des projets qu'on avait conçus avec l'espoir de donner mademoiselle de la Mothe pour maîtresse à Louis XIV. La Fare, qui débrouille encore mieux cette trame dans ses Mémoires, assure qu'elle était ourdie par madame la comtesse de Soissons. Les personnages les plus élevés de la cour s'entremettaient alors dans toutes ces honteuses intrigues; on ambitionnait le vil honneur d'être l'ami, le complaisant, l'allié d'une maîtresse en titre; et l'on rougit, il faut bien le dire, de voir Montausier lui-même prêter l'appui de son nom et de ses discours à ces brillantes infamies. (*Voyez* Note M.) (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE XIX.

Disgrâce de Fouquet. — Il est leurré de l'espoir d'être chevalier des ordres. — Fabert refuse de faire des preuves de noblesse. — La cour applaudit à sa conduite. — Honneur que fait Louis XIV à Brienne le père, en nommant un chevalier des ordres sur sa présentation. — Entretien de Brienne avec Fouquet. — Craintes, irrésolutions du surintendant. — Rencontre des deux cabanes qui portent Colbert et Fouquet sur la Loire. — Le Roi arrive à Nantes, à franc étrier, sur des chevaux de poste. — Il dit à Brienne : *Je suis content de vous.* — Aspect mystérieux que présentait à Nantes l'intérieur du château. — La clochette. — Brienne préside les États de Bretagne ; présent qu'il en reçoit. — Le Roi l'envoie chez M. Fouquet ; il y trouve Lauzun. — Deux courtisans cherchant réciproquement à se surprendre leurs secrets. — Pensionnaires qu'avait le surintendant à la cour ; — La Feuillade était du nombre. — Paysannes de Belle-Isle qui viennent, au son de la flûte, danser chez le surintendant la veille de son arrestation. — Brienne décrit leur danse et leur costume.

La résolution était prise par le Roi de faire arrêter M. Fouquet dans Vaux même, le jour de la fête qu'il donnait à Sa Majesté, et où *les Fâcheux*, de Molière, furent représentés pour la première fois. La Reine mère l'empêcha, et dit au Roi : « Ah, mon fils ! cette action ne vous

fera guère d'honneur ; le pauvre homme se ruine pour vous faire bonne chère, et vous le feriez arrêter prisonnier dans sa maison! » Le Roi crut la Reine sa mère, et remit sa capture, qui était résolue, à Nantes, afin de s'assurer tout d'un temps de M. Fouquet et de Belle-Isle.

La duchesse de Chevreuse était avec le marquis de Laigues à Fontainebleau pour cette affaire. Elle avait obligé celui-ci à s'allier avec M. Colbert le ministre, qui n'était même alors que contrôleur des finances. Cette duchesse, toujours intrigante, et qui avait conservé assez d'ascendant sur l'esprit de la Reine mère, la fit consentir à la perte de M. Fouquet, quoique Sa Majesté l'aimât, parce qu'il l'avait toujours bien fait payer de son douaire et des pensions considérables que le Roi son fils lui donnait depuis sa majorité.

Ce complot ainsi formé par les intrigues du marquis de Laigues, qui certainement était mari de conscience de la duchesse, le Roi obligea M. Fouquet à se défaire de sa charge de procureur-général au parlement de Paris. Il donna dans le piége; car Sa Majesté lui fit espérer de

le faire chevalier de l'ordre en le déclarant son premier ministre, dès qu'il ne serait plus procureur-général. On faisait alors des chevaliers, et je rapporterai ici deux faits singuliers, dont l'un regarde mon père, et l'autre le maréchal de Fabert.

Ce maréchal, très homme de bien, et qui ne s'en faisait point accroire, refusa, non d'être chevalier des ordres du Roi, mais de faire des preuves de noblesse afin de l'être. « Votre Majesté, dit-il au Roi, sait que je ne suis pas gentilhomme; je puis l'être maintenant que je suis maréchal de France; mais mon père était libraire à Metz, et j'ai vendu moi-même des almanachs. Après cela, irai-je me déshonorer en me faisant passer pour gentilhomme? — Mais d'autres le font bien, dit le Roi. — Je ne suis l'exemple de personne en cela; je me contente de l'honneur que Votre Majesté m'a fait de me donner le bâton de maréchal de France, que j'ai peut-être mérité par mes services; mais il ne sera jamais dit que pour être chevalier de l'ordre j'aie fait un mensonge et une fausseté[1]. » Toute la cour

[1] Abraham Fabert, maréchal de France en 1658. On

loua son action, et MM. d'Estrades et Beringhen, dont la noblesse (à ce qu'on disait alors) n'était guère plus certaine, ne purent s'empêcher de louer en M. Fabert ce qu'ils n'avaient pas cru devoir pratiquer.

L'autre fait, c'est que M. Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, ministre secrétaire d'État, mon père, avait été reçu en chapitre chevalier des ordres du Roi, après avoir fait ses preuves, et devait l'être à la première promotion. Cela se passa sous le règne de Louis XIII, quand il quitta sa charge de prévôt de l'ordre, et en retint le cordon et les honneurs, non plus en qualité d'officier de l'ordre, ce qui ne se refuse guère, mais de chevalier déjà reçu, et agrégé à l'ordre du Saint-Esprit.

Le Roi, pour obliger M. Fouquet à se défaire de sa charge de procureur-général, déclara qu'il ne ferait aucun chevalier de ses ordres qui fût

prétend que Mazarin lui avait fait proposer de servir d'espion dans l'armée; Fabert répondit : « Peut-être faut-il à « un ministre des gens qui le servent de leurs bras et « d'autres de leurs rapports; je ne puis être que des pre- « miers. » (*Note de l'Édit.*)

de robe ou de plume, pas même le chancelier de France, M. le premier président du parlement de Paris, ni aucun des secrétaires d'État. M. de Brienne se trouvait dans ce cas; mais, étant reçu, il croyait que cela ne le regardait plus. Cependant la Reine mère lui en parla, et lui dit que le Roi avait fait une loi qui certainement ne serait point enfreinte en sa faveur. Mon père, un peu surpris, parla au Roi, et Sa Majesté l'ayant écouté avec beaucoup de patience, lui dit que cela était impossible; « mais, ajouta-t-il (avec cette honnêteté dont il sait charmer tous les cœurs quand il lui plaît), mon cher monsieur de Brienne, vous êtes à mes yeux le meilleur et le plus fidèle de mes serviteurs, comme vous l'avez été du Roi mon aïeul et du Roi mon père; ne pouvant vous accorder ce que vous me demandez, je veux vous faire un honneur que je n'accorde qu'aux Princes de mon sang, c'est que je nommerai de votre main et à votre place tel chevalier qu'il vous plaira de me nommer. Comptez bien que cette marque d'amitié et de distinction est infiniment plus considérable pour vous, qui avez déjà le

collier et les honneurs de l'ordre, et pour votre maison, que ne le serait votre promotion même. Enfin, je vous le commande»; et tout de suite il ajouta, en adoucissant sa voix, « je vous en prie.» Il finit en disant : « Je veux être obéi; qu'il n'en soit plus parlé. » Mon père ne put s'empêcher de pleurer de joie, et nomma son gendre, le marquis de Gamaches, que Sa Majesté accepta. [1]

Je reviens à la prise de M. Fouquet. Le Roi, qui a toujours conduit ses affaires avec beaucoup de prudence et de secret, ne s'ouvrit de la résolution qu'il avait prise de faire arrêter le surintendant qu'à trois personnes : la Reine sa mère, M. Letellier, et mon père, qu'il laissa auprès de la Reine mère pour conseil et pour mettre les scellés sur les papiers de M. Fouquet. La duchesse de Chevreuse et Laigues le savaient aussi, mais l'exécution leur en était cachée. Quoiqu'il y ait bien de l'apparence que M. Colbert en avait connaissance, on dit cependant que le Roi lui en fit une finesse, parce que

[1] Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, qui avait épousé Marie-Antoinette de Loménie. *(Note de l'Édit.)*

M. Colbert n'osa jamais parler à Sa Majesté de faire arrêter M. Fouquet, et se contenta de faire agir la duchesse de Chevreuse, dont le petit-fils a depuis épousé l'aînée de ses filles : tout le monde sait cela ; mais ce qui suit est moins connu. [1]

Le Roi me commanda de prendre la cabane à Orléans, et de descendre par la Loire en diligence jusqu'à Nantes, où les États se tenaient, et d'y arriver avant lui. Je partis à l'heure même. La veille, j'avais entretenu fort longtemps M. Fouquet dans sa chambre. Il avait la fièvre tierce ; et sortait de son accès. Il me questionna fort sur ce qu'on disait du voyage de Nantes, qu'il avait, ajouta-t-il, conseillé au Roi. « Ma foi, lui dis-je sans entrer nullement dans sa pensée, je n'en sais rien du tout. — M. votre père ne vous a-t-il rien dit ? —

[1] Du moins n'en connaît-on quelque chose que par ce que l'abbé de Choisy put en saisir dans ses entretiens avec Brienne ; mais il y a loin, comme on va le voir, des notions fugitives que donne une conversation souvent interrompue, au récit détaillé d'un écrivain qui fut lui-même acteur dans les scènes qu'il raconte. (*Note de l'Édit.*)

Non, monsieur. — Mais le marquis de Créqui sort d'avec moi, et vient de m'avertir que la duchesse de Chevreuse m'a rendu de très mauvais offices. — Je ne sais point cela non plus. — La Reine mère m'a fait dire par Barthillac de me garder de la duchesse. — C'est vous, monsieur, qui me l'apprenez. — Je ne suis plus procureur-général, et je ne serai plus long-temps surintendant. On me leurre d'un collier de l'ordre qu'on ne me donnera peut-être jamais, et me voilà perdu sans ressource. J'ai même prêté au Roi le million que M. de Harlai m'a payé sur le prix de ma charge, dont il me doit encore quatre-cent mille livres. J'ai quelque argent sur les aides, mais ces fonds ne sont guère assurés [1]. J'ai bien encore quelque somme assez considérable entre les mains d'un de mes plus fidèles amis [2]; mais tout cela est peu de chose, si l'on

[1] C'était treize ou quatorze cent mille livres dont il avait les rescriptions des fermiers des aides dans sa poche quand il fut arrêté. (*Note de Brienne.*)

[2] C'était sept cent mille livres que lui gardait M. Chanut, dont la reconnaissance fut aussi trouvée dans sa poche quand on l'arrêta. (*Note de Brienne.*)

doit m'ôter la surintendance. Je dois plus de quatre millions, auxquels je m'étais engagé pour les dépenses de l'État (il me disait tout cela d'un air triste et abattu). Mais quoi! il faut se résoudre à tout. Je ne saurais croire que le Roi veuille me perdre! — Le Roi, lui dis-je, monsieur, vous a trop promis pour vous tenir tant de choses. Croyez-vous qu'il veuille avoir un premier ministre? Et pour le collier de l'ordre, je le tiens fort mal assuré. Vous n'êtes plus procureur-général; la faute est faite; le meilleur parti que vous puissiez prendre, c'est de parler à la Reine mère, qui vous aime, et qui vous a fait donner l'avis de la mauvaise volonté que la duchesse de Chevreuse a pour vous. — Je l'ai fait, et elle ne m'a rien dit que de général, et peut-être ne sait-elle rien des desseins du Roi contre ma personne. Pourquoi le Roi va-t-il en Bretagne, et précisément à Nantes? Ne serait-ce point pour s'assurer de Belle-Isle? — Si j'étais à votre place, j'aurais cette crainte, et je la croirais bien fondée. — Le marquis de Créqui m'a dit la même chose que vous, et madame Duplessis-Bellière aussi.

Je suis fort embarrassé, je vous l'avoue, à prendre une bonne résolution. Nantes, Belle-Isle! Nantes, Belle-Isle! « Il répéta plusieurs fois ces deux noms; puis enfin il me dit : « Mais m'enfuirai-je? c'est ce qu'on serait peut-être bien aise que je fisse. Me cacherai-je? cela serait peu facile; car quel prince, quel État, si ce n'est peut-être la république de Venise, oserait me donner sa protection? Irai-je à Livourne? cela n'est guère honorable pour moi. Vous voyez ma peine; dites-moi, ou écrivez-moi exactement, tout ce que vous apprendrez de ma destinée, et surtout gardez-moi le secret.» Il m'embrassa les larmes aux yeux, et je ne pus m'empêcher de pleurer; il me faisait une vraie compassion, et il en était digne.

Je partis le lendemain de cette conversation; et comme je m'embarquais à Orléans pour Nantes, je rencontrai, sur le port, Paris, commis de M. Jennin, trésorier de l'Epargne, en exercice, qui allait monter dans sa cabane. Comme il était mon ami, je lui dis de monter dans la mienne, et que nos gens se tiendraient dans celle qu'il avait retenue. Ariste, mon premier

commis, l'en pria aussi, et lui dit que nous serions plus en liberté et moins incommodés du bruit et du feu de la cuisine, qu'on faisait dans sa cabane. Il y consentit, et nous nous embarquâmes ensemble dans ma cabane. Étant arrivés au-dessus d'Ingrande, M. Fouquet, accompagné de M. de Lionne, son ami intime, passa dans une fort grande cabane, à plusieurs rameurs, et je les saluai. Un moment après passa une autre cabane, où était M. Letellier avec M. Colbert; je les saluai encore, et Ariste dit, sans que je fusse préparé à cela : « Ces deux ca-« banes que nous voyons encore, l'une et l'autre « se suivent avec autant d'émulation que si les « rameurs disputaient un prix sur la Loire : l'une « des deux, ajouta-t-il, doit faire naufrage à « Nantes. » Paris, commis de l'Epargne, pâlit et dit : « Ah! ce sera sans doute la première, « tant le proverbe est véritable, que les *pre-« miers vont devant!* » Moi, à qui ceci était tout nouveau, et qui vis la surprise du pauvre Paris, je tâchai de le rassurer, mais il n'y eut pas moyen; nous ne parlâmes d'autre chose que de cette rencontre fortuite et singulière jusqu'à

Nantès, où j'arrivai le soir même. Le Roi, accompagné de M. le Prince, du duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de sa chambre; du duc de Gèvres, capitaine des gardes en quartier; de Puyguilhem [1], qui commençait à entrer en faveur auprès du Roi; du maréchal de Villeroi, et de plusieurs autres seigneurs de la cour, arriva le lendemain à Nantes, sur des chevaux de poste; et ce voyage eut quantité d'aventures, dont la plus fâcheuse fut la prise du pauvre M. Fouquet. [2]

Artagnan se trouva à Nantes avec une brigade

[1] Antonin-Nompar de Caumont, comte et depuis duc de Lauzun, si fameux par la faveur que lui accorda Louis XIV, par l'éclat du mariage qu'il fut sur le point de conclure avec Mademoiselle, par son emprisonnement à Pignerol, où il se retrouva près du malheureux Fouquet, enfin par les services qu'il rendit à Jacques II, roi d'Angleterre, ne fut d'abord connu, dans sa jeunesse, que sous le nom de marquis de Puyguilhem. (*Note de l'Édit.*)

[2] Parmi les aventures de ce voyage, il y en eut une qui pouvait être funeste au Roi lui-même. Il fit la route partie à cheval, à franc étrier, comme dit Brienne; partie dans des carrosses de relais qui ne lui appartenaient pas: « L'évêque « d'Angers lui donna le sien, dit l'abbé Arnaud dans ses

de mousquetaires, et Chavigny, capitaine aux gardes, avec sa compagnie, à l'arrivée du Roi, qui descendit au château de Nantes, où il me trouva au bas du degré. Je pris l'étrier de son cheval. Il s'appuya sur mon bras pour monter le degré, et me dit : « Je suis content de vous », ce qu'il ne m'avait jamais dit; « vous avez fait « bonne diligence. M. Letellier est-il arrivé? — « Oui, Sire, et M. le surintendant aussi. Ils me « passèrent à Ingrande, et nous arrivâmes tous « ici hier assez tard. — Voilà qui va bien. Dites « à M. Boucherat de me venir parler. — Je crois, « Sire, l'avoir vu dans la salle » : il y était en effet, et je l'avertis. Sa Majesté lui parla longtemps à l'oreille, et m'appelant ensuite, me dit

« Mémoires, et M. le duc de Beaufort, qui se mit en la « place du cocher, *eut l'honneur* de verser Sa Majesté. »

Un courtisan qui était du voyage, le duc de Saint-Aignan, en écrivit en vers, et par ordre du Roi, une relation qui fut envoyée de Nantes aux deux Reines. Ce sont des vers de grand seigneur, écrits avec naturel et beaucoup de facilité. Le poète n'a eu garde d'omettre la circonstance du carrosse versé; l'on trouvera quelques passages de cette relation dans les notes. (*Voyez* Note N.) (*Note de l'Édit.*)

d'aller savoir des nouvelles de la santé de M. Fouquet, et de venir lui redire comment il se trouvait du voyage. « Demain, dis-je, ce sera le jour « de sa fièvre, si je ne me trompe. — Oui, dit le « Roi; c'est pourquoi je voudrais bien lui parler « aujourd'hui. » J'y fus, et le trouvai à moitié chemin de sa maison au château de Nantes, où il allait assez lentement, dans son carrosse. Je fis arrêter le mien, et lui dis que Sa Majesté m'envoyait l'avertir de l'aller trouver, si sa santé le lui permettait. « Vous lui direz que vous m'avez trouvé en chemin », et il arriva un moment après moi. Le Roi me voyant entrer me dit : « Dites à Boucherat de me venir parler; « vous le trouverez chez lui. » Je l'avertis, et il me pria de l'attendre chez lui à souper, ajoutant qu'il ne tarderait pas à revenir. Il était intendant pour Sa Majesté auprès des États de Bretagne, qui se tenaient alors à Nantes, comme j'ai dit, et il m'avait fait marquer une maison qui tenait à la sienne, où il avait fait faire une porte de communication. Comme je n'avais point d'autre équipage que mon carrosse, que j'avais envoyé quinze jours avant moi, je mangeai tou-

jours, tant que je fus à Nantes, à la table de M. Boucherat, maintenant chancelier de France.

Le lendemain étant allé de fort bonne heure chez le Roi, je trouvai la salle des gardes pleine de mousquetaires, et la porte qui donnait dans la chambre du Roi, fermée. Un mousquetaire était en faction devant cette porte; il me dit que Sa Majesté l'avait fait condamner, et qu'on n'entrait que par la terrasse, dont il me montra la porte de la main. Un autre mousquetaire vint me conduire; mais je ne vis point de gardes-du-corps. Le château de Nantes est mal bâti: il y a un parapet en forme de terrasse, avec une balustrade peinte en vert, qui règne tout le long de cette terrasse, et au bout se trouve un petit corridor fort étroit, pratiqué dans l'épaisseur du mur, de même que la terrasse. Ce corridor conduit à la chambre qu'occupait le Roi, et l'on avait fait condamner la porte qui, de cette chambre, donnait dans la salle des gardes, afin de placer devant cette porte une fort longue table, qui était toute couverte de papiers. Je rencontrai Rose, qui écrivait sur une petite table fort basse, dans le corridor, devant une fenêtre, et ensuite le

duc de Saint-Aignan, assis sur une chaise de paille, aussi fort basse. Il m'arrêta et me dit qu'il avait ordre de n'introduire personne dans la chambre du Roi, sans avertir; il entra donc, après avoir sonné une clochette d'argent: le Roi leva une toilette de taffetas vert, et en couvrit les papiers qui se trouvaient sur la longue table dont j'ai parlé, puis Sa Majesté dit: « Qui est-ce? — C'est M. de Brienne, répondit M. de Saint-Aignan. — Faites-le entrer. » La clochette sonna quand j'entrai; et je ne comprenais rien à ce carillon, ce qui fit que je tournai la tête; le Roi y prit garde, et me dit: « C'est pour Rose que « Saint-Aignan sonne »; et en effet, Rose entra en même temps, et le Roi lui ayant parlé, il prit une liasse de papiers sous la toilette et sortit. Après que j'eus rendu compte à Sa Majesté de diverses affaires, qui toutes regardaient les États de Bretagne, placés dans mon département, elle me congédia, et me dit de me rendre à l'assemblée, et de venir lui rendre compte, après son dîner, de ce qu'on aurait fait. « Pressez, me « dit le Roi, pressez M. le commissaire d'avancer « les choses le plus qu'il le pourra. Je veux m'en

« retourner au plus tôt à la cour. Que l'on se « borne à traiter l'affaire des dons gratuits; les « autres s'acheveront bien en mon absence. Je « ne veux point attendre ici la clôture des États; « on peut les terminer sans moi. » J'allai donc à l'instant remplir les intentions de Sa Majesté.

Je pris séance dans les États sur le banc des pairs de Bretagne, entre M. le maréchal de la Meilleraie, et M. Boucherat, commissaire, qui me céda le pas, parce que j'étais plus ancien conseiller d'État que lui, et de plus, secrétaire d'État de la province, et envoyé exprès par Sa Majesté. Je fis entendre ses volontés aux États, et je sortis pour les laisser délibérer. Je rentrai un moment après, M. Boucherat ayant pris la peine de me venir avertir, et il me fit réponse que l'affaire des dons gratuits serait terminée à la prochaine séance, c'est-à-dire le lendemain qui était un jeudi, à pareille heure. Le maréchal de la Meilleraie, se levant de sa place, me conduisit à la buvette, accompagné de deux députés, où l'on me donna un très bon déjeuner. Il me semble que je parlai assez bien, quoique je n'eusse eu pour préparer ma harangue qu'au-

tant de temps qu'il m'en fallut pour aller, du château, au lieu où s'assemblaient les États. Je ne laissai pas que de faire une harangue dans les formes, et je parlai couvert. Le maréchal, après le déjeuner, me ramena dans la salle, et M. le commissaire me dit : « L'assemblée, mon-« sieur, a pris le temps de votre absence pour « délibérer sur le présent qu'elle vous ferait. « Outre les 10,000 livres que la province ac-« corde à M. le comte de Brienne, ministre et « secrétaire d'État, à chaque tenue d'États, elle « vous prie d'agréer, sous le bon plaisir du « Roi, 12,000 livres pour votre venue, et pour « cette fois seulement, sans conséquence. » Le maréchal, qui n'avait point opiné, dit : « C'est « trop peu. — C'est plus que je ne mérite, « dis-je; je remercie les États de leur généro-« sité et honnêteté à mon égard, et vous, mon-« sieur, en particulier (c'est au maréchal que je « parlais) de votre bonne volonté »; et je sortis.

Je ne crus pas devoir remercier M. le commissaire en particulier, et je lui en fis une excuse en dînant. Il me dit que j'avais bien fait, et qu'étant l'homme du Roi, c'était Sa Ma-

jesté que je devais remercier. Je m'acquittai de ce devoir l'après-dînée même. Le Roi me dit que c'était peu de chose, mais qu'il me le donnait de bon cœur. Il m'envoya savoir des nouvelles de la santé de M. Fouquet, et m'ordonna de venir lui en rendre compte sur-le-champ. Je partis aussitôt, et montant dans mon carrosse, je traversai une grande partie de la ville de Nantes, qui est fort longue. Puyguilhem, car il ne portait point encore le nom de Lauzun, sortait de chez M. Fouquet comme j'y entrai. « Je veux te parler, me dit Puyguilhem; » et nous nous assîmes dans la salle. Il me questionna fort long-temps, et battit la campagne pour me tendre divers panneaux. J'eus l'adresse de les éviter tous. Il voulait que je lui avouasse que je savais le sujet pour lequel Sa Majesté était venue à Nantes, et me demanda une fois ou deux si elle n'irait point à Belle-Isle. Ce mot, qu'il dit avec beaucoup de négligence, et par un à-propos fort mal à propos, me mit sur mes gardes, et je connus son dessein. Changeant alors de ruse et de discours, il me demanda si je ne m'étais point aperçu que La Feuillade fût une des créatures du surinten-

dant. « Il faut, dit-il en jurant le nom de Dieu, « que ce b.....-là soit son pensionnaire. — Ma « foi, lui dis-je fort simplement, si cela est, il « n'est pas le seul. Gravés, à ma connaissance, « a répandu en son nom plus de cent mille « écus parmi les courtisans, à Fontainebleau, « pendant le séjour que le Roi y a fait; mais, « par bonheur, je n'ai point eu de part à cette « distribution. Et toi, lui dis-je en riant et « le regardant fort attentivement, ne t'en es-tu « point ressenti? — Oh que oui! — Tu es bien « hardi de prendre de l'argent! Cependant le « Roi t'aime, que dirait-il s'il venait à le sa- « voir? » Alors il me fit une fausse confidence, et continua ainsi son mensonge; car il avait menti sûrement à dessein de me faire parler. Il ne prit jamais d'argent de M. Fouquet; mais il voulait savoir si je n'en avais point reçu.

« M. Pélisson m'a donné l'assurance, lui dis-je, « que je toucherais sur le don gratuit des États « de Bourgogne, 40,000 livres de mes appoin- « temens. — Je m'attends bien d'être payé sur « le même fonds, répondit-il, de 30,000 livres « que Graves, en partant de Fontainebleau,

« m'a promis de me faire toucher à Nantes. » Puis, faisant un long détour, il se jeta sur les amours du Roi et de mademoiselle de La Vallière, et me demanda si je m'en étais aperçu. Je me tirai comme je pus de ce mauvais pas, et nous retombâmes sur les pensionnaires de M. Fouquet, ce qu'il avait le plus à cœur de savoir. « Pour La Feuillade, lui dis-je, il ne s'en cache « pas. — Ni moi non plus; le Roi veut bien que « nous prenions l'argent que Graves nous « donne. — Si cela est, tu fais bien de le « prendre. On ne saurait mal faire tant que « l'on obéit au Roi. » J'en restai là, et notre conversation finit par des embrassades et force protestations d'amitié.

[1] « Fouquet donnait pour quatre millions de pensions à « ses amis de cour, dit l'abbé de Choisy (*Mém.*, p. 110), « et il était d'assez bonne foi pour compter sur eux et pour « les juger capables de le soutenir dans un changement de « fortune. » Ce système de corruption lui avait mieux réussi dans d'autres circonstances. Gourville a raconté naïvement de quelle manière, à quel taux, le surintendant, par ses conseils, achetait l'appui, les suffrages, l'éloquence, ou, selon l'occasion, le silence des principaux chefs du Parlement. (*Voyez* Note O.) (*Note de l'Édit.*)

Elle eût été plus longue, si des paysannes de Belle-Isle, fort proprement parées n'étaient alors entrées dans la salle. Madame la surintendante y vint un moment après avec Courville, et ces paysannes dansèrent fort légèrement, devant elle, des passe-pieds du pays, au son de la flûte et du violon. Elles étaient belles, et dansaient très bien. J'en fus surpris et charmé : nos baladins ne dansent pas mieux. Elles avaient le pied et l'oreille très justes. Elles étaient vêtues d'écarlate, avec de grandes bandes de velours noir en zigzag au bas de leurs jupes, et par-devant elles portaient des corps fort étroits avec des manches amarantes, toutes galonnées d'or et de noir aussi en zigzag, ce qui était fort galant. Leurs bras et leurs gorges nues : beaucoup de blancheur et d'embonpoint, et de fort belles dents. J'aurais pris volontiers plaisir à les voir plus long-temps ; mais pour exécuter les ordres du Roi j'entrai chez M. Fouquet.

CHAPITRE XX.

Gaîté de Fouquet. — Il croit triompher de ses ennemis. — Brienne soupe chez le Roi. — Il arrive trop tard et ne trouve point de place à table. — Il porte la santé de Louis XIV, qui le remercie. — Sur quels indices il juge la perte de Fouquet certaine. — Dissimulation de Louis XIV. — Il retient Brienne auprès de lui en le mettant d'un quart dans son jeu, au brelan. — D'après ses ordres, Brienne se rend, à six heures du matin chez le surintendant. — Il était déjà arrêté. — Mousquetaires à sa porte. — Brienne aperçoit Fouquet dans un carrosse garni de treillis en fer. — Paroles de Louis XIV à Brienne. — Papiers trouvés dans la poche du surintendant. — Le duc de Gesvres, son intime ami, se désespère de n'avoir point été chargé de son arrestation. — Le Roi retourne à Fontainebleau. *Sa chasse était faite.* — Gourville s'enfuit en Poitou. — Étrange vanité de Fouquet dans ses amours.

Au moment où je me fis annoncer, M. Fouquet, qui avait une fièvre périodique, entrait dans le frisson d'un nouvel accès. Je lui parlai pourtant, ayant fait dire que je venais de la part du Roi. Il était dans sa robe de chambre, couché sur son lit, le dos appuyé contre une pile de carreaux de damas vert; il me demanda ce que je voulais. « Rien, monsieur, répondis-je, sinon

savoir comment vous vous portez. — Fort bien, à ma fièvre près, qui ne sera rien. J'ai l'esprit en repos, et je serai demain hors de mes inquiétudes. Que dit-on au château et à la cour? — Que vous allez être arrêté. — Puyguilhem vous l'a-t-il dit? car vous avez parlé long-temps ensemble : je vous ai vu entrer; il sortait d'avec moi. En tous cas, il est mal informé et vous aussi; c'est Colbert qui sera arrêté, et non moi. — En êtes-vous bien assuré? lui dis-je. — On ne peut l'être mieux. J'ai moi-même donné les ordres pour le faire conduire au château d'Angers, et c'est Pélisson qui a payé les ouvriers qui ont mis la prison hors d'état d'être insultée. — Cela va bien, et je le souhaite, lui répondis-je, mais Puyguilhem vous trompe; vos amis craignent fort pour vous. Toutes les manigances qui se font au château ne me plaisent guères, et les précautions qu'on a prises de condamner la porte de la salle, la table du Roi couverte de papiers et de lettres de cachet, qu'on apporte par douzaine de chez M. Letellier, Saint-Aignan et Rose, toujours en sentinelle dans le petit corridor, enfin la clochette, tout cela ne vous

présage rien de bon. — C'est moi, dit-il d'un air fort gai, qui ai donné au Roi tous ces avis, afin de mieux couvrir notre jeu. — Dieu le veuille! je le souhaite, mais je n'en crois rien. Que dirai-je au Roi de votre part? — Que demain l'affaire du casuel et du don gratuit sera terminée; et qu'on lui accordera sa demande, à son mot, sur l'un et l'autre article. Quant à l'état de ma santé, prenez la peine de lui dire que j'entrais dans mon accès quand vous êtes arrivé, qu'il ne sera pas long, je pense, et que cela n'empêchera pas que je ne sois demain d'assez bonne heure à son lever. » Il me retint encore quelque temps, but à ma santé de l'eau fort chaude avec du sucre et de la cannelle, et le frisson passa.

Il eut un moindre accès que le précédent, sua beaucoup, et le soir quand j'y retournai je le trouvai habillé avec son chapeau, et gaillard comme s'il n'avait point eu la fièvre. Je le vis manger un petit poulet rôti de fort bon appétit, et boire un peu de vin pur. Je fus donc au château, et comme j'avais beaucoup d'expéditions à signer; il fallut m'arrêter à mon logis, d'où

je ne partis qu'à sept heures du soir. Je ne pus parler au Roi avant neuf heures, qui fut le temps qu'il me renvoya chez M. Fouquet. Le Roi me parla peu, et me dit seulement : « J'ai « affaire ; à tantôt le reste. Vous souperez ici ; « trouvez-vous à onze heures à mon souper. » Je remerciai Sa Majesté. C'est la seconde fois que j'ai mangé à sa table pendant tout le temps que j'ai eu l'honneur d'être à son service[1]. La première, dans le bateau de Libourne à Bordeaux, et cette seconde fois, à Nantes ; encore ne mangeai-je pas avec lui, parce que sa table était pleine, mais sur le buffet, de ce que Sa Majesté me fit l'honneur de mettre elle-même sur une des assiettes de son cadenas, et de me donner de sa main. Ce n'est pas que Puyguilhem ne tournât son siége pour me faire placer, et le partager avec moi, mais je vis que nous serions trop pressés, et je pris mon parti de

[1] C'était un très grand honneur. On trouvera (Note P) de curieux détails sur le dîner du Roi, sur la manière dont on y pouvait être admis, le cérémonial qu'on y observait, et les exclusions que l'usage ou la volonté du prince avaient établies. (*Note de l'Édit.*)

manger debout. Cependant la Reine me fit donner un placet ; je soupai fort bien d'une perdrix et d'un râble de marcassin, et m'adressant à Puyguilhem, qui fut le seul dont je reçus une honnêteté, je pris la liberté de lui porter la santé du Roi, dont Sa Majesté me remercia d'un coup de tête, en me disant : « Vous n'avez « pas oublié les bonnes coutumes d'Allemagne. »

Après le souper, il entra dans sa chambre, et me questionna long-temps sur la santé de M. Fouquet. Il ne s'ouvrit pas néanmoins de son dessein, mais il le laissa entrevoir, et je ne doutai plus de sa perte. Ce qui achevá de me convaincre, et me causa une fort mauvaise nuit, jugeant très-bien que j'étais sur le point de perdre un fort généreux ami, ce fut deux choses : la première, que Sa Majesté me demanda si j'avais trouvé, en sortant, de ses mousquetaires devant le logis de Fouquet, qu'il n'appela plus monsieur ; la seconde, qu'après m'avoir ainsi parlé avec plus de confiance, il me retint à jouer, et voulut que je fusse d'un quart avec Puyguilhem et d'un quart avec lui, au brelan.

[1] Je gagnai trois cent quinze pistoles d'un côté, et autant

Le Roi prit soin de me dire à la fin du jeu : « Allez un peu vous reposer, car il est tard, et « il faut que demain vous soyez à six heures du « matin chez Fouquet, et l'ameniez, car je veux « aller à la chasse. » Que signifiait tout cela? sinon que le pauvre Fouquet n'était plus rien, le Roi ne le traitant plus de monsieur.

Je fus me reposer sur mon lit sans me déshabiller, et mon valet de chambre ne se coucha pas. Je lui fis mettre mon réveil sur cinq heures, et m'étant levé aussitôt, je pris du linge, et il n'était pas encore six heures à ma montre quand j'arrivai chez M. Fouquet. Je trouvai qu'il était déjà parti, sa porte était gardée par six mousquetaires et un officier. Je descendis de mon carrosse, et l'officier m'ayant demandé ce que je voulais, je lui dis que je venais de la part du Roi pour avertir M. le surintendant qu'il était

de l'autre dans mes deux quarts, qui firent six cent trente pistoles, dont je ne touchai que deux cent quatre-vingt-douze, par je ne sais quel mécompte qui se trouva dans les marques. Puyguilhem me paya à Fontainebleau, et le Roi s'informa de moi s'il m'avait payé. Il gagna bien, pendant le voyage de Nantes, cent mille livres. (*Note de Brienne.*)

heure de partir. Il n'est plus ici, me dit-il, il est allé au château; mais M. Boucherat y est, qui fait l'inventaire de ses papiers. Mon cœur se serra à cette parole, et à l'aspect encore plus terrible des mousquetaires. Je fis descendre M. le commissaire, qui me dit seulement : « Dites, s'il vous plaît, à Sa Majesté que vous « m'avez trouvé ici, et que j'exécute ses ordres; « elle sera contente de mon travail et des dé- « couvertes que j'ai faites. » Je partis à l'instant, et dis à mon cocher de fouetter les chevaux : en un moment je fus devant la porte du château, et vis un carrosse fermé de cages ou treillis de fer, et entouré de mousquetaires. Artagnan était dans le carrosse avec son prisonnier. Ainsi la capture était déjà faite quand j'arrivai, et il n'était que sept heures un quart à ma montre. [1]

[1] « Le Roi, qui savait que le surintendant avait acheté « quasi tous les hommes de la cour, dit madame de Motte- « ville, n'osa se confier à son capitaine des gardes pour « l'arrêter; il se servit d'Artagnan, créature du feu Car- « dinal, qui commandait ses mousquetaires. Comme le sur- « intendant sortait de chez le Roi, et qu'il voulait retourner

Bien des gens me disaient par le chemin que M. Fouquet venait d'être arrêté par Artagnan. Je saluai le Roi, et lui dis que M. Boucherat était en besogne. J'avais eu le temps de me remettre : M. de Lionne était pâle et défait comme un homme à demi mort. Le Roi lui dit quelques paroles obligeantes en ma présence, et que Sa Majesté voulait bien que j'entendisse, comme celles-ci : « Les fautes sont personnelles; vous « étiez son ami, mais je suis content de vos « services. Brienne, continuez de recevoir de « Lionne mes ordres secrets. La disgrâce de « Fouquet n'a rien de commun avec lui. » Je

« chez lui, il fut averti par La Feuillade qu'il y avait « quelque ordre contre lui. Le surintendant, recevant cet « avis, au lieu de se mettre dans sa chaise, voulut entrer « dans celle d'un autre pour se sauver; mais d'Artagnan, « qui le suivait, et qui avait l'œil sur celle où il devait se « mettre, voyant qu'il ne venait pas, le poursuivit comme « il allait déjà prendre un chemin détourné. Il l'arrêta de « la part du Roi, et le fit mettre aussitôt dans le carrosse « qui était *préparé* pour cet effet. » On vient de voir, par ce qu'a dit Brienne *des cages où treillis de fer*, qu'on n'avait négligé véritablement aucune précaution en *préparant* le carrosse. (*Note de l'Édit.*)

me le tins pour dit; et cette parole de Sa Majesté, prononcée d'un ton de maître, fut pour moi un second coup de massue. M. Boucherat entra, et remit au Roi les deux rescriptions dont j'ai parlé plus haut, et qu'il avait prises dans la poche de M. Fouquet. Celle de douze cent mille livres sur les aides, et celle de sept cent mille livres sur M. Chanut, avec quelques autres papiers. Le duc de Gesvres, l'un des plus intimes du surintendant, fit le fou; il jurait et pleurait très fort : c'était affectation, grimace, politique d'un fin courtisan, et d'autant plus fin qu'il ne le paraît pas. « Pourquoi me déshonorer? disait-il. J'aurais arrêté mon père, à « plus forte raison mon meilleur ami. Est-ce « qu'il soupçonne ma fidélité? Qu'il me fasse « couper le cou. » Et cent autres paroles, qu'il disait fort haut afin que le Roi les entendît. Le maréchal de Villeroi tâchait de remettre son esprit, qui paraissait fort agité, et je me joignis à lui, comme parent fort proche du duc de Gesvres, mon cousin et mon ami particulier. Le Roi entendit bien ce manége, et dit à M. le Prince : « Gesvres est bien en colère, mais je

« l'apaiserai. » La Feuillade faisait cent postures de possédé, mais le Roi ne le vit pas. Enfin, ayant pris congé de Sa Majesté, qui partit à l'heure même pour Fontainebleau (*sa chasse était faite*), j'allai dîner avec M. le maréchal de Villeroi, et M. Boucherat s'y trouva. On parla de l'aventure du pauvre M. Fouquet; et il fut jugé à mort dans ce repas; mais il s'est tiré d'affaire, ou plutôt MM. Colbert et Berrier, en lui prenant ses papiers, lui ont sauvé la vie contre leur intention.

Gourville demanda au Roi, par M. Letellier, la permission de prêter deux mille pistoles à madame Fouquet, à quoi Sa Majesté consentit; et lui ayant rendu ce service, il prit le chemin du Poitou, pour se mettre lui-même à couvert. On dit qu'on l'aurait fait arrêter, sans M. le Prince, qui répondit au Roi de la bonne conduite de Gourville; mais lui, ne se tenant pas fort en sûreté, s'échappa de la cour, et se retira en Poitou, dans les terres du duc de La Rochefoucault, où il n'avait pas peur d'être pris. Il passa dans la Franche-Comté, après s'être voulu voir lui-même pendre en effigie, à Paris, où il resta

caché pendant quelque temps pour mettre ordre à ses affaires, et sauver avec lui ses papiers [1]. Je partis de Nantes un jour après le Roi, et je trouvai les postes si rompues, que j'eus toutes les peines du monde à regagner Amboise, où je remontai la Loire en bateau à voiles, ayant trouvé le vent favorable. Le troisième jour, nous fûmes à Blois, où mon carrosse attendait Vivonne et La Feuillade. Nous dînâmes ensemble aux *Trois Marchands*, assez bien, et je me mis dans le carrosse jusqu'à Orléans, où nous arrivâmes d'assez bonne heure, le jour même, parce qu'ils avaient des relais. Ces deux partisans de M. Fouquet en dirent de belles par le chemin, La Feuillade surtout, qui ne se possédait pas. Ils n'ont pas laissé d'être l'un et l'autre maréchaux de France; La Feuillade par son

[1] Gourville était fort honnête homme; il était gros joueur et faisait bonne chère : je le voyais assez souvent alors. Sa conversation était agréable; il n'aimait pas les dévots, les faux s'entend, et il en faisait à table de bons contes. * (*Note de Brienne.*)

* Ses contes étaient souvent des récits fort fidèles, quoique étranges. On peut voir, Note Q, ce qu'il rapporte au sujet de madame de Saint-Loup. (*Note de l'Édit.*)

mérite [1], et l'autre par la faveur de madame de Montespan, sa sœur, dont je parlerai dans la suite.

On conduisit M. Fouquet du château d'Angers à Vincennes, puis à la Bastille.

Je ne parlerai point de son procès, parce que

[1] François d'Aubusson, duc de La Feuillade et maréchal de France. Je me bornerais à ces trois mots sur un homme également célèbre par l'excès de son courage et de son adulation, si je n'avais trouvé dans une note des chansons manuscrites, deux faits qu'on ne lit point ailleurs.

En 1666, La Feuillade apprit que Saint-Aunais, vieux gentilhomme languedocien qui avait passé au service d'Espagne, tenait des discours contre Louis XIV. Il prit à l'instant la poste pour aller se battre avec lui; mais Saint-Aunais, vieux et cassé, prit la chose en plaisanterie, et refusa le cartel.

Il fut du nombre des six mille Français qui, de l'aveu tacite de Louis XIV, allèrent combattre contre les Turcs en 1664, sous le fameux Montecuculi. A la bataille de Saint-Gothard, gagnée par ce grand capitaine, La Feuillade, en l'absence de Coligny, commanda les Français; il leur dit, pour toute harangue : « Camarades, il y a trois « cents lieues d'ici à Vaugirard, et point d'autre chemin « pour y aller que de passer sur le ventre à ces b.....-là; « marchons ! » (*Note de l'Édit.*)

je n'étais plus à la cour : je dirai seulement que M. d'Ormesson, l'un de ses rapporteurs, qui ne conclut pas à la mort, en perdit sa fortune ; que Roquesante, conseiller du parlement d'Aix, ouvrit l'avis de l'exil hors du territoire du royaume, comme il y avait déjà six voix à la mort ; qu'il fit revenir un des juges, et fut suivi des autres qui n'avaient pas encore opiné. Ainsi, contre toute espérance, le pauvre Fouquet eut la vie sauvée ; mais ne put, toutefois, éviter la mort civile, pire que la mort honteuse que Roquesante et Sainte-Hélène, les deux plus habiles de ses juges, lui sauvèrent. Ils le rendirent ainsi plus malheureux qu'il ne l'aurait été, si on l'avait fait mourir par la main du bourreau. M. le chancelier Séguier, qui présidait à son procès, conclut à la mort, quoique sa voix ne pût lui nuire : il était sauvé. « N'importe, dit-il ; il ne « sera pas dit que, le croyant coupable, j'aie « conclu à lui sauver la vie » : ce qui parut peu humain, et ne fit pas grand honneur au chancelier. M. Boucherat se récusa, sous prétexte vrai ou faux de parenté, et ne voulut pas être de ses juges.

Le Roi ayant commué la peine de l'exil en prison perpétuelle, ce qui était une étrange faveur, il fut conduit de la Bastille à Pignerol, où il a fini ses jours fort chrétiennement, après dix-neuf ans de captivité. Il allait être élargi, dit-on, quand il mourut de surprise et de joie, d'avoir eu enfin la consolation de voir sa femme. Sur quoi je citerai un passage du testament politique attribué à M. Colbert.

« Ce fut en cette année, y est-il dit, que mou-« rut à Pignerol, M. Fouquet, que Votre Ma-« jesté avait condamné à une prison perpétuelle, « en échange du bannissement qu'il devait souf-« frir par son arrêt. Il supporta sa disgrâce avec « une constance qu'on n'eût jamais attendue d'un « homme amolli par le luxe et par les plaisirs, « et qui, parmi les affaires importantes dont il « était chargé, mêlait tous les divertissemens, « ou pour mieux dire toutes les débauches de « la jeunesse. »

Cela n'est pas tout-à-fait vrai : M. Fouquet n'était débauché ni par le vin ni par les femmes; mais il se serait épuisé pour avoir la satisfaction de coucher une nuit avec une duchesse, qui re-

fusa, dit-on, les cent mille écus que le surintendant lui fit porter. Il se rabattit sur Meneville, fille d'honneur de la Reine mère, en rabattant aussi moitié de la somme, puisqu'il ne lui donna que 150 mille livres, comme je l'ai dit plus haut.

CHAPITRE XXI.

Mazarin s'habillant dans sa chambre pendant qu'on y tenait le conseil, et jouant tantôt avec un singe, tantôt avec une fauvette. — Opinion de Brienne sur son testament politique. — Ordre et composition du conseil établi par le Roi. — Tous les ministres debout, le Roi seul assis. — Brienne avait le talent de bien lire. — Rencontre de Batteville avec le comte d'Estrades à Londres. — Le Roi soupait chez la Reine, entouré de la cour, quand Brienne lui apprend cette nouvelle à voix basse. — Il quitte la table avec emportement. — Scène avec sa mère. — Satisfaction que fait le roi d'Espagne. — Disgrâce de Brienne. — Injustes accusations dont il est la victime. — On l'exile. — Le Roi seul veut le rappeler; mais ses ennemis l'emportent. — Il vend sa charge à de Lionne.

J'AI déjà rapporté comment Sa Majesté prit en main la conduite de ses affaires, et l'on a vu la relation, fort exacte, du premier conseil qui se tint en sa présence.

De tous les ministres, celui qui avait le plus de part dans sa confiance, c'était M. Letellier; aussi ce fut lui qui fit seul, avec le Cardinal mourant, la distribution de tous ses bénéfices. Les fils du duc de Vendôme et du comte de Soissons, petits-neveux du Cardinal, furent les

mieux partagés. M. Letellier ne s'oublia pas, et prit Saint-Benigne de Dijon pour l'abbé son fils, et ne fit tomber à mon frère que l'abbaye de Cercamp, dans l'Artois, dont mon père ne voulut pas, à cause qu'elle est régulière. Il eut, en échange, celle de Saint-Germain d'Auxerre; M. de Lionne attrapa Saint-Melène de Rennes en Bretagne; l'abbé Bentivoglio, Saint-Valery-sur-Somme; et M. Colbert, le Bec, Bompart et quelques autres. Il commençait à se faire connaître au Roi. On sait qu'il fit entrer dans les coffres de Sa Majesté quarante millions laissés par le Cardinal, quoique d'après le testament, qu'avait signé le Roi lui-même, ils appartinssent à M. le duc Mazarin. En cela, M. Colbert ne fit rien que de louable; mais la ruine de M. Fouquet, qui fut un coup de sa main, est une tache dont sa mémoire ne peut être lavée.

Le Roi, après la mort du Cardinal, changea tout l'ordre des conseils, ou pour mieux dire rétablit le bon ordre, car ce n'avait été proprement que confusion sous le ministère du Cardinal. Les conseils se tenaient dans sa chambre, pendant qu'on lui faisait la barbe et qu'on l'ha-

billait; et souvent il badinait avec sa fauvette et sa guenon, tandis qu'on lui parlait d'affaires. Il ne faisait asseoir personne dans sa chambre, pas même le chancelier, ni le maréchal de Villeroi. Le Roi ne manquait jamais de venir prendre une longue leçon de politique après le conseil. Le Cardinal, dit-on, ne lui a rien caché, et peut-être quelque jour verra-t-on le testament politique de ce ministre habile. Or je dirai, au sujet de ces sortes de testamens, tels que celui du cardinal de Richelieu, celui de M. Colbert et du marquis de Louvois au Roi, que ce ne sont que des pièces feintes, écrites par d'habiles écrivains, qui ne raisonnent pas tant mal. Ces Mémoires pourront me servir un jour pour faire ceux de M. le comte de Brienne, ministre et secrétaire d'État, mon père; mais cela demande beaucoup de loisir et de travail [1]. Pour le loisir, j'en ai assez; pour la peine, je la crains, quoique aucun homme du monde n'écrive autant

[1] Les Mémoires de M. de Brienne le père n'ont été publiés pour la première fois qu'en 1719. Brienne le fils, brouillé depuis long-temps avec sa famille, pouvait ignorer que ces Mémoires existaient en manuscrits. (*Note de l'Édit.*)

que moi, et ne barbouille une si grande quantité de papier.

Dès que Sa Majesté eut réglé son conseil, en la forme que j'ai dit, on commença à s'assembler une fois la semaine. Le chancelier, Pierre Séguier; les ministres Brienne, Lionne et Letellier; les secrétaires d'État La Vrillière, Guénégaud, Brienne le fils, et Louvois, qui était reçu en survivance dès le vivant du Cardinal, mais qui n'exerça qu'après sa mort. Ces huit personnes composaient le conseil, sans compter Sa Majesté. Le Roi nous écoutait assis. Tous les ministres étaient debout. Le chancelier était à la gauche de Sa Majesté, du côté du lit, et s'appuyait, s'il voulait, sur la balustrade; tous les autres, comme ils se trouvaient [1]. Le secrétaire d'État qui rapportait s'avançait vis-à-vis Sa Majesté, et s'il fallait écrire, il s'asseyait sur un placet qui était au bout de la table, où il y avait une écritoire et du papier.

Le maréchal de Villeroi et le surintendant

[1] Cependant au conseil des finances, les ministres étaient assis en présence du Roi, parce qu'il pouvait souvent y être nécessaire d'écrire et de calculer. (*Note de l'Édit.*)

Fouquet, avant sa disgrâce, venaient quelquefois à ces conseils, mais moins exactement que le chancelier et les secrétaires d'État. Mon père y manquait souvent, à cause de ses grandes infirmités; et comme il ne pouvait se tenir debout, il s'asseyait sur le placet qui était au bout de la table : M. de Lionne s'appuyait d'ordinaire contre le chambranle de la cheminée. J'étais celui des secrétaires d'État qui parlait le plus; et si j'eusse voulu, à l'exemple de M. Letellier, lire tout du long les dépêches que je recevais, j'aurais, seul, occupé plusieurs séances; mais je ne rapportais que sur extraits : cela déplut au Roi, qui veut tout voir et tout savoir. Sa Majesté m'ordonna de lui venir lire les dépêches de ses ambassadeurs, à mesure que je les recevais, et du reste, de continuer dans le conseil secret à en faire le rapport sur mes extraits. M. de Lionne était informé, en droiture, par les ambassadeurs, des choses les plus importantes, et leur écrivait tous les ordinaires; mais les longs détails ne se mandaient qu'à moi, à qui toutes les dépêches s'adressaient, mon père s'étant entièrement déchargé sur moi de ce soin. Il n'y avait

que M. de Lionne et moi, dans le conseil secret, qui sussions lire; les autres ne faisaient qu'ânonner, et c'était d'ordinaire moi à qui le Roi faisait lire les longues pièces qu'ils apportaient, hors celles qu'apportait M. Letellier, très mauvais lecteur, mais qui n'aimait pas que personne le soulageât. Peut-être que la vue de ces messieurs baissait, ou plutôt qu'ils n'avaient jamais appris à bien lire; car il ne faut pas s'y tromper, c'est un art plus difficile qu'on ne se l'imagine. Je lisais rapidement, mais le Roi n'en perdait pas un mot, ce qui faisait remarquer davantage la lenteur de M. Letellier, qui fatiguait beaucoup Sa Majesté. Je m'offris plusieurs fois de le soulager dans cette fatigue, mais en vain. Peut-être qu'il ne voulait pas qu'on vît ce qui était dans les lettres de M. Courtin, qui étaient extrêmement longues, et qu'il n'en lisait que ce qu'il voulait bien que tout le monde sût [1]; il rendait compte du reste à Sa Majesté, en parti-

[1] M. Courtin était alors chargé, ainsi que le président Colbert, de régler les limites de la Flandre, de concert avec des commissaires nommés par l'Espagne. (*Note de l'Édit.*)

culier. M. Colbert fut enfin agrégé à ce conseil; mais ce ne fut qu'après la prison de M. Fouquet. Tel était le conseil de Sa Majesté.

Comme la cour était de retour à Fontainebleau, après le voyage de Nantes, la bagarre de Londres arriva. Le carrosse de Batteville, ambassadeur d'Espagne, prit de force le pas sur le carrosse de M. d'Estrades, ambassadeur de France, à l'arrivée, je crois, de l'ambassadeur de Danemarck. Cette fâcheuse nouvelle me fut apportée par un courrier extraordinaire; il était bien onze heures du soir. J'en allai donner avis à mon père. Il me dit d'en courir, sur l'heure, avertir Sa Majesté, et de ne me pas laisser prévenir; car le courrier avait des lettres pour M. de Lionne. J'y allai donc. Sa Majesté soupait avec la Reine et Monsieur, à la même table chez la Reine sa mère. « Qu'y a-t-il de nouveau, « Brienne? me dit le Roi, dès qu'il m'aperçut. « — C'est, Sire, un courrier de M. d'Estrades, « qui vient d'arriver; et je rendrai compte à « Votre Majesté de l'affaire pour laquelle il le « dépêche, après qu'elle aura soupé. » Le Roi, sans me répondre, avance la tête, et me prenant

le bras, me commande de lui dire ce que c'était. Il fallut obéir. Je le prévins pourtant, et lui dis à voix basse : « Ne soyez point surpris, Sire, s'il « vous plaît, car il y a ici bien des spectateurs. » Après quoi, je lui contai que les gens de Batteville, ayant coupé les traits des chevaux du carrosse de son ambassadeur, tué le postillon, et coupé le jarret des chevaux, le carrosse de Batteville avait pris le pas devant l'autre, et que le fils de M. d'Estrades avait été blessé. Le Roi, sans me répondre, se lève de table avec un tel mouvement de colère qu'il pensa la renverser, et me tenant toujours le bras, me mène dans la chambre de la Reine sa mère, pour entendre la lecture de la dépêche. La Reine le suivit, et lui dit : « Qu'y a-t-il donc? « — C'est qu'on veut nous brouiller, le Roi « mon frère, et moi », reprit Sa Majesté fort simplement, et en se calmant un peu; car je ne l'ai vu guère en colère que cette fois-là. La Reine le pria d'achever de souper. « J'ai « soupé, Madame, dit-il en haussant la voix. « J'aurai raison de cette affaire, ou je décla- « rerai la guerre au roi d'Espagne, et je l'obli-

« gerai à céder à mes ambassadeurs la pré-
« séance dans toutes les cours d'Europe.—Ah,
« mon fils! dit la Reine en soupirant, ne rom-
« pez pas la paix qui m'a coûté tant de larmes.
« Songez que le roi d'Espagne est mon frère »;
en ajoutant ces mots, elle ne put s'empêcher
de pleurer. « Laissez-moi, je vous prie, Ma-
« dame; je veux entendre la lettre de d'Es-
« trades. Allez vous remettre à table, et qu'on
« me garde seulement un peu de fruit. » La Reine
sortit et se remit à table, voyant que le Roi
le voulait. Je restai un bon quart d'heure avec
lui, puis quand il m'eut donné ses ordres,
je passai toute la nuit à écrire, et ne laissai
pas de me trouver à son lever.

On tint conseil extraordinaire sur cette af-
faire. Enfin, le Roi obtint du roi d'Espagne
ce qu'il voulut; le Roi son beau-père aimant
mieux céder la préséance à son gendre que de
rompre la paix. On en prit acte, et l'ambassa-
deur d'Espagne fit cette déclaration à Sa Ma-
jesté, en pleine audience, dans le salon de son
appartement du Louvre, où tous les ambassa-
deurs qui étaient à Paris se trouvèrent : le

Nonce, Venise, la Suède, le Danemarck, la Hollande et Gênes [1]. Je fis traduire en latin, par le père Cossart, cet acte de renonciation que l'abbé Letellier lui porta, et que le père Cossart aurait fait encore plus volontiers pour moi que pour lui; mais j'eus ce petit déboire, et à quelques jours de là je fus exilé.

Or, pour achever cet article, auquel je pourrais ajouter mille petites particularités dont on peut se passer, je dirai seulement qu'au retour du voyage de Nantes, M. Letellier me proposa de recevoir M. Lepelletier, maintenant ministre d'État, pour prendre de lui les ordres, au lieu de M. de Lionne, en ajoutant que la conjoncture était favorable pour l'éloigner du conseil. J'en parlai à mon père, qui se mit fort en colère, et n'y voulut jamais consentir. Ce fut la première faute qu'on me fit faire pour me perdre. La seconde démarche qu'on fit ensuite contre moi, ce fut de me laisser traduire en latin un acte de

[1] Ces questions de préséance entre ambassadeurs avaient déjà donné lieu, soit à des rixes violentes, soit à des scènes passablement ridicules; on en trouvera des exemples dans les Éclaircissemens. (*Voyez* Note R.) (*Note de l'Édit.*)

mon département, comme j'avais traduit avec succès les traités de campagne que Sa Majesté fit avec le protecteur Cromwell pour la conquête de Dunkerque. Enfin l'on acheva de me perdre en parlant méchamment du gain que j'avais fait à l'abbé de Gordes; j'eus cette obligation à la comtesse de Soissons [1] et à madame de Lionne. On me fit, à ce sujet, passer dans l'esprit du Roi pour le plus adroit filou de la cour : on alla jusqu'à lui dire que j'avais gagné à la lunette (qu'on appelait la machine) des sommes considérables au comte de Tott, ambassadeur de Suède, et au prince Ferdinand de Furstemberg [2], maintenant cardinal, ce qui était très faux.

Le Roi consentit à m'éloigner de la cour pour

[1] Olympia Mancini, femme du comte de Soissons, prince de la maison de Savoie. (*Note de l'Édit.*)

[2] Le prince de Furstemberg, évêque de Strasbourg, s'était dévoué aux intérêts politiques de Louis XIV; il en fut la victime. Le Roi voulut le porter à l'électorat de Cologne; mais l'Empereur et le pape Innocent XI, qui s'y opposèrent, firent donner cette principauté au frère du dernier Électeur. (*Note de l'Édit.*)

quelque temps, et m'en fit donner l'ordre par mon père, afin d'adoucir cette disgrâce. Je ne fus pas plus tôt parti pour Beauchamp, maison que mon beau-frère avait auprès de son marquisat de Gamaches, que le Roi, ne me voyant plus sous sa main, et n'étant plus servi par mon père aussi ponctuellement, parce que ses grandes infirmités ne le lui permettaient pas, dit à Montagu, mon cousin, officier des Chevau-Légers : « Petit maître, nous nous sommes « bien pressés d'éloigner le petit Brienne; il me « fait faute, je le veux rappeler; mais ne le lui « mandez pas encore. » Ma perte était jurée. Sa Majesté le dit à la vérité, mais mes ennemis l'empêchèrent de le faire, et je fus obligé de donner ma démission, en faveur de M. de Lionne, pour 900,000 livres, dans un temps où j'en refusais encore 1,800,000 livres de M. Fieubet[1], après en avoir refusé de M. l'abbé Fouquet 1,400,000 livres dans Lyon, avec l'assurance d'un brevet de duc. Mais alors ma femme et madame Bouthilier, qui, sur une

[1] M. Fieubet était chancelier de la Reine mère. (*Note de l'Édit.*)

vaine prédiction d'astrologues, s'imaginaient que je gouvernerais l'État, s'y opposèrent; et peut-être, en effet, cela me serait-il arrivé, aussi bien qu'au marquis de Louvois, mon confrère, si son père, réuni avec M. de Lionne, que j'eusse pu perdre et ne perdis pas, ne m'eût lui-même (je dis M. Letellier) abandonné et sacrifié à l'ambition de mon concurrent [1]. Voilà l'histoire, en deux mots, de ma disgrâce.

[1] Quoi qu'en dise Brienne, M. Letellier lui avait longtemps montré de la bienveillance; mais comme, suivant une expression spirituelle de madame de Motteville, *M. Letellier, dans le nombre de ses amis, était lui-même celui qu'il aimait le plus,* il est probable que, sans nuire au jeune secrétaire d'état, il ne voulut point pallier ses fautes et le défendre contre ses ennemis. (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE XXII.

Madame de Brienne se jette aux genoux de la Reine mère. — Sa Majesté obtient du Roi un adoucissement au sort de Brienne. — On lui permet d'habiter le couvent des Carmélites, à Saint-Denis. — Il trouve des consolations dans les lettres, et se met à composer des vers français. — Il devient dévot. — Il fait sa confession générale au père Heineuve, jésuite, et commence *à connaître Dieu, qu'on ne connaît guère à la cour.* — Il fait pour les Carmélites de petits cantiques sur des airs du monde. — Il quitte Saint-Denis pour la maison de Vanvres, où le duc de Montausier vient le voir. — On veut obtenir sa démission. — Après beaucoup de résistance, il la donne. — Sa femme en meurt de chagrin. — Il entre à l'Oratoire, et s'en repent. — Dieu l'appelait à la Chartreuse. — Il s'engage dans le parti janséniste. — Sorti de France en fugitif, il y rentre. — On l'arrête. — Austérités qu'il s'impose. — Il y succombe. — Sa ferveur diminue. — Il a le goût des estampes, et dépense 80,000 fr. — Ses parens le font interdire. — On l'enferme à Saint-Lazare. — Résignation. — Sentimens chrétiens.

Henriette de Bouthilier, ma femme, s'étant jetée aux pieds de la Reine mère, conduite par madame de Brienne, ma mère, et accompagnée par madame Bouthilier, qui vivait encore, et que Sa Majesté ne haïssait pas, la supplia, les

larmes aux yeux, d'avoir pitié de mon innocence, et de ne permettre pas qu'elle fût opprimée. La Reine mère eut la bonté d'en parler au Roi, et Sa Majesté trouva bon que mon père me fît rapprocher de Paris. Il m'écrivit, et me manda de venir à Saint-Denis, en France, où Sa Majesté m'ordonnait de me tenir jusqu'à nouvel ordre. On m'avait fait préparer un appartement très proprement meublé, en dehors du monastère des Carmélites, dont mon père et ma mère étaient les fondateurs. Mes amis vinrent m'y rendre visite, et j'en reçus beaucoup pendant les deux mois que j'y restai. C'était un peu après les fêtes de Noël de l'année 1663 que j'y arrivai. Le Marquis de Gamaches, chevalier des ordres du Roi, mon beau-frère, voulut m'y accompagner. Je ne puis assez me louer de la bonne chère qu'il me fit dans sa maison de Beauchamp, et de toutes les marques d'amitié qu'il me donna pendant mon exil. Il fit tout ce qu'il put pour en adoucir l'amertume; et moi, de mon côté, pour conter mes douleurs, et pour y faire quelque diversion, j'eus recours aux muses, que j'avais jusqu'alors peu

cultivées. Jamais je ne composai de si beaux vers latins, ni n'en fis un si grand nombre en si peu de temps. Ce fut là aussi que je commençai, pour m'amuser, à m'occuper de la poésie française, à laquelle je ne m'étais point encore appliqué. J'y eus beaucoup de peine dans le commencement : je la trouvai beaucoup plus difficile que la poésie latine; mais, à force de travail, j'y fis enfin quelques progrès. On ne peut croire les obligations que j'ai aux lettres; sans elles je serais mort cent fois de chagrin. Il n'y a qu'elles et la prière qui m'aient soutenu dans mes disgrâces.

Je m'étais mis dans la dévotion quelque temps avant mon départ de Paris, et j'avais fait une confession générale au père Heineuve, jésuite d'une haute piété. Un peu avant qu'on ne m'exilât, je ne connaissais encore Dieu et ses voies que très imparfaitement : *ce n'est guère à lui que l'on pense à la cour.* Le père Heineuve commença à me le faire connaître, et me dit que la marque la plus assurée de la prédestination était d'être affligé en cette vie, qui passe comme une ombre. « Bienheureux ceux, me dit-il,

« qui souffrent persécution pour la justice, le « royaume de Dieu sera leur partage. Bien- « heureux encore ceux qui pleurent leurs pé- « chés, ils seront consolés un jour; et ce grand « jour de l'éternité où commencera leur bon- « heur, et finiront leurs peines, est plus proche « qu'on ne le pense. » Ce langage m'était tout nouveau; je ne croyais pas que la souffrance fût un bien, je le sais maintenant par mon expérience. La croix est le chemin qui conduit à la gloire.

Mais revenons à mon sujet. Je ne me plaisais pas à Saint-Denis, non que je ne reçusse beaucoup de consolations dans les entretiens fréquens que j'avais avec la mère Madeleine, prieure, sœur du président de La Grange, un de mes meilleurs amis, et avec ma nièce, sœur Marie-Julie de Gamaches, qui vient d'être élue prieure l'année dernière. Elle m'excitait alors à lui faire de petits cantiques de dévotion sur les airs du monde, dont j'avais la tête toute remplie: ce qui m'a beaucoup servi, je l'avoue, pour acquérir cette prodigieuse facilité de rimer. Comme donc je m'ennuyais à Saint-Denis, un monastère

de filles ne convenant nullement alors à ma dignité, je priai mon père de trouver bon que je changeasse la maison des Carmélites pour celle de Vanvres, qui était en ce temps à M. le président de Thion, mon ami particulier : ce que la cour m'accorda. J'y fus encore quelque temps, et ce fut là que M. le duc de Montausier me fit l'honneur de me rendre visite avec M. le marquis de Gamaches, mon beau-frère, pour m'exhorter à la patience dans mon malheur, et à l'obéissance en même temps aux volontés du Roi. Je ne m'attendais pas à ce compliment de la part d'un des meilleurs amis de mon père, et cela me fit faire beaucoup de réflexions, que je n'avais pas encore faites. Je répondis en bon politique, quoique je ne le sois guère, et parus me vouloir soumettre à tout ce que Sa Majesté désirait de moi; mais, dans le fond, ma résolution était prise de mourir secrétaire d'état, de me cacher, comme le cardinal de Retz, et de ne donner jamais ma démission. Ma femme m'inspira ce conseil, parce que ma charge était son amour, et je puis dire sa folie. En effet, je n'eus pas plus tôt donné depuis, malgré moi,

ma démission[1] que ma femme, qui était grosse, devint inconsolable, et mourut à quelques mois de là avec son fruit, de pure douleur. Elle répandait des larmes avec une si grande abondance, que les draps de son lit en étaient tout trempés, et que les mouchoirs ne pouvaient lui suffire : c'est qu'elle avait un cœur de reine, cette pauvre femme; mais elle avait fort mal placé son amour. Je lui devins insupportable, et elle ne gardait plus de mesures avec moi, comme si j'eusse été l'artisan de sa perte. Elle perdit peut-être son âme avec celle de son fils, qu'on trouva dans son sein, où la douleur de la mère l'avait étouffé. J'en fus touché plus que je ne puis dire et qu'on ne le peut croire; et sans délibérer davantage, peut-être même sans vocation, mais poussé par ma douleur, je me jetai comme un fou dans l'Oratoire, où je ne fus pas plus tôt que je m'en repentis.

[1] J'y fus déterminé par la peur que j'eus de perdre le peu de bien qui me restait si je rompais mon ban, et par la crainte de fournir à mes ennemis un prétexte pour m'opprimer et pour ruiner entièrement mes enfans; car j'avais alors un fils et deux filles. (*Note de Brienne.*)

Je ne pouvais me faire plus de mal que je m'en fis par cette action précipitée. Dieu m'appelait à la Chartreuse, et je n'obéis pas à sa voix. De là sont venus tous les malheurs de ma vie.

A peine entré dans l'Oratoire, je m'aperçus que ce n'était pas là le lieu où Dieu m'appelait. Cependant je fis bonne mine à mauvais jeu : je m'y tins sept années durant dans un fort grand calme; et si le jansénisme, où je m'engageai fort imprudemment, ne fût venu à la traverse, peut-être serais-je encore à Saint-Magloire, où je me plaisais assez; mais l'envie d'être chartreux gâta tout. Je ne fus ni chartreux ni père de l'Oratoire, *inde mali labes;* voilà la source de tous mes malheurs. Il fallut sortir de France comme un fugitif, un proscrit : je n'y revins que pour me faire enfermer dans la prison du monde la plus honteuse, où j'ai pensé perdre le peu de raison qui me reste. J'ai passé trois hivers sur les bords de la mer Baltique. Je reviens sur ma bonne foi, on m'exile : je romps mon ban, on m'enferme; je sors de prison, l'on m'y remet, et je n'en sors enfin que pour être

de nouveau renvoyé en exil. Tâchons de me tenir où je suis, de peur de pis.[1]

Mon père et ma mère, qui vivaient encore, me déterminèrent à entrer dans l'Oratoire, voyant qu'on ne voulait pas me recevoir dans la Chartreuse de Paris. C'est une nouvelle obligation que j'eus à M. Letellier, et au petit ministre le bigot Pelletier, qui dirent que j'étais fou, et qu'on ne me reçût pas. Cependant, au lieu d'aller postuler ailleurs, où j'aurais été reçu certainement, j'entrai dans l'Oratoire, et comme j'ai dit, je ne fus pas long-temps sans m'en repentir. Tant que mon père vécut, on ne me dit rien; je jouissais encore d'une pension considérable, que je m'étais réservée sur la terre de Brienne, sans celle de Pougy, que je n'avais pas encore donnée à mon fils. C'était du bien beaucoup plus qu'il ne m'en fallait pour vivre très honorablement dans l'Oratoire; mais ma tête

[1] Brienne passe rapidement sur cette époque de sa vie; il avait ses raisons. On a pu voir, dans la notice qui précède ses Mémoires, quelques explications moins laconiques sur les causes de son exil et de sa longue captivité. (*Note de l'Édit.*)

s'échauffa à force de veilles, de jeûnes et de pénitence. Je voulais mener la vie de chartreux chez les oratoriens, ce qui me jeta dans de très grandes insomnies. Enfin, je succombai sous le faix de mes austérités mal réglées, et je devins fort infirme. Je me cassai la tête (c'est le terme), et je devins inhabile à toute sorte d'exercices réguliers, et fort à charge à moi-même et aux autres.

Le bain et le lait me rétablirent un peu; mais ma ferveur ne battait plus que d'une aile. Enfin, je me rejetai dans la curiosité des estampes et des tableaux pour me désennuyer. J'en achetai pour une somme de 80,000 livres. On en murmura. Ma bibliothéque m'avait bien coûté 80,000 livres, sans qu'on m'en eût fait un crime: on m'en fit un de mes estampes; et je fus obligé de les rendre à Chauveau qui me les avait vendues. C'était l'œuvre complet de Marc-Antoine que j'avais payé 6,000 livres ou environ: je perdis beaucoup sur mes autres estampes. Je donnai mes tableaux à mon fils avec une belle et curieuse bibliothéque, en m'en réservant toutefois l'usufruit ma vie durant. L'on m'en dépouilla

après m'avoir interdit. Mon frère se la fit adjuger pour 14,000 livres payables au mineur, en quatorze années ; quoique Léonard offrît de constituer une rente de 4,000 livres au profit de mon fils, pour le prix de mes livres. On maria ma fille, sans mon consentement, au comte de Cayeux, second fils de mon beau-frère, cadet de Picardie. J'étais enfermé alors à Saint-Lazare, et condamné, par avis de parens, à la mort civile. On réduisit ma pension à 5,000 livres, dont 3,000 pour mon entretien, et 2,000 pour ma nourriture, qu'ont touchées MM. de la Mission, pendant dix-neuf années; ce qui fait 38,000 livres pour eux, et pour moi, 57,000 livres, dont je me suis refait petit à petit une nouvelle bibliothéque de sept à huit mille volumes, qui me suffit pour mon usage, et que j'augmente tous les jours considérablement de mon épargne. J'ai encore quelques tableaux, de la santé et de la joie, malgré mes peines. O mon Dieu, que vous êtes bon! si vous ne m'aviez humilié puissamment, je n'aurais jamais connu vos justices.

CHAPITRE XXIII.

Madame de Longueville. — Elle engage Brienne dans le jansénisme, qui était *l'horreur du Roi et la chimère des jésuites.* — Secret qu'on exige de lui. — La princesse, malgré sa dévotion, entend raison sur le chapitre de ses amours. — Ressemblance du comte de Saint-Paul, son fils, avec le duc de Larochefoucauld. — Elle est aussi soumise à ses directeurs qu'autrefois à ses amans. — Mot licencieux de Christine de Suède à la reine Anne d'Autriche. — La duchesse de Longueville en rit avec Brienne. — Elle revoyait et corrigeait, à cette époque, tous les écrits de M. Arnauld. — Piété sincère dont elle était animée. — Éloge que fait de cette princesse le Père Talon, jésuite, qui l'assistait à ses derniers momens.

La duchesse de Longueville [1], sœur du prince de Condé, m'avait tenu sur les fonts de bap-

[1] Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville, dont le nom se trouva mêlé à presque toutes les intrigues que firent naître, de son temps, la galanterie, la politique, et plus tard la dévotion. Elle avait dans sa jeunesse une piété si sincère et si confiante, qu'elle se croyait à l'abri des séductions du monde. « Elle y fut trompée, dit « Villefort, l'historien de sa vie, et s'aperçut qu'elle por-

tême, avec feu le cardinal de La Valette. Il s'appelait Apollon ; mais ils me donnèrent le nom de ma mère, qui s'appelait Louise, et celui de mon père, qui portait le nom de saint Henri. Ainsi je fus nommé Louis-Henri ; je pris à la confirmation celui de Joseph. Je ne fus pas plus tôt confrère de l'Oratoire, que madame la duchesse de Longueville, que j'avais rencontrée

« tait ce trésor dans un vase plus fragile qu'elle ne pensait, « comme elle en convint bien des fois depuis. » Ce fut dans un bal, où elle était allée vêtue d'un cilice sous ses habits de fête, que les doux poisons de la louange, et peut-être ceux de l'amour, se glissèrent pour la première fois dans son cœur. Beau texte pour ceux qui prêchent contre la danse, mais faible preuve en faveur des vertus du cilice! (*Voyez*, à ce sujet, la Note S.).

On sait la part qu'elle eut aux troubles de la Fronde : je n'en dirai rien. Mais j'ai rassemblé dans la même note des détails moins connus sur sa conversion et sur l'intérêt courageux qui l'attachait à MM. de Port-Royal. On y trouvera surtout le récit d'une discussion qui eut lieu dans le cabinet même du Roi, entre l'archevêque d'Embrun d'une part, et le grand Condé de l'autre, qui prenait ainsi que Louvois, dans cette circonstance, parti pour les jansénistes : c'est une scène de haut comique. (*Note de l'Édit.*)

chez ma mère, en mon habit de clerc, avec mon compagnon, le père Quesnel, me vint voir la première, après m'avoir fait de grands reproches de ce que je ne l'avais vue, ni lorsqu'elle était le plus du monde, ni depuis que j'y avais renoncé moi-même. Elle m'envoya son carrosse le lendemain, et me retint à dîner avec elle, en la compagnie de madame la maréchale d'Humières, ma cousine, et de mademoiselle de Vertus, sa confidente dans toutes ses affaires, et tout-à-fait unie d'amitié et d'intérêt avec les religieuses de Port-Royal de Paris et des Champs (car la séparation des deux monastères n'était pas faite encore). On ne parla de rien dans cette première conversation, où je me trouvai toutefois sans compagnon.

Je la vis souvent, et nous ne fûmes pas long-temps à tomber sur le jansénisme. Je lui dis que j'étais ami, depuis long-temps, de M. d'Andilly et de M. Varet, et que je le serais, quand il lui plairait, de M. Arnauld [1]; elle en fut ravie, et

[1] Le célèbre Antoine Arnauld, qui, persécuté par ses ennemis, resta quelque temps caché, sous un déguisement, à l'hôtel de Longueville, où ses imprudences et ses distrac-

m'apprit qu'on le nommait M. l'Aimé, et son nom de frère; qu'elle dirait à madame Angran de me le faire voir, mais qu'il fallait garder le secret, et ne parler de lui qu'avec beaucoup de réserve à l'Oratoire.

Me voilà donc initié dans les mystères du jansénisme, l'horreur du Roi, et la chimère des jésuites, parmi lesquels j'avais néanmoins beaucoup d'amis.

Comme j'avais été plusieurs fois à l'appartement de M. le comte de Saint-Paul sans l'y trouver, il me fit l'honneur de me venir voir à Saint-Magloire. Je fus surpris tellement de sa visite, et plus encore de sa ressemblance avec le duc de Larochefoucauld, qu'il m'embarrassa, et que je dus lui paraître tout interdit : il crut peut-être que cela était de l'essence du petit collet, et je me tirai d'affaire comme je pus. J'en fis le conte à madame sa mère, qui ne put s'empêcher

tions trahissaient à chaque instant son secret. C'est à cette occasion que Boileau, devant qui l'on parlait des recherches ordonnées, disait-on, par le Roi, pour arrêter Antoine Arnauld, répondit par ce mot si noble et si fin : *Le Roi est trop heureux pour le trouver.* (*Note de l'Édit.*)

d'en rire [1]. Elle entendait fort bien la raison sur le chapitre de ses amours. Je jugeai, à la voir encore si fraîche, qu'elle devait avoir été d'une grande beauté; mais son haleine était insupportable. Elle me fit faire, un jour, tout le tour de sa chambre à reculons. Je la fuyais, et ne pouvais éviter de respirer l'air empesté qui sortait de sa belle bouche : belle du moins quand elle la tenait fermée.

Je ne fus donc pas long-temps sans voir MM. Arnauld et Nicole. Je conterai ailleurs le bien et le mal que je sais d'eux : le mal ne regarde que M. Nicole; car je n'ai connu que du bien dans M. Arnauld.

Revenons, quant à présent, à madame de

[1] Charles Paris de Longueville, d'abord comte de Saint-Paul, celui qui pendant les troubles de la Fronde reçut le jour à l'Hôtel-de-Ville, et qui eut pour parrains le prevôt des marchands et les échevins. Sa mort fut plus remarquable encore que sa naissance : il périt au passage du Rhin, le 12 juin 1672. (*Note de l'Édit.*)

[2] Brienne n'a pas tenu sa promesse; il reparle encore dans ses Mémoires des jansénistes, mais ne dit mot de M. Nicole. (*Note de l'Édit.*)

Longueville. Jamais femme ne fut aussi soumise qu'elle à ses directeurs et à ses amans : c'est le même principe, sinon que l'amour est différent. Elle était janséniste de très bonne foi, de même qu'elle avait fait ses galanteries fort sincèrement, et toujours à tambour battant : une princesse du sang ne craint rien, et celle-ci marcha toujours la tête levée. Je lui dis une fois, fort imprudemment, une sottise, que j'avais entendu dire à Compiègne, par la Reine Christine de Suède, à la Reine mère. Elle m'en gronda fort, et me dit ces paroles de saint Paul : *Ne nominentur inter vos.* Je lui disais donc que cette Reine effrontée, parlant à la plus sage Reine du monde, avait dit, en des termes obscènes, que je n'oserais citer ici : « Ma foi, madame, je suis bien fâchée « d'être femme ; cela gâte bien les plus doux « plaisirs ; si j'étais homme, ce serait autre « chose ! ».

Je dis à madame de Longueville les propres mots que j'avais entendus, et cette princesse, avec toute sa dévotion, qui était fort suivie, ne put s'empêcher de rire de cette impudente ingénuité de la Reine Christine. « Je

« n'ai jamais parlé comme cela, dit-elle, quoi-« que j'aie été plus décriée. »[1]

C'est ainsi qu'elle parlait, mais toujours avec un agrément, une grâce qui charmaient les cœurs.

On ne peut avoir plus d'esprit, ni mieux écrire qu'elle écrivait. Les belles lettres que j'ai vues d'elle! Elle revoyait les écrits de M. Arnauld, et les corrigeait de sa main. C'est elle qui a formé M. Nicole : il a beaucoup profité dans son entretien. Elle m'aimait assez; car, à parler proprement, elle n'aimait que sa personne : mais M. Arnauld, son directeur, étant devenu son amant

[1] Madame de Motteville, en parlant de la reine Christine, ne confirme que trop ce que rapporte ici Brienne de la licence de ses propos. « Elle paraissait, dit-elle, inégale, « brusque et libertine en toutes ses paroles, tant sur la re-« ligion que sur les choses à quoi la bienséance de son sexe « l'obligeait d'être retenue; elle jurait le nom de Dieu, et « son libertinage s'était répandu de son esprit dans ses « actions. » Ce fut dans ce même voyage de Compiègne où Brienne lui entendit tenir de si singuliers discours, qu'elle eut une scène assez vive avec les jésuites, après avoir assisté à la représentation d'une tragédie, dans leur collége. (*Voyez* Note T.) (*Note de l'Édit.*)

spirituel, elle en était folle comme elle l'avait été, en d'autres temps, du duc de Larochefoucauld, qui ne l'a guère ménagée dans ses Mémoires. Je lui offris un jour de la défendre, et de répondre si bien au duc de Larochefoucauld, que je couvrirais lui de confusion, elle de gloire. « Dieu vous en garde, mon filleul! s'écria-t-elle; n'agitons point ces choses-là. » Je me le tins pour dit, et ne lui en parlai plus de ma vie.

Elle m'a fort oublié durant ma prison de dix-neuf années, ou peu s'en faut. Je n'ai pu, pendant tout ce temps-là, qui m'a duré un siècle, avoir de ses nouvelles. Elle était morte, et, dit-on, fort chrétiennement, quand je fus élargi; peut-être que si elle eût vécu, elle en aurait eu de la joie : car, dans le fond, je crois qu'elle m'aimait.

Elle était fort avare, comme le sont tous les Bourbon-Condé; cependant elle a fait de grandes restitutions, et des profusions plus que royales aux jansénistes.

Elle a bâti une maison à Port-Royal des Champs, sur le fonds des Religieuses; elles en ont hérité après sa mort. Malgré le jansénisme,

le Père Talon, jésuite, qui l'assistait à la mort, l'a canonisée, disant partout : *Janséniste tant qu'on voudra, elle est morte comme meurent les saints !*

CHAPITRE XXIV.

Un mot des amours du Roi avec madame de Montespan. — Madame de Maintenon comparée par Brienne à sainte Clotilde. — Politique de Louis XIV. — Rapide aperçu de ses expéditions militaires. — Campagne de Hollande. — Mot plaisant du bourguemestre d'Amsterdam, au moment où l'on veut rendre les clefs de la ville. — Inimitié des officiers impériaux contre le prince de Lorraine, leur général. — Pont de Philisbourg qu'on fait crouler sous lui. — Poison dont il est mort, selon Brienne. — Louvois obtient la place de chancelier pour son père. — Mort de Louvois. — Mot du Roi en l'apprenant. — Louvois, deux jours plus tard, *eût été mis à la Bastille*. — Louis XIV donne la paix à l'Europe.

Mais comment trouver une transition de cette mort édifiante, aux amours du Roi, pour madame de Montespan? comment y parvenir sans révolter contre moi ce Dieu de bonté que j'implore? il faut le faire toutefois, et le faire sans l'offenser le moins du monde, ni le grand Roi même, dont je me suis engagé de parler.

Je dirai donc que Louis-le-Grand pécha comme David : Dieu lui a fait la grâce d'imiter ce roi, l'un des aïeux de son fils; dans sa péni-

tence ; et si madame de Montespan, femme d'un esprit charmant, mène une vie pieuse aujourd'hui, à tout péché miséricorde !

Ce n'est pas cela que le lecteur attendait de moi : j'en conviens ; mais quoi ? il y a des choses sur lesquelles un historien doit tirer le rideau.

[1] Le marquis de la Fare a raconté, dans ses Mémoires, le commencement des amours du Roi et de madame de Montespan. « Elle eut l'adresse, dit-il, de faire deux choses « en même temps : l'une de donner à la Reine une opinion « extraordinaire de sa vertu, en communiant devant elle « tous les huit jours ; l'autre de s'insinuer de manière, dans « les bonnes grâces de La Vallière, qu'elle ne la quittait « plus. » (Page 67.) La Reine changea bien depuis sur son compte, et s'en expliquait trop crûment. (*Voyez* Note U.) Cependant la piété de madame de Montespan n'était pas feinte ; on en peut juger du moins par les rigueurs de sa pénitence, qui étaient extrêmes. Mais c'était de ces dévotions de formes qui, s'alliant avec l'esprit d'intrigue, ne corrigeant d'aucun défaut, ne prévenant aucun désordre, admettent d'avance, pour chaque faute, la facile ressource des pratiques expiatoires : il y avait plus de vrai repentir et de piété dans un soupir de La Vallière que dans les jeûnes et les mortifications auxquels se soumettait sa rivale. (*Note de l'Édit.*)

Je dirai seulement, car ceci peut édifier, qu'il est plus admirable, à l'âge où le Roi se trouve, et dans la haute fortune à laquelle le ciel a élevé ce héros, de se retirer du péché, comme Dieu lui en a fait la grâce, que de prendre Mons et Namur. Il a rencontré une seconde Esther, qui l'a sauvé du naufrage. Elle est digne, cette Esther, de toute louange; et outre que je lui ai obligation, en mon particulier, je l'ai toujours fort honorée : et je ne crains point de dire que madame de Maintenon doit être comparée à sainte Clotilde, qui retira Clovis de l'idolâtrie, chose plus facile à faire que de retirer un prince aimable, et toujours heureux, de l'adultère [1]. La pauvre Fontange fut la victime qu'il immola à l'Amour : elle tomba comme une hécatombe aux marches de l'autel que les amans élèvent à ce

[1] Tout le monde sait que Louis XIV épousa secrètement madame de Maintenon. Brienne s'exprime avec la réserve d'un contemporain; mais les mots d'Esther et de sainte Clotilde donnent assez à penser. L'abbé de Choisy nous a fait connaître la cause qui détermina Louis XIV à ce mariage; il est assez singulier que ce soit d'un abbé qu'on l'ait apprise. (*Voyez* Note V.) (*Note de l'Édit.*)

dieu. C'est un langage bien différent de celui que je tenais tout à l'heure : qu'on s'en prenne au fils de Vénus, dont on ne doit parler qu'en termes poétiques. Je n'en dirai pas plus, à présent, sur les amours du Roi.

Quant à ses conquêtes, à ses vertus, le champ est bien vaste; et, comme je ne suis plus du monde ni de la cour, il ne m'appartient guère de pénétrer dans les secrets de ce monarque habile, le plus craint et le plus aimé des souverains. La politique a moins de part à ses conseils que la justice et la religion. Il défend et protége un Roi, son cousin germain, opprimé par son gendre, et en même temps il soutient seul la cause de l'Église contre le schisme et l'hérésie. Dieu bénit visiblement la justice de ses armes. On lui reprend Namur, sa conquête; et peut-être que Dieu n'a permis ce léger échec que pour couronner de nouveau les exploits de ce héros, qui combat pour la défense des rois, et pour la religion, inséparable dans cette guerre, où la maison d'Autriche, qui se pique d'être si catholique, n'a pas rougi d'entrer contre l'unique protecteur et défenseur de la foi. Quel oppro-

bre devant Dieu et devant les hommes, pour un empereur qui tient toute son autorité du Pape, et pour un roi catholique qui a reçu l'inquisition dans ses États!

La guerre de Flandre, dont on a tant parlé, était plus spécieuse que juste; et le marquis de Louvois, tout bien considéré, fit très mal de la conseiller au Roi : l'envie qu'il avait de régner dans la guerre, lui fit faire cette faute, qui jeta l'épouvante et la terreur dans l'Allemagne et la Hollande. L'Espagne vit prendre Douay, Tournay, Armentière, Oudenarde et Lille même, la plus importante place après Mons, qui lui restait dans le voisinage d'Arras, sans trop se mettre en défense. Il n'en fut pas de même de l'Allemagne, ni surtout des Hollandais. Ces républicains, toujours ennemis des rois, parlèrent si haut, que Louis-le-Grand consentit à donner un frein à ses conquêtes, lorsqu'il eut pris ces places, qui lui tenaient lieu d'équivalent pour la dot de la Reine sa femme. Mais comme la peur ne se guérit pas, celle qu'avaient eue les Hollandais s'augmenta, quand ils virent Sa Majesté maîtresse de la Lys. Vanberning, leur ambas-

sadeur en France, et l'une des plus fortes têtes qui fût dans les Provinces-Unies, fut chargé de traiter de la paix, dont il arrêta les bases à Saint-Germain. Il se donna de si grands airs ensuite, qu'il se vanta d'avoir arrêté le soleil, et fit battre à son coin cette médaille, où l'on voyait d'un côté la figure du Roi, et de l'autre le soleil avec ces mots de l'Écriture : *Sta sol.* [1]

Il faut peu de chose, quelquefois, pour causer un grand embrasement. Cette insolence, jointe à un autre affront, dont je parlerai plus tard,

[1] « Ce Vanberning, échevin d'Amsterdam, avait, dit « Voltaire, la vivacité d'un Français et la fierté d'un Espa- « gnol; il se plaisait à choquer, dans toutes les occasions, la « hauteur impérieuse du Roi, et opposait une inflexibilité « républicaine au ton de supériorité que les ministres du « Roi commençaient à prendre. »

Brienne rapporte plus bas une de ces circonstances dans lesquelles la rudesse altière du républicain *se plaisait à choquer* la hauteur du monarque.

Quant à la médaille, Voltaire prétend qu'elle n'exista jamais; cependant ceux qui ont annoté le *Siècle de Louis XIV* conviennent qu'une médaille semblable fut en effet frappée, mais qu'elle ne fut faite que beaucoup plus tard, en 1709, à l'occasion de la bataille d'Hochstedt. (*Note de l'Édit.*)

irrita tellement Sa Majesté, qu'elle se résolut d'humilier les Hollandais [1]. Jamais entreprise ne fut mieux conduite, ni plus sagement exécutée. Le marquis de Louvois s'acquitta très bien des ordres que le Roi lui donna sur ce sujet; mais la rapidité des armes de Sa Majesté lui fit perdre la tête : et parce que c'était M. le Prince qui avait donné le conseil de détruire les fortifications des places qu'on prenait, et de passer outre, sans affaiblir l'armée victorieuse par les garnisons qu'il faudrait autrement laisser dans chaque place conquise, ce ministre ambitieux, et le plus absolu qui fut jamais, s'y opposa. Sa Majesté manqua ainsi de prendre Amsterdam, qui fut sur le point de se soumettre. On délibéra dans le conseil municipal si l'on ne porterait point les clefs au Roi. « *Invincibles héros*, dit le « bourguemestre, *attendez au moins qu'on les « demande* » »

[1] Le Roi s'y préparait depuis long-temps en secret. On en jugera par un entretien de Gourville avec M. de Lionne sur l'état militaire de la Hollande; ce passage des Mémoires de Gourville est dans les Éclaircissemens, Note X. (*Note de l'Édit.*)

Je passe divers événemens de guerre et de politique ; autrement, ce ne serait jamais fait. M. de Turenne gagna plusieurs combats en Allemagne ; et enfin, couvert de gloire, il y fut tué d'un coup de fauconneau.

La même année, en 1675, le maréchal de Créqui se fit prendre, mal à propos, dans Trèves, après la perte de la bataille de Consarbruck, où nous fûmes fort bien étrillés ; ce que le gazetier avoua de très bonne foi, sans dissimuler la perte que nous avions faite. L'évêque de Wurtzbourg se déclara contre nous, et l'évêque de Munster quitta notre parti. Le prince de Lorraine prit Philisbourg pour l'empereur ; et les officiers en eurent tant de jalousie, que le moment de son triomphe pensa devenir celui de sa mort : le pont de la place fondit sous lui, par l'artifice des principaux de la cour de l'empereur, qui, le voyant en trop grande faveur auprès de ce prince, avaient résolu de le faire périr. Depuis, ils l'ont fait empoisonner par ses domestiques, personne n'en doute : ces traîtres d'impériaux, qui tous ne valent rien, ont mis eux-mêmes le feu aux poudres de Bellegarde, et sont cause, par cette hor-

rible trahison, que cette importante ville est retombée sous la domination des Turcs.[1]

Je ne dis rien non plus de la faute que fit le Roi, de faire rendre aux Suédois toutes les places de la Poméranie, que l'électeur de Brandebourg avait eu le bonheur de reprendre sur eux. Sa Majesté a eu tout le loisir de se repentir de cette générosité, faite à contre-temps. Charles-Quint n'aurait pas fait cette faute, et Philippe II encore moins.

Le prince d'Orange échoua plus tard devant Maëstricht, et cependant le maréchal d'Humières s'empara d'Aire, sous la conduite du marquis

[1] Charles V, duc de Lorraine, nommé généralissime des armées impériales en 1676. La France, qui s'était emparée de ses États, refusait de le reconnaître; espérant alors y rentrer de vive force, il avait mis sur ses étendards : *Aut nunc aut nunquam*. Il ne put pourtant y pénétrer; et plus tard, quand on offrit de les lui rendre, à l'exception de Nancy, cette condition lui parut trop honteuse pour y souscrire. Il continua de commander les troupes de l'Empire, et mourut à Wells, près de Lintz, des suites d'une esquinancie qui le fit périr en trente heures. Les assertions de Brienne, dans ce passage, peuvent paraître au-moins hasardées. (*Note de l'Édit.*)

de Louvois, qui donna tous les ordres de ce siége, en l'année 1677.

Valenciennes fut prise d'assaut par le Roi en personne. Le marquis de Louvois, que Sa Majesté envoya aussitôt, empêcha le pillage. Cambrai et Saint-Omer furent attaqués en même temps; celui-ci par Sa Majesté, l'autre par Monsieur, son frère unique, qui défit le prince d'Orange à la journée de Cassel, village heureux aux Philippe français.

L'heureux ministre de la guerre fit M. Letellier, son père, chancelier de France. M. Colbert s'était fait passer avocat pour l'être; mais le marquis de Louvois l'emporta, et Sa Majesté commanda à M. Colbert de se désister de sa prétention.

Depuis, Louvois, à la mort de son père, fit tomber les sceaux, de concert avec le marquis de Seignelay, entre les mains de Louis Boucherat, grand parleur, mais le plus pauvre chancelier de France qui fut jamais.

Ces deux ministres donc, toujours concurrens et rivaux de gloire et d'autorité, s'accor-

[1] Michel Letellier, chancelier en 1677; Louis Boucherat lui succéda en 1686. (*Note de l'Édit.*)

dèrent pour faire M. Boucherat chancelier, plutôt que M. Pussort, qui en était digne, et l'autre non; mais il les incommoderait moins, se dirent-ils : ils ont deviné juste, et trouvé un chancelier comme il leur fallait. Le marquis de Seignelay est mort de trop de débauches de ratafias et de femmes, et le marquis de Louvois l'a suivi de près; et pour celui-ci, la mort l'a surpris quand il s'y attendait le moins.

Villacerf, qui le vit mourir, en porta la nouvelle au Roi, et eut sa charge de surintendant des bâtimens. Monsieur étant accouru à ce bruit, vint faire son compliment de condoléance au Roi, et lui dit : « La grande perte, Sire, que vous « venez de faire! — Moi! point du tout, dites « sa famille. Si Louvois ne fût mort si prompte« ment, vous l'auriez vu à la Bastille avant deux « jours. » Sa mort avait dessillé les yeux au Roi, et la guerre de Piémont encore plus.

C'était jusqu'à présent une opinion généralement répandue que Louvois, lorsqu'il mourut, était à la veille d'une disgrâce. Les mots rapportés par Brienne peuvent changer ces conjectures en certitude; il est également certain que Louis XIV laissa percer comme une joie secrète

Le marquis de Louvois avait poussé à bout le duc de Savoie, et nous attira, par son avarice, ce fâcheux contre-temps, qui a duré jusqu'à cette année (1696), où j'écris ceci, et où les nouvelles de Paris viennent de m'apprendre que Turin est investi.

Il ne me reste plus rien à dire, sinon que le Roi prit en personne la grande ville de Gand et sa forte citadelle; il se rendit maître ensuite d'Ypres, aussi-bien que du fort de Lewen, que jusqu'alors on avait cru imprenable, tant la situation en est avantageuse. Ainsi Sa Majesté se trouvant en état d'accorder la paix aux Hollandais, elle consentit à leur rendre Maestricht, par le traité de Nimègue, qu'elle conclut avec eux; et comme elle n'avait pris Limbourg et Gand que dans la vue de les rendre aux Espagnols, elle ferma le temple de Janus pour la seconde fois. Le Roi pouvait devenir alors le maître de l'Europe, il ne le voulut pas.

d'échapper au joug de son ministre. Saint-Simon a peint à ce sujet, avec la vivacité de couleurs qu'il donne à ses tableaux, une scène dont il avait été témoin dans sa jeunesse. (Éclaircissemens, *Note Y.*) (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE XXV.

Révocation de l'édit de Nantes. — *Missionnaires bottés.* — Le Roi force Genève à souffrir qu'on y célèbre la messe. — Villes acquises par la corruption. — Fautes politiques. — Commentaire sur un passage du Testament politique attribué à Colbert. — Disgrâce de M. de Pomponne. — Comment ce ministre fut la victime des intrigues du contrôleur-général et de son frère. — La peur qu'eurent les Jésuites de voir M. Arnauld cardinal contribua à la perte de M. de Pomponne, son neveu.

Il n'y avait qu'une profonde paix dans la chrétienté qui pût faire prendre au Roi la résolution de chasser l'hérésie de Calvin de son royaume; il ne prit conseil, dans cette affaire, que de sa conscience et du père La Chaise, jésuite, son confesseur. M. Colbert, sans doute, ne la lui aurait pas conseillée, et M. de Pomponne encore moins. Pour en venir à bout, il commença par faire démolir tous les temples qui ne se trouvaient pas aux termes de l'édit de Nantes; il envoya aux huguenots des missionnaires et des dragons à la fois: on appelait ceux-ci des missionnaires *bottés*, pour les distinguer de

ceux qui ne l'étaient pas; mais ces missionnaires bottés firent plus de conversions par la crainte, que les autres par leurs prédications [1]. Le Roi avait déjà cassé les chambres de l'édit dans le parlement de Toulouse, de Bordeaux et de Grenoble; enfin Sa Majesté cassa pour jamais l'édit de Nantes, et ce fut le dernier acte que scella le chancelier Letellier : ensuite elle obligea ceux de Genève à souffrir, de gré ou de force, que la sainte messe, ce vrai sacrifice des chrétiens, fût célébrée dans leur ville; ce qui n'avait pas été

[1] Fénelon fut chargé d'une mission dans la Saintonge; mais elle fut toute de douceur, de paix et de charité. « Les « huguenots, dit-il dans les relations qu'il en a laissées de « sa main, paraissent frappés de nos instructions jusqu'à « verser des larmes... ils nous disent sans cesse : *Nous serions « volontiers d'accord avec vous, mais vous n'êtes ici qu'en « passant. Dès que vous serez partis, nous serons à la merci « des moines, qui ne nous prêchent que du latin, des indul- « gences et des confréries. On ne nous lira plus l'Évangile; « nous ne l'entendrons plus expliquer, et on ne nous parlera « plus qu'avec menaces.* »

Plus bas il ajoute : « Les jésuites de Marennes sont quatre « têtes de fer qui ne parlent aux nouveaux convertis, pour « ce monde, que d'amendes et de prison, et pour l'autre,

fait depuis l'année 1535, que les prêtres en furent chassés.

Ce changement si considérable et si peu attendu dans la France, qui est encore environnée des protestans d'Angleterre et d'Allemagne, des calvinistes de la Hollande, incorporés avec les anabaptistes et les sociniens, qu'ils tolèrent, réveilla l'ambition du prince d'Orange, et lui fit jeter les fondemens de la fameuse ligue d'Augsbourg, où le ministre Claude, qui vivait encore, et Jurieu, le fanatique, qui est devenu fou, assistèrent de sa part au nom des églises privées des saints ministères. Chose étrange! que les princes de la maison d'Autriche, d'Espa-

« que du diable et de l'enfer; nous avons eu des peines « infinies à empêcher ces bons Pères d'éclater contre notre « douceur, parce qu'elle rendait leur sévérité plus odieuse, « et que tout le monde les fuyait pour courir après nous, « avec mille bénédictions. »

Sa mission fut bientôt calomniée par les jésuites; le Père La Chaise le fit rayer de la feuille où il était inscrit pour l'évêché de Poitiers, et le Roi prit dès-lors quelques fâcheuses impressions contre lui. (*Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, par Rhulière, pages 90 et 250.) (*Note de l'Édit.*)

gne et d'Allemagne, aient pu se résoudre à entrer dans une ligue aussi odieuse, malgré les remontrances du Pape et la prospérité sans exemple de Louis-le-Grand, et qu'Innocent XI, ce pontife d'ailleurs si saint et si zélé, ait osé faire proposer au Roi, par son nonce, le cardinal Angelo Ranuzzi, de rétablir le luthéranisme dans Strasbourg, quand Sa Majesté venait d'en remettre l'évêque en possession de son église!

On n'a jamais bien su comment Strasbourg est tombé entre les mains de Louis-le-Grand. L'honneur et la conduite de cette importante négociation sont dus au marquis de Louvois, plus encore qu'aux trois millions que Sa Majesté sacrifia pour remettre la religion catholique, apostolique et romaine dans Strasbourg; de même qu'elle donna dix-huit cent mille livres pour l'acquisition de Casal, deux villes également importantes, et dans lesquelles ses troupes entrèrent sans coup férir, le même jour, tant le marquis de Louvois avait bien pris ses mesures [1].

[1] La surprise et la force eurent autant de part à la reddition de Strasbourg que la corruption; quant à la ville de

Cependant, comme le Roi savait que les Impériaux se préparaient à lui déclarer la guerre, il les prévint, et voulut que M. le Dauphin eût la gloire de reprendre Philisbourg. Il rompit donc le premier la trêve, à laquelle on prétend qu'il avait fait une grande brèche, par la conquête de Luxembourg, et par les fortifications de Strasbourg, qui ont coûté des sommes immenses, de même que la construction de Huningue, à la vue et sous le canon de Bâle, dont cette place imprenable est maintenant comme la citadelle.

Je n'entre point dans le détail de ces nouvelles conquêtes depuis la rupture de la trêve. Les fortifications de Sar-Louis et de Mont-Louis, l'un sur la Sarre, et l'autre sur la Moselle, ne laissèrent pas de s'achever; et si cette nouvelle guerre n'avait rejeté l'Europe dans le plus effroyable embrasement qui fut jamais, et qui

Casal, qui appartenait à Charles-Ferdinand de Gonzague, dernier duc de Mantoue, ce prince, livré aux plus honteux désordres, vendit lui-même secrètement cette place à Louis XIV, et fit punir ensuite ceux qui la lui avaient livrée. (*Note de l'Édit.*)

n'est pas encore prêt à s'éteindre, je louerais plus que je ne fais la prévoyance de Sa Majesté, qui ne peut être blâmée d'avoir prévenu ses formidables ennemis.

Une des plus grandes fautes qu'elle ait faites, c'est d'avoir laissé sortir de France les ministres [1], et d'avoir accordé au maréchal de Schomberg la même liberté [2]. Il a fait une fin très-malheureuse en Irlande. Le ministre Claude ne l'a pas faite meilleure dans son lit; et Jurieu souffre la peine et la confusion qui étaient dues à ses éga-

[1] *Voyez*, sur le bannissement des ministres protestans, la Note sous la lettre Z. (*Note de l'Édit.*)

[2] Quelques années avant la révocation de l'édit de Nantes, les protestans comptaient encore des noms très illustres: Ruvigny dans la diplomatie, Schomberg à la tête des troupes; dans la marine, Duquesne, qui avait eu la gloire de vaincre Ruyter; et parmi la haute noblesse, la maison de La Force, qui à cette époque se laissa séduire la dernière à l'appât des honneurs et des dignités. Schomberg périt à la bataille de la Boine, gagnée par le protestant Guillaume III contre le dévot Jacques II et les troupes françaises. Duquesne, qui mourut en France deux ans après lui, n'y put obtenir un tombeau. Hâtons-nous d'ajouter que l'infortuné Louis XVI, dont la piété fut toujours tolé-

remens, s'il est devenu fou, comme on me l'a dit de bonne part. Je ne parlerai point ici de nos brouilleries avec Rome, dont je suis maintenant assez bien instruit. L'auteur du Testament politique de M. Jean-Baptiste Colbert [1] s'est déclaré entièrement partial pour la cour de Rome et pour sa doctrine, qui, sur l'indépendance du Pape et sa supériorité sur le concile général, n'est pas conforme à celle de l'Église de France : je crois cette dernière doctrine préférable à celle des ultramontains.

Mais j'ai une petite glose à faire sur la disgrâce de M. de Pomponne ; voici comment M. de

rante, répara cet outrage fait aux cendres d'un héros, en ordonnant que la statue de Duquesne fût placée dans le palais même de nos Rois *. (*Note de l'Édit.*)

[1] Imprimé à La Haye en 1694. C'est un de ces ouvrages supposés dans lesquels Sandras de Courtilz a mêlé quelques faits très vrais à beaucoup d'assertions inexactes. (*Note de l'Édit.*)

* La religion de Duquesne avait, de son vivant, éloigné de lui les faveurs de la cour; Louis XIV, le lui fit sentir, Duquesne répondit au Roi, avec la noble confiance d'un soldat : *Lorsque j'ai combattu pour Votre Majesté, je n'ai pas songé si elle était d'une autre religion que moi.* (*Note de l'Édit.*)

Colbert raconte cette disgrâce dans son Testament politique :

« Votre Majesté, dit-il, page 309, avait donné la charge de secrétaire d'état des affaires étrangères à M. de Pomponne, et l'avait fait ministre en même temps; il en avait l'obligation à M. Letellier, qui ayant peur que Votre Majesté n'en gratifiât ou le cardinal de Bonzy, ou le président de Mesmes, qui la briguaient tous deux, et que leur mérite n'obscurcît celui de son fils, qui n'était pas encore dans son brillant, employa en sa faveur tout le crédit qu'il avait sur l'esprit de Votre Majesté. Depuis cela, le marquis de Louvois avait eu en pensée de l'unir à sa charge, remontrant à Votre Majesté que les fonctions des départemens des étrangers devaient lui être attribuées, comme elles l'avaient été autrefois sous MM. d'Herbault et de Puysieux, qui avaient eu ensemble les départemens de la guerre et des étrangers; et qu'ainsi le secret de la guerre et des affaires étrangères, qui avaient tant de liaison ensemble, ne devait être qu'entre les mains d'une seule personne. »

« Votre Majesté eut la bonté de me communiquer ce qui se passait, sur quoi je pris la liberté de lui dire que le marquis de Louvois avait mauvaise grâce de faire paraître tant d'ambition ; que la demande qu'il lui faisait marquait une démangeaison de commander aux autres, qui ferait peur à un autre monarque ; qu'enfin il donnait lieu de croire par sa conduite qu'il ne serait jamais content que vous ne lui eussiez mis une couronne sur la tête ; mais que si j'étais en votre place, je lui ferais une telle réponse, qu'il rentrerait si bien en lui-même, qu'il ne me ferait jamais une telle demande. »

« Voilà en quel état étaient les choses, quand mon frère [1] m'envoya le double de la nouvelle du mariage de la princesse de Bavière, dont il avait signé les articles à Munich, et qu'il venait d'envoyer à Votre Majesté, mais que M. de Pomponne ne lui avait pas encore apprise, parce

[1] Colbert de Croissy, premier président au parlement de Metz, négociait alors à Munich le mariage de Monseigneur le Dauphin avec la princesse Marie-Anne-Victoire de Bavière. (*Note de l'Édit.*)

qu'il s'en était allé chez lui, à la campagne, où il faisait bâtir.

« J'en fis compliment à Votre Majesté, croyant ne lui apprendre rien de nouveau ; mais elle me dit que M. de Pomponne ne lui en avait pas encore parlé, et qu'elle s'en étonnait. Quand M. de Pomponne fut revenu, et qu'il voulut réparer la faute qu'il avait faite, Votre Majesté lui dit qu'il pouvait s'en retourner chez lui, puisqu'il y avait tant à faire, et qu'elle en mettrait un autre à sa place, qui aurait plus de soin de faire sa charge. Elle m'envoya quérir en même temps, et me dit qu'elle la donnait à mon frère.

« Je sais bien, continue l'auteur, page 311, qu'on a conté cette affaire d'une autre façon dans le monde, et qu'on a dit que, d'intelligence avec mon frère, j'avais reçu un courrier avant M. de Pomponne, et que nous lui avions joué cette pièce pour avoir sa charge ; mais je n'en veux pour témoin que Votre Majesté : elle sait mieux que personne tout ce qui en est. »

Tout cet article, qui concerne M. de Pomponne, est faux d'un bout à l'autre.

Premièrement : M. Letellier n'a eu aucune part

au choix que fit Sa Majesté de M. de Pomponne; elle agit en cela de son propre mouvement.

Et ce qui suit, que le marquis de Louvois n'était pas encore dans son brillant, est aussi faux. La première guerre de Flandre était finie, et celle de Hollande venait de commencer : qu'on juge si ce ministre si puissant, et le premier mobile de ces guerres, après le Roi, n'était pas encore dans son brillant! tout cela est donc dit sans preuve.

Pour la disgrâce de M. de Pomponne, elle est très mal colorée. Quand M. Colbert de Croissy fut envoyé à Munich, elle était concertée et résolue entre lui et son frère. Le courrier qui apporta la dépêche fatale à M. de Pomponne, ne le trouvant pas à la cour, rendit le duplicata contre l'ordre à M. Colbert, qui reçut la lettre de son frère avant M. de Pomponne, à qui le courrier alla ensuite porter son paquet, en sa maison de Pomponne auprès de Lagny. Or, il y a du chemin de Versailles ou de Saint-Germain à Lagny; et de plus, de Pomponne il fallait revenir à Saint-Germain, où la cour était, je crois, alors. Y a-t-il apparence que le coup ne fût pas prémédité?

et M. de Pomponne fut-il si malhabile homme que de ne pas rejeter toute la faute sur Colbert, qui était à Munich? il était en droit de le faire. Depuis quand envoie-t-on à d'autres le double des dépêches du secrétaire d'état en charge? et encore, depuis quand s'est-on avisé de rendre des paquets à personne à la cour, avant le sien, qui est celui du Roi? si cela ne s'appelle pas un guet-apens, j'avoue qu'il n'y en eut jamais.

Enfin, pour conclure cette glose, beaucoup plus véritable que le texte, je dirai que M. de Pomponne eut tort de s'absenter pendant une conjoncture où le Roi, son maître et son bienfaiteur, était dans une telle impatience de savoir des nouvelles du mariage qui se traitait à la cour de Bavière, que Sa Majesté ordonna à M. Colbert de lui dépêcher des courriers de moment à autre : c'était bien là le temps de s'amuser à faire bâtir sa maison de Pomponne, qu'il a fort accrue et embellie! mais il lui en coûte bon, puisqu'il a perdu sa charge [1].

[1] Une des amies les plus fidèles du ministre disgracié, madame de Sévigné, ne peut cependant se dissimuler tout-à-fait ses torts. « On dit que tant de voyages à Pomponne,

J'ajoute à cela que ce ministre est la lenteur même, et de plus, que feu M. l'archevêque de Paris et le père de La Chaise avaient inspiré à Sa Majesté le désir de mettre un fort saint Pape à la

« et quelquefois des courriers qui attendaient, même celui « de Bavière, que le Roi attendait impatiemment, ont un « peu attiré ce malheur; mais vous comprendrez aisément « ces conduites de la Providence, quand vous saurez que « c'est M. le président Colbert qui a la charge : comme il « est en Bavière, son frère la fait en attendant, et lui a « écrit en se réjouissant, et pour le surprendre, comme « si on s'était trompé au-dessus de la lettre : *A monsieur, « monsieur Colbert, ministre et secrétaire d'état.* » (*Lettres de madame de Sévigné*, t. VI, p. 25.)

La *Biographie universelle*, à l'article *Arnauld de Pomponne*, attribue à Louvois cette petite espiéglerie de cour, qui, par la remise des dépêches, précipita la chute du ministre. Brienne entre, comme on voit, dans des détails qui semblent en accuser Colbert; mais que ce soit l'un ou l'autre, il faut bien donner dans cette disgrâce une grande part à l'indolence de M. de Pomponne. Son amie en convient elle-même. (*Voyez* Note AA.) Il fut plaint, cependant, et devait l'être. « Un ministre de cette humeur, avec une faci- « lité d'esprit et une bonté comme la sienne, dit madame « de Sévigné, est une chose si rare, qu'il faut souffrir qu'on « sente un peu une telle perte. » (*Note de l'Édit.*)

raison. Ils craignaient de trouver M. de Pomponne en leur chemin, et on l'accuse même de n'avoir pas gardé le secret exactement sur cet article, ayant cru devoir informer M. Arnauld, le docteur, son oncle, de ce qui se passait contre Rome, afin qu'il s'en fît un mérite auprès du Pape. Je sais que cela lui fut reproché : or, sur le chapitre du secret, le Roi est fort délicat : et l'avis que le cardinal d'Estrées donna à Sa Majesté, que M. Arnauld serait infailliblement cardinal s'il voulait l'être, et si elle ne l'empêchait pas, fut la principale cause de la disgrâce de son neveu. On a fait mille contes sur sa fortune, qui a duré si peu. J'étais persuadé, quant à moi, que le jansénisme et la peur qu'eurent les jésuites de voir M. Arnauld cardinal[1], ont contribué, plus que toute autre chose, à la perte de M. de Pomponne. Dans le fond, il n'était guère propre à remplir la charge de secrétaire d'état des étrangers : la maison du Roi eût été assez pour lui. Il fallait le laisser dans les ambassades ; et pour en finir par où j'ai commencé, je dis que si M. Letellier avait cru devoir proposer quelqu'un

[1] *Voyez*, à ce sujet, la Note BB. (*Note de l'Édit.*)

au Roi, il n'aurait jeté les yeux que sur M. Lepelletier.

Le Roi n'a pas toujours été également heureux dans le choix de ses ministres; mais grâce à sa sagesse, et surtout grâce à la bonté de Dieu, les choses ont long-temps prospéré sous son gouvernement.

Je ne vois qu'une seule chose qui reste à expier à ce grand prince avant sa mort; car la vie exemplaire qu'il mène maintenant, fait assez voir qu'il n'est plus retombé dans les péchés qu'il a pleurés. Il a sinon trop aimé la louange, au moins un peu trop souffert qu'on le louât avec excès : il ne devait pas permettre qu'on fît tant de vers pour lui, ni qu'on dressât dans Paris, ni ailleurs, tant de statues de bronze et de marbre à son honneur.

C'est une des choses qui déplaît le plus à Dieu; car enfin l'idolâtrie est un grand péché. « Tu ne te feras point d'image taillée pour l'adorer! » dit Dieu à son peuple : or, je n'ignore pas que les statues des princes ne sont pas faites pour être adorées; mais enfin ce sont des statues et des images qui, dans la vérité, ne de-

vraient être consacrées qu'au culte des saints, par rapport au saint des saints.

Supprimez donc, grand roi! tant de dépenses inutiles, et qui peuvent, à votre dernière heure, vous causer de cuisans remords! arrêtez, contenez l'enthousiasme des poètes et des orateurs, même des prédicateurs, qui ne croiraient jamais faire un beau sermon s'ils n'y mettaient bien ou mal votre éloge! Voilà ce que souhaite un homme qui, après avoir eu l'honneur de vivre auprès de vous dans son enfance, de vous servir dans sa jeunesse, passe la vie à se rappeler, dans la retraite, la plupart des actions publiques ou secrètes qu'il vous a vu faire.

J'en sais plus d'une qu'on ne lira pas sans intérêt dans les chapitres suivans.

CHAPITRE XXVI.

Détails sur Louvois; ses débuts; rien n'annonce dans sa jeunesse les talens qu'il montra depuis. — Sordide avarice de M. Letellier son père. — Éclat de la cour à Saint-Jean-de-Luz. — Costumes du temps; leur magnificence. — Luxe et vanité de Brienne. — Il dit le serment que le Roi fait sur l'Évangile, à Saint-Jean-de-Luz. — Brienne se méprend alors sur le génie de Louis XIV. — Il lui trouvait si peu d'intelligence, qu'il en était étonné. — Inimitié entre M. de Turenne et Louvois. — On soupçonne ce ministre d'avoir livré Philisbourg et Mayence pour se rendre nécessaire. — Le maréchal de Gramont perd la bataille d'Honnecourt pour obéir à Richelieu. — Chanson qu'on fait à ce sujet contre lui. — Louvois, amant de la maréchale de Rochefort. — Vivacité des souvenirs de Brienne.

M. Colbert, dans son Testament politique, dit, à la page 161 du Chapitre III : « Ce fut en ce temps, Sire, que vous commençâtes à faire travailler sous vous le marquis de Louvois, à qui vous aviez accordé la survivance de la charge de M. Letellier son père; mais il était si dur et si peu porté au travail, que M. Letellier vous pria, Sire, de ne vous pas donner de peine davantage pour un sujet si ingrat, car il ne croyait pas qu'il pût jamais réussir; et

comme d'ailleurs il aimait ses plaisirs, il le regardait comme un homme plus capable de manger et de dissiper ce qu'il avait amassé, que d'y joindre quelque chose par son travail (en quoi il se trompait fort, puisque le marquis de Louvois a amassé des richesses infiniment plus grandes que celles de son père, quoiqu'on les fasse monter à plus de vingt millions). Mais Votre Majesté, qui avait mille bontés pour sa famille, lui dit de se donner patience, et que ce qui ne se faisait pas en un jour se faisait quelquefois en deux; qu'elle ne désespérait pas, comme lui, de rien faire de son fils; qu'il fallait de l'indulgence pour la jeunesse, et la ramener plutôt par la douceur que par les menaces. Votre Majesté se donna donc la patience de le dresser, et, en effet, M. de Louvois doit au Roi sa fortune, son savoir-faire, et ce comble d'honneurs, de charges et de biens où il est parvenu.»

Puisque j'ai parlé de Colbert, il est bien juste que je dise un mot de Louvois, que Colbert, son rival, a d'ailleurs assez bien jugé dans l'ouvrage dont je viens de citer un passage.

Le marquis de Louvois, mon confrère, annonçait d'abord fort peu d'esprit; il était vif, emporté, brutal, et ne se modérait en rien. Monsieur son père, l'homme du monde le plus sage et le plus avisé, avait alors de l'estime pour moi; il me croyait sage et me trouvait d'assez bonnes qualités. Il me pria de voir souvent le marquis de Louvois, et d'entrer adroitement dans tous ses plaisirs, ce que je fis, sans qu'il se soit jamais aperçu que monsieur son père m'en avait prié. Nous jouions, Charpentier, Carpon, Saint-Thierry et moi, tous les jours avec lui, tantôt aux cartes, fort petit jeu, et tantôt à la paume. A Saint-Jean-de-Luz, nous allions tous les jours nous baigner ensemble. En un mot, nous ne nous quittions guère : il m'ouvrit son cœur, m'avouant qu'il n'avait de l'inclination que pour

[1] Michel Letellier, fils d'un conseiller à la cour des aides, né le 19 avril 1603, puis procureur du Roi au Châtelet de Paris en 1631, fut successivement intendant en Piémont, secrétaire-d'état au département de la guerre, garde des sceaux et chancelier de France. Mort en 1685, il eut l'insigne honneur d'être loué par Bossuet et par Fléchier. (*Note de l'Édit.*)

la débauche, et nullement pour le travail, qu'il haïssait à la mort et redoutait beaucoup. Carpon le talonna si bien, et fit pour lui de si beaux recueils des pièces de M. Le Roi, que cela com-

C'était un protocole tout digéré de toutes les expéditions, lettres-patentes, édits, déclarations, ordres et routes que M. Le Roi, premier commis de M. Letellier, avait dressé avec beaucoup de soin; cela était fort bien écrit, en six gros volumes, ou porte-cahiers in-folio. Je les ai lus, et j'avoue que j'y ai beaucoup profité: c'était de la besogne faite; et il eût fallu, avec ces secours, être plus que bête pour ne pas bien faire le département de la guerre, qui ne consiste que dans un fort grand détail, ce qui demande plus d'assiduité que d'esprit. Il n'en est pas ainsi du département des étrangers, où tous les jours ce sont choses nouvelles, soudaines et imprévues: outre que tel, comme M. Le Roi, fait très bien une lettre-patente et une déclaration, qui écrit très mal une dépêche et une instruction d'ambassadeur.

M. Servien excellait en cela, mais il faisait mal parler le Roi dans un édit. M. Hardier est celui de tous les premiers commis de secrétaire-d'état qui ait le mieux fait parler nos rois; cela est conforme à la dignité du prince et à la majesté inséparable de ses paroles aussi-bien que de sa personne. Dufresne, mon premier commis, valait bien M. Le Roi, et le surpassait infiniment dans la connaissance des intérêts

mença à lui ouvrir l'esprit, et l'accoutuma insensiblement à lire les choses qu'il devait savoir.

A cette école, le marquis de Louvois fit donc quelques progrès; monsieur son père l'entretenait très mesquinement, soit politique, soit épargne.

des princes d'Allemagne; c'était son fort, et il faisait une dépêche aussi bien que Silhon, dont le cardinal Mazarin se servait, et qui a beaucoup aidé à former M. de Lionne, qui ne manquait pas d'esprit, mais qui n'a jamais su bien écrire.

Or, M. Le Roi était l'homme du monde le plus appliqué et le plus assidu à son bureau; mais il avait peu d'élévation d'esprit. M. Letellier fut obligé de prendre Cavellier pour son secrétaire. Il était de Clermont en Beauvoisis; et n'écrivait pas mal; mais il était vain au possible, se donnait de grands airs, et s'en faisait trop accroire.

Dufresnoy, qui succéda à M. Le Roi, qui mourut à Amboise comme nous allions au voyage des Pyrénées, fait fort bien la charge de la guerre *; il avait été commis sous M. Le Roi, et Charpentier aussi, qui le vaut bien. Moi je pris Azemart, natif de Montpellier, fort galant homme, et

* Sa femme fut long-temps la maîtresse de Louvois, qui sut, dit le marquis de La Fare, *faire entrer le Roi dans sa confidence*. Je crois devoir citer textuellement ce passage de ses Mémoires (Note CC); mais l'équité m'oblige à dire que La Fare, bien instruit d'ailleurs, écrit dans un esprit mécontent et chagrin. (*Note de l'Édit.*)

La cour était fort superbement vêtue à Saint-Jean-de-Luz. On voulait surpasser le luxe des Espagnols, qui avaient néanmoins plus de pierreries que nous, mais nous avions plus qu'eux des dentelles d'or et d'argent sur nos habits, et plus de broderies sans comparaison. J'avais quatre habits d'une égale richesse et d'une magnificence des plus distinguées; jusque-là que M. de Turenne, qui était vêtu fort simplement, m'en railla devant M. le Cardinal, et me dit que j'étais bien *moutonné*, ce fut son terme: c'est que j'avais alors un habit de moire grise, tout couvert de dentelles d'or et d'argent plissées, ce qui faisait sur mon manteau, doublé de toile d'or, une espèce de frison. J'avais outre cela un habit noir, qui me revenait fort. Parayre est habile; il était neveu du Père Annat, confesseur du Roi. Je ne m'accommodais pas tant de lui que de Dantiége, qui était fils d'un notaire de Bordeaux, très honnête garçon, car il n'a jamais été marié; et il est d'un très grand travail. Pour Ariste, qui partageait avec Dufresne ma première commission, c'est un très habile homme, mais il enfante avec une peine inconcevable: son assiduité au travail suppléait à la lenteur de son génie, et tout ce qu'il faisait était très bien. (*Note de Brienne.*)

le pourpoint de brocart d'or, tout couvert de dentelles noires, très belles, jusqu'au collet du manteau, de sorte que cet habit et celui de moire grise me revenaient à 8,000 francs.

J'en avais un autre de moire grise, mais plus brune que ce riche habit que je viens de décrire. Je l'avais acheté 2,000 francs du marquis de Vaubrun. Il n'y avait que six rangs de dentelles d'or et d'argent sur le manteau; elles étaient rattachées par le brodeur, avec des points couleur de feu et vert, de soie seulement, ce qui faisait un très bel effet. Enfin, j'avais un habit de vénitienne noire tout chamarré de dentelles d'argent : rien de plus magnifique; sans compter quatre habits simples d'une propreté achevée, et le linge à proportion. J'étais en jarretières toujours, et rarement en justaucorps : c'est qu'on n'en portait point en ce temps-là.

Le marquis de Louvois me venait voir tous les jours régulièrement, et je lui donnai avis par un de mes valets de chambre, que mes habits étaient arrivés. Il me manda que les siens l'étaient aussi, et les fit apporter avec lui, comptant me montrer quelque chose de beau. Je fus surpris de la lésine

de madame sa mère. Il avait trois habits : un noir assez propre; il était de vénitienne à grandes fleurs, et avait quatre rangs de grande dentelle sur le manteau; mais le pourpoint n'était ni de toile ni d'argent, comme les miens. Son second habit était gris, en camelot de Flandre; il y avait quatre ou cinq rangs de dentelles d'or et d'argent sur le manteau. Mais cet habit était mal entendu et paraissait fort pauvre, non seulement auprès des miens, qui étaient plus que magnifiques, mais parmi ceux des courtisans, qui étaient plus beaux que les siens.

Enfin, il en avait un de serge grise galonnée, et je ne sais quelle piqûre de soie fort mesquine, et qu'il n'osa mettre devant la cour d'Espagne. Quand je vis cette lésine, je me mis à rire et fis apporter mes habits l'un après l'autre. Il fut surpris de leur richesse et de leur agrément. Je lui offris de lui en donner le choix, hors de mes deux habits noirs, dont je voulais me parer; mais le prix l'en dégoûta, et plus encore monsieur son père, qui était l'avarice même. « Mais, me dit-il, « mettras-tu ces beaux habits, me voyant si mal « vêtu? — Je ne les ai fait faire, lui dis-je, que

« pour les mettre. — Ah ! mon confrère, tu me « feras un grand affront. — Je n'en suis pas cause, « mon cher confrère ; prends un de mes habits, « et on ne s'apercevra point du ménage de ta « mère. » Il l'aurait fait volontiers, mais monsieur son père l'en empêcha ; outre que mes habits ne pouvaient lui servir qu'en les refaisant pour lui entièrement. Ainsi l'étoffe aurait été perdue, et il n'aurait pas laissé que de les payer.

M. Letellier prenait garde à tout. Je n'ai jamais vu tant d'avarice dans un homme si riche. Mes habits me demeurèrent, et je m'en servis trois ou quatre fois seulement. Ils me firent beaucoup d'honneur ; et la Reine et ses dames, qui se connaissaient parfaitement à ces sortes de choses, avouèrent qu'il n'y avait point à la cour d'habits mieux entendus. Le plus riche était le moins beau et celui qui me seiait le moins bien. Il me faisait trop gros, et c'eût été bien pis si on l'eût vu sur le gros Louvois, ou il aurait fallu déplisser la dentelle. Celui que j'avais eu de Vaubrun fut généralement admiré, et m'allait fort bien. Pour mes habits simples, ils faisaient plaisir à voir, et ne pouvaient être mieux enten-

dus; ils n'avaient que des passequilles d'or ou d'argent trait, ou une dentelle d'argent ou d'or volante, l'une plissée et l'autre non. Rien de mieux. Si le marquis de Louvois m'avait voulu croire, il aurait pris l'un de ceux-là qui lui aurait coûté très peu à raccommoder.

Ce fut moi qui lus le serment que le roi fit sur les saints Évangiles, tandis que le Cardinal tenait le livre ouvert devant Sa Majesté. J'étais vêtu de noir, et le Roi aussi. Le lendemain, je remis mon habit moutonné et en fus fâché, à cause de la raillerie de M. de Turenne. Mais le jour suivant, je mis mon habit que j'avais eu de Vaubrun, qui fut admiré, et le quatrième jour, celui de vénitienne noire tout broché de dentelles d'argent, qui fut fort regardé et généralement approuvé. En effet, il ne pouvait être plus beau; le marquis de Louvois paraissait auprès de moi aussi peu que les étoiles paraissent devant le soleil.

Il commençait à se faire aux affaires, et le Roi se donnait beaucoup de peine à l'instruire et à le former lui-même de sa main. Si j'avais eu cet avantage, je serais encore en place; mais

je puis dire que j'avais trop d'esprit et trop peu de complaisance pour le Roi d'alors, bien différent de celui d'aujourd'hui. Il se cachait à moi comme à tout le monde, et je lui trouvais quelquefois si peu d'intelligence que j'en étais étonné. J'avoue que je m'y mépris, et je ne fus pas assez bon courtisan. Il commença à goûter M. de Lionne, et à se cacher encore de moi, et à moi davantage, et de là vint ma disgrâce deux ans après. La faute que je fis de me méprendre au génie de ce grand Roi fut la cause de mes malheurs; et comme je m'en aperçus trop tard; il n'y eut plus moyen de la réparer. Le marquis de Louvois s'éleva, et je tombai. Voyons-le à l'époque de sa plus grande puissance.

M. de Turenne, dont il est si souvent parlé dans le Testament politique de Colbert, ne pouvait souffrir M. de Louvois. C'était l'eau et le feu. M. de Louvois, de son côté, ne pouvait voir quelqu'un au-dessus de lui dans les emplois de la guerre. Quoiqu'il n'eût jamais commandé d'armée, il s'imaginait, parce qu'il commandait à la baguette aux gens de guerre, en savoir lui seul plus que M. de Turenne et le prince de

Condé ensemble. Ces deux grands capitaines, comme on le verra bientôt, l'auraient sans doute perdu auprès du Roi, et M. de Turenne y était résolu[1]; mais l'évêque d'Autun, créature de M. Letellier, fit tant par ses intrigues, qu'il détacha M. le Prince d'avec M. de Turenne en cette conjoncture, et que de cette manière il sauva M. le marquis de Louvois. Sa jalousie était extrême, de ce que Sa Majesté demeurait des demi-journées entières avec ce maréchal-de-camp général, pendant que lui (Louvois) attendait dans l'antichambre que M. de Turenne sortît pour pouvoir parler au Roi. Il n'en fallait pas davantage pour les brouiller ensemble, et cette mésintelligence entre le général des armées et le ministre de la guerre fut fort nuisible au service du Roi. A la vérité, cela fut toujours et sera toujours ainsi; mais quoique l'auteur du Testament politique dise, dans le Chapitre V, page 223, que M. de Louvois avait aposté et

[1] Le marquis de La Fare confirme le récit de Brienne, en y joignant toutefois une particularité qui prouve que Turenne était moins bon courtisan que grand capitaine. (*Voyez la Note DD.*) (*Note de l'Édit.*)

autorisé de son crédit et de son argent les incendiaires qui mirent le feu dans les cinq villages du Palatinat où M. de Turenne avait mis les magasins de son armée; quoique l'auteur du Testament politique ait dit cela, je n'y ferais pas grande attention, si je ne savais que le marquis de Louvois est soupçonné, et avec beaucoup de fondement, d'avoir laissé prendre Philisbourg et Mayence. Le duc de Luxembourg, supérieur aux ennemis, pouvait secourir la première; et quant à la seconde, il est inconcevable que le marquis d'Uxelles l'ait rendue si promptement, quoique les ennemis ne fussent encore qu'au glacis de la contre-escarpe. Si cela était, ce que j'ai peine à comprendre, je dirais que le marquis de Louvois était bien criminel, et je serais surpris qu'il fût mort dans son lit. Il aurait, à ce compte, été cause de tous les mauvais succès qu'ont eus, en divers temps, les armes victorieuses de Sa Majesté; mais l'ambition de régner dans la guerre peut-elle suggérer et faire exécuter impunément d'aussi noires trahisons? Oh bien, l'on ne dira pas cela de moi. Je n'ai jamais brouillé les cartes

pour me rendre nécessaire. D'autres l'ont fait, j'en conviens, et la perte de la bataille d'Avein fut un trait de la politique du cardinal de Richelieu; mais il fallait nommer un général qui voulût obéir et se laisser battre. Aussi la chanson ne manqua pas de dire :

Il s'enfuit comme une biche
Ce grand maréchal de Guiche ;
Lampons, lampons,
Camarades, lampons [1].

A ce compte, Mayden serait encore un des coups fourrés du marquis de Louvois. Le maré-

[1] Je joindrai sur ce passage de Brienne plusieurs remarques dans une seule. Il ne faut point que la prévention rende injuste et crédule : Philisbourg fut pris, il est vrai, par le prince Charles de Lorraine, en présence de Luxembourg, qui avait cinquante mille hommes; mais Luxembourg, que d'ailleurs Louvois détestait, n'était pas homme à *servir ses projets*, supposé qu'il en eût de pareils. Brienne partage une opinion populaire au sujet du siége de Mayence; le maréchal d'Uxelles s'y défendit fort bien, et ne se rendit que faute de poudre. Enfin, à l'égard du *trait de politique* que l'on impute au cardinal de Richelieu, il commet une autre erreur; mais celle-ci n'est que de mémoire. Ce n'est point la bataille d'Avein que le comte de Guiche est accusé

chal de Rochefort pouvait obéir à celui qui, sous ses yeux, vivait avec sa femme, sans qu'il se scandalisât ? Cela me passe, et comme je ne suis pas accoutumé aux trahisons, j'ai beaucoup de peine à croire que les autres en soient capables. Et cependant, que n'ai-je pas vu quand je vivais à la cour, et que je prenais part aux af-

d'avoir laissé perdre à dessein; c'est la bataille d'Honnecourt. Elle fut livrée en 1642; c'était à l'époque de la conspiration de Cinq-Mars. « Pour embarrasser le Roi, dit « Anquetil, le Cardinal engagea le comte de Guiche à se « laisser battre sur la frontière de la Picardie, qui par là « resta ouverte à l'ennemi. » Le comte de Guiche, d'ailleurs fort brave, comme tous ceux de sa maison, fut depuis duc et maréchal de Gramont. Brienne n'a cité, pour ainsi dire, que le refrain de la chanson; je l'ai retrouvée tout entière, et j'en donne deux couplets en note, avec un passage de Monglat. (*Voyez* Note EE.)

La bataille d'Avein fut gagnée, en 1635, par les maréchaux de Brézé et de Châtillon contre les Espagnols. (*Note de l'Édit.*)

Aimée de Louvois, madame la maréchale de Rochefort aimait le marquis de La Fare, et servait discrètement dans ses amours un bien plus grand seigneur que La Fare et Louvois. (*Voyez* Note FF.) (*Note de l'Édit.*)

faires les plus secrètes. Que de perfidies et que de bassesses ! que de ruses politiques et que d'aventures galantes ! toutes ces choses se sont, pour ainsi dire, passées sous mes yeux : et quand je me les rappelle aujourd'hui dans ma retraite, malgré la vivacité de mes souvenirs, j'ai peine encore à les croire véritables.

CHAPITRE XXVII.

Brienne revient, dans sa retraite, sur les souvenirs de sa jeunesse. — Nouvelles particularités concernant ses voyages. — Présens que lui font les villes d'Allemagne. — Il assiste au couronnement du roi des Romains. — Il ne veut point se trouver au festin impérial, *de peur d'être forcé de s'enivrer.* — Le duc de Vendôme lui recommande de se bien garder d'être honnête homme, s'il veut faire sa fortune. — Comment on appelait l'hôtel qu'habitait ce prince. — Conseils bien différens que donne à Brienne l'archevêque de Lyon; ce qu'il lui dit de Louis XIV encore dans sa jeunesse. — Anecdote relative à Monsieur, frère du Roi. — Brienne la raconte en latin. — Autre anecdote sur le préambule d'un édit concernant la translation des reliques de sainte Madeleine. — Ce préambule était rédigé par Arnauld d'Andilly. — Louis XIV veut qu'on *le fasse parler en Roi, et non pas en janséniste.*

J'EUS tout le temps en effet de me rappeler, soit à l'Oratoire, soit à Saint-Lazare, mille circonstances du temps de ma jeunesse et de ma faveur. J'aime encore à me retrouver, en imagination, dans la société des hommes que j'ai beaucoup vus jadis; les temps, les lieux me sont toujours présens. Je n'ai rien oublié de ce qui m'a frappé le plus pendant mon séjour à la cour ou

dans les pays étrangers : ces souvenirs ont pour moi tant de charme, que je les veux retracer ici. Quant à mes voyages, je n'en dirai que des particularités qui ne sont pas dans les Chap. XI et XII de mes Mémoires. Parlant alors devant la cour assemblée, j'aurais eu mauvaise grâce à l'entretenir de détails qui pourtant ne sont pas sans prix.

Or, on n'a jamais voyagé, peut-être, avec plus de commodité et plus d'agrément que moi. Fils d'un ministre, et secrétaire d'État en survivance, j'étais partout très bien reçu : les villes me faisaient les présens accoutumés de vin et de confitures ; Hambourg y ajouta un gobelet de vermeil doré, fort historié, et des colifichets allemands : Lubeck me régala en passant. Je me tins incognito en Hollande ; mais M. Chanut[1] m'y traita de son mieux, et commença dès-lors à m'apprendre la bonne manière de faire, en peu de temps, des progrès dans la langue latine.

[1] Pierre Chanut fut successivement ambassadeur de France en Suède, puis ministre plénipotentiaire à Lubeck ; il passa de Lubeck à l'ambassade de Hollande, qu'il conserva jusqu'en 1655. « Chanut, dit Wicquefort dans son

je l'avais apprise à Mayence, en y faisant ma philosophie; je savais aussi parfaitement la langue allemande.

J'avais vu la cour de l'Empereur à Ratisbonne, pendant les vacances de ma première année de philosophie. On en fait trois en Allemagne : la métaphysique, dont je fais très peu de cas, occupe toute la troisième année, avec les mathématiques. M. Blondel, mon gouverneur, en savait plus que tous les pères Jésuites ensemble, sans en excepter leur célèbre Clavius. J'ai fait sous lui bien du chemin dans la résistance des solides. Je lui ai vu composer son *Galilaüs de resistentiâ solidorum*, et j'y comprenais quelque chose. Il voulait me le dédier, et j'en ai vu l'épître dédicatoire, qui renfermait mon panégyrique; mais je ne voulus pas faire les frais de l'impression de ce livre, qui n'est peut-être pas encore imprimé.

« livre de *l'Ambassadeur*, était un des plus savans hommes « de son temps; il s'exprimait parfaitement en la plupart « des langues tant vivantes que mortes. » Louis XIV l'appela dans son conseil, et il mourut, à Paris, en juillet 1662. (*Note de l'Édit.*)

Je me trouvai à Ratisbonne au couronnement du roi des Romains, frère aîné du père du roi des Romains d'aujourd'hui [1]. J'y parus avec assez de magnificence pour un écolier : j'avais, outre mon habit du jour de la cérémonie, un autre habit, brodé à coquilles d'or et d'argent, et un très bel habit noir, le pourpoint de toile d'or, tout couvert de dentelles de soie, rattachées par le brodeur, avec de petits fleurons d'or et de soie incarnate, ce qui faisait un très bel effet; sans compter d'autres habits en quantité, mais moins riches. Je saluai l'Empereur et toute la cour, et je fus de la marche du prince, en mon rang de comte, c'est-à-dire avec les barons de l'Empire; mais je refusai d'être du festin impérial, par la

[1] Le prince dont parle ici Brienne, et qu'il vit sacrer comme roi des Romains, était Ferdinand IV, qui mourut peu de temps après; il était fils de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, sous qui fut conclu le traité de Westphalie, moins célèbre peut-être pour avoir donné la paix à l'Allemagne que pour y avoir à jamais établi la liberté de conscience. Ferdinand IV était, en effet, frère aîné de Léopold, empereur en 1658, et dont le fils Joseph Ier fut roi des Romains en 1690. (*Note de l'Édit.*)

crainte seule de m'enivrer. Ce n'est pas que je n'eusse la tête très forte, mais l'excès du vin me faisait mal, et je n'ai jamais aimé les débauches des Allemands. Je bus beaucoup en Danemarck, et je ne m'y suis enivré qu'une seule fois, dont je fus fort incommodé; ce qui, depuis, me rendit sobre en Suède et en Pologne. J'ai raconté, dans le chapitre XII, mon séjour en Suède, chez les Lapons, en Danemarck, en Prusse, en Livonie; j'ai dit encore comment, après avoir vu l'Italie, je repassai en France sur une galère de Gènes, que le cardinal Grimaldi avait fait venir pour lui [1]. Je vis en passant le duc de Monaco, son parent fort proche; et à Toulon, où nous débarquâmes, je vis aussi le duc de Vendôme, amiral de France, qui me fit un plaisant compliment [2]. « Garde-toi bien, me « dit-il, sans m'avoir jamais vu que cette fois-là,

[1] A Venise, la république me fit le présent des ambassadeurs, qui fut de verres de cristal, quantité de confitures, de vin, de fromages, de liqueurs, et deux grandes caisses de bougies. (*Note de Brienne.*)

[2] César, duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, fut gouverneur de Bretagne, chef et surintendant

« d'être aussi homme de bien que ton père. La « dévotion n'est bonne à rien. Il faut hurler avec « les loups. La galanterie est d'usage; sois fourbe, « scélérat même, si tu veux faire fortune. Ton « père ne te dira pas cela; mais pour moi, mon « cousin, je t'en avertis, afin que tu n'en pré- « textes cause d'ignorance. » Certes, voilà, pour un jeune homme, une instruction bien digne du prince qui la donnait. Il était fort décrié sur l'article des mœurs; en sorte qu'on appelait le petit hôtel de Vendôme, l'hôtel *Sodome*, soit que cela fût véritable ou non, soit que la rime eût fourni ce mauvais quolibet.

Je ne pus m'empêcher de rire, et je dis au duc de Vendôme : « Ma foi, monsieur, vous me don- « nez là une belle leçon! Si mon père le savait, « mais je me donnerais bien de garde de le lui « dire, je crois qu'il ne vous le pardonnerait ja- « mais. — Mord... je le lui ai bien dit à lui-même! « mais il n'a pas eu assez d'esprit pour me croire; « aussi, voyez, il est gueux comme un rat d'é-

de la navigation. Madame de Motteville dit de lui, dans ses Mémoires, qu'il était *homme d'esprit*, mais *sans réputation, sans bonté et sans fidélité*. (*Note de l'Édit.*)

« glise. Va, va, mon petit cousin, il n'y a rien « de tel pour amasser du bien que d'être sans « foi ; il en faut avoir *per fas et nefas*, ou l'on « n'est qu'un sot. Vois-tu bien, mon fils, de « Mercœur, ce n'est qu'un fat, mais c'est qu'il « ne m'a jamais voulu croire. Pour le duc de « Beaufort, il est galant homme ; mais il n'est « pas encore assez méchant à mon gré. J'ai plus « d'esprit qu'eux tous : c'est que leur mère est « une bête, et la tienne aussi. » Il me congédia avec ces douces paroles, et oncques depuis ne me suis trouvé en particulier avec lui. C'était un vilain homme, honteux dans ses goûts, lâche dans sa conduite, soit à la guerre, soit à la cour, et, quoique bâtard d'Henri IV, faisant fort peu d'honneur au sang qui coulait dans ses veines.

De Toulon je me rendis, par la Sainte-Baulme, à Marseille, où je pris la poste, et vins, sans me presser, à Lyon, où l'archevêque, le fils du maréchal Villeroi, me fit grande chère, et me tint un langage fort différent de celui du duc de Vendôme. Il était fort ami de mon père, et il me dit : « Tout dépend de bien débuter à la

« cour. Je connais le Cardinal; il aime l'encens :
« c'est l'idole à laquelle il faut sacrifier pour
« faire fortune. Il n'a point eu de part à la sur-
« vivance que la Reine a bien voulu donner à
« monsieur votre père pour vous; faites-lui-en
« une honnêteté; dites-lui que vous voulez bien
« être sa créature, et offrez de prêter un nou-
« veau serment de fidélité au Roi, en présence
« du Cardinal : croyez-moi, le conseil est très sa-
« lutaire. Or, je vous apprends, qu'encore que
« l'on fasse courir le bruit que monsieur le ma-
« réchal mon père a donné au Roi, par l'avis
« du Cardinal, une très mauvaise éducation,
« cela est faux. Vous verrez si le Roi ne sera pas
« le plus grand prince et le plus brave héros
« qu'ait eu la France, depuis Clovis et Charle-
« magne : il a tout l'esprit de Henri-le-Grand,
« son aïeul, et toute la piété de Louis-le-Juste,
« son père. Ne vous y méprenez pas; il ne dit
« pas un mot de ce qu'il pense; mon père le
« connaît mieux que personne; et la sagesse du
« Roi, jointe à son grand jugement, justifiera
« monsieur le maréchal des faux bruits qu'on se
« plaît à répandre contre la bonne éducation du

« Roi. Ne faites rien sans l'avis de mes frères, « qui aiment fort toute votre maison; et quand « je serai à la cour, je vous conduirai, moi, « comme si vous étiez mon neveu. » Il m'embrassa après m'avoir si bien parlé.

Je pris la poste et me rendis, en quatre jours, à Paris. Mon père pleura de joie de me revoir un homme fait : ma mère me trouva un peu hâlé et enlaidi; mais le bain remédia à ce léger défaut, et je sortis de chez Prud'homme frais et gaillard. Je me mariai à quelque temps de là. Je fus de tous les plaisirs du Roi, et l'un de ses ministres, quoique je n'en eusse pas le brevet : tant que vécut le Cardinal je fus un des plus employés.

Je rapporterai seulement ici deux circonstances fort particulières de ma vie : la première concerne Monsieur, frère du Roi; je la raconterai en latin.

Equidem Principi videbar germanicum nescio quid præ me ferre, quòd vultus meus, non jàm hilarior, ut olim conspexerat in juventute meâ, sed planè ad seria compositus. Is me increpare cœpit, sed leniter, deditque intelligendum me

sibi acceptissimum esse. Ego, vix habitûs mei compos, erubui; manum ille meam strinxit, neque res id temporis processit longius. Exindè, nunquàm mihi fiebat obvius quin subsisteret; diù me alloquebatur, et os meum, staturam, egregiumque habitum laudabat indefessus. Nec plura dicam; quippè hâc meâ, ut vulgò appellant, fortunâ uti non ausus; elabi Veneris horam non semel passus sum. Neque me fugiebat quid ille me rogaret; quoties enim eum alloquebar, fremebat, trepidabat; tùm ad me propiùs accedere, et manus meas identidem ardentiùs stringere. Quod ut intelligebam apprimè, sic ego tùm pudibundus magis quàm nostrâ Gandone, haud ità sanè timidâ: illa nempè eum res istius modi edocuerat; quæ tamen, vel nullo magistro, profectò ediscuntur.

Quant au second fait, qui est d'un genre tout différent, le voici : Un jour, comme la cour était à Lyon, et qu'on parlait du voyage de Provence, je lisais à la Reine mère, dans sa chambre, à sa toilette, le projet des lettres-patentes pour la translation des reliques de sainte Madeleine. J'avais fait dresser ces lettres par M. d'An-

dilly même, à la prière de Dufresne, mon premier commis, qui était fort de sa connaissance, ayant été au service de feu M. de Feuquière, tué à la bataille de Thionville. Le Roi entra sur ces entrefaites, et me fit recommencer la lecture ; il ne trouva pas ces lettres de son goût. « Vous me faites parler comme un saint, dit-il, « et je ne le suis pas. » Je lui dis que mon premier commis avait dressé ces lettres ; mais qu'il les avait fait revoir par un des plus habiles hommes de France, en fait de style et d'éloquence. « Qui est cet habile sot ? » me répondit le Roi, fort échauffé, contre sa coutume. « C'est, Sire, lui dis-je, M. Arnauld d'Andilly. « — J'en suis bien aise, dit Sa Majesté, mais cela « ne me convient nullement. » Il prit ces lettres et les déchira et me dit, en me les jetant, « Refaites-en d'autres où je parle en Roi, et « non pas en janséniste [1]. » Paroles remarqua-

[1] Les ministres du Roi avaient chargé plus d'une fois Arnauld d'Andilly de semblables rédactions. On voit, dans ses Mémoires, qu'il rédigea, sans qu'on y fît un seul changement, l'édit qui parut contre les duels en 1643. Quant au style des lettres-patentes dont il est ici question, Louis XIV

bles, et dont, toutefois, je me suis très mal souvenu lorsque, étant entré dans l'Oratoire, je devins janséniste, par pure complaisance pour madame la duchesse de Longueville, ma marraine.

avait assurément raison de vouloir qu'on le fît parler en Roi, et non pas en janséniste; mais on ne peut s'empêcher de remarquer, à cet égard, l'effet des préventions qu'on avait profondément enracinées dans son esprit. Tant qu'il ignore encore de qui sont ces lettres, il dit : *Vous me faites parler comme un saint;* mais dès qu'on a nommé Arnauld d'Andilly, il ne veut pas parler *en janséniste.* Saint-Simon fait connaître avec quel art on avait semé, entretenu, fortifié les impressions mêlées de crainte et de haine que Louis XIV conserva toujours contre l'école d'Arnauld, de Nicole et de Pascal. (*Voyez* Note FF.) (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE XXVIII.

Épigramme de Bussy sur le nom de Dieudonné. — Sonnet attribué au poète Hesnault contre Louis XIV. — C'est Despréaux qui le donne à Brienne. — On reproche injustement à Louis XIV de manquer de courage. — Sa mère Anne d'Autriche n'eut peur qu'une fois en sa vie : ce fut quand le chancelier Séguier prit dans son sein une lettre qu'il croyait être de Cinq-Mars, et qui était d'une autre personne. — Louis XIV, encore enfant, est amoureux de la duchesse de Châtillon. — Joli couplet de Benserade à ce sujet. — Comment Brienne réfute des doutes injurieux sur la valeur du Roi. — Impassibilité d'un officier monté sur un vaisseau qui sombre en pleine mer. — Trait du grand Condé à la porte Saint-Antoine. — Réflexions sur le vrai courage. — Le comte de Guiche. — Le maréchal de Villeroi. — Celui-ci n'avait point le genre de mérite qu'un libertin se plaint d'avoir perdu, dans Pétrone; mais il n'en était pas moins brave. — Action d'éclat qui le fit remarquer sur les remparts de Dôle.

Louis XIV honorait beaucoup la piété de madame la duchesse de Longueville, et ne la recevait à la cour qu'avec les plus grandes marques d'égards. Il avait eu cependant fort peu à se louer d'elle dans sa jeunesse. Madame de Longueville avait excité contre lui la guerre de

la Fronde, et lui avait cherché des ennemis aux dépens même de sa réputation. Le jeune Roi n'en parlait pas alors autrement que toute la cour; mais ce prince faisait et disait, dans sa jeunesse, des choses qu'il n'eût pas fait bon lui rappeler plus tard.

Reprenons les choses de plus haut, je veux dire de la minorité de ce prince; quand Louis XIV ne portait encore que le surnom de Dieudonné. Bussy [1], sur ce titre si vrai et si beau, fit un jour cette épigramme :

[1] Roger de Rabutin, comte de Bussy, qu'ont rendu célèbre sa vanité, la malignité de son esprit, ses couplets satiriques, et les lettres de sa cousine madame de Sévigné, dont il ne sut pas même respecter les vertus. Disgracié par le Roi, dont il avait chansonné les amours, les saillies de son ressentiment prenaient quelquefois une couleur assez gaie; on sait qu'après avoir lu ce vers si connu que la flatterie de Boileau adressait à Louis XIV,

Je t'attends dans deux mois aux bords de l'Hellespont,

il écrivit au bout du vers : *Tarare pompon.* Bussy eut le tort de révéler des désordres qu'il fallait taire; mais on pourrait aisément prouver que son *Histoire amoureuse des Gaules* contient plus de méchancetés que de calomnies. (*Note de l'Édit.*)

Ce Roi si grand, si fortuné,
Plus sage que César, plus vaillant qu'Alexandre,
On dit que Dieu nous l'a donné :
Hélas, s'il voulait le reprendre !

Cette pièce de contrebande me fait souvenir d'un sonnet qu'on attribue au sieur Hesnault [1] : d'autres ont dit qu'il pourrait bien être du sieur Despréaux lui-même; mais pour moi, je n'en crois rien, encore que ce soit lui qui me l'ait donné. Le voici.

SONNET.

Ce peuple que jadis Dieu gouverna lui-même,
Trop las de son bonheur, voulut avoir un Roi :
« Eh bien ! dit le Seigneur, peuple ingrat et sans foi,
« Tu sentiras bientôt le poids du diadème.

« Celui que je mettrai dans le pouvoir suprême,
« D'un empire absolu voudra régner sur toi ;
« Ses seules volontés lui serviront de loi,
« Et rien n'assouvira son avarice extrême.

[1] Jean Hesnault, qui fut, comme La Fontaine, fidèle au surintendant Fouquet dans sa disgrâce. La Place, dans son *Recueil de pièces intéressantes*, cite Saint-Évremont comme auteur de ce sonnet, mais sans aucune autorité. (*Note de l'Édit.*)

« Il cherchera partout mille nouveaux moyens
« Pour te ravir l'honneur, la liberté, les biens ;
« Tu te plaindras en vain de tant de violence. »

Ce peuple en vit l'effet, il en fut étonné.
Ainsi règne aujourd'hui par les vœux de la France
Ce monarque absolu qu'on nomme Dieudonné.

Ces vers renferment plus d'un reproche injuste : on est étonné d'entendre accuser Louis XIV d'avarice; mais pourquoi donc en serait-on surpris, puisqu'on l'a bien soupçonné de manquer de courage; et cependant, comment ce prince n'eût-il pas été brave ? Les fils tiennent de leur mère, au moins autant que de leur père. Henri IV était fort brave ; Louis XIII aussi ; le Roi l'est encore plus; et cela lui vient de la fermeté et du grand courage de la Reine sa mère, qui, jamais en sa vie, n'a eu peur de rien, sinon, peut-être de la main du chancelier Seguier, quand il eut la hardiesse de chercher et de vouloir prendre dans son sein une lettre qu'elle y avait cachée, et qu'on croyait relative à des intelligences coupables avec l'Espagne. Or, elle eut peur ce jour-là : mais le chancelier trouva ce qu'il ne cherchait pas; ce fut une lettre de la princesse Anne.

de Gonzague à la Reine, où elle parlait de toute autre chose que de conjuration avec les ennemis de l'État [1]. Anne de Gonzague était la confidente des amours de la Reine avec celui qui passait pour être tendrement aimé d'elle. Quoique cela soit encore bien équivoque et bien incertain, il fallait que le bruit en fût général, et qu'on s'en cachât peu, puisque Louis-le-Grand m'en parla lui-même une fois en sa vie. Nous étions alors tous deux fort jeunes : il ne serait pas prudent, à l'heure qu'il est, de s'entretenir de semblables propos avec lui; mais en ce temps-là, on en disait bien plus, et les triolets de la Fronde ne parlaient d'autre chose.

Le Roi n'était encore alors qu'un enfant. Tout

[1] Montglat, dans ses Mémoires, a raconté cette scène étrange; elle eut lieu, du moins en apparence, au sujet des relations qu'Anne d'Autriche entretenait avec l'Espagne. « Le chancelier, dit-il, usa d'une telle rigueur envers la Reine, qu'il visita dans ses poches et sous son mouchoir de cou. » Mais il n'avait parlé ni de la lettre que le chancelier trouva là, ni du sujet présumé de cette lettre. On peut lire le passage de Montglat dans la Note GG. (*Note de l'Édit.*)

enfant qu'il fût, il avait déjà du penchant pour la duchesse de Châtillon. Aussi Benserade fit sur leur flamme naissante ce couplet de chanson :

Châtillon, gardez vos appas
Pour une autre conquête;
Si vous êtes prête,
Le Roi ne l'est pas.
Avec vous il cause;
Mais, mais, en vérité,
Pour votre beauté,
Il faut bien autre chose
Qu'une minorité.

Rien de mieux! les héros ont toujours été amoureux de fort bonne heure. On ne peut être amoureux sans être brave : un poltron, même auprès d'une belle femme, n'oserait avouer l'amour qu'il éprouve; et quand j'examine la vie du Roi, il a eu trop de maîtresses, il a fait trop de conquêtes en guerre, comme en amour, pour n'être pas courageux. Il faut bien distinguer entre brave et téméraire, entre intrépide et brutal. Cela posé, je dis que le Roi n'est ni téméraire ni brutal, mais qu'il est brave et intrépide; la voix publique ne lui est pas favo-

rable de ce côté-là : on a publié que le Roi était plus heureux que brave ; je ne l'ai point vu dans l'action, ainsi, je n'en puis rien dire d'après moi. Ce ne sont ni les mousquetades auxquelles on s'est trouvé exposé sans baisser la tête, ni les coups d'épée qu'on a portés ou parés, qui décident de la valeur ; cette vertu militaire consiste à mépriser la mort, mais non pas à la chercher sans nécessité [1]. Il faut, à mon sens, n'attacher ni trop ni trop peu de prix à sa vie.

La Guillotière était monté sur le vaisseau le *Soleil d'Or* ou *d'Argent*, dans la rade de Toulon.

[1] Si Louis XIV ne cherchait pas les périls, il est bien juste de dire aussi qu'il ne les fuyait pas. On peut en croire, à ce sujet, le témoignage de Bussy-Rabutin, qui n'est pas, en sa faveur, trop suspect de partialité. Il rapporte, dans ses Mémoires, un fait fort honorable pour Louis XIV, et dont il fut lui-même témoin au siége de Bergues, en 1658. Je sais bien que le marquis de La Fare tient un autre langage ; mais l'abbé de Choisy, mais le marquis de Montglat, confirment encore, par d'autres circonstances, le témoignage de Bussy-Rabutin. Montglat raconte même, à ce sujet, une fanfaronnade assez plaisante du cardinal de Mazarin. (*Voyez* Note HH.) (*Note de l'Édit.*)

Le vaisseau s'entr'ouvre et s'enfonce. La Guillotière, qui se trouve sur ce vaisseau, s'enveloppe froidement la tête dans son manteau, et se laisse couler. On le loue; je le blâme : il avait perdu la tête. Je me serais bien gardé de faire cela : j'aurais lutté tant que j'aurais pu contre la mer; les flots, malgré mes efforts, m'auraient englouti peut-être; mais je ne m'y serais pas jeté la tête la première. C'est être fou : la vie est notre bien le plus cher, et l'on doit la défendre jusqu'à ce que l'instant soit venu d'en faire l'abandon sans faiblesse et sans terreur.

[1] Cet événement eut lieu en 1664. Les corsaires de Tunis et d'Alger troublaient, depuis quelques années, le commerce de la France avec le Levant. Colbert, pour mettre un terme à leur piraterie, donna au Roi le conseil de former un établissement sur les côtes de Barbarie. Des troupes, transportées sur un grand nombre de bâtimens de guerre, débarquèrent à Gigeri, petite ville qui fit peu de résistance; mais le duc de Beaufort, qui commandait cette expédition, s'étant détaché pour aller faire une course sur mer, les Français, attaqués à leur tour par les Maures, qui descendirent des hauteurs, se virent obligés de remonter sur leurs vaisseaux, et de regagner les côtes de Provence. Ce fut au moment de rentrer à Toulon qu'un vaisseau qui se nom-

Pour être assuré de la bravoure, et pouvoir s'en rendre témoignage à soi-même, il faut, comme le prince de Condé, s'être vu dans le combat, en butte aux déterminés qui ont conjuré notre mort, et les avoir tués de notre propre main. C'est ainsi que ce brave prince tua Fouilloux de la sienne, à la journée du faubourg Saint-Antoine. « En voici un, dit-il, qui m'approche de bien près. » Fouilloux lui tire son coup de pistolet dans la cuisse, qui était couverte d'une casaque volante; le prince de Condé lui casse la tête et le jette à ses pieds. Voilà ce qui s'appelle brave : il a vu le péril, il l'a connu, il en a reçu la preuve sur les armes; il tue, sans s'effrayer et sans perdre le jugement, le téméraire qui l'a voulu tuer. Voilà ce qui s'appelle bravoure, et c'est, sans doute, être brave à toute épreuve.

Le comte de Guiche était encore un bon cavalier, et sans reproche, tel que le chevalier

mait *la Lune*, et non *le Soleil d'or*, sombra en pleine mer, à la vue du port; il portait dix compagnies du régiment de Picardie, et La Guillotière, maréchal de camp, officier d'un rare courage. (*Note de l'Édit.*)

Bayard, Lahire et Xaintrailles; mais il eut tort de se targuer de sa valeur pour offenser le Roi, comme je le dirai quelques pages plus bas. Quoique malheureux à la guerre, le maréchal de Villeroi est aussi fort brave. Je veux, à ce sujet, rapporter un trait de sa jeunesse. Fils du feu maréchal de Villeroi, qui avait été gouverneur de Sa Majesté, on l'a fort long-temps appelé à la cour le petit marquis : il a été assez de temps à croître et à se déniaiser. Enfin il a grandi, sauf en cette partie qui, selon Pétrone, fait le caractère des héros, quand il fait dire à un débauché : *Est pars illa quâ quondam Achilles eram.* Or, le petit marquis, de ce côté-là, n'était pas trop favorisé de la nature. Ce n'a jamais été un fort grand casseur de raquettes [1]. Il dansait fort bien, et a toujours eu beaucoup d'esprit, bien pris dans sa taille, et certainement il a du cœur. Monsieur son père était très

[1] Je ne veux pas trop chercher à connaître, malgré la citation de Pétrone, le genre de mérite qui manquait à Villeroi; mais il paraît qu'on en plaisantait assez ouvertement à la cour. En 1662, Villeroi dansait dans le ballet d'*Hercule amoureux*; le rapprochement ne lui était pas favorable. Il

habile dans le conseil; mais il ne passait pas pour brave. Son fils l'est; il a donné des preuves éclatantes de son courage.

A l'époque où le Roi conquit la Franche-Comté, le grand Condé se voyant avec lui sur le bord du fossé de Dôle, où leurs pères, dans les guerres précédentes, ne firent rien qui vaille, ce prince dit au jeune Villeroi : *Marquis, il faut ici réparer l'honneur de ton père et du mien.* Le fossé fort large est à sec, et, par conséquent, très dangéreux à passer. L'attaque fut vive et meurtrière. Le marquis commandait le régiment de Lyonnais; il passa le premier, atteignit le haut du bastion, s'y logea, et cria de

représentait un des *Plaisirs*, et Benserade lui adressa ces vers :

La troupe des Plaisirs était presque passée,
Alors qu'un jeune objet, aimable, tendre et doux,
Comme j'avais sur vous les yeux et la pensée,
Me vint dire à l'oreille, en me parlant de vous :
« Il est assurément le plus joli de tous,
« Et c'est en sa faveur que mon âme décide;
« Mais fiez-vous à moi, me dit-elle : entre nous,
« Ce n'est pas un Plaisir extrêmement solide. »

Œuvres de Benserade, t. II.

(*Note de l'Édit.*)

loin : *Mon prince, mon père est satisfait; qu'en dit le vôtre? — Nous tâcherons qu'il soit content,* dit le prince en éclatant de rire au milieu du feu, et l'instant d'après il était sur le rempart, assurant le logement que le petit marquis venait de faire avec beaucoup de conduite et de bravoure.

Il devint depuis très bon courtisan; et le Roi, qui a mis toute la vie une espèce de point d'honneur à n'avoir point de favori, l'aime pourtant, on peut le dire, jusqu'à la faiblesse.

CHAPITRE XXIX.

Louis XIV mis en parallèle avec le prince d'Orange. — Fermeté du Roi dans plusieurs circonstances. — Goût de ce prince pour les pointes et les jeux de mots. — Grave discussion sur le cocuage entre plusieurs seigneurs. — On répond à La Châtre, fort jaloux de sa femme, *qu'il n'y a plus de Lucrèce à la cour*. — La discussion recommence en présence du Roi. — Jamais on ne l'a vu tant rire. — Scène de mœurs entre Brienne et sa femme, au sujet des maris trompés. — Il la trouve un peu trop savante. — Singulier doute sur lequel il s'endort. — Esprit, amabilité de madame de Brienne. — Louange que lui donne Scarron.

Louis XIV est un prince très-dissimulé et paresseux, quoiqu'il paraisse très actif. Il ne parle que très peu et toujours à propos. Il aime qu'on le soulage dans les affaires. Il est dominé par ses ministres et par ses domestiques mêmes: il n'y a pas jusqu'à Roze et Bontems qui ne le gouvernent aussi absolument, et peut-être plus impunément, que n'ont fait le cardinal Mazarin, et le marquis de Louvois mon confrère. Pour moi, je lui avais obéi très ponctuellement; mais je me suis bien donné de garde de le maîtriser, ni de le gourmander, et moins

encore de le trahir. Il a été un temps que je l'aurais pu faire, sans qu'il eût pu s'en apercevoir. Il a fait en politique des fautes étonnantes, et qui le devaient perdre, ainsi que la France; mais le ciel le soutient et le protége visiblement. Il a détruit en France le huguenotisme, et a risqué le tout pour le tout; avec Dieu, l'on ne peut rien perdre.

Le prince d'Orange a fait de son côté toutes les avances imaginables pour acquérir l'amitié du Roi [1], il n'a pu en venir à bout; et las de tant de refus, il a dit : « Je n'ai pu avoir son « affection, j'aurai du moins son estime; qu'il « me craigne puisqu'il ne veut pas m'aimer. » Il s'est fait craindre en effet, en devenant (car c'est celui-là qui a de la politique sans bonheur) le fléau de l'Europe.

Mais si le Roi n'a pas de politique, il a de l'autorité. Jamais prince né fut mieux obéi, jamais prince ne fut plus maître de soi dans l'occasion. Souffrir une grande douleur sans se

[1] Il exista une cause particulière de rupture entre Louis XIV et le prince d'Orange : Saint-Simon nous l'a fait connaître. (*Voyez* Note KK.) (*Note de l'Édit.*)

plaindre, est sans doute une marque d'un grand courage et d'une patience héroïque; le Roi possède cette vertu au souverain degré. Le cardinal Mazarin était impatient quand il avait la goutte: le Roi en souffre sans crier, ou s'il crie quelquefois, c'est malgré lui; il en fait des excuses aux spectateurs. Dans sa grande maladie de Calais, je le voyais à toute heure; sa patience m'étonnait. Quels efforts ne fit-il point pendant le travail du vin émétique, que lui donna le sieur Dusaussay, médecin d'Abbeville? on ne l'entendit jamais se plaindre; et quand Presire lui coupa sa fistule au fondement, ce qui est une opération très douloureuse, il cria; mais qui pourrait s'en empêcher? et puis, c'est tout. Il a eu le coude démis par une chute de cheval; la douleur fut grande: il la supporta constamment. Je crains qu'il n'y ait un peu d'orgueil dans son fait; mais quand cela serait, cela ne fait pas que le Roi ne soit extrêmement maître de soi.

Je n'ai rien à dire de sa personne, sinon qu'il est grand et bien fait; mais qu'il a toujours eu de mauvaises dents, ce qui vient de ce qu'il

mange trop. Aussi, m'a-t-on dit qu'il n'en a plus du tout, et que sa bouche se ressent de ce défaut, paraissant très enfoncée. Pour les mains, il les a petites, et les doigts fort déliés : c'est marque d'adresse, et il n'en manque pas, sinon qu'il écrit fort mal : je ne parle que de l'écriture, car il dicte très bien une lettre, et il paraît beaucoup d'esprit dans tout ce qu'il dit. Il aime les pointes et les quolibets. Le maréchal duc de Vivonne et M. d'Armagnac, grand-écuyer, ont trouvé, en débitant force bons mots, le moyen de lui plaire.[1]

[1] Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et grand-écuyer de France. Il était le roi des Turlupins, dit l'abbé de Longuerue à propos du vers de Boileau,

Toutefois, à la cour, les turlupins restèrent.

Les *quolibets* du grand-écuyer n'étaient pas, en effet, de bien bon goût, si l'on en juge par celui que rapporte l'abbé de Longuerue. « M. d'Armagnac ayant un jour, dit-il, trouvé « M. le Duc, depuis prince de Condé, lui demanda pourquoi « l'on disait *guet à pens*, et non pas *guet à dinde* : par la « même raison, répondit le prince, qu'on ne dit pas : « M. d'Armagnac est un *turluchêne*, mais un *turlupin*. » Dans ce genre, la riposte valait mieux que l'attaque; mais le genre ne valait rien. Les *ana* ne sont pas, au reste, une

Un jour que nous étions à La Fère, le duc de Nevers [1], le marquis de La Châtre, mon cousin et moi, nous parlions de cocuage chez Vivonne, qui nous avait donné fort mal à souper. Il se mit à compter par ses doigts tous les cocus de sa connaissance; jamais je n'en ouïs réciter une si longue kyrielle, et je m'avisai de lui demander : « Mais vous, mon brave, ne sa- « vez-vous donc point si vous l'êtes? — Cela « peut fort bien être, répondit-il, sans que je « le sache; mais qui diable me ferait cet hon- « neur? ma femme est laide comme le péché »; et nous de rire. Alors, j'entamai une fort longue conversation sur les maris jaloux de leurs

autorité bien respectable. Les bons mots de Vivonne étaient plus piquans et de meilleur ton; je dois avouer, cependant, que dans ce passage même de ses manuscrits, Brienne cite un mot de Vivonne à la fois si licencieux et si peu conforme à l'idée qu'on a de son esprit, que je n'ai pu me résoudre à l'imprimer. (*Note de l'Édit.*)

[1] Philippe-Julien Mancini-Mazarini, duc de Nevers, neveu du cardinal Mazarin. Il aimait les lettres, et faisait agréablement des vers; mais il eut le grand tort de prendre parti pour Pradon, dans la lutte ridicule qu'il osa soutenir contre Racine. (*Note de l'Édit.*)

femmes, et je soutins que les gens de ce caractère ne devaient jamais se marier. La Châtre croyait que je parlais de lui. Il avait la femme du monde la plus belle, mais la plus sage, et il était d'une bizarrerie d'esprit si grande qu'il était presque impossible qu'il ne fût jaloux: aussi, l'était-il à la fureur. Il prit l'affirmative contre moi; car je soutenais qu'on peut et qu'on doit même être jaloux de sa maîtresse, mais jamais de sa femme. Vivonne était de mon avis; mais mon cousin ne se rendit pas pour cela, et maintint avec beaucoup de chaleur qu'on devait être également jaloux de sa femme, et tout cela, parce qu'il l'était de la sienne. Vivonne, toujours naturel et plaisant, lui dit: « Ah! ma foi, vous êtes cocu, puisque vous « avez si peur de l'être; et Brienne ne l'est pas, « quoiqu'il l'avoue, parce qu'il n'a pas peur du « cocuage. » En effet, je plaisantai le premier sur les amours de ma femme, et je leur lus des vers où je me reconnaissais cocu dans toutes les formes. La Châtre crevait de dépit dans sa peau, et croyait que nous nous moquions de lui. Le duc de Nevers, qui ne manque pas d'es-

prit, fit ce conte au Roi; et Sa Majesté voulut en avoir le plaisir devant elle, à son petit coucher.

Nous étions là tous quatre, le duc de Nevers, Vivonne, La Châtre et moi. Vivonne fit donner La Châtre dans le panneau; et lui, de rougir. Je n'ai jamais vu d'homme plus décontenancé. Le Roi riait de tout son cœur; mais le diable fut que le duc de Nevers me parla de mes vers. Je les désavouai pour être de moi, et les donnai à Martinet, mon commis. Je ne laissai pas de les dire; et La Châtre, mon cousin, de se démener comme un possédé. — « Justice! Sire, justice! je vous la « demande; parce que ma femme est belle, on « veut que je sois cocu! » Vivonne prend la balle au bond, et lui dit: « Tu l'es, mon pauvre « La Châtre; tu l'es. Il n'y a plus de Lucrèce à « la cour! et à propos, ta femme est Lorraine? « Ah! ma foi, tu l'es; il n'y a en Lorraine que « des Laïs: je ne le sais que trop, hélas! à mes « dépens. Va, va, tu l'es, et j'en suis bien aise, « pour me venger de la Lorraine, dont je me « souviendrai long-temps! » Le Roi n'a jamais ri de meilleur cœur que ce soir-là.

Or, puisque je suis tombé sur ce sujet, je dirai que ma femme, qui était quelquefois fort plaisante, avait en son humeur de grandes inégalités. Certains jours elle était folle jusqu'à l'emportement, et en d'autres elle était froide jusqu'à l'indifférence : elle aurait glacé les cœurs les plus passionnés. Un jour donc, je suis ici fort sincère, et quoique cela me regarde d'assez près, je publierai ce secret à ma honte; un jour donc elle me dit : « Va, mon mari, je te pro-« mets, si je te trompe, de te le dire. » Je n'étais pas de trop belle humeur; je lui fis la mine, et m'allai coucher sans lui répondre, bien résolu de me venger de cette impertinente parole. Elle ne me fit pas attendre à son ordinaire, et vint me baiser fort tendrement. « Je te demande par-« don, mon mari; si je te faisais ce que tu crains, « je me garderais bien de te le dire. » J'étais chagrin, et je pris encore mal son excuse. Elle devint plus tendre, et ses tendresses m'apprirent son secret. « Qui t'a rendue si savante? lui dis-je. « — C'est, me dit-elle de son air de précieuse et « d'indifférence, c'est M. le duc de Luxembourg. « — Oh ! oh ! ma foi, le petit bossu me le paiera.

« — Vous croyez donc que je dis vrai? — Fran-
« chement, je ne sais qu'en croire; vous vous
« plaisez si souvent à mentir. — Attendez donc,
« dit-elle alors, si ce n'est pas lui, c'est La Garde;
« si ce n'est La Garde, c'est Lussan, ou bien
« c'est le duc de Candale : vous en voilà bien plus
« savant! »

Il est vrai que ces quatre galans, mes rivaux, étaient fort assidus auprès d'elle; mais dans le vrai, je m'en mettais fort peu en peine. Je m'endormis, elle aussi, comme si de rien n'eût été.

Elle était fort aimable alors, et avait tout l'esprit qu'une femme puisse avoir. C'est d'elle, qui faisait des vers mieux que moi, que Scarron a dit :

De votre langueur naturelle,
Chacun à la cour est charmé.

Je ne croyais pas en tant dire des aventures de mon mariage; mais le profit que je veux

[1] Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que Brienne cite à faux; il donne ces deux lignes comme des vers, et ce ne sont point des vers que Scarron avait faits pour la comtesse de Brienne. Le 7 août 1657, il lui écrivit une lettre en

qu'on en tire, c'est que c'est trop d'être à la fois et mari et jaloux. Finissons par un conte un peu moins gaillard.

prose qu'on trouve dans ses œuvres, et qui commence ainsi : « Madame, vous avez eu la curiosité de me voir, « comme la reine de Suède; vous devriez, comme elle, « me permettre d'être amoureux de vous, et vous faire « honneur d'une chose qui déjà, peut-être, ne dépend plus « de votre consentement. » A cette phrase près, dont le tour est assez galant, la lettre n'a rien de remarquable; mais en la terminant, Scarron, au lieu de la formule ordinaire, emploie la phrase que Brienne a citée avec un léger changement. « En attendant que vous vous décidiez sur « mon bon ou mauvais destin, dit Scarron, je suis et même « serai, de quelque façon que vous me traitiez,

« *De votre langueur naturelle,*

« *l'homme du monde le plus charmé.*

« SCARRON. »

(Note de l'Édit.)

CHAPITRE XXX.

Sagesse du Roi. — Le comte de Guiche traite Louis XIV de faux brave en sa présence. — Générosité du prince. — Un ambassadeur de Hollande lui parle le chapeau sur la tête. — Indignation du Roi, qui lui tourne le dos. — Ce qu'il dit à Brienne sur l'insolence de *ce brasseur de bière*. — Cette circonstance contribue à décider la guerre contre les Hollandais. — Exemple de modération que donne le Roi en dansant dans un ballet. — Scène avec un page. — Brienne, en galopant derrière le Roi, heurte rudement son cheval. — Paroles du Roi. — Un mauvais plaisant monte par une fenêtre, et le surprend avec madame de Montespan. — Le Roi le fait mettre à Saint-Lazare. — Lauzun et Cavois, se gourment derrière lui sur le grand degré du Louvre. — La perruque de Cavois tombe à terre. — Brienne les cache tous les deux aux yeux du Roi. — Mot de Louis XIV. — Son éloge.

J'ai parlé déjà de la bravoure du Roi; quant à la sagesse, c'est une vertu qu'on ne lui disputera point. Il est avisé, prudent, et personne n'eut et n'aura jamais plus de modération; je vais le prouver par des exemples. Le premier est un mot fort imprudent que dit le comte de Guiche en sa présence, et qu'il voulut bien que Sa Majesté entendît : « Ce faux brave, disait-il à je ne

« sais quel courtisan, nous fait tous les jours bri-
« ser les bras et les jambes, et ne s'est pas encore
« exposé à un seul coup de mousquet. » Le Roi l'entendit, et ne fit pas semblant de l'entendre : il faut être bien maître de soi. Mais ce qui est plus admirable, c'est la réflexion qu'on lui fait faire, peut-être après coup, quand il eut la tête sur son chevet : « Le comte de Guiche, se dit-
« sait-il à lui-même, a raison. Il a eu la main
« estropiée pour mon service, et je n'ai jamais
« été blessé ; il est brave, et il était ivre quand
« il me traita de faux brave. Il faut se venger
« d'une parole imprudente, et faire voir que j'ai
« autant de courage que lui. » Si cela n'est pas vrai, à la lettre, cela ne laisse pas que d'être très beau sur le papier. Le maréchal de Gramont exila son fils pour quelque temps, et lui donna le moyen d'aller faire éclater son intrépidité en Hollande. [1]

[1] Jeune, bien fait, instruit sans pédantisme, magnifique dans ses goûts, adroit à tous les exercices, et surtout brave à l'excès, Armand de Gramont, comte de Guiche, avec un cœur noble, un esprit élevé, réunissait tous les moyens de plaire; aussi plut-il beaucoup, et dans le rang le plus

Puisque je parle de la Hollande, j'ai vu le Roi bien irrité contre un ambassadeur de cette république : mais ceci était plus sérieux. Vanberning, ambassadeur extraordinaire de Hollande auprès de Sa Majesté, homme de grand mérite, mais vain au possible, comme le sont tous les républicains, parlait un jour au Roi,

élevé. Monsieur, frère de Louis XIV, exigea, non sans quelques motifs, que le comte de Guiche s'éloignât de la cour ; le Roi lui donna l'ordre d'aller combattre en Pologne contre les Turcs. De retour en France, mais mêlé bientôt à de nouvelles intrigues, il fut une seconde fois exilé, et se rendit en Hollande. Ou je me trompe fort, ou l'on trouve à la suite de ses aventures galantes, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, une lettre qui fut écrite par le comte de Guiche pendant son dernier exil ; elle est remarquable, parce qu'il y juge la forme et les avantages du gouvernement hollandais avec une force de raison qu'il n'avait pu puiser dans la cour polie mais soumise du roi de France. Après avoir combattu sous Ruyter, il obtint son rappel, et se couvrit de gloire au passage du Rhin, en se jetant à cheval, et le premier, dans le fleuve, à la tête des cuirassiers. On verra, dans la Note KK, un passage écrit par madame de Motteville, et qui fait connaître dans quelle autre circonstance le comte de Guiche avait osé traiter le Roi de fanfaron. (*Note de l'Édit.*)

dans une audience publique, avec beaucoup d'insolence, enfonçant son chapeau d'une façon fort bourgeoise. Sa Majesté me regarda deux ou trois fois avant de répondre; et son regard, où je remarquais de la colère, m'embarrassa: je ne savais si le Roi voulait que je répondisse pour lui. Enfin il prit son parti, et dit à Vanberning : « Vous me parlez bien fièrement, monsieur l'am- « bassadeur; un autre Roi, moins modéré, vous « aurait fait jeter par les fenêtres du Louvre »; puis se retournant vers moi, sans lui donner le temps de répondre, il me dit : « Brienne, por- « tez-en ma plainte à ses maîtres par mon am- « bassadeur »; et il lui tourna le dos.

Vanberning changea de couleur, et ôta son chapeau, ce qu'il n'avait pas fait durant cette mercuriale. Je suivis le Roi dans son cabinet; il me dit : « Ce brasseur de bière est bien insolent. « — Oui, sans doute, Sire; j'ai eu envie de lui je- « ter son chapeau par terre, à vos pieds. — Vous « auriez mal fait, dit le Roi; mais il me le paiera « tôt ou tard, et ses maîtres aussi : j'en tirerai « satisfaction. »

[1] Cela fut cause que l'on rompit le traité de commerce

Je n'ai plus à citer que des traits de modération ; je me plais à les rapporter sans ordre, sans apprêt, tels qu'ils se présentent à mon esprit.

Un jour Sa Majesté dansait avec Bontems et quelques autres une entrée de ballet, avec de certaines castagnettes aux mains, et des plaques aux pieds ; un de ces danseurs lui donna un coup de plaque dans le gras de la jambe, et lui fit fort mal : c'est qu'il n'adressa pas bien, et manqua son coup contre la plaque, parce que le Roi était sorti de cadence. Sa Majesté se retira sans dire un seul mot.

Un jour un des pages de la chambre tenant la pantoufle du Roi par le talon, la lui présenta plusieurs fois contre le pied, par le bout, et lui

qui se projetait avec la Hollande, et que je n'eus point un bassin d'or de douze mille livres qui m'était destiné, ainsi qu'à tous les commissaires au nombre de sept, savoir : M. Séguier, chancelier de France ; M. Fouquet, surintendant des finances ; mon père ; M. de Lionne ; M. Letellier, comme ministre d'État ; M. Lepelletier, et moi. Et Sa Majesté ne fit point de présens aux trois ambassadeurs des États des Provinces-Unies, dont le premier et le dernier étaient gentilshommes ; Vanberning, qui était le second en rang, n'était que bourgeois d'Amsterdam. (*Note de Brienne.*)

fit mal aux doigts ; Sa Majesté se baissa, et prenant la pantoufle, ne lui dit jamais autre chose, sinon : « Page, prenez garde à ce que vous fai-« tes. » J'y étais, et je dis assez haut à M. le Premier, afin que le Roi l'entendît : « Ma foi, mon-« sieur, je ne sais si vous et moi serions si pa-« tiens. — Pour moi oui », dit M. le Premier. Le Roi se prit à rire, et me dit : « Tu frappes donc « tes valets? — Oui, Sire, quelquefois, quand « ils font mal. — Et qu'aurais-tu fait si on t'avait « écorché le pied comme à moi? — J'aurais jeté « la pantoufle à la tête de mon laquais. — Oh « bien ! Brienne, apprenez à être patient ; je « viens de vous en donner l'exemple. — Exem-« ple, Sire, tant qu'il vous plaira ; je suis prompt, « et je n'aime pas ceux qui pensent à toute autre « chose qu'à ce qu'ils font. »[1]

Le Roi se prit à rire ; et le pauvre page, qui était de qualité et très bien fait, mais un peu orgueilleux, m'en sut fort mauvais gré.

[1] Louis XIV n'eut pas toujours, il faut bien le dire, la même modération. Saint-Simon raconte qu'un jour il cassa sa canne sur les épaules d'un valet de pied qui venait de voler un biscuit. Le vol du biscuit fut le prétexte d'une

Encore un fait qui m'est personnel : il aurait dû me rendre plus indulgent envers les autres. J'étais jeune et fort étourdi : le Roi galopait dans les jardins de Saint-Germain-en-Laye, et moi derrière lui : le duc de Joyeuse me toucha rudement de son cheval, et donna un coup de gaule, en passant, à ma jument, qui était fort vive. Je frappai la croupe du cheval du Roi, malgré que j'en eusse, et il en fut ébranlé : je me jetai à bas, et je lui demandai pardon. Il me dit, en me voyant en posture de suppliant : « Eh mais ! c'est qu'une autre fois il ne faut pas « galoper derrière mon cheval. Relevez-vous. « Le duc de Joyeuse a plus de tort que vous. » Et il me tendit sa main, que je n'ai jamais baisée de meilleur cœur, quoique je l'aie tant et si souvent baisée.

Il ne fut point vindicatif dans une circonstance où, sans doute, il avait bien plus à se plaindre. Un nommé Briard, mauvais plaisant,

violence qu'avait excitée le chagrin le plus amer. Saint-Simon nous en a fait connaître la cause, en avouant que ce prince, toujours maître de lui, ne succomba que dans cette *unique* occasion. (*Voyez* Note LL.) (*Note de l'Édit.*)

et qui importunait fort le Roi, s'avisa un jour, à Versailles, comme Sa Majesté était enfermée avec madame de Montespan, de prendre une échelle; et passant la tête par la fenêtre, les surprit en une action qui ne pouvait, dit-on, souffrir de témoins. Il dit même je ne sais quelle impertinence. Le Roi, sans s'émouvoir, le fit prendre, et se contenta de l'envoyer à Saint-Lazare, d'où il s'est sauvé depuis avec un frère de la mission, fort las de son petit collet. [1]

Je ne rapporterai plus qu'un fait pour terminer : celui-là, j'en fus témoin, ou plutôt j'étais acteur dans cette scène.

Lauzun et Cavois, aussi fous l'un que l'autre, se gourmaient derrière le Roi, à trois pas de Sa Majesté. Il n'y avait que M. de Noailles, capitaine des gardes du corps, et moi, entre eux et le Roi : c'était sur le grand degré du Louvre. La perruque de Cavois vole à terre; le Roi se retourne; et moi, qui étais deux marches plus bas,

[1] Certes, l'impudence était rare; il faut convenir toutefois que d'être, sans jugement, conduit et renfermé dans Saint-Lazare, c'était bien aussi quelque chose : Brienne le devait savoir mieux que personne. (*Note de l'Édit.*)

je lève les bras, en étendant mon manteau, et j'empêche ainsi Sa Majesté de voir ceux qui lui manquaient de respect. « Ah! Sire, dis-je en « même-temps, il y a des choses que Votre Ma- « jesté ne doit point voir. » Elle m'en sut fort bon gré, et me dit : « Vous avez raison. » Cependant elle ne put s'empêcher de dire aux combattans : « Remerciez Brienne qui m'a empêché de « voir qui vous êtes. Qu'on se retire, et n'y re- « venez plus. » Et se tournant de mon côté, le Roi me dit : « Je vous remercie; vous m'avez « épargné la peine de me mettre en colère, et de « punir une personne que j'aime. » Tout cela est d'une grande sagesse.

Qu'on me cite un prince qui ait jamais montré plus de dignité, de vrai courage, de modération, de générosité, de sens dans les paroles, et de grandeur d'âme dans ses actions! Si j'étais encore à sa cour, admis dans sa familiarité, comme autrefois; honoré de ses bonnes grâces, mes louanges pourraient paraître suspectes; mais on peut croire aux éloges d'un homme qui écrit ces lignes à Saint-Lazare.

FIN DES MÉMOIRES DE BRIENNE.

ÉCLAIRCISSEMENS

HISTORIQUES.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES.

CHAPITRE VIII, NOTE A, PAGE 11.

L'ANECDOTE qu'on va lire est extraite d'un petit ouvrage intitulé *Mémoires D. M. L. D. M.* (de madame la duchesse Mazarin), imprimé à Cologne, chez Pierre du Marteau, en 1675. Je sais fort bien que ces Mémoires ne sont pas de la duchesse; je sais fort bien qu'on les attribue, soit à Saint-Évremont, soit à Saint-Réal, qui, après avoir conçu peut-être trop d'attachement pour madame de Mazarin, la suivit en Angleterre, précisément à l'époque où parut ce petit ouvrage. Ces circonstances mêmes me confirmeraient dans l'idée qu'il renferme un grand nombre de particularités fort exactes. Saint-Évremont vivait à Londres dans l'intimité de la duchesse, et Desmaiseaux, ami de Saint-Évremont, n'aurait pas compris ces Mémoires dans les deux volumes qu'il a publiés en 1740, s'ils n'eussent renfermé que des fausse tés [1]. Enfin, il y a joint les plaidoyers d'Évard lors des procès de la duchesse avec son mari;

[1] Mélanges *curieux des meilleures poésies attribuées à M. de Saint-Évremont*, 2 vol. in-12.

et malgré tous les ménagemens que sait garder Évard, avocat du duc de Mazarin, ses plaidoyers mêmes établissent et constatent la vérité des faits rapportés dans les Mémoires. La petite histoire qu'on va lire n'est pas l'unique objet de cette explication, qui a presque l'air d'une dissertation critique; mais j'ai cru devoir entrer dans ces détails, parce que j'aurai plus tard occasion de citer encore les Mémoires de madame la duchesse de Mazarin en parlant de son mari, dont Brienne raconte les fautes et décrit les travers au chapitre XVII de ses Mémoires.

C'est la duchesse de Mazarin qui raconte ou qui est censée raconter une aventure de sa jeunesse.

« Une autre chose qui nous fit fort rire en ce temps-là, fut une plaisante galanterie que M. le Cardinal fit à madame de Bouillon, qui pouvait avoir six ans; la cour était pour lors à La Fère. Un jour qu'il la raillait sur quelque galant qu'elle devait avoir, il s'avisa à la fin de lui reprocher qu'elle était grosse. Le ressentiment qu'elle en témoigna le divertit si fort, qu'on résolut de continuer à le lui dire; on lui étrécissait ses habits de temps en temps, et on lui faisait accroire que c'était elle qui avait grossi. Cela dura autant qu'il fallait pour lui faire paraître la chose vraisemblable; mais elle n'en voulut jamais rien croire, et s'en défendit toujours avec beaucoup d'aigreur, jusqu'à ce que le temps de l'accouchement étant arrivé, elle trouva un matin entre ses draps un enfant qui venait de naître. Vous ne sauriez com-

prendre quel fut son étonnement et sa désolation à cette vue. *Il n'y a donc*, disait-elle, *que la Vierge et moi à qui cela soit arrivé; car je n'ai du tout point eu de mal.* La Reine la vint consoler, et voulut être marraine; beaucoup de gens vinrent se réjouir avec l'accouchée, et ce qui avait été d'abord un passe-temps domestique, devint à la fin un divertissement public pour toute la cour. On la pressa fort de déclarer le père de l'enfant; mais tout ce qu'on en put tirer, fut, *que ce ne pouvait être que le Roi ou le comte de Guiche, parce qu'il n'y avait que ces deux hommes-là qui l'eussent baisée.* » (*Mémoires D. M. L. D. M.*, à Cologne, chez Pierre du Marteau, 1675.)

Chapitre X, Note B, Page 40.

« Madame de Brienne, que la Reine estimait pour son mérite et sa piété, étant un jour dans sa chambre, me dit qu'une certaine coureuse, nommée dame Anne, qui dans Paris gagnait de l'argent en chantant par les rues des chansons infâmes contre le respect qui était dû à cette princesse, était alors en prison, et dans un pitoyable état. Je le dis à la Reine, à la prière de madame de Brienne, qui ne voulut pas lui en parler, par quelque motif que je ne pus savoir. Cette princesse ne me répondit rien, et je ne lui en parlai plus. Quelques jours après, la même madame de Brienne me dit qu'elle avait été voir cette dame Anne, et qu'elle ne l'avait plus trouvée dans

sa prison ; qu'elle était alors dans une chambre voisine, bien servie, bien couchée et bien nourrie, et qu'on ne savait pas d'où pouvait procéder cette merveille. Nous sûmes alors que la Reine seule avait fait cette belle action ; et quand nous lui en parlâmes, elle ne voulut pas nous écouter : et l'histoire finit ainsi. » (*Mémoires de madame de Motteville*, t. IV, pag. 293.)

Chapitre X, Note C, Page 45.

« La grande passion qu'avait madame de Hautefort pour la conservation de la réputation de la Reine n'avançait pas ses affaires en lui disant tout ce qu'elle savait, et moi qui ne pouvais me défaire de cet attachement et de cette fidélité que j'avais toujours eue pour elle, je n'en faisais pas mieux les miennes ; car, au commencement de la régence, la Reine m'ayant commandé de l'avertir de tout ce que je savais, qu'elle se fiât en moi, et que je ne craignisse rien, je crus qu'elle entendait par là que je lui dirais bonnement tout ce qu'on dirait d'elle, pour s'en instruire et se corriger ; mais comme son dessein n'était autre, sinon que je révélerais ceux qui blâmaient sa conduite, et que j'aurais une complaisance aveugle ; nous ne nous entendîmes point ; de sorte que je ne la servais pas selon son intention, mais bien selon la mienne, qui était de la servir véritablement.

« Un jour, après que le conseil fut fini, j'entrai dans le cabinet des livres, au Louvre, où il se tenait, et je trouvai la Reine presque seule; car il n'y avait avec elle que M. de Guitaut, capitaine de ses gardes, et mademoiselle de Siffredi, l'une de ses femmes de chambre. Dès que Sa Majesté me vit, elle m'appela à son ordinaire, et me demanda ce qu'on disait. Suivant le commandement qu'elle m'avait fait, je lui parlai librement, et peut-être un peu trop : je lui répondis que j'étais fort triste, et que je ne savais ce que je lui devais dire; qu'en ne lui disant rien, je n'obéissais pas à ses ordres, et qu'en lui rapportant les bruits communs, je me mettais au hasard de lui déplaire. Elle me répartit qu'elle voulait absolument que je lui disse toutes ces choses, et qu'elle me le commandait. Je lui dis donc que tout le monde parlait d'elle et de Son Éminence, d'une manière qui la devait faire songer à elle; que sa vertu l'avait mise où elle était, que sa bonne réputation l'avait défendue de ses ennemis; qu'elle avait su consoler toute la France de la mort du feu Roi, qu'elle avait vu elle-même tout Paris aller au-devant d'elle, jusqu'à Saint-Germain, avec des acclamations qui lui faisaient bien voir avec quelle satisfaction elle était reçue pour régente, avant même que le Parlement l'eût déclaré; que si une fois elle ne répondait pas à ce qu'on attendait d'elle, et qu'elle donnât sujet à ses ennemis de la décrier, elle verrait bientôt un grand changement, non seulement dans les esprits, mais dans les affaires.

Elle me demanda qui m'avait dit cela. Je lui dis: tout le monde, et que cela était si commun, qu'on ne parlait d'autre chose. Elle devint rouge, et se mit fort en colère, disant que c'était M. le Prince qui la décriait, et faisait courir ces bruits, que c'était un méchant homme. Je lui répliquai que, puisqu'elle avait des ennemis, elle devait bien prendre garde de leur donner sujet de parler : à quoi elle repartit que, quand on ne faisait point de mal, on ne devait rien craindre. Je lui répondis que ce n'était pas assez, et qu'il fallait garder les apparences, parce que le public ne s'arrête pas à ce qui est, mais à ce qu'on dit. Après avoir bien battu les vitres avec son éventail, elle s'apaisa un peu, et je pris sujet de lui dire qu'elle avait un exemple bien récent pour sa conduite, savoir, celui de la Reine-mère, Marie de Médicis, et du maréchal d'Ancre, et que les fautes qu'elle avait faites la devaient instruire pour les éviter. *Quelles fautes?* me dit-elle. *D'avoir fait mal parler d'elle et de cet Italien,* lui répondis-je, *d'avoir abandonné dans la prospérité ceux qui l'avaient servie dans sa première disgrâce, ce qui avait été cause qu'à la seconde, elle avait été abandonnée de tout le monde, ou assistée fort faiblement : qu'elle n'avait point eu soin dans sa prospérité de s'assurer de bonnes places, ou ports de mer, ou frontières, ni fait provision d'argent, et qu'enfin elle était morte de faim.* Elle me dit qu'elle y donnait bon ordre, et qu'elle ne craignait pas de manquer, parce qu'elle ne se

départirait jamais du service du Roi. Je lui dis alors que, puisqu'elle se chagrinait, je ne l'avertirais plus de rien. Elle me répondit que ce n'était pas contre moi, et qu'elle voulait que je continuasse à lui faire savoir toutes choses. Là-dessus, il entra quelqu'un qui finit le dialogue.

« Je ne fus pas le seul qui donnai cet avis à la Reine, et qui lui rapportai l'exemple de la feue Reine-mère. M. Cottignon, père de mon épouse, que j'introduisis un jour dans la chambre de Sa Majesté, suivant la franchise de son naturel, lui dit la chose devant le monde, et avec bien moins de réserve ; ce qui arriva sur ce que la Reine lui ayant dit que si la défunte Reine l'avait voulu croire, elle aurait évité tous les malheurs qui l'avaient accablée. M. Cottignon lui répliqua librement : *Il est vrai, madame; mais vous êtes toutes faites comme cela : si vous vouliez vous jeter par la fenêtre, il ne serait pas permis de vous retenir par votre robe; il faut vous laisser noyer.*

« Comme je voyais que tous ces discours fâchaient la Reine, j'essayai de la détromper par une autre voie, et plus libre et moins dangereuse : j'écrivis une lettre où je marquai généralement tous les bruits qu'on faisait courir d'elle, ce qu'elle devait faire pour les détruire, et les choses que je prévoyais devoir arriver, si elle n'y donnait ordre. L'ayant fait copier d'une autre main, je la mis dans son lit, où elle la trouva en se couchant : elle se mit fort en colère après l'avoir lue; ce qu'elle me fit paraître le lende-

main matin, en me la montrant, sans pourtant me permettre de la lire; mais cette voie ne réussit pas mieux que les autres.

« Il y avait encore quelque espérance que les choses pourraient changer par le retour de madame de Chevreuse; mais M. le Cardinal craignant son esprit, prévint celui de la Reine contre elle, et l'engagea de vivre avec elle d'une manière plus réservée que par le passé; c'est pourquoi Sa Majesté était résolue de m'envoyer au-devant d'elle, pour lui dire qu'elle changeât d'humeur, parce qu'elle-même en avait changé; mais M. le Cardinal ne me croyant pas assez dans ses intérêts pour lui inspirer les sentimens qu'il voulait, choisit Montaigu à ma place, pour faire cette commission. A son arrivée, madame de Chevreuse se trouva aussi étonnée que les autres; car elle ne trouva aucun reste de cette grande amitié du temps passé; ce qui lui fit prendre le parti des importans, dont M. de Beaufort, autrefois de ses amis, était le chef. » (*Mémoires de M. de Laporte, etc.*, page 228.)

Chapitre X, Note D, Page 50.

Louis XIV aima d'abord Olympia Mancini, qui épousa depuis le comte de Soissons, « s'étant aperçue, dit madame de Motteville, que l'amitié du Roi n'était qu'un amusement. » Son amour pour la troisième nièce du Cardinal, Marie Mancini, fut plus sérieux et plus

durable. Cependant cette femme, quelque temps célèbre par la passion qu'elle sut inspirer au jeune Roi, n'était alors rien moins que jolie. Elle était grande et maigre, elle avait le cou et les bras longs et décharnés; son teint était ou jaune ou brun; ses dents étaient fort belles, mais ses yeux noirs avaient, avant d'exprimer un sentiment tendre, quelque chose de rude, et conservèrent de la hardiesse. Sa passion, quoique violente, était accompagnée de tant d'ambition, qu'elle s'y était engagée sans crainte d'elle-même, étant assurée de la vertu du Roi; « et si elle en doutait, dit madame de Motteville, ce doute ne lui faisait pas de peur. »

« Le Roi ne paraissait plus aux yeux de la Reine-mère, continue-t-elle, sans mademoiselle Mancini; elle le suivait en tous lieux, et lui parlait toujours à l'oreille en présence même de la Reine, sans que la bienséance ni le respect qu'elle lui devait l'en empêchât. Toutes ces raisons obligèrent Sa Majesté d'en parler au Roi; mais il n'écouta pas ses conseils avec la même docilité qu'il avait accoutumé d'avoir pour elle. D'abord il lui résista, et parut avoir même quelque aigreur.

« Le Roi ne pensait qu'à chercher son divertissement, et la Reine ne pensait qu'à faire qu'il vécût comme un véritable chrétien, et à éloigner de son cœur tout ce qui pouvait empêcher que l'Infante sa nièce, à qui elle le destinait, n'en fût pas aimée. L'aversion que la Reine avait pour mademoiselle de

Mancini s'était fort augmentée par un discours que lui avait fait son oncle. Il était esclave de l'ambition, capable d'ingratitude, et du désir naturel de se préférer à tous autres. Sa nièce, enivrée de sa passion, et persuadée de l'excès de ses charmes, eut assez de présomption pour s'imaginer que le Roi l'aimait assez pour faire toutes choses pour elle : de sorte qu'elle fit connaître à son oncle, qu'en l'état où elle était avec ce prince, il ne lui serait pas impossible de devenir Reine, pourvu qu'il y voulût contribuer. Il ne voulut pas se refuser à lui-même le plaisir d'éprouver une si belle aventure, et en parla un jour à la Reine, en se moquant de la folie de sa nièce, mais d'une manière ambiguë et embarrassée, qui lui fit entrevoir assez clairement ce qu'il avait dans l'âme pour l'amener subitement à lui répondre ces mêmes paroles : « Je ne crois pas, M. le Cardinal, que le Roi soit « capable de cette lâcheté ; mais s'il était possible « qu'il en eût la pensée, je vous avertis que toute la « France se révolterait contre vous et contre lui ; « que moi-même je me mettrais à la tête des ré- « voltés, et que j'y engagerais mon fils. » La suite de cette conversation a été amère à cette généreuse mère, par le ressentiment que ce ministre a caché à tout le monde, mais qu'il a conservé toute sa vie dans le cœur, et qui a produit en mille occasions des effets dont on n'a point su la cause. Le Roi même a pu ignorer jusqu'à quel point a été son ambition, qui était voilée sous les emportemens de cette fille,

qui étaient plus pardonnables à elle qu'au Cardinal, et ne pouvaient déplaire à celui qui s'en voyait éperdument aimé. » (*Mémoires de madame de Motteville*, t. V, p. 2.)

La passion était vive, en effet, et celle qui l'éprouvait ne cherchait point à la dissimuler : qu'on en juge par ce trait que rapporte la duchesse de Mazarin dans ses Mémoires, ou, si l'on veut, Saint-Réal parlant en son nom.

« Il ne tenait pas à ma sœur la connétable que je n'aimasse quelque chose de même que j'étais aimée. Comme elle avait un attachement sincère pour le Roi, elle aurait bien souhaité de me voir quelque faiblesse semblable; mais mon extrême jeunesse ne me permettait pas de m'attacher à rien, et tout ce que je pouvais faire pour l'obliger, c'était de témoigner quelque complaisance particulière pour ceux des jeunes gens que nous voyions, qui me divertissaient davantage dans les jeux d'enfant qui m'occupaient alors. La présence du Roi, qui ne bougeait du logis, les troublait souvent. Quoiqu'il vécût parmi nous avec une bonté merveilleuse, il a toujours eu quelque chose de si sérieux et de si solide, pour ne pas dire de si majestueux dans toutes ses manières, qu'il ne laissait pas de nous imprimer le respect, même contre son intention. Il n'y avait que ma sœur la connétable qu'il ne gênât pas; et vous comprenez aisément que son assiduité avait des agrémens pour ceux qui en étaient la cause qu'elle n'avait pas pour

les autres. Comme les choses que la passion fait faire paraissent ridicules à ceux qui n'en ont jamais senti, celle de ma sœur l'exposait souvent à nos railleries. Une fois, entre autres, nous lui fîmes la guerre de ce qu'apercevant de loin un gentilhomme de ma maison, qui était de la taille du Roi, et qu'elle ne voyait que par-derrière, elle avait couru à lui les bras ouverts en criant : *Ha, mon pauvre Sire!*» (*Mémoires D. M. L. D. M.*, à Cologne, chez Pierre du Marteau; 1675.)

Chapitre XII, Note E, Page 84.

Des ambassadeurs polonais étaient venus demander la main de la princesse à la cour de France : le mariage eut lieu par procuration.

« On eut quelque dessein, dit madame de Motteville, de célébrer ce mariage avec les cérémonies requises en de telles occasions, afin de faire voir la grandeur de la France à cette barbare nation; mais comme les rangs n'y sont point réglés, et que chaque prince veut aller devant les autres, on s'arrêta sur cette difficulté, qui ne put se lever par toutes les propositions qui se firent pour en ôter la conséquence. Il s'éleva un grand murmure de tous côtés; et tant d'anciennes disputes se renouvelèrent, que la Reine jugea plus à propos d'en étouffer la suite, en faisant cette cérémonie en particulier. On commença par Mademoiselle, à exclure tout le reste; si bien que jamais noces ne furent plus solitaires, pour être faites

sous la pourpre et avec le sceptre. Le jour étant pris, madame la princesse Marie vint de l'hôtel de Nevers, dès le matin, dans la chambre de madame de Bregi, femme de l'ambassadeur de France, qui logeait au Palais-Royal ; ce lieu était assez proche de la chapelle pour y pouvoir descendre quand on aurait besoin d'elle. Je la fus voir comme elle s'habillait pour cette célèbre journée ; je la trouvai belle et plus blanche, ce me semble, qu'à son ordinaire, quoiqu'elle le fût beaucoup de son naturel : mais les dames, dans les grandes occasions, ne se contentent jamais de ce que la nature leur donne. Elle était de belle taille, et alors elle était d'un embonpoint raisonnable ; elle avait les yeux noirs et beaux, les cheveux de même couleur, le teint beau, les dents belles ; et les autres traits de son visage n'étaient ni beaux ni laids ; mais tout ensemble, elle avait de la beauté, avec un grand air, dans toute sa personne, qui convenait à une reine. Elle paraissait mériter ce qu'elle avait pensé avoir en épousant le duc d'Orléans, et ce qu'elle allait être alors en se mariant à un roi !... »

Quand elle quitta la France, accompagnée de la maréchale de Guébriant, qui avait le titre d'*ambassadrice de France*, on lui rendit partout les plus grands honneurs, en Flandre, en Hollande, et dans toutes les villes d'Allemagne. Le Laboureur, dont je conserverai l'orthographe, entre à ce sujet dans des détails curieux :

« A Lubeck, le sénat députa, dit-il, quelques uns

du corps pour aller haranguer la Royne, et pour lui présenter, outre les viandes, le vin et l'avoine, un vase de vermeil doré, fait en manière de pomme de pin, avec un bouquet émaillé, sur le couvercle, et la figure d'un Bacchus à cheval sur un tonneau, qui embrasse le pied; dont elle les remercia par la bouche de monsieur l'évesque d'Orange. Le lendemain, du matin, ils s'acquittèrent de la même civilité envers madame la mareschalle de Guébriant, et ils lui donnèrent aussi un vase de vermeil doré, émaillé de plusieurs couleurs. » (*Relation du Voyage de la Royne de Pologne*, page 108.)

En racontant plus bas l'entrée de la Reine à Dantzick, Le Laboureur décrit ainsi le costume des gentilshommes polonais qui faisaient partie du cortége:

« Toute cette milice prit ses rangs et marcha, en très bon ordre, devant le carrosse de la Royne; à la teste paroissoient, dans un lustre digne d'une admiration universelle, deux cents gentilshommes de la principale noblesse de Pologne, tous aussi héroïquement vestus qu'ils estoient montés. Leurs habits estoient, pour la pluspart, de toile d'or persique à fleurs, ou de velous plein de diverses couleurs les plus rares du Levant, doublés de fourrures d'un prix inestimable: car elles estoient de pointes de zibelines, ou de peaux de pieds de panthère, qui sont autant ou plus chères que les martres, selon la qualité des mouchetures qui s'y rencontrent. Sous ces vestes ou dolomons, ils avoient de riches tuniques, qu'ils appellent jupans,

presque toutes de drap d'or, ou de brocatelle d'or, d'argent et de soye, dont les fleurs et les façons estoient faites à l'aiguille : car c'est l'ouvrage des dames du pays. Les bonnets estoient de même doublés de pointes de martres, où tel avoit, selon sa richesse, une agraffe de diamans de dix ou vingt, et même jusqu'à trente mille écus de valeur, pour attacher au bout de son aigrette de plumes de héron noires, ou pour sa plume seule d'espervier. Pour descrire leurs chevaux, il faut qu'il m'eschappe trois vers du septième livre de l'*Éneide* de Virgile :

Instratos ostro alipedes, pictisque tapetis,
Aurea pectoribus demissa monilia pendent :
Tecti auro, fulvum mandunt sub dentibus aurum,

puisqu'ils estoient caparassonnés de velous de diverses couleurs, en broderies d'or et d'argent, avec des brides presque toutes d'or pur, et les autres d'argent doré, généralement couvertes de toutes sortes de pierreries. Ils portoient, sur la testière et aux deux costés du col, de grandes aigrettes noires de plumes de héron, de plus de cent pistoles la pièce, les moindres, quelques autres montant à mille écus, et pendantes encore d'une agraffe d'or et de pierreries. Outre cela, pendoit à l'arçon de la selle un grand cimetère d'or ou d'argent doré, garni différemment de perles, de diamans, de rubis, de turquoises, d'émeraudes et d'autres pierres fines : celui qu'ils portoient au costé estoit de même. Les carquois de ceux qui portoient des flèches estoient de chagrin, et les coins et le milieu de

ces carquois estoient garnis d'or et d'argent trait à l'aiguille. Tous, généralement, avoient des boutons d'orfévrerie d'or, couverts de pierrerie; les ayduchs aussi en avoient d'argent massif, avec de grandes agraffes de mesme. Enfin tout ce que les Grecs ont écrit de la richesse et du luxe des Perses anciens, n'égale point ce que nous vismes et ce que nous ne pouvons, à présent, nous persuader d'avoir veu. » (*Relation du Voyage de la Royne de Pologne*, page 143.)

Le repas de cérémonie qui suivit cette entrée, n'offrit point de particularités moins curieuses.

« La Royne commença la santé du Roy son époux, et madame la mareschalle de Guébriant porta consécutivement, au prince Charles, celles du Roy très-chrestien et de la Royne sa mère, qui fut accomplie; puis Sa Majesté but aux prélats et aux sénateurs qui l'avoient saluée de mesme en cérémonie, tous debout, à la mode de Pologne. Le service des viandes levé, l'on ôta aussi la nappe, sous laquelle il y en avoit une autre de satin cramoisi, puis une de fleurs et de réseaux à jour, d'or, d'argent et de soie; et enfin, après celle-ci, une de toile blanche, qui fut couverte de nouveau d'autres pyramides de sucre comme les premières, mais plus petites, qui furent aussi le butin des pages, à qui elles furent abandonnées comme les autres, à la fin du souper, et dont chacun emporta son morceau en si peu de temps et avec tant de diligence, que la confusion de cette curée ne dura qu'un moment. Le dessert fut de cent coupes de vermeil doré,

de confitures, de sucre candi de toutes sortes, à cinq rangs de vingt chacun, sur lesquelles le grand tranchant fit l'essai comme auparavant. Le tout levé avec la nappe, l'on en vit encore dessous une autre de satin cramoisi, où elle fut enveloppée, et toutes les serviettes le furent de mesme. Il y avoit sur la table un très riche tapis de Turquie, battu d'or, d'argent et de soye. La Royne y demeura quelque temps, jusques à ce que la foule, qui estoit si grande, nonobstant les ordres que l'on avoit apportés, que tout le monde suoit d'empressement, se fust escoulée. » (*Relation du Voyage de la Royne de Pologne*, page 154.)

La Reine n'eut pas lieu d'être aussi flattée de l'accueil que lui fit le Roi son époux, s'il faut en croire madame de Motteville.

« Elle fut reçue dans Varsovie avec peu de bruit, parce que ce prince était vieux, accablé de goutte et de graisse; et qu'étant malade et chagrin, il ne voulut aucune cérémonie à son arrivée. Il ne la trouva pas si belle que ses portraits, et ne témoigna pas estimer sa personne. J'ai ouï dire à la maréchale de Guébriant, qui fut la conduire par l'ordre de la Reine, que ce vieux mari la reçut à l'église, dans une chaise dont il ne se leva point, et n'en fit pas même le semblant. Quand elle fut auprès de lui, elle se mit à genoux devant lui, et lui baisa la main. Ce prince reçut son salut sans nulle marque de douceur et de bénignité. Il la regarda gravement, et se laissa baiser la main sans lui rien dire; en même temps il se tourna

vers Bregi, ambassadeur auprès de lui, et lui dit tout haut : *Est-ce là cette grande beauté dont vous m'aviez tant dit de merveilles?*

« La maréchale de Guébriant m'a conté que cette princesse, qui ne vit en lui que de la rudesse, et qui s'aperçut du dégoût qu'il témoigna pour elle, en demeura surprise ; et que cette mauvaise réception, avec la fatigue du voyage, la firent si laide, qu'elle trouva que ce Roi avait raison d'en être dégoûté : le rouge du dépit et de la honte ne farde point les dames, et la douleur ôte le feu des yeux. Ce prince, malade et goutteux, après avoir fait le cruel, se leva de sa chaise, et s'approcha de l'autel, où, sans quitter sa rudesse, il épousa, tout de nouveau, sa reine, qui se rassit pour aider à chanter les psaumes qui se dirent en louange de Dieu, et pour lui rendre grâces de leur mariage. Ensuite on mena la Reine dans la maison du Roi son mari, où Leurs Majestés polonaises furent servies à souper d'une viande qui parut effroyable aux yeux de cette reine et de la maréchale de Guébriant, et pire encore mille fois à leur goût. Tout ce qu'elles virent enfin leur fit peur; et le soir, la Reine, tout effrayée de l'état où elle était, dit, tout bas, à sa conductrice, qu'il valait mieux s'en retourner en France. Le reste de la journée se passa de la même manière. Son roi ne lui parla jamais ; et bien loin de lui témoigner quelque sentiment de tendresse, il fallut, contre son attente, qu'elle allât, dans un appartement séparé, passer la nuit toute seule.

« Madame de Guébriant en fit des plaintes, et dit à ceux de cette nation qu'elle connaissait pour être de ceux qui avaient accompagné la reine de Pologne, que la France serait mal contente si on témoignait mépriser ce qui venait d'elle. Elle leur dit qu'elle ne pouvait s'en retourner satisfaite, si elle ne voyait le Roi moins indifférent pour la Reine. Ses plaintes firent cesser, en quelque façon, le mépris de ce prince, et le forcèrent enfin de la traiter un peu mieux, et de vivre avec elle comme avec sa femme. Quand madame de Guébriant la quitta, elle commençait à être plus contente, et à se consoler avec les dons magnifiques qui lui venaient de tous côtés : car, en ce pays, quand les rois se marient, leurs sujets sont accoutumés de faire à leur reine des présens de grande valeur. L'espérance de se faire riche consola celle-là : elle devint riche, et les trésors qu'elle amassa lui servirent, bientôt après, dans les grandes traverses que Dieu lui envoya depuis, qui l'ont rendue illustre par les marques qu'elle a données, à toute l'Europe, de sa fermeté et de son courage. » (*Mémoires de madame de Motteville.*)

Chapitre XIII, Note F, Page 91.

Quand la protestation de la Reine eut ôté toute espérance au Cardinal de donner sa nièce en mariage au jeune Roi, il entra dans le projet de lui faire épouser l'Infante ; mais, pour forcer le roi d'Espagne

à se déclarer, le Cardinal agit avec adresse. Toute la cour de France partit pour Lyon. Le bruit se répandit que Louis XIV épouserait la princesse de Savoie : elle vint, en effet, à Lyon avec sa mère. Louis XIV ne reçut point, en la voyant, une impression défavorable. La reine Anne d'Autriche, qui n'avait d'autre pensée que l'alliance avec l'Infante d'Espagne sa nièce, tremblait que le Roi ne prît un goût trop décidé pour la princesse de Savoie; mais le roi d'Espagne, en apprenant ce projet de mariage, avait dit : *Esto no puede ser, y no será,* cela ne peut pas être et ne sera pas. Par ses ordres don Antonio Pimentel traversa toute la France sans passeport et sous un déguisement; il entra dans Lyon le même jour que la cour. Connu d'un des domestiques du cardinal Mazarin, il parvint secrètement jusqu'à lui; et dans le moment où la reine Anne d'Autriche, rêveuse et mélancolique, s'abandonnait à toutes ses craintes, le Cardinal entra chez elle en riant, et lui dit : « Bonnes nouvelles, madame! je viens offrir à Votre Majesté la paix et la main de l'Infante. »

Un premier traité fut signé à Paris. Je vois, par une note de Brienne en marge de son manuscrit, que cet acte mystérieux fut depuis brûlé à Fontarabie, du consentement des parties, par le baron de Batteville, commissaire d'Espagne, et par le sieur Tronson, commis de Brienne.

Chapitre XIII, Note G, Page 92.

Entrevue entre le Cardinal et don Louis de Haro.

« Le cardinal Mazarin prétendit que les deux premiers ministres, avant que d'entrer en conférence publique, se devaient l'un à l'autre une visite particulière ; et il prétendit que la première lui était due à cause, tant de sa pourpre et de la dignité de cardinal, que de son indisposition et de sa faiblesse, dont il avait peine de revenir. Cette dernière raison lui agréait d'autant plus qu'elle remédiait sans doute à l'un des inconvéniens qui était que les grands d'Espagne refusaient de donner le pas ou la main à un cardinal chez lui. Le nôtre recevant au lit la visite, eût été hors d'état de prendre ni le pas ni la main de don Louis. Celui-ci ne voulut rien résoudre là-dessus qu'après en avoir reçu l'ordre de Madrid. Le conseil du roi d'Espagne ne trouva pas à propos que le plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique fût le premier à mettre le pied en France pour en visiter un autre, qui n'avait pareillement que le caractère et la qualité de plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne.

« On juge assez de là et de quelques autres démarches des Espagnols, qu'ils n'avaient point du tout hâte, ou du moins qu'ils voulaient qu'on le crût ainsi : en quoi l'on peut dire qu'ils se rendaient insupportables, et que néanmoins leurs affaires n'en allaient pas mieux pour cela. « Je suis au désespoir »,

écrit le cardinal Mazarin dans quelques unes de ses lettres du vingt-neuvième juillet, « que don Louis « tienne une conduite si flegmatique. Le climat de « son pays le doit obliger à cela, et peut-être la « créance qu'il prendra ainsi avantage sur l'impa- « tience des Français; je tâcherai pourtant de la cor- « riger en sorte qu'il se trompe dans son calcul. »

« On rapporte, ou plutôt on devine deux autres motifs du flegme et de la lenteur de don Louis de Haro; l'un, qu'il ne désespérait point que par l'éloignement de notre premier ministre les affaires de la cour de France ne pussent changer, et prendre un train plus favorable à celle d'Espagne; et l'autre, qu'il se laissait flatter de vaine gloire, et qu'il était bien aise de jouir long-temps d'un avantage et d'un état qui le rendait, avec le cardinal Mazarin, comme l'arbitre de la fortune des souverains et des peuples, puisque de la décision de ces deux ministres dépendait le bonheur ou le malheur de toute l'Europe.

« Enfin, la première conférence fut arrêtée et tenue le treizième d'août. Notre Cardinal s'y rendit en grande pompe et solennité; il partit en carrosse, de Saint-Jean-de-Luz, sur les dix heures du matin, accompagné des maréchaux de Gramont, de Villeroi de Clérembault, du grand-maître de l'artillerie, du duc de Créqui, du bailli de Souvré, et précédé d'environ quatre cents, tant mousquetaires à pied que gardes à cheval, conduits par leur capitaine et leur lieutenant. Six autres de ses carrosses allaient en

queue, avec ceux des personnes qui étaient dans le sien, des archevêques de Lyon et de Toulouse, et de plusieurs autres prélats au nombre de vingt. Derrière les carrosses, et à la tête de douze beaux chevaux de main, couverts de housses de drap rouge brodées d'écussons aux armes de Son Éminence, marchaient ses écuyers avec seize pages très bien parés et très bien montés. Ils étaient suivis de leur gouverneur, et de six autres chevaux de main, caparaçonnés comme les précédens, et menés par autant de palfreniers, aussi à cheval, et vêtus de très belles livrées. Ce cortége, de quatre à cinq cents personnes, marcha en très bel ordre aux fanfares des trompettes, jusqu'au passage appelé Pas-de-l'Hôpital ou passage de France en Espagne. Cent cinquante mousquetaires s'étaient déjà postés sur le bord de la rivière vis-à-vis de l'île choisie pour la conférence; vingt-cinq autres s'étaient saisis de l'avenue du pont, afin qu'il n'y passât que soixante personnes de qualité du côté de Son Éminence, avec autant de ses gardes. C'était la manière et l'ordre que don Louis de Haro devait pareillement observer. M. le Cardinal arriva un peu avant don Louis; il entra dans sa cabane, et les seigneurs de sa suite, avec la noblesse française, entrèrent dans la leur, sous un même toit, mais séparée par une cloison, en sorte qu'ils ne pouvaient pas s'entretenir avec les Espagnols, ni même les voir.

« Incontinent après on aperçut quantité de bateaux du côté d'Yron, remplis de diverses personnes de la

suite de don Louis, qui vinrent descendre à leur pont ; comme aussi deux compagnies de deux cent soixante gardes à cheval, qui étaient l'élite des troupes de Catalogne, avec le pot en tête, l'épée nue à la main et des casaques des livrées de ce premier ministre. Marchaient devant eux leur capitaine et leur lieutenant, revêtus d'une casaque de velours vert, chamarrée de galons d'or, avec l'écharpe rouge. Le premier tenait en main la carabine, et l'autre, l'épée nue. Ces deux compagnies se partagèrent aussi en deux bataillons, à la tête de leur pont, où étaient encore cent mousquetaires à cheval.

« Dans le même temps arriva don Louis de Haro par le chemin de Fontarabie. Il était seul en litière, précédé de huit trompettes, qui avaient de pareilles casaques de velours vert et des clairons d'argent, avec huit pages et douze valets de pied. Sa litière était suivie de son carrosse, et de quinze autres remplis de personnes de qualité ; il entra dans l'île et dans sa cabane, accompagné d'autant de seigneurs et de gardes que Son Éminence. Ceux-ci s'étant retirés à leur chambre et à leur antichambre de même que les Français, les deux premiers ministres entrèrent par deux galeries en la salle de la conférence, tendue moitié de la tapisserie de M. le Cardinal, et moitié de celle de don Louis. On leur y avait apprêté à chacun un fauteuil et une table ; leurs portes étant aussi chacune gardées par leurs capitaines des gardes. Il n'y avait dans la salle avec eux que deux ministres

inférieurs, à qui ils devaient donner à enregistrer les délibérations, et chaque article à mesure qu'il serait arrêté. Don Louis avait le secrétaire d'État Coloma, et le Cardinal avait M. de Lionne. » (*Extrait de l'histoire du cardinal Mazarin*, par Aubery, t. II, page 533.)

Chapitre XIV, Note H, Page 107.

Partie de Roissy.

« Vivonne, premier gentilhomme de la chambre du Roi, voulant aller passer les fêtes de Pâques à Roissy, qui est une terre à quatre lieues de Paris, qui lui venait du côté de sa femme, proposa à Mancini, neveu du cardinal Mazarin, et à l'abbé Le Camus, aumônier du Roi, d'être de la partie, lesquels ne s'en firent pas presser. Deux jours après qu'ils y furent, le comte de Guiche et Manicamp l'ayant appris, les allèrent trouver, et menèrent avec eux le jeune Cavois, lieutenant au régiment des gardes. Aussitôt qu'ils y furent arrivés, Mancini et l'abbé s'enfermèrent dans leurs chambres, se défiant des emportemens du comte de Guiche et de Manicamp; et le lendemain, jour du vendredi saint, ils en partirent de grand matin et revinrent à Paris. Quand Vivonne et les autres l'eurent appris, ils proposèrent de m'envoyer prier de les aller voir: Vivonne m'en écrivit un billet; et moi, n'ayant rien à faire à Paris, je montai à cheval et je les allai trouver. Je les rencontrai qu'ils

venaient d'entendre le service. Un moment après nous envoyâmes à Paris quérir quatre des petits violons du Roi, et nous nous mîmes à table. Après dîner nous allâmes courre un lièvre avec les chiens du Tilloy. Pour moi, qui n'aime point la chasse, je m'en revins bientôt au logis, où, ayant trouvé les violons, je me divertis à les entendre. Je n'eus pas pris ce plaisir une heure durant, que je vois entrer dans la cour le comte de Guiche au galop, qui menait un homme par la bride de son cheval, comme un prisonnier de guerre, et Manicamp, derrière, avec un fouet de postillon pour le presser. Je courus pour savoir ce que c'était. Je trouvai un homme vêtu de noir, assez âgé, qui avait la mine d'un honnête homme : il me fit pitié; et ayant témoigné au comte de Guiche que je condamnais son procédé, le bon homme prit la parole, et me dit qu'il entendait raillerie. Je le menai dans la salle, où il me raconta que s'en retournant à Paris de sa maison de campagne, il avait rencontré ces messieurs; que le comte de Guiche, qui l'avait rencontré le premier, lui ayant demandé qui il était, il lui avait répondu qu'il était le procureur de monsieur le Cardinal, nommé Chantereau; que le comte de Guiche lui avait dit : « Ah ! M. Chantereau, je suis fort « aise de vous avoir rencontré; il y a long-temps que je « vous cherchais. J'ai ouï faire bon récit de votre ca« pacité, et pour moi j'ai toujours fort aimé la chi« cane. » Que sur cela, il avait bien vu que c'était de la jeunesse qui voulait rire, et qu'il avait pris son

parti de ne point se fâcher. Il me fit cette relation avec la même exactitude qu'il aurait fait une information. Je lui dis qu'il avait fait en galant homme, et je lui fis apporter du vin, pendant qu'on faisait manger de l'avoine à son cheval : après celà il nous quitta, fort content de la compagnie, et particulièrement de moi. Les violons recommencèrent à jouer jusqu'au souper, que nous passâmes gaîment, mais sans débauche. Au sortir de table, nous les menâmes au parc, où nous fûmes jusqu'à minuit. Le samedi, nous nous levâmes fort tard, et nous passâmes le reste de la journée à nous promener dans des calèches. Comme nous avions impatience de manger de la viande, nous voulûmes faire médianoche. Ce repas-là ne fut pas si sobre que les autres; nous bûmes fort, et sur les trois heures après minuit, nous nous allâmes coucher. Nous étant levés à onze heures du matin, le jour de Pâques, nous ouïmes la messe dans la chapelle du château; nous dînâmes, et nous nous en retournâmes à Paris, où, à l'entrée de la ville, chacun s'en alla de son côté.

« Nos ennemis, et ceux qui sans haïr ne laissent pas de couper la gorge, se souvinrent de nous à la cour : ils savaient qu'un des plus grands plaisirs qu'ils pouvaient faire au Cardinal, était de lui fournir des prétextes de ne pas faire du bien à ceux à qui il en devait, et de se venger de ses ennemis. Ils lui dirent donc la partie de Roissy, et qu'on y avait fait mille choses contre le respect qu'on doit à Dieu et au Roi.

« Il avait des raisons particulières de haïr, de craindre ou de se défier de tous ces messieurs; pour moi, il eût été bien aise de me faire une querelle pour me faire perdre, ou du moins pour différer les récompenses qu'il me devait. Tout cela fit résoudre le Cardinal de se servir de cet avis aux occasions, et pour cacher le mal qu'il nous préparait sous des apparences d'une justice fort exacte, il commença par exiler à Brissac, Mancini son neveu, et l'abbé Le Camus à Meaux, et fit courir le bruit qu'il s'était fait à Roissy mille impiétés, dont les dévots, disait-il, avaient fait des plaintes à la Reine.

« Le peuple, qui grossit tout, et qui fait bien plus de cas du merveilleux que du véritable, décida bientôt de ce qui s'était fait à Roissy. Il dit d'abord qu'on y avait baptisé des grenouilles, et puis il revint à un cochon de lait; d'autres, qui voulaient raffiner sur l'invention, disaient qu'on y avait tué un homme et mangé de sa cuisse : enfin il n'y eut guère d'extravagance à imaginer qui ne fût dite. Cependant, ayant eu avis que la Reine elle-même en avait parlé comme d'une affaire odieuse et pleine de scandale, je résolus de lui en parler. Je lui dis donc que j'avais appris qu'on disait mille sottises de notre voyage de Roissy, et que même on en avait entretenu Sa Majesté; que je la suppliais très humblement, par l'intérêt que je savais qu'elle prenait aux choses qui regardaient la religion, de vouloir éclaircir la vérité, et de faire ordonner un maître des requêtes pour aller informer

sur les lieux ; que le métier que j'avais fait depuis vingt-cinq ans ne m'avait pas rendu délicat sur la dévotion, mais que personne n'était moins impie que moi ; que quoique ma fortune fût très médiocre après les services que j'avais rendus, je ne laissais pas d'avoir des envieux qui, ne me pouvant attaquer sur la fidélité au Roi, et sur le courage, parce qu'il eût été trop difficile de désabuser le public là-dessus, m'attaquaient sur le libertinage, contre la réputation duquel un homme de guerre ne s'est pas d'ordinaire si fort précautionné ; que cependant je me soumettais à perdre la vie si l'on me pouvait convaincre d'avoir jamais fait la moindre action scandaleuse.

« La Reine me dit qu'elle n'en doutait pas ; qu'elle savait que j'avais toujours bien servi, et particulièrement dans la guerre civile ; qu'il était vrai qu'on m'avait accusé d'être un peu libertin, et même d'avoir écrit quelque chose de ce caractère-là, ce qu'elle n'avait pas voulu croire.

« Parce, lui dis-je, madame, qu'on croit que j'ai un peu d'esprit, mes ennemis me donnent tout ce qui se fait où il y en a, et surtout quand ce sont des choses qui me peuvent nuire. — Oh ! pour de l'esprit, Bussy, reprit la Reine, vous en avez beaucoup. — J'en ai, madame, lui dis-je, je l'avoue, mais je n'en ai pas tant qu'on dit. » Cette conversation finit par mille bontés que la Reine me témoigna, et elle me dit entre autres choses qu'elle était absolument désabusée

qu'il se fût rien passé à Roissy de mal à propos depuis que j'y étais arrivé.

« Cependant le bruit de cette affaire diminuait au Louvre tous les jours, et augmentait à la ville. »

Chapitre XVII, Note I, Page 162.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit à la page 335 de ce volume sur les Mémoires de la duchesse de Mazarin; je persiste à penser que donnés sous son nom par une personne qui vivait dans son intimité, ces Mémoires renferment des particularités fort exactes. Celles qu'on va lire peignent, comme je l'ai dit en note, les ridicules du mari, les espiégleries et l'inconséquence, pour ne pas dire l'inconduite de la femme. C'est madame la duchesse qui raconte.

« Quelque temps après, M. Mazarin partant pour la Bretagne, me vint voir à Sainte-Marie de la Bastille; il ne pouvait me souffrir avec des mouches, il se trouva par hasard que j'en avais mis ce jour-là, et il me dit d'abord *qu'il ne me parlerait point que je ne les ôtasse*. Jamais homme ne demanda les choses avec une hauteur plus propre à les faire refuser, surtout quand il croyait que la conscience y était intéressée comme en cette occasion; et ce fut aussi ce qui me fit obstiner à demeurer comme j'étais, pour lui faire bien voir que ce n'était ni mon intention ni ma croyance d'offenser Dieu par cette parure. Il contesta une grosse heure sur ce sujet; mais voyant

que c'était inutilement, il s'expliqua à la fin, nonobstant mes mouches, et me pressa non moins inutilement d'aller en Bretagne avec lui.

« Je songeais à le plaider, et non pas à le suivre. J'obtins d'en aller parler au Roi; madame la princesse de Bade m'y conduisit, et Sa Majesté eut la bonté de me le permettre. Mais M. Colbert, qui avait peine à y consentir, pour des raisons qui ne souffraient point de réplique en toute autre conjoncture, tira les choses en longueur jusqu'à ce que madame de Courcelles ayant été mise avec moi dans le couvent, j'obtins enfin la permission de commencer mon procès, par la faveur des amis qu'elle avait à la cour. Comme elle était fort aimable de sa personne et fort réjouissante, j'eus la complaisance, pour elle, d'entrer dans quelques plaisanteries qu'elle fit aux religieuses. On en fit cent contes ridicules au Roi; que nous mettions de l'encre dans le bénitier pour faire barbouiller ces bonnes dames; que nous allions courir par le dortoir pendant leur premier somme, avec beaucoup de petits chiens en criant *tayaut;* et plusieurs autres choses semblables, ou absolument inventées ou exagérées avec excès. Par exemple, ayant demandé à nous laver les pieds, les religieuses s'avisèrent de le trouver mauvais, et de nous refuser ce qu'il fallait, comme si nous eussions été là pour observer leur règle. Il est vrai que nous remplîmes d'eau deux grands coffres qui étaient sur le dortoir; et parce qu'ils ne la tenaient pas, et que les ais du

plancher joignaient fort mal, nous ne prîmes pas garde que ce qui se répandit perçant ce mauvais plancher alla mouiller les lits de ces bonnes sœurs. Si vous étiez alors à la cour, il vous souviendra qu'on y conta cet accident comme un franc tour de page. Il est encore vrai que, sous prétexte de nous tenir compagnie on nous gardait à vue. On choisissait pour cet office les plus âgées des religieuses, comme les plus difficiles à suborner ; mais ne faisant autre chose que de nous promener tout le jour nous les eûmes bientôt mises toutes sur les dents l'une après l'autre, jusque-là que deux ou trois se démirent le pied pour avoir voulu s'obstiner à courir avec nous. Je ne vous conterais pas ces petites choses si les partisans de M. Mazarin ne les avaient pas publiées ; mais puisqu'ils m'en ont fait autant de crimes je suis bien aise que vous en sachiez toute l'énormité. » (*Mémoires de M. L. D. M.*, à Cologne, chez Pierre du Marteau ; 1675.)

Après ces tours de page, madame de Mazarin fut, comme on peut le croire, forcée de quitter ce couvent : elle fut à l'abbaye de Chelles. Puis un arrêt rendu au parlement par la troisième des enquêtes, décida qu'elle *irait demeurer au palais Mazarin, et M. Mazarin à l'Arsenal.* C'était vivre à distance honnête pour d'aussi tendres époux. L'arrêt avait été rendu, dit madame de Mazarin ou son secrétaire, *par une chambre qui était presque toute composée de jeunes gens fort raisonnables, et il n'y en eut pas un*

qui ne se piquât de me servir. Malgré l'arrêt de ces jeunes gens, non moins officieux que *raisonnables,* un nouvel accommodement rapprocha les deux époux : le duc vint loger au palais Mazarin, avec la duchesse ; mais il prenait à tâche de la fâcher sur tout. « J'avais « fait élever un théâtre dans mon appartement pour « y donner la comédie à quelques personnes de la « cour. Deux heures avant qu'on s'en dût servir, « M. Mazarin, sans m'avertir, s'avisa de le faire abat- « tre, *parce que c'était jour de fête, et que la comé-* « *die était un divertissement profane.* Tout cela n'em- « pêchait pas que nous ne nous vissions fort civile- « ment les après-dînées ; car nous ne mangions ni « couchions ensemble. M. Mazarin ne l'entendait « pas de la sorte ; mais outre que notre écrit n'en disait « rien, je ne voyais pas d'apparence que les choses « pussent demeurer comme elles étaient ; et si par « hasard nous revenions au parlement, je ne voulais « pas m'exposer à solliciter étant grosse. » Les persécutions de M. Mazarin recommencèrent ; je serais tenté d'ajouter que les galanteries de la duchesse ne firent que continuer. Elle prit le parti de quitter secrètement Paris, aidée dans ce projet par son frère et par le chevalier de Rohan : voici comment elle raconte sa fuite.

« Pour toute compagnie, j'avais une de mes filles nommée Nanon, qui n'était à moi que depuis six mois, habillée en homme comme moi ; un des gens de mon frère nommé Narcisse, que je ne connaissais

guère, et un gentilhomme de M. de Rohan nommé Courbeville, que je n'avais jamais vu. Mon frère ayant prié M. de Rohan de ne me point quitter que je ne fusse hors la ville, il me dit adieu à la porte Saint-Antoine, et je continuai ma route, en carrosse à six chevaux, jusqu'à une maison de la princesse de Guémené sa mère, qui est à dix lieues de Paris. Je fis ensuite cinq ou six lieues en chaise roulante; mais ces voitures n'allant pas assez vite au gré de mes frayeurs, je montai à cheval et j'arrivai le vendredi à midi à Bar. De là, me voyant hors de France, je me contentai d'aller coucher à Nancy. M. de Lorraine ayant demandé à me voir, eut l'honnêteté de ne s'y pas obstiner quand il sut que j'y avais de la répugnance. Le résident de France près de lui fit des instances inutiles pour me faire arrêter, et pour comble de générosité, il me donna vingt de ses gardes et un lieutenant pour m'accompagner jusqu'en Suisse. Nous avions été presque partout reconnues pour femmes. Il échappait toujours à Nanon de m'appeler madame; et soit par cette raison, ou que mon visage donnât quelque soupçon de ce que j'étais, on nous observait par le trou de la serrure après que nous étions enfermées, et on voyait tomber nos longs cheveux que nous déployions d'abord que nous étions en liberté, parce qu'ils nous incommodaient beaucoup dans notre coiffure d'homme. Nanon était extrêmement petite, et si peu propre à être habillée de cette sorte, que je ne pouvais la regarder sans rire. Le soir

que je couchai à Nancy, où nous reprîmes nos habits de femme, la joie que j'avais de me voir en lieu de sûreté me laissant la liberté de me divertir à mes jeux ordinaires, comme je courais après elle pour m'en moquer, je tombai sur le genou fort rudement. Je ne m'en sentis pourtant point d'abord ; mais quelques jours après, ayant fait tendre un lit dans un méchant village de Franche-Comté, pour me reposer en attendant le dîner, il me prit tout d'un coup des douleurs si horribles à ce genou que je ne pus plus me lever. » (*Mémoires de M. L. D. M.*, p. 75.)

On sait que depuis, aucune instance, aucun ordre, aucune privation ne put la déterminer à retourner avec son mari, et qu'elle répondait à chaque démarche nouvelle, par le fameux cri qu'on répétait du temps de la Fronde : *Point de Mazarin ! point de Mazarin !*

Chapitre XVII, Note L, Page 163.

La *Mazarinade* n'est pas une satire, n'est pas même un libelle ; c'est un tissu des plus dégoûtantes invectives que puisse fournir le langage des halles. Les vers qu'on y trouve sur le palais, les ameublemens, les chevaux du Cardinal, sont presque les seuls qu'on puisse citer. Les voici :

Va rendre compte au Vatican
De tes meubles mis à l'encan,
Du vol de nos tapisseries,
De celui de nos pierreries,

Du sale trafic du mondain.

. . . . . .

De tes deux cents robes de chambre,
De tes extraits de musc et d'ambre,
De tes habits vieux et nouveaux,
Du beau palais de tes chevaux.

Il fallait, au reste, que ces écuries fussent d'une grande magnificence, puisque Felibien en parle aussi dans la description qu'on va lire.

« Outre le collége qui porte le nom du Cardinal, parce qu'il en était le fondateur, un autre édifice superbe porta encore le même nom, et c'est le palais qu'avait occupé ce ministre. Il est situé à la rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue Vivienne, derrière le jardin du Palais Royal [1]. Charles Duret de Chevry, président des comptes, l'avait commencé. Jacques Tubeuf, aussi président de la même chambre, y avait joint depuis une grande maison voisine; et le Cardinal y fit faire trois galeries, une bibliothéque, une écurie, une basse-cour, un jardin et de beaux appartemens qui, s'étendant jusqu'à la rue de Richelieu, règnent le long de la meilleure partie de cette rue et de la rue Neuve-des-Petits-Champs; et dans ce grand assemblage de maisons, d'hôtels et de bâtimens de différentes manières, il avait renfermé tant d'appartemens, qu'il y en avait assez pour loger plusieurs princes et princesses avec

[1] Il se composait des bâtimens qu'occupe encore la Bibliothéque et de ceux où l'on avait placé les bureaux du Trésor.

tous leurs officiers. Ainsi, ce palais, médiocre dans ses commencemens, était redevable au Cardinal de tout ce qu'il avait de merveilleux. Chacun des appartemens principaux, qui étaient au nombre de quatre, était composé d'une salle, d'une antichambre, d'une chambre et d'une autre chambre de parade. Toutes les portes se répondaient en droite ligne, et conduisaient la vue dans des salons, des chambres à l'italienne, dans la campagne et dans les rues. Il n'y avait pas une pièce qui ne fût rehaussée d'or, et ornée de reliefs de stuc, de statues, de bustes, de peintures et de tant d'autres choses riches et curieuses, que jamais un tel amas n'avait été fait, depuis que les grands seigneurs ont pris plaisir à faire éclater la splendeur de leur fortune. L'écurie était d'une grandeur et d'une beauté qui faisaient avouer aux étrangers qu'il n'y en avait point de pareille sur la terre. La magnificence et la richesse des meubles répondaient à la beauté des appartemens, et l'on voyait de tous côtés un amas prodigieux de tout ce qu'on peut imaginer de plus rare. Enfin, la bibliothéque, placée dans une galerie voûtée de trente toises de long, et de quatre toises et demie de large, était remplie de près de trente-cinq mille volumes, choisis avec soin et discernement par Gabriel Naudé, consommé dans la science des livres, qui, par ordre du Cardinal, avait été en Hollande, en Flandre, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, pour y acheter les livres qui ne se trouvaient pas en France. » (*Extrait*

de l'Histoire de la ville de Paris, par D. Michel Felibien, t. II, p. 1475.)

Chapitre XVIII, Note L, Page 167.

Je me suis permis, je l'avoue, un léger retranchement dans le cours de ce récit; mais pour être en paix avec ma conscience d'éditeur, en commettant la faute, je m'étais promis de la réparer en note. Voici donc de quoi il s'agit. La phrase altérée était ainsi conçue dans Brienne : « Sa Majesté me voyant entrer si matin dans sa chambre, dont toutes les entrées m'étaient permises, même de sa garde-robe, où j'entrais à toute heure, sans avoir eu besoin de brevet d'affaires, *même quand elle était sur sa chaise percée, etc., etc.* » Ces derniers mots me parurent figurer assez mal dans une scène d'amour, et peut-être de jalousie au sujet de La Vallière; je les supprimai. Quant aux brevets d'affaire, on a pu voir qu'ils ne donnaient que les secondes entrées; celles dont jouissait Brienne avaient bien plus d'importance à ses yeux, puisqu'il pouvait pénétrer à toute heure, comme il le dit lui-même, dans les endroits les plus secrets. Reste à s'expliquer comment le prince qui affectait d'être roi en tous temps et en tous lieux, pouvait se laisser voir, il faut bien dire le mot, *sur sa chaise percée*. La première fois qu'Alberoni fut admis auprès du duc de Vendôme, ce général était dans la même situation, et je ne rappellerai point l'exclamation qui commença la for-

tune de l'ambitieux négociateur : je dirai seulement qu'il fallait bien que cet oubli des plus simples bienséances ne blessât ni les usages ni la délicatesse des courtisans de cette époque. Une personne d'un rang bien plus élevé que Vendôme lui-même, une femme, que son sexe et sa naissance devaient assujettir à la plus scrupuleuse réserve, madame la duchesse de Bourgogne, avait trouvé moyen de prendre des lavemens devant Louis XIV, et se gênait bien moins encore avec les dames qu'elle affectionnait.

Enfin, pour terminer cette explication, je citerai un passage des Mémoires du comte de Brienne, le père de l'auteur : on y verra que ces étranges usages étaient aussi communs à nos voisins d'outre-mer. Le comte de Brienne était alors ambassadeur en Angleterre pour le mariage d'Henriette de France. Il s'agissait de régler le nombre de dames anglaises ou françaises qui monteraient dans le carrosse de la Reine. « Buckin-
« gham nous dit que l'intention du Roi était que les
« principales dames anglaises y eussent place aussi-
« bien que M. et madame de Chevreuse, et la maré-
« chale de Thémines, qui avait voulu faire ce voyage
« pour l'amour de Sa Majesté. Nous répondîmes qu'il
« en fallait une aussi pour madame de Saint-Georges,
« qui avait été gouvernante de la Reine, et ensuite
« sa dame d'honneur ; qu'on avait consenti à la vérité
« qu'elle n'en prendrait point le titre, qui paraissait
« nouveau en Angleterre, mais qu'il avait été accordé
« qu'elle aurait celui de *groom of the stool*, qui re-

« vient assez bien à ce qu'on appellerait dans notre « langue *le gentilhomme ou la dame de la chaise « percée. Cette charge est très considérable en An- « gleterre;* elle fait jouir de très grands priviléges, « comme de commander dans la chambre de la Reine, « de lui donner sa chemise, etc., etc. » (*Mémoires du comte de Brienne*, tome I, page 407.)

Chapitre XVIII, Note M, Page 176.

Le Roi s'était montré pressant auprès de mademoiselle de La Mothe-Houdancourt, s'il faut en croire madame de Motteville. « Le cœur du Roi, dit-elle, était « rempli de ces misères humaines qui font dans le « principe le faux bonheur de tous les honnêtes gens. « Il se laissait conduire doucement à ses passions, et « voulait les satisfaire. Il était alors à Saint-Germain, « et avait pris la coutume d'aller à l'appartement des « filles de la Reine. Comme l'entrée de leur chambre « lui était défendue par la sévérité de la dame d'hon- « neur (la duchesse de Navailles), il entretenait sou- « vent mademoiselle de La Mothe-Houdancourt par « un trou qui était à une cloison d'ais de sapin, qui « pouvait lui en donner le moyen. » Le Roi se lassa bientôt de cette contrainte, car la duchesse de Navailles, à son retour de Saint-Germain, où elle avait été passer quelques jours, « sut, par ses espions, « que des hommes de bonne mine avaient été vus la « nuit sur les gouttières et dans des cheminées qui

« du toit pouvaient conduire ces aventuriers dans la « chambre des filles de la Reine. Le zèle de la du- « chesse de Navailles fut alors si grand, que, sans le « retenir, ni chercher les moyens d'empêcher avec « moins de bruit ce qu'elle craignait, elle fit aussitôt « fermer ces passages par de petites grilles de fer « qu'elle y fit mettre; et par cette action elle préféra « son devoir à sa fortune, et la crainte d'offenser « Dieu l'emporta sur le plaisir d'être agréable au « Roi. »

Madame la duchesse de Soissons, qui dirigeait cette intrigue, ne pardonna point à la duchesse de Navailles ce trait de fermeté si noble et si respectable. Madame de Motteville raconte comment cette circonstance honorable pour la duchesse prépara sa disgrâce. Elle ne dit rien de la passion de mademoiselle de La Mothe pour le marquis de Richelieu; mais cette passion n'eut que trop d'éclat. Les Mémoires du temps, et surtout les chansons manuscrites en ont parlé. L'aventure même arrivée dans la galerie fut le sujet de couplets que je pourrais citer, si leurs auteurs n'y avaient mis bien moins de réserve encore que Brienne dans son récit.

Il me reste à montrer que tout le monde n'avait point à la cour la fermeté vertueuse de la duchesse de Navailles. Pour bien entendre le passage qu'on va lire, il faut savoir que la Reine-mère, par faiblesse pour Louis XIV, avait consenti à recevoir chez elle mademoiselle de La Vallière, qui était la maîtresse dé-

clarée du Roi. A peine fut-elle admise au cercle d'Anne d'Autriche, que Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, en fut instruite, et que, le cœur brisé de douleur, elle pria madame de Motteville d'aller en témoigner sa peine à la Reine-mère.

« Je ne puis en cet endroit, dit madame de Motteville, m'empêcher de dire une chose qui peut faire voir combien les gens de la cour, pour l'ordinaire, ont le cœur et l'esprit gâtés, et remplis des méchantes maximes du monde. Dans ce même moment que la Reine m'avait commandé d'aller parler à la Reine sa mère, je rencontrai madame de Montausier, qui était ravie de ce dont la Reine était au désespoir. Elle me dit avec une grande exclamation de joie : « Voyez-vous, madame, la Reine-mère a fait une « action admirable d'avoir voulu voir La Vallière : « voilà le tour d'une très habile femme et d'une « bonne politique. Mais, ajouta cette dame, elle est « si faible, que nous ne pouvons pas espérer qu'elle « soutienne cette action comme elle le devrait. » Véritablement je fus étonnée de voir dans la comédie de ce monde combien la différence des sentimens fait jouer de différens personnages; et ne voulant pas lui répondre, je la quittai, courant comme une personne qui ayant une affaire ne pouvait pas l'écouter. Le duc de Montausier, qui était en réputation d'homme d'honneur[1], me donna quasi en même temps, mais

[1] *D'homme d'honneur* : on ne peut s'empêcher de remarquer que le duc de Montausier dément, en cette occasion, le noble

sur un autre sujet, une pareille peine; car, en parlant du chagrin que la Reine-mère avait eu contre la comtesse de Brancas, il me dit ces mêmes mots : « Ah! vraiment la Reine-mère est bien plaisante « d'avoir trouvé mauvais que madame de Brancas « ait eu de la complaisance pour le Roi, en tenant « compagnie à mademoiselle de La Vallière. Si elle « était habile et sage, elle devrait être bien aise que « le Roi fût amoureux de mademoiselle de Brancas; « car étant fille d'un homme qui est à elle, et son pre- « mier domestique, lui, sa femme et sa fille lui ren- « draient de bons offices auprès du Roi. » Nous devons tout à Dieu, et rien ne doit être dans notre cœur et dans notre volonté au-dessus de lui. Il nous commande d'obéir au Roi, mais nous ne lui devons cette obéissance que dans tout ce qui n'est point contre la loi divine. Sur ce principe, je laisse aux casuistes à décider de la qualité des sentimens de M. et de madame de Montausier. M. et madame de Brancas avaient voulu que leur fille montrât l'exemple de suivre mademoiselle de La Vallière, et comme ils avaient demandé permission à la Reine, qui la leur avait refusée, l'excès du dépit qu'ils en avaient leur faisait dire avec hypocrisie, et dans le dessein de couvrir la lâcheté de leurs discours, que la Reine-mère, par une opiniâtreté indigne d'une mère chrétienne, avait contribué au péché du Roi son fils, au

caractère qui lui est attribué par les contemporains. (*Note de la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France.*)

lieu de travailler à l'en tirer, comme elle le faisait souvent par ses sages conseils. » (*Mémoires de madame de Motteville*, tome V, page 214.)

Chapitre XIX, Note N, Page 189.

Relation du voyage de Louis XIV à Nantes, en 1661, écrite par ordre de ce monarque, aux deux Reines, sa mère et son épouse.

Par un soleil ardent et beaucoup de poussière,
Entouré de seigneurs et devant et derrière,
Le plus brave des Rois, comme le plus charmant,
Quitta Fontainebleau, piquant très vertement.

Deux Princes de son sang, dont le mérite extrême
Fait, autant que leur rang, qu'on les craint et les aime,
Villequier, Armagnac, de Turenne et Beaufort,
Marchaient confusément, mais sans aucun discord.
Bellefons, Saint-Aignan, Saucourt et La Feuillade
Paraissaient des premiers à cette cavalcade.
Gesvres, Froulay, Gramont, le jeune Villeroi,
Bouillon, Séry, Guitry, se tenaient près du Roi:
Vivonne, d'autre part, Vervins et Chamarrande
Piquaient ainsi qu'abbés courant une prébende;
Et Blouin par-devant, et le sieur de Nouveau,
Avec pareille ardeur faisaient trotter Moreau.

A peine était-on hors de la cour en ovale,
Que le vieux Brusquignan laissa tomber sa *malle*;
Mais le brave Beaufort, qui vit, par l'accident,
La toilette royale en péril évident,

L'ôtant du faible dos de la méchante rosse,
La plaça de grand cœur dans le fond d'un carrosse.
Quelques instans après une boucle rompit,
Dont le pauvre cocher reçut un grand dépit :
Mais Saucourt, enivré d'être appelé *mon Prince*,
S'employant plus lui seul que toute une province,
De si bonne manière à l'œuvre se prêta
Qu'en très peu de momens le tout il rajusta.

On voyait cependant les côtés de la plaine
Richement tapissés de haute lice humaine,
Et le peuple à genoux, en assez bon arroi,
Jusqu'à s'égosiller, criant : *Vive le Roi !*
Mais tous les magistrats, par le vouloir du maître,
Rangaînaient la harangue, et faisaient bien peut-être.
. . . . . .

Bientôt dans Orléans reprenant nos travaux,
On quitta le carrosse et reprit les chevaux.
Arrivant à Cléry, on alluma maint cierge,
Et le Roi dans l'église alla prier la Vierge :
Puis soudain remontant, chacun fit haut la main,
Et mieux qu'auparavant on se mit en chemin.

Or, comme d'ordinaire, à force d'aller vite,
Surtout au grand galop, on arrive à son gîte,
On approcha Saint-Dié, d'où sortait maint archer,
C'est-à-dire des gens portant cœurs de rocher,
Dont la troupe, au grand trot, par le prévôt menée,
Nous parut assez leste et bien disciplinée.
Saucourt alors fit voir le premier, par sa chute,
Qu'un seigneur de la cour comme un autre culbute;

Et des pieds à la tête abondamment crotté,
Par Chamarrande même il se vit imité.

Moi-même, un peu plus loin, de la cavalerie,
Je me vis tout à coup homme d'infanterie;
Mais sans m'en étonner, d'un pas assez dispos
Je fus gagner Amboise, et ce fut à propos.
. . . . . .

Dans un assez grand bois qui Serrant environne,
Maison digne du maître, aussi belle que bonne,
Dans un vieux chemin creux, un maladroit cocher,
Qui ne doutait de rien, nous fit tous embourber:
Accident qui pouvait devenir plus nuisible,
Si monsieur d'Armagnac, avec un air terrible,
N'eût pas, heureusement, arrêté l'étourdi.

Mais versa-t-on? Les uns diront non, d'autres oui;
Mais quand ma complaisance au premier voudrait craire,
Mes bras et mes genoux me diraient le contraire.
Aussi ce ne fut pas sans des maux infinis
Que l'on put aborder la ville d'Ancenis:
Car le Roi vigoureux, ennuyé des carrosses,
S'était déjà remis à la merci des rosses.
. . . . . .

Maints carrosses formaient à Mauve un petit cours,
Pour des courriers mouillés bien consolant concours!
Dans ce brillant état, quittant nos rossinantes,
Et n'en piaffant pas moins, nous entrâmes dans Nantes,
Où des grands et petits on vit avec plaisir
A l'aspect d'un grand Roi contenter le désir.
Tout y parut joyeux; plusieurs disertes langues

Excédèrent le Roi par leurs doctes harangues.
L'illustre Maréchal nous y reçut au mieux:
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux.
Le Roi vit, des remparts, tirer dans la prairie
Deux cents pièces au moins de belle artillerie:
En divers lieux de là chacun se partagea,
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

Et, comme d'obéir je fais toute ma gloire,
Sitôt que j'eus soupé j'écrivis cette histoire,
Par l'ordre de mon Roi, qui le voulut ainsi.

Et, bien que le succès me mette en grand souci,
Je le risquai pourtant et sans plaindre mes peines,
Pour peu qu'il puisse plaire à nos deux grandes Reines.

(*Extrait des Pièces intéressantes et peu connues, pour servir à l'Histoire de la Littérature,* tom. IV, pag. 9.)

CHAPITRE XIX, NOTE O, PAGE 197.

On trouve les détails suivans dans les Mémoires de Gourville.

« Quelque temps après, je fus connu de M. Fouquet, qui me goûta d'abord assez. En me parlant un jour de la peine qu'il y avait à faire vérifier des édits au Parlement, je lui dis que dans toutes les chambres il y avait des conseillers qui entraînaient la plupart des autres; que je croyais qu'on pouvait leur faire parler par des gens de connaissance, leur donner à chacun cinq cents écus de gratification, et

leur en faire espérer autant dans la suite, aux étrennes. J'en fis une liste particulière, et je fus chargé d'en voir une partie que je connaissais; on en fit de même pour d'autres. M. Fouquet me parla de M. le président le Coigneux, comme d'une personne qu'il fallait tâcher de voir; je lui dis que j'allais quelquefois à la chasse avec lui, et que je verrais de quelle manière je pourrais m'y prendre. Un jour me parlant des ajustemens qu'il faisait faire à sa maison de campagne, je lui dis qu'il fallait essayer de faire en sorte que M. le surintendant aidât à achever une terrasse qu'il avait commencée. Deux jours après j'eus ordre de lui porter deux mille écus, et de lui faire espérer que cela pourrait avoir de la suite. Quelque temps après il se présenta une occasion au Parlement, où M. Fouquet jugea bien que ce qu'il avait fait avait utilement réussi. Il me chargea encore de quelques autres affaires, et étant fort content de moi, cela me fit espérer que je pourrais faire quelque chose par ce chemin-là. » (*Mémoires de M. de Gourville*, tome I, page 167.)

CHAPITRE XX, NOTE P, PAGE 202.

Dîner du Roi.

« Le dîner était toujours un très petit couvert, c'est-à-dire seul dans sa chambre, sur une table carrée, vis-à-vis la fenêtre du milieu. Il était plus ou moins abondant, car il ordonnait le matin petit cou-

vert ou très petit couvert; mais ce dernier était toujours de beaucoup de plats, et de trois services sans le fruit. La table entrée, les principaux courtisans entraient, et puis tout ce qui était connu, et le premier gentilhomme de la chambre d'année allait servir le Roi. Il le servait, si le grand-chambellan n'y était pas. Gesvres, duc de Fresnes, prétendit que le dîner commencé, M. de Bouillon arrivant, ne lui pouvait ôter le service, et fut condamné. J'ai vu M. de Bouillon arriver derrière le Roi au milieu du dîner, et M. de Beauvilliers qui servait, lui vouloir donner le service, qu'il refusa poliment, et dit qu'il toussait trop, qu'il était trop enrhumé; ainsi il demeura derrière le fauteuil et M. de Beauvilliers continua le service, mais à son refus public: le maréchal de Gesvres avait tort. Le premier gentilhomme de la chambre n'a que le commandement de la chambre, et nul service: c'est le chambellan qui l'a tout entier, et nul commandement; ce n'est qu'en son absence que le premier gentilhomme de la chambre sert; mais si le premier gentilhomme de la chambre est absent, et qu'il n'y en ait aucun autre, ce n'est point le grand-chambellan qui commande dans la chambre. J'ai vu, mais fort rarement, Monseigneur et ses fils au petit couvert, debout, sans que jamais le Roi leur ait proposé un siége; j'y ai vu les princes du sang et les cardinaux tout du long; j'y ai vu assez souvent Monsieur, en venant de Saint-Cloud, voir le Roi, ou sortant du conseil, le seul où il entrait. Il donnait

la serviette et demeurait debout. Un peu après, le Roi voyant qu'il ne s'en allait point, lui demandait s'il ne voulait point s'asseoir : il faisait la révérence, et le Roi ordonnait qu'on lui apportât un siége. On mettait un tabouret derrière lui ; quelques momens après le Roi lui disait : mon frère, asseyez-vous donc ; il faisait la révérence et s'asseyait jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentait la serviette. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 126.)

Quand le Roi était dans ses armées, ses heures étaient réglées par le travail ; mais il tenait régulièrement ses conseils : il n'y mangeait qu'avec des gens d'une qualité à pouvoir avoir cet honneur. Quand on pouvait le prétendre, on le faisait demander au Roi par le premier gentilhomme de sa chambre en service. Il rendait la réponse ; et dès le lendemain, si elle était favorable, on se présentait au Roi lorsqu'il allait dîner, et il disait : *Monsieur, mettez-vous à table.* Cela fait, c'était pour toujours, et on avait après cela l'honneur d'y manger quand on voulait, avec discrétion. Les grades militaires, même d'ancien lieutenant-général, ne suffisaient pas. M. de Vauban, lieutenant-général, si distingué depuis si long-temps, y mangea, pour la première fois, au siége de Namur, et il fut comblé de cette distinction. Les colonels de qualité distingués, y étaient admis sans difficulté. Le Roi fit le même honneur à Namur, à l'abbé de Grancey, qui s'exposait partout à confesser les blessés et à encourager

les troupes. C'est l'unique abbé qui ait eu cet honneur. Tout le clergé en fut exclus toujours, excepté les cardinaux et les évêques-pairs, ou les ecclésiastiques ayant le rang de prince étranger. Le cardinal de Coislin, avant d'avoir la pourpre, étant évêque d'Orléans, premier aumônier, et suivant le Roi en toutes ses campagnes, et l'archevêque de Reims, qui suivait le Roi comme maître de la chapelle, et y voyait manger le duc et le chevalier de Coislin ses frères, sans y avoir jamais prétendu, en furent également exclus. Nul officier des gardes-du-corps n'y a mangé non plus (quelque préférence que le Roi eût pour ce corps), que le seul marquis d'Urfé, par une distinction unique (je ne sais ce qui la lui valut en ces temps reculés de moi); et du régiment des gardes, jamais personne ne mangea avec le Roi, que le seul colonel, ainsi que les capitaines des gardes-du-corps. » (*Saint-Simon*, t. I, p. 118.)

Cette exclusion prononcée contre les ecclésiastiques, même les plus distingués par le rang ou par la naissance, s'arrêtait, comme on l'a vu, aux cardinaux. L'abbé de Choisy, dans ses Mémoires, parle du cérémonial qui s'observa quand le Roi invita à dîner le nonce Ranuzzi, qui, nommé cardinal, ôta sa barette dès qu'il vit le Roi, et ne la remit qu'après l'avoir reçue de Sa Majesté.

« Le Roi le fit manger avec lui à la même table, sur la même ligne, quatre ou cinq places entre eux.... Le cardinal était assis sur un pliant, et fut servi par

Desormes, contrôleur-général de la maison du Roi, des mêmes services que Sa Majesté, sans oublier les hors-d'œuvre; le Roi, la première fois qu'il but, dit au cardinal : « Il est juste, monsieur, que je commence à boire à la santé de Sa Sainteté »; il s'était levé auparavant et avait ôté son chapeau; mais avant que de boire, il se rassit et se couvrit. Le cardinal demeura debout et découvert, et, un moment après, il demanda au Roi permission de boire à la santé du plus grand Roi de la terre, et à la prospérité de la chrétienté; il but debout et découvert; le Roi demeura toujours assis et couvert, et mit seulement la main au chapeau au commencement du compliment et après que le cardinal eut bu. » (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 310.)

Chapitre XX, Note Q, Page 209.

Aventure de madame de Saint-Loup racontée par Gourville.

« M. de Langlade, pendant ma prison, continua à me donner des marques de son amitié; mais, dans la suite, elle me causa bien des peines. Je trouvai que son commerce avait continué de la même façon avec madame de Saint-Loup, et ma mémoire me fournit une historiette que je trouve assez singulière pour être rapportée. Si, d'un côté, madame de Saint-Loup craignait le diable, de l'autre, *elle* trouvait tant de commodités à l'empire *qu'elle* avait sur M. de Lan

glade, qu'elle ne pouvait se résoudre à le perdre. Apparemment elle songea aux moyens d'accommoder tout cela ensemble; et pour y parvenir, elle en choisit un qui lui réussit extrêmement bien, et qui l'aurait brouillée et fait mépriser par tout autre.

« Pour en commencer la scène, elle choisit un jour que je devais partir fort matin en poste, pour faire un voyage en Guienne : elle m'envoya prier, à deux heures après minuit, de ne pas partir sans la voir, et y étant allé sur-le-champ pour savoir où que ce pouvait être, je la trouvai au coin de son feu, appuyée sur une table, avec un air triste et dolent. Après avoir gardé le silence, je sentis quelque effroi, ne voyant pas à quoi cela pouvait aboutir; enfin elle me dit qu'elle n'avait pas voulu me laisser partir sans m'avoir conté ce qui lui était arrivé, qui me surprendrait fort. Elle me dit qu'après s'être couchée et avoir fait sa prière, commençant à s'assoupir, elle avait entendu tirer son rideau; qu'ayant sorti sa main dessus sa couverture, elle avait senti quelque chose à cette main; et s'étant fait apporter de la lumière, elle y avait trouvé une croix, qu'elle me montra, parfaitement bien faite. Je n'ai jamais pu savoir si elle s'était servie pour cela d'un fer chaud ou de quelque eau brûlante. La première chose qui me vint dans l'esprit, c'est que le miracle aurait pu se faire, les rideaux fermés; en un mot, je ne la crus nullement. Mais après qu'elle m'eut prié d'aller dire cette nouvelle à M. de Langlade, je sentis bien qu'il fallait

au moins en faire semblant. Elle me dit ensuite qu'elle croyait que ce miracle ne s'était pas fait pour elle seule. Je lui dis qu'à mon égard j'attendrais à mon retour pour voir le changement que cela apporterait en elle, et je m'en allai, dans un grand embarras, conter l'aventure à M. de Langlade. S'étant aussitôt levé nous y fûmes ensemble : ce furent de grands cris et beaucoup de larmes de leur part ; elle répéta à M. de Langlade que ce miracle n'avait pas été fait pour elle seule. Il dit que son cœur le lui marquait bien, puisqu'il se trouvait déjà tout changé ; et comme je ne savais que penser ni que dire à tout cela, je m'en allai monter à cheval pour faire mon voyage, y pensant fort, et ayant de la peine à croire ce que je venais de voir et d'entendre.

« A mon retour de Guienne, j'allai voir madame de Saint-Loup, je trouvai sa tapisserie couverte de petits cadres où il y avait des sentences et des dictum pleins de dévotion, avec un assez gros chapelet qui pendait sur son écran ; elle me dit qu'elle avait bien prié Dieu pour moi, et qu'elle souhaitait fort que je fisse mon profit de ce qui lui était arrivé, comme avait fait M. de Langlade : je la remercie de ses vœux et de ses prières, ne me trouvant pas encore touché ; mais quand l'heure du dîné fut venue, je le fus encore moins, quand je vis servir deux potages, l'un à la viande pour eux, et un maigre pour moi, me disant qu'ils avaient été bien fâchés de rompre le carême à cause de leurs indispositions, un

ôta les potages et on servit une poularde devant eux, avec un petit morceau de morue pour moi. Madame de Saint-Loup voyant que je la regardais, me dit qu'elle aurait mieux aimé manger ma morue que sa poularde. M. de Langlade citait à tous propos saint Augustin; elle le faisait souvenir des passages de ce saint, et tous deux me jetaient de temps en temps quelques propos de dévotion. J'avoue que je ne me suis jamais trouvé dans un embarras pareil à celui où j'étais, et n'y pouvant plus tenir, aussitôt après dîné je sortis sous prétexte de quelques affaires, et m'en allai chez M. de La Rochefoucauld lui raconter mon aventure, en lui disant que je ne pouvais pas m'empêcher d'ouvrir les yeux à M. de Langlade; mais il me dit qu'il fallait bien s'en garder, qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour tâcher d'entrer avec lui en matière sur ce sujet, mais qu'il était de toute impossibilité de lui faire entendre raison.

« Il convint avec moi que cela lui donnerait un grand ridicule, et que force gens étaient curieux d'aller voir cette croix. Souvent madame de Saint-Loup la montrant, leur demandait quelque chose pour les pauvres. M. de La Rochefoucauld me recommanda encore fortement de ne point entrer en discours sur cette matière avec M. de Langlade, parce que assurément je me brouillerais irréconciliablement avec lui. Le temps qui s'était écoulé avait effacé la croix; mais (ce qu'on aura peine à croire)

c'est qu'elle supposa que par un autre miracle, la croix avait été renouvelée. Elle disait qu'étant aux Pères de l'Oratoire fort attentive, comme on levait le Saint-Sacrement, elle avait encore senti à sa main, qui était gantée, la même chose que la première fois, et qu'ayant ôté son gant, elle avait trouvé la croix très bien refaite. Mon étonnement augmenta beaucoup; mais M. de Langlade parut si persuadé de ce second miracle, qu'il l'attestait avec des sermens effroyables. Cela n'empêcha pas que, quelque temps après, il ne songeât à se marier, apparemment suivant les règles de saint Paul, et qu'il ne se mît en tête d'aller en Périgord pour épouser mademoiselle de Campagnac, fille de qualité, sans aucun bien, qu'il avait connue fort jeune. Je me souviens qu'un soir, après avoir soupé avec lui à Saint-Mandé, nous partîmes à pied en causant : faisant suivre notre carrosse, nous continuâmes notre chemin sans y monter jusqu'à la porte Saint-Antoine, où j'avais une petite maison; je n'oubliai rien de tout ce qui pouvait me venir dans la pensée pour tâcher de le dissuader de son mariage, entre autres que du moins il devait rompre avec madame de Saint-Loup; que, quoique je crusse que leur commerce était innocent, cependant il était difficile de s'imaginer que la femme qu'il épouserait s'accommodât de la société qu'il aurait avec cette dame, si son intention était de la continuer. Il me dit que, n'étant *point* amoureux, il

pouvait bien se marier, et vivre honnêtement avec madame de Saint-Loup, et que la demoiselle à qui il pensait, étant dans une extrême nécessité, consentirait aisément à tout ce qui pourrait lui plaire. Tout ce que je pus lui dire ne changea en rien la résolution qu'il avait prise de s'aller marier; et ce qu'il y a encore de singulier et de très véritable, c'est qu'il m'écrivit, deux jours avant d'arriver chez mademoiselle de Campagnac, qu'il me priait de faire dire des messes à son intention, afin que Dieu lui envoyât des inspirations sur ce qu'il avait à faire. Mais j'appris bientôt qu'il avait terminé son mariage, sans attendre l'effet des prières qu'il avait demandées. Il me marqua qu'il allait amener sa femme à Paris, et ma condescendance pour lui alla encore jusqu'à louer une maison proche la mienne pour les nouveaux mariés. Je leur fis faire un lit fort propre de damas jaune, et deux tapisseries fort raisonnables que je fis tendre dans son appartement. Je m'aperçus que madame de Langlade ne s'accommodait pas du commerce de son mari avec madame de Saint-Loup, comme il se l'était imaginé. En effet, il causa beaucoup de brouilleries; mais comme il se flattait que cela ne venait que de la forte amitié qu'elles avaient toutes deux pour lui, il s'en consolait. Je n'ai pas su s'il avait été désabusé des miracles de madame de Saint-Loup, ni que jamais personne eût osé lui en parler. Pour elle, l'ayant mise quelque temps après sur ce chapitre, elle me les abandonna volontiers; mais elle se savait bon gré de

la conduite qu'elle avait tenue depuis qu'elle croyait fortement avoir effacé le passé. » (*Mémoires de M. de Gourville*, t. I, p. 180.)

CHAPITRE XXI, NOTE R, PAGE 223.

Sous le roi Charles IX, il s'éleva à Coire une question de préséance qui fut sur le point d'avoir des suites sérieuses. « M. Pompone de Bellièvre, qui fut depuis chancelier, étant arrivé en cette ville en qualité d'ambassadeur de France près des Grisons, demanda audience avant le comte d'Angusola, ambassadeur d'Espagne, et l'obtint. Le comte d'Angusola, piqué de cette préférence, résolut du moins de prendre sa revanche à la procession de la Fête-Dieu, qui tomba précisément vers ce temps-là. Dans cette vue, il se rendit à la grande église de Coire; et voyant que l'ambassadeur de France s'était déjà placé avantageusement dans le chœur, il se tint dehors pour prendre son rang lorsque la procession sortirait. L'évêque, averti de son projet, fit prier les deux ambassadeurs de se retirer; ils n'en firent rien. La procession se mit en marche, l'ambassadeur de France y prit son rang. Lorsqu'elle fut sortie du chœur, le comte d'Angusola voulut se glisser avant M. de Bellièvre, mais celui-ci le repoussa fort loin; le comte se piqua; les deux ambassadeurs mirent l'épée à la main, et on les sépara aussitôt. La procession rentra dans le chœur, l'évêque reprit la

suite de la messe, M. de Bellièvre alla se remettre à sa place dans le chœur, le comte se retira, et le lendemain il sortit de la ville de Coire. . . . . .

« Le 27 septembre 1657, M. de Thou, ambassadeur de France à La Haye, passant le long d'un cours, le carrosse de l'ambassadeur d'Espagne se trouva à sa rencontre ; et comme il serrait de près les barrières qui forment le haut bout, M. de Thou commanda à son cocher de les serrer de même, et de ne pas bouger : il ajouta même qu'il y allait de sa vie. Les deux carrosses demeurèrent fixes, et l'on en serait venu aux mains s'il ne fût survenu un grand concours de peuple, et même des principaux membres des États-Généraux, qui proposèrent différens expédiens pour faire passer les deux ambassadeurs, sans que l'un cédât à l'autre. Mais M. de Thou ne voulut rien écouter, et protesta qu'il ne traiterait jamais comme son égal un ambassadeur qui lui avait toujours cédé. Enfin, on imagina de rompre les barrières à l'endroit où se trouvait le carrosse de l'ambassadeur d'Espagne, qui s'en alla par un autre bout, tandis que l'ambassadeur de France fut reconduit en grand cortége à son hôtel. » (*Extrait du Traité des Droits, etc., du Roi et de la couronne de France*, t. I, p. 122 et 127.)

Chapitre XXIII, Note S, Page 238.

« Les dons célestes prévinrent de si bonne heure mademoiselle de Bourbon, dit l'écrivain à qui l'on

doit *la véritable Vie de la duchesse de Longueville*, qu'à peine sa raison fut-elle développée qu'elle se consacra totalement à de pieux exercices, dont elle remplissait si bien tout son temps, qu'il ne lui restait ni loisir ni goût pour les amusemens de son âge.

« Madame la princesse se plaisait à visiter souvent les Carmélites du faubourg Saint-Jacques; et volontiers elle y menait sa fille, qui ne demandait pas mieux. Ces religieuses éclairées ne furent pas longtemps à connaître ses vertus naissantes, qui promettaient un si bel avenir. Comme elles avaient l'art de les cultiver elles les virent croître sous leurs yeux de jour en jour : mais ce progrès, après tout, ne devait pas causer beaucoup de surprise. (*La véritable Vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, par Villefore, tome I, page 5.)

« Cependant, madame la princesse, qui l'observait, craignit qu'elle ne s'engageât trop avant; et comme elle lui remarquait un air froid et dédaigneux qu'elle portait dans les compagnies, lorsqu'elle lui en faisait des reproches et qu'elle l'avertissait que ce n'était pas le moyen de plaire, mademoiselle de Bourbon lui répondait : « Vous avez, madame, des grâces si tou« chantes, que comme je ne vais qu'avec vous et ne « parais qu'après vous, on ne m'en trouve point. » Cette façon de se justifier apaisait madame la princesse : elle était très belle, et ne se fâchait pas quand on l'en faisait souvenir..... (*La véritable Vie, etc.*, tome I, page 10.)

« Enfin elle se lassa de voir durer ce grand dégoût pour le monde : on chercha les occasions de le surmonter ; on fut long-temps sans y réussir, et l'on n'aurait fait que d'inutiles tentatives, si l'autorité maternelle n'était intervenue pour déterminer mademoiselle de Bourbon à se soumettre. On lui fit entendre que par des raisons indispensables elle était obligée d'aller au bal dans trois jours, et cela lui fut confirmé d'un ton à lui faire juger qu'elle n'avait d'autre parti à prendre qu'à obéir.

« Son premier mouvement fut d'aller dire cette nouvelle à ses bonnes amies les Carmélites, qui en furent très affligées, et très embarrassées à lui répondre, car elle exigeait leur avis pour savoir comment elle se conduirait dans une conjoncture si difficile. On tint dans les formes un conseil, où présidèrent, en habit de religieuses, deux excellentes vertus, la Pénitence et la Prudence, et il y fut résolu que mademoiselle de Bourbon, avant que d'aller à l'assaut, s'armerait sous ses habillemens, d'une petite cuirasse vulgairement appelée un cilice, et qu'ensuite elle se prêterait de bonne foi à toutes les parures qu'on lui destinait. Dès que l'on eut son agrément, on étudia tout ce qui pouvait le plus animer ses grâces naturelles, et l'on n'oublia rien pour orner une beauté plus brillante par son propre éclat que par toutes les pierreries dont elle fut chargée. Les Carmélites, la voyant un peu trop persuadée de ses propres forces, lui avaient fort recommandé de se tenir bien

sur ses gardes ; mais sa confiance en elle-même la séduisait.

« A son entrée dans le bal, et tant qu'elle y demeura, toute l'assemblée n'eut plus d'yeux que pour elle. Les admirateurs s'attroupèrent, l'environnèrent, et lui prodiguèrent à l'envi ces louanges déliées, et faciles à s'insinuer dans un amour-propre qui ne fait que de naître et qui ne se défie de rien. Après que le jargon adulateur eut franchi les barrières qu'on lui avait opposées, il eut bientôt empoisonné cette âme encore ingénue, où il fit d'étranges ravages ; et la jeune princesse, au sortir du bal, loin de se trouver dans ces heureuses dispositions d'indifférence dont elle s'était applaudie comme de ses propres richesses, sentit son cœur agité de mouvemens inconnus, qui l'effarouchèrent d'abord, mais qui peu à peu ne se familiarisèrent que trop avec elle. » (*La véritable Vie, etc.*, tom I, pag. 11.)

On connaît le rôle politique et galant que joua la duchesse dans les troubles de la Fronde ; il vaut mieux suivre l'auteur dans les détails qu'il a donnés sur sa conversion.

« Ce fut dans le temps que madame de Longueville était en proie aux agitations différentes dont nous venons de parler, qu'elle sortit de Bordeaux pour se rendre, comme nous l'avons dit, au bout de quelques jours, à Montreuil-Bellay, domaine de son mari en Anjou, suivant l'ordre qu'elle en avait reçu de la cour. Elle y trouva l'abbé *Testu* : et lorsqu'il vint

lui rendre ses devoirs, et qu'il approcha de l'estrade où elle était assise sur des carreaux, une de ses femmes lui mettait en main un livre de piété. L'abbé Testu lui fit compliment sur le choix de ses lectures. « Hélas ! répondit-elle, je leur avais demandé quel- « que livre pour me désennuyer, elles m'ont apporté « celui-là. — Madame, reprit l'abbé, ces sortes de « livres quelquefois désennuient mieux que les au- « tres. » Leur conversation roula sur l'état présent des affaires publiques, et il n'en résulta rien qui pût donner à madame de Longueville des espérances fort agréables. (*La véritable Vie, etc.*, tome II, pag. 1.)

« Il lui vint après une permission d'avancer jusqu'à Moulins, séjour consolant pour elle ; car étant allée descendre aux filles de Sainte-Marie, elle visita d'abord le tombeau du duc de Montmorency, son oncle, toujours précieux à son souvenir, et dont la fin tragique lui avait fait verser tant de larmes à l'âge de treize ans.

« Marie-Félice des Ursins, veuve de cet homme illustre, après s'être consacrée à la vie monastique, devenue supérieure de ce monastère, reçut madame de Longueville avec toute la joie et toute la tendresse que l'on peut s'imaginer. Cette excellente religieuse, dès les premiers temps de sa retraite, s'était soumise aux conseils du père de Lingendes, jésuite déjà très distingué par ses rares talens pour la prédication. Elle devint dans la suite un des plus parfaits

modèles de toutes les vertus, et ce fut pour madame de Longueville une grande leçon de l'usage que l'on doit faire des disgrâces et des amertumes de la vie: aussi lui dit-elle que, dans l'accablement de ses maux, elle venait chercher auprès d'elle de la force et de la consolation pour les adoucir. Madame de Montmorency, qui savait l'état déplorable et les besoins de cette princesse infortunée, n'eut garde de lui en offrir indiscrètement les remèdes. Elle connaissait la délicatesse de ce grand génie, qui ne voulait pas être heurté violemment. Ainsi, pour la ménager, conformément à son caractère, elle se contenta de lui prêter les livres les plus convenables, de la rendre spectatrice de ses exemples, et de laisser agir la grâce, qu'elle voyait bien travailler sur ce cœur, sans se découvrir. Madame de Longueville considérait attentivement cette vie humble, uniforme et régulière de madame de Montmorency, l'impression s'en faisait peu à peu sur elle, et la rendait susceptible des traits dont l'inspiration céleste était sur le point de la toucher; car ce changement ne s'opéra pas tout d'un coup, les divorces qu'elle avait à faire étaient d'autant plus difficiles et plus amers, que les souvenirs étaient plus doux. « Son âme, dit un auteur, s'élançait pour ainsi « dire vers le ciel, et le moment d'après retombait en « terre » : ses anciens penchans la retraînaient souvent sur le bord des précipices; et la grâce, pour la mieux convaincre que l'on doit tout à sa victoire, lui laissa long-temps sentir sa propre faiblesse. Enfin, un jour

au milieu d'une lecture, dont elle ne nous a point appris l'espèce, il se tira, dit-elle, « comme un rideau « de devant les yeux de mon esprit : tous les charmes « de la vérité, rassemblés sous un seul objet, se pré- « sentèrent devant moi : la foi, qui avait demeuré « comme morte et ensevelie sous mes passions, se « renouvela : je me trouvai comme une personne qui, « après un long sommeil où elle a songé qu'elle était « grande, heureuse, honorée et estimée de tout le « monde, se réveille tout d'un coup, et se trouve « chargée de chaînes, percée de plaies, abattue de « langueur, et renfermée dans une prison obscure. » Tout ce qu'elle avait jusqu'alors aimé comme quelque chose de grand et de réel lui parut un songe ; elle fut en ce moment convaincue du néant du monde, elle ne pensa plus qu'à s'y soustraire, et n'ayant encore que trente-quatre ans, elle y renonça pour jamais. » (*La véritable Vie, etc.*, tom. II, pag. 2.)

Voici maintenant la scène que j'ai promis de rapporter, et qui se passa dans la chambre du Roi.

« Dans le temps que parut la traduction du Nouveau Testament de Mons, dont la révision s'était faite à l'hôtel de Longueville, en présence de MM. de Pontchâteau, Arnauld, Nicole, de La Lane et de Sacy, il courut un écrit injurieux contre l'archevêque d'Embrun, qui ne manqua pas de l'attribuer aux théologiens de Port-Royal. Ce prélat en fit sa plainte, par une requête présentée au Roi, dans laquelle ceux qu'il croyait auteurs du libelle sont calomniés sans

ménagement, et la nouvelle traduction y est attaquée et fort décriée. Ces messieurs, pour défendre et leur ouvrage et leur honneur se crurent obligés de faire à leur tour une requête au Roi. Cette pièce fut applaudie et généralement admirée, et l'on eut soin de la faire remettre à M. de Lionne. Le lendemain qu'elle fut rendue publique, M. de Louvois, entrant au lever du Roi dans la chambre, tenait cette requête à la main, et voyant l'archevêque d'Embrun, il lui dit: *Voilà une botte que l'on vous porte, voilà qui parle à vous.* Le Roi demanda ce que c'était: *Sire,* dit M. de Louvois, *c'est une réponse à la requête de M. d'Embrun.* — *Est-elle bonne?* ajouta le Roi. — *C'est la plus belle chose du monde,* reprit le ministre. Il s'éleva un petit murmure dans la chambre du Roi: on parla du *Nouveau Testament,* et M. le Prince s'approchant de l'archevêque: *Avouez franchement,* lui dit-il, *que vous l'avez condamné sans l'avoir lu.* L'archevêque soutint le contraire. *Mais vous n'entendez pas pas le grec,* répliqua M. le Prince. Le prélat affirmant qu'il l'entendait: *Je parie cent pistoles,* ajouta M. le Prince, *que si l'on apportait un Nouveau Testament grec, il n'en expliquerait pas trois lignes.* Le Roi, que l'on habillait, souriait de temps en temps sans se déclarer. M. de Louvois, toujours tourné vers l'archevêque, riait de tout son cœur. *Cela est étrange,* dit M. d'Embrun, *qu'un secrétaire d'État permette qu'on imprime ces sortes de pièces, et qu'il y donne cours.* — *On a bien imprimé la vôtre,* reprit le ministre.

L'archevêque voyant que M. le Prince l'attaquait toujours, entra tout de bon en mauvaise humeur, et dit que ce n'était pas aux gens du monde à parler des affaires de l'Église ni à en juger, et qu'en Espagne on ne le souffrirait pas aux laïques. *Non*, dit M. le Prince, *ce n'est pas à nous à juger de cela, mais c'est à vous à vous mêler des intrigues de cour, à quêter des ambassades, et nous n'y trouverons rien à dire. Je vous déclare néanmoins que tant que vous voudrez faire notre métier, je crois qu'il nous sera du moins permis de parler du vôtre.* Tout le monde tomba sur lui, le maréchal de Gramont, le duc de Montausier, pendant tout le temps que le Roi fut à s'habiller. On lui demandait pourquoi il s'était mis à dos ces gens de Port-Royal, et qu'il n'y avait rien à gagner avec eux. Le Roi ne s'expliquait qu'en riant. Il dit seulement à l'archevêque, voyant qu'il se fâchait : *Ne vous échauffez pas, M. d'Embrun; ne voyez-vous pas bien que c'est pour rire tout ce qu'ils vous disent?* Et il passa ensuite dans son cabinet avec M. de Louvois. M. le Prince, qui sortit, rencontra le maréchal de La Feuillade, aussi irrité que son frère (l'archevêque d'Embrun), et qui disait tout haut qu'il couperait le nez à tous les jansénistes. *Ah, M. le maréchal!* lui dit M. le Prince sans s'arrêter, *je vous demande grâce pour le nez de ma sœur.* Ces petits discours furent bientôt répandus partout et ne tardèrent pas d'aller à l'hôtel de Longueville.» (*La véritable Vie, etc.*, par Villefore, tome II, page 105.)

CHAPITRE XXIII, NOTE T, PAGE 243.

Le 18 septembre (1656), dit madame de Motteville, les Reines furent à une tragédie des Jésuites, dont celle de Suède se moqua hardiment.....

« Le lendemain, le père Annat, confesseur du Roi, fut parler à la reine de Suède, sur quelques plaintes qu'elle avait faites contre leur ordre : l'une était que le père général des Jésuites ne l'avait point été saluer à Rome ; je ne me souviens pas des autres. Après les excuses que lui fit le révérend père ; elle lui dit d'un ton moqueur, et avec cette brusque manière qui lui était naturelle, qu'elle serait fâchée de les avoir pour ennemis, sachant leurs forces ; et qu'elle choisirait plutôt d'avoir querelle avec un prince souverain qu'avec eux ; que par cette raison elle voulait bien être satisfaite, mais qu'elle l'assurait qu'en cas de confession et de tragédie, elle ne les choisirait jamais ; voulant leur reprocher par là qu'ils étaient accusés d'avoir une morale trop indulgente, et se moquer de la mauvaise tragédie où elle avait été le jour précédent, mêlant ainsi le burlesque avec le sérieux, afin de se venger de l'offense qu'elle croyait avoir reçue de leur compagnie. » (*Mémoires de madame de Motteville*, tom. IV, pag. 389.)

Chapitre XXIV, Note U, Page 247.

« La Reine, dit Saint-Simon, supportait avec peine les hauteurs de madame de Montespan, bien différentes des ménagemens continuels et des respects de la duchesse de La Vallière qu'elle aima toujours; au lieu qu'il lui échappait souvent de dire de celle-ci : « Cette p.... me fera mourir. » (*Mémoires secrets du Règne de Louis XIV*, tome II, page 8.)

Plus bas il raconte en ces termes les austérités que s'imposa madame de Montespan.

« La maîtresse, retirée à la communauté de Saint-Joseph, qu'elle avait bâtie, fut long-temps à s'y accoutumer. Elle promena ses loisirs et ses inquiétudes à Bourbon, à Fontevraud, aux terres d'Aubin, et fut des années sans pouvoir se rendre à elle-même. A la fin, Dieu la toucha. Son péché n'avait jamais été accompagné de l'oubli; elle quittait souvent le Roi pour aller prier Dieu dans un cabinet : rien ne lui aurait fait rompre aucun jeûne ni un jour maigre; elle fit tous les carêmes et avec austérité, quant aux jeûnes. Dans tous les temps de son désordre, des aumônes, estime des gens de bien, jamais rien qui approchât du doute ou de l'impiété; mais impérieuse, altière, dominante, moqueuse, et tout ce que la beauté et la toute-puissance qu'elle en tirait, entraîne après soi. » (*Mémoires secrets du Règne de Louis XIV*, tome II, page 57.)

« Le repentir suivit de près la disgrâce; peu à peu

elle vint à donner presque tout ce qu'elle avait aux pauvres ; elle travaillait pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres choses semblables, et y faisait travailler ce qui l'environnait. Sa table, qu'elle avait aimée avec excès, devint la plus frugale, ses jeûnes fort multipliés ; sa prière interrompait sa compagnie, et le plus petit jeu auquel elle s'amusait ; et à toutes les heures du jour elle quittait tout pour aller prier dans son cabinet. Ses macérations étaient continuelles ; ses chemises et ses draps étaient de toile jaune la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaires ; elle portait sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer, qui lui faisaient souvent des plaies ; et sa langue autrefois si à craindre, avait aussi sa pénitence. . . . . .

« La dernière fois qu'elle alla à Bourbon, et sans besoin, comme elle faisait souvent, elle paya deux ans d'avance toutes les pensions charitables qu'elle faisait en grand nombre, presque toutes à de pauvre noblesse, et doubla toutes ses aumônes, quoiqu'en pleine santé, et de son aveu ; elle disait qu'elle croyait ne pas revenir de ce voyage, et que toutes ces pauvres gens auraient avec ces avances le temps de chercher ailleurs leur subsistance. » (Saint-Simon, *Mémoires secrets du Règne de Louis XIV*, tome I, pages 59 et 62.)

CHAPITRE XXIV, NOTE V, PAGE 248.

« Le Roi, après la mort de madame de Fontange, qui a été la dernière de ses maîtresses, résolut tout de bon de songer à son salut. La Reine mourut; il ne voulut point se remarier par tendresse pour son peuple; il se voyait trois petits-fils, et jugeait prudemment que des princes d'un second lit pourraient dans la suite des temps causer des guerres civiles; d'autre côté, il ne pouvait se passer de femme. Madame de Maintenon, qui avait eu soin de l'éducation de M. le duc du Maine, lui plaisait fort; son esprit doux et insinuant lui promettait une conversation agréable et capable de le délasser des soins de la royauté. Sa personne était encore aimable; ses yeux étaient vifs et perçans, et son âge la mettait hors d'état d'avoir des enfans. » (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, page 326.)

CHAPITRE XXIV, NOTE X, PAGE 252.

Voici le passage qui prouve qu'on s'y était pris longtemps avant la guerre pour avoir des détails sur les forces militaires de la Hollande. « M. de Lionne m'ayant témoigné beaucoup de joie, dit Gourville, de la manière dont les choses s'étaient passées, me dit qu'il me donnerait une instruction, et qu'on n'était point informé de l'état des affaires d'Espagne après la paix qui venait de se faire avec le Portugal; qu'il fallait tâcher à

pénétrer, autant que je pourrais, les revenus de cette monarchie, et l'informer par un courrier exprès de tout ce qui aurait pu venir à ma connaissance. Je me souviens qu'étant à Surène, où il avait une maison, me promenant avec lui dans une allée sur le bord de la rivière, il me fit une infinité de questions, entre autres, sur ce qui regardait la Hollande; et m'ayant demandé pourquoi les Hollandais étaient si riches, je lui dis que cela venait de leur commerce et encore plus de leur économie; je lui contai que dans les bonnes maisons on n'y mangeait presque point de viande, où tout au plus du bœuf séché à la cheminée, que l'on râpait pour en mettre sur du beurre assez légèrement étendu sur du pain, que l'on appelait tartine, et que tous ne buvaient ordinairement que de la bière. Ensuite il me demanda, qu'imaginez-vous qu'on pourrait faire pour ôter le commerce aux Hollandais? Je lui dis, c'est de prendre la Hollande, et M. le Prince, que j'ai entendu là-dessus, ne le croit pas impossible. Si vous regardez combien les États paient de troupes, vous trouverez qu'ils en ont beaucoup; si vous attendez que je vous explique ce que j'en sais, vous trouverez qu'il ne les faut guère compter.

« Voici comment cela est venu à ma connaissance: je faisais souvent des promenades, mais j'étais surtout fort curieux de savoir comment les choses se passaient. Étant à Berg-op-Zoom, je me trouvai chez le *maréchal-des-logis* d'une des deux com-

pagnies de cavalerie qui étaient en garnison, lequel tenait cabaret. Le bruit étant qu'elle devait aller ailleurs, je m'avisai de lui dire qu'il fallait donc qu'il laissât le soin de sa maison à sa femme pendant le temps qu'il serait absent. Il me répondit que cela ne se faisait pas comme je le pensais, et qu'il ne quitterait point son logis, mais qu'à la vérité il lui en coûterait quatre ou cinq cents livres pour donner au capitaine qui allait venir, et que, moyennant cette somme, il était dispensé du service. Je lui demandai s'il en était ainsi des cavaliers; il me dit que c'était la même chose, et qu'à la réserve de quelques uns, qui étaient regardés comme des domestiques du capitaine, chacun savait ce qu'il devait donner par mois, et qu'il n'y en avait point qui ne payât au moins douze ou quinze pistoles au capitaine, et qu'ainsi on pouvait dire que le maréchal-des-logis, non plus que les cavaliers, ne changeaient jamais de place. Je fus bien étonné d'entendre parler d'une cavalerie composée de bourgeois qui ne sortaient jamais de leurs maisons, et jugeant que cela valait bien la peine de m'en assurer, je lui demandai encore s'il croyait que le même usage fût établi dans les lieux où il y avait de l'infanterie en garnison; il m'assura que c'était la même chose. Je lui demandai aussi si le capitaine profitait de tout cela; il me dit qu'il savait ce qu'il en devait rendre aux autres officiers. J'en parlai sans marquer mon dessein à M. de Montbas, qui me dit que cela se pratiquait ainsi; je lui dis que son régi-

ment d'infanterie devait lui valoir beaucoup; il me répliqua qu'il n'en était pas tout-à-fait de même dans l'infanterie; mais qu'il y avait toujours quelque revenant-bon de ce côté-là. M. de Lionne me parut tout étonné, et demanda si j'avais informé M. le Prince de tout ce que je disais; je lui répondis que j'en avais informé Son Altesse avec encore plus de détails, surtout au sujet de l'infanterie, dont tous les officiers n'avaient presque point servi; que c'était par cette voie que M. de With se conciliait les cœurs de la plupart des bourgmestres de chaque province, en leur faisant donner des charges pour leurs enfans. » (Extrait des *Mémoires de M. de Gourville*, tome II, page 60.)

La Fare fait les réflexions suivantes sur l'expédition de la Hollande, si grandement conçue, si rapidement exécutée, et qui fut abandonnée par le Roi avec la même promptitude.

« Il est impossible de passer cet endroit de notre histoire, qui a été la cause de tout ce qui est arrivé depuis, sans faire cette réflexion, qu'un État ne doit jamais agir contre certains intérêts fondamentaux, à moins qu'il ne soit résolu de pousser les choses à l'extrémité, et ne voie de l'apparence au renversement total de la puissance qu'il attaque. Nous n'avons jamais songé à prendre la Hollande, mais à la châtier : mauvais dessein ! car nous avons imprimé la crainte et la haine dans le cœur de gens qui, par leur intérêt propre, étaient naturellement nos alliés, et nous

l'y avons imprimée de manière qu'ils ont prodigué leurs biens et risqué leur liberté pour nous abattre. Nous avons été cause qu'ils se sont abandonnés à un chef qui les a aguerris; et une république, qui, en l'état où elle était, ne pouvait jamais être fort redoutable pour nous, est devenue le plus puissant de nos ennemis, sans qui tous les autres n'étaient pas capables de nous résister. Il ne fallait donc, bien loin de les attaquer, songer qu'à les endormir, et nous aurions fait dans l'Europe tout ce que nous aurions voulu. » (*Mémoires de M. L. M. D. L. F.*)

CHAPITRE XXIV, NOTE Y, PAGE 257.

« Quoique je n'eusse que quinze ans, dit Saint-Simon, je voulus voir la contenance du Roi; j'allai l'attendre, et le suivis toute sa promenade. Il me parut avec sa majesté accoutumée, mais je ne sais avec quoi de leste et de délivré qui me surprit assez pour en parler après. Je remarquai encore qu'au lieu d'aller voir ses fontaines et de diversifier sa promenade, comme il le faisait toujours dans ses jardins, il ne fit jamais qu'aller et venir le long de la balustrade de l'orangerie, d'où il voyait en revenant vers le château le logement de la surintendance, où Louvois venait de mourir, et qui terminait l'ancienne aile du château sur le flanc de l'orangerie, vers lequel il regarda sans cesse toutes les fois qu'il revenait vers le château. Jamais le nom de Louvois ne fut pro-

noncé, ni pas un mot de cette mort si surprenante et si soudaine, qu'à l'arrivée d'un officier que le Roi d'Angleterre envoya de Saint-Germain qui vint trouver le Roi sur cette terrasse, et lui fit de sa part un compliment sur la perte qu'il venait de faire. *Monsieur,* lui répondit le Roi d'un air et d'un ton plus dégagé, *faites mes complimens au Roi et à la Reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien.* L'officier fit une révérence et se retira l'étonnement peint sur le visage et dans tout son maintien. »

Voltaire a eu raison de dire que Louvois eut, comme Colbert, le bonheur d'avoir des descendans qui ont fait honneur à sa maison. Mais il s'est trop avancé peut-être en affirmant qu'il n'était point mort au sortir du conseil, et que l'excès du travail avait causé sa fin.

CHAPITRE XXV, NOTE Z, PAGE 263.

On commença d'abord par convertir à prix d'argent. Louis XIV créa et dota pour cet objet une caisse particulière; Rulhière, dans ses *Éclaircissemens sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes,* donne à ce sujet les détails qu'on va lire.

« Pélisson, célèbre converti, et que ses talens avaient fait admettre à l'intime confiance de ce prince, dont il rédigea les Mémoires, eut l'administration de cette caisse; il dressa les réglemens pour

ceux qui travailleraient sous lui. Il avertit les évêques qu'un moyen sûr de plaire au Roi était d'envoyer de nombreuses listes de convertis, et d'observer les instructions contenues dans un écrit qu'il leur adressa; il ne se chargeait que des conversions à faire, et déclarait qu'il s'était engagé à ne point parler au Roi de celles qui étaient faites avant cette singulière époque de 1676.

« Les évêques, après avoir reçu les fonds qu'il leur faisait passer, lui renvoyaient les listes avec le prix des conversions en marge, et toutes les pièces justificatives, c'est-à-dire les abjurations et les quittances. Le prix courant des conversions dans les pays éloignés, était à six livres par tête de converti; il y en avait à plus bas prix. La plus chère que j'aie trouvée pour une famille nombreuse, est à quarante-deux livres; des commis examinaient ensuite si chaque quittance était accompagnée d'une abjuration en forme. D'abord chaque province ne fournissait par an que trois ou quatre cents convertis. Dans les entreprises ordinaires, plus la somme demandée est considérable, plus le succès semble difficile; mais les choses étant montées de cette manière, et la somme se distribuant par tête, et à si bas prix, plus un évêque demandait d'argent, plus il montrait de ferveur. Bientôt on s'entretint à la cour des miracles qu'opérait Pélisson. Les dévots eux-mêmes eurent peine à s'empêcher d'y plaisanter de cette éloquence dorée moins savante, disaient-ils, que celle de Bossuet.

mais bien plus persuasive. » (*Œuvres de Rulhière, Éclaircissemens, etc.*, tome I, p. 96.)

Quand on en vint plus tard aux mesures de rigueur, une des premières qu'on adopta fut le bannissement des ministres. Mais elle augmenta leur zèle et leur influence bien loin d'affaiblir l'un et l'autre. C'est là sans doute ce que veut faire entendre Brienne dans ses Mémoires.

« Bientôt on apprit, dit Rulhière, qu'un assez grand nombre de pasteurs étaient rentrés dans le royaume; qu'ils se dérobaient par toutes sortes de ruses à la vigilance du gouvernement; qu'il n'y avait sorte de déguisement qu'ils n'employassent; qu'ils se travestissaient en mendians, en pélerins, en officiers, en soldats; en vendeurs d'images et de chapelets, métier plus en vogue dans ce temps-là qu'aujourd'hui : qu'ils trouvaient partout des guides pour les conduire, des hôtes pour les recevoir et les cacher; qu'ils marchaient la nuit, habitaient souvent les forêts et les cavernes, et que leurs fidèles venaient en foule y écouter leur prêche. Il fallut alors épier ces assemblées, les dissiper ou les massacrer, effrayer les pasteurs par le supplice de ceux qu'on put saisir; et, par une loi, mettre en quelque sorte leur tête à prix.

« Les soins qu'on prenait pour arrêter l'émigration n'étaient pas moins infructueux. En vain faisait-on garder les frontières et les côtes; en vain publiait-on que les puissances étrangères refusaient asile aux réfugiés français; que partout ils étaient sans emploi et

sans secours ; que plus de dix mille étaient morts en Angleterre de l'intempérie du climat, des fatigues de leur évasion, et surtout de misère et de faim ; que le plus grand nombre étaient prêts à revenir en France en sollicitant la permission, promettant d'abjurer, formalité devenue alors nécessaire pour leur retour ; et qu'enfin ce torrent allait refluer sur lui-même, trompeuse espérance dont on n'avait cessé de flatter Louis XIV. Ces bruits, répandus à dessein, trouvaient peu de croyance ; et autant on imaginait de moyens pour retenir ceux qui méditaient leur évasion, autant étaient-ils avisés à lier des correspondances pour la favoriser ; ils avaient des hospices assurés, des guides choisis, des lieux de rendez-vous, des routes auparavant inconnues ; et il fallut bientôt, pour mettre de plus grands obstacles à cette désastreuse émigration, ôter à tous les nouveaux convertis la libre disposition de leurs biens : ordonnance renouvelée de trois ans en trois ans jusqu'à nos jours. » (*Œuvres de Rulhière, Éclaircissemens, etc.*, tome I, page 236.)

Chapitre XXV, Note AA, Page 270.

Il est certain du moins qu'Antoine Arnauld était bien mieux avec la cour de Rome qu'on n'eût pu le penser.

« Ce qu'il y a de singulier, dit l'auteur de l'*Histoire des Querelles littéraires*, c'est que cet homme, qu'on

a cru l'ennemi des Papes, avait, de Rome, la permission de dire la messe dans sa chambre. Ses liaisons avec cette cour, pour être étonnantes, n'en sont pas moins véritables. Il entretint toute sa vie des correspondances avec des membres du Sacré-Collége. Il avait des instructions très sûres concernant les papiers importans envoyés à la congrégation de la propagande. Personne ne connaissait mieux que lui la bibliothéque du Vatican : il citait les pièces originales, l'endroit où on les avait placées, et défiait les Jésuites d'en contester l'anthenticité. Ils ne purent pas faire mettre à l'index sa *Morale pratique*, tandis que le livre du père le Tellier, *Sur les Chrétiens de la Chine*, y fut mis. Son crédit à Rome était au point qu'il en plaisantait lui-même. « On me croit en France, « disait-il, le plus grand ennemi des Papes, et l'on « ignore comme j'ai toujours été chez eux. »

Chapitre XXV, Note BB, Page 271.

« Un certain homme (Louvois) avait donné de grands coups depuis un an, espérant tout réunir; mais on bat les buissons, et les autres (Colbert) prennent les oiseaux, de sorte que l'affliction n'a pas été médiocre, et a troublé entièrement la joie intérieure de la fête : m'entendez-vous bien ? c'est donc un *mat* qui a été donné, lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde, et rassembler toutes ses pièces ensemble. Il est donc vrai que c'est la dernière goutte

d'eau qui a fait répandre le verre : ce qui nous fait chasser notre portier, quand il ne nous donne pas un billet que nous attendons avec impatience, a fait tomber du haut de la tour, et on s'est bien servi de l'occasion. Personne ne croit que le nom (d'Arnauld) y ait eu part, peut-être aussi qu'il y est entré pour sa *vade* [1]. Un homme me disait l'autre jour : c'est un crime que sa signature, et je dis : « Oui, c'est un crime pour eux de signer et de ne signer pas. » Je n'ai rien entendu de cet écrit insolent dont vous me parlez. Je crois qu'on ne se défie point de la discrétion de ceux qui savent les secrets : rien n'est égal à leur sagesse, à leur vertu, à leur résignation, à leur courage. Je crois que dans la solitude où M. de Pomponne est encore pour quelques jours, il communiquera toutes ses perfections à toute sa famille. » (*Lettres de madame de Sévigné*, tome. VI, p. 59.)

Dans la lettre suivante elle ajoute :

« Je crois vous avoir fait entendre que depuis longtemps on faisait valoir les minuties : cela avait formé une disposition qui était toujours fomentée dans la pensée d'en profiter, et la dernière faute impatienta et combla cette mesure ; d'autres se servirent sur-le-champ de l'occasion, et tout fut résolu en un moment. Voici le fait : un courrier attendu avec impatience était arrivé le jeudi au soir, M. de Pomponne donne tout à déchiffrer, et c'était une affaire de

[1] Terme du jeu de brelan, qui exprime la somme, quelle qu'elle soit, dont un des joueurs ouvre le jeu.

vingt-quatre heures. Il dit au courrier de ne point paraître; mais comme le courrier était à celui qui l'envoyait, il donna les lettres à la famille : cette famille, c'est-à-dire le frère (Colbert), dit à Sa Majesté ce qu'on mandait de Bavière; l'impatience prit de savoir ce qu'on déchiffrait, on attendit donc le jeudi au soir, le vendredi tout le jour, et le samedi jusqu'à cinq heures du soir. Vraiment, quand M. de Pomponne arriva tout était fait; et le matin encore on eût pu se remettre dans les arçons. Il était chez lui à la campagne, persuadé qu'on ne saurait rien; il y reçut des déchiffremens le soir du vendredi, il partit le samedi matin à dix heures, mais il était trop tard. Et voilà la raison, le prétexte, et tout ce qu'il vous plaira; car il est certain que soit cela, soit autre chose, on aurait enfin renversé cette fortune qui ne tenait plus à rien; mais le plaisant de cette affaire, c'est que celui qui avait ses desseins (Louvois) n'en a pas profité, et a été plus affligé qu'on ne peut croire. » (*Lettres de madame de Sévigné*, tome. VI, p. 62.)

Le président Hénault donne encore une autre cause à la disgrâce de M. de Pomponne. « On lui reprochait, dit-il, de n'avoir pas fait comprendre dans le « traité de Nimègue les villages qui sont entre Fribourg et Brisach. En effet, lorsque le Roi eut fait « depuis son entrée dans Strasbourg, et qu'il voulut « aller visiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner « sans s'arrêter en chemin, parce que c'étaient terres « de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été re-

« levée ainsi que d'autres négligences que l'on im-
« putait à M., de Pomponne, si M. de Louvois et
« M. de Colbert n'avaient pas eu envie de sa place :
« ils concoururent tous deux, contre leur ordinaire,
« à la même fin ; mais M. de Louvois, qui agissait
« pour M. Courtin, fut fort surpris de voir que la pré-
« férence fût donnée au président Colbert. » (*Abrégé chronologique*, tome III.)

M. de Pomponne rentra au conseil, en 1679, et le Roi lui donna 60,000 francs de pension outre les 20,000 dont il jouissait déjà.

Chapitre XXVI, Note CC, Page 278.

« Avant la maréchale de Rochefort, Louvois avait aimé éperdûment madame du Fresnoi, femme d'un de ses commis, et la plus belle de son temps. Celle-ci, comme l'on dit, lui fit bien voir du pays, le traita comme un petit garçon, et lui fit faire bien des sottises ; mais parce qu'il sut habilement faire entrer le Roi dans sa confidence, qui de son côté faisait beaucoup de choses mal à propos pour madame de Montespan, bien loin que cet amour fît tort à Louvois, on fit pour cette femme une charge toute nouvelle en France, de dame du lit de la Reine, sur le modèle des dames du lit d'Angleterre ; charge qui donnait à madame du Fresnoi toutes les entrées et les prérogatives des dames de la première qualité, mais ne l'empêchait pas d'être la femme d'un commis et la fille d'un apo-

thicaire. Je ne crois pas que cette digression soit inutile pour faire voir quelles ont été les mœurs et quelle a été la prostitution de ce temps-là, que je mettrais encore dans un plus beau jour, si je disais, comme il est vrai, combien ce qu'il y avait de plus grand de l'un et de l'autre sexe était appliqué à faire sa cour à cette femme, qui, de son côté, répondait avec toute l'insolence que donne la beauté et la prospérité jointes à une basse naissance et à fort peu d'esprit. » (Extrait des *Mémoires de M. L. M. D. L. F.*, page 199.)

CHAPITRE XXVI, NOTE DD, PAGE 285.

« M. le Prince et M. de Turenne résolurent de dire au Roi que Louvois était capable, par son application et son activité, de servir à l'exécution des desseins de Sa Majesté, mais non pas de gouverner les armées de loin, comme il entendait le faire; qu'il n'avait ni assez de vues ni assez d'expérience pour cela, et était d'une férocité, d'un orgueil et d'une témérité capables de tout gâter. M. de Turenne, pendant l'hiver, poursuivit son dessein, et parla effectivement au Roi sur le chapitre de son ministre favori de la manière dont je viens de dire. Il fit plus, il dit à Louvois lui-même tout ce qu'il venait de dire au Roi, et le traita comme un écolier indigne de son poste. Pour M. le Prince, il n'eut pas la force de seconder M. de Turenne, ce qui fut cause que cette remontrance n'eut point d'effet. L'ostentation même avec laquelle M. de Turenne, amateur de la gloire et de la faveur popu-

laire, donna au public la conversation qu'il avait eue avec le Roi, et le peu de ménagement qu'il avait eu pour son ministre déplurent à Sa Majesté, à qui le vieux Letellier, pendant qu'il faisait des soumissions à M. de Turenne, ne manqua pas de faire remarquer tout ce qu'il y avait à remarquer dans ce procédé. » (*Mémoires de M. L. M. D. L. F.*, p. 125.)

Chapitre XXVI, Note EE, Page 288.

On va lire le récit de Montglat sur cette bataille d'Honnecourt, que le duc de Guiche eut, dit-on, la complaisance de perdre pour tirer d'embarras le cardinal de Richelieu.

« Après la perte de la Bassée, le comte d'Harcourt se porta entre Hesdin et Abbeville, pour couvrir le pays reconquis, le Boulonnais, le Ponthieu, et la rivière de Somme jusqu'à Amiens; et le maréchal de Guiche à Honnecourt sur l'Escaut, pour défendre le Vermandois, la Tiérache et la Champagne. Dès que don Francisco de Mélos l'eut appris, il marcha droit au maréchal de Guiche avec toute son armée, deux fois plus forte que l'autre. Les batteurs d'estrade donnèrent avis à ce maréchal de la marche des Espagnols, et il n'avait qu'à passer la rivière, qui est fort petite, pour se mettre à couvert; mais, quoi qu'on lui représentât, il ne le voulut jamais, disant qu'il savait bien ce qu'il avait à faire; et au lieu de se retirer, il fit mettre ses troupes en bataille, et attendit de pied

ferme les Espagnols, qui l'attaquèrent de tous côtés, emportèrent ses retranchemens, taillèrent en pièces son infanterie, prirent son canon et son bagage, et mirent en fuite sa cavalerie, qui se sauva au Catelet et à Saint-Quentin. Bouchavane y fut tué, et le jeune Rembures, combattant à la tête de son bataillon : son régiment fut donné à un troisième frère qui restait seul de sa maison. Roquelaure fut fait prisonnier, étant revenu depuis peu de sa prison de la bataille de Sedan. Cette déroute étonna fort toute la frontière; et ce qui surprit davantage était qu'il semblait que ce maréchal se fût laissé battre exprès, dans la facilité qu'il avait de l'empêcher. Cela fit parler le monde différemment; même il y en eut qui crurent qu'il en avait eu ordre du Cardinal pour intimider le Roi, et lui faire voir la nécessité où il était de se servir de lui dans les brouilleries qui étaient alors entre lui et M. Le Grand. Pour moi, je suspends mon jugement là-dessus; je dirai seulement que le maréchal ne parut point étonné de son malheur, et rassembla le plus de troupes qu'il put à Saint-Quentin, durant que le comte d'Harcourt marchait en diligence de ce côté-là pour rassurer les peuples effrayés. » (*Mémoires de Montglat*, tome I, page 353.)

Les peuples effrayés, mais toujours disposés à la plaisanterie, se vengèrent par une chanson dont Brienne n'a cité que le refrain. En voici trois couplets : ils sont extraits du Recueil des Chansons manuscrites.

CHANSON

CONTRE LE MARÉCHAL DE GUICHE.

Air : *Des Lampons.*

Roquelaure et Saint-Mégrin [1]
Ont tenu jusqu'à la fin
Pour le maréchal de Guiche,
Qui fuit tout comme une biche.
Lampons, lampons,
Mon camarade, lampons.

Quand il fut à Saint-Quentin,
On lui présenta du vin :
Monseigneur, prenez courage,
Il vous reste encore un page.
Lampons, lampons,
Mon camarade, lampons.

Guiche disait à Rousseau :
Soutenez bien les assauts
Pour l'honneur de la couronne,
J'aurai soin de ma personne.
Lampons, lampons,
Mon camarade, lampons.

[1] Lieutenant-général sous le duc de Gramont. On prétend que ce duc, par ordre du cardinal de Richelieu, se laissa battre à Honnecourt, le 26 mai 1642, pour faire sa cour au Cardinal, qui voulait se rendre nécessaire dans cette occasion. (*Note écrite en marge de la chanson.*)

Il y a bien encore une note sur le second couplet, mais je me dispenserai de la citer.

Chapitre XXVI. Note FF, Page 288.

Amour de Louvois pour la maréchale de Rochefort.

« Le marquis de Rochefort, capitaine des gardes-du-corps depuis quelques années, le seul des amis de Louvois pour qui il avait une véritable considération, homme d'esprit et de courage, mais général timide, incertain et peu capable, fut fait maréchal de France après la mort de M. de Turenne [1]. L'on ne sait si de son vivant Louvois n'était pas amoureux de sa femme; mais il est certain qu'il le fut après sa mort, et que cette passion dura autant que la vie de Louvois. On prétend que le vieux Letellier avait aussi été amoureux d'elle dans les premiers temps de son mariage, et bien des gens ont attribué l'aversion du père et du fils pour moi à cette passion, car ils s'imaginèrent tous deux que j'en étais amoureux, et mieux traité que je ne l'étais effectivement. Il y avait plus de coquetterie de ma part et de la sienne que de véritable attachement. Quoi qu'il en soit, ç'a été là l'écueil de ma fortune, et ce qui m'attira la persécution de Louvois, qui me contraignit enfin de quitter le service. Mais qu'on est rarement jeune et sage tout à la fois! J'avoue que je ne l'ai pas été en cette occasion

[1] Le Roi fit alors sept maréchaux de France, qui furent le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de La Feuillade, le duc de Luxembourg et le marquis de Rochefort.

ni en bien d'autres. » (Extrait des *Mémoires de M. L. M. D. L. F.*, pages 196-197.)

Saint-Simon, après avoir nommé toutes les maîtresses de Louis XIV, parle des galanteries secrètes qui ne se prolongeaient point au-delà des caprices du monarque; puis il ajoute :

« Un seul commerce subsista long-temps, et se convertit en affection jusqu'à la fin de la belle, qui sut en tirer les plus prodigieux avantages jusqu'au tombeau, et en laisser à ses deux fils l'abominable et magnifique héritage. L'infâme politique du mari, qui a un nom propre en Espagne qui veut dire *cocu volontaire*, et ne s'y pardonne jamais, souffrit volontiers cet amour, et en recueillit des fruits immenses en se confinant à Paris, servant à l'armée et n'allant presque pas à la cour, faisant obscurément les fonds, et distribuant les avantages que, de concert avec lui, sa moitié en tirait. C'était la maréchale de Rochefort chez qui elle allait attendre l'heure du berger, laquelle l'y conduisait, et qui me l'a conté plus d'une fois, avec des contre-temps qui lui arrivèrent, mais qui ne firent obstacle à rien, et ne venaient point de son mari, qui était au fond de sa maison à Paris, qui, quoique sachant et conduisant tout, feignait d'ignorer tout avec le plus grand soin. Il changea depuis son étroite maison de la place Royale pour le palais des Guise, dont ils ne pourraient reconnaître l'étendue ni la somptuosité qu'il a prise entre ses mains et celles de ses deux fils.

« La même politique continua le mystère de cet amour, qui ne le demeura que de nom, et tout au plus en très fine écorce. Le mystère le fit durer : l'art de s'y conduire gagna les plus intéressés, et en bâtit la plus rapide et la plus prodigieuse fortune. Ce même art le soutint croissant, et sut, quand il fut temps, le tourner en amitié et considération la plus distinguée. Il mit les enfans de cette belle, qui était pourtant rousse, en situation de s'enrichir eux et les leurs de plus en plus, même après elle, et de parvenir au comble de tout, dont, avec eux, jouit avec éclat la troisième génération, aujourd'hui dans toute son étendue, et qui a mis les plus obscurs d'entre eux à même de jouir de leur nom et splendeur inhérente. C'est savoir tirer plus que très grand parti, la femme de sa beauté, le mari de sa politique et de son infamie, les enfans de tous les moyens mis en leurs mains par de tels parens, mais toujours comme les fils de la belle. » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome II, page 10.)

CHAPITRE XXVII, NOTE FF (*bis*), PAGE 301.

Prévention contre les jansénistes.

« La Reine-mère, dit Saint-Simon, et le Roi plus qu'elle dans les suites, séduits par les Jésuites, s'étaient laissé persuader par eux le contradictoire exact et précis de la vérité, savoir, que toute autre école que la leur en voulait à l'autorité royale, et n'avait

qu'un esprit d'indépendance et de républicain. Le Roi, là-dessus ni sur bien d'autres choses, n'en savait pas plus qu'un enfant. Les Jésuites n'ignoraient pas à qui ils avaient affaire. Ils étaient en possession d'être les confesseurs du Roi et les distributeurs des bénéfices, dont ils avaient la feuille. L'ambition des courtisans, et la crainte que ces religieux inspiraient aux ministres, leur donnaient une entière liberté. L'attention si vigilante du Roi à se tenir toute sa vie barricadé contre tout le monde en affaires, leur était un rempart assuré, et leur donnait la facilité de lui parler, et la sécurité d'y être reçus seuls sur les choses qui regardaient la religion, et d'être seuls écoutés. Il leur fut donc aisé de le préoccuper jusqu'à l'infatuation la plus complète que quiconque parlait autrement était janséniste, et que janséniste était ennemi du Roi et de son autorité, laquelle était la partie faible et sensible du Roi jusqu'à l'incroyable. Ils parvinrent donc à disposer en plein de lui à leur gré, et par conscience, et par jalousie de son autorité sur ce qui regardait cette affaire, et encore sur tout ce qui y avait le moindre trait, c'est-à-dire sur toutes choses et toutes gens qu'il leur convenait de lui montrer du mauvais côté. C'est par ce moyen qu'ils dissipèrent les saints et illustres solitaires que l'étude et la pénitence avaient assemblés à Port-Royal, qui firent de si grands disciples, et à qui les chrétiens seront à jamais redevables de ces ouvrages fameux qui ont répandu une si vive et si solide lu-

mière pour discerner la vérité des apparences, la nécessité de l'écorce, en faisant toucher au doigt l'étendue si peu connue, si obscurcie, et d'ailleurs si déguisée; éclairer la foi, allumer la charité, développer le cœur de l'homme, régler ses mœurs, lui présenter un miroir fidèle, et le guider entre la juste crainte et l'espérance raisonnable. C'était donc à en poursuivre jusqu'aux derniers restes partout, que la dévotion du Roi s'exerçait, et celle de madame de Maintenon conformée sur la sienne; lorsqu'un autre champ parut plus propre à présenter à ce prince. » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome II, page 37.)

Chapitre XXVIII, Note GG, Page 306.

« Durant cet été, il arriva une affaire qui fit grand bruit, laquelle regardait la Reine. Cette princesse n'était pas contente, parce que le Roi son mari ne l'aimait point, à cause de la stérilité où elle était depuis vingt-deux ans qu'elle était mariée, laquelle la faisait mépriser. Le Cardinal contribuait fort au mauvais traitement qu'elle recevait, tant à cause que la faveur d'une femme près de son mari eût pu diminuer sa puissance, que parce qu'il l'avait aimée, et n'en avait reçu que des rebuts. Les déplaisirs qu'elle avait l'obligèrent d'ouvrir son cœur à ceux en qui elle avait confiance, et d'avoir recours à ses plus proches, qui étaient ses frères; et principalement au Cardinal Infant, qui commandait aux Pays-Bas, au-

quel elle écrivait souvent, et recevait des lettres de lui qui la consolaient dans ses afflictions. Elle s'enfermait dans le Val-de-Grâce pour être en liberté, et c'était là qu'elle parlait à ceux qui étaient dans sa confidence et qui étaient dépositaires de ses secrets. Mais le Cardinal découvrit bientôt cette intelligence : et sur un avis qu'il eut qu'elle avait reçu tout fraîchement des lettres du Cardinal Infant, il le dit au Roi, et fit envoyer le chancelier au Val-de-Grâce, pour la surprendre sur le fait. Il s'y transporta tout aussitôt ; et ayant fait ouvrir la porte du couvent, il alla droit à la chambre de la Reine, laquelle, alarmée de cette venue, donna vitement ses papiers de conséquence à serrer à la mère supérieure, qui était sœur de Pontchâteau, et par conséquent cousine germaine du Cardinal ; mais nonobstant cette parenté elle conserva une fidélité inviolable pour la Reine, et par son secret elle la sauva d'une perte inévitable. Le chancelier étant entré, lui dit qu'il était venu de la part du Roi pour l'interroger sur des crimes dont elle était accusée, et principalement d'avoir intelligence avec les Espagnols, ennemis de l'État ; de leur avoir écrit, et d'en avoir reçu des lettres. La Reine nia le tout constamment. Ce que voyant le chancelier, il lui dit que le Roi était informé qu'il y avait dans sa cassette des papiers qui la convaincraient ; et en même temps il la fit ouvrir, et tous ses coffres et armoires, et tous les lieux où elle pouvait avoir caché quelque chose : mais il n'y trouva

rien de conséquence. Il ne laissa pas de faire tout inventorier, et de le porter au Roi; même il usa d'une telle rigueur envers elle, qu'il visita dans ses poches et sous son mouchoir de cou, la traitant comme une criminelle. » (Extrait des *Mémoires de M. de Montglat*, tom. I, pag. 178.)

Chapitre XXVIII, Note HH, Page 308.

En 1658, après le gain de la bataille des Dunes et la prise de Dunkerque, les Français vinrent investir la ville de Bergues, le 27 du mois de juin.

« Le 28 après midi les ennemis ayant fait une sortie sur la tranchée que je voyais de mon logis, dit Bussy-Rabutin, je montai à cheval aux premiers coups de mousquet, et j'y courus à toute bride, suivi d'un page seulement. Je trouvai la garde de cavalerie du régiment du Roi, revenant à son épaulement après avoir repoussé les ennemis jusque dans leur contrescarpe. Je demeurai un quart d'heure avec elle; et comme je m'en retournais chez le maréchal de Turenne lui dire ce qui s'était passé à la tranchée, je rencontrai le Roi, que je ne reconnus pas d'abord, parce qu'il était seul. Il est vrai que Noailles, capitaine des gardes-du-corps en quartier, suivait à cinquante pas avec le maréchal du Plessis, et plus loin venaient en file le reste de la cour et les gardes-du-corps. Sa Majesté me demanda si le grand feu qui s'était fait à la tranchée était une sortie ou un loge-

ment. Je lui dis ce que c'était, et pendant qu'il me faisait d'autres questions il avançait toujours du côté de la ville, et les balles de mousquet des décharges des ennemis, qui n'étaient pas encore finies, le passaient de beaucoup : cependant ce prince me parlait avec le sang-froid d'un brave soldat de fortune, lorsque le maréchal du Plessis, poussant à toute bride, me vint demander en colère où je menais le Roi. Je lui répondis que le Roi était le maître, et que c'était lui qui menait les autres. Le maréchal me répliqua que je voyais bien que le Roi s'avançait trop. J'en demeurai d'accord ; mais j'ajoutai que j'avais eu peur (si je le disais à Sa Majesté) qu'elle ne trouvât mauvaise ma remontrance : « Ne vous fâchez pas, M. le maréchal, lui dit le Roi en riant, et il tourna bride. » (*Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, tom. II, pag. 156.)

Louis XIV aimait de préférence à diriger les sièges : La Fare donne, avec son amertume ordinaire, les détails suivans sur celui de Maestricht, qui fut pris en huit jours.

« On investit Maestricht, dont la circonvallation aussi-bien que la réputation étaient grandes, et où il y avait une forte garnison, sous un commandant nommé Fariaux, qui avait autrefois acquis de la réputation à la défense de Valenciennes. Cette entreprise était effectivement digne du Roi ; mais comme il n'y avait point d'armée en campagne pour secourir la place, et que les fortifications n'en étaient pas

revêtues, elle fut, après quelque action de vigueur de part et d'autre, emportée en dix-sept jours de tranchée ouverte. Le Roi, selon sa coutume, se montra dans ce siége, vigilant, exact, laborieux; mais les excessives précautions que le faux zèle de Louvois et de quelques autres firent prendre pour la sûreté de sa personne, et qu'il souffrit, ne firent pas un fort bon effet chez une nation qui (follement si vous voulez) fait gloire non seulement de braver mais de chercher les périls. Je sais que ce n'est pas là le personnage d'un Roi; mais quand il veut conduire les autres aux occasions, il ne doit pas paraître grossièrement les éviter, surtout s'il affecte la réputation de guerrier et de héros, qu'il semblait ambitionner alors, et à laquelle il a depuis renoncé. » (*Mémoires de M. le marquis D. L. F.*)

A Lille cependant il avait mérité les éloges des officiers et des soldats. L'abbé de Choisy dit, en parlant de Louis XIV :

« On le verra dans la tranchée de Lille attirer par son courage cette belle parole d'un soldat qui, le voyant exposé aux coups de mousquet, et un page de la grande écurie tué derrière lui, le prit rudement par le bras en lui disant : « Otez-vous; est-ce là votre place? » Il est vrai que son courage pensa se laisser aller aux continuelles instances de ses courtisans empressés et flatteurs. Le vieux Charost, qui était alors capitaine des gardes-du-corps en quartier, lui ôta de dessus la tête son chapeau et son bouquet de plumes,

et lui donna le sien ; mais le voyant un moment après un peu incertain de ce qu'il avait à faire, il lui dit à l'oreille : « Il est tiré, Sire ; il le faut boire. » Le Roi le crut, demeura dans la tranchée, et lui en sut tant de gré que dès le même soir il rappela à la cour le marquis de Charost, qui était exilé je ne sais où. » (*Mémoires de M. l'abbé de Choisy*, pag. 19.)

Il dit dans un autre endroit, au sujet du passage du Rhin :

« Le Roi, par exemple, a fait deux fautes considérables et irréparables. La première, de n'avoir pas passé le Rhin à la nage après le comte de Guiche, à la tête de ses gardes-du-corps. Il y avait peu de danger à courir, et une gloire infinie à acquérir. Alexandre et son Granique n'auraient eu qu'à se cacher. Il est vrai qu'il faut lui rendre justice ; il le voulait, mais M. le Prince, qui n'osait pas mettre le pied dans l'eau à cause de sa goutte, comment eût-il osé passer en bateau, le Roi passant à la nage? » (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, pag. 38.)

Enfin l'on va voir à quelle occasion le cardinal de Mazarin dit une *rodomontade*, que raconte ainsi le marquis de Montglat.

« Dès que le Roi sut la prise de Condé, il partit de Quesnoy le 23, avec deux mille chevaux, et rejoignit son armée devant Saint-Guislain, qui fut investi ce jour même. Sa Majesté se logea au château de Bossut, qui en est à demi-lieue, des fenêtres duquel il voyait les batteries et toute l'attaque. La tranchée

fut ouverte le 24, où le chevalier de Créqui fut blessé au visage; et la ville fut si pressée, que quoique deux cents hommes y fussent entrés sous la conduite de Rekin, cadet de Grimbergue, le lendemain, jour de Saint-Louis, le Roi y entra. Le lendemain, Sa Majesté se fut promener sur les hauteurs qui sont à une demi-lieue de là, d'où on découvre la ville de Mons; et le cardinal Mazarin voulant l'empêcher d'approcher de plus près, de crainte des coups de canon, le Roi ne laissa pas de s'avancer, dont le Cardinal piqué, dit tout haut, que si c'eût été un autre que son maître, il l'aurait pris par le poing et l'aurait mené jusque sur la contrescarpe. Les courtisans ne purent s'empêcher de rire de cette *rodomontade*, lesquelles lui étaient fort ordinaires quand il n'avait point sujet de crainte. » (*Mémoires du marquis de Montglat*, tome II, page 467.)

CHAPITRE XXIX, NOTE KK, PAGE 315.

« Toute l'Europe, dit Saint-Simon, n'admirait pas les alliances des enfans illégitimes de Louis XIV avec les princes du sang; et le Roi lui-même fut bien éloigné quand il eut d'abord des enfans naturels, des pensées qui, par degrés, crurent toujours en lui pour leur élévation. La princesse de Conti, dont la naissance était la moins odieuse, était aussi la première. Le Roi crut qu'elle serait magnifiquement mariée au prince d'Orange, et le lui fit

proposer dans un temps où ses prospérités et son nom dans l'Europe lui persuadaient que cela serait reçu comme le plus grand honneur et le plus grand avantage; il se trompa.

« Le prince d'Orange était fils d'une fille du roi d'Angleterre Charles Ier, et sa grand'mère était fille de l'électeur de Brandebourg, et il s'en souvint avec tant de hauteur qu'il répondit nettement *que les princes d'Orange étaient accoutumés à épouser des filles légitimes des plus grands Rois, et non pas leurs bâtardes.*

« Ce mot entra si profondément dans le cœur du Roi, qu'il ne l'oublia jamais, et prit à tâche, et souvent contre son plus palpable intérêt, de montrer combien l'indignation qu'il en avait conçue était entrée profondément dans son âme. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 72.

Chapitre XXX, Note KK, Page 326.

« Le comte de Guiche revint donc en France, et alla trouver le Roi à Marsal[1], qui le reçut favorablement, et Monsieur le traita comme il devait, c'est-à-dire avec quelque froideur. Le comte de Guiche, à son retour, fit paraître vouloir observer les ordres qu'il avait reçus avec une grande exactitude. Monsieur crut être obéi, et la facilité qu'il eut à se le persuader venait sans doute de la bonne opinion qu'il

[1] C'est-à-dire au siége de cette ville.

avait eue de Madame, qui, d'abord que Montalais fut éloignée par un aveu de tout le passé qui n'était point criminel, et qui avait paru sincère à Monsieur, avait effacé dans son cœur et dans son esprit une partie de ses soupçons. Il se consolait de ses chagrins avec la Reine sa mère, comme avec sa meilleure amie, et agissait souvent par ses conseils. Cette princesse, qui condamnait la conduite apparente de Madame, la croyait en effet pleine d'innocence; et voulant la corriger de ses fautes, elle travaillait de tout son pouvoir à leur bonheur commun, mais elle ne put y réussir.

« Madame, à ce retour du comte de Guiche, ne manqua pas de confidens pour avoir de ses nouvelles, et cette histoire eut de grandes suites. J'en ignore le détail, et je n'en sais que quelques endroits. Ce qui parut au public fut que Vardes, qui avait une ambition déréglée, et qui naturellement était artificieux et vain, étant rempli d'un ardent désir d'être bien auprès du Roi, avait conseillé à madame la comtesse de Soissons, qui était accusée de ne le pas haïr, toutes les mauvaises voies dont elle s'était servie pour conserver sa faveur, et dont j'ai parlé sur le chapitre de mademoiselle de la Mothe-Houdancourt. Vardes avait été ami du comte de Guiche; et par la comtesse de Soissons il était entré dans la confidence de Madame. L'histoire dit qu'en l'absence de l'exilé, et même depuis son retour sous le nom d'ami il le voulut perdre auprès de cette jeune princesse; et qu'ayant formé le

dessein de la tenir attachée à lui par la crainte des maux qu'il pourrait lui faire, il lui conseilla de retirer ses lettres et celles du comte de Guiche des mains de Montalais qui les avait, et qui, malgré sa disgrâce, avait eu l'adresse de les sauver et de les emporter avec elle. Je sais avec certitude que Madame ne connaissant point la malice de ce conseil, y consentit, et qu'elle lui donna un billet pour les demander à celle qui les avait; que quand il s'en vit le possesseur il eut la perfidie de les garder malgré Madame, qui fit tout ce qu'elle put pour l'obliger à les lui rendre; et que cette princesse, outrée de sa trahison, en voulut du mal non seulement à lui, mais aussi à la comtesse de Soissons, qu'elle soupçonna d'être de concert avec lui pour lui faire cet outrage. On a dit que Vardes, ayant été infidèle à sa première amie et à son ami, avait voulu joindre l'amour à l'ambition, et que ses sentimens et ses artifices pour triompher du cœur de Madame agissaient pour une même fin. Je n'en sais rien: je n'ai pas eu de commerce avec lui, et je ne puis faire une juste description de la duplicité de son âme; mais il est certain qu'un mélange de tant de passions devait produire beaucoup de mauvaises choses: et c'est ce qui arriva en effet. Les dames se brouillèrent, le comte de Guiche et Vardes devinrent rivaux et ennemis, et cette division fit naître la jalousie et la haine entre ces quatre personnes. La comtesse de Soissons, qui prétendait avoir sujet de se plaindre de Madame, la menaça de dire au Roi tout

ce qu'elle disait avoir été fait par elle et par le comte de Guiche contre lui; mais Madame, craignant l'effet de ses menaces, fut comme forcée de la prévenir, et d'avouer tout le passé au Roi. La comtesse de Soissons de son côté, pour se justifier au Roi, lui apprit aussi que le comte de Guiche, outre cette lettre que Madame avait avouée, en avait écrit d'autres à Madame où il le traitait de fanfaron, parlait de lui d'une manière qui ne lui pouvait pas plaire, et faisait ce qu'il pouvait pour obliger cette princesse à conseiller au roi d'Angleterre son frère de ne point vendre Dunkerque au Roi. » (*Mémoires de madame de Motteville*, t. V, p. 226.)

Chapitre XXX, Note LL, Page 330.

« Pendant la campagne du maréchal de Villeroi contre M. de Vaudemont, le Roi avait soin de se faire lire toutes les gazettes de Hollande. Dans la première qui parut, il lut une grosse action à la gauche, des louanges excessives de M. du Maine; que ses blessures avaient arrêté le succès et sauvé M. de Vaudemont, et que M. du Maine avait été remporté sur un brancard. Cette raillerie fabuleuse piqua le Roi; mais il le fut bien davantage de la gazette suivante, qui se rétracta du combat qu'elle avait raconté, et ajouta que M. du Maine n'avait pas même été blessé. Tout cela joint au silence qui avait régné depuis cette journée, et au compte si succinct que M. le maréchal de

Villeroi lui en avait rendu, et sans chercher aucune excuse, donna des soupçons au Roi qui l'agitèrent.

« La Vienne, baigneur à Paris fort à la mode, était devenu le sien du temps de ses amours. Il lui avait plu par des drogues qui l'avaient mis en état plus d'une fois de se satisfaire davantage. Ce chemin l'avait conduit à devenir un de ses quatre premiers valets de chambre. C'était un fort honnête homme, mais rustre, brutal et franc; et cette franchise, dans un homme d'ailleurs vrai, avait accoutumé le Roi à lui demander ce qu'il n'espérait pas pouvoir tirer d'ailleurs, quand c'étaient des choses qui ne passaient pas sa portée.

« Tout cela conduisit jusqu'à un voyage de Marly, et ce fut là où il questionna La Vienne. Celui-ci montra son embarras, parce que dans la surprise il n'eut pas la présence d'esprit de le cacher. Cet embarras redoubla la curiosité du Roi, et enfin, ses commandemens. La Vienne n'osa pousser plus loin la résistance. Il apprit au Roi ce qu'il eût voulu ignorer toute sa vie, et le mit au désespoir. Il n'avait eu, tant d'embarras, tant d'envie, tant de joie de mettre M. de Vendôme à la tête d'une armée, que pour y poser M. du Maine; et toute son application était d'en abréger les moyens en se débarrassant des princes du sang par leur concurrence entre eux. Le comte de Toulouse étant amiral, avait sa destination faite; c'était donc pour M. du Maine qu'étaient tous ses soins : en ce moment il les vit échouer, et la douleur

lui en fut insupportable. Il sentit pour ce cher fils tout le poids du spectacle de son armée, et les railleries que les gazettes lui apprenaient qu'en faisaient les étrangers; et son dépit en fut inconcevable. [1]

« Ce prince si égal à l'extérieur, et si maître de ses mouvemens dans les événemens les plus sensibles, succomba sous cette *unique* occasion. Sortant de table à Marly avec toutes les dames et en présence de tous les courtisans, il aperçut un valet qui, en desservant le fruit, mit un biscuit dans sa poche. Dans l'instant il oublia toute sa dignité royale; et, sa canne à la main, qu'on venait de lui rendre avec son chapeau, il court sur ce valet, qui ne s'attendait à rien moins, ni pas un de ceux qu'il sépara sur son passage, le frappa, l'injuria et lui cassa sa canne sur le corps. A la vérité elle était de roseau, et ne résista guère.

« De là, le tronçon à la main, et avec l'air d'un homme qui ne se possédait plus, continuant à injurier ce valet, qui était déjà bien loin, il traversa ce petit cabinet et une antichambre, et entra chez madame de Maintenon, où il fut près d'une heure, comme il faisait souvent à Marly après dîner.

Sortant de là pour repasser chez lui, le Roi trouva le père de La Chaise. Dès qu'il l'aperçut parmi les courtisans, *Mon père*, lui dit-il fort haut, *j'ai bien battu un coquin et lui ai cassé ma canne sur le dos*;

[1] Saint-Simon dit, quelques pages plus haut, dans ses Mémoires, que le duc du Maine, était un poltron accompli.

mais je ne crois pas avoir offensé Dieu, et tout de suite il lui raconta le prétendu crime.

« Tout ce qui était là tremblait encore de ce qu'il avait vu ou entendu ; la frayeur des spectateurs redoubla à cette reprise ; les plus familiers bourdonnèrent contre ce valet, et le pauvre père fit semblant d'approuver entre ses dents, pour ne pas irriter davantage et devant tout le monde. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 58.)

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LE TOME SECOND.

CHAPITRE VIII. — Priolo compose une satire contre le Cardinal. — Mazarin veut gagner un écrivain qu'il redoute ; — Brienne s'en charge. — Négociation ministérielle conduite au cabaret. — Comment Priolo transforme sa satire en éloge. — Prix qu'on met à sa complaisance. — Madrigal qui devint pour Brienne un titre à la faveur de Mazarin. — Détails sur sa famille. — Portrait du Cardinal. — Jamais Brienne ne lui vit réciter son bréviaire. — Son goût pour les spectacles, la comédie, les ballets, les fêtes ; sa passion pour le jeu : ce qu'il appelait *y prendre ses avantages*. . . . . *Page*

CHAPITRE IX. — Le Cardinal aimait les présens. — Ruse qu'il emploie pour avoir, sans le payer, un très beau tableau du Corrège. — Autre anecdote qui peint son avarice. — Objets d'arts rassemblés par ses soins. — Ses tapisseries, ses bronzes, ses statues, ses tableaux. — Il veut, mais vainement, imiter Richelieu. — Le premier président de Bellièvre refusant de se rendre chez Mazarin, le ministre est forcé de l'aller trouver : — leur entrevue ; — Mazarin n'y a pas l'avantage. — Le pre-

mier président lui rend sa visite. — Brienne le père et lui se vantaient de remettre Son Éminence sur le bon pied..... *Page* 18

Chapitre X. — Liaison de la Reine et de Mazarin. — Bruits injurieux de la cour à ce sujet. — Madame de Brienne dans l'oratoire de la Reine. — Confidence mystérieuse qu'elle y reçoit de cette princesse. — Serment que fait la Reine, sur un reliquaire, de ne plus écouter Mazarin. — Ingratitude du Cardinal envers elle. — Il lui reproche d'être dévote seulement par nécessité, d'aimer la bonne chère, et de se montrer trop prodigue. — Pierres destinées à la construction du Louvre, et qu'Anne d'Autriche donne par brevet à sa femme de chambre. — Cause de la mésintelligence qui éclate entre la Reine et le Cardinal. — Louis XIV amoureux de Marie Mancini. — Le Cardinal ne s'oppose qu'en apparence à leur mariage. — Consultation faite en secret, et protestation dressée par ordre de la Reine. — Projets d'alliance avec l'Espagne..... 38

Chapitre XI. — Brienne revient de ses voyages. — Il est présenté au Cardinal. — Il adresse au Roi une harangue dans le goût du temps. — Cercle chez la Reine mère. — Brienne y fait de vive voix, en présence de toute la cour, le récit de ses voyages. — Les Lapons : leurs costumes, leurs usages, leurs mœurs. — Courses en traîneaux. — Description des rennes. — Chasse aux ours dans le Holstein. — Brienne, qui s'y trouvait avec le roi de Danemarck, y court de grands périls. — Il suspend son

récit. — Murmure flatteur de ceux qui l'entourent..... *Page* 52

CHAPITRE XII. — Autre espèce de chasse. — Singulière manière de pêcher en Laponie. — Travaux auxquels se livrent les femmes. — leur parure. — Dangers que court Brienne en traversant, sur la glace, le golfe de Memel. — Séjour en Pologne. — Présens qu'il y reçoit de la reine Marie de Gonzague. — Voyage en Italie, retour en France. — Brienne termine son récit au milieu des applaudissemens de la cour..... 74

CHAPITRE XIII. — Conférences avec don Louis de Haro pour la paix. — Brienne demande à partir avec le Cardinal. — Refus. — Consolation. — Il signe, sans les lire, tous les actes passés avec l'Espagne; mais il prend connaissance des actes secrets. — Mazarin, déjà malade, le fait, à son retour, travailler auprès de son lit. — Le Cardinal trahit la France dans l'espoir d'être pape. — Comment Brienne en a la preuve. — Scène entre le Cardinal et lui à ce sujet. — Mignard, peignant Mazarin, lui donne, d'un coup de pinceau, les insignes de la papauté. — Louis XIV et toute la cour applaudissent à cette flatterie. — On la regarde comme un heureux présage..... 90

CHAPITRE XIV. — Brienne, sa position, sa conduite, ses mœurs, désordres dont on l'accuse. — Maladie du Cardinal. — Il découvre ses jambes et ses cuisses nues devant la Reine et devant toute la cour. — Incendie du Louvre, au moment où le Cardinal y faisait préparer un ballet. — Violence

du feu, qui dévore la galerie et les portraits des Rois. — Courage et dévoûment d'un frère Augustin au milieu des flammes. — Brienne traverse la Seine, et se rend au Louvre. — Il court à l'appartement du Cardinal; ses gardes l'emportaient dans leurs bras, tremblant et frappé de terreur. — Il arrive à son palais. — On y fait une célèbre consultation de médecins. — Guénaud condamne le Cardinal, et lui annonce son sort. — Il reçoit cet arrêt avec fermeté. — Mazarin, dans sa galerie, répétant à la vue de chaque tableau : *Il faut quitter tout cela*. . . . . *Page* 104

CHAPITRE XV. — Joie de Monsieur, frère du Roi, en recevant du Cardinal cinquante mille écus, quelques jours avant sa mort. — Son Éminence voudrait, pour quatre millions, éprouver une joie aussi vive. — Brienne voit le Cardinal endormi dans son fauteuil, au coin de son feu. — Paroles qu'il prononçait au milieu d'un sommeil agité. — Scène d'intérieur à son réveil. — *Guénaud l'a dit!* — Il se fait mettre du blanc, du rouge, et se promène ainsi soigneusement paré dans sa chaise à porteurs. — Impitoyable raillerie d'un courtisan sur sa bonne mine et ses couleurs. — Cette imprudence avance sa fin. — Nogent amuse la cour du récit de cette scène. — On joue aux cartes dans la chambre du Cardinal jusqu'à ses derniers moments. — Réponse qui fait paraître de la fermeté d'âme. 118

CHAPITRE XVI. — Mort du cardinal Mazarin. — Il reçoit l'indulgence *in articulo mortis*. — Le nonce fait un discours latin plus pieux qu'élégant. —

Dernières instructions que le Cardinal donne à Louis XIV : *jamais de premier ministre.* — Motifs qui lui dictaient ce conseil. — Il possédait vingt-neuf abbayes. — Deux courtisans lui en demandent à la fois une qui vient à vaquer : parti qu'il prend pour les mettre d'accord. — Il donne par vanité son nom à dix-huit gros diamans dont il enrichit la couronne. — Pantalonnade du Cardinal avant sa mort. — Anecdote au sujet du collége Mazarin. — Trésors du Cardinal. — Bernouin, son valet de chambre, en détourne une partie. — Détails secrets. — Le Cardinal mourant veut qu'on lui parle de la miséricorde de Dieu, et non de sa sévérité. — Gens qui se font absoudre par le Pape des péchés qu'ils ne lui déclarent pas. — On ne se joue point impunément de Dieu. . . . . *Page* 129

CHAPITRE XVII. — Momens qui suivent la mort du Cardinal. — Premiers ordres donnés à Brienne par le Roi. — Brienne apprend à Fouquet la mort du Cardinal. — Premier conseil tenu par Louis XIV, à Vincennes. — Autorité de ses paroles. — Scène imposante. — La Reine met obstacle aux provisions expédiées en faveur du duc de Mazarin. — Elle donne par amitié un petit soufflet à Brienne, et lui pince la joue. — Elle traite assez mal le duc de Mazarin. — Dispersion des richesses, des équipages, des chevaux, des ameublemens du Cardinal. — Les couvertures de ses mulets servent, les jours de fête, de tentures aux Théâtres. 149

CHAPITRE XVIII. — Situation de Brienne à la cour. — Elle part pour Fontainebleau. — Il devient

amoureux de mademoiselle La Vallière, et désire avoir son portrait en Madeleine. — Le Roi veut qu'on la peigne en Diane : *Elle est trop jeune pour être peinte en pénitente.* — Brienne découvre la passion du Roi. — Sa terreur. — Curieux entretien de Brienne avec Louis XIV, sur ce sujet, dans le cabinet de *Théagène et Chariclée.* — Trait d'un parfait courtisan. — Opinion du vieux comte de Brienne sur cette méchante affaire. — Nouvel entretien avec le Roi. — Il fait peindre mademoiselle La Vallière en Diane, et Brienne en Actéon dans le même tableau. — Fête de Vaux. — Mademoiselle Menneville et Fouquet. — Le marquis de Richelieu et mademoiselle de Lamothe-Houdancourt. — Aventure scandaleuse arrivée dans les appartemens mêmes de la jeune Reine..... *Page* 164

CHAPITRE XIX. — Disgrâce de Fouquet. — Il est leurré de l'espoir d'être chevalier des ordres. — Fabert refuse de faire des preuves de noblesse. — La cour applaudit à sa conduite. — Honneur que fait Louis XIV à Brienne le père, en nommant un chevalier des ordres sur sa présentation. — Entretien de Brienne avec Fouquet. — Craintes, irrésolutions du surintendant. — Rencontre des deux cabanes qui portent Colbert et Fouquet sur la Loire. — Le Roi arrive à Nantes, à franc étrier, sur des chevaux de poste. — Il dit à Brienne : *Je suis content de vous.* — Aspect mystérieux que présentait à Nantes l'intérieur du château. — La clochette. — Brienne préside les États de Bretagne; présens qu'il en reçoit. — Le Roi l'envoie chez

M. Fouquet; il y trouve Lauzun. — Deux courtisans cherchant réciproquement à se surprendre leur secret. — Pensionnaires qu'avait le surintendant à la cour; La Feuillade était du nombre. — Paysannes de Belle-Isle qui viennent, au son de la flûte, danser chez le surintendant la veille de son arrestation. — Brienne décrit leur danse et leur costume..... *Page* 177

CHAPITRE XX. — Gaîté de Fouquet. — Il croit triompher de ses ennemis. — Brienne soupe chez le Roi. — Il arrive trop tard, et ne trouve point de place à table. — Il porte la santé de Louis XIV, qui le remercie. — Sur quels indices il juge la perte de Fouquet certaine. — Dissimulation de Louis XIV. — Il retient Brienne auprès de lui, en le mettant d'un quart dans son jeu, au brelan. — D'après ses ordres, Brienne se rend à six heures du matin chez le surintendant. — Il était déjà arrêté. — Mousquetaires à sa porte. — Brienne aperçoit Fouquet dans un carrosse garni de treillis en fer. — Paroles de Louis XIV à Brienne. — Papiers trouvés dans la poche du surintendant. — Le duc de Gesvres, son intime ami, se désespère de n'avoir point été chargé de son arrestation. — Le Roi retourne à Fontainebleau : *Sa chasse était faite.* — Gourville s'enfuit en Poitou. — Étrange vanité de Fouquet dans ses amours..... 199

CHAPITRE XXI. — Mazarin s'habillant dans sa chambre pendant qu'on y tenait le conseil, et jouant tantôt avec un singe, tantôt avec une fauvette. — Opinion de Brienne sur son testament politique.

— Ordre et composition du conseil établi par le Roi. — Tous les ministres debout, le Roi seul assis. — Brienne avait le talent de bien lire. — Rencontre de Batteville avec le comte d'Estrades à Londres. — Le Roi soupait chez la Reine, entouré de la cour, quand Brienne lui apprend cette nouvelle à voix basse. — Il quitte la table avec emportement. — Scène avec sa mère. — Satisfaction que fait le roi d'Espagne. — Disgrâce de Brienne. — Injuste accusation dont il est la victime. — On l'exile. — Le Roi seul veut le rappeler; mais ses ennemis l'emportent. — Il vend sa charge à de Lionne. ..... *Page* 214

CHAPITRE XXII. — Madame de Brienne se jette aux genoux de la Reine mère. — Sa Majesté obtient du Roi un adoucissement au sort de Brienne. — On lui permet d'habiter le couvent des Carmélites, à Saint-Denis. — Il trouve des consolations dans les lettres, et se met à composer des vers français. — Il devient dévot. — Il fait sa confession générale au père Heineuve, jésuite, et commence *à connaître Dieu, qu'on ne connaît guère à la cour.* — Il fait pour les Carmélites de petits cantiques sur des airs du monde. — Il quitte Saint-Denis pour la maison de Vanvres, où le duc de Montausier vient le voir. — On veut obtenir sa démission. — Après beaucoup de résistance, il la donne. — Sa femme en meurt de chagrin. — Il entre à l'Oratoire, et s'en repent. — Dieu l'appelait à la Chartreuse. — Il s'engage dans le parti janséniste. — Sorti de France en fugitif, il y rentre. — On l'arrête. —

Austérités qu'il s'impose. — Il y succombe. — Sa ferveur diminue. — Il a le goût des estampes, et dépense 80,000 fr. — Ses parens le font interdire. — On l'enferme à Saint-Lazare. — Résignation. — Sentimens chrétiens..... *Page* 227

CHAPITRE XXIII. — Madame de Longueville. — Elle engage Brienne dans le jansénisme, qui était *l'horreur du Roi et la chimère des Jésuites.* — Secret qu'on exige de lui. — La princesse, malgré sa dévotion, entend raison sur le chapitre de ses amours. — Ressemblance du comte de Saint-Paul, son fils, avec le duc de La Rochefoucauld. — Elle est aussi soumise à ses directeurs qu'autrefois à ses amans. — Mot licencieux de Christine de Suède à la reine Anne d'Autriche. — La duchesse de Longueville entrait avec Brienne. — Elle revoyait et corrigeait, à cette époque, tous les écrits de M. Arnauld. — Piété sincère dont elle était animée. — Éloge que fait de cette princesse le père Talon, jésuite, qui l'assistait à ses derniers momens..... 237

CHAPITRE XXIV. — Un mot des amours du Roi avec madame de Montespan. — Madame de Maintenon comparée, par Brienne, à sainte Clotilde. — Politique de Louis XIV. — Rapide aperçu de ses expéditions militaires. — Campagne de Hollande. — Mot plaisant du bourguemestre d'Amsterdam, au moment où l'on veut rendre les clefs de la ville. — Inimitié des officiers impériaux contre le prince de Lorraine, leur général. — Pont de Philisbourg qu'on fait crouler sous lui. — Poison dont il est

mort, selon Brienne. — Louvois obtient la place de chancelier pour son père. — Mort de Louvois. — Mot du Roi en l'apprenant. — Louvois, deux jours plus tard, *eût été mis à la Bastille.* — Louis XIV donne la paix à l'Europe..... *Page* 246

CHAPITRE XXV. — Révocation de l'édit de Nantes. — *Missionnaires bottés.* — Le Roi force Genève à souffrir qu'on y célèbre la messe. — Villes acquises par la corruption. — Fautes politiques. — Commentaire sur un passage du Testament politique attribué à Colbert. — Disgrâce de M. de Pomponne. — Comment ce ministre fut la victime des intrigues du contrôleur-général et de son frère. — La peur qu'eurent les Jésuites de voir M. Arnauld cardinal contribua à la perte de M. de Pomponne, son neveu..... 258

CHAPITRE XXVI. — Détails sur Louvois, ses débuts; rien n'annonce dans sa jeunesse les talens qu'il montra depuis. — Sordide avarice de M. Letellier son père. — Éclat de la cour à Saint-Jean-de-Luz. — Costumes du temps; leur magnificence. — Luxe et vanité de Brienne. — Il lit le serment que le Roi fait sur l'Évangile, à Saint-Jean-de-Luz. — Brienne se méprend alors sur le génie de Louis XIV. — Il lui trouvait si peu d'intelligence, qu'il en était étonné. — Inimitié entre M. de Turenne et Louvois. — On soupçonne ce ministre d'avoir livré Philisbourg et Mayence pour se rendre nécessaire. — Le maréchal de Gramont perd la bataille d'Honnecourt pour obéir à Richelieu. — Chanson qu'on

fait à ce sujet contre lui. — Louvois, amant de la maréchale de Rochefort. — Vivacité des souvenirs de Brienne..... *Page* 274

CHAPITRE XXVII. — Brienne revient, dans sa retraite, sur les souvenirs de sa jeunesse. — Nouvelles particularités concernant ses voyages. — Présens que lui font les villes d'Allemagne. — Il assiste au couronnement du roi des Romains. — Il ne veut point se trouver au festin impérial, *de peur d'être forcé de s'enivrer*. — Le duc de Vendôme lui recommande de se bien garder d'être honnête homme, s'il veut faire sa fortune. — Comment on appelait l'hôtel qu'habitait ce prince. — Conseils bien différens que donne à Brienne l'archevêque de Lyon; ce qu'il lui dit de Louis XIV encore dans sa jeunesse. — Anecdote relative à Monsieur, frère du Roi. — Brienne la raconte en latin. — Autre anecdote sur le préambule d'un édit concernant la translation des reliques de sainte Madeleine. — Ce préambule était rédigé par Arnauld d'Andilly. — Louis XIV veut qu'on *le fasse parler en Roi, et non pas en janséniste*..... 290

CHAPITRE XXVIII. — Épigramme de Bussy sur le nom de *Dieudonné*. — Sonnet attribué au poète Hesnault contre Louis XIV. — C'est Despréaux qui le donne à Brienne. — On reproche injustement à Louis XIV de manquer de courage. — Sa mère Anne d'Autriche n'eut peur qu'une fois en sa vie : ce fut quand le chancelier Séguier prit dans son sein une lettre qu'il croyait être de Cinq-Mars, et qui était d'une autre personne. —

Louis XIV, encore enfant, est amoureux de la duchesse de Châtillon. — Joli couplet de Benserade à ce sujet. — Comment Brienne réfute des doutes injurieux sur la valeur du Roi. — Impassibilité d'un officier monté sur un vaisseau qui sombre en pleine mer. — Trait du grand Condé à la porte Saint-Antoine. — Réflexions sur le vrai courage. — Le comte de Guiche. — Le maréchal de Villeroi. — Celui-ci n'avait point le genre de mérite qu'un libertin se plaint d'avoir perdu dans Pétrone; mais il n'en était pas moins brave. — Action d'éclat qui le fit remarquer sur les remparts de Dôle..... *Page* 302

CHAPITRE XXIX. — Louis XIV mis en parallèle avec le prince d'Orange. — Fermeté du Roi dans plusieurs circonstances. — Goût de ce prince pour les pointes et les jeux de mots. — Grave discussion sur le cocuage entre plusieurs seigneurs. — On répond à La Châtre, fort jaloux de sa femme, *qu'il n'y a plus de Lucrèce à la cour.* — La discussion recommence en présence du Roi. — Jamais on ne l'a vu tant rire. — Scène de mœurs entre Brienne et sa femme, au sujet des maris trompés. — Il la trouve un peu trop savante. — Singulier doute sur lequel il s'endort. — Esprit, amabilité de madame de Brienne. — Louange que lui donne Scarron..... 314

CHAPITRE XXX. — Sagesse du Roi. — Le comte de Guiche traite Louis XIV de faux brave en sa présence. — Générosité du prince. — Un ambassadeur de Hollande lui parle le chapeau sur la tête.

— Indignation du Roi, qui lui tourne le dos. — Ce qu'il dit à Brienne sur l'insolence de *ce brasseur de bière.* — Cette circonstance contribue à décider la guerre contre les Hollandais. — Exemple de modération que donne le Roi en dansant dans un ballet. — Scène avec un page. — Brienne, en galopant derrière le Roi, heurte rudement son cheval. — Paroles du Roi. — Un mauvais plaisant monte par une fenêtre, et le surprend avec madame de Montespan. — Le Roi le fait mettre à Saint-Lazare. — Lauzun et Cavois se gourment derrière lui sur le grand degré du Louvre. — La perruque de Cavois tombe à terre. — Brienne les cache tous les deux aux yeux du Roi. — Mot de Louis XIV. — Son éloge..... *Page* 324

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES..... 335

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA LIBRAIRIE

PONTHIEU ET CIE,

A PARIS, PALAIS-ROYAL, ET QUAI MALAQUAIS, N° 1

ET PONTHIEU, MICHELSEN ET CIE,

A LEIPZIG

APERÇU SUR LES HIÉROGLYPHES D'ÉGYPTE, et les Progrès faits jusqu'à présent dans leurs déchiffremens ; par M. Brown, trad. de l'anglais ; avec un plan représentant les alphabets égyptiens. Un vol. in-8°, grand-raisin. 1827. . . . . 4 fr. 50 c.

ANNALES BIOGRAPHIQUES, ou Complément annuel et continuation de toutes les Biographies ou Dictionnaires historiques, contenant la vie de toutes les personnes remarquables en tout genre, mortes dans le cours de chaque année. 2 vol. in-8°. en quatre parties. 1827. . . . . 20 fr.

ANNALES ROMANTIQUES. 1826. Un très-joli vol. in-18. . 6 fr.

ANNUAIRE ANECDOTIQUE, ou Souvenirs contemporains.

L'année 1826, 2e édition, in-18. . . . . 4 fr.
L'année 1827, 2e édition, in-18. . . . . 4 fr.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE, ou Complément annuel et continuation de toutes les Biographies et Dictionnaires historiques, contenant la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou par leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820 ; rédigé et publié par A. Mahul. In-8°, orné de portraits.

1re année, pour 1820. . . . . 5 fr. »
2e année, pour 1821. . . . . 7 fr. 50 c.
3e année, pour 1822. . . . . 7 fr. 50 c.
4e année, pour 1823. . . . . 8 fr. »
5e année, pour 1824. . . . . 8 fr. »
6e année, pour 1825. . . . . 8 fr. »

ART (l') DE JOUER ET DE GAGNER A L'ÉCARTÉ, enseigné en huit leçons ; par Teyssèdre. 1826. Un vol. in-18. . . . . 3 fr.

ARTISTE (l') ET LE PHILOSOPHE, dialogue critique sur les

ouvrages exposés au Salon de 1824; publié par Jal. Un vol. in-8°, avec dix fig. . . . . 8 fr.

ATLAS DES ROUTES DE LA FRANCE, ou Guide des Voyageurs dans toutes les parties du Royaume; dressé par A. M. Perrot, membre de plusieurs Sociétés savantes. 1826. In-12, cartonné. . . . . 13 fr.

BARRICADES (les), scènes historiques. Mai 1598. 1826. 3e édit., Un vol. in-8°. . . . . 6 fr.

BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS; par Napoléon. 1826. Un vol. in-8°. . . . . 6 fr.

BIOGRAPHIE DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 2e édit., 1826. Un vol. in-8°. . . . . 6 fr.

BOITE (la) DE PANDORE, macédoine philosophique, anecdotique et morale. In-18, pap. fin. . . . . 2 fr.

CATASTROPHE DU DUC D'ENGHIEN; par M. le duc de Rovigo, extrait des Mémoires de M. le duc de Rovigo. In-8°. 2 fr. 50 c.

CÉCILE, ou les Passions; par M. E. Jouy, de l'Académie Française. 5 vol. in-12. 1827. . . . . 15 fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES SUR L'ART DRAMATIQUE, contenant des Mémoires de Mlle Clairon, de Duménil, de Molière, de Bellamy, de Lekain, de Molé, de Préville, de Dazincourt, d'Ifland, de Goldoni, de Brandes, etc.; publiés par MM. Andrieux, Barrière, Félix Bodin, Després, Évariste Dumoulin, Dussault, Étienne, Merle, Moreau, Picard, Talma, et Léon Thiessé. 14 vol. in-8°. . . . . 84 fr.

COMTESSE (la) DE FARCY, par Mme de Souza. 4 vol. in-12. 12 fr.

CONCORDAT DE L'AMÉRIQUE AVEC ROME; par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. 1827, in-8° . . . . . 5 fr. 50 c.

CONJURATION DU GÉNÉRAL MALET, contre Napoléon; par de Saint-d'A....., ancien directeur-général de la police. *Hambourg*, 1 vol. in-12. . . . . 5 fr.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES sur la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre; sur les rapports de ces puissances avec la France; par M. J. Aubernon. 1827. 3e édit., revue et augmentée. Un vol. in-8°. . . . . 4 fr.

CONSPIRATION DE RUSSIE, rapport de la Commission d'enquête de Saint-Pétersbourg à S. M. l'empereur Nicolas Ier, sur les sociétés secrètes découvertes en Russie, et prévenues de conspiration contre l'État; sur leur origine, leur marche, le développement successif de leurs plans, le degré de participation de leurs principaux membres à leurs projets et à leurs entreprises, ainsi que sur les actes individuels de chacun d'eux, et sur ses intentions avérées. 1827. 2e édit., in-8°. . . . . 3 fr.

DERNIER (le) CHANT DU PÈLERINAGE DE CHILDE-HAROLD; par Alphonse de Lamartine. 4e édit., in-18, grand-raisin, avec gravures. . . . . 4 fr.

Le même ouvrage, in-8°., 3e édit. . . . . 4 fr.

DICTIONNAIRE BIBLIOGRAPHIQUE, ou Nouveau Manuel du libraire et de l'amateur de livres, contenant l'indication et le prix de tous les livres, tant anciens que modernes, qui peuvent trouver leur place dans une bibliothèque choisie, etc. ; précédé d'un Essai élémentaire sur la Bibliographie ; par M. Pseaume, membre de plusieurs Sociétés savantes. 2 vol. in-8°, à deux colonnes. 16 fr.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE PORTATIF, contenant la description générale et particulière des cinq Parties du Monde connu. Revu avec soin, et précédé d'un Vocabulaire de mots génériques servant à expliquer le sens des mots géographiques les plus importans dans les principales langues, par M. Malte-Brun, auteur du Précis de Géographie universelle, etc. ; augmenté de plus de 20,000 articles qui ne se trouvent dans aucune édition des Dictionnaires dits de Vosgien, par M. le docteur Friéville et M. Félix Lallement ; et enrichi de neuf cartes. Ouvrage entièrement neuf. 1827. 2 vol. in-16, imprimés en mignonne, à deux colonnes, sur pap. vél. cavalier. Brochés, 9 fr. ; cart., 10 fr. 50 c.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, ou Biographie universelle classique, ouvrage entièrement neuf ; par M. le général Beauvais, et par une Société de gens de lettres ; revu et augmenté, pour la partie bibliographique, par M. Barbier, et par M. Louis Barbier, fils aîné. Un seul vol. in-8° de 2500 pages. Pap. fin, satiné. 48 fr.
— Sur pap. vélin satiné. . . . . 64 fr.

DICTIONNAIRE DE CHIMIE, contenant les principes, les théories nouvelles de cette science, et les applications à la médecine, aux arts et aux manufactures ; par G. Brismoutier, H. Leroq et Boisduval, etc. etc. Un vol. in-12. 1826. . . . . 7 fr.

ÉMILIE ET ALPHONSE ; par Mme de Souza. 2 vol. in-12. . 5 fr.

ÉNÉIDE (l'), traduite par Jacques Delille, nouvelle édition, revue et corrigée, avec les variantes ; augmentée d'une Dédicace à S. M. l'empereur de Russie. 4 vol. in-8°. . . . . 24 fr.

ESPRIT DE L'ENCYCLOPÉDIE ; par Hennequin. 15 volumes in-8°. . . . . 75 fr.

ÉTATS (les) DE BLOIS, ou la Mort de MM. de Guise, scènes historiques. Décembre 1588 ; par l'auteur des *Barricades*. 2e édit. Un vol. in-8°, avec le plan de Blois. . . . . 7 fr. 50 c.

ÉTAT (de l') ACTUEL DE LA NAVIGATION ET DU COMMERCE DE L'ANGLETERRE, Discours de M. Huskisson, président du Bureau de commerce, le 12 mai 1826, traduit par M. Pichon, conseiller-d'État ; accompagné de diverses pièces justificatives, et suivi du Discours de M. Huskisson sur le commerce des Colonies, prononcé dans la séance du 22 mai 1825. Un vol. in-8°. . . 4 fr.

FABLES, par A. V. Arnault, de l'ancien Institut de France. 1827. 2 vol. in-18. . . . . 6 fr.

FABLES DE FLORIAN, suivies des Poëmes de Ruth, de Tobie et du Serf du Mont-Jura. Un vol. in-8°, pap. vél. satiné, dit *cavalier*, orné d'un portrait. . . . . 7 fr. 50 c.

FABLES DE LA FONTAINE, nouvelle édit. 2 vol. in-32, ornés de jolies gravures. . . . . 6 fr.

FRANCE (la) ET LES ULTRAMONTAINS, esquisse historique; par Ch. Liskenne. In-8°. . . . . 2 fr. 25 c.

GUERRE DES VENDÉENS ET DES CHOUANS CONTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ou Annales des départemens de l'Ouest, pendant ces guerres. 4 vol. in-8°. . . . . 28 fr.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE, de 1797 à 1803; par M. Raoul-Rochette. Un vol. in-8°. . . . . 8 fr.

HISTOIRE DES CAMPAGNES DE 1814 et 1815 en France; par le général Guillaume de Vaudoncourt, auteur de l'Histoire des campagnes d'Annibal en Italie, de celle des guerres de Russie, en 1812, d'Allemagne, en 1813, et d'Italie, en 1813 et 1814, directeur du Journal des Sciences militaires. 5 vol. in-8°, ornés de 4 plans. . . . . 35 fr.

HISTOIRE DES CROISADES; par M. Michaud; 4e édit., 8 vol. in-8°, avec cartes. . . . . 64 fr.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE MOLIÈRE, par M. Taschereau. Un vol. in-8°, orné d'un portrait gravé d'après le dessin de Dévéria, d'un cul-de-lampe, par Thompson, et d'un *fac simile* de l'écriture de Molière et de sa femme, 1826. Prix, papier superfin satiné, avec portrait. . . . . 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DE L'ÉMIGRATION, de 1789 à 1825; par Montrol. In-8°. . . . . 6 fr.

HISTOIRE DES EXPÉDITIONS MARITIMES DES NORMANDS, et de leur établissement en France au dixième siècle; par Depping: ouvrage qui, en 1822, a remporté le prix à l'Institut de France. 1826. 2 vol. in-8°. . . . . 12 fr.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE NAPOLÉON BONAPARTE, de sa vie privée et publique, de sa carrière politique et militaire, de son administration et de son gouvernement; par l'auteur des Mémoires sur le Consulat.

Cet ouvrage formera environ 12 volumes in-8°, qui paraîtront par livraison de deux volumes tous les deux mois: prix de la livraison. . . . . 14 fr.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE, par Sismonde de Sismondi; nouvelle édition, revue et corrigée. 1825-26. 16 vol. in-8°. . . . . 112 fr.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DE L'EUROPE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE; par F.-G. Schlosser, professeur d'histoire à l'Université d'Heidelberg, traduite de l'allemand, par W. Suckau. 2 vol. in-8°. 13 fr.

HISTOIRE PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE DES ENVIRONS DE PARIS, depuis les premiers temps connus jusqu'à nos jours, contenant l'histoire et la description du pays et de tous les lieux remarquables compris dans un rayon de vingt à vingt-cinq lieues autour de la capitale; enrichie de plusieurs cartes, et d'un grand

nombre de gravures représentant les principaux édifices, tels qu'églises, palais, châteaux, maisons de plaisance, vues pittoresques, canaux, etc.; par M. J.-A. Dulaure, membre de la Société royale des Antiquaires de France. Sept vol. in-8°, ornés de quatre-vingt fig. . . . . 105 fr.

HISTOIRE DE JEAN VI, ROI DE PORTUGAL, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en 1826; avec des particularités sur sa vie privée et sur les principales circonstances de son règne. 1827. Un vol. in-8°. . . . . 3 fr.

INFLUENCE (de l') ATTRIBUÉE AUX PHILOSOPHES, AUX FRANCS-MAÇONS ET AUX ILLUMINÉS, SUR LA RÉVOLUTION DE LA FRANCE; par Mounier, membre de l'Assemblée Constituante. Un vol. in-8°. . . . . 5 fr.

INTRODUCTION AUX MÉMOIRES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ou Tableau comparatif des mandats et pouvoirs donnés par les provinces à leurs députés aux États-Généraux de 1789; par F. Grille. 2 vol. in-8°. . . . . 15 fr.

JÉSUITES (les), MARCHANDS, USURIERS ET USURPATEURS. In-8°. . . . . 6 fr.

LETTRES DE LA MARQUISE DU DEFFAND A HORACE WALPOLE, depuis comte d'Orford, écrites dans les années 1766 à 1780, auxquelles sont jointes des lettres de Mme du Deffand à Voltaire, écrites dans les années 1759 à 1775; publiées d'après les originaux déposés à Strawberry-Hill. Nouvelle édition, augmentées des Lettres d'Horace Walpole. 1827. 4 vol. in-8°, portrait. . . . . 24 fr.

LETTRES DE SAINT PIE V, sur les affaires religieuses de son temps, en France, adressées à Charles IX, à Catherine de Médicis, à Philippe II, au duc d'Anjou, etc., etc.; traduites du latin par de Potter, auteur de l'*Esprit de l'Église*. 1826. In-8°. . . . . 3 fr. 50 c.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, pour servir d'introduction à cette Histoire; par Augustin Thierry, auteur de l'*Histoire de la Conquête de l'Angleterre*. 1827. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50 c.

LOISIRS (les) DE MONSIEUR DE VILLENEUVE, ou Voyage d'un habitant de Paris à l'Est de la France, en Savoie et en Suisse; publiés par J.-J. Lemoine. 1827. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr.

MANUEL DIPLOMATIQUE, ou Précis des droits et des fonctions des agens diplomatiques, suivi d'un Recueil d'actes et d'offices, pour servir de guide à ceux qui se destinent à la carrière diplomatique; par le baron Charles de Martens. Un vol. in-8°. 9 fr.

MARIE DE BRABANT, poëme en six chants; par M. Ancelot. 3e édit. In-18, grand-raisin, papier fin, orné d'une belle gravure et vignettes. . . . . 4 fr.

MÉMOIRES DE CONDORCET, sur la révolution française. 2 vol. in-8°. . . . . 12 fr.

MÉMOIRES DE MADAME ROLAND, nouvelle édit. 2 vol. in-18, ornés d'un beau portrait. . . . . 6 fr.

MÉMOIRES POLITIQUES DE M. DE FONVIELLE. 4 gros vol. in-8°. . . . . 28 fr.

MÉMOIRES sur la Convention et le Directoire; par A. C. Thibaudeau. 1826. 2e édit. 2 vol. in-8°. . . . . 12 fr.

MÉMOIRES sur le Consulat, 1799 à 1804, faisant suite aux Mémoires de Thibeaudeau. 1826. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr.

MÉMOIRES SUR LA GRÈCE ET L'ALBANIE, pendant le gouvernement d'Ali-Pacha; par Ibrahim-Manzour-Effendi, commandant du génie, au service du visir. Ouvrage pouvant servir de complément à celui de M. de Pouqueville, avec portrait. 2e édit. 1827. Un vol. grand in-8°. . . . . 7 fr.

MERVEILLES (les) DU MONDE, ou les plus beaux ouvrages de la nature et des hommes, répandus sur toute la surface de la terre, etc. etc. 2e édit., revue, corrigée et augmentée, et ornée de seize jolies gravures; par M. le chevalier de Propiac. 2 vol. in-12. . . . . 7 fr.

MILLE (les) ET UN JOURS, contes orientaux, traduits du turc, du persan et de l'arabe; par Petit-de-la-Croix, Galland, Cardonne, Chawis et Cazotte, avec une Notice, par M. Collin de Plancy. 1826. 5 vol. in-8°, ornés de dix belles gravures, dessinées et gravées par nos premiers artistes. . . . . 35 fr.

MORALE (la) EN ACTION, ou Choix de faits historiques et d'anecdotes instructives; nouvelle édit. Un vol. in-12, fig. 2 fr. 50 c.

OBSERVATIONS SUR LE GÉNIE ET LES PRINCIPALES PRODUCTIONS DES ARTISTES DE L'ANTIQUITÉ, DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES; par M. le chevalier Alex. Lenoir. 2e édit., grav. In-8°. . . . . 5 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE PARNY, précédées d'une Notice historique sur sa vie. 1826. Un vol. in-8°. . . . . 8 fr.

ŒUVRES DRAMATIQUES DE DESTOUCHES, nouvelle édition, précédées d'une Notice sur la vie et les ouvrages de cet auteur. Six vol. in-8°, avec portrait. . . . . 42 fr.

ŒUVRES DE J.-B. ROUSSEAU, nouvelle édition, avec un Commentaire historique et littéraire, précédé d'un nouvel Essai sur la vie et les écrits de l'auteur. 5 vol. in-8°. . . . . 35 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES DE CHAMPFORT, recueillies et publiées, avec une Notice historique sur la vie et les écrits de l'auteur; par P.-R. Auguis. 1826. 5 vol. in-8°. . . . . 30 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE. 75 vol. in-8°, pap. fin. 4e édit. Prix de la souscription, le vol. . . . . 3 fr. 50 c.

ŒUVRES DE LAROCHEFOUCAULD, contenant les Mémoires, les Maximes, avec les notes et variantes, et la Correspondance. Un vol. in-8°, orné d'un portrait, pap. superfin satiné. 7 fr. 50 c.

OLIVIA. 1826. Un vol. in-12. . . . . 3 fr.

ONCLE (l') ET LA NIÈCE. In-12. . . . . 3 fr.

PANORAMA DE PARIS, ou Guide de l'étranger à Paris; extrait littéralement de l'Histoire de Paris; par J.-A. Dulaure. In-18, orné de douze vignettes. . . . . 8 fr.

PRÉCIS DU DROIT DES GENS MODERNE DE L'EUROPE, fondé sur les traités et l'usage, pour servir d'introduction à un Cours politique et diplomatique; par G.-F. de Martens. 3e édit. Un vol. in-8°. . . . . fr.

PRINTEMPS (le) D'UN PROSCRIT, poëme en quatre chants, suivi de l'enlèvement de Proserpine, et de Mélanges en prose; par M. Michaud, de l'Académie Française. Un vol. in-8°; pap. vél. superfin. . . . . 7 fr. 50 c.

PYRÉNÉES (les) ET LE MIDI DE LA FRANCE; par Thiers. Un vol. in-8°. . . . . 4 fr.

QUATRE (les) ÉVANGILES, précédés du Discours de Marcel, curé du village de ***, et d'un Avant-Propos; par Cauchois-Lemaire. 1818. In-18. . . . . 3 fr. 50 c.

RAPPORT du Comité d'Enquête à S. A. I. Mgr le grand-duc Cesarewitsh, commandant en chef l'armée polonaise. Un vol. in-8°. . . . . 2 fr. 25 c.

RELATION des Événemens qui ont précédé et suivi le licenciement de la Garde nationale de Paris. Un vol. in-8°. . . 2 fr. 25 c.

SAINTE-PÉRINE. Souvenirs contemporains; par M. Valery. 1826. In-12. . . . . 4 fr.

SALON D'HORACE VERNET. Analyse historique et pittoresque des quarante-cinq Tableaux exposés chez lui en 1822; par MM. Jouy et Jay. Un vol. in-8°. . . . . 4 fr.

SECRET (le) DE TRIOMPHER DES FEMMES, ET DE LES FIXER; par Saint-Ange. Un vol. in-18. . . . . 2 fr. 50 c.

SÉDIM, ou LES NÈGRES, poëme en trois chants; par M. Viennet. 2e édit. 1826. In-18, pap. satiné. . . . . 3 fr.

SIX MOIS EN RUSSIE, Lettres écrites à l'occasion du couronnement de l'empereur Nicolas Ier; par M. Ancelot. 2e édit. 1827. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50 c.

SOUVENIRS ET MÉLANGES littéraires, politiques et biographiques; par L. de Rochefort. 1826. 2 vol. in-8°. . . . 14 fr.

TABLEAUX HISTORIQUES DE L'ASIE, depuis la monarchie de Cyrus jusqu'à nos jours; par J. Klaproth. Un vol. in-4°, avec un atlas de vingt-sept cartes in-fol., cart. . . . . 85 fr.

VUE GÉNÉRALE DE L'HISTOIRE DU GENRE HUMAIN; par Jean de Muller. 1827. Deux vol. in-8°. . . . . 12 fr.

Livres en Langues étrangères.

BIBLIOTECA DI PROSE ITALIANE, scelta e publicata da A. Battura. 10 vol. in-32, pap. vél. et portraits. . . . . 30 fr.

Cette collection se compose de

Boccaccio. Novelle scelte.	1 vol.
Scelta di prose d'autori antichi.	1
Machiavelli. Storia di Firenze	3
—— Il principe	1
—— I discorsi.	2
Scelta di Guicciardini, Davila, Galilei ed altri prosatori di quest' epoca.	1
Scelta di prose di autori moderni.	1

Chaque Ouvrage se vend séparément.

Cette collection est destinée à faire suite à celle qu'a publiée M. Lefèvre, pour la poésie.

GRAMMAIRE ALLEMANDE, par feu M. L. H. Schuchardt. Un vol. in-8°. . . . . 6 fr. 50 c.

JOURNAL OF THE CONVERSATION OF LORD BYRON, noted during a residence with his Lordship at Pisa, in the years 1821 and 1822; by Thomas Moore. *Paris*, 2 vol. in-12, fig. 7 fr. 50 c.

MATILDA A TATE OF THE DAY; by lord Normanby. Un vol. in-18, satiné. . . . . 4 fr.

NOVELLE DI CASTI. *Parigi*, 4 vol. in-12. . . . . 15 fr.

THE LIVING POETS OF ENGLAND. Specimen of the living british poets, with biographical and critical notices and an essay of english poetry. 2 forts vol. in-8°. . . . . 18 fr.

COOPER'S AMERICAN NOVELS. Printed by Didot :

THE SPY. 3 vol. in-12. . . . . 13 fr.

THE PILOT. 3 vol. in-12. . . . . 13 fr.

THE PIONEER. 3 vol. in-12. . . . . 13 fr.

SIR LIONEL LINCOLN. 3 vol. in-12. . . . . 13 fr.

THE PRAIRIE. 3 vol. in-12. . . . . 13 fr.

SCELTA di Alcune commedie del Goldoni, per uso de' dilettanti della lingua italiana. Ultima edizione, corretta da L. Pio. Un vol. in-12. . . . . 4 fr.

NOUVA SCELTA di poesie italiana, tratte da' piu celebri autori antichi e moderni, con brevi notizie sopra la vita e gei scritti di Clascheduno. Da P. S. Constantini. 2 vol. in-12. . . . . 6 fr.

PARIS. — LE NORMANT FILS, IMPRIMEUR DU ROI, rue de Seine, n° 8.

00032315

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 23 March, 2016